GOVERNMENT OF INDIA

ARCHÆOLOGICAL SURVEY OF INDIA

CENTRAL
ARCHÆOLOGICAL
LIBRARY

ACCESSION NO. 34196

CALL No. 705 / Syr.

D.G.A. 79

(389)

OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF ARCHAEOLOGY
Library Regr No
INDIA.

SONDAGES ARCHÉOLOGIQUES EFFECTUÉS A BOSTAN-ECH-CHEIKH, PRÈS SAIDA

PAR

MAURICE DUNAND.

Au mois de juin 1924, M. Virolleaud, chef du Service des Antiquités et des Beaux-Arts de Syrie, nous chargeait d'une mission archéologique à Bostan-ech-Cheikh. Il s'agissait de reconnaître la valeur archéologique des terrains avoisinant le temple d'Echmoun, le propriétaire, M. Ali Bey Jimblatt, ayant accepté de prendre à sa charge les frais des recherches. Avec son désintéressement et son affabilité habituels, celui-ci nous laissa travailler à volonté dans ses jardins et mit à notre disposition une bonne équipe d'ouvriers. Nous sommes heureux de lui en exprimer ici toute notre reconnaissance.

En dehors du temple même d'Echmoun, aucun vestige antique n'apparaît à Bostan-ech-Cheikh à la surface du sol. C'est à peine si de brusques dénivellations de terrain, épousant vraisemblablement celles du roc sous-jacent, laissent percer çà et là quelques blocs taillés, sans groupement intentionnel visible. La comparaison avec les sites qui présentent la même particularité topographique nous a amené à chercher sur ces terrasses les dépendances possibles du temple d'Echmoun qui les domine.

Un premier sondage à une cinquantaine de mètres au Nord-Est du temple (cf. planche I) amena la découverte d'une mosaïque au décor purement géométrique mesurant 15 mètres de long sur 3 m. 50 de largeur moyenne (planche II). Bien limitée, au Sud par un mur à fondations profondes de 1 m. 20, à l'Est et à l'Ouest par ses retours, elle ne l'est au Nord que par sa ruine. Deux murs perpendiculaires au mur méridional la divisent en trois parties. Celle du centre, un peu moins de deux fois plus grande que les autres, mesure 7 mètres de long. Elle présente en son milieu un mur en arc de cercle avec sa corde, l'extrados tourné vers le Sud, qui oblitère la mosaïque sans l'interrompre. Cette dernière particularité, jointe à une confection défec-

New Delhi

705
Syr

Ref 913.005
Syr

tueuse avec des matériaux réemployés, autorise à considérer ce mur comme postérieur aux autres.

Nous n'avons aucun élément pour déterminer à quel ensemble ces vestiges appartenaient, et il y a peu à espérer en ce sens d'un supplément d'enquête. Ce qui manque de l'édifice a dû être emporté lors des travaux effectués pour abaisser le niveau du sol des jardins, afin d'en faciliter l'irrigation.

Dans son ensemble, la mosaïque est d'une technique excellente. Ce qui subsiste du compartiment central est bien conservé. L'état des parties latérales laisse à désirer, mais témoigne néanmoins d'un bon travail ; profondément défoncée par places, comme sous l'effet d'un choc violent, la mosaïque n'a pas perdu un seul cube. Le blanc, le rouge, le jaune et le bleu font tous les frais de la polychromie. Ces couleurs ne sont obtenues que par des cubes de pierre naturelle mesurant en moyenne un centimètre de côté. La reproduction ci-jointe (planche II), faite d'après nature par M. de la Chaussée, dessinateur du Service des Antiquités, nous dispensera d'une description détaillée.

A chacun des trois compartiments correspond un décor particulier. Au centre, des panneaux hexagonaux servent de cadre à un carré, un losange ou un cercle décorés extérieurement d'un motif formé par des combinaisons diverses de peltes et de fleurons. Une torsade très pure les sépare et vient finir dans l'espace central qu'ils laissent entre eux. Une bordure, composée alternativement de grecques et de losanges inscrits dans un rectangle, encadre le tout. A l'Est, c'est un décor en damier présentant alternativement un carré divisé en zones concentriques diversement colorées et un carré de grecques. A l'Ouest, limités par une bordure de cercles tangeants, ce sont des cercles polychromes empiétant d'un demi-rayon les uns sur les autres.

La sobriété du décor, la finesse des motifs, celle de la torsade en particulier qui, par la pureté de sa forme, rappelle celle qui décore une dalle d'albâtre trouvée à Aradus [1] et les modèles assyriens, permettent de faire remonter cette mosaïque assez haut dans l'époque gréco-romaine. Autant qu'on en peut juger par les nombreuses descriptions que nous en avons, elle semble très comparable à celles du début de notre ère découvertes en Tuni-

[1] Perrot et Chipiez, *Hist. de l'Art*, t. III, fig. 73 et 75.

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY, NEW DELHI.
Acc. No. 34196
Date 10.6.58
Call No. 705/Syr.

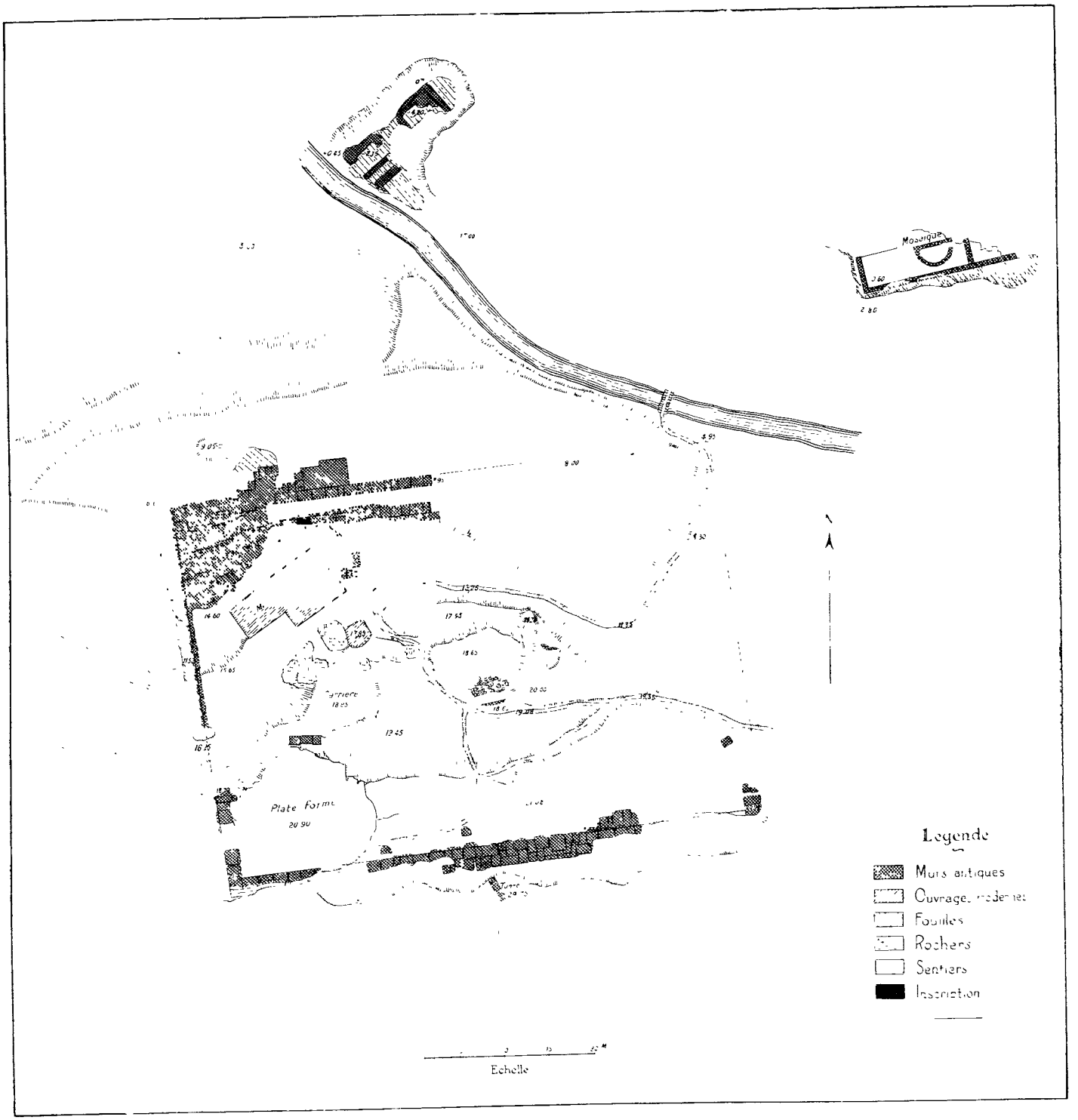

Plan des ruines du temple d'Echmoun, après les dernières fouilles

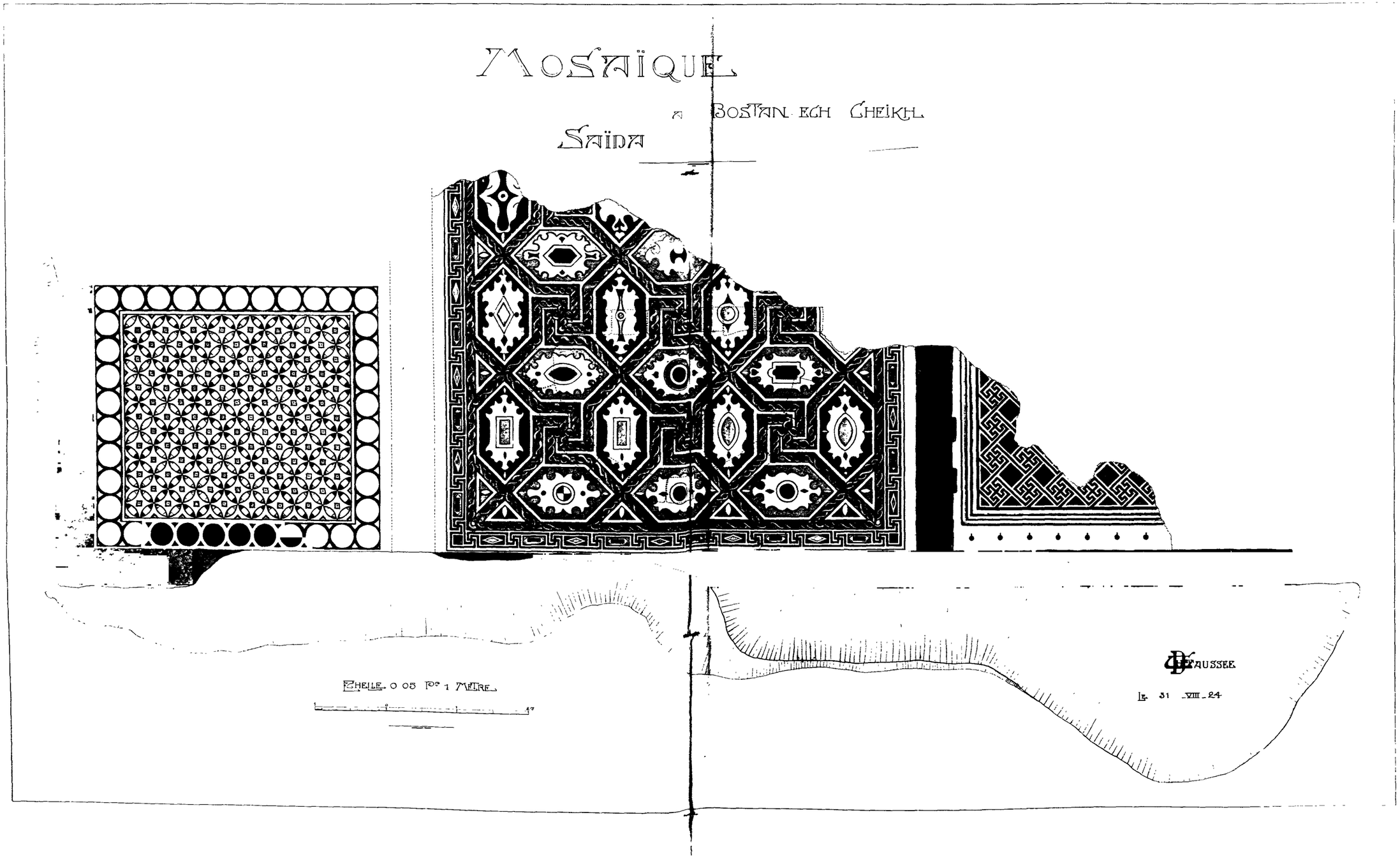
MOSAÏQUE
A BOSTAN ECH CHEIKH
SAÏDA
ECHELLE 0 05 Pr 1 METRE
DEAUSSEE
LE 31 VIII 24

sie [1]. Mais, à décor semblable, en l'espèce, c'est à l'Orient qu'appartient l'antériorité. Nous pouvons donc, sans trop nous écarter de la vérité, dater approximativement notre mosaïque du Ier siècle avant notre ère. Ce genre de décoration est rare à cette époque. L'art mosaïque puise encore son inspiration dans le répertoire artistique alexandrin, qui s'est alimenté lui-même au vieux fond artistique de l'époque pharaonique. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner de trouver, dans la mosaïque de Bostan-ech-Cheikh, un air de famille avec la décoration du tombeau d'Anna, par exemple, ou de tels autres hypogées du Nouvel Empire [2].

Non loin de là, à l'Ouest, des fouilles clandestines donnèrent jadis de bons morceaux de sculpture grecque et, nous dit-on, mirent les fouilleurs sur la trace d'un mur composé de blocs plus gros que ceux du temple d'Echmoun. Les travaux que nous y avons effectués ont mis au jour, sur une longueur de 12 m. 50, un mur orienté du Nord-Est au Sud-Ouest. Nous n'avons pu en atteindre l'extrémité méridionale, qui est recouverte par un canal d'irrigation. Au Nord, nous l'avons suivi jusqu'à l'angle qu'il forme avec un mur de retour, de même appareil, filant vers l'Ouest. A peu près en son milieu, il est interrompu sur un espace de trois mètres, qu'un malencontreux bananier ferme à toute investigation. La partie Nord est de beaucoup la mieux conservée. Elle présente trois assises de blocs énormes, dont le moindre mesure 1 m. 40 × 1 m. 10 × 0 m. 60. Aucune trace de bossage ni de refend; les joints contrariés sont vifs et très exacts, l'aplomb rigoureux. L'assise inférieure déborde les autres. Cette saillie très ruinée et à peine distincte d'un fort bossage sur le tronçon Sud, prend franchement au Nord l'allure d'une large banquette se dilatant à l'angle, pour reprendre son cours le long du mur de retour. A quelques mètres vers l'Ouest, nous avons dégagé deux murs parallèles, séparés par une sorte de courette; ils ne contenaient que des blocs de taille moyenne. Leur partie inférieure consistait en un blocage se perdant en terre. Deux murs du même genre encadrent l'espace qui interrompt le grand mur et filent vers l'Ouest; on dirait l'amorce d'un couloir.

La dimension des blocs du grand mur Nord-Est-Sud-Ouest, leur mode d'assemblage, le voisinage enfin, laissent supposer des accointances entre

[1] Cf. Gauckler, *Inventaire des Mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, t. II, la Tunisie.

[2] Cf. Jéquier, *La Décoration égyptienne*, pl. XV, XVI et XXV, n° 38.

cet ensemble et le temple d'Echmoun. D'autre part, les trouvailles faites au cours de la fouille ramènent au culte du dieu guérisseur, illustrant la conception d'un Echmoun donnant la vie, attestée déjà par l'onomastique [1] et par l'assimilation de ce dieu avec Imhotep. Ce sont deux statuettes de marbre blanc, cristallin, représentant des petits enfants nus, aux formes potelées, accroupis sur leurs vêtements [2]. L'un (Pl. IV, 2) arc-bouté à terre par son bras gauche, dont il ne subsiste que la main posée à plat, saisit un oiseau de la main droite. Le corps penché en avant repose tout entier sur la cuisse gauche. La jambe droite, complètement libre, ne devait toucher terre que par le bord interne du pied ; elle a complètement disparu, ainsi que le haut du corps. L'autre (Pl. III), un peu mieux conservé, est accroupi de la même façon, mais la jambe gauche qu'enveloppe un pan de vêtement est glissée sous la cuisse droite. Le corps, un peu moins incliné, est légèrement tourné vers la gauche par un mouvement très bien rendu. La tête manque ainsi que les bras, qui devaient être tendus en avant. Comme l'a fait observer M. Dussaud, à propos des statuettes recueillies par le Service des Antiquités, ces poses familières rappellent les nombreuses statuettes votives d'enfants trouvées dans les temples chypriotes. Ces formes rondes et potelées font songer au type du *putto* traité si volontiers par l'art hellénistique. C'est aussi à l'art post-alexandrin que nous ramène le type de l'enfant à l'oiseau.

Au même point, nous avons encore recueilli d'importants fragments de deux chapiteaux de marbre, en forme de protome de taureaux agenouillés (Pl. V), rappelant ceux de la collection de M. Ford, qui ont été trouvés à Saïda, et que M. Clermont-Ganneau a attribués à la période achéménide [3]. Autant que leur état fragmentaire nous permet d'en juger, les chapiteaux de Bostan-ech-Cheikh sont d'époque plus récente que ceux de Saïda. D'après l'essai de restitution qu'en a fait M. Contenau [4], ceux-ci sont des

[1] Baudissin, *Adonis und Eshmun*, p. 216 sqq. et p. 251.

[2] Deux statuettes du même genre ont été recueillies en 1923 par le Service des Antiquités de Syrie. Voir Virolleaud, *C. R. de l'Acad.*, 1923, p. 288-289, et *Syria*, t. V p. 49 et pl. XVII. Au cours de ses fouilles à l'intérieur du temple d'Echmoun, Macridy Bey a trouvé également plusieurs statuettes de marbre. D'après M. S. Reinach, l'une serait de l'école de Scopas, une autre de l'école de Praxitèle. Cf. *Rev. biblique*, 1903, p. 76 et pl. X.

[3] Cf. *C. R. Acad.*, 1921, p. 475-478, et *Rev. bib.*, 1921, p. 166-179.

[4] Cf. *Syria*, t. IV, p. 226-228, pl. XLIII et XLIV.

Statuette d'enfant. - A. - Marbre.

1. Terre cuite.

2. Statuette d'enfant. - B - Marbre.

3. Fragments sculptés.

copies fidèles des chapiteaux achéménides. Ceux-là n'en sont guère qu'inspirés. Dépourvus de la bandelette décorée de rosaces qui orne l'encolure des premiers, ces taureaux n'ont pas ce caractère sacré et presque divin que M. Perrot attribue avec raison à ceux de Persépolis[1]. Ils sortent donc des concepts à la fois architectoniques et religieux propres à l'Orient pour ne garder qu'une valeur purement décorative. La seule façon dont les détails sont traités les apparente beaucoup plus aux chapiteaux de l'Autel des Cornes de Délos [2] qu'à leurs aînés de Persépolis ou de Saïda. Ils n'ont pas ces boucles régulières et conventionnelles dont le sculpteur achéménide a orné la tête de ses taureaux pour leur donner un relief vigoureux. Les muscles de la face n'ont pas non plus ce modelé exagéré qui touche à la violence, ce rendu anatomique contre nature que les Perses avaient hérité des Assyriens. Il y a ici beaucoup moins de convention. Les mèches du front sont traitées d'une façon tout hellénique. Rien de forcé dans l'anatomie de la face, dans ces muscles raidis qui soulèvent et dilatent les narines. Le mouvement de la tête penchée en avant et légèrement inclinée sur le côté, le plissement de l'encolure expriment admirablement la force brutale de l'animal prêt à bondir. C'est nettement l'œuvre d'un art pourvu de tous ses moyens d'expression. Comme les marbres dont nous avons parlé précédemment, ces fragments doivent remonter assez haut dans l'époque hellénistique. Peut-être celle qui vit arriver à Sidon le sarcophage d'Alexandre marque-t-elle une certaine floraison dans l'art local, dont les sculptures de Bostan-ech-Cheikk seraient des produits.

Du même sondage provient encore une terre cuite haute de 0 m. 15, sans tête ni pied, représentant un personnage debout, de face, le corps un peu incliné à droite (Pl. IV, 1). Le bras gauche ramené sur la hanche est enveloppé d'un lourd manteau qui, jeté sur l'épaule, passe derrière le corps pour retomber le long du côté droit. La main droite semble le retenir, à moins qu'elle ne repose sur une massue cachée par ses plis. Quelques traces de couleur bleue sont encore visibles sur l'épaule gauche. Le revers est fruste. C'est sans doute une représentation d'Esculape sous les traits d'Hercule. Le type d'Hercule juvénile est fréquent à partir du IVe siècle. On sait, d'autre part, que ce dieu

(1) Perrot et Chipiez, *Hist. de l'Art*, V, p. 519.

(2) *Bull. de corr. hell.*, 1884, p. 420, 428 et pl. XVII.

sauveur est parfois associé au culte des divinités guérisseuses, ainsi à l'Asclépieion de Trézène, à l'Amphiaraion d'Oropos [1].

Pour compléter l'énumération des trouvailles faites en ce point, nous devons mentionner encore deux bases de statue, quelques morceaux de sculpture (Pl. IV, 3) et deux insignifiants fragments d'inscriptions, l'une grecque, l'autre latine (Pl. VI, 2).

L'intérêt et la diversité de ces trouvailles montrent assez ce que l'on pourrait attendre d'une exploration méthodique de ce site. Les abords du temple d'Echmoun semblent devoir livrer de nombreux documents de l'époque hellénistique. Les fragments de sculpture que l'on trouve à la surface parmi les broussailles ne sont pas rares. Nous avons recueilli nous-mêmes, outre quelques fragments insignifiants, la partie gauche d'une tête d'une assez bonne facture (Pl. VI, 3). Au dire de certains chercheurs d'antiquités, il y aurait des vestiges d'une colonnade à l'Ouest du temple, entre celui-ci et la route de Saïda à Beyrouth. Nous donnons ce renseignement pour ce qu'il vaut.

Avec la main-d'œuvre restreinte dont nous disposions nous n'avons pu entreprendre de gros travaux au temple d'Echmoun proprement dit. Nous nous sommes borné au dégagement de l'angle Nord-Ouest, particulièrement de l'extrémité Nord du mur occidental. Macridy Bey y avait déjà fait creuser une tranchée ; elle a été continuée tant en longueur qu'en profondeur. Cette fouille n'a rien donné si ce n'est un cippe funéraire avec l'inscription : Εἰρηναῖε, χρηστὲ καὶ ἄλυπε χαῖρε ζήσας ἔτη νβ'.

Le soubassement du temple est formé en ce point de neuf épaisseurs de murs accolés. Il va diminuant de largeur à mesure que l'on avance vers l'Est, et à peu près au milieu de la face Nord du temple, il ne se compose plus que de cinq murs juxtaposés représentant une épaisseur de 7 m. 50. Cette particularité peut s'expliquer par le fait que pour diminuer le travail que demandait la construction du soubassement, on a utilisé une saillie rocheuse à section horizontale triangulaire, de part et d'autre de laquelle on a établi un massif de maçonnerie, de manière à obtenir une plate-forme rectangulaire d'une superficie suffisante pour supporter la partie antérieure du temple. L'intérieur de ce blocage se compose de pierres de même calibre que celles des parements

[1] Saglio, *Dict. des ant.*, s. v. « Hercules », p. 111.

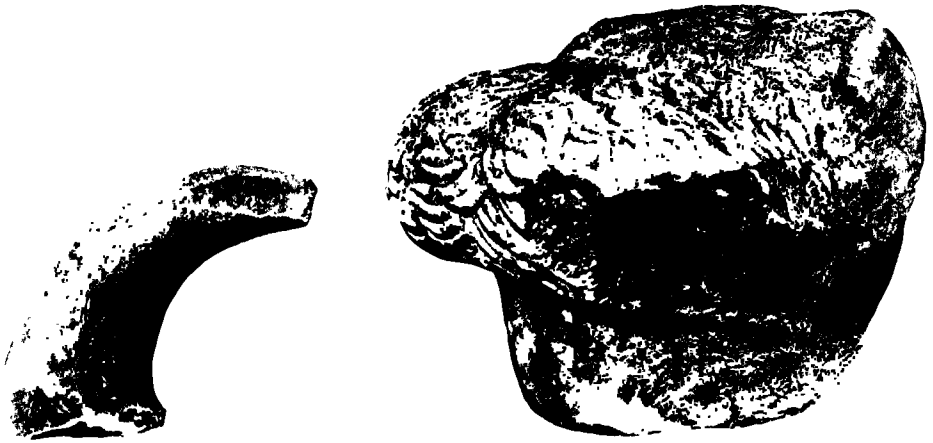

Fragments de tête de taureau.

Genou de taureau.

Tête de taureau.

Protome de taureau.

Sculptures de Bostan-ech-Cheikh.

extérieurs, mais disposés avec beaucoup moins de régularité. Les joints sont très inexacts et les blocs s'enchevêtrent au point qu'il est parfois impossible de distinguer les différents murs. Mais les lits sont toujours d'une horizontalité rigoureuse. Le massif reposant presque tout entier sur un plan rocheux incliné, cette précaution était indispensable pour éviter les glissements. Cette considération, en même temps que le souci de l'esthétique, expliquent aussi le parti qu'on a pris de dresser avec soin les parements extérieurs du soubassement et le renforcement que le côté Nord, qui subissait toute la poussée du terre-plein et de sa charge, a reçu dans la suite.

L'hypothèse émise par M. Contenau que la hauteur de ce terre-plein atteignait le niveau de l'esplanade qui s'étend au pied du mur Sud ne nous paraît pas fondée [1]. L'assise supérieure du mur de parement Ouest présente dans son état actuel un lit de cinq blocs dont le niveau correspond à peu près à celui des quatre pierres groupées au pied du mur Est de la maisonnette des jardiniers (cf. plan) et qui semblent appartenir au socle de blocs sur lequel elle est posée. Ceux-ci, comme l'écrit M. Contenau, vont rejoindre le sommet de la partie Ouest du mur Nord [2]. Dans l'hypothèse d'une seule terrasse ils auraient été noyés dans la maçonnerie du soubassement, car ils se trouvent à un niveau inférieur à celui de l'esplanade du Sud. On ne voit pas alors pourquoi on aurait pris soin de les disposer sur un même plan horizontal. Nous inclinons plutôt à penser qu'ils représentent les éléments d'une terrasse épargnée par les carriers. Ceci ressort également des blocs formant dallage que Macridy Bey a retrouvés dans le voisinage [3]. Comme la terrasse supérieure, celle-ci devait occuper toute la largeur du temple de l'Ouest à l'Est. A peu près au tiers de la distance entre les murs Nord et Sud du sanctuaire, le terrain présente une dénivellation presque verticale [4] qui doit marquer forcément le *terminus ante quem* de la plate-forme inférieure. Le rocher qui apparaît en certains points de ce plan de séparation n'est pas régularisé ; on peut donc en conclure qu'il était masqué par un travail de maçonnerie. Dans l'état actuel des ruines il est impossible de se rendre compte comment était établie la communication entre les deux étages.

La terrasse supérieure était, elle aussi, formée de gros blocs assemblés

(1) Cf. *Syria*, t. V, p. 13 et 14.
(2) *Ibid.*, p. 13.
(3) Cf. *Revue biblique*, 1912, pl. II.
(4) Voir *Ibid.*, fig. IV, et *Syria*, t. V, pl. IV.

comme des dalles [1]. Au milieu se trouvaient jadis les restes d'une petite construction avec escalier [2] (Pl. VI, 1). Il n'en subsiste pas le moindre vestige. Il est regrettable qu'une étude minutieuse n'en ait pas été faite avant sa disparition. C'était sans doute un édicule servant de réceptacle à une représentation de la divinité. Dans l'idée que nous nous faisons du temple sémitique ancien il ne devait guère y avoir autre chose à l'intérieur de cette esplanade, qui devait former l'enceinte sacrée, la terrasse inférieure seule étant ouverte aux profanes.

Nous avouons qu'une telle conception est peu conforme au principe de la double enceinte concentrique du temple sémitique qui, cependant, n'est de règle absolue qu'au milieu d'une ville. Une comparaison avec le temple de Jérusalem tel qu'il nous apparaît à travers le récit d'Ezéchiel la rend cependant un peu moins hardie.

Ainsi envisagée, l'économie du temple d'Echmoun serait assez l'expression de la situation politique de Sidon au temps des Perses. Dans cette disposition en terre-pleins superposés, nous retrouverions un de ces effets de l'ordre pittoresque, chers à l'architecture de la Perse achéménide, sans que le plan général du temple s'écarte trop des traditions sémitiques, le principe d'une double enceinte étant, somme toute, sauvegardé.

MAURICE DUNAND.

[1] Cf. VON LANDAU, *M. V. A. G.*, 1914, V, p. 12-13 et pl. II.

[2] *Ibid.*, p. 13 et *Syria*, V, pl. III, fig. 4.

1. Temple d'Echmoun. — La terrasse supérieure
et les restes de maçonnerie avec escalier, dite "l'autel".

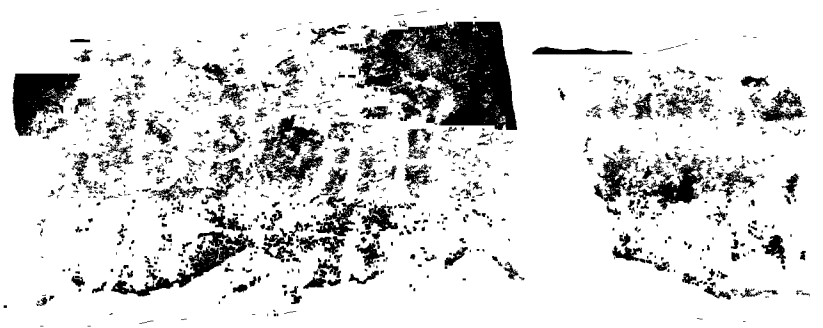

2. Fragments de textes.

3. Tête de marbre.

SAMARIE AU TEMPS D'ACHAB

PAR

RENÉ DUSSAUD.

(*Deuxième article.*)

5. — Les renseignements géographiques.

Les ostraca de Samarie mentionnent de nombreuses localités, mais sauf en ce qui concerne Skm où ils ont reconnu Sichem (Naplouse) et pour Et-Tell, MM. Lyon et Reisner ne se sont pas attachés aux identifications. Le P. Abel a retrouvé sur le terrain plusieurs localités[1] ; nous rechercherons à sa suite les emplacements les plus probables. Mais auparavant, nous insisterons sur un point qui intéresse la critique biblique.

M. Reisner a noté que six des vingt et un noms de lieux qu'il a reconnus dans les ostraca de Samarie se retrouvent dans Josué, xvii, 2-3 et *Nombres*, xxvi, 28-29, comme subdivisions tribales de Manassé. Il en conclut que tel de ces noms, comme Abi'ezer, doit être un nom de localité ou tout au moins un nom tribal correspondant à un district tribal déterminé[2].

Il se peut que certains de ces noms aient une origine tribale, bien que les noms de lieu tirés d'un nom propre d'homme ou de femme soient très répandus, mais, au temps du rédacteur, c'étaient certainement des noms de localités comme l'attestent les ostraca de Samarie et comme le confirment quelques mentions dans les listes égyptiennes. Il en résulte que le rédacteur de Josué, xvii, 2-3, a opéré sur les villes et villages qu'il attribuait à Manassé comme le rédacteur du chapitre x de la Genèse sur les noms de peuples : il les a groupés au moyen des termes de filiation. Voici le passage :

Les autres Benè-Manassé reçurent (des territoires) suivant leurs clans : les Benè-

(1) *Revue biblique*, 1911, p. 290 et suiv. Nous ne connaissons pas le travail de M. Albright, dans *Journ. Palest. Or. Society*, que signale le P. Vincent, *Rev. bibl.*, 1925, p. 44[illegible], note 3.

(2) *Harvard Excav.*, p. 228.

Abi'ezer, les Benè-Ḥeleq, les Benè-Asri'el, les Benè-Shekem, les Benè-Ḥepher, les Benè-Shemida', formant la descendance mâle de Manassé, fils de Joseph, selon leurs clans. Mais Ṣalpaḥad, fils de Ḥepher, fils de Gil'ad, fils de Manassé, n'avait pas de fils, mais seulement des filles qui se nommaient : Maḥla, No'a, Ḥogla, Milka et Tirṣa.

L'auteur a groupé, d'une part, les noms à terminaison masculine, de l'autre ceux à désinence féminine et, sur cette répartition, il a construit une légende, à moins qu'il ne nous conserve simplement un récit folklorique. Le Livre des Chroniques a amplifié cette tendance en augmentant les obscurités[1].

Nous examinerons rapidement les identifications possibles non seulement pour les localités mentionnées dans les ostraca de Samarie, mais aussi dans le passage cité du livre de Josué.

Abi'ezer. Ce nom de lieu, comme l'a indiqué M. Reisner, se retrouve dans Josué, xvii, 2[2]. Dans *Juges*, vi, 34, et viii, 2, il apparaît comme nom de clan. Nous inclinons à penser que ce nom de clan a été, dans la suite, appliqué à 'Ophra dont on n'a encore pu fixer la trace sur le terrain et dont le nom disparaît de nos textes après les récits du livre des Juges. Parmi les toponymes actuels, nous ne voyons que Bizariya à rapprocher de Abi'ezer[3]. Ce rapprochement peut être appuyé d'une curieuse mention de Josèphe, *Ant. Jud.*, VI, xiii, 8 où il est question de la ville d'Abisaros. Nous avons ici la graphie intermédiaire entre Abi'ezer et Bizariya.

'Asharot de l'ostracon n° 42 est trop douteux comme nom de lieu pour tenter une identification.

Azah pourrait bien être, comme l'a proposé le P. Abel, le bourg actuel de Zawata, entre Naplouse et Sébasṭiyé. Toutefois la lecture Azzah n'est pas exclue et permettrait d'y retrouver l'Inzata des listes égyptiennes[4]. Dans ce cas, si l'on voulait faire état du village de 'Anzah ou 'Anazah, au sud de

(1) I *Chron.*, vii, 14 et suiv.

(2) Dans le passage parallèle, *Nombres*, xxvi, 30, le *bet* est tombé. Mais si le texte est en moins bon état, on voit cependant que le rédacteur n'a d'autre objet que de rattacher à Manassé des noms de villes dont on fournit aussi l'ethnique.

(3) *L'Onomast.*, 32, 24, erre complètement ; cf. P. Thomsen, *Loca Sancta*, p. 13, s. Abenezer.

(4) H. Gauthier, *Dict. géogr.*, I, p. 170 ; cf. *Syria*, 1925, p. 374, note 1.

Djenin, il faudrait admettre que la graphie moderne est le fruit d'une étymologie populaire.

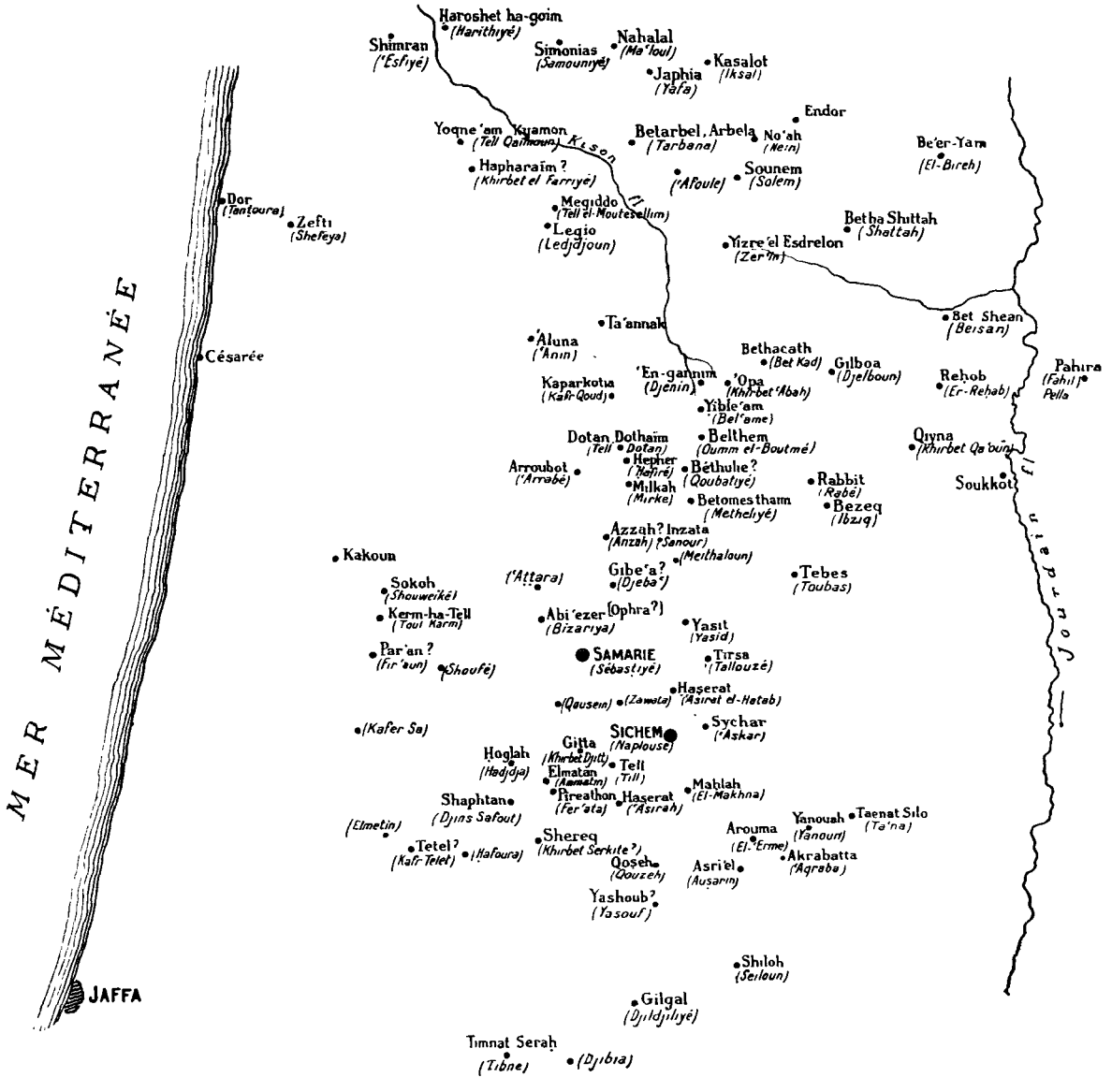

Fig. 7. — Les anciennes villes de la Samarie et des alentours.
Les noms modernes sont en italiques et entre parenthèses.

Be'er-Yam, avec incertitude sur la vocalisation du second terme, n'a pas été identifiée. Nous pensons que cette localité n'est autre que Be'er où Yotham

se réfugie pour échapper aux Sichemites qui viennent de proclamer roi Abimélek[1]. Le site d'El-Bireh[2], près de Kaukab el-Hawa, conviendrait à cette localité. Il est en vue du lac de Tibériade et le mot *yam* pourrait viser ce dernier. Ainsi on différenciait cette localité d'avec El-Bireh (Béerot) un peu au Sud de Bethel sur la route de Jérusalem[3].

Elmattan est aussi de vocalisation incertaine. On peut en rapprocher Amatin, que quelques-uns orthographient Ammatin, à l'Ouest de Naplouse[4].

Etpar'an est lu par M. Reisner *Azat Par'an* ou *Obot Par'an*, mais nous ne voyons pas, d'après les copies fournies, comment il y arrive. On peut en rapprocher l'actuel Fir'oun, au sud de Ṭoul Karm. La transformation du vocable serait due à l'étymologie populaire.

Gib..., à compléter vraisemblablement en Gibe'a, se place tout naturellement à Djeba', au Nord de Samarie.

Ḥaṣerot. Dans le long espace de temps qui sépare nos textes de l'époque actuelle, on peut admettre, surtout au contact du *Ṣadé*, un échange de gutturales et retrouver le vocable ancien sous l'actuelle 'Aṣirat; mais deux localités portent ce nom : 'Aṣirah au Sud de Naplouse et 'Aṣirat el-Ḥaṭab au Nord de cette ville. Sur notre croquis cartographique nous notons les deux emplacements. Mais on peut encore songer à 'Aṭṭara que signale l'*Onomasticon : Nunc vicus ad aquilonem Sebastae in quarto ejus miliario Atarus* (grec : *Ataroth*) *dicitur*[5]. Le changement de valeur des gutturales est un phénomène banal. C'est ainsi qu'on admet depuis longtemps que la ville d'Arouma[6], où se tient Abimélek avant de marcher sur Sichem, correspond à l'actuelle El-'Orma[7].

(1) *Juges*, IX, 21.

(2) Si l'on estime ce point un peu éloigné, on fera valoir qu'encore à l'époque moderne il dépend administrativement de Djénin; voir Robinson, *Palaestina*, III, p. 889.

(3) Bethel appartenait au royaume du Nord. Josèphe, *Bell. Jud.*, III, 4, place la limite entre la Samarie et la Judée, — limite qui conserve évidemment une ancienne division, — à Anouath Borkaios qui est représenté par Bourqa. Le 'Ain Berkit proposé par Thomsen, *Loca Sancta*, p. 22, répond moins bien à la question.

(4) La carte d'État-major 1922 inscrit, au sud-est de Qilqiliyé, une localité Elmetin qui conviendrait parfaitement si la graphie en était certaine.

(5) Ed. Klostermann, 26, 19; cf. P. Thomsen, *Loca Sancta*, p. 29.

(6) *Juges*, IX, 41.

(7) Guérin, *Samarie*, II, p. 21.

Ḥeleq que mentionne *Nombres*, xxvi, 3 ; Josué, xvii, 2, et I *Chron.*, vii, 19 ethnique avec une singulière métathèse), n'a pas été retrouvée sur le terrain.

Ḥoglah n'est pas facile non plus à placer. Nous ne voyons à en rapprocher que Qariyet Ḥadjdja à l'Ouest de Naplouse, en admettant une assimilation du *lamed* avec le *guimel*.

Kerm Ha-Tell. Contrairement à ce que pense M. Reisner, nous ne croyons pas devoir confondre Kerm ha-tell avec Tell dont il sera question ci-après. Il est très vraisemblable que cette localité, avec les transformations phonétiques et populaires dont on a tant d'exemples, doit être retrouvée à Ṭoul Karm, gros village au sommet d'une colline[1], vers le Nord-Ouest de Samarie.

Kerm Yeḥou'ali ne nous fournit aucun rapprochement.

No'ah relevée sur les ostraca par M. Reisner, prouve que le même nom cité dans *Nombres*, xxvi, 3 ; xxvii, 1 ; xxxvi, 11 ; Josué, xvii, 3, est bien celui d'une localité, probablement la même que han-Ne'ah de Josué, xix, 13. Dans ce cas, il ne nous paraît guère douteux qu'il faille l'identifier avec Nain ou Naim où Luc, vii, 11, fait ressusciter par Jésus le fils unique de la veuve. Ce village, dont la position est notée par Eusèbe et saint Jérôme dans le voisinage d'Endor[2], est encore transcrit Na'im dans le Talmud[3]. La graphie actuelle Nein ne garde pas la forme ancienne du nom, elle a été influencée par la prononciation grecque, d'où la disparition du *'ain*. La même interférence du grec est survenue pour 'Endor qui a également perdu le *'ain* dans la graphie arabe moderne.

Qeṣeh a été identifiée par le P. Abel avec Qouṣein, au Sud de Samarie. Nous préférons Qouzeh au Sud de Naplouse. Peut-être, dans ce cas, y a-t-il lieu de vocaliser Qoṣeh.

Saq est à identifier. Nous hésitons à en rapprocher Kafr Sa à l'Ouest de Na-

(1) Guérin, *ibid.*, p. 353.

(2) *Onomasticon*, 94, 23 et 140, 3. Josué, xvii, 11, spécifie qu'Endor appartenait à Manassé. Voir encore Guérin, *Galilée*, I, p. 115

(3) Neubauer, *Géogr. du Talmud*, p. 188.

(4) Josué, xvii, 11 ; I *Samuel*, xxviii, 7.

plouse, en supposant que le *qoph* est tombé suivant un mode de prononciation fort répandu en Syrie.

Shekem a immédiatement été identifié par M. Reisner avec Sichem-Néapolis-Naplouse. Comme ce nom apparaît dans le papyrus Anastasi [1] de la XIXe dynastie, et aussi dans les tablettes d'el-Armarna [2], on saisit sur le fait l'artifice par lequel le livre des Nombres et celui de Josué y retrouvent le nom du fils de Gilead [3].

Il y avait, près de Sichem, une montagne appelée Ṣalmon [4] — à distinguer de celle du même nom dans l'Auranitide — qui n'a pas été identifiée. On ne peut, en effet, comme l'a noté Buhl, s'arrêter au weli de Ṣelman el-Farsi, trop loin vers le Sud [5]. Il s'agit pour Abimelek, qui veut réduire la dernière résistance des Sichemites, d'aller au plus près chercher du bois. Le plus simple est de supposer qu'il gravit le mont Ebal et, dans ce cas, Ṣalmon serait une autre appellation de cette montagne. Or, elle est désignée aujourd'hui sous le nom de Djebel el-Islamiyé où l'on peut voir une déformation populaire de l'ancien vocable dont l'usage est encore attesté par le Talmud. Dès lors, dans notre récit apparaît une opposition intentionnelle de l'Ebal avec le Garizim, car c'est sur ce dernier que monte Yotham, pour haranguer les Sichemites, avant de s'enfuir devant Abimelek.

Shamida' ne s'est pas retrouvée sur le terrain. Sa mention dans les ostraca de Samarie permet de voir un nom de localité dans les listes de l'Ancien Testament [6].

Shereq est de vocalisation incertaine ; on peut songer à Soreq. Cette localité n'apparaît pas dans l'Ancien Testament. La carte d'état-major signale une Khirbet Serkité au Nord-Ouest de Naplouse qui pourrait convenir à la ville antique ; mais il faudrait s'assurer de l'exactitude du vocable.

Shiphtan ou Shaphtan ne se rencontre pas dans l'Ancien Testament. Le P.

(1) W. Max Müller, *Asien und Europa*, p. 394.

(2) Knudtzon, n° 289.

(3) *Nombres*, xxvi, 31 (donnant aussi l'ethnique) ; Josué, xvii, 2 (voir le texte ci-dessus); I *Chr.*, vii, 19, en fait le fils de Semida'.

(4) *Juges*, IX, 48 et suiv.

(5) Buhl, *Geogr.*, p. 100.

(6) *Nombres*, xxvi, 32 ; Josué, xvii, 2 ; I, *Chron.*, vii, 19.

Abel a proposé de l'identifier à Shouffé au Nord-Ouest de Naplouse. On peut songer aussi à (Djins) Safout [1] au Sud-Ouest de Naplouse.

Tell, probablement Till au Sud-Ouest et à proximité de Naplouse, comme l'a proposé le P. Abel.

Ttl, qu'on rencontre à deux reprises ne doit pas être confondu avec le précédent. Position à déterminer. Peut-être Kefr Telet.

Yashoub, en vocalisant d'après le personnage de ce nom, soi-disant fils d'Issachar dont *Nombres*, XXVI, 24, donne le patronymique, en réalité un ethnique. Avec réserves, on peut songer à l'actuel Yasouf, au Sud de Naplouse, où l'on voit des restes antiques [2].

Yaṣit a bien été identifiée par le P. Abel avec l'actuelle Yaṣid au Nord-Est de Sebaṣṭiyé. Ce doit être la Yousita des listes égyptiennes [3].

Puisque les nouveaux ostraca nous ont appris que la liste fournie par Josué, XVII, 2-3, se composait de noms de lieu, nous examinerons la possibilité d'identifier les sites d'Asri'el, Ḥepher, Maḥlah, Milkah et Tirṣah.

Le premier, Asri'el peut être représenté par le bourg actuel de Auṣarin, au Sud-Ouest de Naplouse. On comparera Yezre'el devenu Zer'in, Bet-Djibril devenu Beit-Djibrin.

La certitude que nous avons maintenant de l'existence dans cette région d'une ville du nom de Ḥepher permet de l'identifier avec la ville cananéenne qui possédait un roi avant l'arrivée des Israélites [4]. On peut hésiter entre plusieurs sites, notamment entre Ḥafoura au Sud-Ouest de Naplouse et Ḥafiré au nord de Samarie [5]. Le choix peut se faire si, comme nous le pensons, notre Ḥepher est encore mentionnée dans la liste des villes attribuées à un des intendants de Salomon : Arroubot, Sokoh et tout le territoire de Ḥepher [6].

(1) Robinson, *Palaestina*, III, p. 877.

(2) Guérin, *Samarie*, II, p. 162.

(3) Gauthier, *Dict. géogr.*, p. 48, et notre compte rendu dans *Syria*, 1925, p. 374, note 1.

(4) Josué, xii, 17.

(5) Ces deux localités sont données par la carte d'État-major au 200.000e. Chauvet et Isambert, *Syrie*, p. 407.

(6) I *Rois*, iv, 10. Le territoire de Ḥepher devait correspondre aux limites de l'ancien royaume de Ḥepher.

Nous plaçons Arroubot à 'Arrabé, au Nord de Samarie, entre Sokoh au Nord-Ouest, actuellement Shouweiké, et Ḥepher à l'Est, actuellement Ḥafîré. Notons que cette Sokoh qu'on confond avec une ville homonyme de Juda avait été reconnue par les égyptologues d'après les listes égyptiennes [1]. Il ne faut pas confondre cette Ḥepher avec Ḥapharaim [2] d'Issachar qu'on localise à 'Afoulé ce qui n'est pas certain et plus vraisemblablement à Khirbet el-Farriyé, l'Aphraia d'Eusèbe [4]. Ḥapharaim se retrouve en égyptien sous la forme Ḥapuruma [4], citée avec Ruḥaba ou Raḥubu et cela a entraîné pour cette dernière une fausse localisation vers la côte. En réalité, les trois places Qiyna, Raḥubu, Baytishaar, que Max Müller place vers l'embouchure du Kison, dominent la vallée du Jourdain. Ce sont du Sud au Nord : Khirbet Qa'oun, Reḥab et Beisan. Paḥura ou Paḥira [5] citée dans le voisinage de ces villes par les textes égyptiens est Faḥil-Pella de l'autre côté du Jourdain.

Des renseignements très précis sont fournis par une stèle de Séti Ier trouvée par M. Fisher dans les fouilles qu'il a conduites à Beisan en 1922. La traduction donnée par M. Alexandre Moret [6], le savant professeur au Collège de France, nous apprend que les ennemis s'étaient concentrés dans la ville de Ḥamat, c'est-à-dire au voisinage de la future Gadara (Mekeis), puis avaient enlevé la ville de Betshaël (Beisan) et s'unissant avec les gens de Pahir (Faḥil-Pella), ils empêchaient le chef du pays de Rihoubu (Roḥob) « de sortir au dehors. »

Pour le dégager Séti Ier envoie le corps des soldats d'Amon vers la ville de Ḥamat, le corps des soldats de Phra vers la ville de Betshaël et le corps des soldats de Soutekh vers la ville de Yenouaama. Cette triple attaque mit en fuite les ennemis.

Il ne peut être question ici, comme le pense M. Moret, de la Yenouaama (Yanouḥ) près de Tyr [7], qui apparaît dans certaines listes égyptiennes, car l'objectif des armées du pharaon est le Jourdain. Il s'agit, au moyen de trois

(1) W. Max Müller, *Asien und Europa*, p. 161 et 167.

(2) Josué, xix, 19.

(3) Buhl, *Geogr. des alten Pal.*, p. 210.

(4) Max Müller, *ibid.*, p. 158 et 170.

(5) W. Max Müller, *Asien und Europa*, p. 153, 191 et suiv.

(6) *La campagne de Séti Ier, au Nord du Carmel, d'après les fouilles de M. Fisher*, dans *Revue de l'Egypte Ancienne*, I, p. 18 et suiv. On sait que M. Fisher a de plus découvert à Beisan une autre stèle de Séti Ier et une stèle de Ramsès II.

(7) II *Rois*, xv, 29.

colonnes, soit d'encercler l'ennemi, soit de le refouler au delà du fleuve. La première colonne prend, en remontant vers le Nord, la route qu'on suit encore quand on traverse le Jourdain au Djisr el-Moudjamia pour gagner la vallée du Yarmouk (c'est aussi le trajet du chemin de fer), la seconde colonne se dirigeait vers l'Est sur Faḥil (Pella) par la route qui mène à Gerasa. La troisième devait tendre vers le Sud. Précisément l'Ancien Testament mentionne une seconde ville du nom de Yanoaḥ, actuellement Yanoun, au Sud-Est de Naplouse et sur une route conduisant au Jourdain [1]. C'est de cette dernière dont il est fait ici mention et il en résulte que, dans les listes égyptiennes, on doit distinguer deux Yenouaama [2].

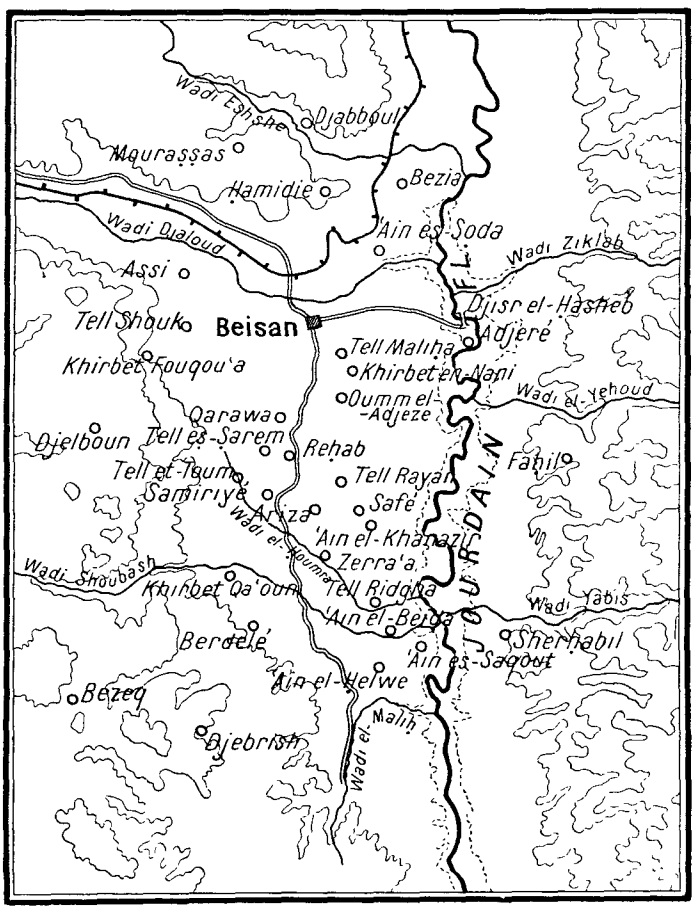

Fig. 8. — Le pays de Beisan et l'Abel Meḥola.

La plaine au Sud de Beisan (fig. 8) est un merveilleux champ de culture jusqu'à la plaine de Meḥola [3], l'Abel Meḥola, qui fut aussi un village où naquit Elisée, autour de l'actuelle 'Ain el-Ḥelwé. Entre cette dernière et Beisan se dresse Tell es-Ṣârem où nous proposons de voir le bourg de Salem dont saint Jérôme fait la capitale de Melchisédec. On place généralement Ainon à

(1) Josué, xvi, 6-7 ; cf. Fig. 7.

(2) Voir *Syria*, 1925, p. 374, note 1.

(3) Région citée spécialement dans I *Rois*, iv, 12, parmi les territoires où se ravitaillait l'intendance royale au temps de Salomon.

'Ain el-Beiḍa. Pour Enthenaneth, nous proposerons de la reconnaître dans Khirbet en-Nani à environ 6 km. au Sud-Est de Beisan [1]. Coaris (var. Coabis) se retrouve à Qarawa au Sud de Beisan [2]. Avec Beisan et Faḥil-Pella, les textes égyptiens mentionnent Tarakael [3], qui peut se conserver sous la forme corrompue de Zerra'a au sud de Beisan, et Opa [4] que nous proposons de placer à Khirbet 'Abah [5] immédiatement à l'Est de Djenin.

Le nom de Maḥlah [6], qu'on n'a pas encore identifiée, reste attaché sous la forme Makhna à un village et à une plaine au Sud de Naplouse [7].

Milkah [8] se place bien à Mirké, non loin de Ḥepher.

Quant à Tirṣah, qui fut la résidence des rois d'Israël depuis Jéroboam I jusqu'à 'Omri, on n'a pu en déterminer l'emplacement. On repousse généralement l'identification avec Ṭallouzah [9] ; elle ne s'impose évidemment pas, mais on ne sait quelle localité lui substituer. Remarquable par le site et sa position sur la route, si importante à haute époque, de Sichem à Beisan par Ṭabas, il serait surprenant que la ville représentée aujourd'hui par Ṭallouzah ne figurât pas dans l'Ancien Testament, c'est pourquoi on a peut-être eu tort de rejeter l'hypothèse de Robinson et de Guérin.

Ainsi les ostraca de Samarie nous apportent au point de vue géographique des précisions intéressantes sur l'ancien royaume du Nord où l'on relève tant de souvenirs de la vie la plus ancienne des Israélites : Bezeq (Ibziq) et sa voisine Rabbit (Rabé) ; le fameux lieu de culte de Gilgal (soit Djouleidjil près Naplouse, soit Djildjilé plus au Sud non loin de Sindjil et de Shiloh) ; Timnat-

(1) Après vérification à faire de cette graphie que nous relevons sur la carte d'État-major au 200.000e. Pour d'autres identifications proposées pour Salem et Ainon, cf. Thomsen, *Loca Sancta*, s. v. Cette région mériterait une étude particulière.

(2) Thomsen, *l. c.*, s. v.

(3) Dans le papyrus Anastasi cité par Moret, *l. c.*, sont rapprochées Kyna (qui n'a pas Qana, mais, comme nous l'avons dit plus haut Khirbet Qa'oun), Rahoubou (Roḥob, également au sud de Beisan), Batyshara (Betshean, Beisan) et Tarakael ; cf. le *P.-S.* ci-après, p. 29.

(4) Max Muller, *l. c.*, p. 152 et 172.

(5) Sur ces ruines, voir Guérin, *Samarie*, I, p. 337.

(6) *Nombres*, xxvi, 33 ; xxvii, 1 ; xxxvi, 11 ; Josué, xvii, 13 ; I *Chron.*, vii, 18.

(7) Guérin, *Samarie*, I, p. 459 et suiv.

(8) *Nombres*, xxvi, 33 ; xxvii, 1 ; xxxvi, 11 ; Josué, xvii, 3. On ajoutera I *Chron.*, vii, 18, où il faut évidemment corriger *ham-Moleket* en *Milkah*. L'erreur est venue de ce que le texte gardait l'ancienne forme du nom Milkat (avec *t* pour le féminin), comme l'atteste la leçon *Melchath* des LXX, version de Lucien.

(9) Ainsi Buhl, *Geogr. des alten Palaest.*, p. 203 ; mais sa proposition et-Ṭire est encore moins probante.

Seraḥ (Tibné) où l'on montrait le tombeau de Josué [1]; Tebeṣ qui n'a pas changé de nom et devant laquelle périt Abimélek; Salaba de l'*Onomasticon*, qu'on ne sait où placer [2], est Salhab ou Salḥab au Nord-Est de Samarie; Salem (Salim) près Naplouse; Taanat Shiloh (Ta'na); Yanoaḥ (Yanoun); Abel Meḥola ('Ain el-Ḥelwe au Sud de Beisan), la patrie d'Élisée et les villes de cette riche plaine signalées plus haut. Enfin, plus au Nord, les sites fameux de la plaine de Yezré'el: Megiddo (Tell el-Moutesellim), Ta'annak, Yoqne'am (Tell Qeimoun), Ḥaroshet ha-goïm (Ḥarithe), No'ah (Naim), Endor, Yafa, dont on trouve les emplacements sur notre figure 7.

Nous arrivons ici dans la « grande plaine » où Eusèbe place à neuf milles de Legio (Tell Ledjdjoun), le bourg d'Arbela [3] qu'on identifie généralement avec 'Afoulé [4]. Mais, à la même distance de Legio qu''Afoulé, il existe une ruine qui convient mieux onomastiquement et où nous proposons de retrouver Arbela, c'est Tarbana. Le changement de *l* en *n* est normal dans l'arabe moderne; quant au *t* initial, il peut être le résidu du vocable *bet*, dans le rapport où Tarichae est avec Betiraḥ [5]. Précisément Osée, X, 14 mentionne une ville Bet-Arbel qui fut réduite par Salmanasar et que, du même coup, nous retrouvons sur le terrain. Tarbana est sur la route des envahisseurs venant du Nord et c'est elle qu'il faut encore reconnaître dans l'Arbela mentionnée par Josèphe sur la route que suivit le général syrien Bacchidès lorsqu'il se rendit d'Antioche à Jérusalem [6].

La preuve qu'il faut identifier cette Arbela avec Tarbana, et non avec Khirbet Irbid [7] près de Ḥattin, nous est fournie par une mention plus explicite du

(1) L'identification de Timnat-Seraḥ (dans *Juges*, II, 9, Timnat-Ḥares, qui a entraîné le rapprochement avec le village de Ḥaris, est le produit d'une métathèse) avec Tibné, due à Guérin, *Samarie*, II, p. 89 et suiv., est aussi certaine que la découverte du tombeau de Josué est fallacieuse. La carte d'État-major semble apporter à la première identification une curieuse confirmation en notant au Sud de Tibné un « Nebi Gais » (à vérifier) qui, placé au sommet de la montagne, garderait le nom de celle-ci, Ga'ash, fourni par *Juges*, II, 9.

(2) Thomsen, *Loca Sancta*, s. v.

(3) *Onomas.*, 14, 20.

(4) Thomsen, *Loca Sancta*, s. v.

(5) Pour ce dernier rapprochement, voir Buhl, *Geogr.*, p. 227. On a aussi identifié Aser de *Onom.*, 24, 12, entre Scythopolis et Neapolis avec Tayasir au Nord-est de Tabeṣ. Quelques voyageurs modernes notent Ṭarbana; ce n'est pas une difficulté à opposer à notre hypothèse car le passage du *t* initial à l'emphatique est fréquent ainsi Ṭabes pour Tabeṣ.

(6) Josèphe, *Ant. jud.*, XII, 11, 1.

(7) Solution de Robinson et de Guérin

livre des Macchabées. Il est dit que Bacchidès campa à Masaloth, près d'Arbela [1]. On n'a pas retrouvé ce Masaloth, et pour cause, ce qui a entraîné des explications peu vraisemblables [2]. Il faut tout simplement corriger Masaloth en Kasaloth ou Xasaloth, la Kesullot biblique, actuellement Iksal, qui est précisément dans le voisinage de Tarbana.

Il est admis, sur la foi du Talmud [3], que Shimron, ville royal cananéenne citée par Josué, est à placer à Semouniyé ; mais cette autorité n'a pas grande valeur en l'espèce. Si Josué, XIX, 15 la compte dans le territoire de Zabulon, par contre *Gen.*, XLVI, 13 et *Nombres*, XXVI, 24 en font un fils d'Issachar. Nous nous en autorisons pour la placer sur le versant Nord-Est du Carmel, soit au village de Shomariyé au Sud-Est de Ḥaifa, soit au-dessus de ce village sur le site d'Esfiyé d'où part le Wadi Shomariyé et qui représente peut-être le site antique [4].

Dans la même région on identifie Garis avec Reiné [5] parce que ce village est à peu près à la distance de Sepphoris indiquée par Josèphe ; mais on sait ce que valent ces indications de l'historien juif. Nous préférons identifier Garis avec l'actuel Djindjar, un peu plus au Sud.

On n'a pas trouvé l'emplacement de Beth She'arim [6], c'est vraisemblablement Sha'ara à l'Est de Kafr Kenna.

Puisque nous touchons au territoire de Zabulon, profitons-en pour proposer une ou deux hypothèses touchant les villes citées dans Josué, XIX, 15 : Qaṭṭat, Nahalal, Shimron, Yidealah et Bet-Leḥem. Cette dernière n'a pas changé de nom : nous avons vu ce qui concerne Shimron ; Nahalal est placé à Ma'loul. Restent Qaṭṭat et Yidealah qui n'ont pas été identifiées. La difficulté réside dans l'incertitude de la graphie de ces localités et les commentateurs ont renoncé à les retrouver sur le terrain [7].

[1] I *Macchabées*, IX, 2.

[2] Robinson, *Palaestina*, III, p. 533; Guérin, *Galilée*, I, p. 200.

[3] Buhl, *Geogr. Palaestina*, p. 215 ; Thomsen, *Loca Sancta*, p. 106; Neubauer, *Géogr. du Talmud*, p. 189. On a aussi proposé Semeriyé au nord d'Acre, mais cette position ne convient pas.

[4] Cette position conviendrait aussi à l'Acbatana de Pline, *H. N.*, V. 19, qu'on ne sait où placer.

[5] Ainsi P. Thomsen, *Loca Sancta*, s. v., à la suite de Guérin.

[6] Neubauer, *Géogr. du Talmud*, p. 200.

[7] Ainsi Holzinger, *Das Buch Josua*, p. 79.

Nous acceptons la leçon Qaṭṭat avec peut-être la variante Qaṭṭatah d'où l'on comprend que soit sortie la leçon Qartah de Josué XXI, 34 et aussi Qiṭeron de *Juges*, I, 30. Dans ces conditions, l'identification est toute naturelle avec Qadita ou Qatita immédiatement au Sud de Djish (Giscala).

En ce qui concerne Yideala, nous écarterons le rapprochement talmudique avec Ḥirayya, même s'il faut avec quelques mss. lire Yireala. Cette dernière leçon est peu probable : elle nous conduirait d'ailleurs à l'identification avec Yireon que Josué, XIX, 38 attribue à Naphtali ce que confirme la position de la moderne Yaroun à l'Ouest de Qadesh et tout près au Sud d''Ainita (l'ancienne Bet-'Anat). Mais faut-il garder la leçon Yideala ? Sans nous dissimuler ce que la proposition a d'aventureux, nous inclinons à reconnaître la véritable leçon dans le nom du fils de Zabulon, probablement éponyme, Yaḥleel [1]. Si l'on applique la règle fréquente du *ḥet* hébreu devenu *'ain* dans les noms de lieu actuels et le changement à peu près constant de *l* en *n*, notre ville de Yaḥlel se retrouve dans la Khirbet Ya'nin à l'Est de Saint-Jean-d'Acre et de Berwé.

Il y aurait lieu de discuter aussi les données géographiques que le livre de Judith fournit sur cette région. On s'accorde à placer Béthulie qu'Holopherne aurait assiégée, au village actuel de Sanour [2], mais on y est arrivé par des considérations topographiques qui ne nous paraissent pas probantes. D'ailleurs, la position est trop méridionale : il s'agit de défendre les gorges qui mènent à Jérusalem et, tout naturellement, c'est l'entrée de ces gorges qu'on est amené à occuper. D'autre part, Sanour n'est pas assez près de la plaine de Dothaim qui est le centre de l'action ennemie et, à ce point de vue encore, la position plus septentrionale de Qoubaṭiyé est préférable. La ville de Betomesthaim, voisine de Béthulie, serait alors l'actuelle Metheliyé. L'identification de Béthulie avec Qoubaṭiyé s'accorde avec l'indication que le mari de Judith, Manassé, aurait été enterré avec ses pères — évidemment non loin de sa ville natale Béthulie — entre Dothaim et Belamon (Yible'am) [3].

En ce qui concerne l'emplacement de l'armée d'Holopherne, un détail nous paraît avoir échappé aux commentateurs. Il est dit que les Assyriens

[1] *Gen.*, XLVI, 14 : *Nombres*, XXVI, 26.

[2] Pour les arguments qui ont fait adopter ce site nous renvoyons à Guérin, *Samarie*, I, p. 344 et suiv. —

[3] *Judith*, VIII, 3.

établissent leur camp dans la vallée qui est voisine de Béthulie, « près de la source [1] », mais ce dernier vocable serait par trop imprécis s'il n'était la traduction grecque de *'En-gannim* (Djénin) [2]. Dans ce récit merveilleux l'armée assyrienne couvre non seulement la plaine de Dothaim, mais aussi une partie de celle de Yezré'el (Esdrelon), et le point central de la position est précisément 'En-gannim. Le texte nous informe, en effet, que le front de l'ennemi s'étendait de Dothaim (Tell Dotan) à Belthem. Ce dernier site, qui n'a pas été identifié [3], correspond bien à l'actuelle Khirbet Oumm el-Boutmé [4]; quant à la profondeur, elle s'étendait de Béthulie à Kyamon « qui est en face d'Esdrelon [5] ». S'il s'agissait d'un récit authentique de la bataille, on pourrait estimer que cette étendue de l'armée est vraiment considérable, mais ce n'est pas le cas, et il n'y a pas lieu d'hésiter, comme on le fait parfois, à placer Kyamon [6] à l'actuel Tell Qeimoun, probablement l'ancienne Yoqne'am. La conception qui aligne l'armée assyrienne le long de la route : Kyamon, Megiddo, Ta'annak, Djenin n'est pas maladroite; elle atteste une connaissance très précise du terrain.

Nous ne sommes pas convaincu, comme on l'admet généralement qu'il faille identifier Bet-ha-gan avec 'En-gannim. La route directe de Yezré'el à Samarie ne passait pas obligatoirement par Djenin. Jéhu passe par Bet-'Eqed-haro'im [7] ou simplement Bet-'Eqed [8], actuellement Beit-Qad [9].

Il se pourrait que le Bet-ha-gan de II *Rois*, IX, 27 fût une corruption de Bet-'Eqed. Le récit de la mort d'Achazia, roi de Juda, qui mentionne cette localité est inexplicable si l'on identifie Bet-ha-gan avec Djenin.

En effet, Achazia, poursuivi par Jéhu, est atteint à la montée de Gour, près

[1] *Judith*, *VII*, 3.

[2] Déjà au temps de Josèphe, *Ant jud.*, XX, 6, 1 (cf. *Bell. Jud.*, II, 12, 3) le premier élément était tombé.

[3] On a proposé d'y voir une erreur pour Belamon.

[4] Signalée par Guérin, *Samarie*, II, p. 342.

[5] *Judith*, VII, 3.

[6] Ailleurs Kammona; cf. Thomsen, *Loca Sancta*, s. v.

[7] II *Rois*, X, 12.

[8] *Ibid.*, 14. *Onom.*, 56, 26 : Baithaketh.

[9] Rectifier ainsi la notation de notre carte (fig. 7). Il est vrai qu'on a mis en doute (ainsi Buhl, *Geogr. Palaest.*, p. 204) l'identification de Bet-'Eqed avec Beit-Qad parce que ce dernier est un peu à l'est de la ligne droite Yezré-'el-Djenin.

Il faut noter que les anciens étaient obligés suivant la saison, notamment à l'époque de pluies, et aussi pour des raisons de sécurité, de s'écarter de la plaine et de cheminer le long des collines. C'est ainsi que la route d'Akka à Djenin fait un détour pour gagner par Megiddo et Ta'annak un chemin qui domine la plaine en longeant le Carmel.

Yible'am, mais il peut s'enfuir à Megiddo où il meurt. S'il était passé par la plaine qui sépare Yezré'el de Djenin, il n'eût trouvé une montée qu'après Djenin vers Yible'am ; mais alors pour gagner Megiddo, il lui aurait fallu revenir en arrière. Or, évidemment, la retraite lui était coupée ; il ne pouvait se sauver qu'en gagnant ses ennemis de vitesse et en passant sur un territoire où ils n'osèrent pas le poursuivre.

6. — Les intendants royaux.

Les ostraca déchiffrés par M. Reisner sont des pièces de comptabilité mentionnant des envois de vin ou d'huile. Trouvés dans une dépendance immédiate du palais royal et datés d'une année de règne, nul doute que ces ostraca n'appartiennent à la comptabilité de l'intendance royale. Avant d'examiner le rôle de cette institution, nous placerons quelques-uns de ces textes sous les yeux du lecteur. D'abord l'ostracon n° 2 :

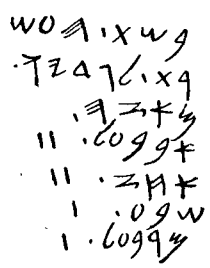

בשת הנש-		
רת לגדיו		
מאזה		
אבבעל	2	
אחז	2	
שבע	1	
מרבעל	1	

En l'année 10, (envoi fait) à Gaddiyo par (la ville de) Azzah. (A savoir) Abiba'al 2; Aḥaz 2; Sheba' 1; Meriba'al 1.

Les noms propres ont une physionomie bien ancienne; le plus curieux est celui de Meriba'al qui fut porté par un fils de Jonathan et que les rédacteurs bibliques ont transposé en Mephiboshet. Il s'agit de jarres de vin ou d'huile envoyées à l'intendant royal Gaddiyo par la ville de Azzah. Les propriétaires, qui ont fourni cette contribution, ont fait inscrire leur nom avec la quantité fournie [1].

[1] M. Reisner pense que l'on distribue 2 jarres à Abiba'al, 2 à Aḥaz etc. Notre explication se rapproche de celle de M. Albright, d'après ce qu'en a dit le P. Vincent, *Rev. Bibl.*, 1925, p. 440, note 3.

Une autre rédaction est fournie par l'ostracon n° 23 :

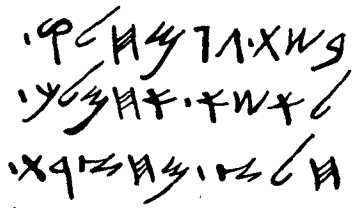

בשת 11 מחלק
לאשא אחמלך
חלץ מחצרת

En l'année 11 [1], *(envoi) de (la ville de) Ḥeleq à Asa (fils de) Aḥimelek. Ḥeleṣ de (la ville de) Ḥaṣerat.*

On remarquera l'absence du terme de filiation, ce qui est également l'usage sur les cachets israélites archaïques. Ḥeleṣ est peut-être le fonctionnaire qui a centralisé les contributions et les envoie au palais royal.

Il est fréquemment question de vin comme dans l'ostracon n° 13 :

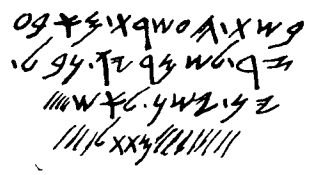

בשת העשרת מאבע
דר לשמריו נבל
ין ישן לאש[א
נבל ין ישן]מתתל

En l'année 10, (envoi de la ville) d'Abi'ezer à Shemariyo, jarre de vin vieux. A Ish[a [2], *jarre de vin vieux] de (la ville de) Tetel.*

Notre restitution n'est pas certaine; mais elle est plausible parce qu'à la dernière ligne le scribe a écrit plus petit et a serré les lettres. Nous comprenons, comme nous l'exposerons plus loin, que Abi'ezer dépendait de l'intendant Shemariyo, tandis que Tetel dépendait de Isha.

D'autres fois, il est question d'huile comme dans l'ostracon n° 17 :

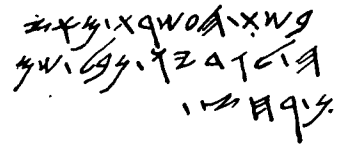

בשת העשרת מאד־
ה לגדיו נבל שמ־
ן רחץ

L'expression *shemen raḥaṣ* est nouvelle. M. Reisner traduit « huile fine ».

(1) M. Reisner, *op. cit.*, p. 234, lit : l'an 15.

(2) Probablement hypocoristique de Ish-Ba'al.

Il semble que le sens réel soit huile destinée aux onctions du corps. On utilisait ainsi l'huile la plus fine (*reshit shemanim*) et Amos nous montre les princes d'Israël [1] mollement étendus sur des lits d'ivoire, festoyant au son de la harpe et utilisant précisément les deux produits mentionnés sur les ostraca :

Ils boivent du vin pur clarifié [2];
Ils s'oignent de l'huile la plus fine.

On traduira donc : *En l'année 10, (envoi de la ville) de Azzah à Gaddiyo, jarre d'huile fine.*

La tradition de cette fabrication s'est longtemps maintenue dans ces régions [3], car alors qu'il était gouverneur de Galilée et à l'occasion de ses démêlés avec Jean de Giscala, l'historien juif Josèphe nous raconte la fructueuse spéculation à laquelle Jean se livra en revendant, aux Juifs de Césarée et de la côte, l'huile qu'on trouvait à bon marché en Galilée. Pour se réserver le monopole de ce commerce, Jean faisait valoir que les Juifs de Césarée se plaignaient de la qualité de l'huile qu'on fabriquait dans cette ville. Josèphe définit l'huile de Galilée ἔλαιον καθαρόν [4] qui correspond au *shemen raḥaṣ* de notre texte.

Nous reproduisons encore l'ostracon n° 63, à cause d'une notation de chiffres litigieuse. M. Reisner lit 17 où nous lisons simplement 13 :

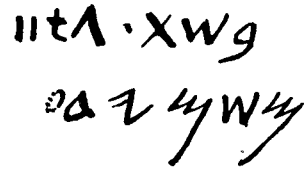

בשת (?) 13

משמידע

En l'année 13 (?), (envoi de la ville) de Shemida'.

[1] Au lieu de Sion dans Amos, vi, 1, il faut lire Bet Israël. Il s'agit bien des princes puisqu'ils seront emmenés en tête des déportés (verset 7).

[2] Dans Amos, vi, 6, en lisant d'après les LXX qui offrent seuls un sens. L'expression correspond au « vin vieux » des ostraca.

[3] Le secret de cette préparation consistait, probablement, en ce que les gens de la montagne cueillaient les olives tandis que les gens de la côte, qui avaient moins de temps à consacrer à cette besogne, attendaient que le fruit tombât à terre pour le ramasser. C'est ce procédé qui a longtemps assuré la réputation de l'huile de Crète au regard des huiles de la Grèce propre.

[4] Josèphe, *Vita*, 13. Confirmé par Neubauer, *Géogr.*, p. 230.

Ces documents nous paraissent apporter quelque lumière sur le mécanisme de l'intendance royale et confirmer, en partie tout au moins, les renseignements que le Livre des Rois nous fournit pour le règne de Salomon, peut-être à l'occasion de l'organisation du système.

L'entretien du roi, de son palais, de tout le personnel, même de sa cavalerie [1] était assuré successivement par l'un des douze intendants, chacun de ceux-ci s'approvisionnant sur un territoire déterminé et fournissant la maison du roi, un mois durant. Le Livre des Rois nous donne les noms de ces fonctionnaires sous Salomon avec indication des régions qui leur sont affectées pour la perception des vivres en nature [2]. La consommation journalière aurait été de trente *kor* [3] de fleur de farine, de soixante *kor* de farine commune, de dix bœufs gras, vingt de libre pâture et cent pièces de menu bétail, sans compter les cerfs, chevreuils, daims et volailles grasses [4].

Certes, de telles provisions ne se consommaient pas seulement à Jérusalem ; on prend soin de nous le dire quand il s'agit des déplacements du roi : « L'orge et la paille destinés aux chevaux et autres montures, l'intendant les amenait, chacun selon sa consigne, à l'endroit où se trouvait le roi [5]. » Mais celui-ci ne se déplaçait pas constamment avec ses 1.400 chars, ses 4.000 chevaux d'attelage, ses 12.000 cavaliers [6]. Nous savons, d'ailleurs, qu'il existait des quartiers de cavalerie en dehors de la capitale [7]. Le service de l'intendance n'est prévu que pour la cavalerie et la charrerie parce qu'elles constituaient les seuls éléments permanents de l'armée ; les fantassins étaient levés quand il était nécessaire.

(1) I *Rois*, v, 7 et suiv.

(2) I *Rois*, iv, 8 et suiv. On suppose qu'aux versets 8, 9, 10, 11 et 13 le nom du fonctionnaire est tombé et qu'il n'est plus resté que la mention « fils d'un tel ». Rien n'est moins certain depuis que la même particularité s'est rencontrée dans les listes de Bethphagé où, souvent, on n'inscrit que le patronymique, peut-être pour aller plus vite; cf. *Syria*, 1923, p. 245.

(3) Le *kor* vaut environ 364 litres.

(4) I *Rois*, v, 2 et suiv.

(5) I *Rois*, v, 8.

(6) I *Rois*, v, 6 (lire quatre mille au lieu de quarante d'après II *Chron.*, ix, 25) et x, 26. Ces chiffres, pour Salomon, ne sont nullement exagérés. A la bataille de Qarqar contre Salmanasar II, en 854, Achab met en ligne 2.000 chars et 10.000 hommes de troupe ; cf. Gressmann, *Altor. Texte und Bilder*, I, p. 109-110. Le roi de Ḥama ne met en ligne que 700 chars et le roi de Damas lui-même 1.200 chars. Comme le roi de Juda ne figure pas dans cette liste, il est probable que les scribes assyriens ont compté ensemble le contingent des deux royaumes.

(7) Ce sont les *'arê ha-rekeb* ; cf. I *Rois*, x, 26.

Les prophètes reconnus par le roi recevaient également des vivres. On nous le dit expressément d'Obadia, l'intendant du palais d'Achab — dont le nom n'apparaît pas sur nos listes. L'auteur biblique, tout occupé à décrire la lutte de Jézabel contre les prophètes yahvistes, attribue l'acte d'Obadia à ses sentiments religieux[1] ; il est vraisemblable qu'il accomplissait ainsi un devoir de sa charge.

En somme, nos renseignements fixent d'une manière assez précise les attributions des intendants royaux qui percevaient les denrées dans le pays, levant ainsi l'impôt en nature, et qui, de plus, en assuraient la répartition aux différentes parties prenantes.

Nous ne savons pas si l'organisation des intendants royaux à Samarie était calquée sur celle de Jérusalem, mais c'est fort probable. Au moment de la grande famine de Samarie, on nous montre l'intendant Obadia partant en tournée afin de recueillir au moins de l'herbe pour nourrir les chevaux et les mulets du roi [2]. Probablement la première coupe, dite la fenaison du roi[3] parce qu'elle semble lui avoir été réservée, avait-elle donné un médiocre produit.

Un des soins des intendants était de veiller aux rentrées de vin et d'huile. On rapporte que le roi d'Israël, Baesa, fut mis à mort par l'officier de cavalerie Zimri, pendant qu'il s'enivrait dans la maison de son intendant à Tirṣa, alors capitale du royaume[4]. Nous avons vu que, précisément, les *ostraca* de Samarie trouvés dans une dépendance du palais avaient trait aux livraisons de vin vieux et d'huile.

Au compte de M. Reisner, les ostraca de Samarie seraient datés des 9e, 10e, 15e et 17e années du règne d'Achab. Comme nous l'avons vu, l'unique ostracon qui porterait le chiffre 17 serait plutôt de l'an 13. Au lieu de l'an 15, nous lisons 11. Nous ne possédons peut-être pas les noms de tous les intendants royaux des années 9, 10 et 11 : même quatre intendants de l'an 9 ne se retrouvent plus en l'an 11. Malgré ces incertitudes, il est remarquable que les textes répartis sur ces trois années fournissent les noms d'une douzaine d'intendants. Il ne serait donc pas impossible que le royaume d'Israël, au temps d'Achab,

(1) I *Rois*, XVIII, 4.

(2) I *Rois*, XVIII, 5. Le morceau n'appartient pas à une source historique très sûre.

(3) AMOS, VII, 1.

(4) I *Rois*, XVI, 9.

connût la même organisation des intendants royaux qu'à Jérusalem, chacun pourvoyant la maison du roi un mois durant.

Chaque intendant opérait-il ses prélèvements dans un territoire déterminé ? Il n'est pas interdit de le supposer. En effet, le bourg de Shiphtan dépend de Ba'alzamar, Gibe'a et Yaṣit de Aḥino'am, Etpar'an et Be'er-yam de Shemaryo, Qeseḥ, Azzah, Saq et Ḥaṣerot de Gaddiyo, Ḥeleq de Isha, fils d'Aḥimelek, Ḥoglah de Ḥanan, fils de Ba'ara, No'ah de Gomer, Shekem de Ḥannino'am et Shereq de Yeda'yo. Cependant Abi'ezer fournit des provisions à Shemaryo en l'an 10 et à Isha, fils d'Abimelek, en l'an 11 ; Kerm ha-tell en fournit à Shemaryo en l'an 10 et à Nimshi ainsi qu'à Bedyo [1] en l'an 11. Le cas le plus embarrassant est celui de Shemida' qui, la même année 11, expédie à Aḥima, à Ḥeleṣ et à Isha. On peut admettre que le district de Shemida' était divisé entre ces trois intendants, car les contribules ne sont pas les mêmes pour les trois intendants.

Les textes de Samarie éclairent, ce nous semble, le problème soulevé par les estampilles sur anses d'amphores au type *lam-melek* « pour le roi » avec simplement un nom de ville. Pour être différente, leur rédaction se rapproche beaucoup de celle de l'ostracon n° 63 que nous donnons ci-dessus et qui ne porte que la date et le nom de la ville. L'hypothèse de Clermont-Ganneau qu'il s'agit ici de redevances fournies par les villes à l'intendance royale [2] est nettement confirmée. Que si l'on objecte combien il est surprenant de ne trouver sur les estampilles que les noms de quatre villes, c'est tout simplement que les autres villes employaient une autre formule. Il est possible, comme l'a pensé le P. Vincent, que les quatre villes citées sur les estampilles étaient aussi des centres de fabrication céramique [3].

*
* *

Nous n'avons signalé que les découvertes qui intéressent la vieille cité. On trouvera dans la publication de l'Université d'Harvard des renseignements sur les époques plus récentes.

Comme on le voit, les résultats obtenus sont importants pour l'histoire

[1] Ces deux noms propres sont douteux et il n'est pas certain que le premier soit le nom d'un intendant.

[2] *Recueil d'arch. or.*, IV, p. 1 et suiv.

[3] *Canaan*, p. 358.

d'Israël. En nous mettant en présence de vestiges authentiques, ils étendent et consolident notre documentation. Ils mettent en pleine lumière la grandeur de Samarie, notamment à l'époque d'Achab. Si dévastées qu'elles soient, les ruines qui subsistent témoignent que la capitale du royaume du Nord avait le droit d'être fière de ses fortes murailles, de ses palais, de ses temples, de ses maisons particulières construites en pierre de taille [1]. Sa richesse et sa puissance reposaient sur une organisation perfectionnée pour l'époque. L'usage qu'on y faisait de l'écriture atteste un développement intellectuel remarquable. Une telle œuvre mérite qu'on prête attention aux voix favorables que nous conserve l'Ancien Testament et qu'on redresse le jugement porté contre Achab par certains prophètes.

Achab fut un souverain remarquable qui développa la civilisation israélite. Comme l'a dit Renan, « il égala Salomon par l'ouverture d'esprit et le surpassa par la valeur militaire [2] ».

Les fouilles américaines, si habilement conduites, n'ont pas épuisé les ressources qu'offre le site de Samarie. Une heureuse fortune peut révéler les tombes royales où dorment encore tant de souverains israélites. L'emplacement du temple élevé au Ba'al de Tyr est à déterminer. Le temple d'Astarté, qui se maintint jusqu'à la ruine de la ville, doit être retrouvé. Il faut espérer que l'Université d'Harvard tiendra à achever une œuvre si bien commencée et déjà féconde en enseignements.

René Dussaud.

P.-S. — Très régulièrement le nom de lieu, relevé ci-dessus, p. 18, dans les listes égyptiennes, sous la forme Tarakael, est devenu Tara'el, car l'ancien *qof* peut se changer en *'ain* dans l'araméen tardif. Le Talmud identifie Tara'el avec Souqqot [3], qui est plutôt 'Ain es-Saqout, mais cette indication, inexacte en soi, confirme cependant qu'il faut chercher Tarakael dans le voisinage de Beisan. La forme talmudique de ce nom appuie notre identification avec Zarra'a qui ne nous paraît plus douteuse.

[1] Amos, V, 11.

[2] Renan, *Hist. du peuple d'Israel*, II, p. 301.

[3] Neubauer, *Géogr. du Talmud*, p. 248-249.

LES PEINTURES DE LA GROTTE DE MARINA PRÈS TRIPOLI

PAR

CH.-L. BROSSÉ [1].

Sur la nouvelle route de Beyrouth à Tripoli, à 1.500 m. environ au nord de Kalamoun, se dressent sur le côté Est, et presque au bord de la voie, des masses rocheuses incisées de nombreuses tailles. Au-dessus de cette ancienne carrière, sur le terrain qui s'élève vers l'Est, s'étagent de maigres champs pierreux et des olivettes. A une distance d'environ 300 m. de la route, la pente bute contre le pied d'une haute falaise de calcaire gris, presque à pic, très accidentée de ressauts et de vires, de fissures verticales et d'affouillements profonds. La face de cet escarpement regarde le Nord-Nord-Ouest. Sur la colline qui le domine se trouve le village de Deddeh, et non loin de là l'abbaye cistercienne de Belmont [2].

Une cavité, largement creusée dans le sens horizontal sur environ 20 m,, haute de 7 m. et profonde de 5 m., s'ouvre à une quinzaine de mètres d'élévation dans la paroi de la falaise. Elle est à 120 m. d'altitude. C'est ce que les indigènes appellent Mogharet Marina, la Grotte de Marina.

Cette grande excavation, à laquelle on accède par un sentier en lacets, frappe le regard, de la route même, car l'intérieur est d'un ton jaune orangé, qui tranche nettement sur le gris terne de l'escarpement rocheux. Elle a la forme d'un ellipsoïde très aplati, dont l'axe serait à peu près vertical. Le sol se relève vers le fond de la grotte, lequel est lui-même cintré, et se continue d'une seule courbe concave, remarquablement régulière, par la demi-voûte du plafond qui constitue un vaste encorbellement. L'ensemble décrit une incurvation semblable à la souple volute d'une vague qui déferle.

(1) Voir déjà : *CR. Academie Inscr.*, 1924, p. 96 ; *Syria*, V, 117-118 ; C. Enlart, *Monuments des Croisés*, t. I, p 157.

(2) Cf. C. Enlart, *Syria*, IV, 1 et suiv.

1. Vue d'ensemble.

2. Partie gauche.
Peintures de la grotte de Marina.

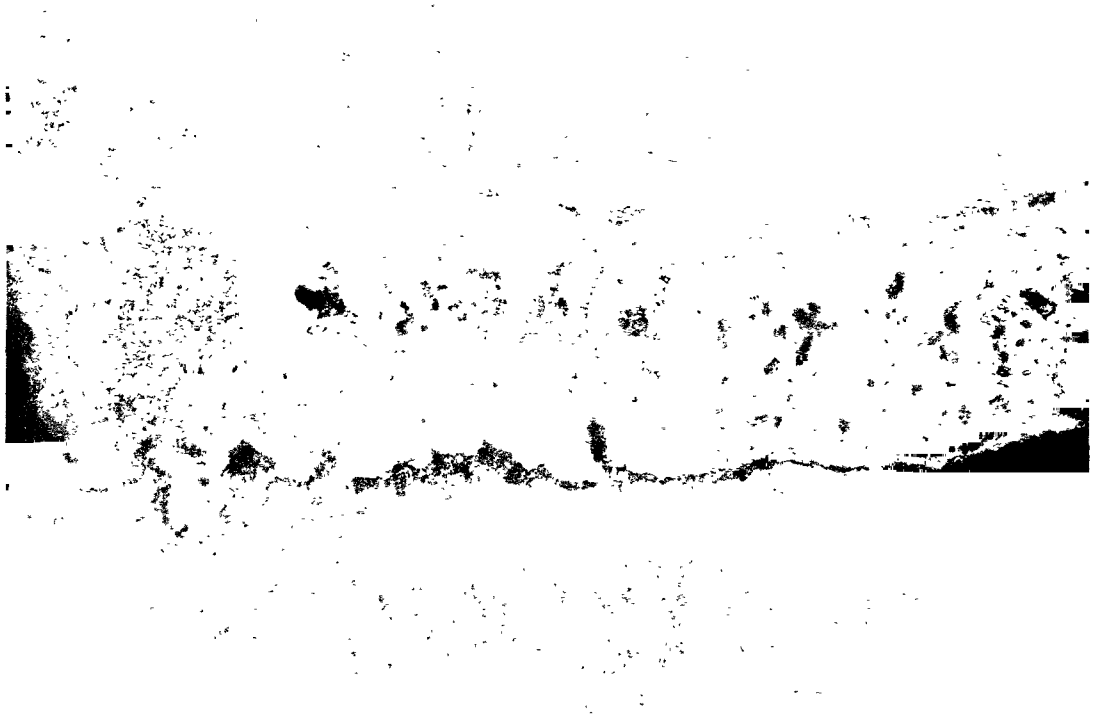

1. Partie centrale.

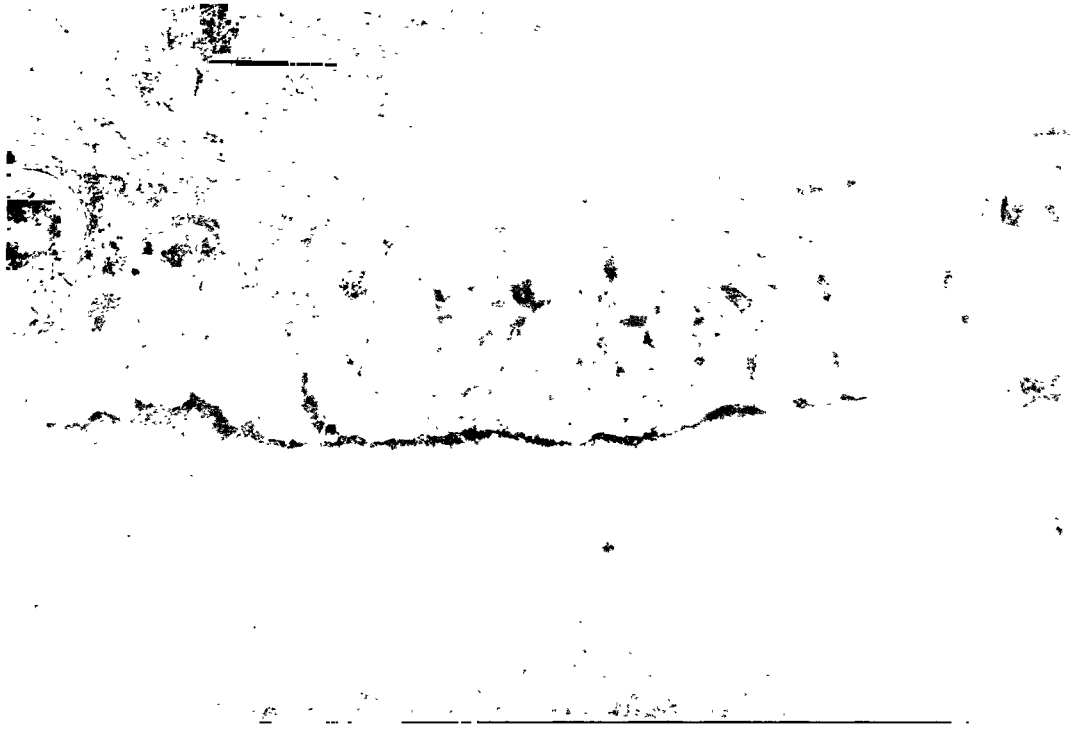

2. Partie droite.
Peintures de la grotte de Marina.

Le fond arrondi de la grotte de Marina porte des restes de peintures (pl. VII-VIII) représentant divers sujets qui sont peints sur un enduit au plâtre, placé en deux ou trois couches et dont l'épaisseur varie de 2 à 20 millimètres, suivant les inégalités de la roche. Mais les eaux de ruissellement ont décollé la plus grande partie des panneaux de gauche, et cela à une époque assez récente, semble-t-il, car le plâtre resté en place est d'un blanc très pur. D'autre part, les musulmans qui habitent cette région ont effacé ou martelé les visages de tous les personnages, sans en excepter un seul. Toutefois, la destruction la plus grave provient d'un travail qui fut probablement inspiré par un désir sincère de restauration. Les peintures couvraient la paroi très incurvée du fond de la cavité ; l'à-pic étant tout proche, le spectateur manquait de recul et ne pouvait admirer ces œuvres que déformées par une perspective malheureuse. Aussi un personnage pieux eut-il un jour l'idée louable de les faire recommencer à nouveau. Comme il était nécessaire de leur offrir une surface plane, on retailla verticalement le bas du mur rocheux, sur 1 m. 50 à 2 m. 20 de haut, ce qui entraîna la disparition de toute la moitié inférieure des tableaux. Du même coup, fut formé au pied de la paroi une sorte de trottoir horizontal, large au centre de 1 m. 20. Cependant, une fois le roc simplement dégrossi, le travail en resta là.

L'ensemble de la décoration n'occupe que la partie droite du fond de l'excavation, sur 8 m. de développement en largeur. Limitée à son sommet par une ligne horizontale (située à 3 m. 15 au-dessus de la plate-forme), à l'aplomb du petit bassin N, cette décoration comprenait à l'origine cinq tableaux : deux grands panneaux, de chaque côté d'un étroit panneau central. Les saints représentés y sont désignés par des sigles grecs.

Plus tard, le panneau de droite fut divisé en 8 petits cadres, dans lesquels prirent place une nouvelle suite de sujets, accompagnés de légendes latines.

LES PEINTURES PRIMITIVES

Les cinq tableaux les plus anciens sont peints à la détrempe, avec des couleurs très solides, fortement attachées à l'enduit et dont toute la vigueur reparaît quand on les mouille. Les couleurs sont naturellement assez ternies aujourd'hui et comme embuées ; certaines ont conservé à peu près leur valeur primi-

tive, tandis que d'autres se sont altérées. Le fond des grands panneaux, qui était d'un beau bleu sombre, paraît maintenant noirâtre. La face de tous les personnages a été martelée jusqu'au roc ; les mains ont été grattées aussi, mais avec moins d'acharnement.

Tous les personnages, sauf celui du panneau central, sont figurés en grandeur naturelle. Leur tête est entourée d'une auréole de couleur vert bronze, délimitée par un cercle mince, brun-rouge ou noir, qu'enveloppe un cercle blanc plus large, souligné d'un filet rouge foncé ou noir.

Chacun des panneaux est encadré d'une simple bordure, large en moyenne de 7 cm., d'une couleur rouge sang qui a pâli par endroits.

Nous décrirons en détail chacune de ces compositions, en commençant par celle de gauche.

Panneau A. — Il a 1 m. 40 de largeur dans le cadre, mais il ne reste de la peinture que 0 m. 37 de haut à gauche et à droite, 1 m. 07 au centre. Du seul personnage qu'il contient, subsiste la moitié supérieure du corps. Le visage a entièrement disparu. La tête était recouverte d'un voile rouge qui, à droite, porte des fragments d'une ornementation brodée, figurée en légers traits jaunes (fig. 1).

D'un mouvement rendu avec naturel, le personnage, dont le buste, comme la tête, s'incline un peu en avant, brandit un maillet que tient la main droite, levée jusqu'au bord supérieur du cadre. La main est rougeâtre et la masse du maillet grise, accentuée de hachures rouges. Le bras droit, couvert d'une manche collante gris clair, sort d'un manteau largement et souplement drapé, rouge foncé (devenu noirâtre), qui enveloppe tout le torse et est rejeté par-dessus l'épaule.

Des lignes plus claires marquent des lumières aux plis de l'étoffe ; deux étoiles tracées d'un mince trait jaune ne se distinguent plus qu'à peine, une sur le devant de chaque épaule. Un pan d'une robe verte, dont la couleur paraît se superposer à du jaune, apparaît sous le manteau, à hauteur du ventre.

On pourrait croire, de prime abord, que ce personnage maniant avec vigueur un maillet représente saint Joseph le charpentier. Cependant, suivant l'inscription peinte sur le fond, en grandes lettres grecques, il s'agit de sainte Marina : ΗΑΓΙΑΜΑ͡ΡΙΝΑ ꝑ.

Précédée d'un point, la première partie du nom est inscrite entre le poignet et le nimbe de la sainte, à hauteur des yeux, en lettres rouges hautes de 0m. 045. Les deux lettres ΓΙ, peut-être oubliées d'abord, ont été tracées au-dessus de la ligne. L'Ι touche le bord de l'auréole, et à droite de celle-ci, à la même hauteur, on distingue avec peine, complètement déteintes et noyées dans le noir

Fig. 1. — Sainte Marine.

du fond, les deux lettres NA, hautes de 0 m. 07, et suivies d'un petit fleuron de trois feuilles, marquant la fin du mot.

L'ensemble donne donc ἡ ἁγία Μαρίνα « la sainte Marina », mais on ne voit pas bien à quel épisode de la vie de la sainte cette scène peut se rapporter.

Avec celui du centre, ce panneau est le seul sur lequel aucune lettre latine n'a été ajoutée.

Panneau B. — Large de 2 m., cette peinture, à l'exception d'une étroite bande en haut, est presque entièrement détruite, par suite du décollement de la couche extérieure de l'enduit. Elle représentait une Annonciation (pl. IX, fig. 1), dont la disposition d'ensemble paraît semblable à celle du même sujet peint dans l'abside Sud de Deïr-Ṣalib.

L'ange Gabriel, que désigne une inscription latine ajoutée plus tard (fig. 4) sous la pointe de l'aile, vient de gauche. Le visage a disparu entièrement ; il

ne reste rien du personnage, à part le bout de l'aile droite aux souples plumes rouges, et deux pans de draperie.

Au centre de la composition, on distingue plusieurs traits concentriques dont la concavité est tournée vers le haut ; ce sont deux cercles blancs, séparés par deux lignes d'une zone rouge qui les enveloppe. Le tout est zébré de rayons blancs qui tombent obliquement de gauche, dans la direction de la Vierge.

De celle-ci, il ne subsiste que la moitié de l'auréole et le sommet de la tête, lequel est couvert d'un voile rouge foncé dont quelques traits mauves marquent les plis. D'après la position du visage, la sainte devait être figurée presque debout, au moment où, saisie de surprise par l'apparition de l'ange, elle s'est levée de son siège (Protév., XI, 1). Derrière elle, sa maison soigneusement dessinée, occupe presque toute la moitié droite du panneau. Sous un toit à deux pentes, couvert de tuiles d'un rouge très foncé et se recouvrant en écailles par rangs verticaux, apparaît une maison dont les deux étages sont séparés par une corniche, ornée d'un rinceau tracé en jaune. De couleur rouge noirâtre, l'étage supérieur est encadré d'une double moulure blanche ; il en reste, à droite, une fenêtre à plein cintre, qui, au lieu de faire trou, est remplie en blanc terne.

De chaque côté et au-dessus de l'auréole, les sigles $\widetilde{\text{MP}}$ et $\widetilde{\Theta\text{V}}$ désignaient la Mère de Dieu. Au-dessus, entre le faîtage de la toiture et la bordure du cadre, on a ajouté en blanc l'inscription latine : HANUNCIAT : VIRGOMARIA :

Panneau C. — Cette curieuse composition, large seulement de 0 m. 50 sur 1 m. 40 de haut, est située exactement au-dessus de la niche N (fig. 5) ; elle est assez bien conservée, mais elle ne porte aucune trace d'inscription grecque ou latine.

Il semble cependant qu'il s'agisse de Zachée, le chef des publicains de Jéricho, qui, étant de très petite taille, monta dans un sycomore pour bien voir le Christ entrant à Jérusalem (Luc, XIX, 1-10). Le personnage du panneau C est, en effet, très petit par rapport aux autres figures. Vêtu d'une robe unie de couleur rouge sang, il semble accroupi dans les branchages, peints en blanc sur un fond gris bleuté. Le tronc de l'arbre est jaunâtre et dessiné par un trait brun. Ce fût, vertical et élancé, ne ressemble d'ailleurs en rien au tronc noueux du

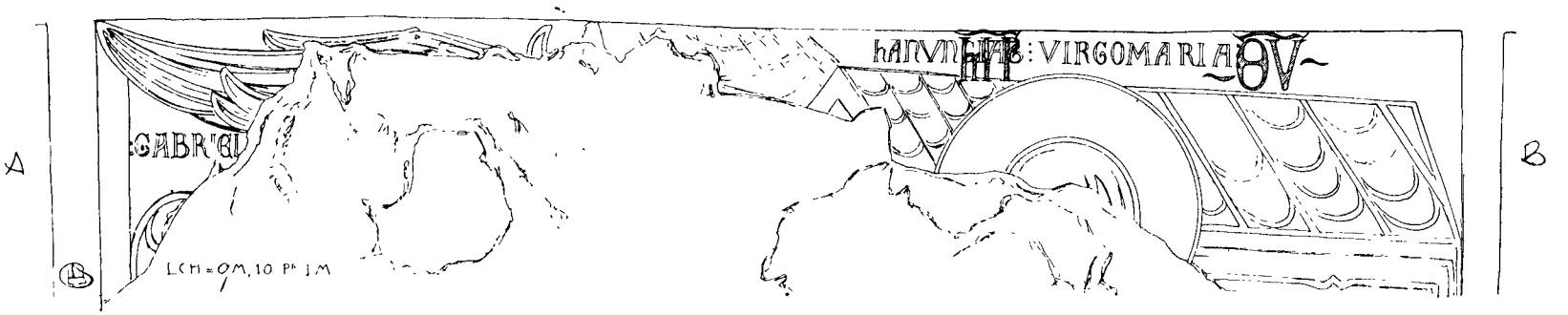

FIG. 1. — Annonciation.

FIG. 2. — Déisis.

PEINTURES DE LA GROTTE DE MARINA.

sycomore ; les feuilles sont lancéolées, les fruits de forme sphérique et de couleur rouge.

La face du personnage n'est plus qu'une tache noire, sous laquelle transparaît un ton rougeâtre. Il tient la main gauche à la hauteur du front, comme s'il protégeait ses yeux des rayons du soleil. Le bras droit tombe, avec abandon, devant le corps.

Au-dessous du feuillage, deux banderoles ondulées traversent horizontalement le fond ; la première est peinte en gris, la seconde en rouge, avec quelques marques blanches qui ne peuvent être des lettres.

Plus bas, s'étend un fond gris clair, déteint et jaunâtre par endroits, vert dans la partie inférieure gauche. Près de la banderole rouge et à droite du tronc de l'arbre, une ligne noire paraît figurer le dos d'un mouton ; lui faisant pendant, à gauche, une chèvre rosâtre, d'une taille un peu petite par rapport au personnage de l'arbre, est assez bien dessinée d'un trait noir fort net. Du milieu du front, et perpendiculairement au chanfrein, jaillit une seule grande corne rectiligne, pareille à celle de la licorne.

Sous ses pieds, on voit encore un autre petit animal noir, un chat semble-t-il, tourné vers la droite. Enfin, face à ce dernier, de l'autre côté de l'arbre, est assis un quadrupède du même genre, mais plus grand.

Panneau D. — Large de 1 m. 82, et ayant encore environ 1 m. 15 de haut.

Cette belle composition (pl. IX, fig. 2) est une *déisis*, présentant avec celle de l'église franque de Qariat-el-Enab [1] de remarquables analogies, mais elle est mieux conservée que cette dernière.

Le Pantocrator est placé de face, au centre, sur un trône très simple, à dossier carré, de 0 m. 77 de large, dont le bois garde des traces d'ornementation jaune ; les montants, de 0 m. 06 d'épaisseur, sont couronnés de pommes de pin. Un coussin jaune orangé déborde sur la droite du siège.

Le visage du Sauveur a été gratté jusqu'au roc. Mais la chevelure, opulente et d'un rouge violent, subsiste encore ; de larges ondulations, formant masse de chaque côté, sont indiquées au trait. La tête se détache en sombre sur une « gloire » de 0 m. 48 de diamètre, traversée d'une croix dont les larges branches

(1) Cf. Ch. Diehl, *C. R. Acad.*, 1924, p. 91.

rouge pâle portent, tracés en jaune, en haut un O, à droite un N et à gauche un ornement trilobé. Le chrisme IC XC est peint de part et d'autre du nimbe et en bas. A droite du premier C, on a ajouté, en blanc, un petit C latin, suivi de trois points superposés.

Sous un large manteau pourpre très foncé, qui drape tout le côté gauche du Christ et couvre seulement la pointe de l'épaule droite, apparaît une robe rouge sang qui laisse voir sous le col, un pan de tunique d'un bleu déteint. De la main gauche, cachée sous le manteau, le Messie tient le livre des Évangiles qui semble posé sur sa cuisse. Le plat de la reliure est orné de quatre cabochons rectangulaires vert émeraude. La main droite, d'un dessin sobre et correct, fait un geste de bénédiction ; les deux derniers doigts, à demi repliés, se séparent de l'index et du majeur qui sont presque unis.

A la droite du Christ, et légèrement inclinée vers lui, se tient debout la Vierge. Le manteau, qui l'enveloppe étroitement, est d'un rouge brun foncé, ainsi que son voile. Les cassures des plis sont indiquées par des retouches plus claires qui ont pris un ton lie de vin, en bonne harmonie avec la couleur de l'étoffe. Il ne reste du visage qu'une partie du front. D'un geste simple et plein de naturel, des deux mains ouvertes et allongées vers lui, la Vierge désigne son divin Fils. Les mains sont dessinées avec élégance et sans sécheresse ; elles sortent de manches ajustées, gris jaunâtre, encerclées de bandes plus claires. La robe, que le manteau écarté laisse apparaître au milieu du corps, est d'un beau bleu vif, conformément à la tradition.

Les sigles MP ∘ ΘV de 0 m. 10 de haut, avaient été soigneusement peints en rouge (sauf le Θ, noir) à droite de l'auréole. Le mot MATER a été ajouté, en lettres blanches, dans l'angle supérieur gauche du cadre.

A la gauche du Christ, se tient saint Jean, représenté un peu moins grand que la Vierge et dans une position symétrique. La chevelure aux mèches hirsutes est peinte en rouge éclatant. Les épaules, très tombantes, sont couvertes d'un manteau rouge sang, avec des parties déteintes. L'apôtre tend la main gauche vers le Messie ; sa main droite était sans doute posée à plat sur la poitrine. Sous le manteau entr'ouvert, apparaît une robe jaune orangé ocreux, décorée sobrement de lignes brunes, obliques ou courbes.

Le sigle IO, à peine visible sur le fond, près de l'auréole, désignait le Prodrome. On y a superposé l'inscription ▨CS ; IOHE▨ BABTI▨, sur trois lignes.

Panneau E (fig. 7). — Toute la partie droite de la décoration formait un seul grand sujet de 2 m. 28 de largeur, qui a disparu sous une réfection ultérieure dont nous étudierons plus loin le détail. Les nouvelles couleurs, en pâlissant, ont laissé par endroits « repousser » la peinture primitive.

Le personnage représenté dans ce panneau était saint Démétrius (pl. X). Au-dessus, et de part et d'autre de l'auréole, on lit, en effet, très nettement, ΟΑΓΙΟC ΔΗΜΙΤΡΙΟC ; les lettres, qui ont 0,04 de haut, diffèrent des autres inscriptions grecques par leur couleur, brun rouge très foncé.

En haut et au centre, apparaît l'auréole du saint. La tête, vue de face, occupait également le milieu du panneau ; il n'en subsiste qu'une partie du front et une énorme chevelure de forme arrondie, peinte en rouge vineux et traversée de traits lilas. L'œil droit, dessiné en noir, existe presque entier ; mais de l'œil gauche il ne reste qu'une minime partie. Le tracé des épaules est visible encore ; le torse, par contre, disparaît entièrement sous les peintures de la seconde époque.

Plus bas et à gauche, se détachent en rouge brun la tête et le cou du cheval sur lequel le saint était monté. La bouche seule manque ; les oreilles sont pointées en avant ; l'œil, très rond, est cerné de lignes blanchâtres. Au frontail est suspendue une petite croix grecque. Un mince trait blanc représente le montant de la bride, jusqu'à l'œil du mors. Les ganaches se lient à l'encolure puissante et très « rouée », sur laquelle on croit distinguer un collier de grosses perles. Une épaisse crinière, de la même couleur que l'encolure, est figurée par des traits clairs parallèles et spiralés, divisant les crins soigneusement égalisés.

Le Saint tenait, semble-t-il, les rènes dans la main gauche ; et il devait brandir de la main droite une lance à croix, dont le fer, comme dans les icônes modernes [1], traversait le Nestor terrassé. Un ovale roussâtre, qui entame légèrement l'encolure du cheval, paraît représenter un petit bouclier. Des traces d'un rouge très vif, qui transparaît dans le milieu du petit panneau H, indiquent une chlamyde, relevée par le vent et s'envolant au-dessus de l'épaule gauche.

[1] Pourtant l'église saint Dimitri de Beyrouth possède une icône du saint qui le représente avec la lance dans la main gauche.

LES PEINTURES DE LA SECONDE ÉPOQUE

A une époque ultérieure, on recouvrit d'un léger badigeon le panneau de saint Démétrius, et on le divisa, sur deux registres, en huit panneaux à peu près égaux, dans lesquels furent peints de nouveaux sujets.

Les couleurs employées pour cette deuxième décoration sont beaucoup moins solides que celles des peintures primitives, peut-être à cause du mauvais badigeon qui les porte, et au travers duquel transparaissent les anciennes couleurs. Elles n'adhèrent pas au plâtre, en effet, et tombent au moindre frottement. C'est ainsi que les visages de tous les petits personnages ont été simplement effacés et non martelés, comme ceux des saints des grands panneaux. Il n'en reste que des taches rosâtres. Les mains ont été également effacées. Les auréoles, dont sont nimbées toutes les figures sans exception, ont une couleur brun-grisâtre.

Une simple bande rouge terreux de 0 m. 03 de large sépare les uns des autres les panneaux dont les personnages se détachent sur un fond de ciel devenu d'un bleu terne assez foncé, et peint à larges coups de pinceau. En général, les tons de ces nouvelles peintures sont délavés et pâlis ; ils ont été posés en à-plat ; le dessin est vigoureusement tracé par dessus en brun.

Les quatre panneaux du registre supérieur sont à peu près entiers, mais il ne reste presque rien de ceux du bas, détruits par la retaille du rocher. Le cycle se déroule naturellement de gauche à droite, dans le registre supérieur d'abord, puis dans le second.

Ces huit compositions représentaient autant d'épisodes de la vie de sainte Marine, dont l'image en grandeur naturelle figurait déjà dans les peintures de la première époque, où elle faisait pendant à celle de saint Démétrius.

Registre supérieur (Pl. X).

Les quatre premiers panneaux (F, G, H, K), se rapportent à la jeunesse de la sainte, qu'on peut résumer ainsi :

Au ve siècle [1] vivait à Kalamoun un homme riche nommé Eugènios [2] qui

[1] Voir surtout L. Clugnet, *Bibliothèque hagiographique orientale* (Paris, 1905), et Nau, dans *Revue Orient Latin*, VI, p. 276-29). — Avec son inépuisable obligeance, le R. P. Cheikho nous a fourni sur la sainte d'utiles renseignements, dont nous lui avons une sincère gratitude.

[2] Suivant la version arabe : Ibrahim,

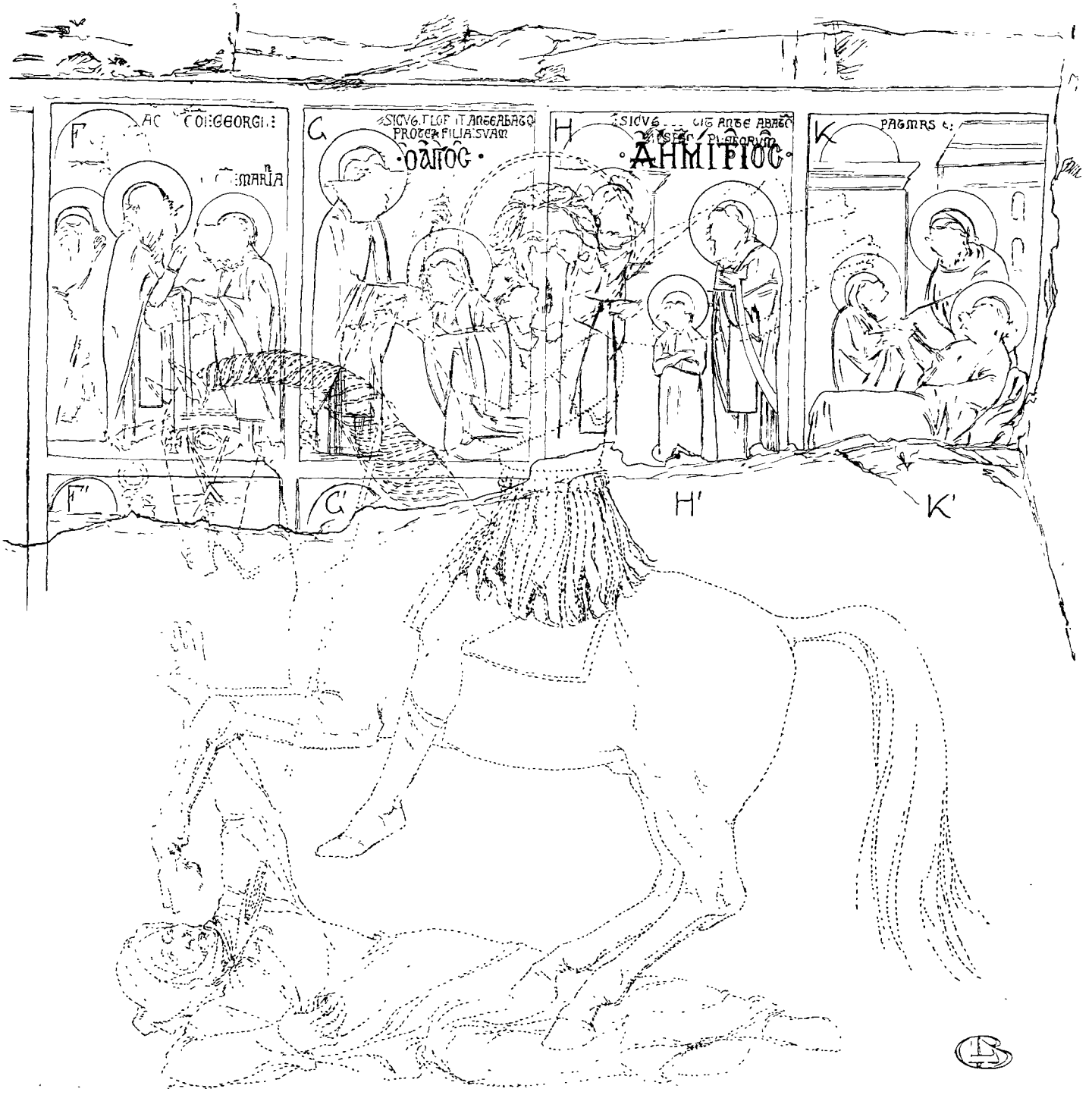

Peintures de la grotte de Marina :

Saint Démétrius et Vie de sainte Marine.

se convertit au Christianisme. Ayant perdu son épouse aimée, Badoura [1], il décida de se retirer du monde. Il distribua ses biens aux pauvres et entra au couvent de Kannoûbin, le monastère par excellence (κοινόβιον) des disciples du moine Maroun. Créée dans la deuxième moitié du IVe siècle, sous le règne de Théodose, cette retraite était à demi enfouie dans une anfractuosité du rocher, dans l'un des sites les plus sauvages des gorges de la Kadicha, la vallée sainte des Maronites.

Le pieux Eugènios ne pouvant se résoudre à se séparer de sa fille unique Marina, dissimula le sexe de celle-ci sous des vêtements masculins, et la fit admettre au monastère, où elle grandit près de lui. Elle avait environ dix-sept ans lorsque son père mourut.

Panneau F. — De 0 m. 80 de hauteur moyenne sur 0,58 de large, cette composition comprend trois personnes. Vu le rapport de sa taille à celle du personnage central, la figure placée à droite est bien celle d'une fillette, telle qu'était Marina lorsque son père résolut d'entrer en religion [2]. Au sommet de l'auréole dont elle est couronnée est écrit le mot : MARIA (fig. 10) au-dessus duquel, superposée à l'I, a été ajoutée en correction la lettre N, un peu plus petite que les autres. C'est donc bien le nom Marina qui désigne cette figure. La façon dont ce nom a été corrigé est une particularité bien curieuse. Faut-il croire que l'artiste occidental qui peignit ces légendes en latin, entendant mal la prononciation locale, comprit d'abord Maria pour Marina ? Est-ce un simple lapsus ? Toujours est-il que ce mot est d'une importance capitale, puisqu'il nous donne la certitude que cette suite de scènes se compose d'illustrations de la vie de sainte Marine. Il était précédé d'un autre mot qui, malheureusement, est presque entièrement effacé.

La jeune fille porte une ample cape vert jaunâtre qui tombe presque jusqu'au sol. Les pieds apparaissent sous sa robe jaune ; on devine qu'elle joint les mains, bien que celles-ci soient effacées.

Au milieu du panneau, se trouve un saint debout, tourné vers la droite ; il est vêtu d'un manteau rouge, couvrant une robe jaune sur laquelle s'applique

[1] Ecrit بدورة peut-être pour تدورة, Théodora.

[2] L. Clugnet, *op. laud.*, p. 5.

un scapulaire bleu pâle. De sa main droite, avec deux doigts repliés, il bénit l'enfant qui incline respectueusement la tête. A hauteur de ceinture, sa main gauche s'appuie, pouce en avant, sur un bâton non crossé.

En arrière et contre la bordure gauche du cadre, un troisième personnage, auréolé de brun foncé, se tient debout, tourné à droite et les mains jointes. Il porte une robe bleu sombre et une cape marron foncé. Au-dessus de sa tête, l'église est symbolisée, selon la tradition byzantine, par un dôme peint en ocre rouge. Sous le bord supérieur du tableau, une légende dont il ne reste de lisible que le dernier mot : GEORG... :

Cette scène représente peut-être la bénédiction que l'enfant reçoit de son père au moment où celui-ci quitte la maison de Kalamoun, ayant déjà à la main le bâton du pèlerin, pour se rendre au monastère de Kannoubin. Nous savons, en effet, par les textes grecs et latins, qu'Eugènios se rendit d'abord seul au couvent et revint plus tard chercher son enfant.

Panneau G. — Celui-ci a 0 m. 85 de haut et 0 m. 55 de large.

Deux figures seulement animent ce tableau ; elles sont un peu plus grandes que celles du panneau F. Un saint se tient contre la bordure de gauche, debout, tout à fait semblable à celui du centre du tableau précédent. Comme lui, il est enveloppé d'une mante monacale (μανδύας) rouge vif, allant presque jusqu'au sol, et laissant voir une longue robe brune devant laquelle tombe un scapulaire d'un blanc sali. Le visage est effacé, mais le crâne est couvert d'une sorte de bonnet jaune formant une pointe sur le sommet du front. Il est peu probable que ce soit une chevelure déteinte, car les chevelures sont peintes en rouge sombre, couleur solide.

Le personnage qui lui fait face, de la même taille, est agenouillé, les mains jointes, la tête légèrement inclinée en avant. Lui aussi, est couvert d'un manteau de religieux gris bleu, drapé en larges plis que dessinent des traits bruns, fermes, mais sans raideur. Les cassures de l'étoffe, qui se chiffonne au contact des jambes repliées, ont même une souplesse qu'on ne retrouve pas dans les autres figures de cette série de peintures. Sous le manteau, apparaissent une robe grise très déteinte et un scapulaire blanc. Sur une auréole sombre se détache presque toute la tête, dont le visage seul a disparu ; elle est enveloppée d'une sorte de capuche jaune formant quelques plis, et qui paraît

rentrer dans le col du vêtement, comme le voile que portent actuellement les moines maronites.

Les attitudes respectives des deux personnages semblent indiquer que celui de gauche, dont la main droite s'étend vers le visage de l'autre, offre l'hostie en communion à ce dernier, ou lui donne sa main à baiser.

C'est ce panneau qui présente, contre sa bordure supérieure, la légende la plus complète et la plus lisible. Sur deux lignes sont écrits très soigneusement les mots (fig. 7)...

SICVT : FLOR.IT : ANTEABAT.
PROTE : FILIA : SVAM :

Le R. P. Mouterde a bien voulu nous remettre au sujet de cette inscription la note ci-jointe, dont nous lui exprimons notre vive reconnaissance :

« L'inscription du panneau doit se lire, je crois :

Sicut : [*p*]*lor*[*a*]*t* : *ante ab*(*b*)*ate*(*m*)
prote[*s*(*tans*)] : *filia*(*m*) : *suam* :

« Comme il pleure devant l'abbé, déclarant sa fille », c'est-à-dire déclarant que sa tristesse lui vient du souvenir de son enfant. Ce détail de la vie est noté dans les plus anciennes versions latines et françaises (IXe-XIIIe siècles) que reproduit L. Clugnet.

Panneau H. — Il mesure : 0 m. 82 de haut sur 0 m. 59 de large ; il n'en manque qu'une étroite partie contre la bordure inférieure.

Des trois personnages qui composent cette scène, celui de gauche est tout à fait semblable au saint debout du tableau précédent, vêtu de même façon et dans une pose identique. Il se penche légèrement, sa main gauche est levée en signe de protection, et, de la droite, il accueille l'enfant que lui amène le personnage de droite. Ce dernier, également couvert de vêtements monastiques (manteau gris très foncé qui fut probablement noir, scapulaire blanc sur une robe jaune ocreux), paraît poser la main sur la tête de l'enfant qui se tient devant lui, légèrement tourné à gauche. Vêtu entièrement d'une robe unie rouge orange, cet enfant incline la tête et tient les mains croisées sur sa poitrine.

Il n'est guère douteux qu'il ne s'agisse ici du moine Eugènios présentant à l'abbé sa fille vêtue en garçon. Suivant le manuscrit latin, Marina avait alors

quatorze ans. C'est à ce moment qu'on donna à la jeune fille le nom de Marinos. Le sujet de la composition est précisé par l'inscription latine, dont les deux lignes sont tracées en haut du tableau, à droite d'un dôme rouge, pareil à celui du panneau E :

SICVT ...CIT ANTE ABAT

IN SPEC PVERORVM

La ligne supérieure est parallèle au cadre, tandis que la seconde, penchant un peu vers la droite, empiète sur le haut du nom ΔΗΜΙΤΡΙΟϹ, écrit en lettres beaucoup plus grandes et qui appartient à la décoration primitive. Les mots sont espacés et bien séparés par des : comme au panneau F.

Le P. Mouterde propose de lire ainsi :

« *Sicut* [*dis*]*cit ante ab*(*b*)*ate*(*m*)
in spec(*ulo*) *puerorum.*

« Comme elle étudie, devant l'abbé, dans le *Miroir des enfants* ».

Le *Miroir des enfants* est un ouvrage, fort estimé au Moyen âge, du moine Isembard, du monastère de Fleuri, qui vivait au commencement du XIe siècle.

Cet ouvrage, duquel on n'a point d'autre connaissance, était apparemment une règle de conduite pour l'éducation de la jeunesse qu'on élevait à Fleuri (1).

Or les plus anciennes versions latines et françaises de la vie de sainte Marine nous apprennent que son père lui fit étudier les lettres, *dedit eam ad discendas litteras*, dans le monastère *in monasterio* (version A, CLUGNET, p. 5, ligne 1), ou près du monastère *infra monasterium* (version B et C, CLUGNET, pp. 8, ligne 18, et 11, ligne 30). Le bon peintre de la grotte de Sainte-Marine se figure qu'elle étudia dans le manuel si réputé des écoles monacales de son temps.

Tout ceci n'oblige pas à supposer que l'artiste avait représenté le volume entre les mains de l'enfant : on faisait sans doute apprendre par cœur, beaucoup plus qu'on ne faisait lire, ce qui était écrit dans le *Speculum puerorum*.

Panneau K. — Quelques centimètres du bas de ce panneau, large de 0 m. 47, ont été coupés par la retaille du rocher, mais la scène qu'il représente reste complète. Elle nous montre les derniers moments du père de Marinos, qui mourut « dans la perfection du monachisme », selon le texte arabe, lorsque

(1) *Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins de Saint-Maur, t. VI, p. 439-440; t. VII, p. 235-6.

la jeune sainte atteignit sa dix-septième année, *dum esset annorum decem et septem defunctus est pater eius.*

Au premier plan, le pieux Eugènios, le torse vêtu d'une robe jaune et soutenu par un grand oreiller rougeâtre, est étendu sous une couverture rouge, sur laquelle retombe sa main gauche tandis qu'il fait effort pour lever le bras droit; bien que son visage soit effacé, on croit y voir des traces de barbe.

Un peu en arrière, à gauche, Marinos est agenouillé, tourné vers le mourant; sa tête est couverte d'un bonnet rouge formant un cran en pointe au milieu du front. Un large manteau jaune enveloppe son corps.

Un troisième personnage nimbé, barbu et coiffé lui aussi d'un bonnet ou d'un capuchon jaunâtre, vêtu d'un manteau rouge ardent sur une robe d'un vert bleuté, occupe le deuxième plan à droite. Ce ne peut être que le Prieur du Monastère, qui s'incline en avant et, d'un geste très naturel, place la main droite du moribond entre celles de son enfant.

Sur le bleu terni du ciel, en haut du tableau, se détachent à gauche le dôme rouge ordinaire, ceinturé d'une lourde corniche ornée d'un rinceau jaune, au-dessus d'une double moulure; et, à droite, une haute maison couverte d'un toit à deux pentes, qui représente le couvent.

Entre les deux monuments, sous le cadre, une courte légende (fig. 7) : PATMRSE : La lecture matérielle est certaine ; peut-être faut-il comprendre *pat(er) m(o)r(tuu)s e(st).*

REGISTRE INFÉRIEUR

Des quatre panneaux du registre inférieur, les deux derniers ont disparu entièrement et il ne subsiste que fort peu de chose des deux premiers.

Panneau F'. — Il ne reste de ce tableau qu'une étroite bande de la partie supérieure, dans laquelle se voient, sur un ciel très déteint : dans l'angle gauche, un dôme rouge, et, du côté droit, le faîtage d'une toiture à deux versants.

Panneau G'. — Un seul vestige : fragment de l'angle supérieur gauche d'un dôme rouge.

Ces panneaux, comme les deux derniers, se rapportaient sans aucun doute à la seconde partie de la vie de sainte Marine, qu'on peut résumer ainsi qu'il

suit, d'après les textes hagiographiques, complétés par les traditions orales que nous avons recueillies auprès des montagnards du Koura et de la Kadicha.

Après la mort de son père, la jeune fille, devenue alors le moine Marinos, fut un admirable exemple de piété et d'humilité.

A quelque temps de là, le prieur chargea Marinos d'accompagner un autre moine plus âgé pour faire dans les villages de la région la collecte des olives que, suivant une très ancienne coutume, les paysans pieux offraient au monastère. Les frères quêteurs s'arrêtèrent au village de B'tirza [1] sur la rive gauche du Nahr Kadichà, presque en face du couvent, et ils passèrent la nuit chez un aubergiste du pays, dont la fille était belle.

Dans la nuit, le compagnon de Marinos [2] eut des rapports coupables avec la jeune fille, qui devint enceinte. Lorsqu'il lui fut impossible de dissimuler son état, s'étant mise d'accord avec son complice, elle accusa le jeune Marinos de l'avoir violentée. Et, une fois l'enfant venu au monde, elle alla, conduite par son père, le remettre au prieur du Monastère, en lui demandant de le faire élever par le moine coupable.

L'abbé ordonna que Marinos fût chassé, en emportant le fruit de son crime. Acceptant cette disgrâce comme une épreuve imposée par le ciel, et ne voulant pas prouver son innocence en révélant son sexe, la pieuse fille garda le silence, offrant sa douleur à Dieu avec une inaltérable résignation. Elle se réfugia dans une grotte voisine, humide et sombre. Lorsqu'elle vit que le nouveau-né était sur le point de périr, poussée par un instinct secret, la malheureuse lui offrit le sein, et ce miracle surprenant eut lieu : de ce sein de vierge jaillit un lait abondant. Le nourrisson grandit et devint fort, mais la pauvre Marina, qui ne subsistait que des déchets de pain qu'on lui jetait par charité, dépérit lentement et trépassa, sans avoir jamais proféré la moindre plainte et n'ayant distrait de ses ferventes prières que le temps strictement nécessaire aux soins que réclamait l'enfant.

En préparant l'ensevelissement de la morte, les moines connurent le secret

[1] Quaresmius dit : «... honori S. Marinæ Torza nominatur... » et il ajoute qu'à cause de l'action de la calomniatrice ce village est toujours resté misérable, et fut plusieurs fois détruit par des tremblements de terre (*Historiae théol. et morale*, Antverpiæ 1639, vol. III, p. 800).

[2] Quelques textes disent que ce fut un soldat de passage.

de son sexe, et, oubliant leur ancien mépris, ils furent frappés d'admiration. La calomniatrice, poussée par une force irrésistible, arriva au même instant et confessa publiquement sa vilenie ainsi que celle du moine, son complice.

Le corps de Marina fut embaumé et placé dans l'église du Monastère, dont il devint la relique la plus vénérée.

En suivant l'ordre chronologique, et bien qu'aucun exemple de l'iconographie relative à sainte Marine ne puisse nous guider, il est permis de supposer que ces quatre panneaux représentaient les sujets suivants :

F'. La scène se passait, comme la précédente, au monastère ; elle représentait sans doute le prieur donnant à Marinos l'ordre d'accompagner en tournée un moine plus âgé.

G'. — Conduite par son père l'aubergiste, la calomniatrice vient accuser de viol la pauvre vierge. Peut-être même lui apportait-on le nouveau-né dont on la considérait comme le coupable auteur.

H'. — La vierge nourrice, au fond de sa grotte, allaite le malheureux enfant. Le texte latin, peut-être par réserve religieuse, passe sous silence ce miracle, qui est cependant l'essentiel de la légende et la raison du culte que les mères rendent aujourd'hui encore à sainte Marina [1].

K'. — Logiquement, ce dernier panneau ne pouvait qu'évoquer la scène de la réhabilitation de la sainte fille, lorsque, aussitôt après sa mort, fut révélé le mystère de son sexe.

Ch. L. Brossé.

[1] Nous connaissons dans la même région deux autres grottes de sainte Marine : la première, où la sainte serait morte, est à moins de cent mètres du couvent de Kannoubin ; la seconde, qui est un ancien caveau funéraire, se trouve au sud du sérail d'Amioun.

NOTES D'ÉPIGRAPHIE SYRO-MUSULMANE

PAR

GASTON WIET.

(Troisième article.)

III. — Inscriptions de la citadelle de Damas.

1. Les constructions militaires. La titulature. — « Les inscriptions de la citadelle de Damas et des portes de la ville constituent une sorte de musée des souverains de Syrie, depuis Nûr el-dîn et Malik 'Adil jusqu'au sultan Gauri[1]. » Si l'on veut étudier les constructions militaires de Damas, il est, en effet, impossible d'isoler la citadelle de l'enceinte générale, à laquelle de nombreux dynastes ont aussi consacré leur soins [2].

L'épigraphie révèle des travaux antérieurs à Nûr el-dîn par un texte, qui a probablement disparu, car van Berchem ne le compte pas dans son énuméra-

[1] Van Berchem, *Recherches archéologiques*, J. A., 1895, II, p. 486.

La même réflexion peut être faite à propos de la citadelle d'Alep. Voici d'ailleurs la nomenclature des inscriptions connues (Cf. Bischof, *Hist. d'Alep*, p. 135-138) : *Seldjoukides :* Malik Châh (*Enc. de l'Islam*, II, p. 250). — *Zenguides :* Nûr el-dîn (Van Berchem, *Ar. Inschriften, Beitr. z. Assyriologie*, VII, n° 45 ; Blochet, *Hist. d'Alep*, p. 247-248 ; Tabbakh, *I'lam el-nubala*, III, p. 524 ; *Enc.*, II, p. 249 ; Sobernheim, *Die Photographie bei Inschrift-Aufnahmen*, tir. à part de Photogr. Mitteilungen G. Schmidt, fig. 1); Malik Ṣâliḥ Ismâ'îl (Van Berchem, *Ar. Inschr.*, n° 46; Blochet, p. 248; Tabbakh, *loc. cit.*). — *Ayyoubides :* Malik Ẓâhir Gâzî (Van Berchem, *Ar. Inschr.*, n°s 47-49 et p. 40 ; Tabbakh, II, p. 225 ; III, p. 520-521, 524-526 ; Van Berchem et Fatio, *Voy. en Syrie*, I, p. 213, 215; Blochet, p. 248, 250); Malik 'Azîz Muḥammad (Tabbach, III, p. 527). — *Bahrides :* Malik Achraf Khalîl (Tabbakh, II, p. 338; III, p. 518-519; *Voy. en Syrie*, I, p. 213-214; Abu'l-Fida, *s. a.* 690; *Enc.*, II, p. 250); Malik Achraf Cha'bân (Tabbakh, III, p. 521). — *Circassiens:* Barqûq (Tabbakh, III, p. 519; *Voy. en Syrie*, I, p. 213-214); Khuchqadam (Tabbakh, III, p. 526); Qâyt-bây (Tabbakh, III, p. 523, 524, 526 ; Massignon, *Six plats de bronze, Bull. de l'Inst. franç.*, X, p. 82; *Voy. en Syrie*, I, p. 213); Qânsûh Gauri (Tabbakh, III, p. 523, 528 ; *Voy. en Syrie*, I, p. 210-211). — *Ottomans* (Van Berchem, *Ar. Inschr.*, n° 50 ; Tabbakh, III, p. 525).

[2] On trouvera des vues des portes de la ville, de l'enceinte et de la citadelle, dans Caetani, *Annali*, III, pl. à p. 336, 344, 352, 400, 616.

tion des inscriptions bourides [1]. Il se trouvait à la porte du *Sûq el-Arwâm*, qui longe la partie méridionale de la citadelle, et qui a été très atteint par l'incendie de 1893 [2]. Cette porte et le rempart voisin avaient été construits en 538 (1143) par l'émir Mujâhid el-dîn Abû'l Fawâris [Buzân, fils de Mâmîn], fils de 'Alî, fils de Muḥammad [3], officier kurde du clan Jilâlî, déjà connu par la construction d'un collège, à Damas, fondé une dizaine d'années auparavant [4]. Mais l'enceinte rappelle principalement Nûr el-dîn [5], dont on rencontre la signature presque à chaque porte : en 559 (1164), au Bâb Charqî [6]; en 560 (1165), au Bâb el-Jâbiya [7]; en 564 (1169), sur une tour proche du Bâb Sagîr [8]; en 569 (1174), sur une autre tour, voisine du Bâb el-Jâbiya [9]. Et il faut observer que, dès 551 (1156), le même Nûr el-dîn avait fait graver un important décret sur le Bâb el-Châgûr [10]. L'épigraphie vient encore attester des travaux ultérieurs : Malik Mu'aẓẓam 'Isâ fit consolider les remparts qui avoisinent les portes Bâb el-Châgûr et Bâb Charqî, au début du VIIe siècle de l'hégire [11] (XIIIe) ; Malik Ṣâliḥ Ayyûb restaura, en 637 (1239), le Bâb el-Faraj, et, en 641 (1243), le Bâb el-Salâm [12], après avoir, en 639 (1242), édifié une nouvelle tour dans la partie nord est de la ville. Enfin, le sultan mamlouk Malik Nâṣir Muḥammad fit réparer, en 710 (1310), le Bâb Kaisân [13]; vers la même époque, la tour du Bâb el-Jâbiya [14]; et, en 734 (1333), le Bâb Tûmâ [15].

(1) Van Berchem, *Épigr. d. atabeks*, in *Flor. de Vogüé*, p. 31-32.

(2) Baedeker, *Palestine et Syrie*, 4e éd., p. 303.

(3) Recueil Schefer, n° 309. — Les restitutions sont appuyées sur les surnoms qui les précèdent et sur la date. En place de Muḥammad, emprunté à une note marginale d'Ibn el-Qalânisi (p. 359, n. 1), on lit dans la copie : محو (*sic*).

(4) Van Berchem, *Épigr. d. atabeks*, p. 38-40. Cf. Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1894, I, p. 440-442, 497; 1895, II, p. 438, 452; Derenbourg, *Ousama*, p. 521.

(5) Sur les constructions de Nûr el dîn à Damas, voir Abu Chama, I, p. 17-18 : il se fit délivrer un *fatwâ* pour utiliser les plus-values des waqfs à la consolidation des remparts.

(6) Recueil Schefer, n° 135.

(7) Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1896, I, p. 459; deux textes : voir recueil Schefer, nos 314, 315.

(8) Kremer, *Top. von Damascus*, I, p. 15.

(9) Van Berchem, *Inscr. ar. de Syrie*, *Mém. Inst. ég.*, III, p. 454.

(10) Ci-dessus, *Syria*, VI, p. 164.

(11) Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1894, II, p. 319.

(12) *Cit. Damas*, p. 2, n. 1.

(13) Recueil Schefer, n° 142. — Ibn Iyâs écrit que cette porte, qui était restée fermée depuis Nûr el-dîn, ne fut ouverte à la circulation qu'en 765/1364 (Ibn Iyas, I, p. 214; Tabbakh, II, p. 447).

(14) *Ibid.*, n° 323.

(15) *Ibid.*, n° 115. — Je ne sais à quoi a pu penser le P. Cheikho lorsqu'il a écrit (*Majânî'l-adab*, VII, p. 674) : « Cette porte a été restaurée par Zankî, sous le règne de Muḥammad ibn Qalâwûn, en l'an 764 (1363). »

Tels sont les points de repère trop rares que fournissent les inscriptions pour une histoire de l'enceinte de Damas.

La citadelle est beaucoup plus riche avec les 24 textes publiés par M. Sobernheim, dont 23 se rapportent à des constructions s'échelonnant entre 605 (1208) et 919 (1513).

L'histoire de la citadelle permet pourtant de remonter à plus d'un siècle en arrière, puisqu'on en attribue la fondation à l'émir seldjoukide Atsiz [1], qui enleva Damas aux Fatimides en 468 (1075). Le rôle de Nûr el-dîn ne dut pas se borner à édifier la grande mosquée de la citadelle [2] : cette forteresse, où il résidait lorsqu'il se trouvait à Damas [3], ne dut pas l'intéresser moins que l'enceinte générale, qui garde encore tant de preuves de son activité.

La citadelle était encore assez forte en 570 (1174) pour que Saladin en éludât le siège. Il envoya un émissaire auprès du gouverneur installé naguère par Nûr el-dîn, l'eunuque Jamâl el-dîn Raiḥân, et employa tous les moyens pour l'amener à embrasser son parti, offrant de lui donner tout ce qu'il demanderait ; et Raiḥân ne se fit pas trop prier [4].

Texte de restauration au nom de Saladin. 574. — Au cours de travaux de restauration effectués durant l'automne de l'année 1924, mon ami Eustache de Lorey a découvert, au milieu de terres rapportées, l'inscription suivante, dont il a bien voulu me communiquer le texte dès le début de novembre 1924 [5]. Dalle de pierre sur laquelle le champ de l'inscription est ménagé en creux : à droite et à gauche au milieu du cadre en relief, une queue d'aronde est creusée. Quatre lignes en naskhi ayyoubide, caractères en relief, nombreux points et signes. Dimensions : 70 × 60 ; caractères moyens. Voir la figure, p. 49.

(1) جدد هذا البرج فى أيام (2) مولانا الملك الناصر صلا (3) ح الدنيا والدين أبو (*sic*)
المظفر (4) يوسف بن أيوب سنة أربع و سبعين وخمس مائة

Cette tour a été restaurée sous le règne de notre maître el-Malik el-Nâṣir, Salâḥ el-dunyâ wa'l-dîn, Abû'l-Muẓaffar Yûsuf, fils d'Ayyûb, en l'année 574 (1178-1179).

(1) Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1896, I, p. 375.

(2) *Ibid.*, J. A., 1895, II, p. 441.

(3) Abu Chama, I, p. 165.

(4) Blochet, *Hist. d'Égypte*, p. 120; Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1894, II, p. 259-260; Blochet, *Hist. d'Alep*, p. 53; *Enc. de l'Islam*, IV, p. 115 ; Derenbourg, *Ousama*, p. 361, 373.

(5) Cette inscription a été publiée depuis cette date par M. Huart (*Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1924, p. 333-334).

Parmi les inscriptions de Saladin qui nous ont été conservées, celle-ci est la plus ancienne. Il convient d'insister particulièrement sur la beauté des caractères, auxquels on peut comparer ceux de deux inscriptions de Jérusalem, datées de 587 et 588 [1], mais non ceux des inscriptions d'Égypte [2] et de la forteresse de Ṣadr [3], qui sont infiniment plus grossiers. Cette différence est au

Inscription au nom de Saladin.

fond assez naturelle : les ouvriers de Damas gravaient des textes en caractères arrondis depuis vingt-cinq ans [4], alors que l'inscription la plus ancienne d'Égypte en naskhi est de l'année 575 [5].

Comme de Lorey l'a pressenti [6], cette inscription est différente d'un autre texte damasquin, portant la même date, et conservé dans une copie du recueil

(1) C. I. A., *Jérusalem*, III, pl. XXXIII, en bas; XXXIV, en haut.

(2) C. I. A., *Égypte*, I, pl. II, n° 5; XLIV, n° 1.

(3) *Syria*, III, pl. IX et X.

(4) C. I. A., *Asie Mineure*, I, p. 69.

(5) Musée arabe du Caire, salle I, n° 135 (Herz, *Catalogue*, 2e éd., p. 37).

(6) Voir *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1924, p. 333.

Schefer [1]. Celui-ci, fragmentaire, renferme, après les titres que j'ai signalés ailleurs [2], quelques mots d'un décret relatif à des barrages pratiqués dans certaines rivières aboutissant à Damas, ce qui nuisait à l'irrigation des terres et partant aux recettes de l'impôt.

Les titres de Saladin sont réduits au minimum, alors que deux ans plus tard le même souverain se vantera d'avoir rétabli l'unité religieuse en restaurant en Égypte l'autorité abbasside et d'avoir vaincu les Francs [3]. Cette modestie peut s'expliquer : en 570, Saladin sollicite du calife l'investiture pour tous les pays qu'il possède [4]. A son actif, il compte le rétablissement du sunnisme, ses conquêtes dans le Yémen, dans le Magrib et en Syrie, enfin une victoire sur les Francs à Alexandrie [5]. Dans le Magrib, il ne s'était agi au fond que d'un simple raid [6], et les conquêtes en Syrie avaient été faites, non sans peine, au détriment du fils de Nûr el-dîn. La victoire d'Alexandrie sur les Francs était réelle, mais c'était la riposte à une offensive franque momentanément heureuse [7]. En Syrie même, Saladin avait jusque-là subi l'ascendant des Francs, qui, encore en 573, songeaient à attaquer l'Égypte [8]. Cette même année, l'armée musulmane commandée par le sultan lui-même fut battue à Mont Gisart [9], et c'est à la suite de ce désastre que Saladin « jura de ne plus commettre un seul péché pour que Dieu lui fît la grâce de lui donner la victoire sur les Francs ».

M. Huart [10] suppose avec raison que la restauration mentionnée par cette inscription se produisit à la suite de la bataille qui fut livrée contre les Francs

(1) Rec. Schefer, n° 404.

(2) Cf. mes *Inscr. de Saladin*, *Syria*, III, p. 311, n° II.

(3) C. I. A., *Égypte*, I, n° 527.

(4) Qalqachandî a conservé la réponse bienveillante du calife (X, p. 145-152: cf. mes *Inscr. de Saladin*, *Syria*, III, p. 316-317).

(5) Abu Chama, I, p. 241-244 ; Blochet, *Hist. d'Égypte*, p. 123.

(6) Blochet, *op. cit.*, p. 124-125. — En fin de compte, l'affaire ne tourna pas au bénéfice de Saladin, car son lieutenant, Qarâqûch, passa dans la suite au service des Almohades (cf. I. Hamet, *Hist. du Maghreb*, p. 109, 117-118; Derenbourg, *Ousama*, p. 450-451).

(7) Ibn el-Athir, *s. a.* 570; Maqrizi, éd. Inst. fr., III, p, 190, n. 4; 211, n. 5, où il faut corriger les dates 571 et 572.

(8) Voir mes *Inscr. de la Qal'ah Guindi*, *Syria*, III, p. 145-147.

(9) Les écrivains arabes la nomment bataille de Ramleh (Abu'l-Fida et Ibn el-Athir, *s. a*, 572; Abu Chama, I, p. 273-274; cf. Michaud, *Hist. des Croisades*, II, p. 296-298; Lane-Poole, *Saladin*, p. 254-255; Lane-Poole, *Egypt in the middle ages*, p. 205; *Enc. de l'Islam*, IV, p 89-90; et surtout Clermont-Ganneau, *R. A. O.*, I, p. 351-391, 401-402).

(10) *Loc. cit.*, p. 333-334.

sous les murs mêmes de Damas, au début du mois de dhû'l-qa'da de l'année 574 (10 avril 1179). Il faut noter toutefois qu'avant cet événement, Saladin pouvait avoir eu le souci de réparer les fortifications de la ville : dans la première moitié de l'année, les Francs avaient attaqué Hama et construit une forteresse près du Gué de Jacob, à une journée de Damas, tout ceci pendant que le sultan assiégeait la ville de Balbek[1].

Aucun historien, à ma connaissance, ne donne de renseignements depuis cette époque jusqu'à la date des travaux de Malik 'Adil Abû Bakr[2] : mais, en revanche, les chroniques nous permettent d'ajouter quelques détails aux six inscriptions, datées de 605 (1208) à 614 (1217), qui commémorent les constructions de ce souverain (nos 1-6)[3]. Dès 604 (1207), il ordonna de réédifier la citadelle de Damas, et obligea chacun des princes de sa famille à construire une tour à ses frais[4]. Ce fait est confirmé par une inscription (no 2), datée de 606 (1209), dans laquelle il est dit que l'ordre vint de Malik 'Adil, mais que la tour fut effectivement construite par son petit-neveu, Malik Manṣûr Muḥammad, prince de Hama.

Dans cette inscription, Malik 'Adil s'intitule souverain du Caire, de Damas et de Khilàṭ : la mention de cette dernière localité fait allusion à l'expédition que le sultan avait dirigée, au cours de cette année même, contre les Géorgiens, qui avaient pillé la province de Khilaṭ, sans que le prince ayyoubide de Mésopotamie, Malik Auḥad, fût intervenu[5]. Quatre ans plus tard, Malik 'Adil se fera un titre de gloire, et d'une façon plus pompeuse, de cette campagne, dans une inscription de Bosra, encore inédite[6].

L'inscription no 2, écrite en caractères très élégants[7], avait déjà été reproduite à plus grande échelle[8] : elle est inscrite dans un beau cadre mouluré que M. Strzygowski a comparé avec un encadrement de la mosquée 'Alà el-

(1) Blochet, *Hist. d'Égypte*, p. 133.

(2) C'est à l'intérieur de la citadelle que résidaient les princes ayyoubides de Damas (Ibn Abi Usaibi'a, II, p. 248, 249, 260, 268).

(3) L'émir Mubâriz el-dîn Ibrâhîm ibn Mûsâ, nommé dans les nos 3-5, était gouverneur de Damas (Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1896, I, p. 204).

(4) Blochet, *Hist. d'Égypte*, p. 290; Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1895, II, p. 248.

(5) Blochet, *Hist. d'Égypte*, p. 291-294.

(6) Signalée dans Brunnow et Domaszewski, *Die Provincia Arabia*, III, p. 46.

(7) Cf. *Cit. Damas*, pl. II, fig. 1.

(8) *Amida*, p. 337.

dîn à Konia. Plus récemment, van Berchem a fait un autre rapprochement avec certains ornements de la Madrasat el-Firdaus, à Alep [1].

Il n'y a pas lieu d'insister sur les travaux de Malik Achraf Mûsâ, qui semble s'être borné à restaurer la mosquée dédiée au compagnon du Prophète Abû'l-Dardâ : c'est là que le prince tenait audience le plus souvent [2].

Nous arrivons à l'importante participation de Baibars, dont l'action se fit sentir à ce point de vue dans toute la Syrie. « Baibars, écrit Maqrîzî [3], fit rebâtir les forteresses de Syrie qui avaient été ruinées par les Tatars, savoir : la citadelle de Damas, celle de Ṣalṭ, celle de 'Ajlûn, de Ṣarkhad, de Bosra, de Balbek, de Chaizar, de Ṣubaiba, de Chumaimis et de Homs. *Toutes furent reconstruites en entier*. On nettoya les fossés, on élargit les tours, que l'on remplit de munitions. On y envoya des Mamlouks et des soldats ; et l'on y déposa une immense quantité de froment et de provisions de tout genre. » Il ne faut pas, bien entendu, prendre à la lettre ces *destructions* de citadelles que l'on réédifie de toutes pièces en un clin d'œil [4]. Dans un cas semblable, van Berchem avait supposé qu'on s'était borné à découronner une enceinte, peut-être à démanteler les ouvrages massés autour des portes [5]. Et il citait plus loin ce récit significatif d'un témoin oculaire du siège d'Amid par Tamerlan [6] : « Les soldats montèrent sur les murailles avec des haches et des outils et se mirent à les détruire ; mais elles étaient si solides qu'ils eurent beaucoup de peine à en arracher une petite partie. Et comme il eût fallu un siècle pour en venir à bout,

(1) Van Berchem et Fatio, *Voy. en Syrie*, I, p. 220-221 ; voir aussi p. 213.

Cette inscription avait déjà été traduite par Sauvaire (*Descr. de Damas*, J. A., 1895, II, p. 294). — Ce n'est pas l'inscription n° 5, mais bien le n° 4, daté de 610, qui correspond au n° 788 de Sauvaire (*op. cit.*, J. A., 1894, I, p. 485 ; 1895, II, p. 294). — Il semble bien, d'après les réflexions de M. Sobernheim, que le n° 5 soit l'inscription dont van Berchem a raconté la mésaventure (C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 151, n. 6) : son emplacement est alors indiqué d'une façon fautive dans une des deux relations.

(2) Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1895, II, p. 264. — M. Sobernheim ne la signale pas et n'en fait même pas mention dans son plan. On ne trouve, pour ce monument, dans le recueil Schefer, que des inscriptions insignifiantes (cf. mes *Inscr. de Damas*, *Syria*, III, p. 159).

Sur ce sanctuaire et sur les autres mosquées de la citadelle, voir Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1895, II, p. 441-442 ; 1896, I, p. 249-250, 386, 431-432, 452.

(3) Quatremère, *Sultans mamlouks*, I, *a*, p. 141.

(4) Voir ci-dessus, *Syria*, V, p. 228, n. 1 ; van Berchem, *Notes sur les Croisades*, J. A., 1902, I, p. 424.

(5) *Amida*, p. 21.

(6) *Amida*, p. 115.

ils se contentèrent de démolir une partie de leur couronnement. » Je mentionne ce texte parce que nous possédons un témoignage aussi positif pour la citadelle de Damas, dû à la plume de Kutubî [1] : « Les Tatars avaient détruit les créneaux des sommets de la citadelle de Damas et les faîtes de ses tours. » Maqrîzî lui-même ne se souvenait plus, sous l'année 659, qu'il avait été presque aussi net en relatant les événements de l'année 658 [2] : « Les Tatars étant entrés dans la place, livrèrent au pillage tout ce qui s'y trouvait de précieux, mirent le feu en plusieurs endroits, démolirent un grand nombre de tours, et détruisirent toutes les machines et les munitions de guerre. »

En outre, en inscrivant son nom, en 659, sur les murs de la citadelle de Damas, Baibars ne signait peut-être pas une restauration, mais, comme à Ḥisn el-Akrâd [3], s'assurait, par la magie de l'écriture, la possession de la forteresse. En tout cas, si des travaux de réfection ont été réellement accomplis en cette année-là, par ordre de Baibars, ils furent bien facilités par une restauration entreprise l'année précédente. Au début de dhû'l-hijja 658 (novembre 1260), moins de trois semaines après l'avènement de Baibars, le gouverneur de la province de Damas, Sanjar Ḥalabî, se proclama sultan sous le titre de Malik Mujâhid : cette équipée ne dura que deux mois [4], mais, comme la citadelle ne subit pas le siège en règle, la notice suivante garde toute sa valeur. « Sanjar, écrit Abû'l-Fidâ [5], entreprit de faire réparer la citadelle de

[1] Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1894, I, p. 482.

[2] Quatremère, *Sultans mamlouks*, I, *a*, p. 99.

[3] Van Berchem et Fatio, *Voy. en Syrie*, I, p. 139 seq.

Dans le texte même des *Inscriptions de Damas*, on trouve des indices de leur caractère magique. Dans le n° 7, c'est l'eulogie : « Que le bon augure de son destin soit sans cesse prépondérant ! » Dans le n° 8, il y a une phrase qui serait ridicule si l'on ne pensait au sens précatif de certaines épithètes arabes : « il a ordonné de restaurer cette citadelle victorieuse, après sa reddition à l'ennemi *vaincu*... », ce que Sauvaire avait parfaitement compris, en traduisant : « livrée à l'ennemi, que Dieu l'abandonne ! » (*Descr. de Damas*, J. A., 1896, I, p. 284). Ce fait est connu de Qalqachandî (VI, p. 186); ainsi s'explique que les chroniques nous parlent de la victoire de « l'ennemi vaincu », c'est-à-dire dont on souhaite la défaite (Qalqachandi, II, p. 327; V, p. 261; VI, p. 426; VII, p. 156; VIII, p. 56, 246, 257, 280, 281, 288, 291, 369; X, p. 418; XII, p. 171, 464, 468-470; Abu'l-Mahasin, éd. Popper, VI, p. 54). Voir aussi C. I. A., *Égypte*, I, n° 66, où la traduction « maudits » n'est peut-être pas assez précise (de même le « verflucht » de M. Sobernheim).

[4] Mufaḍḍal, in *Patr. or.*, XII, p [68-69, 74, 78] 410-411, 416, 420; Maqrîzî, II, p. 46, 301; Ibn Iyas, I, p. 100; Salih ibn Yahya, p. 172; Alouf, *Tarikh Ba'labakk*, p. 64-65; Tabbakh, II, p. 301.

[5] Abu'l-Fida, *s. a.* 658; Quatremère, *Sul-*

Damas, et rassembla, pour cet objet, non seulement des ouvriers, mais les principaux personnages de l'État et toute la population. Chacun mettait la main à ce travail, auquel les femmes elles-mêmes prirent part. Tous les habitants s'y livraient avec la joie la plus vive. »

Il n'est pas niable, toutefois, que le sultan ait consacré ses soins à la citadelle [1], car, outre les deux textes de l'année 659 (nos 7-8 [2]), on trouvait naguère trois autres inscriptions postérieures au nom de Baibars. M. Sobernheim n'en connaît que deux : le n° 9, daté de 673, et le n° 10, de 676; or, il existait une seconde inscription de l'année 673, dont Sauvaire a publié la traduction [3].

tans mamlouks, I, *a*, p. 121 ; Ibn Chihna, *Raudat el-manazir* (en marge d'Ibn el-Athir, le Caire, 1290), IX, p. 125.

(1) Sans être féru de bibliographie, on peut regretter que M. Sobernheim n'ait pas mieux préparé son étude. Quand une inscription aussi importante que le n° 8 n'est pas inédite et qu'elle a fait l'objet d'un remarquable commentaire de van Berchem, il n'est pas permis de l'ignorer (*Inscr. ar. de Syrie*, *Mém. Inst. ég.*, III, p. 465-469, 514-515, pl. VI, fig. 11). A la place de وهذا العمل (?) سنة تسع وخمسين [وستمائة], van Berchem avait lu وتمت (?) هذه العمارة [فى سنة] تسع وخمسين [وستمائة], ce qui ne change pas le sens : malheureusement les caractères avaient été vernis au noir avant la photographie de van Berchem (*loc. cit.*, p. 465, n. 1 ; sur ce texte, voir encore : Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1894, I, p. 483; 1896, I, p. 284; C. I. A., *Égypte*, I, p. 122, n. 1).

(2) Sur les travaux de Baibars, cf. van Berchem et Fatio, *Voy. en Syrie*, I, p. 144-145.

(3) Je n'avais pas étudié la question à fond quand j'ai écrit que M. Sobernheim avait ignoré deux textes (cf. mes *Inscr. de Damas*, *Syria*, III, p. 160, n. 7). Sauvaire a d'abord publié cinq textes de sa collection : les nos 540, 789, 541, 542, 791 (*Descr. de Damas*, J. A., 1894, I, p. 482-484); puis il s'est aperçu que les nos 540 et 789 étaient en réalité deux copies d'un seul texte et qu'il en était de même des nos 541 et 791 (*op. cit.*, J. A., 1896, I, p. 284-285). Le groupe 540-789 correspond au n° 8 de M. Sobernheim; le groupe 541-791 est sans aucun doute le n° 9 Sobernheim, malgré les différences de dates : 663 et 673 (cette dernière, chez M. Sobernheim, est confirmée par une note de van Berchem, *loc. cit.*, p. 484, n. 1). Reste le n° 542 de Sauvaire (= rec. Schefer, n° 72), qui n'a pas d'équivalent chez M. Sobernheim. Mais le n° 541 de Sauvaire se trouve dans le recueil Schefer (n° 73) : d'où l'erreur que j'ai commise. — Je renonce à donner le texte de Schefer n° 72, qui correspond au 542 Sauvaire première manière, et non au texte relevé par van Berchem, qui a servi à la deuxième publication (*op. cit.*, J. A., 1896, I, p. 285). Cette inscription finit par un passage entre crochets, lu par Waddington lui-même, à la place duquel van Berchem a trouvé environ deux mètres de caractères indéchiffrables. On est troublé de constater que ce nouveau 542 ressemble étrangement au n° 10 Sobernheim; pourtant une légère différence vers la fin (*qasîm amîr el-mûminîn* absent du n° 10), et aussi le fait que M. Sobernheim ne signale pas de lacune à la fin, m'autorisent à supposer que le n° 542 Sauvaire est un texte, aujourd'hui disparu, et

Van Berchem a fait remarquer l'importance de l'inscription n° 8, qui donne la date de la prise de la citadelle de Damas par les Mongols, le 21 jumàda II 658 (3 juin 1260), et celle de sa délivrance par l'armée égyptienne, le 27 ramaḍan (5 septembre), deux jours après la victoire de 'Ain Jâlût. Aussi Baibars s'octroie-t-il, entre autres titres, celui d'exterminateur des Francs et des Mongols (n°s 9-10), qu'on retrouvera dans un texte de Homs [1], avec l'adjonction des Arméniens, défaits au cours de la campagne de 664 (1266).

Il est bon d'ajouter que, dans l'épigraphie arabe, certaines inscriptions de Baibars ont, au point de vue historique, une valeur considérable. Dans un texte de Homs, le sultan précise, en 664 (1266), qu'il « se rend à la rencontre des guerriers victorieux revenant de Sis [2] »: en 666 (1268), il fait graver à Ramleh, en style vraiment lapidaire, une phrase sur la prise soudaine de Jaffa : « Il mit le siège devant la place de Jaffa à l'aube du jour et l'emporta, avec la permission de Dieu, à la troisième heure de ce jour [3]. » Enfin, l'attention a été maintes fois attirée sur l'inscription de la forteresse de Ṣafad, que Maqrîzî nous a conservée. Dans ce texte, Baibars ne porte aucun titre honorifique, mais il se flatte d'avoir porté sur sa tête la terre et les pierres des fossés et se glorifie d'avoir substitué la vraie religion à l'erreur, la proclamation de la prière au son des cloches [4] et le Coran à l'Évangile [5].

différent des n°s 9 et 10 Sobernheim (*lire :* grandes villes *au lieu de* châteaux, et 673 *au lieu de* 663).

(1) Van Berchem, *Ar. Insch.*, *Beitr. z. Assyriologie*, VII, n° 3.

Des lettres adressées à Malik Nâṣir Muḥammad par le sultan mérinide Abû'l-Ḥasan 'Alî le qualifient « celui qui met en fuite les armées des Arméniens, des Francs, des Géorgiens et des Tatars » (Qalqachandi, VIII, p. 88, 100); ce sultan sera appelé « l'exterminateur des Arméniens, des Francs et des Tatars » dans l'acte d'investiture délivré par le calife (*Ibid.*, X, p. 59). Dans une inscription d'Alep, le sultan Khalîl est appelé « celui qui met en fuite les armées des Francs, des Arméniens et des Tatars » (Tabbakh, III, p. 519 ; van Berchem, *Notes sur les Croisades*, J. A. 1902, I, p. 456 ; voir Moberg, *Zwei äg. waqf-urkunden*, tir. à part du *Monde oriental*, XII, p. 5). De même le sultan Cha'bân est appelé « celui qui met en fuite les Francs, les Turcs et les Tatars » par le Nasride Muḥammad V (*ibid.*, VIII, p. 107). — On trouvera un titre du même genre plus loin dans des inscriptions de de Qânṣûh Gauri (n°s 23-24). — Un pacha de Damas, en 1046 (1635), reprenant d'ailleurs le titre mamlouk de *kâfil el-mamlakat el-chamiya*, s'intitulera *qâhir el-ṭâifat el-darazîya*, le « vainqueur de la communauté druze » (rec. Schefer, n° 263).

(2) Van Berchem, *Ar. Inschr.*, *Beitr. z. Assyriologie*, VII, n° 2.

(3) Van Berchem, *Inscr. ar. de Syrie*, *Mém. Inst. ég.*, III, p. 474; Clermont-Ganneau, *Notes d'épigraphie*, tir. à part de J. A., 1887, p. 20, n. 3.

(4) Comparer Qalqachandi, VII, p. 52.

(5) Quatremère, *Sultans mamlouks*, I, *b*,

Dans l'inscription n° 9, Baibars porte le titre assez singulier de *zain el-ḥâjj wa'l-ḥaramain*, « l'ornement du pèlerinage et des deux sanctuaires (la Mecque et Médine) », titre que M. Herzfeld rapproche d'une formule babylonienne [1]. Cette expression est assez rare : M. Sobernheim l'a trouvée dans une inscription de Damas, datée de 621, appliquée à un simple émir [2], et je crois devoir la rétablir dans un texte de Diwrigi, où van Berchem a édité très timidement ابن (*ibn*, « fils »), qu'on peut sans difficulté corriger en زين [3]. La réunion, dans un même titre, du pèlerinage et des deux sanctuaires de l'Islam n'a en tout cas rien d'étonnant. Il était de tradition, dans les premiers temps, de confier la direction du pèlerinage au fonctionnaire qui gouvernait une des deux villes saintes, et il n'était pas rare qu'un personnage cumulât cette double autorité [4]. Cette coutume persista, sinon politiquement, du moins dans ses attri-

p. 48; Röhricht, *Études sur les derniers temps du royaume de Jérusalem*, *Arch. Or. lat.*, II, *a*, p. 389, n. 99.

A l'exception des décrets, qui ont un but précis, les inscriptions arabes (textes de constructions ou épitaphes) se bornent à une énumération de titres d'honneur. On a malheureusement vite fait le tour des textes qui apportent d'une façon expresse leur contribution à l'histoire. Au mont Tabor, Malik 'Adil annonce, en 607 (1211), qu'il rentre d'Orient pour rejoindre son armée et qu'il campe aux environs du mont Tabor après l'expiration d'une trêve avec les Francs (van Berchem, *Inscr. ar. de Syrie*, *Mém. Inst. ég.*, III, p. 460; *Ar. Inschr. aus Syrien*, *M. u. N. D. P. V.*, 1903, p. 35 seq.). Le gouverneur général de la province d'Alep, Mankalî-Bugâ, fait graver à Alep, en 767 (1365), qu'il vient d'infliger une défaite aux Arméniens près d'Ayâs (Tabbakh, *Hist. d'Alep*, II, p. 444; cf. *C. I. A.*, *Jérusalem*, I, p. 292, n. 2.

[1] *Cit. Damas*, p. 11, n. 3.

Cf. *zain el-wafd wa'l-manâbir*, « l'ornement des délégations et des tribunes », qualifiant un orateur de talent (Lammens, *Berceau de l'Islam*, I, p. 222, n. 5).

Dans son manuel, Qalqachandî ne cite pas moins de 14 titres composés avec *zain* (VI, p. 52-53). — L'épigraphie en révèle quelques-uns : *zain el-khawâtîn*, « l'ornement des princesses » (van Berchem, *Ép. d. Atabeks*, *Flor. de Vogüé*, n° 4; *C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 184); *zain el-khawâṣṣ*, « l'ornement des intimes » (van Berchem, *Inscr. ar. de Banias*, *Rev. biblique*, 1903, p. 421-422); *zain el'ulamâ*, « l'ornement des savants » (*C. I. A.*, *Égypte*, I, n° 96); voir aussi Golubovich, *Serie d. superiori d. Terra Santa*, p. 128.

Rappelons enfin que, sous la dynastie des Mamlouks circassiens, les fonctionnaires de robe sont en général surnommés *zain el-dîn* (*C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 387).

[2] *Cit. Damas*, p. 11, n. 3.

[3] *C. I. A.*, *Asie Mineure*, I, n° 35.

[4] Cf. Sam'ani, p. 407; Muir, *The Caliphate* (1915), p. 45; Lammens, *Mo'âwia*, p. 30, 32, 38; Lammens, *Berceau de l'Islam*, I, p. 164. — Voir, en fait : Caetani, *Chronographia*, p. 431, 466, 485, 502, 528, 535-536, 578, 588, 600, 608, 629, 638, 689, 909, 919, 939, 951, 997, 1013, 1023, 1038, 1055-1056, 1067, 1090, 1179, 1210, 1264, 1285, 1297-1298, 1309-1310, 1351, 1364, 1375, 1387, 1451, 1486, 1524, 1535, 1560, 1576, 1578, 1601, 1622, 1638, 1651, 1683, 1705-1706; Ibn el-Athir, *s. a.*, 239, 245.

butions religieuses [1], et le souvenir en fut conservé lors du morcellement de l'empire musulman. On sait notamment qu'à partir des Ayyoubides, et après des tentatives fatimides [2], le gouvernement égyptien prétendit à la souveraineté sur les villes saintes. Cette prétention s'affirmait à la fois par le titre de *khâdim el-ḥaramain el-charîfain*, « serviteur des deux sanctuaires sacrés », porté par les sultans d'Égypte [3], et par l'envoi annuel du voile qui recouvre la Ka'ba. L'Égypte désigna donc jusqu'en 1517 l'émir du pèlerinage et je présume que ce haut fonctionnaire recevait le titre d'*amîr el-ḥâjj wa'l-ḥaramain*, « émir du pèlerinage et des deux sanctuaires », que l'épigraphie révèle au cours du VIIe siècle de l'hégire [4]; vis-à-vis de la Mecque et de Médine, ce titre n'avait plus dès lors qu'un caractère honorifique.

Baibars inaugura une politique nouvelle à l'égard des villes saintes : un geste de génie y avait d'ailleurs présidé, l'intronisation au Caire du califat abbasside [5]. En 661 (1263), il expédie par mer un grand nombre de maçons, de charpentiers, de scieurs, de portefaix, avec quantité de pièces de bois et d'autres matériaux, pour réparer la mosquée du Prophète à Médine [6]. Au cours de la même année, la prière est faite à la Mecque au nom du sultan : son envoyé dans cette ville se fait livrer, l'année suivante, la clef de la Ka'ba et adapte à cet édifice une serrure qu'il avait apportée d'Égypte [7]. En 662 (1264) encore, on fit envoyer de la cire, des aromates, des parfums et de l'huile [8]. En 664 (1266), le sultan remit à l'émir du pèlerinage une somme de dix mille pièces d'argent, qui devaient être employées à rebâtir le sanctuaire de l'Envoyé de Dieu [9]. En 667 (1269) enfin, Baibars accomplit le pèlerinage : son attitude

(1) C'est ainsi qu'au IVe siècle de l'hégire, on écrit d'un qâḍi d'Égypte qu'il était l'imâm de l'Égypte et des deux sanctuaires et que la direction du pèlerinage lui était confiée (MAQRIZI, II, p. 250).

(2) Cf. DERENBOURG, *Oumara*, II, part. fr., p. 95.

(3) Ce titre est sultanien, mais non califien (rectifier en ce sens : MASSIGNON, *Annuaire du monde musulman*, 1923, p. 325). Il passa dans le protocole des sultans ottomans : un flatteur l'avait décerné à Salim Ier, dans une *khuṭba*, à Alep, avant même l'écroulement définitif de la puissance mamlouke (TABBAKH, *I'lam el-nubala bitarikh Halab*, III, p. 170-171).

(4) *C. I. A.*, *Égypte*, I, n°s 58, 460; SAUVAIRE, *Descr. de Damas*, J. A., 1895, II, p. 296; rec. Schefer, n°s 544, 564.

(5) Cf. *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 413 seq.; VAN BERCHEM, *Titres califiens d'Occident*, J. A., 1907, I, p. 287; *Enc. de l'Islam*, I, p. 601.

(6) QUATREMÈRE, *Sultans mamlouks*, I, *a*, p. 223; BURCKHARDT, *Voy. en Arabie*, II, p. 88.

(7) QUATREMÈRE, *Mamlouks*, I, *a*, p. 213, 217, note, 230; MAQRIZI, *éd. de l'Inst. franç.*, III, p. 300.

(8) QUATREMÈRE, *Mamlouks*, I, *a*, p. 239.

(9) *Ibid.*, I, *b*, p. 25.

est humble et recueillie, sa générosité inépuisable, mais le souverain ne perd pas de vue ses intérêts politiques. Il place une sorte de haut-commissaire auprès des émirs de la Mecque [1] et obtient de ceux-ci une réduction importante des taxes perçues sur les pèlerins égyptiens [2]. La souveraineté du sultan d'Égypte s'affirme par les droits de khuṭba et de monnaie, et par l'envoi annuel de la *kiswa*, le voile de la Ka'ba : sur tous ces points, le sultan Qalâwûn exigera, en 681 (1282). un serment de l'émir de la Mecque [3].

Cette même inscription n° 9 mentionne un fonctionnaire du sultân, l'émir Chujâ' el-dîn Ismâ'îl ibn 'Umar Ṭûrî : c'était le commandant de la citadelle. Ce personnage mourut en 675, comme le montre l'épitaphe suivante, qui se trouve dans le cimetière de Ṣâliḥîya [4] :

هذا قبر العبد الفقير الى عفو ربه شجاع الدين اسمعيل بن عمر الطورى [5] والى قلعة دمشق المحروسة توفى الى رحمة الله تعالى ثالث جماد(ى) الاول سنة خمس وسبعين وستمائة

Ceci est le tombeau de l'esclave avide du pardon de son Maître, Chujâ 'el-dîn sma'îl, fils de 'Umar el-Ṭûrî, commandant de la citadelle de Damas la bien gardée. Il est trépassé à la miséricorde du Très-Haut le 3 jumâdâ I de l'année 675 (13 octobre 1276).

Les inscriptions de Qalâwûn, qui restaura une tour en 680/1281 (n° 11) et fit construire, en 689 (1290), un chemin couvert reliant une des portes de la citadelle avec la porte de ville Bâb el-Faraj (n° 12), nous livrent les noms de deux autres commandants de la citadelle.

Le premier est appelé (n° 11) Saif el-dîn Qaḥqâ (قحقا) Manṣûrî. Comme M. Sobernheim ne l'a pas identifié, il y aurait lieu de revoir avec soin l'inscription, car les chroniques le nomment Saif el-dîn Qujqâr (قجقار) Manṣûri [6].

Le second, 'Alam el-dîn Sanjar Arjawâch, joua un rôle considérable dans

(1) Quatremère, *Ibid.*, I, *b*, p. 70-72.

(2) *Ibid.*, II, *a*, p. 73.

(3) *Ibid.*, II, *a*, p. 52. — Voir ce serment dans Qalqachandi, XIII, p. 318-319.

(4) Rec. Schefer, n° 539. — C'est peut-être un de ses frères qui mourut en 679, à l'âge de plus de 90 ans, 'Alî ibn 'Umar Ṭurî (Quatremère, *Sultans mamlouks*, II, *a*, p. 28).

(5) Ms. : الظوهرى. Faut-il comprendre الطو[رى الظا]هرى, « el-Ṭûrî, fonctionnaire de Malik Ẓâhir » ?

(6) Mufaḍḍal, in *Patrol. or.*, XIV, p. [331-332] 495-496.

l'histoire (nos 12-13). Il faut lire dans les chroniques le récit de l'occupation de Damas par les troupes de Gâzân : la trahison du gouverneur de la province, Qibchâq, la veulerie de la population, sont rachetées par l'énergique attitude d'Arjawâch. « Au milieu de cette tragi-comédie, ce fut le seul officier qui fit son devoir [1]. » Ce devoir, il l'accomplit jusqu'au bout sans faiblir, résistant à la pression des habitants auxquels les Mongols imposèrent des contributions exorbitantes. Pour assurer dans de bonnes conditions la défense de la citadelle, Arjawâch n'hésita pas à faire démolir ou incendier les édifices qui l'environnaient; il opérait de nombreuses sorties, meurtrières pour les servants des mangonneaux mongols, dressés dans la mosquée des Omeyyades. La citadelle ne fut pas prise, et, quand les Tatars évacuèrent la ville, Arjawâch s'empressa d'y faire rétablir l'autorité du sultan et d'y maintenir un ordre rigoureux par la fermeture des cabarets. Enfin, en prévision d'un retour possible de l'ennemi, il fit mettre en état de défense les murailles de la cité [2]. La récompense d'une si belle conduite nous paraît maigre : Arjawâch fut revêtu d'une robe d'honneur et reçut une gratification de dix mille dirhems [3].

Ce militaire intrépide et tout d'une pièce n'avait pas les dehors sympathiques et l'anecdote suivante tend à prouver qu'il n'était pas très aimé. Il supportait très mal la plaisanterie et se fâcha un jour contre un courtisan du sultan Malik Achraf Khalîl qui avait trouvé une ressemblance entre sa physionomie et celle d'un âne gris borgne. La scène s'était passée en présence du sultan, qui fit donner la bastonnade à Arjawâch, le condamna à partager les travaux des prisonniers et finalement le soumit à la torture. Privé de sa fortune et révoqué, il dut à l'intercession de quelques émirs sa rentrée en grâce et il fut à nouveau investi des fonctions de commandant de la citadelle [4].

Arjawâch paraît les avoir conservées jusqu'à sa mort, survenue en 701.

(1) Blochet, in Mufaḍḍal, *Patrol. or.*, XIV, p. [506] 670, n. 1.

(2) Cf. Quatremère, *Sultans mamlouks*, II, *b*, p. 148-164, 168; Mufaḍḍal, in *Patrol. or.*, XII, p. [56] 398; XIV, p. [471-506] 635-670; Zettersteen, *Beitr. z. Gesch. Mamlukensultane*, p. 59-80; Ibn Iyas, I, p. 140-142; Röhricht, *Études sur les derniers temps du royaume de Jérusalem*, *Arch. or. lat.*, I, p. 646; Clermont-Ganneau, *R. A. O.*, VI, p. 26; Tabbakh, *op. cit.*, II, p. 349; Abu'l Fida, *s. a.*, 699; *Enc. de l'Islam*, I, p. 932 : Ibn Chihna, *Raudat el-manazir*, IX, p. 153 ; Lane-Poole, *Hist. of Egypt.*, p. 297 ; Qaramani, II, p. 139.

(3) Quatremère, *Sultans mamlouks*, II, *b*, p. 170.

(4) *Ibid.*, II, *a*, p. 129-130; Mufaḍḍal, in *Patrol. or.*, XIV, p. [383] 545, n. 4.

Voici, d'après le recueil Schefer, l'épitaphe qu'on lisait sur sa tombe à Ṣâliḥîya[1] :

بسمله ... هذا قبر العبد الفقير الى الله تعالى المجاهد فى سبيل الله تعالى المحامى عن الملة المحمدية والحصون (?) الا ..... الدارين [2] ارجواش المنصورى [3] نائب السلطنة المعظمة بقلعة دمشق المحروسة توفى فى يوم السبت الثانى والعشرين من ذى الحجة سنة احدى [وسبعمائة]

Voici le tombeau de l'esclave avide du Très-Haut, le combattant dans la voie du Très-Haut, le défenseur de la nation mahométane et des forteresses (?)... Arjawâch el-Manṣûrî, lieutenant de l'auguste sultanat à la forteresse de Damas la bien gardée. Il mourut le samedi 22 dhû 'l-ḥijja 701 (18 août 1302).

Avec ces textes se termine la période héroïque : le régime mamlouk s'établit plus solidement, débarrassé des Croisés et des Mongols. Une inscription très courte rappelle une restauration de Malik Nâṣir Muḥammad, 713 (1313) (n° 64) ; Barqûq y a laissé, en 794 (1392), un souvenir plus intéressant, qui n'est pourtant qu'une allusion à un épisode de politique intérieure (n° 16) ; il sera étudié dans la seconde partie de cette notice.

Aucune inscription ne peut se rattacher à l'invasion de Tamerlan, et, en restaurant la citadelle, en 809 (1406), le gouverneur général Naurûz, nous allons le voir, ne prétendait pas soutenir les intérêts généraux de l'empire.

M. Sobernheim a esquissé la carrière politique de cet officier[4], mais la

(1) Rec. Schefer, n° 488. — Cf. Quatremère, *op. cit.*, II, *b*, p. 192, 196 ; Zetterstéen, *op. cit.*, p. 107.

(2) Le copiste n'a pas indiqué l'étendue de la lacune, ce qui interdit toute restitution. — On ne peut songer à بلغه فى الدارين, qui ne s'emploie pas pour les défunts.

(3) Ms : جوارش المنصوت.

(4) Saif el-dîn Naurûz Ḥâfiẓî, mamlouk de Malik Ẓâhir Barqûq. — Page du sultan ; émir de cent ; commandant de mille.

796. Grand *râs nauba*.

800. Grand écuyer.

801. Emprisonné à Alexandrie ; envoyé en disponibilité à Damiette.

802. Rappelé au Caire. *Râs nauba* des émirs. Administrateur du couvent de Chaikhû. Commandant en chef du corps expéditionnaire envoyé contre Tanam Ḥasanî, g. de la prov. de Damas, en révolte.

803. Conseiller du sultan.

804. Emprisonné à Alexandrie.

805. Transféré à la citadelle de Ṣubaiba.

807. Mis en liberté. G. de la prov. de Damas.

808. Envoyé en disponibilité à Jérusalem. Se révolte.

809. Confirmé dans ses fonctions à Damas.

date de l'inscription semble nécessiter un commentaire plus développé [1]. Nommé gouverneur général de Damas en 807, Naurûz fut révoqué au début de l'année 808, envoyé en disponibilité à Jérusalem et remplacé par l'émir Chaikh Maḥmûdî, le futur sultan Malik Muayyad. Il n'accepta pas cette disgrâce et s'en fut à Alep, où il se prépara à résister tout en faisant mine de se soumettre. Une offensive malheureuse de Chaikh sur Alep ramena Naurûz à Damas, mais pour le compte du gouverneur de la province d'Alep, Jakam, nouveau rebelle [2]. Chaikh s'était prudemment enfui à Ramleh : il partit de là pour le Caire, où il fut reçu avec de grands honneurs et confirmé dans la charge tout honorifique de gouverneur de la province de Damas. Le sultan Faraj se mit d'ailleurs à la tête d'un corps expéditionnaire et entra sans coup férir à Damas, le 7 rabîʿ II 809 (21 septembre 1406), puis le 26 (10 octobre), à Alep : Jakam et Naurûz avaient passé l'Euphrate. Après avoir installé un nouveau fonctionnaire à Alep, le sultan retourna à Damas, mais Naurûz avait repris l'offensive et talonné de près le sultan, qui, devant de multiples défections d'officiers, se décida à regagner l'Égypte. Naurûz pénétra de nouveau à Damas, abandonnée par Chaikh, qui s'était retiré à Ṣafad. *C'est à ce moment, en rajab (décembre), que Naurûz fit restaurer la citadelle*, toujours pour le compte de Jakam, qui s'était proclamé sultan et était reconnu dans toute la Syrie, hormis Ṣafad, où Chaikh tenait toujours. L'assassinat de Jakam [3], à Amid, le 17 dhûʿl-qaʿda (25 avril 1407), vint mettre fin à cette équipée. Naurûz essaya bien, en muḥarram 810 (juin), d'attaquer Chaikh à Ṣafad : ce fut une partie manquée, car le sultan arriva une seconde fois en Syrie. Naurûz abandonna Damas dès le mois suivant, tout en sollicitant le gouvernement de la province d'Alep, où il s'était réfugié. A cet instant, la situation se renversa soudain à son avantage : le sultan fit mettre Chaikh en prison, et, après avoir laissé

— Naurûz mène en Syrie, à partir de cette date, une guerre de partisan, qui dure cinq ans, non sans périodes d'accalmie.

815. G. de la prov. de Damas. Se révolte à la fin de l'année.

816. Vaincu et mis à mort.

Cf. Qalqachandi, III, p. 439 ; Abu'l-Mahasin, éd. Popper, VI, index, p. 961, où il faut ajouter : p. 184, 191, 227, 313, 325, 360, 443-444, 452 ; Ibn Iyas, index, p. 128 ; Sakhawi, p. 295 ; Sauvaire, *Descr. de Damas*, *J. A.*, 1894, II, p. 282 ; Cheikho, *Un dernier écho des Croisades*, *Mél. Faculté or.*, I, p. 344-345.

[1] Pour les faits qui vont suivre, cf. Abu'l-Mahasin, éd. Popper, VI, p. 173-192 ; Bischof, *Hist. d'Alep*, p. 101-102.

[2] Celui-ci faisait, de son côté, mettre en état de défense la citadelle d'Alep (*Enc. de l'Islam*, II, p. 250).

[3] Cf. *Amida*, p. 116.

quelques jours à Damas comme gouverneur un certain Baigût, y nomma Naurûz et rentra au Caire. Pendant ce temps Chaikh s'était évadé : il voulut résister à Naurûz, qui, vainqueur dans les environs de Balbek, fit, le 14 rabî' II (18 septembre), son entrée à Damas comme gouverneur au nom de Faraj. Il est donc intéressant d'établir que l'inscription de la citadelle de Damas, au nom de Naurûz et datée de 809, commémore les travaux d'un gouverneur rebelle au sultan. On s'explique ainsi que le nom de Naurûz ne soit accompagné d'aucun titre de fonction.

La restauration ultérieure d'une tour nous amène au règne de Khuchqadam (n° 20), mais il faut surtout noter les réparations effectuées, entre 903 (1498) et 919 (1515), par ordre de Malik Nâṣir Muḥammad, fils de Qâitbây (n° 22) et de Malik Achraf Qânṣûh Gauri[1] (n°s 23-25). Il s'agissait, comme le fait remarquer M. Sobernheim, de consolider les murailles pour leur permettre de résister aux ravages de l'artillerie.

A ce point de vue, une question se pose : les citadelles de Syrie furent-elles pourvues d'artillerie par les soins des derniers Mamlouks ? Les inscriptions sont muettes, et, on va le voir, il n'est pas toujours facile d'interpréter les textes des historiens.

En effet, le vocabulaire nous est d'un faible secours : les termes *mukḥula* et *madfa'*, qui s'appliquent aux bouches à feu, servaient à désigner d'autres armes de jet avant l'invention de l'artillerie. Le point de départ du changement de signification est délicat à établir, et je n'ai pu retrouver le texte sur lequel a pu se baser Quatremère pour affirmer que le mot *madfa'* se trouve employé, dès 792 (1390), en Égypte, pour désigner un canon[2]. Par contre,

[1] M. Sobernheim garde la transcription *Gûrî* (*Cit. Damas* et *Encyclopédie de l'Islam*, II, p. 764), après avoir fourni à Van Berchem un texte qui appuyait la lecture *Gaurî* (*C. I. A.*, *Jérusalem*, I, p. 278, n. 1). Les premiers historiens français étaient mieux inspirés en transcrivant *Campson-Cauri* (Marcel, *Hist. de l'Égypte*, p. 188; *Ghauri*, dans Lamartine, *Hist. de la Turquie*, IV, p. 174-175). Un portrait du sultan a paru dans un ouvrage édité à Venise à la fin du XVIe siècle : on lit également *Gauri* sur la planche (cf. Marquet de Vasselot, *Un portrait de sultan*, tir. à part des *Archives de l'Art français*, VII (1913), p. 7-8).

[2] Quatremère, *Observ. sur le feu grégeois*, J. A., 1850, I, p. 237; voir encore p. 248-249; et Reinaud, *De l'art militaire*, J. A., 1848, II, p. 215-216; Reinaud, *Du feu grégeois*, J. A., 1849, II, p. 310-312.

De même le mot *zanbûrak*, avant de désigner une pièce d'artillerie légère (art. cités, J. A., 1848, II, p. 211, 213; 1850, I, p. 237; Maillet, *Descr. de l'Égypte*, II, p. 383-384; G. Drou-

un passage de Qalqachandî procure une date légèrement plus ancienne : « J'ai vu à Alexandrie, écrit-il [1], sous le règne de Malik Achraf Cha'bân et sous le gouvernement de l'émir Ṣalaḥ el-dîn ibn'Arrâm [2], un canon (*madfa'*) fait de cuivre et plomb, fretté de cercles de fer (*quyyida bi-aṭrâf el-ḥadîd*), qui lançait un gros boulet (*bunduqa*) de fer rougi (*muḥmât*), depuis l'Hippodrome jusqu'au Bras de la chaîne (qui barrait l'entrée du port), au delà du Bab el-Baḥr, ce qui représente une longue distance. »

Qalqachandî est émerveillé de cette pièce exceptionnelle, et, de fait, la *mukuḥlat el-bârûd*, que connaît déjà Ibn Faḍl-Allah [3] († 748/1348), continua à désigner des tubes qui lançaient des matières inflammables et le *madfa'* une machine servant à projeter de gros boulets de pierre [4].

L'emploi généralisé de l'artillerie dans le royaume des Mamlouks est beaucoup plus tardif. A la fin du IXe (XVe) siècle, l'Égypte ne possédait pas d'arsenaux pour les fabrications d'artillerie, ou tout au moins manquait d'ouvriers spécialistes, car, lorsque la République de Venise se lia avec le sultan d'Égypte pour lutter contre les progrès des Portugais dans l'Inde, elle envoya en Égypte et sur les côtes d'Arabie des ouvriers pour fondre des canons [5]. C'étaient peut-être les Vénitiens qui avaient procuré au sultan Qâyt-bây les canons que celui-ci installa, en 884 (1479), autour de la forteresse qu'il venait de faire édifier sur l'emplacement du phare antique d'Alexandrie [6].

Il serait intéressant qu'un spécialiste pût examiner, pour connaître son ori-

VILLE, *Voy. en Perse*, II, pl. à p. 142 et p. 143-145; BLOCHET, *Hist. d'Alep*, p. 76, n. 2; GUÉMARD, *Trois témoins de la camp. d'Égypte*, *Bull. Inst. d'Égypte*, VII, p. 28, n. 1; BURCKHARDT, *Voy. en Arabie*, I, p. 390), s'appliqua à une arbalète (ABU CHAMA, II, p. 142, 179, 190; *Hist. or. Croisades*, I, p. 722; IV, p. 406, 513-514; V, p. 34-36; TABBAKH, II, p. 177; Ibn el Athîr, *s. a.* 584, 585). — Voir, en outre, ARTIN PACHA, *Descr. de quatre lampes*, *Bull. Inst. ég.*, 1907, p. 72-76; VAN BERCHEM, *Notes sur les Croisades*, J. A., 1902, I, p. 441.

(1) QALQACHANDI, II, p. 137.

(2) Pour dater approximativement cette notice il faut prendre la dernière année du règne du sultan Cha'bân, 778 (1376). En effet, Ṣalâḥ el-dîn Khalîl ibn 'Arrâm resta gouverneur d'Alexandrie jusqu'en 782/1380 (cf. QALQACHANDI, III, p. 440; CALCASCHANDI, p. 143; MAQRIZI, II, p. 394; ZAHIRI, p. 111 : corriger غراب; ABU'L-MAHASIN, éd. Popper, VI, p. 92, 144; IBN IYAS, I, p. 252-253; II, p. 173; ALI PACHA, VI, p. 2). — Comme points de comparaison, voir, pour la France : HANOTAUX, *Hist. de la nation française*, VII, p. 206, 271.

(3) *Ta'rîf*, p. 208.

(4) Cf. ABU'L MAHASIN, éd. Popper, VI, p. 50, 54, 65, 112, 117, 207, 210, 237, 256, 265, 310, 338, 705; IBN IYAS, I, p. 196; II, p. 4, 11; TABBAKH, II, p. 433; III, p. 12, 36, 37, 72, 98, 107, 514.

(5) MICHAUD, *Hist. des Croisades*, V, p. 431.

(6) IBN IYAS, II, p. 189; *C. I. A.*, *Égypte*, I, p. 491.

gine, le canon qui se trouve à Constantinople, au Musée d'artillerie (ancienne église Sainte-Irène), dans le portique vitré au sud de la cour (atrium de l'église). C'est un canon de bronze fretté, composé d'une douzaine de cercles forgés l'un dans l'autre. Sur l'un des cercles on lit l'inscription suivante, en naskhi mamlouk, caractères moyens, un peu frustes, repassés au vernis blanc [1] :

امر بانشاء هذا المدفع السعيد مولانا السلطان المالك للملك الاشرف ابو النصر قايتباى عز نصره

A ordonné de fabriquer ce canon de bon augure, notre maître le sultan, le souverain, el-Malik el-Achraf Abû'l-Naṣr Qâyt-bây, que Dieu glorifie sa victoire !

Pour la citadelle du Caire, on ne possède pas de renseignements aussi anciens. Elle ne fut peut-être même pas pourvue d'artillerie avant jumâdâ 904 (décembre 1500) : à cette date, le sultan Jânbulâṭ y fit placer des canons [2] ; il y installa notamment une grosse pièce qu'on surnomma la « folle », *el-majnûna* [3]. Ces préparatifs n'étaient pas dirigés contre les Ottomans, comme on l'a écrit [4], mais en prévision d'une sédition, qui éclata d'ailleurs le mois suivant. Détail à noter, les rebelles installèrent dans la mosquée du Sultan Ḥasan, juste en face de la citadelle, des pièces d'artillerie qui lançaient des boulets de bronze [5].

En regard de ces faits, on a signalé que la défaite égyptienne de Marj Dâbiq fut due en partie à l'artillerie ottomane, qui « mit le désordre dans les troupes égyptiennes, armées seulement de lances, de flèches et de cimeterres [6] ». Dans son récit de la bataille, Ibn Iyâs ne mentionne pas d'artillerie

[1] Je dois ces renseignements et le texte de l'inscription à l'obligeance de Van Berchem, qui m'avait remis, il y a douze ans, la copie de quelques inscriptions mobilières intéressant l'Égypte. Ce canon est d'ailleurs signalé dans Van Berchem et Fatio, *Voy. en Syrie*, I, p. 210, n. 4.

On connaît une autre inscription gravée sur un canon, datée de 939 (1533), au nom de Bahâdur Châh, sultan du Gudjarât (Lopes et Pereira, *A peça de Diu*, tir. à part de *Sociedade de Geogr. de Lisboa*, 1892, p. 5).

[2] Ibn Iyas, II, p. 380; Casanova, *Hist. de la citadelle du Caire*, p. 704.

[3] Ibn Iyas, II, p. 385. — Ṭabarî (III, p. 1554) cite déjà un surnom donné à un mangonneau, *el-gaḍbân*, le « furieux » ; voir van Berchem, *Notes sur les Croisades*, J. A., 1902, I, p. 455. — Voir la piteuse aventure du canon *Dalî Marzûq* (Mohammed Sghir, *Chron. tunisienne*, p. 239).

[4] Casanova, *Citadelle*, p. 705.

[5] Ibn Iyas, II, p. 383.

[6] Marcel, *Égypte*, p. 189. Cf. Lamartine, *Hist. de la Turquie*, IV, p. 176, 182; Jouan-

égyptienne; or, il sait bien dire qu'au début de l'action, les Ottomans se firent prendre des canons montés sur chariots. Ces canons. qui lançaient des projectiles de la grosseur d'un gros coing ou d'une grenade et dégageaient beaucoup de fumée, furent très meurtriers pour l'armée des Mamlouks [1]. L'Égypte, nous l'avons vu, ne manquait pourtant pas d'artillerie et il est certain que le sultan Ṭûmân-bây en usa assez largement à la bataille de Raîdânîya [2]. On sait même qu'au début de l'année 922 (1516), Qânṣûh Gaurî, qui craignait une attaque de la flotte ottomane, fit transporter du Caire à Alexandrie un certain nombre de pièces de canon [3]. Enfin le sultan Salîm trouva dans la citadelle du Caire de gros canons de bronze qu'il fit transporter à Constantinople [4].

Qânṣûh Gaurî aurait donc eu la possibilité de se faire suivre d'artillerie lorsqu'il se porta à l'attaque des Ottomans. On a dit que les Mamlouks, et Qânṣûh en particulier, avaient méprisé l'artillerie par excès de confiance en eux-mêmes [5]. Cet argument n'est pas sans valeur, mais je crois pouvoir émettre en outre les deux hypothèses suivantes.

Les citadelles de Syrie n'étaient probablement pas munies d'artillerie : le gouvernement du sultan était peu soucieux de donner à des gouverneurs de provinces des armes pour aider à leurs révoltes. Cette hypothèse peut être appuyée par une observation importante de van Berchem touchant la citadelle d'Alep. La tour du front sud-est, qui porte une inscription au nom de Qânṣûh

NIN et VAN GAVER, *Turquie*, p. 113; LANE-POOLE, *Egypt*, p. 353; HUART, *Hist. des Arabes*, II, p. 70. — Peut-être ne faut-il pas exagérer; van Berchem parle seulement de la supériorité de l'artillerie ottomane (VAN BERCHEM et FATIO, *Voy. en Syrie*, I, p. 210, n. 4).

Il pouvait y avoir dans l'armée égyptienne un corps de fusiliers, montés à raison de deux hommes par chameau : ce corps avait été organisé en 895/1490 (TABBAKH, III, p. 101). Il y en eut à la bataille de Raidânîya (IBN IYAS, III, p. 81). — Bonaparte en créa un régiment en Égypte (RYME, *l'Égypte moderne*, p. 70).

(1) IBN IYAS, III, p. 46, 66, 87; TABBAKH, III, p. 152, 164. — Ces passages ont échappé au P. Lammens qui écrit qu'Ibn Iyâs oublie de mentionner les ravages de l'artillerie (*La Syrie*, II, p. 50).

(2) IBN IYAS, III, p. 80-81, 89, 92-93, 96-97; HUART, *Histoire*, II, p. 71. — Il semble bien que les chariots d'artillerie furent fabriqués en hâte et que les habitants du Caire n'en avaient jamais vu. On fit même fondre de nouveaux canons et on en acheta aux Vénitiens (LAMMENS, *La Syrie*, II, p. 52-53. Mais il est excessif d'écrire que l'emploi de l'artillerie « avait été jusqu'alors inconnu aux armées égyptiennes » (MARCEL, *Égypte*, p. 190), à moins qu'on n'en restreigne la portée aux armées en campagne.

(3) IBN IYAS, III, p. 9; TABBAKH, III, p. 126; *Enc. de l'Islam*, II, p. 572.

(4) IBN IYAS, III, p. 124; CASANOVA, *Citadelle*, p. 710.

(5) TABBAKH, III, p. 119; *Enc. de l'Islam*, II, p. 765.

Gaurî, est de forme carrée, mais « ses arêtes sont émoussées en quart de rond, sans doute en vue d'atténuer les effets du tir... L'émoussement des arêtes, qui paraît être une conséquence de l'invention de l'artillerie, concorde ici avec la date donnée par l'inscription de Gaurî (juillet 1508). Les deux œils-de-bœuf pratiqués sous l'inscription sont destinés à des bouches à feu. Ils sont entourés d'une sorte de manchon, en claveaux appareillés, qui semble indiquer qu'ils ont été *pratiqués après coup*, peut-être pour défendre la citadelle contre les Ottomans, après la bataille de Marj Dàbiq (1516). Il est vrai que l'armée de Salîm Ier s'empara d'Alep sans coup férir ; d'ailleurs les succès des Ottomans contre les Arabes et les Persans, au début du XVIe siècle, ayant été dus en partie à la supériorité de leur artillerie, on peut croire que les derniers Mamlouks faisaient un usage restreint des grosses pièces à feu... Dès lors, il se peut que les deux œils-de-bœuf de la tour d'Alep, s'ils ne sont pas contemporains de la construction primitive, *n'aient été pratiqués qu'après la conquête de Salîm Ier*, pour l'artillerie ottomane [1]. »

En second lieu, et encore pour des motifs de politique intérieure, on n'osa pas emporter les pièces de canon qui se trouvaient au Caire et à Alexandrie [2]. Dans la citadelle de cette dernière ville, un décret de Qànṣûh Gaurî, daté de 907 (1501), interdisant d'enlever des canons, a été commenté en ce sens par van Berchem [3].

Deux des inscriptions de Gaurî à la citadelle de Damas (nos 23-24) contiennent un titre de circonstance, *muhazzim el-jaichain*, « celui qui mit en fuite les deux armées » : ces deux textes sont datés de 914 et 915, et une inscription de 919 (no 25) ne le renferme pas. Il faut d'autant plus attirer l'attention sur ce qualificatif qu'il reste inexpliqué et qu'on ne le rencontre dans aucune autre inscription au nom de Gaurî [4].

G. Wiet.

(*A suivre.*)

(1) Van Berchem et Fatio, *Voy. en Syrie*, I, p. 210 et n. 4 ; II, pl. XLVII, à gauche.

(2) Il ne faut pas faire état des canons envoyés dans l'Inde, car le sultan était lié par traité avec les Vénitiens. Les navires qui transportaient ces canons sombrèrent (Ibn Iyas, III, p. 77).

(3) *C. I. A.*, *Égypte*, I, no 321.

(4) Je néglige les textes dans lesquels les titres sont réduits au minimum, notamment les cartouches. Voir *C. I. A.*, *Égypte*, I, nos 26, 382, 385, 388, 390, 406, 502 ; *Bull. du Comité de conserv. de l'art arabe*, XXVII, p. 2.

M. SENTIUS PROCULUS DE BEYROUTH

PAR

M. RENÉ CAGNAT.

Le musée de Beyrouth vient de s'enrichir de deux belles bases de calcaire, trouvées par M. C. L. Brossé dans cette ville, à l'angle des rues Weygand et Allenby. Ces deux bases et les statues qu'elles supportaient se faisaient pendant de chaque côté de quelque porte, dont des fragments ornementés ont été recueillis au cours des fouilles. Le texte gravé sur les deux blocs est le même ; la disposition seule des lignes diffère.

A

Haut des lettres : 1re ligne, 0 m. 06 ; l. 2 à 4, 0 m. 04 ; les autres, 0 m. 035-0 m. 03.

M ꝏ S E N T I O ꝏ S E X
F · F A B · P R O C V L O · D E C
II · V I R · C O L · P R A E F · C O H · I ·
T H R A C · S Y R · E Q · E T · V E X I L
L A T · C O H · I · C I L I C · E T · C O H · VII
B R E V C O R V M · T R I B · M I L ·
L E G · XVI · F · F · P R A E F · A L A E · G E M
C O L · Q V A E S T · P R O V · A S I A E · T R · P L ·
P R A E T · P E R E G · L E G · P R O · P R · P R O
V I N C · A F R I C A E · P A T R O N O ꝏ C O L ·

B

Haut des lettres : 1re ligne, 0 m. 07 ; 2e ligne, 0 m. 06 ; 3e ligne, 0 m. 04 ; les autres lignes, 0 m. 035-0 m. 03.

M · SENTIO · SEX
F · FAB · PROCVLO · DEC · II VIR
COL · PRAEF · COH · I · THRAC ·
SYR · EQ · ET · VEXILLAT · COH · I
C · ILIC · ET · COH · VII · BREVCOR
TRIB · MIL · LEG · XVI · F · F · PRAEF
ALAE · GEM · COL · QVAEST · PRO
VINC · ASIAE · TRIB · PL · PRAET
PEREG · LEG · PRO · PR · PROVIN
CIAE · AFRICAE · PATRONO
COLONIAE

M. Sentio Sex. f(ilio) Fab(ia) Proculo, dec(urioni), II vir(o) col(oniae), praef(ecto) coh(ortis) I Thrac(um) Syr(iacae) eq(uitatae) et vexillat(ionum) coh(ortis) I Cilic(um) et coh(ortis) VII Breucor(um), trib(uno) mil(itum) leg(ionis) XVI F(laviae) F(irmae), praef(ecto) alae Gem(inae) Col(onorum), quaest(ori) provinc(iae) Asiae, trib(uno) pl(ebis), praet(ori) pereg(rino), leg(ato) pro pr(aetore) provinciae Africae, patrono coloniae.

Le personnage, un citoyen de Beyrouth, et, comme tel, inscrit dans la tribu Fabia a fourni, ainsi qu'on le voit, trois carrières successives, municipale, équestre et sénatoriale.

Tout d'abord il fut appelé à siéger dans le Conseil des décurions de Béryte, et ensuite élevé à la dignité de duumvir ; cela faisait de lui un des hommes en vue de la colonie et le mettait en situation d'être inscrit sur la liste des chevaliers romains, dont il possédait assurément le cens. C'est ce qui advint, bien que le fait ne soit pas relaté sur l'inscription : la chose allait de soi.

Devenu apte à recevoir quelques-uns de ces commandements militaires compris dans la série des milices équestres, Sentius Proculus fut mis à la tête

de la première cohorte montée des Thraces, surnommée la Syriaque, à laquelle on rattacha, pour quelque opération militaire qui n'est pas précisée dans le texte, deux détachements, un de la première cohorte des Ciliciens, l'autre de la septième cohorte des Breuques. On souhaiterait savoir dans quelle partie de l'Empire le fait se passa ; malheureusement on ne dispose pas de données suffisantes pour arriver à une solution ferme. La cohorte des Thraces dite *Syriaca*, était, comme son surnom l'indique, une troupe formée de Syriens : son nom figure, en 86, sur un diplôme militaire de l'armée de Judée [1]. En l'année 100 [2] elle campait en Mésie, à Ravna [3]. D'autre part la cohorte première des Ciliciens est également une troupe de Mésie [4] et la cohorte septième des Breuques, de Pannonie [5]. Il est donc probable que c'est en Mésie que s'exerça le commandement de Sentius Proculus et possible que l'expédition à laquelle il prit part ait eu lieu dans les régions danubiennes. Son tribunat militaire de la légion XVIe le ramena en Syrie, où ce corps tenait garnison depuis Trajan [6]. C'est en Orient aussi que l'on trouve au début du IIe siècle l'aile *Gemina Colonorum :* sous Hadrien elle appartenait à l'armée de Cappadoce[7].

Le cycle des milices équestres achevé, l'empereur fit entrer notre personnage dans l'ordre sénatorial, non point par *allectio inter quaestorios*, mais par la gestion directe de la questure d'Asie, précisément dans ce monde oriental avec lequel il était déjà familiarisé ; après le tribunat de la plèbe et la préture, suite naturelle de la questure, Sentius Proculus fut adjoint, comme légat, au proconsul d'Afrique. Ses concitoyens en avaient fait un de leurs patrons.

M. Sentius Proculus fut un de ces provinciaux d'élite auxquels l'État fit appel au IIe et au IIIe siècles pour combler les vides de l'ordre sénatorial et le renouveler. A ce titre le nouveau texte de Beyrouth, dans sa précision et sa brièveté, est un exemple parfait de ce genre de *cursus honorum* que l'on désigne sous le nom de « Cursus mixtes ».

(1) *Dipl. mil.*, XIX. Cf. Cichorius, dans la *Realencycl.*, IV, col 338.

(2) *Ann. épigr.*, 1912, 128.

(3) *C. I. L.*, III, 8261 : *Coh. I Thr. Syr. in Moesia eq.* Cf. le commentaire : « Verba in *Moesia* fortasse ea de causa adjecta sunt quia cohors Syriaca sub hoc tempus ex Syria in Moesiam translata est. »

(4) *Realencycl.*, IV, col. 270.

(5) *Ibid.*, col. 259.

(6) *Ibid.*, XII, col. 1765.

(7) ARRIEN, Ἔκταξις, 1.

Le personnage n'est pas connu par ailleurs. Il appartenait à la gens Sentia, dont un certain nombre de membres ont été déjà signalés à Beyrouth[1] ; c'était une des notables familles de la ville.

Aucune des fonctions auxquelles il fut appelé ne portant d'indices chronologiques, il n'est pas possible de dire à quelle date exacte il convient de le placer. La paléographie du texte, de gravure soignée, permet de croire qu'il appartient au IIe siècle ou au début du IIIe. On notera que les F sont armés à la partie inférieure d'une queue, dirigée de droite à gauche, qui descend fort au-dessous de la ligne ; est-ce fantaisie de graveur ou indice d'époque relativement tardive ?

R. Cagnat.

[1] *C. I. L.*, III, 154 : *Sentia Magna Saephare* (année 196) ; *Ibid.*, 6683 : *Sentia Musa* ; *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1925, p. 152 : *M. Luccius Sentius Ingenuus.*

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES A PALMYRE

PAR

ALBERT GABRIEL.

A la mémoire
du capitaine Gaston Descarpenteries,
commandant la 1re compagnie méhariste.

Le bienveillant appui de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la sollicitude amicale de M. René Dussaud et l'extrême obligeance de M. Virolleaud, le distingué directeur du Service des Antiquités de Syrie, m'ont permis d'accomplir, dans d'heureuses conditions, la mission dont j'étais chargé à Palmyre. M. Harald Ingholt, conservateur à la Glyptothèque de Copenhague, qui m'était adjoint, fut un collaborateur aussi savant que dévoué. Il assura la direction du déblaiement de la nécropole sud et accomplit sans défaillance ce pénible labeur en y donnant la preuve des plus rares qualités scientifiques.

Le climat du désert de Syrie est sain, mais rude. Aux tempêtes de sable de mars et d'avril succédèrent brusquement des journées très chaudes et peut-être eussions-nous ressenti parfois quelque lassitude si nous n'avions trouvé, chez les officiers de la 1re compagnie méhariste, l'accueil le plus cordial qui se puisse imaginer. A leur hospitalière « popote », les lieutenants Brossier, Bonnelucque, Cramp, Deleuze, Halalinarde, Robitaille et le médecin major Ginestet rivalisèrent d'attentions délicates à notre égard. Leur chef, le capitaine Gaston Descarpenteries, dont j'évoque avec une vive émotion la mâle figure, prévenait nos moindres désirs et s'efforçait, en toute occasion, de faciliter nos travaux. Hélas! En septembre dernier, il tombait sous les balles des Bédouins dans l'accomplissement de la tâche ingrate qu'avec tant d'abnégation, de courage et d'habileté, il accomplissait depuis plusieurs années. A ses côtés, le lieutenant Robitaille était grièvement blessé.

J'ai dédié ces lignes à Gaston Descarpenteries, qui fut mon ami. Que ses compagnons d'armes soient assurés de mon fidèle et affectueux souvenir et que tous ceux auxquels je suis redevable de tant de bons offices, trouvent ici l'expression de ma très sincère gratitude.

J'ai séjourné à Palmyre du 18 mars au 20 mai 1925. L'objet essentiel de ma mission était de déterminer les moyens les plus propres à assurer la conservation de certains monuments antiques qui, actuellement, menacent ruine. J'ai consigné les résultats de mes observations sur ce point dans un rapport qui, par les soins de M. Virolleaud, fut transmis, en septembre dernier, aux services compétents [1]. Les crédits nécessaires à l'exécution des travaux dont j'avais dressé le projet avaient été votés par le Parlement de l'État de Syrie ; seuls, les événements de ces derniers mois ont retardé l'ouverture des chantiers.

Le Haut-Commissariat avait bien voulu mettre à ma disposition une quinzaine de soldats, pour pratiquer les sondages que je jugerais nécessaires. Au cours de mes investigations, j'ai recueilli quelques données nouvelles sur le tracé de la ville antique et sur certains de ses monuments. Ce sont ces premiers résultats que je voudrais exposer dans la présente étude.

Il m'a semblé utile d'y joindre un plan d'ensemble de la ville et de ses abords. Les deux plans de Palmyre publiés jusqu'à ce jour sont de valeur médiocre : le premier appartient à l'ouvrage de Wood [2], le second, au *Voyage de Syrie* de Cassas [3]. C'est le dessin de Wood qui, d'ordinaire, est reproduit dans les guides. Je ne m'attarderai pas à en relever les inexactitudes : il suffira de le comparer avec notre planche XI pour y constater de nombreuses omissions et bien des interprétations erronées.

Le dessin original qui a servi à établir la planche XI a été dressé à l'échelle de 0 m. 00025 par mètre ; il est réduit ici au cinquième environ. J'y ai fait figurer, outre l'ensemble des ruines, l'amorce des collines de l'ouest et la vallée des tombeaux, les terrains cultivés de l'oasis, au sud et à l'est, et les différentes nécropoles. J'y ai indiqué également le parc d'aviation (R) dont le hangar peut fournir, dans bien des cas, un point de repère visible à longue distance.

[1] J'ai préconisé notamment la consolidation de l'Arc monumental, de certaines parties de la colonnade et du bastion du temple de Bēl ; le déblaiement du temple de Ba'alsamin, des environs du Tétrapyle et, si possible, de l'esplanade du temple de Bēl.

[2] Wood et Dawkins, *Les Ruines de Palmyre*, Londres, 1753. Plan, p. 38.

[3] Cassas, *Voyage pittoresque de la Syrie, de la Phénicie et de la Basse Egypte*, Paris, an. VI-VIII (1798-99), pl. 24.

I. — Plan d'ensemble du site de Palmyre.

PLANCHE XI.

Lorsque, venant de Damas, on pénètre par la vallée des sépulcres (P, P) sur le territoire de Palmyre, on longe à droite une colline sablonneuse dont la crête rectiligne s'abaisse en pente douce vers le nord. De son sommet (M), on domine tout le champ de ruines et ses alentours.

Le soir, dans l'heure qui précède le coucher du soleil, le panorama revêt un caractère singulièrement expressif. A l'ouest, la chaîne du Djebel el Abyad se détache en grandes masses sombres sur le ciel empourpré ; au nord, couronnant le mamelon le plus élevé, un château arabe, le Kal'at ibn Ma'n dresse sa silhouette romantique cependant que, dans le lointain, les massifs montagneux se modèlent en tons roses et mauves d'une extrême finesse. Vers l'Orient, au delà des rectangles gris-vert des cultures, miroite la lagune de sel, *la Sabkhah*, et toute l'oasis apparaît comme noyée dans l'immensité du désert syrien dont les sables étendent jusqu'à l'Euphrate leur désespérante monotonie.

Entre le pied des collines et les vergers, les ruines occupent une vaste étendue de plaine. Les colonnes innombrables restées debout, parfois en longues théories, les pans de mur de l'Agora, le péribole du temple de Bēl et son puissant bastion s'enlèvent en accents lumineux sur le terrain d'un ton plus sourd. Les ombres transparentes s'allongent sur le sol et, dans l'atmosphère limpide du désert, accusent avec précision jusqu'aux moindres détails. Ainsi, s'étale sous les yeux un véritable plan en relief où l'on repère aisément les édifices, les colonnades, l'enceinte fortifiée et les différentes nécropoles.

Légende du Plan.

A. — Temple de Bēl.
B. — Arc monumental.
C. — Grand temple funéraire.
B-C. — Grande colonnade.
D-D. — Mur de Justinien : trajet nord.
E-E. — Mur de Justinien : trajet sud.
F. — Édifice de Dioclétien.
G. — Kal'at ibn Ma'n.
H, H, I. — Traces d'une enceinte(?).
J, J. — Talus continu.
J_1. — Restes de murs.
K. — Talus et restes d'un mur.

K_1, L, M. — Murs.
N. — Mur flanqué de bastions rectangulaires
O. — Grande source sulfureuse (*source Efca*).
P. — Nécropole du sud-ouest :
α — Tombeau de Jamblique;
β — Tombeau d'Elahbêl;
γ — Tombeau d'Aténatan.
Q. — Nécropole du sud :
δ — Tombeau des trois frères;
ε — Tombeau de Dionysos.
R. — Parc d'aviation.
S. — Oued.
T. — Nécropole du sud-est ;
θ — Tombeau, maison.
U, V. — Nécropole du nord-ouest.
X-X. — Murs. Aqueduc d'Abou-el-Fouarès.

II. — Les limites de la Ville.

On voit par ce qui précède que la majeure partie des ruines apparentes est comprise à l'intérieur de l'enceinte fortifiée D, D, E, E[1], que Wood et la plupart des auteurs datent de l'époque de Justinien. Je ne discuterai pas, pour l'instant, cette attribution : ce qui est certain, c'est que cette enceinte est postérieure à la conquête romaine de 273. Les constructeurs ont, en effet, utilisé, comme bastions de défense, des tours funéraires[2] et remployé dans les parements et les blocages de la courtine de nombreux éléments d'édifices antiques : architraves, frises, colonnes, piédroits et linteaux chargés de moulures et d'ornements. On y retrouve même des fragments de statues.

On doit donc chercher au delà de ce mur les limites de la ville de Zénobie ; et d'ailleurs, au nord, au sud et à l'est, dans le désert et dans les vergers, les substructions antiques sont nombreuses. Il est vraisemblable, d'autre part, de supposer que la source principale (O) était comprise à l'intérieur de l'enceinte du IIIe siècle.

(1) Actuellement, on n'aperçoit pas trace de cette enceinte à l'est et au sud du temple de Bêl ; mais il est bien certain qu'elle formait un circuit continu, et qu'elle est dissimulée en cette région sous les remblais et les constructions modernes.

(2) Il est probable que les sépultures furent respectées lorsqu'on utilisa les tours comme bastions. Au reste, Philon recommande de bâtir les tombeaux en forme de tours de manière qu'ils puissent, le cas échéant, servir à la défense de la cité (Philon, *Traité de fortification*, IX, 2, trad. Graux et de Rochas, ds. *Revue de Philologie*, t. III, 1879, pp. 91-151). Cf. Renard et Cumont, *Les Fortifications de Doura Europos*, ds. *Syria*, 1924, t. V, p. 30. — Yakût raconte que, lors de la destruction des murs de Palmyre par Marwan II, on découvrit dans une caverne (?) le corps d'une femme somptueusement parée (I, 828). Il est probable qu'il s'agit simplement de la démolition d'un de ces bastions-tombeaux, dont la sépulture n'avait point été violée. (Cf. Oppenheim, *Vom Mittelmeer zum persischen Golf*, I, p. 304).

Plan d'ensemble du site de Palmyre.

Les défenses de cette époque furent assez puissantes pour contraindre Aurélien à investir la place qui résista à l'assiégeant pendant un temps assez long. C'est seulement après le massacre de la garnison romaine que la ville fut détruite par ordre de l'empereur et ses fortifications rasées.

On conçoit difficilement qu'une enceinte de cette importance ait disparu sans laisser de traces ; cependant, lorsqu'on parcourt le champ de ruines, dans le voisinage des limites possibles de la ville, c'est-à-dire là où cessent d'apparaître les vestiges antiques, on ne trouve tout d'abord aucun indice apparent de fortification. Ce n'est que le soir, au coucher du soleil, lorsque les ombres accusent les moindres accidents de terrain, qu'on peut observer, au nord (J,J) et au sud (K,K) les traces de deux talus émergeant à peine au-dessus du sol du désert.

Talus Nord. — Il commence au pied de la colline qui porte le Kal'at ibn Ma'n et se développe suivant de longs trajets rectilignes. Le troisième, à l'est,

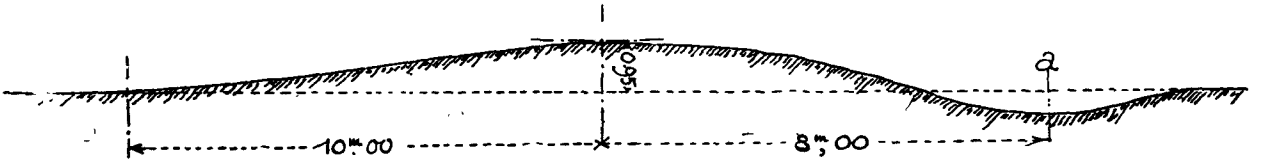

Fig. 1. — Coupe transversale du talus nord (J,J).

mesure 1.500 mètres. Son profil répond au schéma suivant (fig. 1) et la dépression qu'on y observe (*a*) pourrait attester la présence d'un fossé, bordant le talus au nord.

J'ai pratiqué dans ce remblai plusieurs tranchées transversales ; nulle part, je n'ai trouvé de constructions de pierre, mais seulement une matière très compacte, offrant une forte résistance au pic et qui m'a semblé être une sorte de béton ayant subi un pilonnage. L'analyse a vérifié cette supposition ; elle a précisé en outre que ce béton était à base de plâtre[1].

[1] M. Guillaume, préparateur de géologie à la Faculté des sciences de Strasbourg, a bien voulu se charger de cette analyse. Je le remercie vivement de son obligeance. — L'emploi de plâtre dans le mortier est recommandé par Philon (I, 5). Cf. Choisy, *Art de bâtir chez les Byzantins*, p. 11. — Le mortier de plâtre fut utilisé « invariablement » dans les constructions de Doura (Renard et Cumont, *art. cit.*, *Syria*, 1924, p. 30-31).

A l'ouest, suivant J (pl. XI), un mur de pierres sèches, grossièrement travaillées, escalade la colline dans la direction du Château. Au levant, on perd toute trace d'une levée de terre ; les cultures, poussées fort avant vers l'est, ont nivelé le sol dans toute cette région.

Talus sud. — Passant au sud de la ville, on retrouve, à la hauteur du hangar de l'aviation, les traces d'un talus K comparable à celui du nord ; mais là, on observe en outre des vestiges très nets d'un mur continu, de 2 m. 50 de largeur ; l'appareil en est très irrégulier. A l'ouest, en K_1, ce mur suivait la ligne de plus grande pente de la colline et venait se raccorder en MN à un mur de même nature qui couronnait la crête dans toute son étendue. La partie septentrionale N était flanquée, vers l'ouest, de bastions rectangulaires, régulièrement espacés. Le pan rectiligne L, encore debout à l'ouest, sur plusieurs mètres de hauteur, semble avoir appartenu à une muraille barrant entièrement la vallée des tombeaux. Les débris de constructions, fort peu explicites, qu'on observe au nord du ravin, en XX, s'y raccordaient peut-être ; ainsi, la nécropole eût été entourée d'une clôture continue.

Tous ces travaux répondent, semble-t-il, à un système de défense [1]. Peut-être s'était-on contenté, au nord, d'une muraille de béton ou de pisé, accompagnée d'un fossé. Au sud, on avait construit un mur continu, se prolongeant à l'ouest sur les crêtes des collines. Il est possible que vers l'est, les défenses du nord et du sud aient été réunies l'une à l'autre : mais on peut admettre que les trajets J et K se soient étendus jusqu'à la lagune de sel qui s'opposait à toute attaque de la ville vers l'est. D'autre part, l'examen topographique des lieux laisse penser que tout système de fortification dut utiliser le sommet qui porte aujourd'hui le château arabe : il est donc probable que cette constrution médiévale occupe l'emplacement d'une citadelle antique.

A quelle date remonte cette immense enceinte dont le développement mesure au minimum douze kilomètres ? Les vestiges en sont trop peu explicites pour que l'examen de la technique puisse fournir des conclusions solides.

[1] Le fait qu'aux remblais de la plaine font suite des murs de pierre escaladant les collines exclut l'hypothèse d'un aqueduc. Peut-on voir dans ces talus les restes de murs de faible hauteur destinés à protéger l'oasis contre l'ensablement ? C'est pour le moins douteux. Pourquoi aurait-on, dans ce cas, muni de murs bastionnés la crête de la colline du sud-ouest, par exemple ?

Avant de se prononcer, il serait nécessaire d'explorer en divers points le talus du nord et le mur du sud et de poursuivre à l'est, parmi les cultures, des recherches attentives. Peut-être retrouverait-on l'emplacement d'une porte ou d'un ouvrage singulier, offrant des caractéristiques assez nettes pour qu'on en puisse fixer la date avec certitude.

Des vagues indications que fournissent les historiens, il est malaisé de déduire comment varia, aux différentes époques, l'étendue de la ville. L'existence de Palmyre-Tadmor est attestée dès 1115-1100 avant J.-C., par des textes assyriens [1], mais on sait fort peu de chose de la ville durant le millénaire qui précède notre ère. En 41 avant J.-C., elle est assez riche pour tenter la convoitise d'Antoine qui organise contre elle une entreprise de pillage [2]. Il ne paraît point qu'elle ait été fortifiée à cette époque : en effet, à l'annonce du danger qui les menace, les habitants jugent à propos de se transporter avec leurs trésors sur la rive gauche de l'Euphrate. En 273, les remparts qui défendent Palmyre sont rasés par ordre d'Aurélien ; mais Dioclétien, tout en réduisant la surface de la ville, la pourvoit d'une enceinte. Sous Justinien, des monuments sont construits ; un aqueduc alimente d'eau potable la garnison romaine et de nouvelles murailles s'élèvent, d'un périmètre encore plus restreint que les précédentes [3]. La ville est occupée par Abou ibn Walid en l'an 12 de l'Hégire (634 après J.-C.) ; en 745, le dernier des khalifes omayyades, Marwan II, prend Palmyre révoltée et rase des défenses [4] ; il est probable qu'on en réédifie d'autres dans la suite puisque Aboulféda décrit Tadmor comme une petite ville entourée d'un mur et comprenant une citadelle.

Sans entrer dans la discussion de ces textes, nous proposerons les identifications provisoires suivantes : J, J, K, K, enceinte de Zénobie : H, H, I, restes d'une enceinte du temps de Dioclétien : D, D, E, E, enceinte de Justinien. Les travaux de l'époque islamique correspondent peut-être en partie à ces débris de murs d'une construction très grossière qui, vers l'ouest du champ de ruines, coupent arbitrairement les files de colonnes et les îlots de maisons

(1) Deux inscriptions de Teglath-Phalasar Ier mentionnent « la ville Ta-ad-mar » qui est au pays d'Amourrou (P. Dhorme, *Palmyre dans les textes assyriens*, ds. *Revue biblique*, 1924, p. 106-108).

(2) Appien, *De bello civili*, V, 10, 11 ; cf. Mommsen, *Rom. Geschichte* (1894), V, p. 243, et *B. C. H.*, 1882, p. 441.

(3) Procope, *De ædificiis*, II, 11.

(4) Yakūt, I, p. 828.

antiques ; quant à la citadelle signalée par Aboulféda, elle n'est autre sans doute que le temple de Bēl, auquel le puissant bastion arabe de l'entrée donne aujourd'hui encore un aspect de forteresse.

Quelle que soit d'ailleurs la valeur de ces hypothèses, un fait est à retenir : c'est que la surface limitée par l'enceinte la plus vaste J, J, K, K, fut en grande partie couverte de constructions. Des éléments en sont visibles jusque dans les vergers du sud et de l'est ; au nord, les vestiges antiques sont moins nettement apparents, mais des sondages ont dégagé, à une faible profondeur, des restes de fondations. Ainsi la ville de Zénobie s'étendait sur une aire approximativement circulaire de 3 kilomètres et demi de diamètre et d'une surface égale à 10 millions de mètres carrés. Il est fort probable, il est vrai, qu'une partie de cette surface était occupée par des prairies et des champs. D'autre part, des habitations s'élevaient *extra muros*, parfois à d'assez longues distances. C'est ainsi qu'à 6 kilomètres, dans la direction nord-est, des fûts de colonnes et des éléments architectoniques émergent d'une butte de décombres et attestent la présence, en cet endroit, de constructions importantes.

III. — **Plan de la ville.**

(Voir la planche XII et la légende qui l'accompagne.)

(*Les chiffres entre crochets dans le texte renvoient aux numéros marqués sur cette planche.*)

C'est dans la région comprise à l'intérieur du mur de Justinien que nous avons poursuivi quelques recherches de détail ; sur une surface de 2 kilomètres de longueur et de 1 kilomètre de largeur, se groupent les édifices les mieux conservés : le temple de Bēl, le temple de Ba'alsamīn, le théâtre, l'agora, les îlots de maisons, enfin la grande colonnade qui semble avoir constitué l'artère principale de la ville.

Cette artère principale, de 11 mètres de largeur moyenne entre colonnes, se développe sur une longueur de 1.100 mètres environ ; elle commence dans le voisinage du temple de Bēl et s'étend jusqu'au pied de la colline de l'ouest.

Elle comprend trois tronçons, d'inégale longueur, dont les axes se coupent suivant des angles très obtus. Le premier tronçon va du temple de Bēl à l'Arc

LÉGENDE DE LA PLANCHE XII

1, 1, 1, 1. — Péribole du temple de Bēl.
2. — Temple de Bēl.
3. — Bastion arabe.
4. — Seraï.
5. — Hôtel du Désert.
6. — Bureau des passeports et logement des officiers.
7. — Exèdre.
8. — Début de la grande colonnade.
9. — Arc monumental.
10. — Temple.
11. — Portique aux quatre colonnes de granit.
12. — Édifice à cour centrale.
13. — Théâtre.
14. — Portique circulaire.
15. — Avenue bordée de portiques.
16. — Mur renversé par un tremblement de terre.
17. — Petit arc monumental.
18. — Agora.
19. — Cinq colonnes corinthiennes.
19₁. — Alignement de colonnes (tambours inférieurs en place).
20. — Édifice à deux ordonnances superposées.
21. — Deux colonnes debout.
22. — Tétrapyle.
23. — Colonnade.
24. — Éléments architectoniques remployés.
25. — Traces d'une rue aboutissant au Tétrapyle (?).
26. — Alignement de colonnes (bases seules en place).
27. — Exèdre.
28. — Grande colonnade.
29. — Propylées.
30. — Temple funéraire.
31. — Temple ou tombeau ?
32. — Deux cours à péristyles.
33-34. — Avenue bordée de portiques.
35. — Place circulaire.
36. — Édifice de Dioclétien.
37. — Ruines d'une arcade.
38. — Maison : péristyle à quatre colonnes.
39. — Maison : quinze colonnes du péristyle en place.
40. — Maison.
41. — Synagogue.
42. — Grande église.
43. — Petite église.
44. — Grand édifice.
45. — Maison : péristyle rhodien.
46. — Édifice public ou maison.
47. — Hôtel de l'Eastern transport C°.
48. — Temple de Ba'al samîn.
49. — Maisons remaniées.
50. — Petite source (dite source du Seraï).
51. — Maisons.
52. — Édifice rectangulaire à cour centrale.
53. — Colonne votive debout.
54. — Restes d'une colonnade.
55. — Magasins (?).
56-57-58-59. — Maisons remaniées en partie.
60. — Maisons.
61. — Maison : grand péristyle.
62. — Trace d'une colonnade bordant une rue transversale.
63. — Début de la canalisation alimentant la source du Seraï.
64 à 76. — Mur de Justinien : trajet nord.
65. — Tour rectangulaire avec poterne.
66. — Porte entre 2 tours demi-circulaires.
67. — Porte.
68. — Porte.
69. — Tour demi-circulaire.
70. — Tour et poterne.
71 à 76. — Tours funéraires utilisées comme tours de défense. La tour n° 75 offre des restes intéressants de décoration.
76-77-78-79. — Enceinte flanquée de tours.
80-81-82. — Mur de Justinien : trajet sud.
83. — Édifice remanié.
84-85-86. — Constructions antiques.
87. — Colonne votive. Piédestal en place. Tambours renversés.
88. — Tombeau de Jamblique.
89. — Tombeau.
90. — Tombeau.
91-92. — Restes d'une enceinte (époque de Dioclétien (?).
93-94-95. — Restes d'une enceinte (époque arabe?).

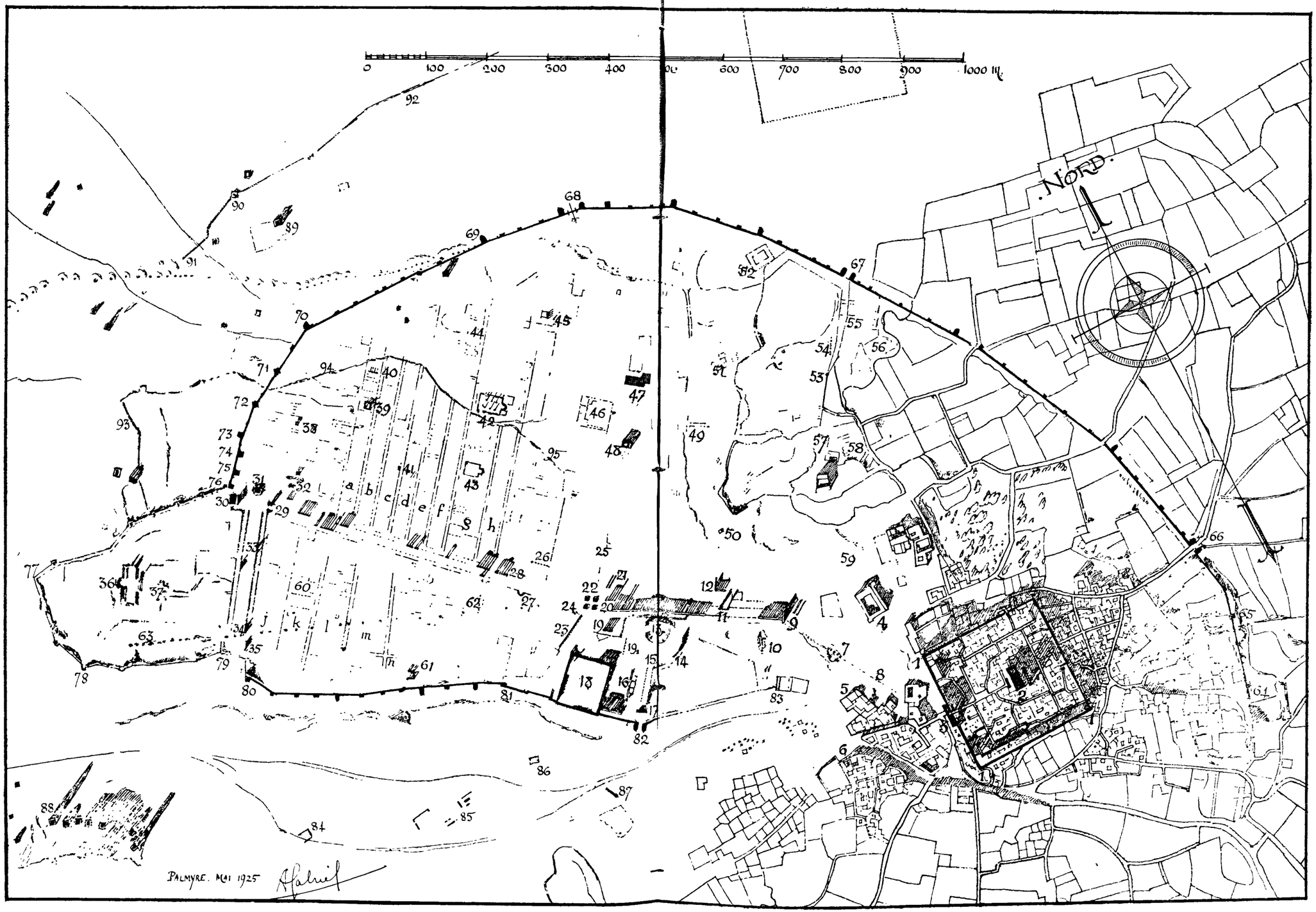

Plan des ruines de Palmyre.

monumental [9]; le second, de l'Arc monumental au Tétrapyle [22]; le troisième, qui est le plus étendu, du Tétrapyle aux abords du temple funéraire [30].

A l'extrémité ouest de cette avenue, se détachait, au sud, une avenue perpendiculaire, également bordée de portiques, mesurant 210 mètres de longueur et 20 mètres de passage libre entre colonnes [33]. Elle devait se terminer au sud par une sorte de place ou rond-point circulaire, ainsi que l'attestent des colonnes rangées en arc de cercle et demeurées debout (pl. XIII, 2).

Au nord et au sud de la grande colonnade, le plan général des rues secondaires n'apparaît point très nettement tout d'abord. J'ai pu cependant, au moyen de quelques tranchées et en m'aidant de photographies prises en avion, retrouver, tout au moins dans la partie occidentale, le dispositif de ces rues.

Au nord, entre le Temple funéraire et le Tétrapyle, j'ai repéré six largeurs d'*insulae* de 27 m. 50 séparées par des rues de 4 m. 30 (*a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*); puis une *insula* de 53 mètres suivie de deux autres de 27 m. 50 ; enfin deux *insulae* de 53 mètres. Au droit du Tétrapyle, la rue perpendiculaire à la colonnade semble avoir été plus large que les précédentes ; sans doute était-elle bordée de portiques [25]. En s'éloignant vers l'est, il devient malaisé de retrouver les grandes lignes du plan.

De l'allée sud de la colonnade, se détachaient des rues orientées parallèlement à celles du nord, mais elles délimitaient, semble-t-il, des *insulae* beaucoup plus larges. On comprendra que seul un déblaiement systématique permettrait de restituer le plan d'ensemble de manière complète et notamment de retrouver les rues transversales qui devaient recouper perpendiculairement les premières.

Dans le trajet *Tétrapyle-Arc monumental*, s'élevaient, au sud de la colonnade, des édifices importants, entre autres l'agora, le théâtre, le temple fouillé par M. Wiegand en 1915. La disposition des rues, en cette région, ne pouvait s'adapter au système réticulé des régions précédentes. Du Tétrapyle se détachait une avenue oblique [23] bordée de colonnes ; un portique circulaire [14] encerclait le théâtre ; deux autres flanquaient une allée rectiligne [15] aboutissant à un arc monumental [17]. Des groupes de colonnes restées debout [19 et 19_1] fournissent quelques alignements, mais on ne saurait actuellement prétendre à une restitution. Une fouille exhaustive de cette région, en tous

points désirable, serait indispensable à l'étude définitive des monuments et du quartier; le réseau de rues devait y être beaucoup plus complexe que dans les quartiers du nord et de l'ouest.

En tout cas, il est certain que pour des régions étendues de la ville antique, on adopta un tracé de rues systématique, analogue à celui qui guida l'implantation de Priène, d'Éphèse, de Cnide et des grandes cités d'Asie Mineure. Alexandrie offrait un dispositif analogue : on le retrouve également à Philadelphie ('Ammān), Gerasa (Djérach), Apamée (Kal'at el Mouḍīk) [1] et à Doura-Europos [2]. Le principe même de ces compositions se rattache à des origines helléniques et aux théories dont Hippodamos de Milet fit les premières applications [3].

IV. — La grande colonnade.

Sur tout son développement, la grande colonnade offrait la même ordonnance et le même dispositif. Cependant, pour le trajet *Temple de Bēl-Arc monumental*, je n'ai dégagé que la rangée de colonnes du sud de l'avenue. Il est vraisemblable qu'une rangée semblable existait au nord, mais les tranchées que j'ai pu pratiquer ont été insuffisantes pour me permettre de donner des conclusions très affirmatives,

Sur les deux trajets suivants : *Arc monumental-Tétrapyle* et *Tétrapyle-Temple funéraire*, les nombreuses colonnes demeurées debout, parfois avec la totalité de l'entablement, autorisent une restitution complète (fig. 2). Parallèlement à chacune des files de colonnes, on retrouve, au nord et au sud, les fondations du mur de façade des édifices qui bordaient l'avenue. Celle-ci comprenait donc une chaussée centrale, à ciel ouvert, large de 11 mètres entre colonnes et deux allées latérales, de 6 mètres de passage libre, couvertes en terrasses. Ce dernier point n'est pas douteux. Il suffit d'examiner avec quelque soin les portions d'entablement restées en place pour y retrouver la trace d'encastrement des poutres de cette terrasse (pl. XIII, 1). C'est pure fantaisie de supposer

[1] Sachau, *Reise in Syrien und Mesopotamien*, p. 77.

[2] Renard et Cumont, *art. cit.*, *Syria*, 1924. V. le plan de la page 29.

[3] La question a fait l'objet, de la part de M. Fougères, d'un exposé très complet dans Hulot et Fougères, *Selinonte*, p. 193 et suiv.

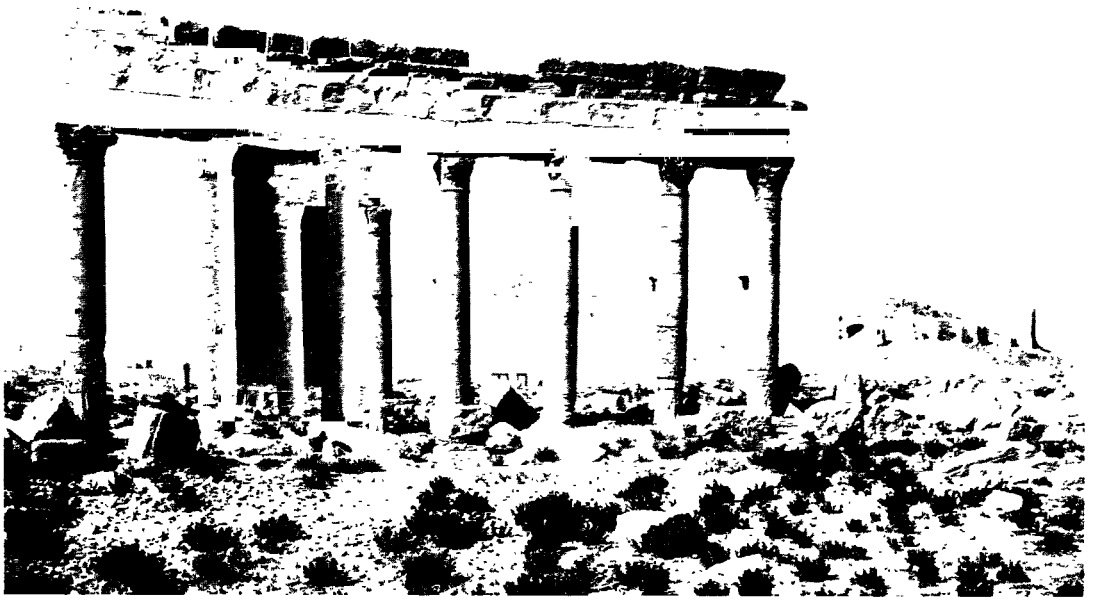

1

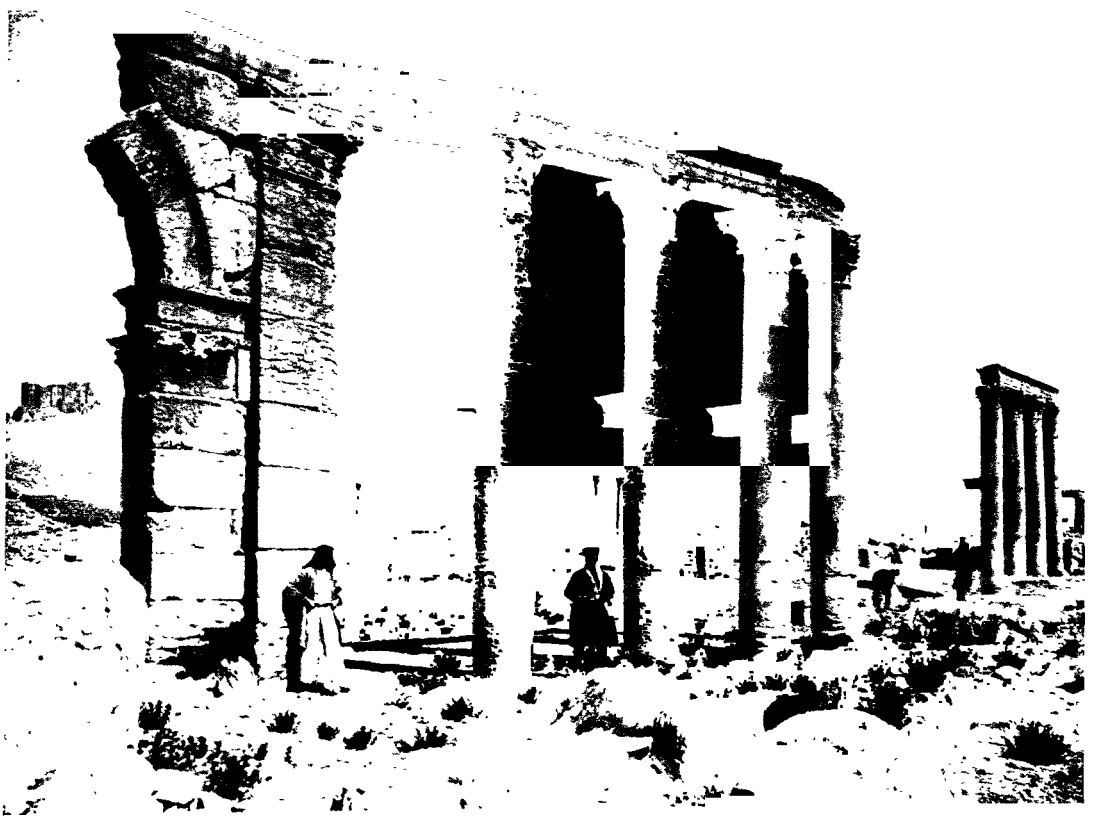

2

Vues de détail à Palmyre.

que l'allée centrale elle-même ait été couverte et éclairée par une sorte d'*hypolampas* continu [1]. En certains endroits où l'ordonnance tout entière est demeurée en place, l'entablement est surmonté d'une assise de couronnement, sur laquelle n'apparaît nulle trace de parastade ou de support quelconque [2].

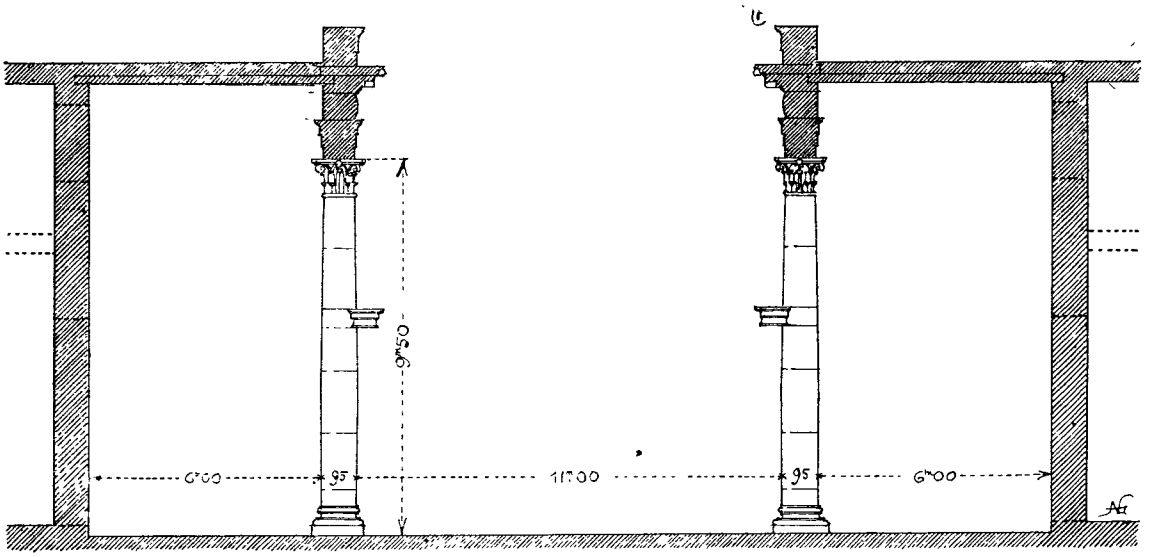

Fig. 2. — Coupe transversale sur la grande colonnade.

Je rectifierai, en passant, les chiffres exagérés qu'on attribue généralement aux dimensions des colonnes : celles-ci mesurent, à la base, un diamètre moyen de 0 m. 95 et une hauteur totale de 9 m. 50, soit 10 diamètres. La hauteur de l'entablement est de 2 m. 40 [3].

Le même module a été employé sur tout le développement de la colonnade,

[1] « La chaussée principale ... était couverte; la lumière y arrivait par un ordre en attique, qui posé sur l'ordre inférieur restait à jour » (Guillaume, *Les Ruines de Palmyre*, ds. *Revue des Deux Mondes*, 1897, p. 396). — Guillaume rendait compte d'un rapport de M. Bertone. — Il semble bien que M. Bertone ait étendu à toute la colonnade le dispositif observé dans un édifice voisin de Tétrapyle et dont une colonne de l'attique est encore en place : il s'agit d'un monument aligné sur la colonnade, mais indépendant de celle-ci.

[2] La face postérieure de cette assise est visible sur la planche III, 1. S'il subsistait quelques doutes sur la question, il suffirait d'observer la façade ouest de l'Arc monumental; on y trouverait la preuve indiscutable que l'allée centrale était à ciel ouvert.

[3] « Les colonnes du portique ont 12 mètres de hauteur; la double colonnade du théâtre (?) a 20 mètres sous l'architrave » (Guillaume, *art. cit.*, p. 394). — « Ces colonnes (*celles de l'avenue centrale*), couronnées d'un chapiteau corinthien, sont hautes de 17 mètres » (Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, p. 45).

mais la monotonie de cette ordonnance continue était rompue de place en place par les édifices qui venaient se greffer sur l'artère centrale.

A l'est de l'Arc monumental, s'ouvrait une vaste exèdre qui n'a jamais été signalée jusqu'ici [7]. En légère saillie sur l'alignement de la colonnade se dressaient, sur quatre socles puissants, encore en place, quatre colonnes de 1 m. 30 de diamètre et de 12 m. 70 de hauteur. Des trois travées ainsi constituées, celle du milieu, plus large que les deux autres, mesurait 8 mètres, largeur correspondant au diamètre de l'exèdre. J'ai recueilli, dans une fouille superficielle, des fragments de la plupart des éléments architectoniques de cet ensemble et, dans le voisinage immédiat, deux inscriptions inédites, l'une en grec, l'autre en grec et palmyrénien qui semblent se rapporter à la construction des parties voisines de la colonnade (huit colonnes)[1].

Sur l'Arc monumental lui-même, il me fut aisé de poursuivre une étude plus approfondie et j'en pourrais donner dès aujourd'hui une restitution complète [2], mais il serait bon de rattacher l'édifice aux constructions voisines dont une fouille de quelque étendue ferait, je pense, apparaître les fondations.

A l'arc monumental appartient une inscription publiée sans indication de provenance [3]. Je crois qu'il serait aisé, si l'on disposait d'un échafaudage, d'en compléter la lecture et de fixer la date du monument.

Le portique aux quatre colonnes de granit, au fût monolithe[4], qui s'éle-

[1] L'inscription bilingue est fort mutilée. L'inscription grecque se développait sur deux blocs au moins, dont le premier, donnant le début du texte, est très bien conservé. On y lit :

ΤΗΝΣΤΟΑΝΤΩΝΟΚΤΩΚ
ΠΕΡΙΩΝΜΕΤΑΥΤΟΝΔΕΙΟΥ
ΣΤΟΑΣΣΤΕΓΗΚΑΙΠΑΝΤΙΚ

Le second bloc est profondément rongé. J'ai cru distinguer à la seconde ligne [ΩΚΟΔ]Ο ΜΗΣΕ. Peut-être faudrait-il compléter ainsi cette seconde ligne :

ΠΕΡΙΩΝΜΕΤΑΥΤΟΝΔΕΙΟΥ[ΛΙΟΣ
ΑΥΡΗΛΙΟΣΩΚΟΔ]ΟΜΗΣΕ.....

A la troisième ligne, compléter ΠΑΝΤΙΚ[ΟΣΜΩ. Sur un texte comparable, voir J.-B. Chabot, *Rev. Bibl.*, 1920, p. 379.

On trouve le nom de Ἰούλιος Αὐρήλιος dans une inscription de l'Arc monumental (cf. inf. n. 3).

[2] L'arc central mesure 6 m. 95 d'ouverture et les arcs latéraux 3 m. 35. Je ne sais d'où proviennent les cotes de 7 m. 63 et 3 m. 74 qu'on trouve ds. Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, p. 82. L'attribution à l'époque d'Hadrien paraît difficilement admissible ; mais la question demande à être traitée avec quelques détails. J'y reviendrai en publiant le monument.

[3] Chabot, ds. *Journal Asiatique*, 1898, II, p. 96, n° 28.

[4] Aujourd'hui, 3 des colonnes gisent à terre ; une seule est restée debout avec son chapiteau et une partie de l'entablement. Les choses étaient à peu près en cet état

vait à l'ouest [11] de l'arc monumental, a retenu mon attention : trois de ces colonnes gisent à terre aujourd'hui. Elles présentent avec un même diamètre à la base — 1 m. 10 — des différences de hauteur atteignant 50 cm. Les chapiteaux corinthiens régnaient sur une même horizontale et l'on avait racheté la différence de niveau des bases au moyen de correctifs apportés à la modénature des piédestaux : suite de tricheries dont l'effet final ne devait pas être très heureux. On se trouve là sans aucun doute en présence d'un remploi, et comme le granit des colonnes ne se rencontre nulle part en Syrie [1], on doit admettre qu'elles furent importées de fort loin, quelque invraisemblable que puisse paraître ce transport de quatre blocs pesant chacun une vingtaine de tonnes.

L'édifice auquel donnait accès ce portique possédait une cour centrale dont le péristyle est en partie debout ; mais je n'ai pu comprendre quelles étaient ses dispositions. Les tranchées que j'ai tenté de pratiquer sur ce point ont mis au jour un amas inextricable de pierres de grandes dimensions que j'étais dans l'impossibilité de déplacer.

Je possède, par contre, tous les éléments d'une restitution complète de l'édifice appelé généralement Tétrapyle et dont l'ordonnance ne justifie pas très exactement cette dénomination. Il se composait, en effet, de quatre pylônes formé chacun de quatre colonnes corinthiennes, du même granite que le portique précédent. Ces colonnes supportaient un entablement et, au centre du piédestal de base, se dressait une statue ; j'ai retrouvé les empreintes des pieds de ces statues sur trois des socles les moins mutilés [2].

On ne saurait admettre que sur des points d'appui aussi peu cohérents que quatre colonnes réunies par des architraves, on ait fait retomber des arcades de 8 mètres d'ouverture : puis, qu'on ait élevé sur le tout une coupole (?) dont aucun massif ne venait contre-buter la poussée. Ce sont là des hypothèses fantaisistes, auxquelles s'opposent les règles élémentaires de la statique [3].

en 1751. Cf. Wood et Dawkins, *op. cit.*, pl. I. Le dessin de Giraud (ds. l'exemplaire du Palmyre de Wood à la bibliothèque de l'Institut) qui indique 4 colonnes debout est-il, sur ce point, une restitution ? Sur le dossier de P.-J. Mariette sur Palmyre, cf. Perdrizet, *R. E. A.*, 1901, p. 231-232.

[1] Cf. Diener (Carl), *Libanon. Grundlinien der physischen Geographie und Geologie von Mittel-Syrien*, Vienne, 1886.

[2] Le dessin de Wood (*op. cit.*, pl. XXXII), inexact dans les détails, rend compte des dispositions générales de Tétrapyle.

[3] Je veux croire que Guillaume a fort mal

D'ailleurs, alors que j'ai retrouvé, en partie tout au moins, chacun des éléments qui composaient les pylônes, il n'existe dans le voisinage du Tétrapyle aucun bloc de pierre qui ait pu servir de claveau. Les quatre pylônes se dressaient donc, isolés, aux angles d'une plate-forme carrée de 18 mètres de côté, appareillée en hautes assises réglées [1]. Ni arcs, ni voûtes dans cet ensemble, mais des blocs de grandes dimensions réunis par des crampons de métal [2].

Aussi bien, il ne semble pas que la voûte ait été employée à Palmyre sur une grande échelle. Partout où cela fut possible, on utilisa les architraves. Les ouvertures trop larges furent seules franchies au moyen d'arcs plein cintre. Encore usa-t-on d'artifices inaccoutumés pour en diminuer les poussées. Par exemple, dans la grande arcade de l'Arc triomphal, les plans de joint des claveaux ne sont pas normaux à l'intrados, mais s'inclinent vers l'horizontale à mesure qu'ils se rapprochent de la clé. Les berceaux qui couvraient les passages latéraux n'étaient point appareillés en claveaux, mais constitués par de larges dalles reposant sur des épaulements ménagés sur la face interne de l'archivolte.

Ainsi, par la conception del'ensemble comme par les procédés techniques mis en œuvre, la colonnade et les édifices adjacents sont d'essence hellénistique et ne renferment aucun élément qui soit spécifiquement romain.

V. — Maisons.

L'étude des maisons conduit aux mêmes conclusions : j'ai pratiqué des sondages dans douze maisons réparties sur l'ensemble des ruines. Partout j'ai

traduit la pensée de M. Bertone en écrivant : « ... le tétrapyle était un pavillon qui coupait sans l'interrompre l'avenue monumentale. Il s'ouvrait de quatre côtés, était soutenu par 4 groupes de 4 colonnes posant sur des piédestaux et laissant entre elles un vide occupé par une statue. Cet ensemble était couronné par un dôme porté lui-même par des colonnettes à jour (??) » (*art. cit.*, p. 397). Il est évident que ce dôme et ces « colonnettes à jour » sont à ranger avec les lions qui viennent boire à la fontaine.. , mais qui n'attaquent point (p. 403) et avec les léopards qui pullulent dans les replis des collines (p. 402-403).

[1] Le massif, aujourd'hui ensablé, est intact et pourrait être aisément dégagé.

[2] Je n'ai pu déterminer si ces crampons étaient de fer ou de bronze.

rencontré des dispositions analogues : une cour à péristyle corinthien de dimensions variables, carrée ou rectangulaire, autour de laquelle se répartissent les différentes pièces de l'habitation.

Je n'ai trouvé qu'un seul exemple d'un péristyle à quatre colonnes [38]

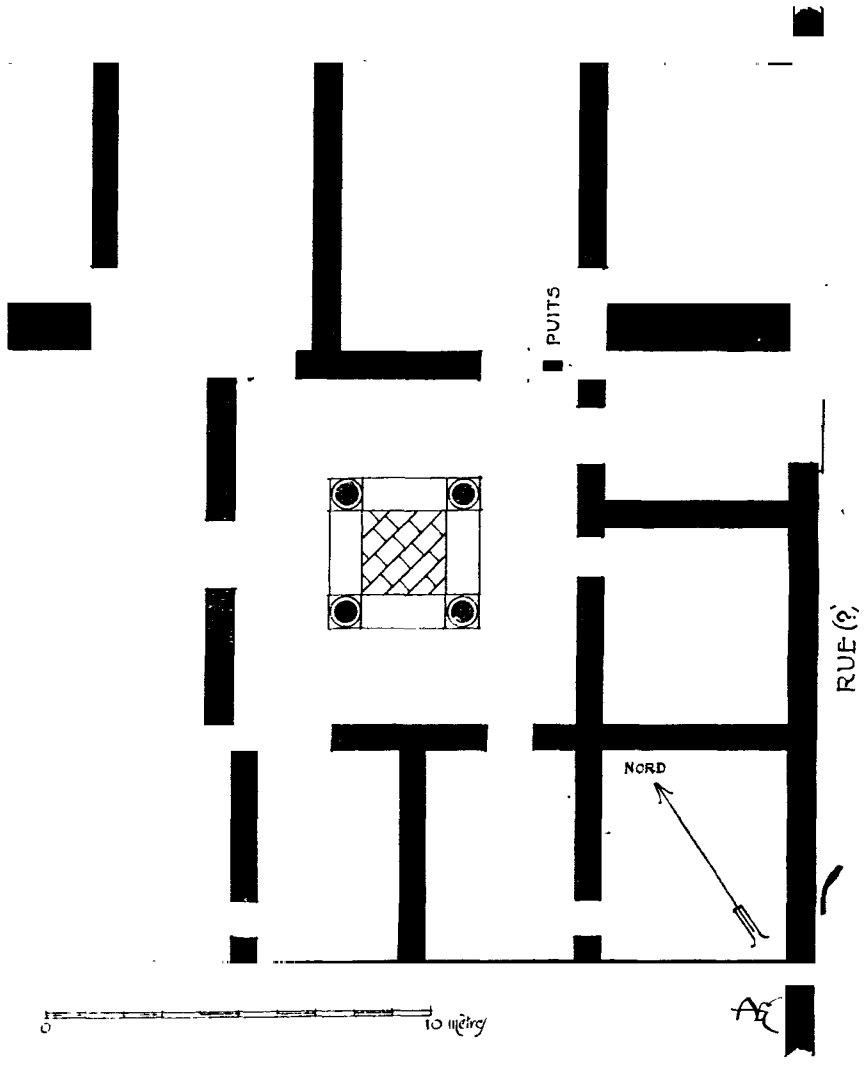

Fig. 3. — Plan de la maison n° 38.

(fig. 3 et 4) ; chacune des faces de la cour comporte ordinairement trois ou quatre travées.

Dans la plupart des cas, il existe sur un des côtés du péristyle une salle

plus vaste que les autres, véritable οἶκος, flanquée parfois de deux pièces secondaires, θάλαμος et ἀμφιθάλαμος [1]. Priène et Délos offrent de nombreux groupements semblables [2].

On connaît le dispositif singulier, signalé par Vitruve, du *péristyle rhodien* [3]

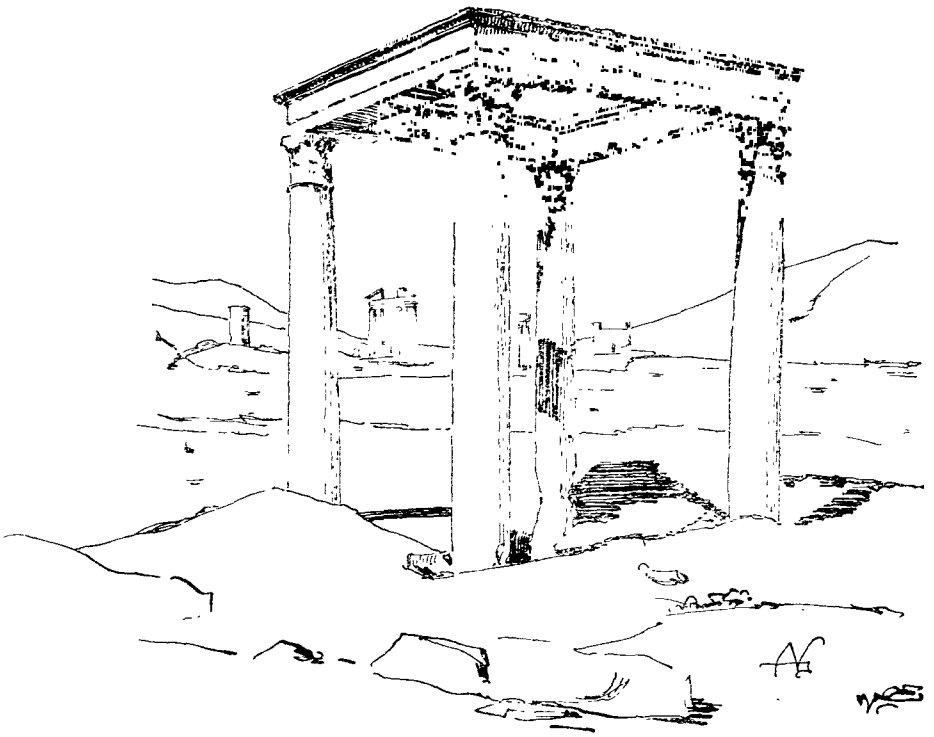

Fig. 4. — Péristyle de la maison n° 28.

où l'une des quatre faces de la cour est plus élevée que les trois autres. La *Maison du Trident* à Délos en est un exemple typique [4]. Dans une maison de la région nord-ouest de Palmyre [45] (fig. 5 et pl. XIV, 1) la colonnade majeure d'un péristyle analogue est demeurée debout ; la différence de hauteur entre les deux ordonnances a été rachetée à l'aide de consoles inter-

(1) Cf. Vitruve, *De architectura* (éd. Choisy), liv. VI, ch. ix, 21-24.

(2) Cf. Wiegand et Schrader, *Priene*, et ds. *l'Exploration archéologique de Délos*, Chamonard, *Le Quartier du théâtre* (fasc. VIII₁ et VIII₂).

(3) Vitruve (*éd. cit.*), liv. VI, ch. ix, 18.

(4) J. Chamonard, *op. cit.*, t. I, p. 139 et suiv. Un dispositif comparable se rencontre Priène (Wilgand et Schrader, *Priene*, p. 297 et fig. 316).

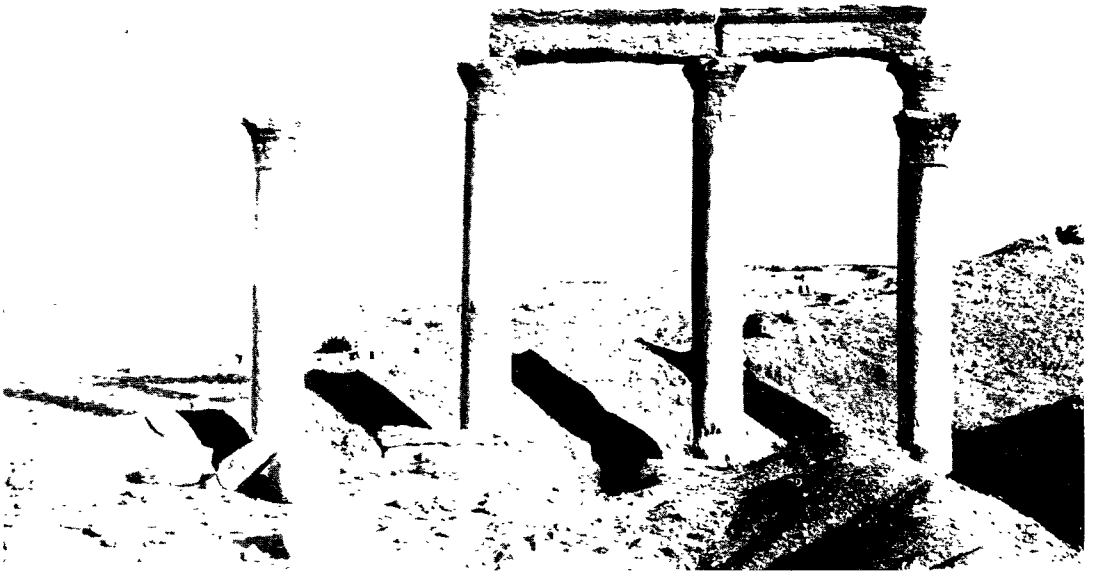

1

2

Vues de détail à Palmyre.

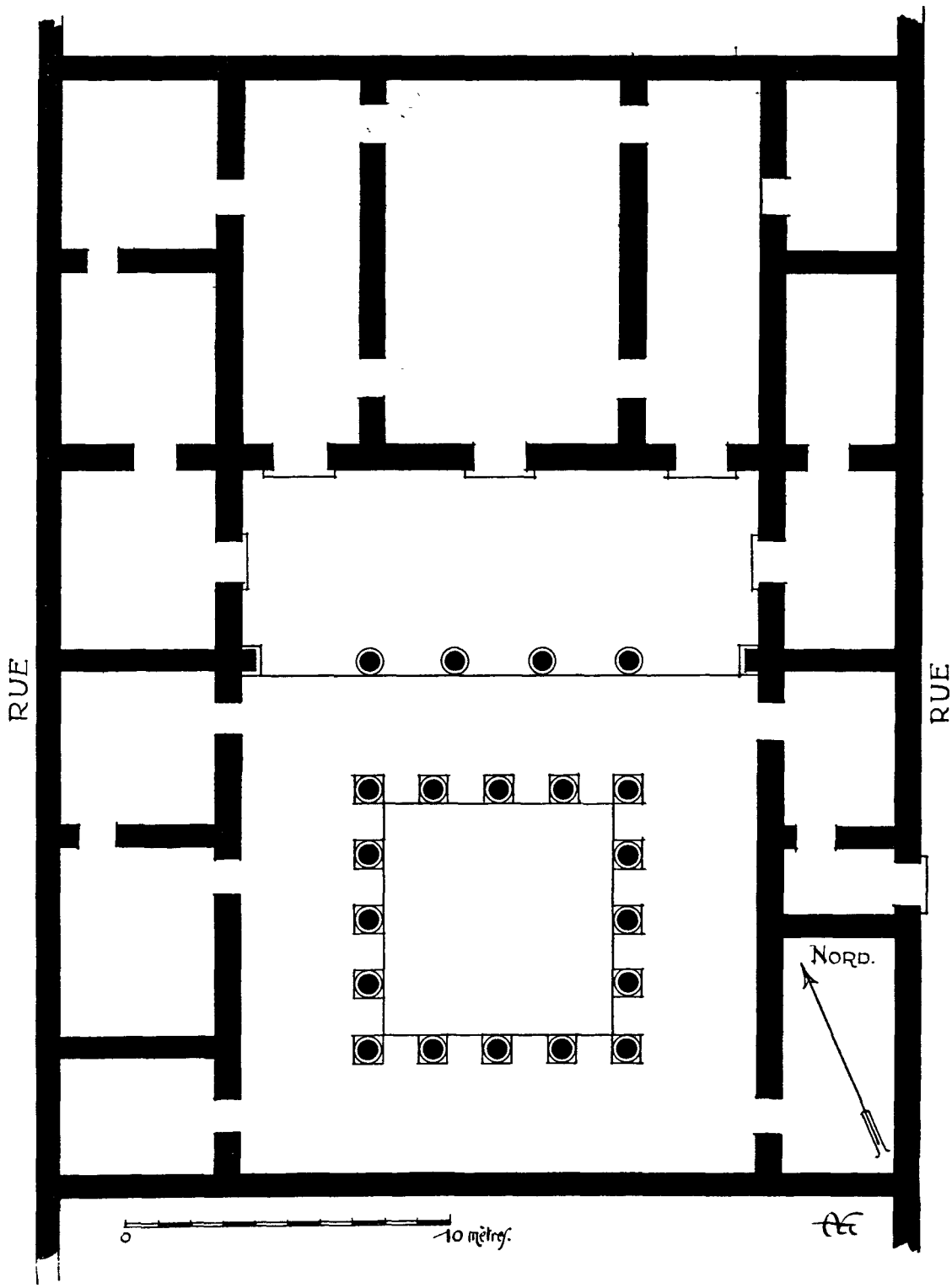

Plan de la maison n° 35.

médiaires ; l'artifice est absolument semblable à celui qui fut employé à Délos.

Dans une autre maison de Palmyre [39] (pl. XIV, 2 et pl. XV) l'οἶκος est pré-

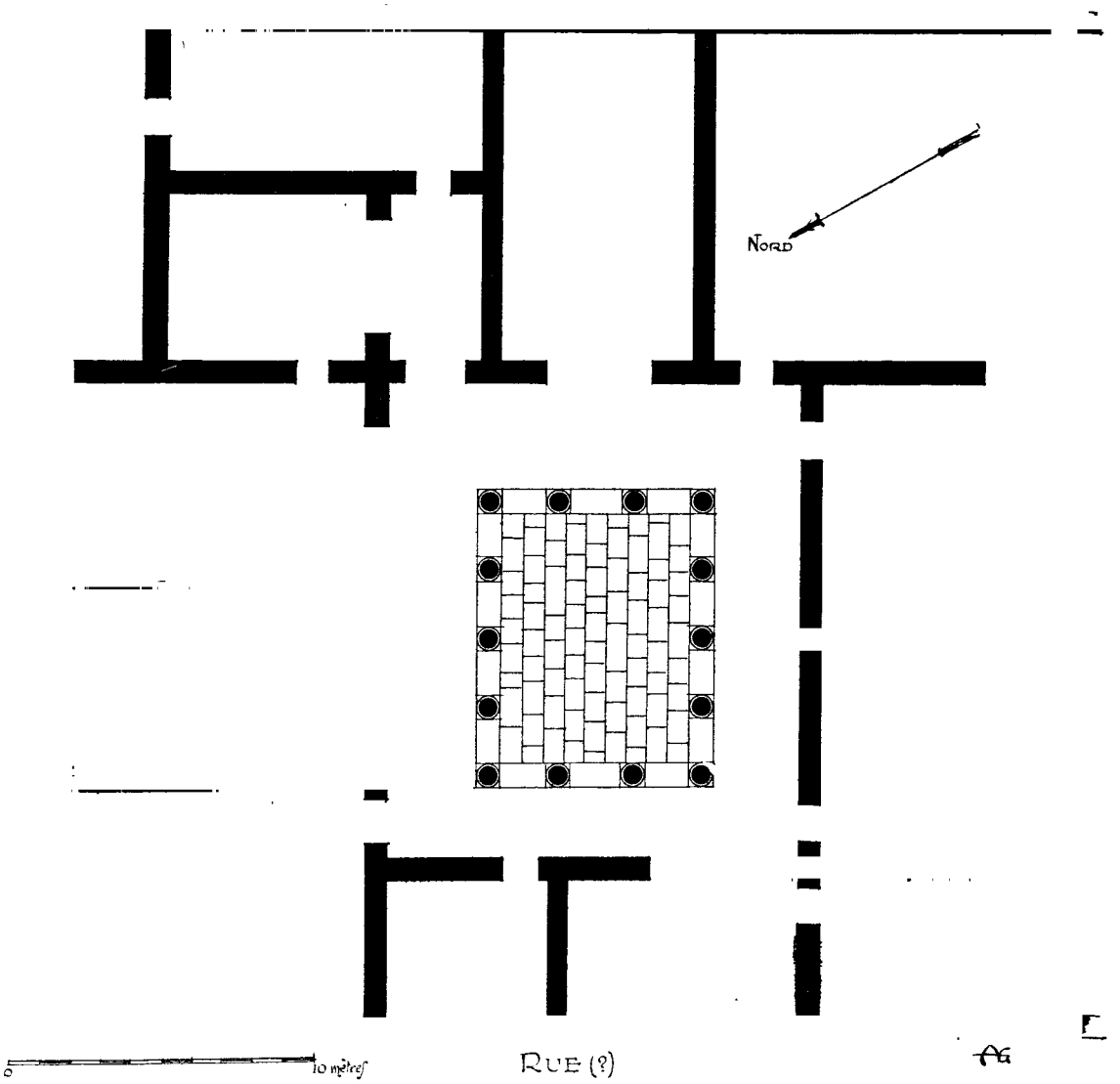

Fig. 5. — Plan de la maison n° 45.

cédé d'un double portique. Il faut voir là, semble-t-il, une importation mésopotamienne ou perse ; plus tard, au début de l'architecture arabe, à Fousṭāṭ, on retrouva ce double portique donnant accès au madjlis, correspondance directe de l'οἶκος [1].

[1] Cf. Aly Bahgat et A. Gabriel, *Les Fouilles d'Al-Fousṭāṭ*, p. 79 et suiv.

VI. — Églises.

Les deux églises dont je donne ci-contre les plans offriraient probablement des détails intéressants si on pouvait les dégager entièrement; ce sont, l'une et l'autre, des basiliques à nef centrale et bas-côtés.

La plus grande [n° 42] (pl. XVI) est d'assez vastes dimensions : elle mesure 27 m. 30 de largeur totale, dans œuvre, et 45 m. 25 de longueur, sanctuaire compris.

Les six colonnes monolithes qui séparaient les bas-côtés de la nef sont restées debout et l'une d'elles possède encore son chapiteau corinthien. L'abside méridionale, plus profonde que le βῆμα, renfermait un sarcophage de pierre : c'était sans doute la tombe de quelque saint personnage. Ces deux absides étaient séparées du vaisseau par des murs pleins (hachurés sur le plan) qui, peut-être, s'interrompaient à quelque hauteur, à la manière des *iconostases*. Les dispositions de la salle rectangulaire du nord-est, fort confuses sur le terrain, ne sont indiquées ici que sous toutes réserves.

Sur les colonnes, devaient retomber des arcs, suivant le type courant des basiliques syriennes [1]. La portée entre colonnes exclut l'hypothèse d'architraves de pierre. La faible largeur des murs et la fragilité des points d'appui intérieurs prouvent d'autre part que l'édifice tout entier était couvert d'une toiture en charpente.

A l'ouest, sur toute la longueur de la façade, s'étendait un porche dont les éléments, renversés par un tremblement de terre, gisent à terre, à la place même où ils sont tombés. La charpente était supportée par deux piles d'angle et par huit colonnes corinthiennes intermédiaires, réunies par des architraves. Devant le porche, une sorte de terrasse barlongue dominait de quelques marches le sol de la rue voisine. Une porte centrale, percée dans la façade ouest, des portes latérales, dans les façades nord et sud, donnaient accès à l'édifice.

Les remplois de matériaux sont fort nombreux dans cette église : colonnes, chapiteaux, architraves proviennent d'un monument plus ancien, ce qui laisse penser que la construction de l'église n'est pas antérieure au IVe siècle. Au

[1] Cf. les basiliques de Babiska, Tourmanin, Bakousa, Deir Seta, etc.

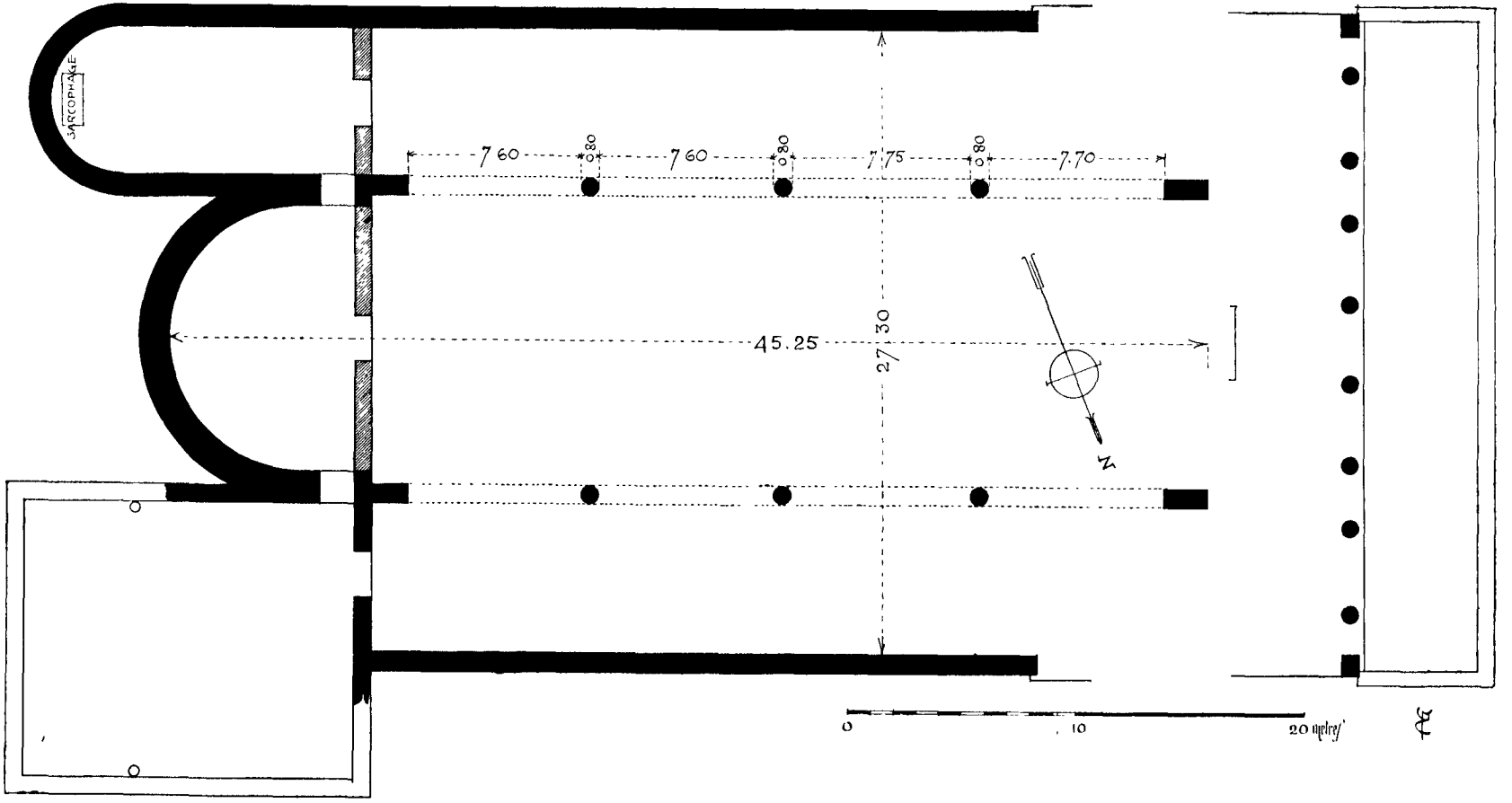

Plan de l'église n° 42.

reste, bien que Zénobie ait protégé l'évêque d'Antioche, Paul de Samosate, aucun indice ne prouve que, sous son règne, on ait élevé à Palmyre un sanc-

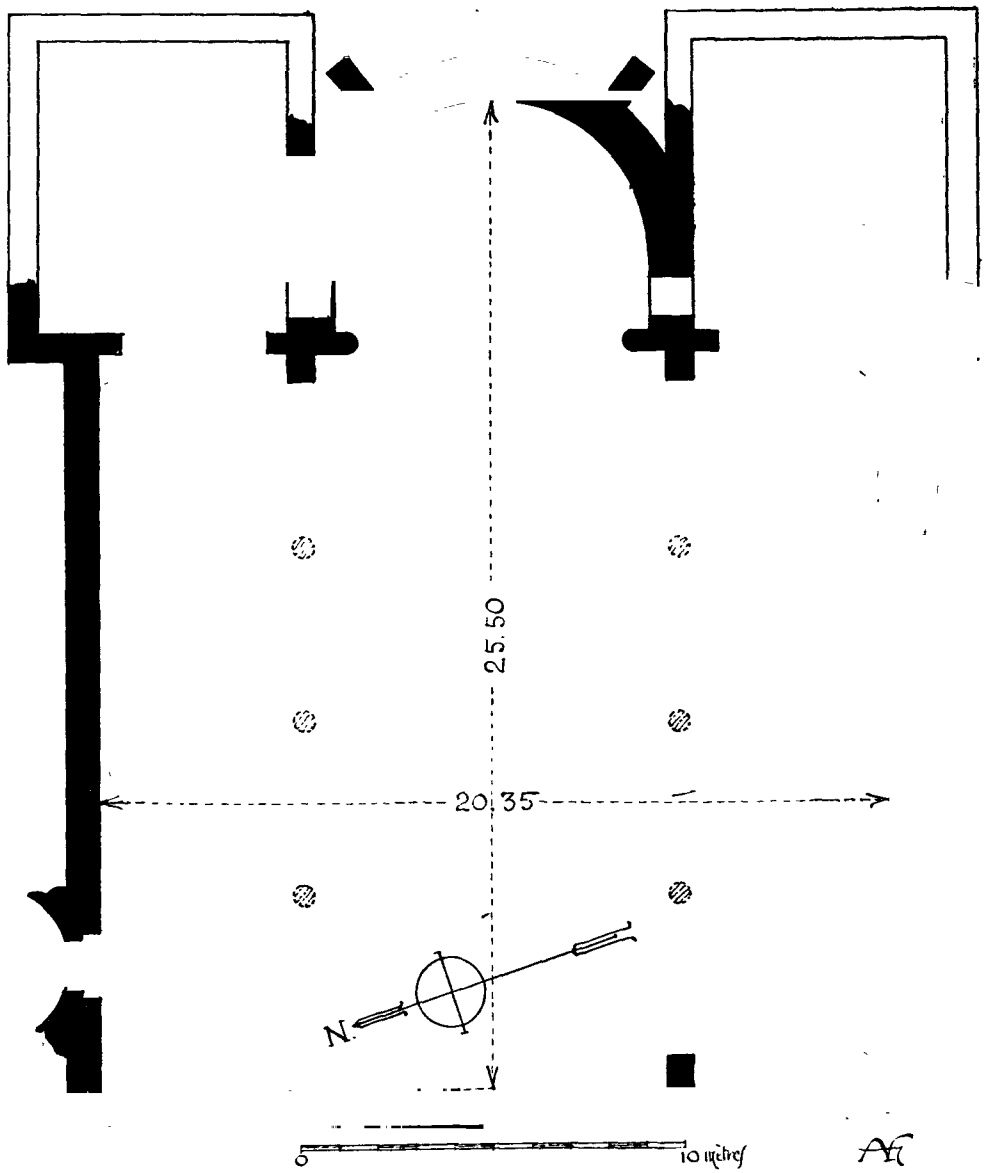

Fig. 6. — Eglise n° 43.

tuaire chrétien. Tout au plus pourrait-on supposer que nous sommes en présence de l'église métropolitaine, siège de l'évêque de Palmyre, qui prit part au concile de Nicée en 325.

La seconde église [43] (fig. 6) est de même type que la précédente, mais de dimensions plus modestes : 20 m. 35 de largeur dans œuvre, 25 m. 50 de longueur, sanctuaire compris. Les points d'appui intérieurs ont disparu.

On remarque les particularités suivantes : les contreforts qui flanquaient le mur de l'abside, les colonnes engagées sur lesquelles retombait l'arc triomphal, enfin la niche demi-circulaire qui précédait la porte latérale du nord. Cette niche semble se rattacher à un ensemble fort complexe de constructions, dépendances probables de l'église. Des fouilles seraient indispensables pour en rendre le plan intelligible.

VII. — **Tombeaux.**

Les tombeaux palmyréniens appartiennent à trois types distincts qui ont été, les uns et les autres, l'objet de publications spéciales [1]. Ce sont :

1° Les tours funéraires. — *Tombeaux d'Elahbel, de Jamblique, d'Aténatan,* etc.

2° Les temples funéraires. — Celui qui se dresse à l'extrémité de la grande colonnade en est l'exemple le plus somptueux. Les autres, notamment ceux de la nécropole du nord-ouest, présentent extérieurement l'aspect d'un simple naos cantonné de pilastres.

3° Les tombeaux souterrains. — Au *Tombeau des trois frères,* dont les peintures ont été étudiées à diverses reprises, s'ajoute maintenant le groupe important des hypogées que M. Ingholt a dégagés en 1924 et 1925 ; le tombeau de Dionysos, entre autres, renferme une décoration murale d'un haut intérêt archéologique.

On ne saurait faire rentrer dans la classification qui précède un tombeau fouillé en 1923 par le capitaine Duvaux et qui appartient à la nécropole du sud-est (fig. 7) [2].

Il comprend une cour centrale, carrée, entourée d'un péristyle de 12 colonnes dont les bases et les tambours inférieurs sont encore en place. Six

[1] Cf. Vogüé, *Syrie centrale;* Strzygowski, *Orient oder Rom* (pour l'étude du tombeau des trois frères); Farmakowski, *La Peinture à Palmyre;* Paul de Kokowzoff, *Nouvelles inscriptions de Palmyre.* Ces deux derniers ouvrages, en russe, publiés ds. le *Bulletin de l'Institut archéologique de Constantinople,* t. VIII. On consultera utilement la publication, illustrée de dessins et photographies, de J.-B. Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre,* p. 87 et suiv.

[2] Désigné en θ sur notre planche XI.

massifs de maçonnerie, répartis alentour, contiennent au total 38 cavités où les corps étaient ensevelis. Les sarcophages réunis aujourd'hui sur le sol du péristyle proviennent, paraît-il, de sépultures voisines, explorées par le capitaine

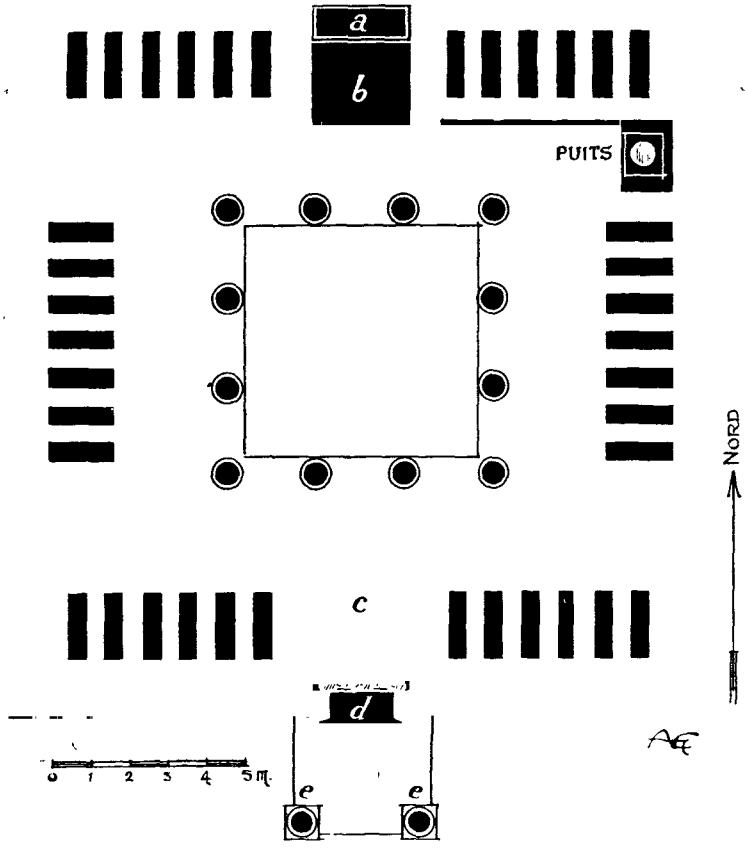

Fig. 7. — Tombeau de la nécropole sud-est.

Duvaux. Celui qui occupe en *a* le fond de la niche *b* serait donc le seul qui appartînt au tombeau.

On accède à la cour par un vestibule *c;* les deux vantaux de pierre de la porte *d*, décorés de caissons, sont conservés en partie. Deux colonnes *e*, *e*, formaient devant l'entrée une sorte de porche. Le sol de la cour et celui du péristyle sont entièrement dallés.

Ce tombeau-maison est d'un type singulier dont je ne connais pas d'autre exemple. La présence d'un puits dans l'angle nord-est pourrait laisser croire

qu'on utilisa pour cette construction la cour et le péristyle d'une maison édifiée antérieurement en cet endroit.

En tout cas, l'œuvre est hellénistique, aussi bien par l'esprit de la composition que par les détails. On peut observer, en outre, que le portique et la niche nord constituent un groupement qui n'est pas sans analogie avec les *salles en forme de* ⊥ retrouvées à Samarra et à Fousṭāṭ ; ce sont là, semble-t-il, des expressions diverses d'un lointain prototype oriental [1].

*
* *

Palmyre offre d'ailleurs d'autres témoignages plus probants de l'influence de l'Orient. On y trouve, à défaut de la pureté des formes et de la probité de la technique, cette ampleur des conceptions et cette richesse du décor poussée jusqu'à la surcharge, qui sont dans les traditions de l'Asie. La sculpture ornementale, à elle seule, fournirait matière à de semblables constatations. Dans les pilastres de l'Arc monumental, dans les linteaux et les piédroits de l'édifice de Dioclétien, dans les antes du grand temple funéraire, comme dans les portes colossales du temple de Bēl, les thèmes décoratifs sont empruntés au répertoire hellénique, mais on sent que le désir de l'artiste fut de *couvrir une surface* d'un ton déterminé, obtenu par une juxtaposition de blancs et de noirs : d'où l'aspect particulier que revêt l'ornement où le modelé n'est qu'un facteur secondaire d'expression. Quant à l'exécution, notamment dans l'Arc monumental, elle atteste une réelle habileté, en sorte qu'on ne saurait attribuer à l'affaiblissement des qualités techniques cette tendance à la stylisation. Elle se rattache plutôt à des conceptions esthétiques propres à l'Orient, à des formules dont on retrouvera, dans l'art byzantin et dans l'art musulman, de multiples applications.

Ainsi, qu'on examine le plan des monuments, leur structure ou leur décor, on est ramené à des types helléniques tempérés d'influences orientales. Et ce serait, semble-t-il, l'intérêt essentiel d'une étude approfondie de Palmyre, d'illustrer de documents nouveaux une thèse qui, il y a peu de temps encore, soulevait de si vives controverses.

ALBERT GABRIEL.

[1] Cf. ALY BAHGAT et A. GABRIEL, *op. cit.*, p. 81 ; E. HERZFELD, *Erst. vorläuf. Bericht der Ausgrabungen von Samarra*, p. 14 ; cf. le compte rendu dans *Syria*, VI, p. 92.

BIBLIOGRAPHIE

PAUL KARGE. — **Rephaim. Die vorgeschichtliche Kultur Palastinas und Phoniziens.** *Archäol. und religionsgesch. Studien* (*Collectanea Hierosolymitana*, t. I, publications de la Görresgesellschaft). Un vol. in-8, de xv et 755 pages, 2e édition non modifiée. Paderborn, F. Schöningh, 1925.

Bien que l'archéologue français Botta ait, dès 1833, découvert vers la source du Nahr el-Kelb, à Dja'ita, une brèche osseuse avec débris de poterie, que la même année le voyageur suédois Hedenberg observait une brèche analogue à l'entrée de la grotte d'Antélias, malgré la démonstration de Louis Lartet qui découvrit et fouilla en 1864 un foyer préhistorique situé également dans la vallée du Nahr el-Kelb, les historiens ne croyaient guère à un âge de la pierre en Syrie et en Palestine. Encore en 1889, Pietschmann, dans sa *Geschichte der Phoenizer*, attendait qu'on lui confirmât l'existence d'une population préhistorique dans cette région.

La publication du Père Zumoffen, *la Phénicie avant les Phéniciens, l'âge de la pierre* (Beyrouth, 1900) venant compléter les vues que le Père Germer-Durand avait exposées au Congrès des Orientalistes de 1897 sur *l'âge de la pierre en Palestine*, rendit, sur ce point, toute discussion inutile comme on peut le voir dans *Canaan d'après l'exploration récente* (1907) du Père Vincent.

A la suite des fouilles qu'il avait poursuivies avant la guerre, dans la caverne de Mougharet el-'Abed et dans le champ dolménique de Khirbet Keraziyé, M. Paul Karge, professeur à l'Université de Münster (Westphalie), a réuni les éléments d'une étude d'ensemble qui parut en 1917 et dont le succès fut tel que l'éditeur en offre aujourd'hui une seconde édition sans changement. On possède là un excellent répertoire préhistorique dont le point central est la Palestine comme l'indique le titre, qui est à la fois le nom d'une population préhistorique de cette région et le nom d'une plaine près de Jérusalem qui a fourni de nombreux silex taillés.

L'utilité des recherches préhistoriques réside principalement dans la soudure qu'on peut espérer réaliser avec les peuples historiques. M. Karge n'a pas manqué de porter son effort dans cette direction. Les fouilles de Gézer, conduites par M. Macalister, ont fourni sur ce point une indication dont l'importance est d'autant plus grande qu'elle est jusqu'ici unique. Nous voulons parler de la fameuse caverne qui a, d'abord, servi à incinérer les morts jusqu'à la fin des temps néolithiques, puis à inhumer les restes d'une

population nouvelle qu'il n'est pas aventuré de considérer comme sémitique. M. Karge adopte pour le passage d'une race à l'autre la date approchée de 2.500 av. J.-C. proposée par M. Macalister. C'est cinq cents ans trop tard.

D'accord avec le Père Vincent, les premières installations de Megiddo et de Ta'annak sont attribuées à la fin du néolithique ; mais ici aussi la date acceptée de 2000 av. J.-C. est trop basse.

Le savant préhistorien n'a pu utiliser la découverte toute récente par M. Turville Petre, à Tabgha, près le lac de Tibériade, d'un crâne voisin de la race dite de Neanderthal. Jusqu'ici on n'avait rencontré dans cette région que des vestiges néolithiques ; seul le Père Germer-Durand avait signalé un dépôt paléolithique au sud du lac de Tibériade.

M. Karge s'étend longuement sur la civilisation mégalithique de Palestine et même, à propos de la céramique, il envisage la première époque du métal. Il y a été incité parce que la céramique de cette époque apparaît comme le développement de la céramique néolithique. Il institue à ce sujet de larges comparaisons qui confirment l'opinion qu'on avait des rapports très anciens de la céramique palestinienne avec celle d'Égypte. Il est moins certain que « la Palestine, placée à la périphérie de la civilisation de la Méditerranée orientale, soit en rapport avec la céramique de la Crète et des Cyclades », car les comparaisons, du moins pour l'époque envisagée, sont moins probantes. Au lieu de celle de Crète et des Cyclades, nous préférons envisager l'action de la céramique chypriote sans pouvoir déterminer nettement jusqu'à quelle époque remonte ce contact. R. D.

Clément Huart. — **La Perse antique et la civilisation iranienne** (*Bibliothèque de synthèse historique*). — La Renaissance du Livre, Paris, 1925.

Dans la collection si activement dirigée par M. Henri Berr, qui fait précéder chaque volume d'un résumé lucide et pénétrant, l'histoire de la Perse a été confiée à M. Cl. Huart et nul n'était mieux désigné pour cette tâche que le savant professeur de l'École des langues orientales, puisque depuis de longues années il a fait de ce pays son domaine propre. On trouvera donc dans ce nouveau livre ses qualités connues de méthode et d'exactitude. Tout ce qui concerne la description de la contrée et les faits historiques a fait l'objet d'une étude attentive et précise. A la fin de chaque période — les Achéménides, les Parthes Arsacides, les Sassanides — quelques chapitres, largement composés, présentent les idées essentielles sur l'organisation politique, la religion, les arts. Le tableau de l'empire Achéménide constitué par Cyrus et par Darius [1], la vie sociale sous les Sassanides, les religions de l'Iran aux différentes époques sont des morceaux à signaler en particulier.

Nous soumettrons seulement un regret à notre savant confrère : c'est qu'il ait trop limité son sujet. Il a cru devoir s'en tenir strictement à la Perse historique et sa chronologie commence en 837 av. J.-C., avec l'entrée en scène des Assyriens. Mais le pays que nous appelons la Perse a une histoire beaucoup plus ancienne et si l'on ne parle pas de la période élamite qui pré-

[1] Une petite omission à réparer : sur la carte des satrapies (p. 88) on trouve les noms d'Ecbatane, de Suse, et pas celui de Persépolis.

cède, on fait mal comprendre le développement si brillant de la Perse classique. L'art achéménide et, plus encore, l'art sassanide sont des descendants directs de l'art mésopotamien créé par la Chaldée et par l'Élam. Où trouvera-t-on, dans les volumes de la collection, dont le programme a été réglé d'avance, ce qui a trait à ces débuts si importants et tout remplis de germes féconds? Et quelle lacune profonde dans une histoire de l'« Évolution de l'Humanité » si on laisse de côté une période capitale pour la création des formules d'art et du progrès social! Il est clair que l'Élam avait sa place toute marquée dans une Histoire de la Perse et il nous semble que c'est là une erreur bien regrettable dans le plan conçu. Tout le monde s'attendra à trouver dans les premiers chapitres de M. Huart une vue d'ensemble sur ces prodromes de la civilisation perse, qui représentent plus de quinze cents ans d'histoire.

Assurément, l'auteur ne s'est pas dissimulé l'importance des découvertes nouvelles, dues aux fouilles de J. de Morgan et aux déchiffrements du P. Scheil; il en parle dans les dernières pages de son livre, mais il se borne à souhaiter que l'on continue à fond l'exploration de la Perse et il pense que les trouvailles de la Mission, si admirables qu'elles soient, « n'ont pas fait avancer d'un pas notre connaissance de la Perse antique » (p. 269). Cela ne me paraît pas du tout exact, à cause des répercussions à longue portée qui se sont produites. De plus, l'histoire de l'Élam fait bien partie, non pas de l'histoire de la Perse proprement dite, mais de l'histoire de la région qui est devenue la Perse et dont l'auteur décrit la configuration physique au début de son volume. Conçoit-on une Histoire de France où l'on ne dirait rien de la Gaule? Il suffisait de lire l'*Aperçu historique* que Maurice Pézard a placé en tête de son *Catalogue des antiquités de la Susiane au Louvre* (1913) (il n'est pas mentionné dans la Bibliographie de M. Huart) pour voir que depuis 2500 avant notre ère jusqu'à l'époque assyrienne, les règnes des rois élamites Pouzour Shoushinak, Koudour Nakhounté, Ountash-Gal, du grand conquérant Shoutrouk Nakhounté, qui a rempli Suse des plus beaux monuments enlevés à la Chaldée, de Shilkhak-in-Shoushinak, qui construisit ou restaura tant de temples, forment un ensemble digne de tenter la plume d'un historien.

Il est visible d'ailleurs que l'auteur a été obligé de déborder lui-même sur son sujet, au moins dans sa documentation, puisqu'il cite le volume que M. de Morgan, M. de Mecquenem et moi, nous avons consacré à la période *élamite*, tout en le plaçant, chose étrange, sous la rubrique « période *achéménide* » qu'il se proposait de ne pas dépasser (p. 279).

L'archéologie se trouve aussi un peu trop réduite à la portion congrue, quand il s'agit de l'art dans les différentes périodes. Par exemple, l'art sassanide, si important par l'action qu'il a exercée sur l'art byzantin et sur l'art musulman, capital aussi pour les origines de notre art roman français, n'est pas envisagé sous l'aspect des combinaisons ornementales ou décoratives qui ont été la cause déterminante de sa diffusion dans le monde. N'eût-il pas fallu dire un mot des coupes sassanides dont nous avons les plus beaux spécimens au Cabinet des Médailles, des étoffes, de la céramique, à laquelle Maurice Pézard a consacré aussi un très gros

volume illustré (*la Céramique archaïque de l'Islam et ses origines*, Leroux, 1920) dont plusieurs chapitres exposent le large rayonnement de l'art sassanide? Sans doute M. Huart n'en a pas eu connaissance, puisqu'il cite seulement à la Bibliographie une étude de Noeldeke. Il y aurait certainement recueilli des renseignements fort utiles, car c'est surtout par ses produits industriels que la civilisation sassanide a exercé son empire.

Que l'auteur veuille bien excuser ces doléances; elles n'enlèvent rien au mérite de ce qu'il a écrit. Nous aurions seulement voulu que son cadeau fût encore plus riche. Remercions-le de nous avoir donné ce livre, mais demandons-lui, avec la déférence amicale qui est due à un savant de son rang, d'y apporter un complément nécessaire dans la prochaine édition.

E. Pottier.

O. M. Dalton. — **East Christian Art**. *A survey of the Monuments*. Un vol. in-4° de xv et 396 pages avec 70 planches hors texte. Oxford, Clarendon Press, 1925.

Le présent ouvrage est un remaniement complet de *Byzantine Art and Archaeology* nécessité par les travaux qui ont paru depuis 1912 sur la matière. Cette indication et le nom de l'auteur suffisent pour en signaler toute la valeur. Quant à l'intérêt pour nos études, il est de premier ordre puisque toutes les discussions soulevées autour des premiers siècles de l'art chrétien roulent sur la part plus ou moins grande à réserver à l'action de l'Orient. La position de M. Dalton, toute prudente et pondérée qu'elle soit, apparaît nettement dans le changement de titre de son ouvrage. Le terme de *Byzantine Art* est abandonné pour celui plus général de *East Christian Art*. En présence des trois ou quatre théories — on en compterait davantage si l'on maintenait les opinions successives de M. Strzygowski, — qui divisent actuellement les spécialistes, on ne peut préciser davantage et on ne pourra vraisemblablement jamais le faire, car les influences sont multiples et ne se sont pas fait sentir également sur tous les arts. Le travail de synthèse, qui s'opère en architecture aux ve et vi^e^ siècles, a pour champ de prédilection la Syrie. A ce moment l'Arménie ne compte pas. M. Dalton note (p. 71) que l'influence des conceptions arméniennes ne peut entrer en ligne de compte avant la période iconoclaste puisqu'il n'existe pas dans ce pays de constructions chrétiennes en pierre antérieures au vi^e^ siècle. On a vieilli à plaisir les églises arméniennes, comme l'a montré M. Diehl [1] ; certains arguments sont aussi à reviser. C'est ainsi que, tablant sur le grand emploi de l'arc surbaissé, dit aussi en fer à cheval, que fait l'architecte arménien, on lui en a attribué la paternité. Or, cet arc se rencontre en Syrie à une époque bien antérieure à tous les exemples arméniens.

On ne parle plus de la Mésopotamie que pour mémoire. L'exposé des opinions émises par Strzygowski d'une part, par S. Guyer et miss Bell de l'autre, ne laisse aucun doute sur la méprise du premier de ces savants qui tient, ici comme en Arménie, aux dates trop élevées qu'il a acceptées pour les sanctuaires chrétiens qui subsistent.

La Cappadoce n'a pas non plus, en ar-

[1] *Revue des études arméniennes*, I, p. 221 et suiv., et dans la seconde édition de son *Manuel d'art byzantin* en cours de parution.

chitecture chrétienne, l'originalité qu'on lui attribue. Ce n'est pas elle qui a imaginé, comme incline à le penser M. Dalton, les deux tours flanquant la façade; c'est là une disposition syrienne. Nous avons montré qu'à une haute époque le sanctuaire syrien ou palestinien comportait une enceinte et que, devant l'entrée de celle-ci, on élevait souvent une tour tout comme devant l'entrée des enceintes des palais royaux ou des villes [1]. Quand on adopta pour ces dernières le système des deux tours non plus devant la porte, mais la flanquant, la même disposition fut naturellement étendue aux enceintes des sanctuaires. C'est ce qu'on voit encore à Damas et à Ba'albeck. Les architectes chrétiens durent généralement se limiter à une œuvre plus modeste et, dans ce cas, supprimant l'enceinte, ils appliquèrent à la façade de l'église les dispositions adoptées auparavant pour l'entrée de l'enceinte sacrée.

L'activité des architectes syriens fut considérable à l'époque romaine comme le montrent Ba'albeck, Palmyre, Damas, Baetocécé et d'innombrables ruines, comme d'ailleurs les monnaies locales. Encore ne connaissons-nous rien des édifices d'Antioche, notamment du palais élevé par Dioclétien et dont les architectes, remarque M. Dalton, ont vraisemblablement construit Spalato. Toutefois, ce qui subsiste atteste une maîtrise et une fertilité d'invention dont on ne trouve l'équivalent nulle part ailleurs. On conçoit que ces mêmes architectes, à la paix de l'Église, étaient prêts à jouer un rôle prépondérant. La vénération des lieux saints, la consécration de merveilleux miracles, comme celui de saint Siméon stylite, fut pour eux l'occasion d'une remarquable évolution. Rien ne montre mieux la force de leurs traditions et la précision de leur méthode que cette succession d'églises qui se détachent de la simple rotonde pour aboutir au double déambulatoire combinant la coupole et le plan octogonal qui caractérise, vers la fin du VIIe siècle, le chef-d'œuvre de l'art syrien qu'est la Qoubbet es-Sakhra (mosquée d'Omar). M. Dalton n'a pu utiliser à ce propos la remarquable étude de M. Cresswell [1].

L'action de l'art syrien chrétien est encore mise en valeur par l'influence qu'il acquit rapidement en Égypte où il supplanta les formes hellénistiques. M. Dalton l'explique en remarquant que les conceptions syriennes rencontraient plus de sympathie chez les Coptes que les hellénistiques. C'est notamment sensible dans la peinture où apparaît un art indigène qui s'est assimilé, par exemple à Baouit [2], les types syro-palestiniens.

Nous signalerons encore dans cet ouvrage, qui met magistralement en œuvre une si riche matière, quelques opinions du savant byzantiniste concernant la Syrie. Ainsi la date de Meshatta lui paraît encore incertaine. Il est vrai que le monument n'étant pas chrétien, il n'a pas cru devoir l'étudier plus particulièrement. Il incline, semble-t-il, vers l'opinion de M. Herzfeld (partagée par le P. Lammens) qui attribue Meshatta au temps de Yezid II (VIIIe siècle), mais ignore les arguments qui nous paraissent toujours décisifs — et que nous pourrions renforcer par les dernières découvertes faites au Djebel-Druze

(1) *Syria*, 1925, p. 326.

(1) Voir *Syria*, 1925, p. 377.

(2) Exemple très net relevé dans *Syria*, 1925, p. 204.

— pour repousser une date postérieure à l'Islam [1]. M. Strzygowski ayant renoncé à remonter au IVe siècle, on peut dire que la majorité des archéologues s'accorde sur la date de ce monument.

Touchant le Saint-Sépulcre, l'opinion de Mommert est naturellement écartée; mais M. Dalton ne paraît pas avoir connu l'ouvrage des PP. Vincent et Abel sur Jérusalem.

Dans la discussion que soulève la définition de l'art auquel se rattachent les mosaïques de Ravenne — Rome, Constantinople ou Antioche — M. Dalton penche nettement pour l'origine orientale. Ainsi le Bon Pasteur du Mausolée de Galla Placidia, vêtu d'un manteau de pourpre et d'une tunique d'or, porte de longs cheveux qui encadrent un visage d'une rondeur toute syrienne. Ravenne entretenait des relations directes par mer avec Antioche et plusieurs de ses évêques étaient de nationalité syrienne.

Enfin, à propos du calice Kouchakdji, M. Dalton (p. 329) constate que peu d'archéologues ont pu accepter les déductions de M. Eisen le faisant remonter au Ier siècle de notre ère; il se range à l'avis général qui le reporte au IVe siècle.

R. D.

Ugo Monneret de Villard. — **Les couvents près de Sohag** (Deyr el-Abiaḍ et Deyr el-Aḥmar). — Tome I, in-4°, de 64 p., 113 fig. hors-texte. Milan, 1925.

L'ouvrage complet comprendra trois volumes : les tomes II et III, en préparation, seront publiés dans le cours de l'année prochaine. Le tome Ier renferme à lui seul une masse importante de documents historiques et archéologiques.

Dans le chapitre Ier, l'auteur retrace l'histoire de la construction du Deyr el-Abiaḍ (*Couvent blanc*). La fondation de la grande église par Shenūti remonte à 440 environ. La vie du saint, d'après Bêsa, est très pauvre en renseignements sur les travaux eux-mêmes, mais elle contient quelques détails intéressants. C'est ainsi qu'on peut déduire du texte arabe que l'autel était surmonté d'une *qubba* et que les nefs étaient couvertes d'un *gamalou*, c'est-à-dire d'une toiture en bois à deux versants. Entre 1076 et 1124, un groupe d'Arméniens fit exécuter dans l'église des travaux d'embellissement, notamment la décoration peinte des trois absides du sanctuaire. La première moitié du XIIe siècle fut d'ailleurs pour le couvent une époque de splendeur; mais en 1168, le monastère fut attaqué par les soldats de Shirkūh, qui violèrent le tombeau de Shenūti. Des restaurations importantes, datées de 1202 à 1259, modifièrent le caractère primitif de l'église : la couverture de bois fit place à des voûtes et le monument prit l'aspect qu'il a conservé jusqu'à nos jours.

Sur le Deyr el-Aḥmar (*Couvent rouge*) la documentation historique est très sommaire; l'édifice ne contient d'ailleurs qu'une seule inscription, datant de 1301 et relatant le nom d'un peintre, Mercure.

Dans un second chapitre, M. Monneret de Villard passe en revue les différents travaux des auteurs modernes, puis il aborde, dans le chapitre III, l'étude du plan des sanctuaires. Au Couvent blanc et au Couvent rouge, de même qu'à Dendérah, ils affectent la forme *tréflée*, et l'auteur reprend, de manière serrée, l'histoire, plusieurs fois esquissée déjà de

[1] Voir nos *Arabes en Syrie avant l'Islam*, p. 41 et suiv.

cette disposition singulière. Il aboutit à cette première conclusion : les sanctuaires tréflés d'Égypte et de Palestine forment un groupe à part, distinct des édifices à plan tréflé du monde chrétien, antérieurs à Justinien. Ceux-ci ne sont qu'une dérivation d'un type romain ; par contre, le τρίκογχον σῆμα qu'on retrouve à Boṣra, à Qaṣr ibn-Wardan, à Petra et à Mshatta comme aux couvents de Sohag et à Dendérah, se rattache à des origines orientales, et le prototype en devrait être cherché en Syrie plutôt qu'à Byzance. Quant à la décoration du sanctuaire, avec son alternance de niches et de colonnes, elle s'inspire d'une formule hellénistique ; mais, sous sa forme complexe de deux ordres superposés, elle apparaît pour la première fois dans les églises égyptiennes.

On remarquera la structure particulière de l'entablement ; le premier élément est formé de deux semelles de bois juxtaposées que l'auteur considère comme un chaînage. J'y verrais plutôt une simple architrave supportant les parties supérieures de l'entablement. Dans certaines maisons hellénistiques de Délos, où l'on a retrouvé tous les éléments d'un entablement, *sauf les architraves*, un procédé analogue dut être appliqué.

Les plans et dessins qui accompagnent le texte ont été très soigneusement établis et des photographies nombreuses, judicieusement choisies, permettent de suivre aisément la discussion. L'ouvrage porte la marque des solides qualités dont l'auteur a donné, par ailleurs, des preuves répétées et constituera certainement, une fois achevé, le répertoire de documents le plus sûr sur l'architecture chrétienne de l'Égypte.

ALBERT GABRIEL.

RICHMOND (Ernest Tatham). — **The dome of the rock in Jerusalem**, grand in-4°. 67 planches dont plusieurs en couleurs. Oxford, Clarendon-Press, 1924.

M. Richmond fut amené à écrire ce gros livre au cours de la mission dont il avait été chargé par le gouvernement de Palestine, en 1918, pour étudier les conditions de préservation de la Kubbat as-Sakhra au Haram al Sharif de Jérusalem, surtout au point de vue de ses revêtements céramiques. C'est donc plus une œuvre d'architecte que d'archéologue.

Page 3, il dit bien qu'au XVIe siècle, même peut-être avant, il était devenu presqu'impossible de trouver des mosaïstes pour restaurer les mosaïques extérieures, et qu'il sembla plus commode, étant données les relations avec la Perse, de remplacer le revêtement extérieur de mosaïque par des carreaux de faïence exécutés par des Persans. Cela, nous le savions déjà par le chroniqueur de Jérusalem, Mudjir-al-din (1495), et par la discussion ingénieuse et savante de M. Clermont-Ganneau qui reprit la question dans son *Recueil d'archéologie orientale* (tome II), ce que paraît ignorer M. Richmond.

Toute la décoration en revêtement céramique est analysée et étudiée techniquement par M. Richmond depuis leur première mise en place, au début du XVIe siècle. Les plus anciens carreaux *émaillés*, seraient au tambour du dôme, où ils étaient mieux protégés que sur les pans de l'octogone; ils sont dans la gamme des deux bleus, du jaune, du vert et du noir; le décor est géométrique et floral. Ici aucune recherche de M. Richmond pour rencontrer des analogies avec la céramique de la Transoxiane (Samarcande)

ni de la Perse séfévide où Henri Saladin même avait cherché des rapports à Ardébil.

Au milieu du XVIe siècle, M. Richmond le note bien, les carreaux sont importés, et non plus fabriqués sur place par des Persans; ils sont moins tranchés de ton, plus faibles de couleur, se confondant avec les carreaux d'Asie Mineure, d'où ils devaient provenir.

Le sultan Selim dans sa campagne de Palestine qu'il soumit, dut manquer de temps pour s'occuper de restaurer la Kubbat as-Sakhra : ce fut l'œuvre du sultan Suleïman.

M. Richmond poursuit ensuite la recherche des revêtements des XVIIe et XVIIIe siècles, à décor noir sur vert, ou noir sur jaune; il note heureusement la similitude avec ceux de l'église arménienne de Saint-Jacques, importés de Kutahia (Asie Mineure) et datés par inscription de 1727.

En dehors des revêtements céramiques, M. Richmond a tenu à étudier aussi la décoration intérieure du monument au tambour et à l'octogone, et surtout les fenêtres à ajourages de plâtre remplis de verres colorés. Des seize fenêtres du tambour, les six plus anciennes lui paraissent dater du début du XVe siècle, peut-être même du XIVe. Les neuf plus anciennes de l'octogone paraissent antérieures au XVIe. Les autres sont du XVIIe ou du XVIIIe siècles, certaines même refaites au XIXe siècle pour la visite de l'Empereur d'Allemagne.

Écartant le livre de M. Richmond, j'ai pris les deux albums de planches de la *Jérusalem*, de Max van Berchem (*Mémoires de l'Institut français du Caire*, tome XLV, 2 fascicules, 1920, pl. CX, CXI et suivantes.) Avec quelle impatience nous attendons le volume de texte se rapportant au Haram. Nous y retrouverons la rigoureuse méthode, la profonde érudition qui dominent le développement des deux fascicules de texte de *Jérusalem-Ville*, tome XLIII, 1922. Grand savant, admirable esprit, dont la perte fut, on peut le dire, irréparable pour l'étude de l'art musulman.

GASTON MIGEON.

K. WULZINGER et C. WATZINGER. — **Damaskus, die islamische Stadt.** (*Wiss. Veröffentlichungen d. D.-T. Denkmalschutz-Kommandos*, 5). Berlin et Leipzig, 1924, 203 pp., 62 pl.

MM. W. et W. exposent dans cet ouvrage la deuxième partie des recherches qu'ils ont effectuées à Damas en 1917-1918.

Les trois premiers chapitres n'apportent guère que des généralités sur l'histoire architecturale de Damas (période omeyyade, Nûr ad-Dîn et les Ayyoubides, Mamelouks turcs et circassiens, et période ottomane, comprenant une bonne étude de la maison damasquine et de son décor), sur la ville considérée dans son ensemble (les eaux; les rues, qui ne font que succéder aux artères byzantines, mais sont groupées en quartiers; les faubourgs) et ses anciennes représentations. Après une liste chronologique des monuments, qu'il convient d'ailleurs de n'utiliser qu'avec précaution, commence la partie essentielle de l'ouvrage : le *catalogue topographique de Damas*. Les édifices — et bien peu d'entre eux sont passés inaperçus — ont été repérés soigneusement et reportés sur un plan dressé avec beaucoup de précision : les auteurs ont consacré à quel-

ques-uns des notices plus ou moins importantes, accompagnées de plans et de dessins. Les remarques sur la mosquée des Omeyyades fournissent des précisions sur des points de détail, ainsi que sur le décor et les édifices accessoires, qu'un plan d'ensemble permet de situer. Beaucoup plus importante est l'étude sur la Citadelle (avec un bon plan) qui a conservé très nettement la disposition de la forteresse antique. La bibliographie ne donne que les sources européennes et quelques traductions d'auteurs orientaux. Les photographies réunies dans les planches sont nombreuses, mais manquent de netteté.

Le choix des monuments étudiés par les auteurs diminue les qualités de leur œuvre : on peut, en effet, s'étonner que le principal effort de MM. W. et W. ait porté sur les édifices circassiens et ottomans, alors que les monuments ayyoubides, qui constituent la véritable richesse archéologique de Damas, sont encore aujourd'hui à peu près inconnus. Les brèves notices et les rares photographies qu'ils consacrent au Mâristân Qaymarî, au jâmi'al-Hanâbila, à la madrasa Rukniyya, sont insuffisantes pour donner une idée de leur importance artistique, et il reste un gros effort à accomplir sur ce terrain. De même, il faut regretter qu'un travail si considérable comporte des erreurs inexcusables, qui laissent au lecteur l'impression d'une œuvre négligée et hâtive ; ainsi, p. 34, l. 27, et p. 185, l. 23 : le Qaṣr Ablaq attribué à Barqûq ; — p. 63, l. 12 : « en 810 H., sous le sultan 'Omar ibn 'Abd el-'Azîz » ; — p. 69, l. 35 : « dâr el-'Adil », pour dâr al-'adl ; — p. 88, l. 7 et 8 : « Zengî ibn Saif ed-Dîn » et « Maḥmûd Berzenkî » ; « el-muqirr », pour al-maqarr ; — p. 139, l. 7 : « la Citadelle de la Montagne » cherchée sur le Qâsyûn ; — p. 156, l. 9 : « el-malik el-Ma'mûr », pour al-m. al-manṣûr ; — p. 186, l. 19 : « Maḥmûd Berzenkî Sayfar » (*sic*) et l. 31 : « el-Malik ez-Zafûr », pour al-manṣûr.

De même, beaucoup de textes épigraphiques sont publiés incorrectement, et la plupart des noms propres et des dates donnés d'après les inscriptions sont inexacts. Il est impossible de rectifier ici toutes ces erreurs, mais on corrigera cependant : p. 51, l. 8 sqq. : inscription incorrecte ; rectifier la référence au *J. As.* en *J. As.*, V, p. 296 (kh. Yûnisiyya) ; — p. 55, l. 14 : la référence exacte est *J. As.*, VI, p. 475 (masjid Mu'ayyadî) ; — p. 61, l. 38 : la « madrasa 'Aṣrûnije », en réalité la Petite 'Adiliyya, est sur le côté Nord de la rue, en E. III, 8 ; — p. 70, l. 18 : corriger en « Châmiyya *intra muros* » ; — p. 97, l. 24 : lire « al-Mazzâz » ; — p. 100, D. XI, 1 : rectifier le renvoi aux planches en pl. 21, *b*, l'ordre des deux photos ayant été interverti ; — p. 101, l. 4 sqq., lire : « à l'Est de la rue ». L'identification proposée est impossible. Rectifier le renvoi aux pl. en pl. 21, *a* ; — p. 114, l. 32 : inscription incorrecte ; — p. 116, l. 22 sqq. : identification impossible. La Khâtûniyya est le monument coté DN. VI.*a* ; en dehors des indications fournies par *J. As.*, VI, p. 236, et par le style du monument, le fait est établi par l'inscription de la façade Est ; — p. 131, l. 6 : le minbar du jâmi'al-Hanâbila, loin d'être une œuvre tardive (spät), est un beau bois sculpté du VIIe siècle H. : deux inscriptions le datent avec certitude ; — p. 131, l. 11 : la grille porte le nom du fondateur, 'Izz ad-Dîn Aybak al-Hamawî ; — p. 156, vantaux en

bronze des portes de la Mosquée des Omeyyades : inscriptions incorrectes : — p. 179, ajouter, entre autres, aux inscriptions de la Citadelle, l'inscr. entourée de serpents, sur la courtine Sud, entre les tours E et F, et l'inscr. d'Aqṭây, entre les tours J et K : — p. 186 : inscriptions incorrectes.

Le livre de MM. W. et W. reste néanmoins une œuvre importante, qui sera utile à tous ceux qu'intéressent l'histoire, l'archéologie et la topographie de Damas.

J. Sauvaget.

PÉRIODIQUES

Annual of the American Schools of Oriental Research, vol. IV, for 1922-1923. New-Haven, Yale University Press, 1924.

Les tomes I-III ont paru sous un titre légèrement différent où n'apparaissait que l'École de Jérusalem. Ce volume est entièrement consacré à l'exposé des fouilles que le directeur de l'École de Jérusalem, M. W. F. Albright, a conduites sur le site de Tell el-Foul, qu'on identifie à la Gibea de Saül ; il constitue une copieuse monographie de cette localité.

Parce qu'on ne savait comment la classer, on attribuait aux Croisés la ruine que les voyageurs ont depuis longtemps signalée à Tell el-Foul. Dès avant la guerre et par comparaison avec les glacis de Jéricho et de Gézer, le P. Vincent était arrivé à une tout autre conclusion que les fouilles ont vérifiée.

Les plus anciens vestiges de murailles remontent aux XIIIe-XIIe siècles avant notre ère. A la fin de cette période la forteresse fut incendiée, mais bientôt reconstruite avec un soin particulier et, d'après M. Albright, elle abrita Saul, le premier roi d'Israël. Le plan est d'ailleurs difficile à déterminer et à expliquer. Ce ne serait que lors de la troisième période, du IXe au VIIe siècle, que le plan aurait affecté celui d'une tour de garde ou *migdol*. Avec son plan quadrangulaire et son glacis qui l'enveloppe complètement, nous avons là un *migdol* palestinien caractéristique des premiers temps de l'âge du fer. Le glacis n'est pas placé directement contre le gros mur, mais contre un mur extérieur. Entre ce petit mur et le gros mur on a bourré de la terre. Nous pensons depuis longtemps qu'à Jéricho le petit mur, qui entoure le mur d'enceinte, devait représenter le mur de contrescarpe. C'est de la même sorte que nous expliquerions le petit mur de Tell el-Foul, car si on a bourré de la terre entre le gros mur et le petit mur, il n'est pas dit qu'elle s'élevait jusqu'au sommet du petit mur et qu'elle ne réservait pas un fossé plus ou moins profond. La présence de drains confirme l'existence de ce fossé.

La comparaison avec les tours salomoniennes de Gézer incite M. Albright à dater leur glacis — que M. Macalister attribue à l'époque des Macchabées — d'une époque un peu postérieure à Salomon, au temps où Gézer était une importante ville frontière.

Une attention particulière est donnée par l'auteur aux problèmes de topographie. Non seulement il discute avec minutie l'identification de Gibea de Saül avec Tell el-Foul, mais les appendices sont consacrés à des discussions topographiques : Mizpah et Beeroth ; Ramah de Samuel ; Ophrah et Ephraim ; la marche des Assyriens contre Jérusalem (Isaie, X, 28-32) ; Ai et Beth-Aven ; les frontières

septentrionales de Benjamin : Alemeth et Azmaveth ; Béthanie dans l'Ancien Testament.

R. D.

R. Cagnat. — **Nouvelles inscriptions de Syrie** dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1925, p. 150-153, et p. 181-183.

Le savant maître a communiqué à l'Académie des Inscriptions une série de textes latins relevés par M. Virolleaud dans la Syrie du Nord, à 'Anz (Djebel Druze), à Beyrouth et à Ba'albeck.

Henri Lammens. — **Le Calife Walid et le prétendu partage de la mosquée des Omayyades à Damas** (extr. du *Bull. de l'Institut fr. d'archéol. orient.*, t. XXVI). Le Caire, 1925.

Nous avons dit (*Syria*, 1922, p. 237 et suiv.) les raisons qui nous empêchaient d'accepter, touchant l'ancienne mosquée des Omayyades, l'ingénieuse argumentation du duc Caetani et l'exégèse d'un passage d'Arculfe proposée par le R. P. Lammens. La tradition assure que les Musulmans prirent pour leur usage une partie de la grande église de Saint-Jean à Damas. L'exemple de Homs, que nul ne conteste, ne vient-il pas à l'appui de cette assertion ? Le savant professeur à l'Université Saint-Joseph, à Beyrouth, reprend aujourd'hui la question avec une ampleur qui nous fournit une occasion nouvelle de rendre hommage à son érudition. Nous devons, cependant, avouer que loin de nous convaincre, il nous paraît avoir fortifié lui-même notre argumentation en apportant, comme élément nouveau dans ce débat, un passage de Farazdaq dans lequel il a judicieusement reconnu une allusion au grand sanctuaire damasquin. Voici sa traduction :

> Leurs oratoires se touchaient ; mais leurs fronts prosternés se tournaient, les uns vers Allah, les autres vers l'idole.
>
> Allah t'a inspiré d'éloigner leur église du *masdjid* où l'on récite la bonne parole.

Le lecteur jugera si ce texte n'indique pas clairement que chrétiens et musulmans occupaient le même corps de bâtiment, tout au plus séparés par une cloison. On notera que la traduction *leurs oratoires se touchaient* est une interprétation un peu large du texte qui porte : *ils étaient ensemble dans leur oratoire*. Si le P. Lammens introduit ici le pluriel, c'est évidemment que le texte ne cadre pas avec son hypothèse d'après laquelle les musulmans se contentaient de prier dans la cour, où ils auraient, selon lui, élevé un petit sanctuaire. Le savant arabisant serait bien embarrassé de placer sur le terrain cet édifice dont, chose étrange, aucun auteur arabe ne relate la construction et dont il ne subsiste aucune trace. Il suppose que la modestie de ce lieu de prière se marque dans la formule *quædam ecclesia* d'Arculfe, alors que *quædam* n'est ici que pour spécifier que l'*ecclesia* en question ne sert pas au culte chrétien.

Le passage d'Arculfe, qui mentionne les sanctuaires damasquins, est manifestement embrouillé. Comment peut-on nous dire que les Sarrasins fréquentent Damas, alors qu'on vient de nous apprendre que cette ville est la résidence de leur roi Mou'awiya ? Elle abritait au moins la cour, les conseillers du roi, nombre de services, une partie de l'armée, etc. Dans l'expression *in eadem civitate, quam ipsi frequentant*, il y a visiblement une incer-

titude qui tient, croyons-nous, à ce que, dans cette phrase, *civitas* est à distinguer de *civitas regalis magna*, mentionnée plus haut. La notion de cité dans la cité nous est trop familière pour que nous insistions; elle s'exprime nettement chez les auteurs arabes qui décrivent Damas; elle s'impose à l'esprit, car l'enceinte du vieux temple païen, toujours debout, délimitait réellement une ville dans la ville. Arculfe veut dire qu'on rencontre souvent les Sarrasins dans ce cœur de la ville et c'est bien naturel puisque la cour de l'ancienne basilique, c'est-à-dire de la mosquée actuelle, constitue un passage très fréquenté, parce que direct, entre l'est et l'ouest de la ville. Rien n'empêche donc d'admettre que les musulmans aient installé, tout d'abord, leur lieu de prière dans le même ensemble de bâtiments que les chrétiens. C'est ce que Bède a compris : *Ubi dum christiani sancti baptistæ Johannis ecclesiam frequentant, Saracenorum rex cum sua sibi gente aliam instituit atque sacravit.*

Nous insistons sur l'impossibilité d'encombrer la cour de la basilique, passage très fréquenté, par l'érection d'une mosquée dont, d'ailleurs, il ne subsiste aucun vestige et dont aucun auteur arabe ne signale ni la construction ni la destruction. Si cette mosquée primitive, au milieu de la cour actuelle, est un mythe, comme nous le pensons, toute l'argumentation du P. Lammens s'écroule et il faut bien en revenir à la tradition, en l'acceptant tout au moins dans ses éléments essentiels, puisqu'aussi bien Arculfe et Farazdaq, nous venons de le voir, les confirment nettement.

R. D.

Le palais Azem, à Damas (pl. XVII et XVIII). — Par la publication du rapport de M. Eustache de Lorey, directeur de l'Institut français d'archéologie et d'art musulmans (*Syria*, 1925, p. 367), nos lecteurs ont été mis au courant des dégâts subis par le palais Azem et ses collections. On s'est préoccupé de déblayer les ruines et, pour leur permettre de supporter les pluies de l'hiver, on restaure provisoirement les bâtiments du *ḥaremlik*, c'est-à-dire de l'Institut musulman de Damas. M. Eustache de Lorey nous envoie des vues qui montrent le progrès des travaux en cours. D'abord (pl. XVII) les restes déblayés de la salle des fêtes, ensuite une vue de la cour du palais avec, dans le fond, le lion hittite, spectateur immuable des événements tragiques ; sur la droite, la salle des fêtes incendiée. De l'intérieur de cette même salle et à travers les barreaux d'une fenêtre, on a une vue (pl. XVIII) de la partie opposée, restée intacte ; dans le coin à gauche apparaît la coupole de la grande mosquée ; dans le coin à droite, un des minarets de cette dernière. Enfin, nous donnons une vue de la cour prise du pavillon auquel le feu a été communiqué par l'incendie de la salle des fêtes.

Le Gérant : Paul Geuthner.

5938-3-26. — Tours, Imprimerie Arrault et Cie.

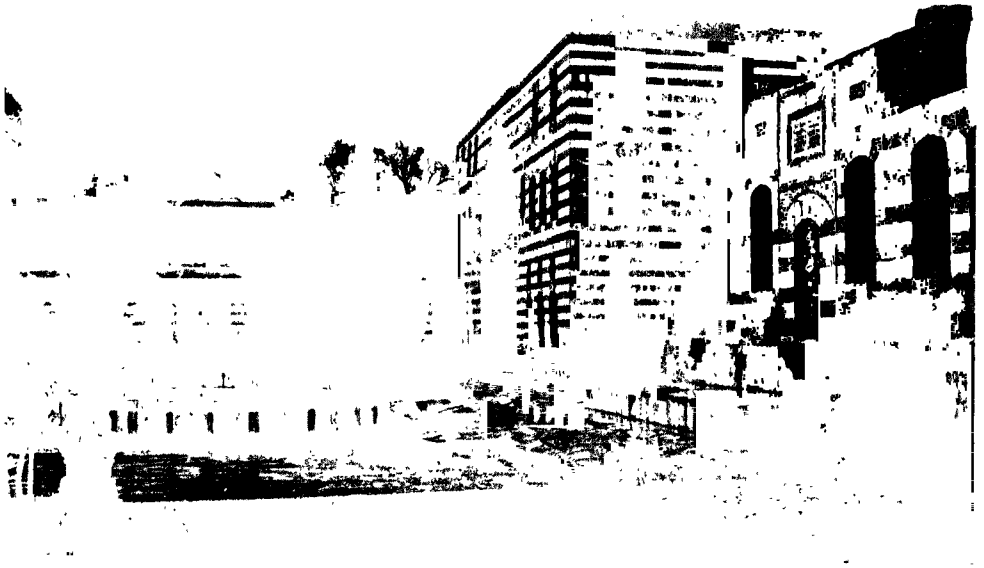

1. Cour du Palais Azem. A droite, la salle des fêtes incendiée.

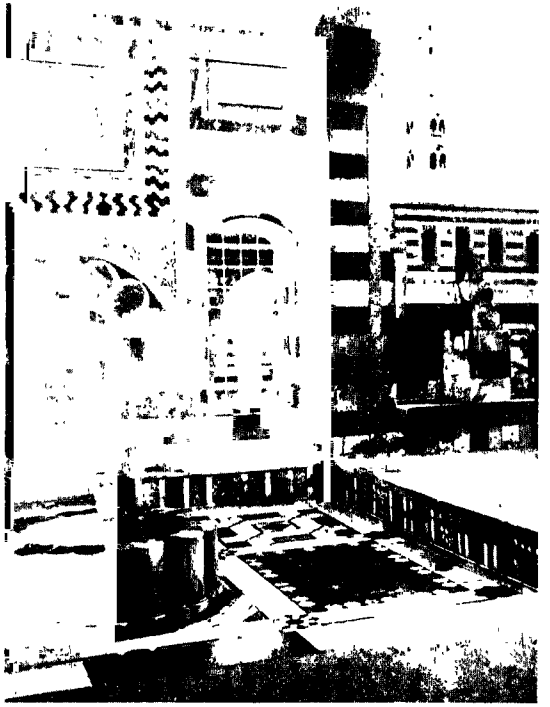

2. Restes de la salle des fêtes incendiée.

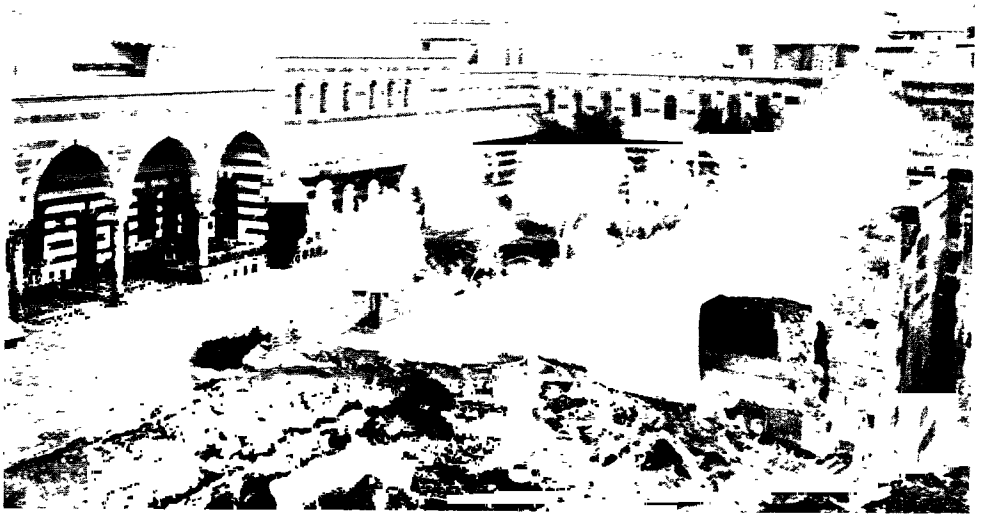

1. Cour du Palais Azem. Vue prise du pavillon incendié.

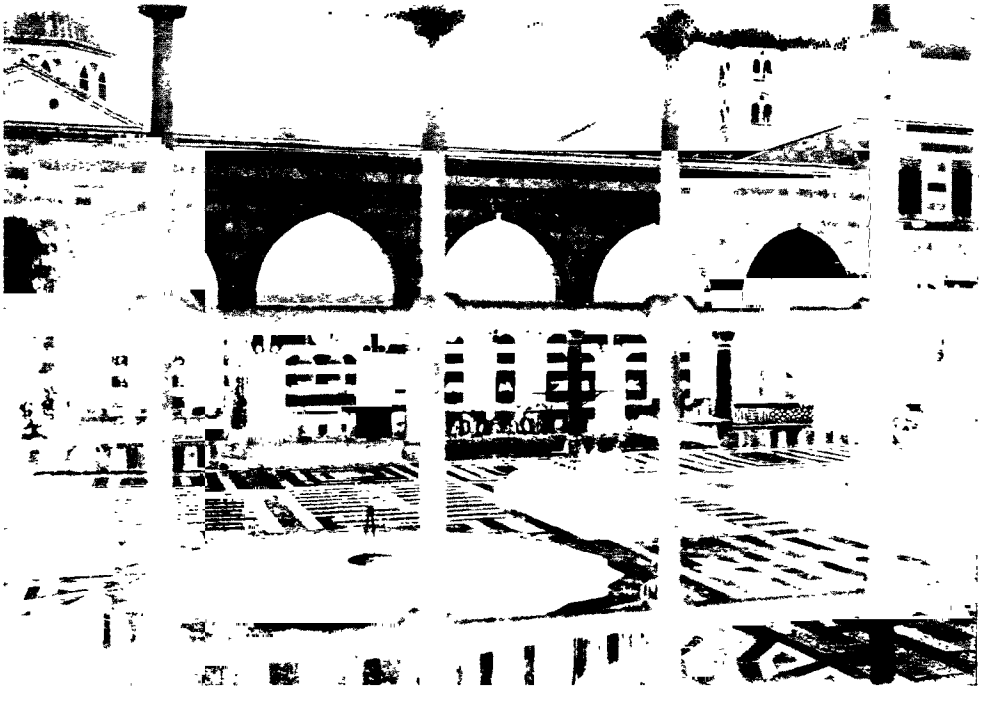

2. Vue de la cour prise d'une fenêtre de la salle des fêtes incendiée.

UN NOUVEAU TRÉSOR D'ARGENTERIE SYRIENNE

PAR

CHARLES DIEHL

Tout le monde connaît le calice d'Antioche. Autour de cette pièce d'argenterie, d'ailleurs remarquable, on a fait assez de réclame et de bruit pour que personne n'en ignore l'existence, non plus que les origines, fantaisistes et glorieuses, qu'on lui a complaisamment attribuées [1]. Ce que l'on sait moins d'ordinaire, c'est que ce bel ouvrage — et ceci n'est sans intérêt ni pour sa date ni pour sa provenance — aurait fait partie d'un trésor d'argenterie fort important par le nombre des pièces qui le composaient. Ce trésor a été découvert en 1910 en Syrie : d'après les indications, assez contradictoires au reste, qui me sont fournies, il proviendrait d'un village ruiné, nommé Karah, situé à l'ouest de Hama, à 33 kilomètres de cette ville, et non loin de la ligne de chemin de fer (ou de la route) qui va de Hama à Alep. Il aurait été, dit-on, trouvé au fond d'un puits très profond depuis longtemps comblé, et qui conduisait dans une chambre souterraine. Une partie des pièces qui y étaient déposées, en particulier le fameux calice, aurait passé, avec cinq autres objets, dans la collection Kouchakji à New-York [2]. Le reste — vingt-trois pièces d'argenterie — a été acheté par M. Aboucasem, directeur de la Banque ottomane à Port-Saïd, à la grande obligeance de qui je dois de pouvoir publier dans *Syria* cette précieuse collection. Grâce à sa parfaite complaisance, j'ai pu avoir entre les mains pendant plusieurs jours et examiner de très près ces intéressants ouvrages, et je tiens à lui en exprimer ici ma très vive reconnaissance [3].

(1) Voir Eisen, *The great chalice of Antioch*, 2 vol., New-York, 1923.

(2) Ces objets sont : un calice, dont une inscription : ὑπὲρ εὐχῆς καὶ σωτηρίας Θέκλας..., décore le bord supérieur ; une croix et trois plaques provenant, dit-on, de reliures de livres, et ornées de figures d'apôtres.

(3) Sur la provenance du trésor, les informations d'Eisen sont assez différentes (*American Journal of archaeology*, XX, 426). Les six objets de la collection Kouchakji auraient été découverts à Antioche même ; des Arabes, en creusant un puits, auraient trouvé une chambre souterraine renfermant, outre le calice, cinq autres objets intacts et de nombreux fragments d'argenteries brisées, qui furent fondus

I

Les pièces qui composent la collection Aboucasem forment un ensemble qui me paraît unique jusqu'ici [1] : c'est un mobilier ecclésiastique fort complet, qui, si l'on y joint les pièces de la collection Kouchakji, paraît avoir été fort riche et fort beau. Des inscriptions, dont plusieurs sont intéressantes, sont gravées sur la plupart de ces objets ; deux d'entre eux sont décorés de figures en relief. Aussi une description précise de ces pièces est-elle nécessaire tout d'abord.

1. Calice. Hauteur (en centimètres) : 16,15 ; diamètre à l'ouverture : 13 (pl. XIX, 2).

Au pourtour du bord supérieur, entre un doublet filet, une inscription est gravée :

+ ΥΠΕϹ ΕΥΧΗϹ ΚΑΙϹΩΤΗΡΙΑϹ
ΙΩΑΝΝΟΥ ΚϹ ΘΩΜΑ ΚΑΙ ΜΑΝΝΟΥ
ΤΩΝ ΘΕΟΦΙΛΟΥ

Sur le fond extérieur du piédestal sont imprimés cinq poinçons sur lesquels on reviendra plus loin.

2. Calice. Hauteur : 10,13. Diamètre à l'ouverture : 10,11 (pl. XIX, 1). Au pourtour du bord supérieur, inscription entre un double filet (mêmes caractères que dans le n° 1) :

+ ΥΠΕΡ ΕΥΧΗϹ ΚϹ ϹΩΤΗΡΙΑϹϹΥΜΕΩΝΙΥ
ΜΑΓΙϹΤΡϹ ΚϹ ΤΩΝ ΔΙΑΦΕΡΟΝΤΩΝ ΑΥ ΤΩ

Sur le fond extérieur du piédestal, cinq poinçons.

et vendus pour le poids du métal. Les renseignements de M. Aboucasem donnent une version tout autre. Malheureusement ces deux récits ne viennent ni l'un ni l'autre de témoins oculaires, mais reproduisent des informations indigènes fort sujettes à caution. Cette contradiction est fort regrettable. Ce qui semble toutefois certain, c'est que les pièces de la collection Aboucasem, quel que soit leur rapport avec le calice d'Antioche il se pourrait fort bien qu'il y ait eu deux trouvailles distinctes), proviennent de la région de Hama.

[1] Le trésor de Lampsaque et celui de Kerynia conservés au British Museum renferment des objets analogues, calices, patènes, cuillers eucharistiques. Mais l'ensemble est moins complet. Cf. sur les trésors d'argenterie actuellement connus, Dalton, *East christian art*, Oxford, 1925, p. 324-330.

1. Calice du magistros Symeonios

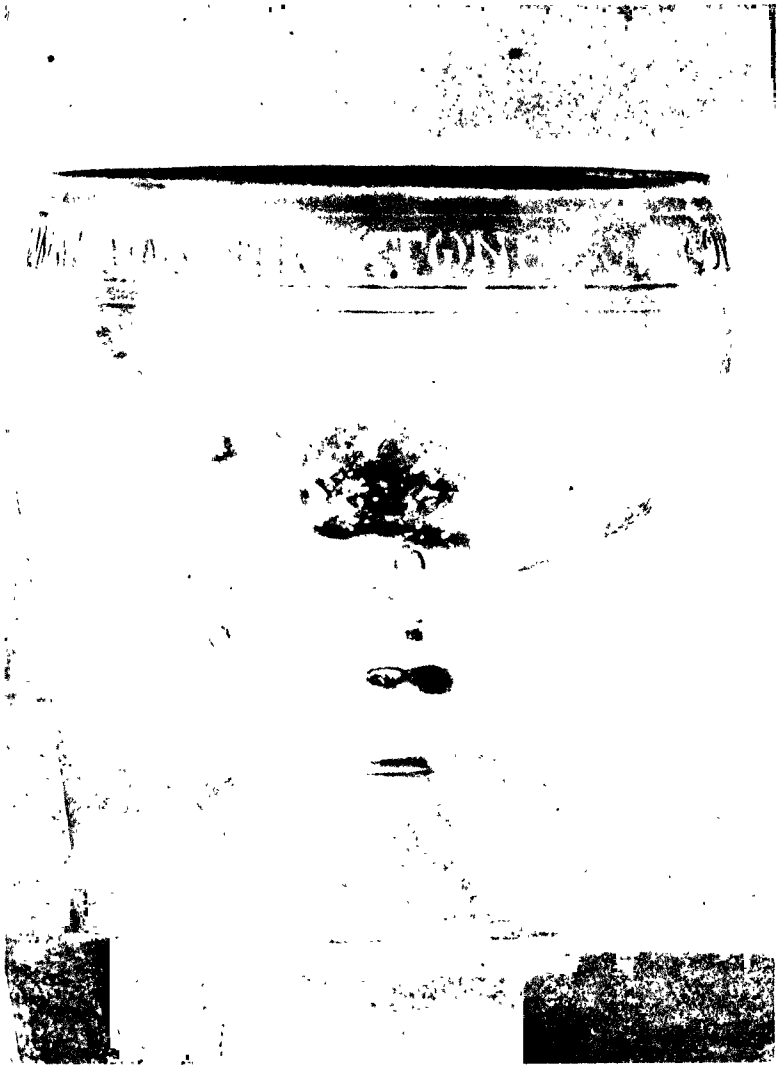

2. Calice des fils de Théophile.

Calice décoré de figures de saints.

1. Saint Pierre.

2. Un apôtre.

3. Calice. Hauteur: 16. Diamètre à l'ouverture : 14. (pl. XX-XXI) Le piédestal est formé d'une bague torique comprise entre deux scoties, reposant sur un tronc de cône décoré de côtes en relief. Sur la coupe sont représentés en relief, sous des arcades supportées par des colonnes torses, quatre saints ; deux grandes croix, sous des arcades, séparent les deux groupes formés chacun de deux saints. Au pourtour supérieur, une inscription entre deux filets est gravée peu profondément :

+ ЄΥΧЄ ΠЄΛΑΓΙΟΥ ΒΑϹΙΑΝΟΥ
ΚЄΜЄΛΙΟΝ ΤΟΥΑΓΙΟΥ ϹЄΡΓΙΟΥ ΚΩΜΗϹ
ΚΑΠЄΡΚΟΡΑΩΝ +

Entre la fin et le commencement de l'inscription, il y a un espace vide. Les mots ЄΥΧЄ (pour εὐχαὶ) ΠЄΛΑΓΙΟΥ ΒΑϹΙΑΝΟΥ sont gravés un peu au-dessus de la ligne en moins bons caractères. Remarquer la forme κεμέλιον pour κειμήλιον.

4. Plat, peut-être patène. Diamètre : 37,5 (pl. XXVII, 1). Au centre, une grande croix est gravée. Au bord du plat, une inscription est placée en cercle (belle gravure très soignée) :

+ ΥΠЄΡ ЄΥΧΗϹ ΠЄΛΑΓΙΟΥ ΚΑΙϹΩϹΑΝ
ΝΑϹ ΚΑΙΤΩΝ ΤЄΚΝΩΝ ΑΥΤΩΝ ΑΜΗΝ

5. Plat, peut-être patène, à fond plus creux. Diamètre : 39 (pl. XXV). Grande croix au centre ; inscription au pourtour :

+ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ϹЄΡΓΙΟΥ ΥΠЄΡ ΜΝΗΜΗϹ
ΒΑΡΑΔΑΤΟΥ ΥΙΟΥ ΗΛΙΟΔΟΡΟΥ

6. Plat, peut-être patène. Diamètre : 41 (pl. XXVI). Au centre, une croix dans un cercle, où, entre deux filets, est gravée l'inscription :

☧ Ê ΥΧΗΤΟΥ ΑΓΙΩ,ΤΑΤΟΥ ΑΡΧΙЄΠΙ
Ϲ ΚΟΠΟΥ ΑΝ ΦΙΛΟΧΙΟΥ

Le caractère est fort beau. On remarquera la forme des lettres, qu'on ne trouve telle que dans cette inscription, Ε, Ϲ, Υ.

7. Cruche à anse. Hauteur : 24 (pl. XXVIII). A la base du goulot, sur

le haut de la panse, une inscription est gravée entre un double filet sur deux lignes :

+ ϩ ΗCΤΙΝ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ CΕΡΓΙΟΥ ΥΠΕΡ ΕΥΧΗC
ΔΑΝΙΗΔΟΥ ΚΑΙ CΕΡΓΙΟΥ ΚΑΙ CΥΜΕΩΝΙΟΥ Κ ΒΑΧ
ΧΟΥ

Il faut évidemment lire à la ligne 2 Δανιήλου au lieu de Δανιήδου.

Une autre inscription est gravée sur l'anse :

+ ΚΑΙ ΥΠΕΡ ΕΥΧΗC Θ W ΜΑ ΚΟΜ ΚΑΠΡΟΚΟ
ΡΑΟΝ

La gravure est moins soignée que dans l'inscription de la panse. La forme des Α est différente. Il y a des incorrections. Il faut lire : κώμ[ης] Καπροκοραῶν

8 et 9. Deux candélabres. Hauteur : 52,5 (pl. XXIX). Sur trois pieds repose une base hexagonale en forme de feuille relevée aux bords. Sur cette base s'appuie une colonne hexagonale s'achevant par un chapiteau assez grossièrement traité, à deux rangs de feuilles. Un calice hexagonal s'épanouit au-dessus, d'où sort une tige pointue où l'on fixait le cierge. Sur la base, une inscription en deux lignes est gravée :

+ ΕΥϨ ΑΜΕΝΟΙΤΗΝΕΥΧΗΝ ΑΠΕΔΩΚΑΝΤΩ
ΑΓΙΥCΕΡΓΙΥ ΚΑΙ ϛΒΑΧΧΥ

+ CΕΡΓΙCϛ CΥΜΕΩΝϛ ΔΑΝΙΗΛϛ ΘΩΜΑC
ΥΙΟΙ ΜΑϨΙΜΙΝΥ ΚΩΜΗC ΚΑΠΡΟΚΟΡΑΩ
Ν

Sur l'autre candélabre, le même texte est répété avec une disposition un peu différente. A la ligne 1, à la fin, on lit : ΚΑΙ ΒΑΧΧΟΥ au lieu de ΒΑΧΧΥ ; à la ligne 2, le nom Συμεών est écrit CΥΜΕΩΝΙC. Les personnages nommés dans ces inscriptions semblent les mêmes que ceux mentionnés dans l'inscription du n° 7, avec cette seule différence que, dans ce dernier texte, un cinquième personnage, Bacchos, s'ajoute aux quatre autres, et que la filiation n'y est point indiquée.

10. Fiole à huiles saintes. Hauteur : 22,5. Diamètre à la base : 6 (pl. XXX). A la partie inférieure de ce petit vase, quatre figures de saints sont représentées en relief. Un rang d'épis, au-dessus duquel une inscription est gravée, sépare la zone inférieure de celle du haut, que décore un élégant

Calice décoré de figures de saints.

1. Saint Paul.

2. Saint Jean.

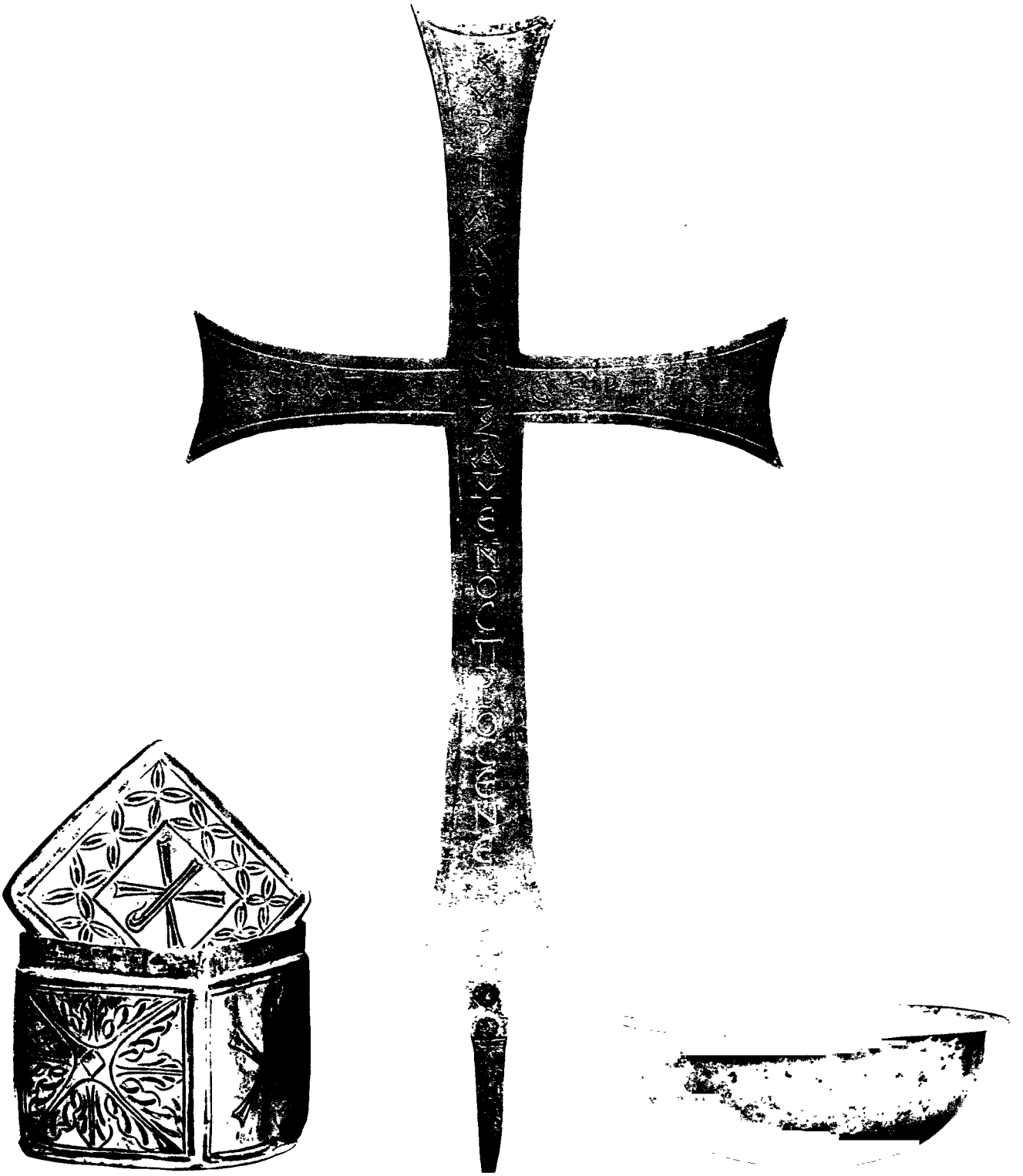

1. Coffret. — 2. Croix de Cyriaque. — 3. Coupe.

motif ornemental. Au bas du vase, sous les images de saints, une autre inscription en deux lignes est placée. L'inscription du haut se lit :

+ ΥΠΕΡΕΥΧΗϹ ΚΑΙϹΩΤΗΡΙΑϹ ΜΕΓΑΗϹ

L'inscription du bas est ainsi libellée :

+ ΚΑΙ ΤΟΝ ΑΥΤΗϹ ΤΕΚΝΩΝ ΚΑΙ ΑΝΕΨΙΩΝ ΚΑΙ
ΥΠΕΡΑΝΑΠΑΥϹΕΩϹ ΗΛΙΟΔΩΡΥ ΚΑΙ ΑΚΑΚΙΥ

11. Vase ayant au bord supérieur trois anneaux de suspension, ce qui a fait penser qu'il pouvait servir de lampe. Hauteur : 13,5. Diamètre à l'ouverture : 16,5 (pl. XXVII, 2). Pas d'inscription. Mais sur le fond à l'extérieur, cinq poinçons.

12. Croix. Hauteur : 10,12 (pl. XXIV, 3). Des trous sont percés dans le métal à l'extrémité des quatre branches de la croix. Le revers est lisse. Sur l'avers on lit l'inscription :

ΚΑΙΠΑΝ
ΤΩΝΤΟΝ

+ΥΠΕ
ΡΕΥΧ
ΗϹΚ
ϹΩΤ
ΗΡΙΑ
ϹΙΩ
ΑΝ
ΝΟΥ
ΥΗΥ
ϹΥΜ
ΕΟΝ
ΙΟΥ

ΔΙΑΦΕΡΟΝ
ΤΟΝΑΥΤΟΝ

Une étoile à huit branches est gravée au bas de la croix.

ΥΠΕΡ
ΕΥ
ΧΗ
ϹΚ
ϹΩ
ΤΗ
ΡΙ
ΑϹ
ΘΩ
ΜΑ
ΥΙ
ΟΥ
ΙϹΑ
ΚΙ
ΟΥ

ΚΑΙΠΑΝΤ
ΦΕΡΟΝΤΟΝ

ΟΝΤΟΝ ΔΙΑ
ΑΥΤΟΥΑΜΗΝ

On remarquera l'incorrection de la langue : τὸν διαφερόντον αὐτὸν pour τῶν διαφερόντων αὐτῷ.

13. Croix. Hauteur : 11 (pl. XXIV, 1). Quatre trous aux extrémités des branches. Un filet encadre l'inscription.

Mêmes incorrections que dans le n° 12 : παντὸν τὸν διαφερόντον αὐτοῦ pour παντῶν τῶν διαφερόντων αὐτῷ.

14. Grande croix. Hauteur : 40 (pl. XXII, 2). Au bas

de la croix, est fixée par deux rivets une pointe destinée à la planter. Un filet encadre l'inscription.

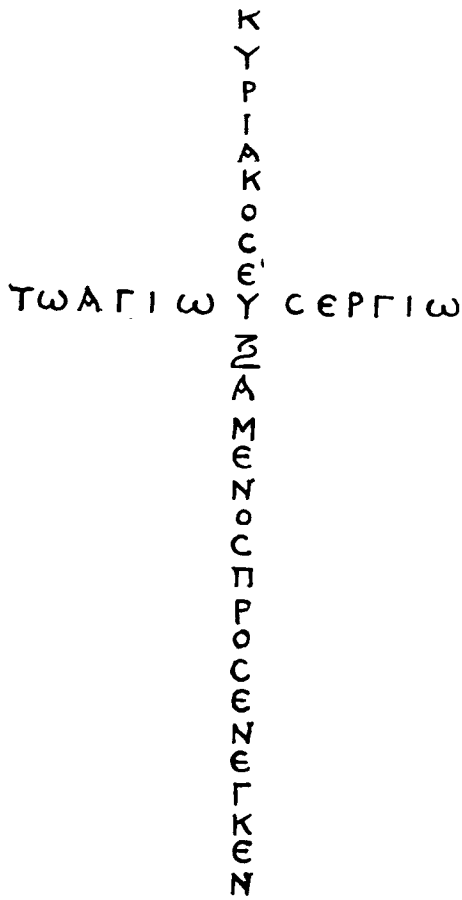

15. Grande croix. Hauteur : 34. Au bas de la croix est fixée une pointe brisée. Des filets suivent les bords de la croix. Pas d'inscription.

16 à 19. Quatre cuillers eucharistiques [1] (pl. XXIII). Sur les trois premières, une croix est gravée dans le creux de la cuiller.

Le n° 16 porte sur le petit disque rattachant la cuiller au manche deux monogrammes en nielles :

qu'il faut lire : Θωμᾶ et Ἰωάννου. Sur la tige une inscription est également incrustée en nielles : + ΤΩΝ ΘЄΟΦΙΛΟΥ

[1] Sur ces cuillers et leur usage, cf. Dalton, *Archaeologia*, t. LVII, 1, p. 177.

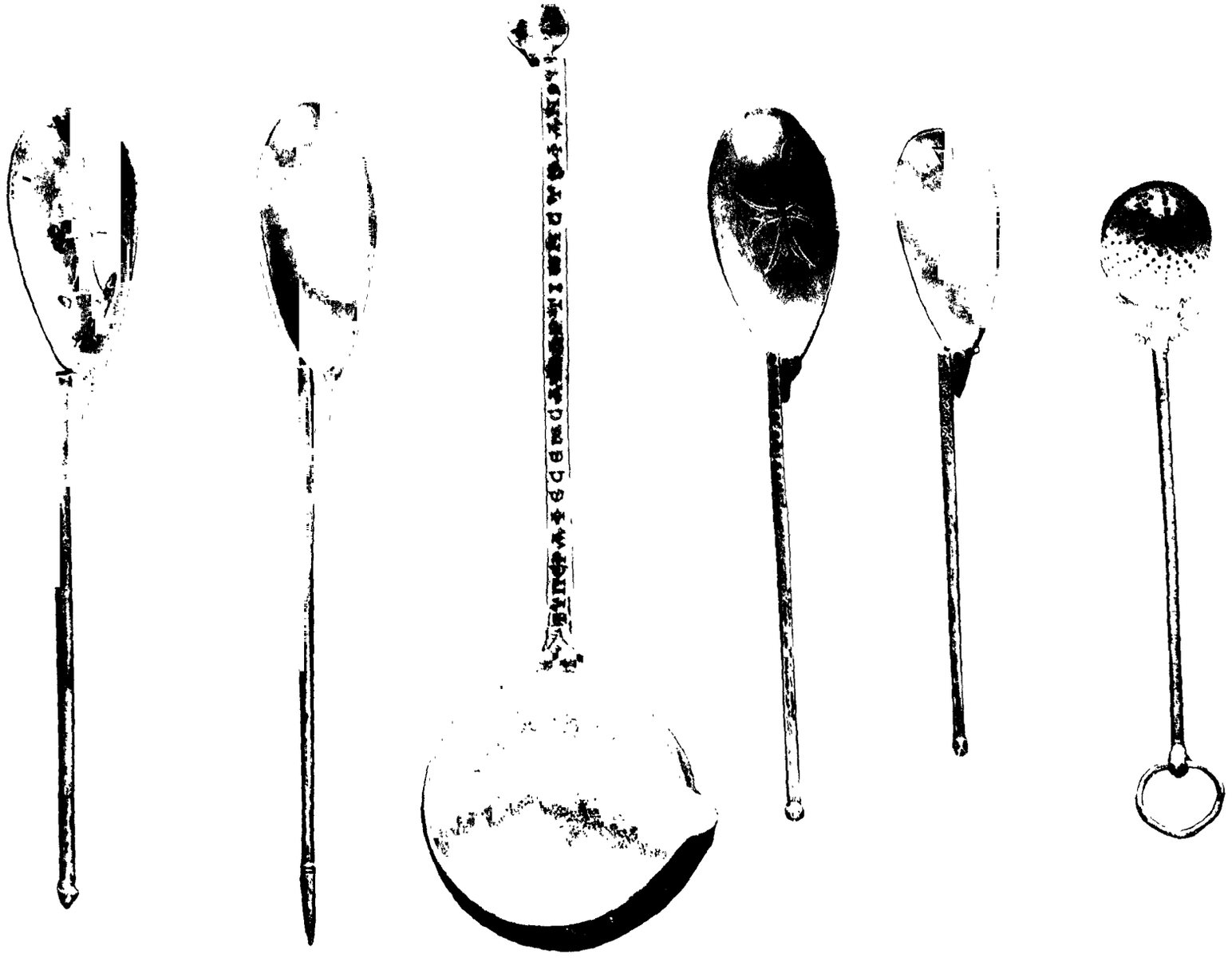

Cuillers eucharistiques, louche et passoire

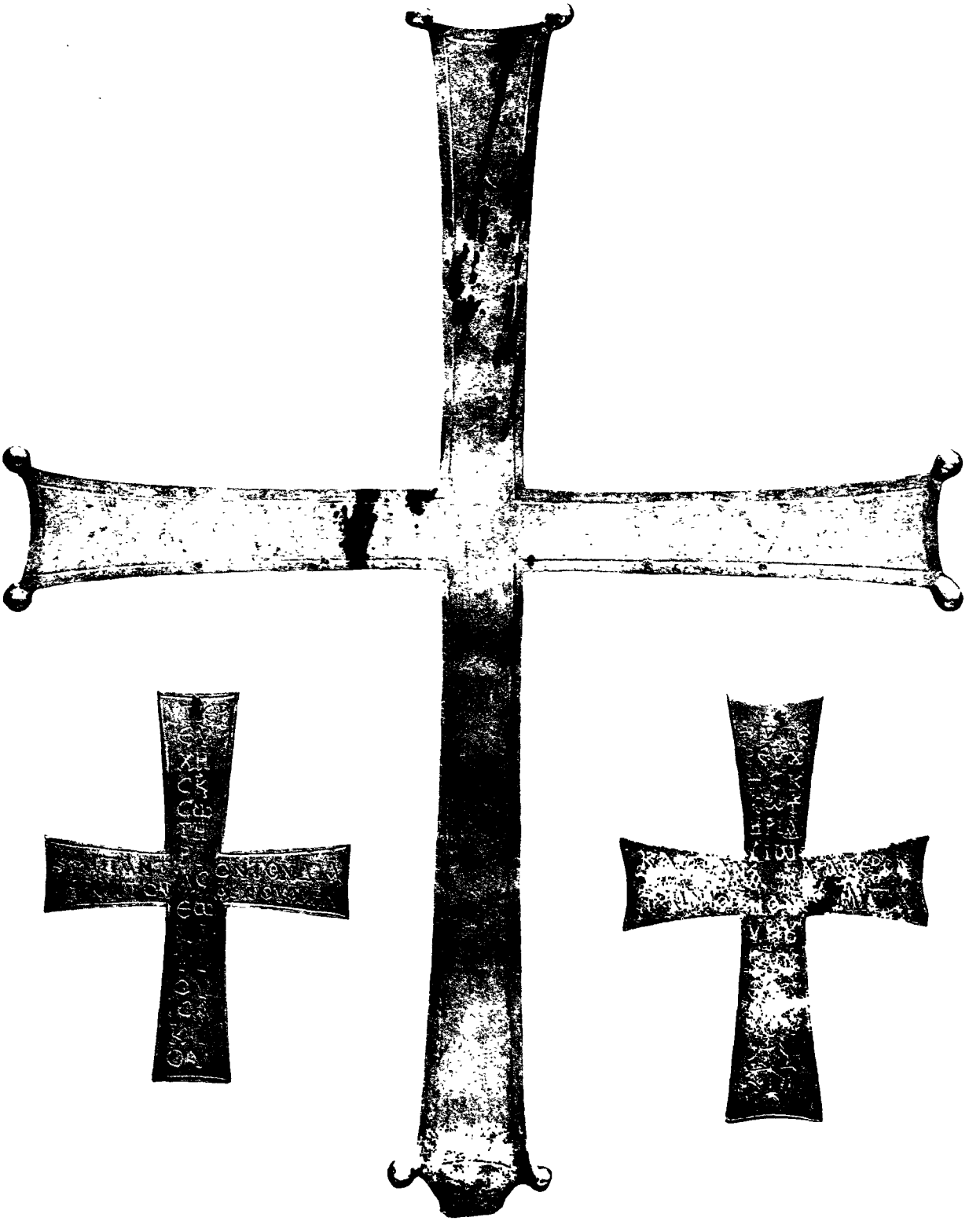

Croix.

Ce sont deux des trois personnages nommés comme donateurs du calice n° 1.

Le n° 17 porte, gravée sur les deux côtés de la tige, l'inscription :

+ ΥΠΕΡΕΥΧΗC
ΗΛΙΩΔΟΡΥ

Pas d'inscription sur le n° 18. Sur le n° 19, qui ne porte point de croix gravée dans le creux de la cuiller, un monogramme est inscrit sur un des côtés du petit disque rattachant la cuiller à la tige :

Je n'en trouve point de lecture satisfaisante.

20. Louche assez profonde. Longueur totale : 7,5 (pl. XXIII). Sur le dessus une inscription en nielles est placée :

+ ΥΠΕΡ ΑΦΕCΕΩC ΑΜΑΡΤΙΩΝCΤΕΦΑΝΟΥ

21. Passoire à manche cannelé terminé par un anneau (pl. XXIII). Pas d'inscription.

22. Petite coupe en argent, sans inscription (pl. XXII, 3).

23. Coffret. Hauteur, longueur : 10. Largeur : 7 (pl. XXII, 1). Sur le couvercle et sur deux des faces, est gravé le monogramme du Christ.

II

Les pièces d'argenterie qui viennent d'être énumérées ont été toutes offertes à un sanctuaire par de pieux donateurs.

Généralement, d'après les formules inscrites sur ces objets, l'offrande était précédée d'une prière au saint (n°s 8, 9 : *εὐξάμενοι τὴν εὐχὴν ἀπέδωκαν* ; n° 14 : *εὐξάμενος προσένεγκεν*), et l'objet consacré était destiné à rappeler cette prière (n°s 3, 6) et à assurer les grâces qu'elle sollicitait du saint. Tel paraît être le sens des formules : *ὑπὲρ εὐχῆς, ὑπὲρ εὐχῆς καὶ σωτηρίας*. Les objets étaient d'ordinaire offerts pour obtenir le salut, temporel et spirituel, des donateurs, de

leurs enfants (4, 10), de leur maison tout entière (παντῶν τῶν διαφερόντων αὐτῷ, nos 2, 12, 13), parfois pour la rémission de leurs péchés (20, ὑπὲρ ἀφέσεως ἁμαρτίων), quelquefois aussi en souvenir (ὑπὲρ μνήμης, n° 5) ou pour le repos de l'âme (ὑπὲρ ἀνάπαυσεως[1], n° 10) de quelque défunt. Certains donateurs ont offert plusieurs objets au saint. Le calice n° 1 et la cuiller n° 16 proviennent tous deux de Thomas et Jean, fils de Théophile, auxquels s'associe toutefois, sur le calice, leur frère Mannos. La cruche n° 7 et les candélabres 8 et 9 ont été donnés par les fils de Maximin, Sergios, Syméon, Daniel et Thomas, auxquels est associé, sur la cruche, leur frère Bacchos. De presque tous ces donateurs nous ne savons rien que leur nom. Seules, deux inscriptions mentionnent des personnages d'un rang social élevé, le très saint archevêque Anphilochios (n° 6), et le magistros Symeonios (n° 2). Quatre inscriptions indiquent le lieu d'origine des donateurs, la κώμη Καπεροκοραῶν (n° 3) ou Καπροκοραῶν (nos 7, 8, 9).

Les inscriptions nous font également connaître le sanctuaire auquel ces argenteries furent offertes, et dont elles formaient le trésor. C'était une église consacrée au martyr saint Serge, auquel était associé, selon l'usage, son compagnon saint Bacchos (nos 8, 9)[2]. Certains objets sont expressément désignés comme étant la propriété de saint Serge, par exemple le calice n° 3, appelé κεμέλιον (pour κειμήλιον) τοῦ ἁγίου Σεργίου et la cruche n° 7, nommée Ζάστιν (?) τοῦ ἁγίου Σεργίου, ou encore le plat n° 5, sur lequel on lit : τοῦ ἁγίου Σεργίου. D'autres inscriptions mentionnent l'offrande faite à saint Serge (n° 14) ou bien aux deux saints Serge et Bacchus (nos 8, 9).

Le culte de saint Serge était, dans la Syrie du ve et du vie siècle, l'objet d'une toute particulière dévotion. Des églises nombreuses lui étaient consacrées, dont la plus célèbre était celle où reposaient les restes du martyr, et qui s'élevait dans « la ville de saint Serge », Sergiopolis, l'ancienne Rosapha[3]. Procope vante la richesse des offrandes que la piété des fidèles avait accumulées dans ce sanctuaire[4], et dont Chosroès Ier, roi de Perse, se fit en 542 remettre les plus précieuses[5] (on peut remarquer en passant que Procope emploie,

(1) La même formule se trouve sur la patène de Riha.

(2) Le patriarche d'Antioche, Sévère, dans une homélie prononcée en 514 en l'honneur des deux martyrs, remarque qu'on ne doit pas séparer Serge et Bacchos. *Patr. Or.*, IV, p. 85-86.

(3) Cf. Delehaye, *Les Origines du culte des martyrs*, 242-244.

(4) *De Aedif.*, II, 9.

(5) *De bello pers.*, II, 20.

Patène.

Patène de l'archevêque Anphilochios.

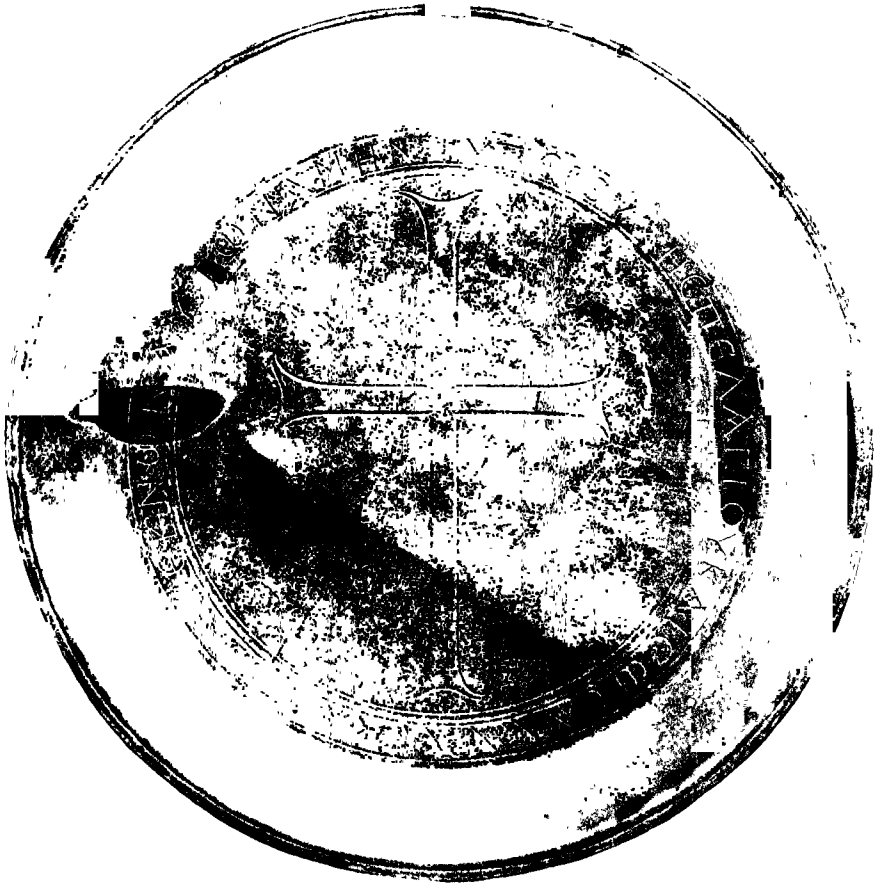

1. Patène.

2. Vase.

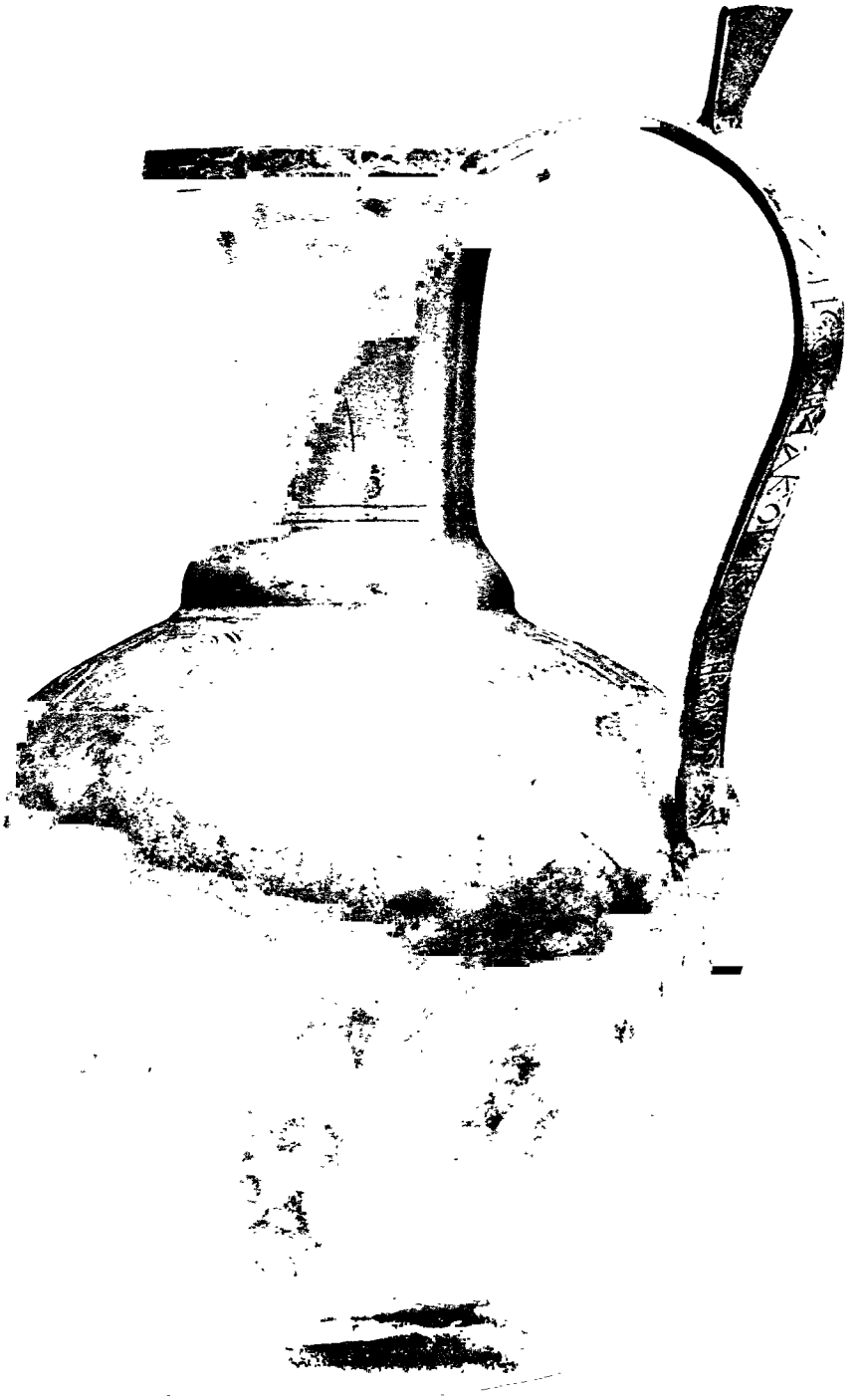

Cruchon.

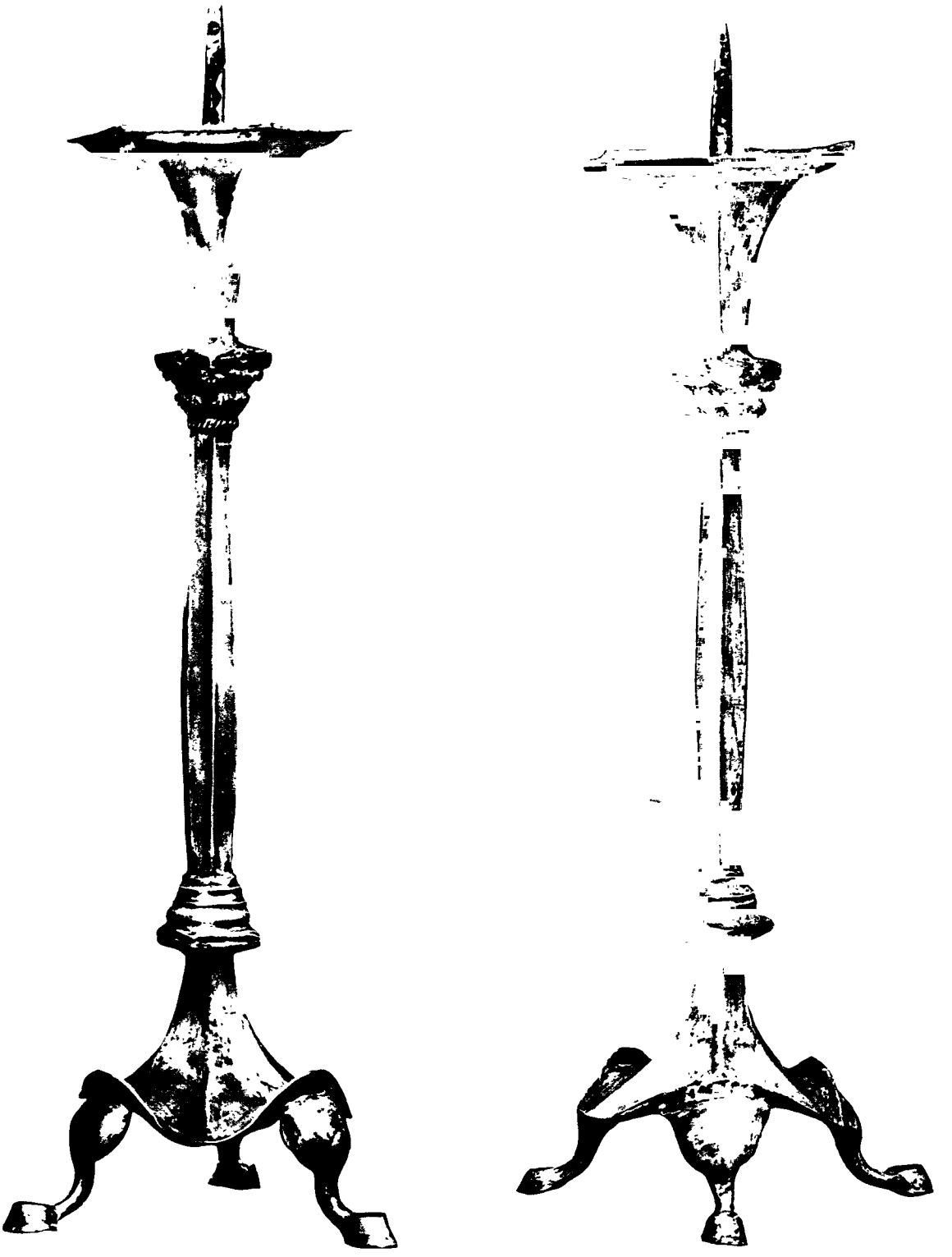

Candélabres.

pour désigner ces objets, le mot κειμήλια. L'empereur Justinien figurait parmi les donateurs [1] et pareillement, quoiqu'il ne fût pas chrétien, le roi de Perse Chosroès II [2]. Théophylacte Simocatta nous a conservé deux lettres très curieuses adressées par le prince sassanide à saint Serge, et dans lesquelles il le remercie des grâces qui lui ont été accordées et lui annonce les offrandes qu'il envoie au sanctuaire. Ces documents sont fort intéressants. Non seulement on y voit la réputation que le saint avait chez les Perses [3], la confiance qu'on mettait en lui : le roi l'appelle « le donneur de toutes grâces » (δοτῆρα τῶν αἰτήσεων) [4] ; il vante sa bonté, sa miséricorde, la gloire de son nom vénéré (πάνσεπτόν σου ὄνομα) [5] ; il se place, lui et sa femme, pour l'avenir, sous sa protection [6]. Mais en outre, ces lettres précisent le sens des formules employées dans nos inscriptions. En adressant sa prière au saint, en expliquant la grâce qu'il sollicite, le fidèle marque d'avance par quelle offrande il témoignera sa reconnaissance. C'est, dans le cas de Chosroès, la première fois, une croix d'or enrichie de pierres précieuses [7], dans le second cas, une croix appartenant à la femme du roi, un calice et une patène, un encensoir, et une autre croix destinée à être plantée sur l'autel, le tout en or [8]. Le nom du donateur était inscrit sur ces offrandes : « C'est un bonheur pour moi, écrit le prince, que mon nom figure sur les objets sacrés qui t'appartiennent [9]. »

Cette piété était générale. Les nomades du désert syrien avaient pour saint Serge une vénération particulière [10]. Elle n'était pas moindre dans la Syrie propre. La liste est longue des églises et des monastères construits en l'honneur du martyr [11]. Il a des sanctuaires à Bostra, à Dar-Kita (daté de 537), à Babiska (daté de 607), en bien d'autres lieux. A Constantinople même Justinien avait fait bâtir une église, qui existe encore, en l'honneur des saints Serge et Bacchus [12]. A Antioche, leur fête était célébrée le 7 octobre [13] et le patriarche

(1) Théophylacte Simocatta, V, 13, éd. Bonn, p. 231.

(2) *Ibid.*, V, 1, p. 205; V, 13, p. 229-233.

(3) *Ibid.*, V, 13, p. 231 : τὸν δραστικώτατον ἐν Περσίδι Σέργιον.

(4) *Ibid.*, pp. 230, 232.

(5) *Ibid.*, p. 230, 232.

(6) *Ibid.*, p. 233.

(7) *Ibid.*, V, 1, p. 205; V, 13, p. 230.

(8) *Ibid.*, p. 232-233.

(9) *Ibid.*, p. 231 : εὐτυχία μοί ἔστιν ἵνα τὸ ἐμὸν ὄνομα ἐμφέρηται τοῖς ἱεροῖς σου σκεύεσιν.

(10) *Ibid.*, V, 1, p. 205.

(11) Voir Delehaye, *loc. cit.*, où on trouvera le renvoi aux inscriptions des recueils de Waddington et de Prentice.

(12) Procope, *De Aed.*, I, 4. Cf. Ebersolt et Thiers, *Les Églises de Constantinople*, p. 21-51.

(13) *Röm. Quartalschr.*, XIII, 319.

Sévère célébrait, à la demande des habitants de Chalcis (Kinnesrin), leur martyre et leur gloire [1]. Une autre preuve de la popularité de saint Serge en Syrie apparaît dans le fréquent emploi de son nom comme nom de baptême. Enfin son image se rencontre de bonne heure sur les monuments, par exemple dans la belle icône du VIe siècle provenant du Sinaï et conservée à Kief [2]. Il est intéressant de remarquer qu'une image du saint se rencontre sur une des pièces d'argenterie du trésor de Kerynia que possède le British Museum [3].

Il faut se demander maintenant où était située cette église de Saint-Serge à laquelle appartenait le trésor d'argenterie que nous étudions. Dans quatre de ces inscriptions, on trouve une mention de lieu, la κώμη Καπερκοραῶν (nº 3) ou Καπροκοραῶν (nºs 7, 8, 9). De ces textes, les trois derniers ne désignent évidemment que le lieu d'origine des donateurs. La rédaction du premier laisse place à plus d'incertitude. Les mots : κώμης Καπερκοραῶν s'appliquent-ils au donateur, ou bien aux mots : κεμέλιον τοῦ ἁγίου Σεργίου, qu'ils suivent immédiatement ? Je ne sais. La première hypothèse semble la plus vraisemblable : on conçoit mal que l'église d'un bourg obscur ait possédé dans son trésor des argenteries aussi nombreuses, et dont certaines, comme le calice d'Antioche, étaient d'une qualité si rare. Nous ignorons par ailleurs l'emplacement de la κώμη Καπροκοραῶν mentionnée ici pour la première fois [4]. Il faut la chercher vraisemblablement dans la région entre Hama et Antioche. Mais on doit se résigner ici à laisser, jusqu'à de nouvelles découvertes, plusieurs questions insolubles. Il est impossible de dire si l'église de Saint-Serge s'élevait à l'endroit où le trésor a été découvert, ou si ces argenteries ont été apportées d'ailleurs pour y être cachées. Il est impossible de dire si à cet endroit se trouvait la κώμη Καπροκοραῶν, et tout aussi impossible de dire, au cas où l'église était bâtie en quelque ville plus importante, quelle était cette ville, et si c'était Antioche elle-même.

(1) *Patr. orient.*, IV, 83.

(2) Strzygowski, *Orient oder Rom*, 124-126.

(3) Dalton, *A guide to the early christian and byzantine antiquities*, p. 75-76 et pl. XII : *Byzantine art and archaeology*, p. 575.

(4) Une inscription trouvée à El-Barah (*Princeton University expedition*, Div. III, Sect. B, p. 113-114, nº 1062), mentionne le nom ancien de ce bourg. Malheureusement l'inscription est peu lisible, et semble avoir été assez mal lue. Il faut lire aux l. 3-4 : κ(ώμ)ης Καπρ(ο).ηρων ou ηραων. Prentice restitue Καπρ(οβα)(ρ)η(ν)ων, ce qui est très douteux. Il y a peut-être dans ce texte une indication utile à retenir. Sur ces noms en καπερ ou καπρο, cf. *Ibid.*, nº 1175.

III

Il est un peu moins difficile de fixer la date des pièces d'argenterie qui nous occupent. Une chose d'abord n'est point douteuse : c'est qu'elles ne sont pas toutes de la même époque. Si l'on regarde la forme des lettres, on observe que l'inscription de la patène n° 6 est d'un caractère tout différent et plus beau que celui des autres inscriptions : l'E et le C y sont encore de forme carrée ; l'V n'a point de haste en bas. Cette pièce doit donc être rapportée au plus tard au ve siècle, comme l'indique aussi la forme du chrisme qui précède l'inscription, et elle pourrait même être plus ancienne. En général pourtant, la forme des lettres reporte au vi^e siècle, et la gravure est d'ordinaire soignée. Cependant, dans l'une des inscriptions de la cruche 7, l'A a une forme différente de celle des autres textes, et le caractère est assez compliqué aussi sur la fiole n° 10. Si l'on considère l'orthographe, elle est parfois assez négligée. Sur le calice 3, on lit εὐχὲ pour εὐχαὶ, κεμέλιον pour κειμήλιον ; sur la cruche 7, sur la fiole 10, sur les croix 12 et 13, O remplace plus ou moins fréquemment Ω ; sur la croix 12 on lit ὑηοῦ pour υἱοῦ. Dans plusieurs de nos textes enfin, on observe l'emploi de la ligature ȣ pour rendre la syllabe ου (n°s 2, 8, 9, 10, 17). Tous ces détails marquent probablement une époque un peu plus basse (2e moitié vi^e siècle, ou même commencement viie) pour certains de ces objets [1].

On ne peut tirer aucune précision de la mention de l'archevêque Anphilochios (n° 6). Cette dignité, en effet, appartient à bien des prélats dans la Syrie du vi^e siècle. Le patriarche d'Antioche, comme celui de Constantinople, est parfois désigné par le titre d'archevêque. Au-dessous de lui, la *Notitia* de l'église d'Antioche ne nomme pas moins de dix archevêques [2], et en outre il arrive que de simples métropolitains se donnent le titre d'archevêque [3]. Il est donc impossible de déterminer le siège qu'occupait Anphilochios, et on ne connaît par ailleurs jusqu'ici qu'un seul prélat de ce nom (encore est-il appelé

[1] La forme εὐχὲ se rencontre plusieurs fois dans une église d'Idjaz qui semble dater de la première moitié du ve siècle (*Princeton University expedition*, Div. III, Sect. B, n°s 1006-1013.

[2] Honigmann, *Studien zur Notitia Antiochena* (*Byz. Zt.*, t. XXV (1925), p. 73).

[3] Waddington, *Inscriptions de Syrie*, 1915, 1916 a (Bostra).

Amphilochios), qui était vers la fin du IVe siècle métropolitain d'Iconium et à qui Grégoire de Nysse a écrit une lettre célèbre [1].

Il n'y a rien à tirer non plus de la mention du magistros Symeonios (n° 2). Jusqu'au commencement du VIIIe siècle, ce titre, qui désigna plus tard une des plus hautes dignités de la hiérarchie byzantine, avait un sens plus restreint et plus précis : il signifiait *magister officiorum* et n'était porté à Constantinople que par le titulaire de cette haute charge [2]. Est-ce à dire que le donateur mentionné dans l'inscription n° 2 ait été investi de cet emploi important? J'en doute. Sur la liste assez longue des *magistri officiorum* connus [3], le nom de Symeonios ne se rencontre pas. Assurément cette liste n'est point complète. Mais par ailleurs, pour un aussi grand personnage, l'offrande semble assez médiocre, et le terme de *magister* a tant d'autres sens (*magister pagi, magister vici,* etc.) [4], qu'il peut aisément s'appliquer à un donateur de bien moindre importance.

On peut trouver quelques précisions dans les poinçons frappés sur les calices 1 et 2 et sur le vase 11. Sur beaucoup de pièces d'argenterie syrienne on trouve, on le sait, des poinçons de cette sorte ; ils sont d'ordinaire au nombre de cinq, d'où l'expression : ἄργυρον πενταστράγιστον appliquée à l'argent de qualité excellente employée pour ces objets [5]. Les poinçons frappés sur nos pièces d'argenterie portent pour la plupart, selon l'usage, un monogramme et un nom. Certains d'entre eux sont malaisément déchiffrables. Sur le calice 1 on distingue : 1° le monogramme Φωκᾶ, avec un nom qui est peut-être (Θεοδ)ώρου ; 2° le même monogramme Φωκᾶ, avec un nom qui est probablement (Ἰωάν)νου ; 3° une figure en buste, nimbée, avec le nom finissant par συνου ; 4° une croix avec inscription indistincte ; 5° presque effacé. Il est intéressant de noter que les poinçons 1 et 2 se trouvent tout semblables sur les objets du trésor de Kerynia, où on remarque pareillement deux poinçons au nom de Phocas [6].

(1) Strzygowski, *Kleinasien*, 77.

(2) Bury, *The imperial administrative system in the ninth century*, p. 29-33.

(3) Boak, *The master of the offices of the later roman and byzantine empires*, p. 148-153.

(4) *Ibid.*, p. 131-148.

(5) Dalton, *Byzantine art and archaeology*, p. 568-569 ; *A guide to the early christian antiquities*, p. 72, 76 ; *Archaeologia*, t. LVII, 1, p. 166-167 et t. LX, 1, p. 13-17. Le relevé complet de ces poinçons se trouve dans Marc Rosenberg, *Die Goldschmiede Merkzeichen*, 2e éd., 1911, p. 1159-1181.

(6) Rosenberg, nos 5925 à 5929 (Kerynia) ; 5929 à 5934 (Ermitage).

Sur le calice 2, on rencontre les poinçons suivants :

1. Rectangle avec monogramme.

où on pourrait peut-être lire : Ἰουστινιανοῦ et un nom : Λουκα ; 2. Figure en buste, nimbée et diadémée, les mains levées dans l'attitude de l'orante. Légende : à gauche : ... Φρο ; à droite : ...NΔ ; 3. Croix dont la moitié droite seulement est frappée distinctement. On y lit au centre un monogramme :

qui doit peut-être s'interpréter Πέτρος et qui se rencontre, tout pareil, sur une pièce provenant de Binbirkilissé, et qui est aujourd'hui au Musée de Berlin[1]. Sur les deux branches visibles de la croix, on lit les lettres : ЄV et PЄ ; 4. Sous une tête nimbée, un monogramme est placé :

aux côtés duquel on lit, à gauche, NI ; à droite, ΛOΓ. Un poinçon semblable se trouve sur une pièce d'argenterie provenant de Perse[2] ; 5. Dans un rectangle les lettres ΔΑΝ et en bas ΛΟΝ, peut-être Δαν(ιή)λον. Il est intéressant de remarquer que les trois derniers poinçons de notre calice se retrouvent réunis sur l'objet provenant de Binbirkilissé et qui date du VIe siècle[3].

Enfin, sur le vase n° 11, les cinq poinçons sont : 1. Croix traversée d'un grand X ; dans les branches, les lettres NI et AC deux fois répétées : peut-être νικᾶς ; 2. Figure en buste nimbée et couronnée d'un diadème d'où tombent des pendeloques aux côtés de la tête ; à gauche, les lettres ΘЄΟΝ ; à droite, ΟΛЄΟ ; 3. Poinçon circulaire où se voit une figure debout, à la tête nimbée, les mains dans l'attitude de l'orante : 4. Rectangle avec le monogramme Φωκᾶ et des lettres peu distinctes OV dans le champ ; 5. Incomplet et mal frappé.

(1) Rosenberg, *loc. cit.*, nos 5974-5978.

(2) Rosenberg, *loc. cit.*, 5984-5988.

(3) *Ibid.*, 5974-5978.

L'identité des poinçons avec ceux qu'on trouve sur d'autres ouvrages remontant au VIe siècle suffit à indiquer la date de plusieurs de nos pièces d'argenterie. Pour les autres, il est malaisé d'établir un classement chronologique absolument précis. Il est probable que l'offrande de l'archevêque Anphilochios est la plus ancienne, et elle appartient, je pense, au Ve siècle. Les autres semblent du VIe siècle, et plusieurs sont sans doute de la seconde moitié de ce siècle. C'est le cas en particulier, semble-t-il, pour les deux pièces que décorent des figures en relief, et qui méritent de retenir un peu plus l'attention.

IV

Le calice 3 (pl. XX-XXI) est, comme on l'a indiqué déjà, décoré de quatre figures qui, bien qu'elles ne soient pas nimbées, représentent évidemment des saints. Les quatre personnages sont debout sous des arcades portées par des colonnes, et ils sont largement drapés, chacun d'une façon différente. Le premier porte une tunique à manches courtes qui laisse le bras droit nu jusqu'au coude ; le manteau passe sur l'épaule et le bras gauches, au-dessous duquel il retombe en plis. La main droite est abaissée : la gauche porte un *volumen*. La tête, assez expressive, est allongée par une barbe en pointe ; les cheveux, ramenés sur le front et assez épais sur les tempes, sont serrés par une bandelette. La seconde figure, imberbe et jeune, a les cheveux rabattus de même sur le front ; le bras droit se replie sur la poitrine ; la gauche porte un *volumen* ; le manteau est disposé et drapé de la même façon que chez le premier personnage. Le troisième, plus âgé, a la barbe longue et le dessus de la tête dégarni de cheveux. La main droite est ramenée sur la poitrine ; la gauche tient un *volumen*. Le manteau, posé sur les deux épaules, est ouvert sur la poitrine. Le quatrième personnage, enfin, a la main droite tendue en avant se dégageant des draperies ; la gauche serre une longue haste, terminée par une croix. Le visage est fort expressif ; une barbe ronde le termine ; les cheveux, assez touffus, sont ramenés sur le front. Les deux premières figures et les deux dernières sont respectivement affrontées, des deux côtés d'une croix placée sous une arcade. Il semble que, dans les deux derniers saints, on doit reconnaître saint Pierre et saint Paul, représentés de

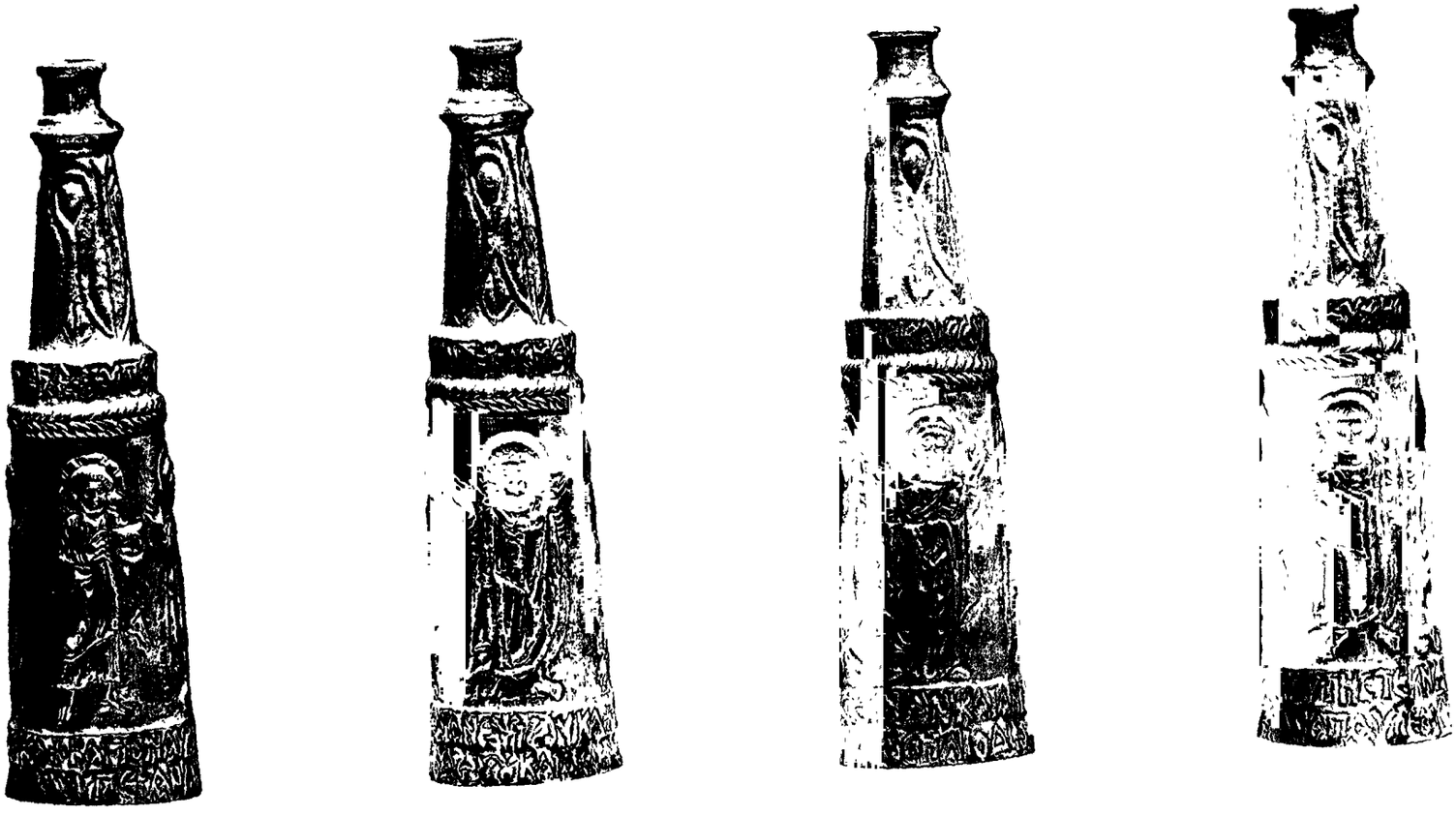

Fioles à huiles saintes.

même aux côtés du Christ sur l'encensoir de Kerynia (au British Museum) et sur le vase d'Émèse (au Louvre). Dans les deux premiers, on peut voir peut-être, comme sur l'encensoir de Kerynia, saint Jean, jeune et imberbe, et un autre apôtre.

Sur la fiole n° 10 (pl. XXX), quatre personnages sont représentés debout ; les têtes sont nimbées. Trois d'entre eux sont figurés les mains levées dans l'attitude de l'orante. C'est d'abord une femme, drapée à la mode syrienne, le voile posé sur les cheveux et encadrant le visage ; la tête est ronde, assez pleine, les yeux, largement ouverts, sont arrondis. Il faut, sans doute, dans cette figure, reconnaître la Vierge, qu'on trouve également sur l'encensoir de Kerynia. A ses côtés, deux saints sont placés : tous deux portent le manteau décoré du *tablion* et attaché par une fibule sur l'épaule droite : ils ont au cou un collier auquel est surpendue une *bulla* : tous deux sont imberbes : celui qui est à la droite de la Vierge a le visage jeune couronné de cheveux bouclés : l'autre, un peu plus âgé, a les cheveux touffus, mais qui ne frisent point. Il est aisé dans ces deux personnages de reconnaître les saints Serge et Bacchos. Saint Serge ressemble fort à la figure représentée en buste sur un des plats de Kerynia, et aussi bien leur costume, le collier surtout avec la *bulla*, suffit-il à les caractériser nettement. Quant au quatrième personnage, qui est placé au-dessous du point où commence l'inscription, il est largement drapé d'un manteau dont les plis retombent au-dessous du bras gauche. La main droite est ramenée sur la poitrine, la gauche porte un *volumen* sur le plat duquel est gravée une croix. Le visage est jeune, imberbe, la tête, ronde et pleine, a les cheveux ramenés sur le front. Il semble que, sur le nimbe, on distingue une croix. La figure dans ce cas représenterait le Christ, sous des traits à la vérité assez différents de ceux que lui donne l'art syrien, où il apparaît le plus souvent âgé, le visage encadré d'une barbe et de longs cheveux. Enfin le décor floral qu'on observe à la zone supérieure de la fiole rappelle des motifs qu'on rencontre sur certaines cuillers de Kerynia [1].

Par la technique, ces deux pièces d'argenterie ne diffèrent point des ouvrages que nous connaissons de l'art syrien [2]. Les figures sont exécutées au repoussé, avec un relief assez accentué. On notera, d'autre part, dans quelques

[1] DALTON, *Byzantine art and archaeology*, p. 702.

[2] BRÉHIER, *Les Trésors d'argenterie syrienne et l'école artistique d'Antioche* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1920, t. I), p. 178.

autres objets de la collection Aboucasem, l'emploi du nielle dans les inscriptions ou les ornements, procédé qui se retrouve dans plusieurs pièces du trésor de Kerynia. Par le style également, ces argenteries appartiennent nettement à l'école syrienne. Les apôtres, représentés sur le calice 3, rappellent, par la façon dont ils sont drapés, ceux de la patène de Riha [1], et davantage encore ceux que montrent les miniatures de la Bible de Rabula [2]. Les physionomies, dont on a signalé déjà la parenté avec celles qui se trouvent sur le vase d'Émèse ou sur l'encensoir de Kerynia, offrent plus de ressemblance peut-être avec celles de la Bible syriaque de 586. Les visages sont très variés : à côté du saint Pierre et de l'apôtre anonyme, au visage régulier, à la barbe bien taillée, le saint Paul et le saint Jean montrent des traits laids et durs. Mais ce qui frappe surtout, c'est, dans l'expression, la recherche de la vérité, le goût du réalisme, c'est-à-dire justement ce qui caractérise les ouvrages de l'école artistique d'Antioche [3]. Les mêmes remarques s'appliquent, et de façon plus précise encore, à la décoration de la fiole n° 10. On a noté les ressemblances qu'elle offre avec plusieurs pièces du trésor de Kerynia ; on en peut également rapprocher un bracelet d'or trouvé en Syrie, et que possède le British Museum, pour la figure de la Vierge orante qui y est représentée [4]. Dans l'expression des physionomies, le style est peut-être plus réaliste encore que dans les images de saints qui ornent le calice. Et ceci, comme le caractère des inscriptions gravées sur la fiole, inclinerait peut-être à dater cet objet d'une époque un peu postérieure au calice.

L'une et l'autre pièce sont assurément du VIe siècle, et plutôt du milieu ou de la dernière moitié du VIe siècle, comme le vase d'Émèse, comme l'encensoir du British Museum, comme la patène de Riha, comme la Bible de Rabula. Le fait que les saints du calice ne sont pas nimbés ne prouve rien contre cette date : sur la patène de Riha, sur le vase d'Émèse, les apôtres n'ont pas davantage le nimbe. Et si la qualité des figures est un peu supérieure peut-être à celle des images qui décorent la fiole, la ressemblance que présentent les apôtres du calice avec ceux de la Bible de 586 ne permet pas de faire remonter la date de l'objet très haut dans le VIe siècle.

(1) Bréhier, *loc. cit.*, p. 183-184.

(2) Diehl, *Justinien*, pl. IV et V. Dans *l'Ascension* saint Pierre tient de même la longue haste terminée par une croix.

(3) Bréhier, *loc. cit.*, p. 184-185.

(4) Dalton, *Byz. art and archaeology*, p. 542.

Reliures.

C'est du même temps que semblent dater les trois reliures de la collection Kouchakji.

Sur la première, deux personnages nimbés soutiennent une grande croix. Chacun d'eux tient dans ses bras un *volumen* sur le plat duquel est gravée une croix (fig. ci-contre). Tous deux sont drapés d'étoffes qui retombent en plis assez compliqués. Celui de gauche, imberbe, a des cheveux épais ramenés sur le front, les yeux arrondis, largement ouverts, le nez droit et long, la bouche forte. Celui de droite, à la figure plus ronde, encadrée d'un collier de barbe, offre un type assez différent. Sur les deux autres reliures (pl. XXXI), des personnages également nimbés sont debout sous des arcades, que portent des colonnes torses, dont les chapiteaux sont décorés de feuilles d'acanthe dressées ; au-dessus de l'arcade, deux paons sont affrontés. Le premier de ces deux saints porte la barbe ; ses cheveux sont longs et plats.

Il tient à deux mains un livre ouvert qu'il appuie contre sa poitrine. La stature est ramassée et courte ; les draperies sont bonnes. L'autre, imberbe, a les cheveux ramenés sur le front, la tête ronde ; la main droite est levée ; la gauche tient une haste terminée par une croix. La draperie du manteau retombe au dessous du bras gauche. Tous deux sont posés sur de petits tabourets. Autour des figures, sur les trois plaques, court un encadrement assez large et fort élégant où, dans des enroulements de pampres, s'inscrivent des grappes de raisin, des grenades, des oiseaux. Dans les deux dernières reliures, une croix occupe le milieu de la bande supérieure de l'encadrement.

Doit-on, dans ces quatre figures, reconnaître les quatre évangélistes ? Je ne sais trop. Elles sont en tout cas fort remarquables par l'accent de réalisme dont elles sont marquées. L'origine syrienne en est incontestable : elles aussi semblent dater du VIe siècle [1].

Assurément, si l'on considère ces ouvrages, le calice et la fiole surtout, du point de vue esthétique, aucun d'eux n'apparaîtra comme une véritable œuvre d'art. L'exécution en est assez grossière et rude ; et si quelques figures, le saint Pierre par exemple, ne sont point sans noblesse, la plupart frappent principalement par le vigoureux réalisme de l'expression. L'ensemble cependant n'est pas sensiblement inférieur ni à la patène de Riha, ni au vase d'Émèse, ni à l'encensoir de Kerynia. Et par tout ce que ces objets nous apprennent sur les ateliers syriens et les argenteries qu'on y fabriquait, ils présentent un intérêt et une importance incontestables. C'est au reste ce qui fait la grande valeur de toute la collection Aboucasem. Par l'identité qu'offrent les poinçons de plusieurs pièces avec ceux de Kerynia, par la ressemblance que présentent plusieurs figures décoratives avec certains objets du trésor chypriote, elle nous apporte une preuve nouvelle que les argenteries de Kerynia ont certainement une origine syrienne. Par la variété des ouvrages qui la composent, elle met sous nos yeux un mobilier ecclésiastique aussi complet que riche. Par les inscriptions, gravées sur les pièces qu'elle réunit, elle illustre un curieux chapitre de l'histoire religieuse de la Syrie chrétienne. Enfin, par l'élégance de forme incontestable qu'offrent certains objets — le calice n° 1 par exemple, la cruche n° 7, les plats et les candélabres — elle atteste les qualités d'habileté technique qu'on rencontrait dans ces ateliers d'Antioche et de Syrie, dont les pièces décorées de reliefs achèvent de nous montrer par ailleurs le réalisme vigoureux et la recherche ardente de la vérité.

CH. DIEHL.

[1] DALTON, *Eastern christian art*, p. 350, les rapproche de la patène de Stûma, qui se date de la première moitié du VIIe siècle.

NOTE SUR QUELQUES OBJETS PROVENANT DE SAÏDA

PAR

MAURICE DUNAND

Je dois à la bienveillance de M. Virolleaud, chef du Service des antiquités de Syrie, de pouvoir publier les documents qui font l'objet de cet article. Je suis heureux de lui en exprimer ici ma gratitude.

Pl. I. — Vases de métal trouvés jadis à Saïda, en même temps que d'autres objets qui ont été mis dans le commerce. Après avoir fait partie successivement des collections de MM. Choucri Abela et Capedegelle, ils ont été acquis par le Musée du Grand-Liban.

N° 1 : Vase de cuivre jaune martelé. Haut. 0,24, diamètre de la base 0,11. Les vases à fond plat et aux parois montant en s'écartant pour s'incurver ensuite brusquement vers l'intérieur sont courants dans la céramique égyptienne, où ils apparaissent dès les hautes époques. L'adjonction d'un col à peu près cylindrique n'est fréquente qu'à partir du Moyen Empire [1]. Comme le vase n° 2, celui-ci devait être pourvu d'un collier métallique, simple ou double, renforçant le bord du col. Cette partie est, en effet, très mince, presque tranchante. Les deux protubérances verticales opposées que l'on distingue sur la photographie ci-jointe semblent en avoir été les points d'attache. Sur la panse, un cartouche quadrangulaire, un peu moins large dans le bas qu'à sa partie supérieure, encadre une inscription. Son côté supérieur est formé de deux traits parallèles bordant une ligne d'étoiles à cinq branches : c'est la représentation du signe —. On ne distingue pas si les deux côtés verticaux sont formés par le signe ⲓ, comme c'est souvent le cas dans la symbolique égyptienne. L'inscription composée de trois colonnes verticales et d'une ligne horizontale se lit : [illegible] « Le dieu bon Ḫnm-ib-rʿ, le fils du Soleil, Ahmès, fils de Neith, doué de vie éternelle, aimé d'Amon, le Maître de Thèbes [2]. » C'est le protocole d'Amasis II,

[1] Cf. Jéquier, *Les Frises d'objets des sarcophages du M. E.*, pp. 142-144.

[2] Cette épithète ne s'est pas encore rencontrée dans les titres et protocoles de ce roi.

l'avant-dernier roi de la XXVIe dynastie, qui a régné de 570 à 526 avant J.-C.

N° 2 : Même matière. Haut. 0,22, diamètre de la base 0,075. La panse est à peu près du même galbe que celle du vase précédent, mais la hauteur du col est beaucoup moindre, et le fond plus étroit est renforcé d'un bourrelet. Ce vase est pourvu d'une anse double, entièrement en bronze et très massive, dont l'extrémité supérieure épanouie en fleur de lotus fait corps avec un double collier, également de bronze, qui entoure le bord du col, l'autre extrémité étant traitée en palmette pour mieux épouser la convexité de la panse. Pas d'inscription.

Comment ces vases sont-ils venus échouer à Saïda ? L'inscription du premier oblige à éliminer l'hypothèse d'un banal apport commercial. Ces vases auraient été trouvés avec d'autres objets dans une grotte (*sic*) — sans doute un tombeau — située au sud-est de la ville actuelle. Ils faisaient donc probablement partie de l'offrande funéraire d'Amasis en faveur d'un personnage influent, peut-être un roi, dont il a voulu reconnaître les services ou flatter la descendance. L'invasion perse qui menaçait l'Égypte à la fin de la XXVIe dynastie met cette hypothèse en bonne situation historique. Affaiblie par les rivalités dynastiques, l'Égypte cherchait alors à se ménager l'amitié des nations et des dieux étrangers [1]. Sidon était à cette époque la première ville phénicienne. Amasis, dont le cauchemar de l'invasion obséda tout le règne, ne pouvait négliger son alliance, indépendamment des vues bien légitimes qu'il pouvait avoir sur les villes de Syrie que Cyrus avait héritées de l'Empire babylonien.

A l'appui de notre hypothèse nous citerons le manche de sistre qui a été également trouvé à Saïda et dont nous devons la description suivante à M. Charles Boreux :

« Fragment cylindrique (manche d'un sistre votif) en terre autrefois émaillée verte. Une ligne verticale d'hiéroglyphes (→), répétée sur les deux faces, donne le protocole du roi *Ḫnm-ʿib-rʿ ʾIḥ-ms-s³-nt* (Amasis, XXVIe dynastie). »

Deux autres fragments hiéroglyphiques trouvés à Saïda reflètent les mêmes tendances politiques, en mentionnant précisément les pharaons qui eurent le plus maille à partir avec leurs ennemis du bassin de l'Euphrate.

Cf. Gauthier, *Le Livre des Rois d'Égypte*, t. IV, pp. 113-128.

[1] Hall, *Ancient history of the near East*, 5e éd., p. 562.

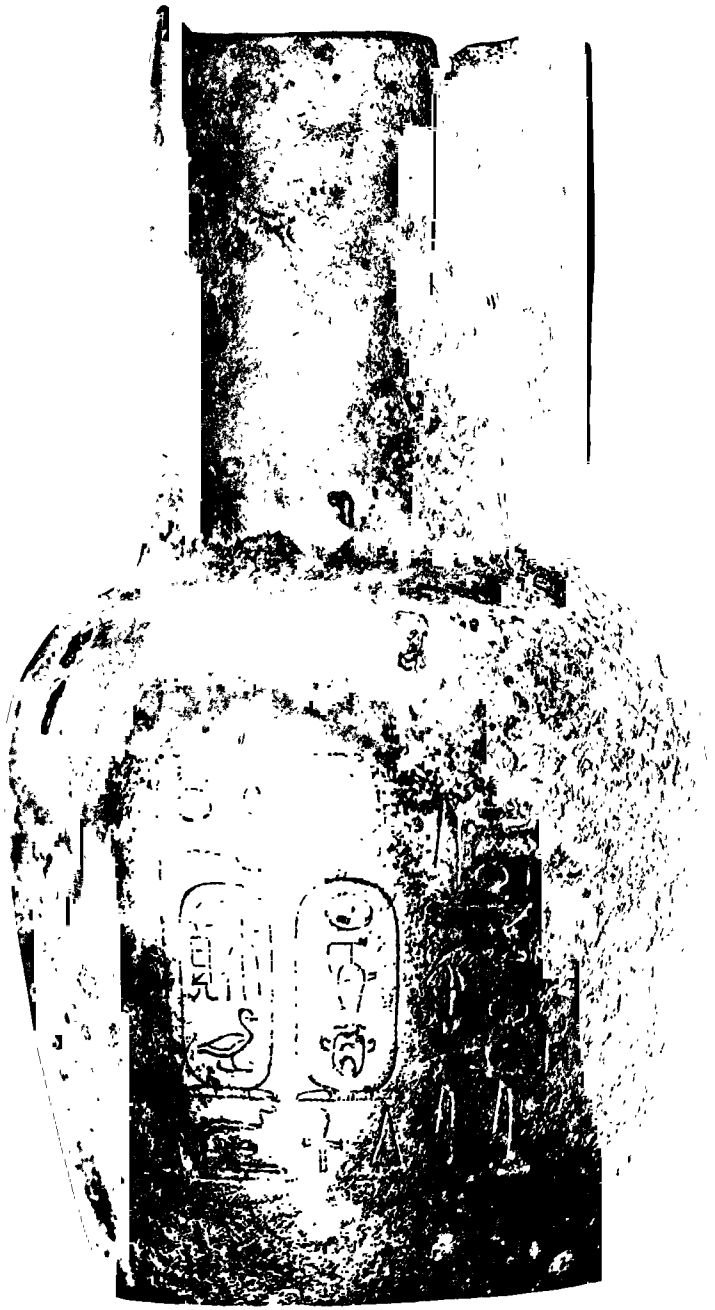

1.

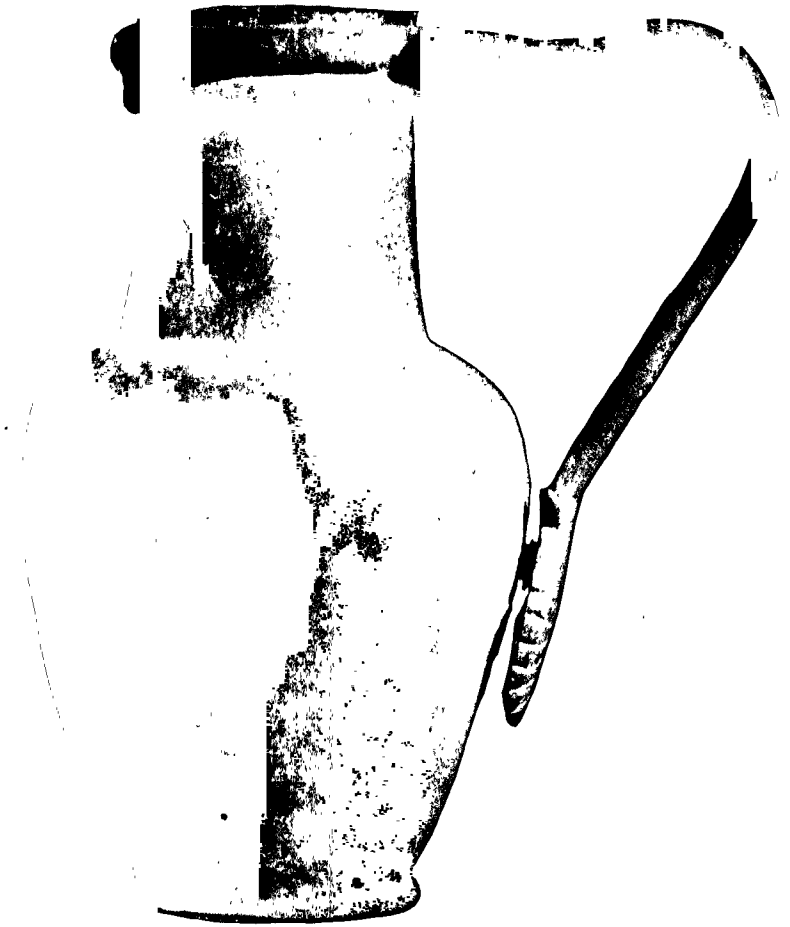

2.

Vases de bronze. Saïda.

C'est Nekhao, qui se vit enlever Sidon après s'être fait battre à Carchemish par Nabuchodonozor, en 605. Son nom est à restituer avec certitude sur une inscription fragmentaire provenant de la région de Saïda [1]. C'est Achoris, de la XXIXe dynastie, qui soutint Evagoras dans sa lutte contre les Perses et prit ensuite part à une coalition dirigée contre eux. Son nom d'Horus a été retrouvé au temple d'Echmoun [2].

N° 3. — Provenance : Saïda, sans désignation précise. Comme le précédent, ce document a passé de la collection Choucri Abela à celle de M. Capedegelle.

Partie supérieure d'une stèle représentant la façade d'un temple. Un fronton triangulaire est supporté par deux colonnettes à fût lisse, surmontées d'un chapiteau à deux rangs de feuilles d'acanthe molles et arrondies, avec tailloir à côté échancré, au milieu duquel est figuré en relief un disque engagé dans un croissant. Le fronton est orné d'acrotères et le tympan décoré d'un motif floral très stylisé. La porte monumentale représentée entre les deux colonnettes se compose d'un fronton, également triangulaire, reposant sur deux pieds-droits. Le cadre ainsi formé limitait une représentation figurée dont il ne subsiste qu'une tête très fruste, qui paraît féminine, et un objet guère plus distinct figuré à hauteur de l'épaule gauche ; on dirait un bouclier. Un aigle aux ailes éployées et deux colombes forment les acrotères du fronton. Dans le tympan, un buste couvert d'une haute coiffure est flanqué de deux jeunes acolytes vêtus d'une longue robe.

La basse époque qu'indique l'aspect du monument autorise à considérer l'aigle qui couronne le fronton comme le symbole d'un Baal assimilé au Zeus hellénique. Le caractère indistinct du buste figuré au centre du tympan et l'état fragmentaire du monument ne permettent de faire que des hypothèses quant à la signification des autres éléments figurés. Le buste du tympan, coiffé sans doute d'un calathos un peu déformé, peut représenter Astarté, flanquée de deux *Victoires* et accompagnée de deux colombes. Si c'est un buste masculin, il

(1) Cf. Griffith, *Proc. of Soc. of Bibl. arch.*, XVI (1894), pp. 90-91 ; Max Muller, *ibid.*, pp. 298-299, y lit le nom de Byblos, employé comme épithète ; même si la lecture est fondée, il ne s'ensuit pas que ce texte ne provienne pas de Sidon. Voir aussi *M. V. A. G.*, 1896, p. 190.

(2) Cf. Von Landau, *M. V. A. G.*, 1905, pp. 64-66.

ne peut représenter que le Baal local, accompagné de Phosphoros et de Monimos [1] et surmonté de l'aigle, son animal symbolique. Dans ce cas, les deux colombes et le disque engagé dans un croissant qui orne les chapiteaux sont encore les attributs d'Astarté, dont l'assimilation à Athéna expliquerait le fragment figuré que nous livre l'encadrement de la porte. Dans les deux hypothèses nous avons donc une représentation du Baal local et de la déesse parèdre. Cette association est fréquente en Phénicie, sinon en représentation figurée, du moins sous une figuration symbolique. C'est le cas, par exemple, d'un fragment d'Oumm-el-Awamid, où le couple divin est figuré par le disque solaire flanqué d'uraeus et le disque lunaire encadré d'un croissant [2].

N° 4. — Collection Durighello, à Saïda.

Partie supérieure d'un naos de pierre calcaire. Les deux pieds-droits de la façade sont décorés de palmettes alternées à six pétales avec volutes convergents. Une frise de fleurs de lotus épanouies alternant avec un bouton orne la partie horizontale de l'encadrement qui forme linteau. Un tore la sépare de l'entablement qui est formé d'une gorge ornée du disque solaire ailé, de style égyptien, accosté de deux uraeus et séparée par un bandeau d'une sorte de cymaise décorée d'une frise d'uraeus, vus de face et supportant au-dessus de leur tête le disque solaire [3]. Sur les côtés, l'entablement ne comporte aucun ornement. A l'extérieur des parois latérales de la niche, un personnage, dont la cassure de la pierre n'a laissé subsister que le haut du corps, est représenté en léger relief. Il est viril, imberbe, la tête de profil tournée vers le devant du naos et coiffée d'un haut bonnet pointu. Le cou est orné d'un collier; les épaules sont presque de face. La main droite, seule visible, est tendue en avant, à peu près à la hauteur du menton ; elle tient un objet dont l'extrémité recourbée et terminée par une tête de bélier maintient une sorte de tranchant ; au-dessus, un disque dans un croissant.

Ce personnage a une physionomie nettement égyptienne ; sa coiffure n'est

[1] Un linteau d'Oumm-el-Awamid offre le même symbolisme. Cf. Renan, *Mission en Phénicie*, pl. LII.

[2] Cf. Renan, *ibid.*, pl. LV ; de Vogüé, *Mél. d'arch. or.*, p. 126 ; Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art.*, t. III, fig. 71 et 72. Voir Dussaud, *Notes de Myth. syr.*, p. 8.

[3] Un naos à décor identique a déjà été recueilli à Saïda. Cf. Hamdy Bey et Théodore Reinach, *Une nécropole royale à Sidon*, pp. 44-45, fig. 19. Un petit naos de terre cuite pareillement décoré a été trouvé par M. Contenau ; cf. *Syria*, I, pp. 309 (fig. 104) et 313.

1.

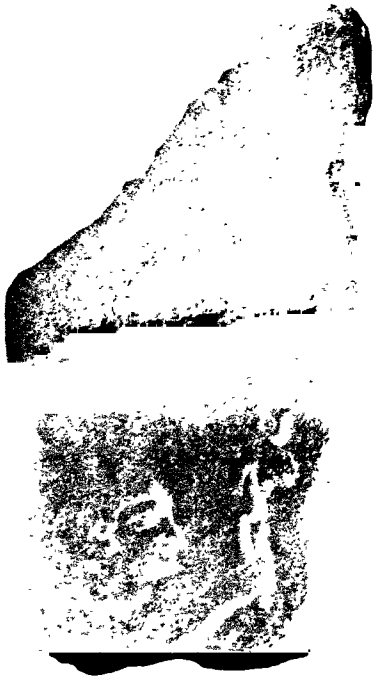

2 a.

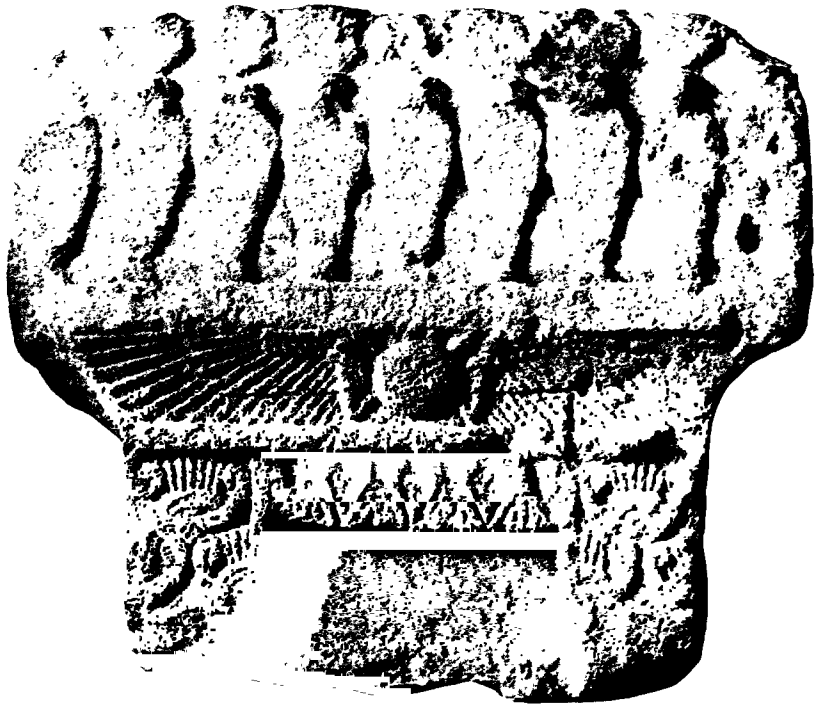

2 b

Monuments en pierre. Saida

autre que la couronne royale de la Haute-Égypte, son collier, l'ornement *ush* : c'est donc très probablement un pharaon. L'objet qu'il tient à la main semble, au premier coup d'œil, être un spectre court. Le sceptre long n'est, en effet, pas porté si haut et, contrairement à ce que nous voyons ici, il est tenu verticalement. Un tel sceptre pourrait être rapproché de celui figuré sur un bas-relief provenant de Tello et qui se compose d'un bâton terminé en tête de lion, avec une sorte de tranchant adapté à l'extrémité de la hampe par une fente longitudinale[1].

Mais un ex-voto à Astarté publié récemment par M. N. Giron[2] nous offre un meilleur élément de comparaison et permet de donner à cet objet un caractère cultuel. Un des personnages représentés sur ce document tient à la main un objet que l'éditeur décrit ainsi : « bâton recourbé à l'extrémité et terminé par une tête de bélier. Cette tête porte de petites cornes qui s'incurvent en arrière sur les joues, elle est de plus couronnée par le disque solaire flanqué de cornes. Sous elle on aperçoit un objet difficile à déterminer : une espèce de bassin suspendu par trois liens et duquel pendent trois appendices[3] ».

A part ce dernier élément, cet instument est, on le voit, très comparable à celui qui figure sur notre naos. Malheureusement celui-ci pas plus que celui-là ne nous offre des détails assez explicites pour en préciser la destination. Quoi qu'il en soit, il faut sans doute voir dans les reliefs du naos de Saïda un pharaon représenté en adoration de part et d'autre du simulacre divin qui figurait à l'intérieur de la niche. Et peut-être cette double représentation du royal orant n'est-elle pas absolument étrangère à l'iconographie égyptienne qui, dans les scènes religieuses, figure volontiers le pharaon en deux exemplaires pour symboliser sa double royauté du Sud et du Nord.

Ce petit monument dont le lieu précis et les circonstances de la trouvaille sont inconnus ne saurait être daté avec précision. L'absence de toute influence grecque autorise seulement de le faire remonter au delà de la deuxième moitié du IIIe siècle avant notre ère.

MAURICE DUNAND.

(1) Cf. Cdt CROS, *Nouvelles fouilles de Tello*, pl. X, fig. 1.

(2) *Bull. de l'Inst. fr. d'arch. or.*, t. XXV (1925) p. 191-211, et pl. I et II.

(3) *Ibid.*, p. 206.

UN NOUVEAU THIASE A PALMYRE

PAR

HARALD INGHOLT

La mission archéologique à Palmyre de 1925 dont j'ai été chargé par le Haut-Commissariat français en Syrie, a donné des résultats intéressants et importants, dont j'ai rendu compte dans un rapport sommaire envoyé à l'Académie des Inscriptions par les soins de M. Virolleaud, directeur du Service des antiquités en Syrie.

Une des inscriptions trouvées présente cependant un intérêt tout à fait particulier, sortant de la banalité ordinaire des textes funéraires [1]. La pierre fut apportée au docteur militaire Ginestet par son ordonnance, qui l'avait trouvée dans la chambre de cet officier. La pierre faisait partie du plancher, mais un jour quand l'ordonnance la retourna, il observa des lettres et l'apporta au docteur, qui me la montra immédiatement. L'inscription est gravée sur une dalle rectangulaire qui est parfaitement conservée sauf une brisure légère à l'extrémité gauche supérieure (Pl. XXXIV).

(1) Cf. ma communication : « Les thiases à Palmyre d'après une inscription inédite », faite devant l'Académie des Inscriptions, le 23 décembre 1925.

Voici les abréviations employées ici :

Assuan : Sayce-Cowley, *Aramaic papyri discovered at Assuan*, London, 1906.

CIS : *Corpus Inscriptionum Semiticarum.*

Cowley : Cowley, *Aramaic papyri from the 5th century*, Oxford, 1923.

Dalman : Dalman, *Aramäische Grammatik*, 2e éd., Leipzig, 1905.

Dn = Daniel.

Éléph. : Sachau, *Aramäische Papyri und Ostraka*, Leipzig, 1911.

Ephemeris : Lidzbarski, *Ephemeris für Semitische Epigraphik.*

Euting : Euting, *Epigraphische Miscellen, Sitzungsberichte d. Preus. Akad.*, 1885.

JA : *Journal Asiatique.*

Nœldeke : Nœldeke, *Kurzgefasste Syrische Grammatik*, 2e éd., Leipzig, 1898.

RAO : Clermont-Ganneau, *Recueil d'Archéologie Orientale.*

RES : *Répertoire d'Épigraphie Sémitique.*

Schulthess : Schulthess, *Lexicon Syropalaestinum.*

Sobernheim : Sobernheim, *Palmyrenische Inschriften, Mitteilungen d. Vorderasiatischen Gesellschaft*, 1905, 2.

Tarif : *Le tarif de Palmyre*, voy. dernièrement Chabot, *JA*, 1918, II, 301 s. et *Choix d'inscriptions de Palmyre*, Paris, 1923, p. 23 s.

Vogüé : *Syrie Centrale, Inscriptions sémitiques*, Paris, 1870.

WZKM : *Wiener Zeitschrift fur die Kunde d. Morgenlandes.*

ZDMG : *Zeitschrift d. Deutschen Morgenländischen Gesellschaft.*

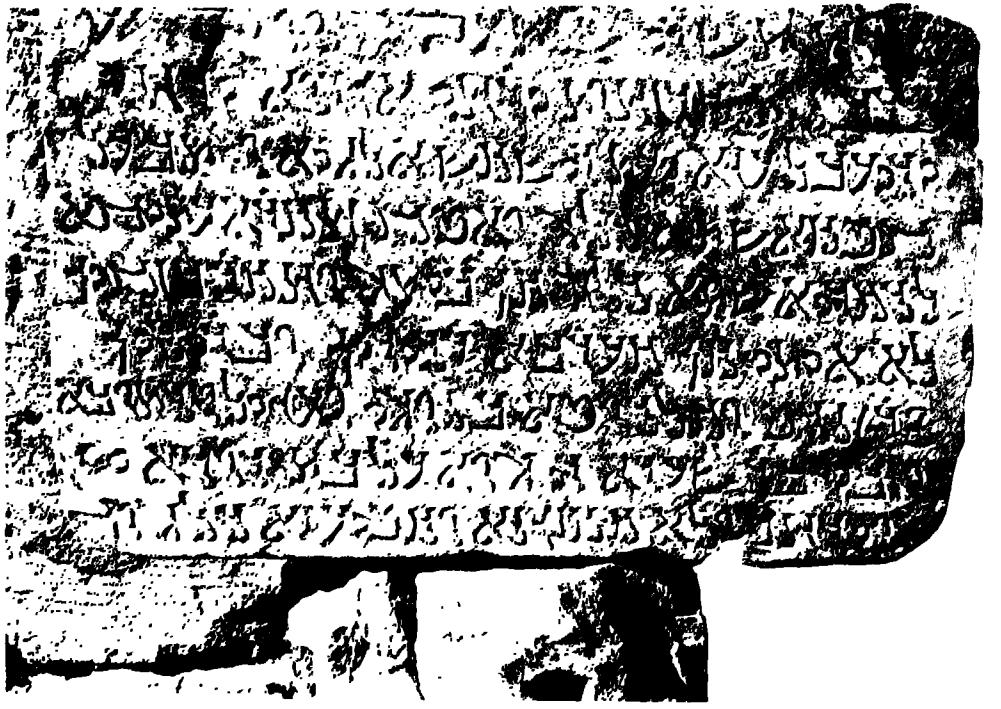

Monuments palmyréniens.

La pierre, dont l'épaisseur moyenne est de 10 centimètres, mesure 43 centimètres de longueur contre 27 centimètres de hauteur et les lettres, qui sont très bien gravées, ont une hauteur moyenne de 2 centimètres. Les mots eux-mêmes sont séparés, l'un de l'autre, avec des intervalles plus ou moins marqués.

1. בי]רח תשרי שנת 555
2. ברבנות מרזחות ירחי אגרפא ירחי
3. ידיעבל עגא יעת די שמש אלהיא ויתב על
4. קסמא שתא כלה ואסק חמרא עתיקא
5. לכמריא שתא כלה מן ביתה וחמר בזקין
6. לא איתי מן מערבא דכירין ובריכין
7. פרטנכס ומלכיסא בנוהי ועגילו כתובא
8. וזבי בר שעדא די הוא על בת דודא ∽
9. וירחבולא ממזגנא ומסיענא כלהון

Ligne 1. — Après la cassure en haut et à droite on lit les deux lettres רח, qui se restituent facilement en בירח, donc « au mois d'octobre, l'an 555 » et selon le comput des Séleucides, octobre 243 de notre ère.

Ligne 2. — Au commencement on voit une barre horizontale, légèrement courbée en haut à l'extrémité droite ; la lettre ne peut être qu'un ב, de sorte que le premier mot est bien ברבנות, tandis que le mot suivant se lit sans peine מרזחות. Le premier vocable « fonction du chef », s'est déjà rencontré dans une inscription palmyrénienne, publiée par de Vogüé : רבנות שירתא, « étant chef de la caravane », et dans deux autres inscriptions, dont nous traiterons tout à l'heure [1].

Le mot מרזחות qui se rencontre ainsi dans notre inscription est tiré normalement de מרזח avec la terminaison abstraite *ût* [2]. Clermont-Ganneau, le regretté maître de l'épigraphie sémitique, s'est occupé de « marziḥa » à plusieurs reprises, l'étudiant à Carthage, en Palestine, en Moab et à Palmyre ; il en a découvert le vrai sens : confrérie religieuse, correspondant dans l'essentiel au thiase grec.

Nous trouvons le vocable d'abord dans la Bible : *beit marziḥa* de Jérémie, xvi, 5 que les Septantes rendent par *θίασος αὐτῶν*, « leur thiase [3] » et encore dans

[1] Vogüé, n° 5,5 ; Sobernheim, n°s 7 et 43. Pour רב « chef » ; cf. רב שוק, רב לגיונא et רב חילא ; Reckendorff, *ZDMG*, 42, p. 389.

[2] Cf. אסטרגות, Vogüé, 17, 4, et אפמלטות Sobernheim, n° 39. Tous les deux רבנות et מרזחות, sont à l'état construit avec les mots qui suivent.

[3] Le mot se trouve aussi Amos, VI, 1, 7, où

le grand tarif punique de Marseille, où le מרזח אלים, littéralement « marziḥa des dieux », c'est-à-dire « marziḥa divin », désigne également les thiases, les groupes de convives qui prenaient part aux festins sacrés [1]. Le nom propre Betomarsea, une localité moabite sur la carte mosaïque de Madeba, où la tradition de l'époque plaçait la scène de la fornication d'Israël avec les filles de Moab, cache certainement les mêmes mots que nous venons de noter chez Jérémie [2] et, enfin, le mois marziḥa de l'inscription phénicienne-grecque du Pirée signifie probablement « le mois de la Syssitie [3] » et vise ces réunions qui jouaient un rôle considérable dans la vie punique [4].

Nous trouvons donc les « marziḥa » chez les Hébreux, les Moabites et les Phéniciens, mais ils ne manquent pas chez les Araméens. D'abord ils sont mentionnés sur un ostracon araméen d'Éléphantine : Ito écrit à Haggai et lui dit : *J'ai parlé avec Ašian, sur l'argent pour le Marziḥa* [5] et encore dans une inscription nabatéenne de Pétra : *Que l'on se souvienne de 'Oubaidou, fils de Zikka, et ses camarades, le* מרזח *du dieu 'Obodas*, un témoignage lapidaire d'une association cultuelle en l'honneur d'Obodas divinisé [6].

Malheureusement ces inscriptions ne font guère qu'attester l'existence parmi les Sémites des dits *marziḥa ;* sur leur organisation, leur activité, elles ne nous apprennent pas grand'chose. A Palmyre nous connaissons le marziḥa depuis l'inscription trouvée par Littmann en 1901, qui mentionne l'érection d'un autel par les membres du marziḥa pour 'Aglibol et Malakbel, leurs dieux [7], mais dans deux autres inscriptions publiées par Sobernheim, nous avons des analogies encore plus proches. Dans la première une statue est érigée pour Zbida par sa fille et Sa'dilah ברבנית מרזחיתה די כמרי בל *à l'occasion de sa charge de chef du marziḥa des prêtres de Bêl* [8].

les anciens le rendaient par « clamor gaudentium, jubilum », cf. *RAO*, III, 28, n. 3 et Wellhausen, *Gottingische Gelehrte Anzeiger*, 1902, I, p. 269.

(1) *CIS*, I, 165, 16.

(2) *RAO*, IV, 276, 339; Buchler, *Revue des Études Juives*, 1901, p. 125.

(3) *RES*, III, p. 28, n° 1215; *RAO*, II, 390; *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1898, p. 354 s.

(4) *RAO*, III, 29.

(5) Sayce, *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology*, t. XXXI, 1909, p. 154; *Ephemeris*, III, 119-21.

(6) Dalman, *Neue Petra-Forschungen*, Leipzig, 1912, n° 73. *RES*, III, 135, n° 1423, 2. Sur *mirzaḥ* chez les Arabes, cf. Rhodokanakis, *WZKM*, p. 25, 1911, p. 82.

(7) Littmann, *JA*, 1901, II, 374-90; *RAO*, IV, 380 et *Ephemeris*, II, 304.

(8) Sobernheim, p. 14, n. 7; cf. *RAO*, VII, 11; *Ephemeris*, II, 281, 14.

L'autre inscription, qui est bilingue, commence exactement par les mêmes mots que la nôtre : ברבנות מרזחות et continue avec שלמא בר מלכו : *à Salmê, fils de Malkou, à l'occasion de sa charge de chef du marziḥa*[1]. La contre-partie grecque traduit cette charge par συ[μποσία]ρχος *symposiarque*, un terme qui naturellement est à prendre *sensu lato*, les banquets sacrés dans les thiases comportant le boire *et* le manger, comme nous l'apprendra aussi cette inscription[2]. Le dit Salmê était en même temps ἀρχιέρευς « grand prêtre », mais la direction des marziḥa ne fut pas exclusivement réservée au clergé, comme nous le prouve une autre inscription bilingue, grecque et palmyrénienne, où l'illustre symposiarque des prêtres de Zeus Belus, le chef du marziḥa, est le fameux Perse Septimius Vorod[3], le procurateur et ducénaire de l'empereur qui, à juger aussi par les sept statues érigées pour lui dans la grande colonnade de Palmyre, y a joué un rôle considérable[4].

Le ב devant רבנות « fonction de chef », dans les deux inscriptions de Sobernheim, a été pris pour la préposition marquant le temps : « sous, pendant[5] », mais ici il conviendra mieux, pour des raisons que nous donnerons plus loin, de rendre : « à l'occasion de », traduction que Clermont-Ganneau a d'abord proposée pour les textes de Sobernheim, mais ensuite abandonnée[6].

Les deux noms qui suivent sont ceux du symposiarque : Jarḥai Agrippa. Jarḥai est un nom très répandu à Palmyre, mais c'est la première fois que nous trouvons le nom Agrippa dans un texte palmyrénien[7]. D'autre part, il s'est conservé deux fois dans les inscriptions grecques de la ville : Ἰουλίῳ Θεοδώρῳ Ἀγρίππου τοῦ Μαρκέλλου : *à Julius Theodoros, fils d'Agrippa, fils de Marcellus* et : Μαλὴν τὸν καὶ Ἀγρίππαν Ἰαραίου : *Male Agrippa, un fils de Jarḥai*[8] et enfin dans

(1) Sobernheim, p. 50, n. 43 ; *Ephemeris*, II, 303 05 ; *RAO*, VII, 22-24.

(2) *RAO*, IV, 381, n. 5.

(3) Waddington, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, n° 2606 a ; *Ephemeris*, II, 304. Les symposia sont aussi mentionnés dans une inscription fragmentaire, Sobernheim, pp. 52-53, n. 44 : συμπ]όσιον καὶ τ(ὸ) πρὸ αὐτῆς ἕτερον συμπόσιον καὶ τὰς οἰ[κίας ou θυ]σίας.

(4) Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, p. 51-54.

(5) Sobernheim, p. 14, n. 7 ; *RAO*, VII, 11 ; *Ephemeris*, II, 282 ; Sobernheim, p. 50-52, n. 43 ; *RAO*, VII, p. 22 ; *Ephemeris*, II, 305.

(6) *RAO*, VII, 11.

(7) Reconstitué par Clermont-Ganneau, *RAO*, III, 245-46 dans l'inscription, publiée par Mordtmann, *Mitteilungen d. Vorderasiatischen Gesellschaft*, 1899, p. 19. Le nom se retrouve sous la même forme comme ici dans une des inscriptions nouvelles de Palmyre.

(8) Vogüé, 16. Le nom Agrippa est restitué

l'inscription latine d'El-Kantara, l'épitaphe d'un archer palmyrénien, *Agrippa Themi filius*[1]. Comme Male Agrippa mentionné plus haut, notre symposiarque Jarḥai possédait à côté de son nom sémitique un nom occidental Agrippa. Le dernier mot de la ligne ירחי, Jarḥai, désigne sans doute le nom du père de Jarḥai Agrippa, l'omission du בר, « fils », étant assez commune dans l'épigraphie palmyrénienne, probablement sous l'influence grecque[2].

Ligne 3. — Les trois noms propres qui suivent sont connus : Jedi'bêl, « connu par Bel », 'Ogga et Ja'out, et après cette généalogie le thiase énumère les raisons pour lesquelles il a fait graver cette inscription pour son chef.

D'abord די שמש אלהיא *qui a servi les dieux*. Le *paël* est employé en palmyrénien dans le sens le plus large « servir », mais aussi dans le cas du service divin, comme ici[3].

On a encore honoré Jarḥai Agrippa, parce qu'il יתב על קסמא. Le premier mot qui est nouveau en Palmyrénien, correspond régulièrement à l'hébreu : ישב « s'asseoir », tandis que קסמא, aussi un nouveau venu dans le vocabulaire palmyrénien, se trouve dans l'Ancien Testament avec les mêmes radicales : קסם et désigne la divination. L'analogie sémantique est probablement à chercher dans une expression comme ישב על כסא המלוכה (I *Rois*, I, 46 ; II, 12 ; Jér., XXII, 4 ; *Esther*, 1,2) « régner », littéralement être assis sur la chaise du royaume », et avec l'omission du כסא « chaise », un parallèle encore plus proche dans l'expression : יָשַׁב עַל הַמִּשְׁפָּט « siéger comme juge », littéralement : être assis sur (la chaise de) la justice. Notre phrase signifierait donc : « être assis sur la divination », ce que d'après les analogies précédentes veut probablement dire : présider la divination. Dans l'Ancien Testament קסם désigne la divination chez les païens et tout particulièrement l'oracle des flèches, dont la description la plus claire nous est donnée par Ézéchiel, ch. XXI. Le roi de Babylone se demande s'il doit marcher contre la capitale des

par de Vogüé dans la partie palmyrénienne comme הגרפא, où l'on doit probablement préférer la graphie אגרפא. Le nabatéen donne peut-être הגרפס. Littmann, *Nabataean Inscriptions*, Leyden, 1914, p. 81, nr. 102.

(1) Carcopino, *Syria*, 1925, p. 119-22.

(2) Citons quelques exemples de la tautonymie du père et du fils : Vogüé, 15,1, 17,3, 18,2 et 95,3. Que בר, « fils », manque tout à fait dans une généalogie est rare ; cf. cependant *Ephemeris*, II, 281.

(3) Vogüé, 15, 3; 17,3; et *JA*, 1883, I, p. 244, II, 5; cf. תשמיש « usage », *Tarif*, II b, 8.

(4) L'expression akkadienne : *ina kussē šarrūti ašābu*, Zimmern, *Akkadische Fremdwörter als Beweis fur babylonischen Kultureinfluss*, Leipzig, 1917, p. 8.

Ammonites ou contre Jérusalem. Il secoue les flèches et tire celle sur laquelle est inscrit le nom de Jérusalem. Peut-être le rite habituel, suivant le procédé des sorts dans l'Ancien Testament, comportait-il l'usage de *deux* flèches, une affirmative, une négative : si la réponse ne satisfaisait pas, on pouvait poser des questions nouvelles [1]. Malheureusement les textes cunéiformes ne semblent pas connaître une telle forme d'oracle, où la flèche produite représente la solution divine [2], mais un récit d'Imroulkais rapporte un procédé similaire : Le grand poète préislamique secoua devant l'image du dieu trois flèches : celle qui ordonnait, celle qui prohibait et celle qui laissait dans l'expectative [3]. Les Sabéens connaissaient aussi un oracle des flèches [4], mais Mohammed le prohiba comme une abomination de Satan [5].

Ligne 4. — שתא כלה, *l'année entière.* La symposiarchie était donc une charge annuelle, et l'on comprend maintenant pourquoi nous avons préféré la traduction donnée plus haut « *à l'occasion* de la symposiarchie de » au lieu de « *sous* la symposiarchie de ». Puisque notre inscription a été gravée dans le premier mois de l'année palmyrénienne 555, il est bien probable que Jarḥai Agrippa a été symposiarque dans l'année palmyrénienne 554, soit de octobre 242 jusqu'à la fin de septembre 243 de notre ère. שתא n'a certainement rien à faire avec la racine שתא « boire » (syr. שתיא « *potus* »), mais c'est la forme assimilée de שנתא, et emphatique de שנה « année ». Tandis que l'état construit de ce mot ordinairement en araméen conserve le noun [6], l'état emphatique montre presque toujours la forme assimilée comme ici [7]. La construction pour rendre la totalité est courante.

Cependant Jarḥai Agrippa a fait davantage, car non seulement il a servi les

(1) Cf. *Religion in Geschichte und Gegenwart*, s. v. *Los*, III, 2379-80 ; Robertson Smith, *Journal of Philology*, XIII, 1885, p. 273-83.

(2) Bruno Meissner, *Babylonien und Assyrien*, II, Heidelberg, 1925, p. 275.

(3) Davies, *Encyclopedia Biblica*, p. 1148.

(4) Grimme, *Orientalistische Literaturzeitung*, X, 1906, p. 259.

(5) *Sura*, V. 4.

(6) L'épigraphie araméenne donne seulement une fois la forme assimilée, שת, dans l'inscription de Teima, ailleurs nous trouvons le « noun » : *CIS*, II, 122, 3 ; *Assuan*, A1 B1 ; *Éléph.*, 1, 4 ; 2, 4, etc., et en palmyrénien שנת, par exemple dans notre inscription L. 1.

(7) שנתא seulement quatre fois : *CIS*, II, 145 B 5 ; *Éléph.*, 6, 3 et le papyrus ptolémaïque, *Proceedings of the Society of Biblica Archæology*, XXIX, p. 264 c. 11, l 4 ; Cowley, nos 81, 39, 112. Pour les dialectes, cf. Dalman, p. 202 : שַׁתָּא ; Noeldeke, p. 90 ; šattà ; Schultheiss, p. 211, שתא שנתא ; Noeldeke, *Mandäische Grammatik*, p. 185 : שידתא-שיתא ; Noeldeke, *Neue Beitrage zur semitischen Sprachwissenschaft*, 1910, p. 125.

dieux et présidé la divination toute une année [1], il a, tout au cours de l'année, offert aux prêtres du vin *vieux* de sa maison. On comprend la gratitude du thiase.

אסק est l'*aphel* du verbe סלק « monter » ; l'aphel est donc « faire monter ». Il s'emploie en palmyrénien du voyage de l'Euphrate à Palmyre [2], mais ici le sens doit être le même qu'en judéo-araméen et syriaque : « offrir, donner ».

« *Du vin vieux* ». עתיקא « vieux » s'est déjà trouvé en palmyrénien [3], et חמרא aussi s'est rencontré plusieurs fois [4]. Ce dernier est à l'état emphatique, comme les noms des matières en araméen biblique [5].

Ligne 5. — « *Pour les prêtres* ». Le mot כמר se trouve dans tous les dialectes araméens. A Palmyre le mot se trouve sur des tessères sous les formes « prêtres de Bel [6] », « prêtres du dieu Bel [7] » et encore « prêtres d'Aglibol [8] ».

« De sa maison ». Il a donné de sa propre cave à boire pour les prêtres, non probablement pour la vie privée des dits fonctionnaires, mais puisque c'est le thiase même qui a fait graver notre inscription, pour les « séances » du marziḥa [9].

« *Et du vin en outres* ». חמר est probablement ici à l'état construit comme dans l'expression analogue dans l'Aram. Bibl. : מַלְכִּית תְּחוֹת כָּל־שְׁמַיָּא [10].

זקין « outres », pluriel, état absolu de זקא, targ., זִיקָא, syr. זקא. Le pluriel, qui est féminin malgré la forme masculine [11], s'est déjà rencontré en palmyrénien [12]. Les outres étaient faites avec des peaux de chèvres, plus rarement de chameaux ou d'ânes [13].

(1) Sobernheim, p. 12, n° 5 ; *Ephemeris*, II, 280 H4. Cf. ביתה כלה, l'inscription de Panammu L. 19, אתור כלה *Éléph*, 52, 1, 7 et en syriaque, par exemple Noeldeke, p. 164.

(2) *Ephemeris*, II, 281 R6. Vogüé, 6, 2. אסק, Vogüé, 7, 4. Un sens spécial dans le tarif I, 5 : אסקו et part. pass. מסק ib. I. 8.

(3) Vogüé, 6, 4. Cf. *Assuan*, D 16 E 6 ; *Aram. Bibl.* : עַתִּיק *Dn.*, VII, 19.

(4) *Tarif*, II b 9; Vogüé, 146 R2 (?). *Ephemeris* I, 345 B 5 (inscription Littmann). Cf. *Eléph.* 1, 21, 55, 15 ; Aram. Bibl. : חֲמִרָא *Dn.*, V, 1, etc. et l'expression targumique חמר עתיק, Levy, *Neuhebraisches und Chaldaisches Worterbuch*, s. v.

(5) *Dn.*, V, 1. Cf. Noeldeke, *ZDMG*, XXIV, 1870, p. 100.

(6) Sachau, *ZDMG*, 1881, p. 743, n. 9 ; Euting, *Sitzungsberichte d. Berliner Akad.*, 1887, p. 415, n. 112 ; *Ephemeris*, III, 34 Cb, 156 Mb. Cf. encore כמרי בל dans Sobernheim, p. 14 ; *Ephemeris*, II, 281 J4.

(7) *Ephemeris*, II, 320 Cb. (Spoer).

(8) Sobernheim, p. 46 ; *Ephemeris*, II, 300 Eal.

(9) Cf. pour la dédicace à Bêl de Ciliza, Cumont, *Études Syriennes*, Paris, 1917, p. 260.

(10) Marti, *Kurzgefasste Grammatik der Biblisch Aramäischen Sprache*, 2e éd., Berlin, 1911, p. 97.

(11) Cf. *Tarif*, II a 25 : בזקין תרתן.

(12) *Tarif*, II b 48 : בזקן די עז. Cf. *ibid.*, III a 29-30 : ἐν ἀσκοῖς αἰγείοις.

(13) Billiard, *La Vigne dans l'antiquité*, Lyon, 1913, p. 481-85.

Avant de traiter la question de savoir si la mention du vin dans des outres appartient à la phrase précédente ou à la suivante, nous aborderons l'étude des quatre mots qui suivent.

Ligne 6. — לא איתי מן מערבא. Cette petite phrase présente d'abord cette difficulté, que l'on peut interpréter le mot איתי de deux manières différentes : comme la particule איתי « il y a » que nous retrouvons dans l'aram. d'Égypte [1] et chez les Nabatéens [2]. A Palmyre il s'est trouvé jusqu'ici trois fois, surtout sous la forme succincte אית [3] qui correspond à « 'it », la forme ordinaire en aram. juif [5] et en syriaque [4].

On peut encore expliquer איתי comme étant le verbe « אתא », venir, qui à l'*aphel* veut dire : « apporter », et le comparer à אַיתִי, אַיתִי en judéo-aram., איתי en syriaque ; nous trouvons probablement l'aphel de אתא une fois en palmyrénien sous la forme אתי, peut-être à prononcer אתי [6], mais l'on attendait la *scriptio plena* איתי (avec deux yods) comme ici [7]. Même si cette forme ne s'est pas encore trouvée à Palmyre, il nous semble cependant que, du point de vue orthographique, la lecture אַיתִי « apporta » est ici plus probable que celle de אִיתַי « il y a », étant donné et le témoignage des dialectes : אַיתִי, « apporta » avec deux י et אִית « il y a » avec un et la forme défective palmyrénienne : אית « il y a », sans yod final, orthographe apparemment constante à Palmyre. A cette difficulté s'en ajoute une autre : comment relier les mots חמר בזקין au contexte? Il y a deux solutions possibles : 1° on peut y voir un second objet pour אסק « a offert » dans la ligne 4, ou 2° on peut les joindre aux mots qui suivent. Avec les deux possibilités pour l'interprétation de איתי, quatre solutions sont donc théoriquement possibles. Si l'on conçoit חמר בזקין comme étant gouverné par אסק (l. 4), on aura la traduction suivante : *il a offert du vin vieux aux prêtres... de sa maison et (aussi) du vin en outres, qu'il n'avait*

(1) *Assuan*, C 3. D 23. G 19, 32, 33 ; avec לא ibid., D 10, G 18-21 ; *Eleph.*, 54, 11, 55, 1, 2. Rares sont les formes courtes : אית, *Eleph.*, 31,3. 39,4 (cf. Cowley, p. 160) et את *ibid.*, 44,2.

(2) *CIS*, II, 206, 2.7. Le nom propre איתיבל *id.*, 196, 3 *bis*, peut signifier « Bel adduxit » (de אתא « venir ») ou « est Bel » («Itaïbel », Clermont-Ganneau). Cf. aussi aram. bibl. את, e. g. *Dn.*, II, 28.

(3) *Tarif*, II c 25 ; *Ephemeris*, II, 274 D 7 (Kokowzow) et dans une des inscriptions nouvelles.

(4) Dalman, p. 219.

(5) Noeldeke, p. 142.

(6) Vogüé, 15, 4.

(7) Noeldeke, *ZDMG*, XXIV, 1870, p. 90, 93.

(8) Pour la construction cf. *Dn.*, II, 11. III, 25 et Esdras, IV, 16.

pas, de l'Occident ; ou prenant l'autre interprétation pour איתי : *... qu'il n'apportait pas de l'Occident.* Mais la petite phrase relative semble assez superflueuse elle-même, et l'on aurait décidément attendu en tête un די « qui ».

Secundo, si l'on combine וחמר בזקין avec la phrase qui suit, nous aurons deux solutions plus acceptables. On peut traduire : « ...a donné du vieux vin de sa maison, et vin en outres il n'y avait pas de l'Occident ». La cause de la libéralité de Jarḥai Agrippa était alors que, pour une raison ou l'autre, il n'y avait plus de vin dans les magasins du thiase ou à Palmyre même. M. Dussaud m'a fait remarquer que la récolte de vin a pu manquer en 242, par suite de la grande invasion perse en Syrie. Cette année-là Sapor s'empare d'Antioche, et précisément en octobre 242, Jarḥai Aggripa entre dans sa charge de symposiarque.

Ou bien, d'après la traduction que nous avons suivie, Jarḥai Agrippa a donné aux prêtres comme devoir ou comme une chose exceptionnelle du vieux vin *de sa maison*, alors que du *vin en outres* il n'a pas apporté de l'Occident. L'opposition serait entre le vin des caves de Jarḥai Agrippa et le vin en outres à apporter de l'Occident, et à cause de ce contraste חמר בזקין, l'objet, a été mis en tête, avant le verbe, construction qui cependant ne manque pas d'analogies en araméen. Les outres étaient en usage pour le transport des liquides, mais on conservait le vin chez soi dans un matériel différent, tonneaux ou vases de terre [1].

Jarḥai Agrippa a donc fait un don précieux : non seulement il a donné du vin aux prêtres, mais encore il n'a pas apporté du vin en outres de l'Occident, un vin dont nécessairement on ignorait la qualité et qui ne pouvait pas avoir le bouquet du vin, conservé pendant des années dans sa propre cave [2].

Probablement חמר בזקין désigne non seulement le vin nouveau, mais aussi le vin bon marché, puisque le vin de valeur, comme les parfums et l'huile, était transporté non dans des outres mais dans des *alabastra*, dont la taxe d'importation aussi était de moitié plus élevée [3].

Même si בעירבא peut signifier le nom d'une localité, d'ailleurs inconnue, il

[1] Daremberg-Saglio, *Dictionnaire des Ant.*, s. v. *uter*, IX, 615.

[2] Billiard, *op. cit.*, p. 182-203. H. F. Luiz, *Viticulture and Brewing in the Ancient Orient*, Leipzig, 1922, p. 58. Meissner, *op. cit.*, I, p. 242.

[3] Cf. Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, p. 27, et le *Tarif*, II 2 b 29.

semble plus naturel de traduire : l'Occident, un sens attesté par les dialectes. Dans le grand tarif de Palmyre le vin est mentionné, et nous savons par les auteurs anciens la réputation dont jouissait le vin de Syrie et de Palestine. Déjà dans l'Ancien Testament nous trouvons mentionné le vin de Ḥelbon, au nord-ouest de Damas [1], un des produits favoris de Nebukadnesar [2], et Strabon raconte que les rois perses buvaient le vin de la Syrie [3].

Les lignes suivantes nous donnent des renseignements très précieux sur l'organisation du thiase. Nous avons déjà vu que Jarḥai Agrippa était à sa tête comme symposiarque qui, outre sa présidence de la divination, a certainement aussi présidé les festins et les sacrifices. La charge était annuelle comme dans les thiases grecs, qui également avaient un seul chef, contrairement aux *collegia* romains avec leurs *magisterii* [4]. Les prêtres ont assisté le symposiarque dans les sacrifices et exécuté tous les actes rituels nécessaires, dont nous ignorons malheureusement le détail [5].

Que soient en souvenir et bénis. בריך [7] et דכיר [8] sont tous les deux des adjectifs de la forme passive *qâtîl*, si employée en araméen [9].

Ligne 7. — Les premières personnes mentionnées par leurs noms après Jarḥai Agrippa sont ses deux fils, Pertinax [10] et Malkosa [11], peut-être simples membres du thiase, peut-être comme dans les thiases grecs admis aux festins seulement le jour où leur père devint un membre, une occasion où les fils furent invités et traités d'un demi-couvert sans vin [12].

Le premier fonctionnaire que l'inscription mentionne est *'Ogilou le scribe.*

(1) Ézéch., XXVII, 18.

(2) Jeremias, *Das Alte Testament im Lichte des alten Orients*, p. 627; Delitzsch, *Die Bibel und der Wein*, p. 12; Jacob, *Altarabisches Beduinenleben*, p. 96 s., p. 248.

(3) Posidon., *Fragm. hist. gr.*, III, 276; Strabon, XV, 3, 22; Athen., I, 28 d; Billiard, *op. cit.*, p. 49-52. Lutz, *op. cit.*, p. 22 s.

(4) Cf. pour les thiases grecs, Poland, *Geschichte d. griechischen Vereinswesen*, Leipzig, 1909, p. 409.

(5) Poland, *op. cit.*, p. 419; Foucart, *Des associations religieuses chez les Grecs*, Paris, 1873, p. 32.

(6) Poland, *op. cit.*, p. 331.

(7) *CIS*, 122, 1. 141, 1. 3. Aram. Bibl. : בריך *Dn.*, III, 28; Vogüé, 74,1. 76,1; *Ephemeris*, II, 276 Za, 1. b, 1.

(8) *Ephemeris*, I, 203 m (Sobernheim), 345 B, 7, 9 (Littmann); Vogüé, 62, 1, 2, 68. Pluriel בריכין *Ephemeris*, I, 345 B, 10 (Littmann). Littéralement דכיר signifie μνησθείς : *RAO*, IV, 386, n. 1. Cf. Cumont, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1924, p. 20, n. 1.

(9) Dalman, p. 157; Noeldeke, p. 263.

(10) Περτίναξ, Ledrain, *Revue d'Assyr.*, 1888, II, p. 26, nr. 5,4.

(11) Euting, *Sitzungsberichte d. Berliner Akad.*, 1887, p. 414-415, n. 106, 2.

(12) Poland, *op. cit.*, p. 265.

nommé sans généalogie, fait extrêmement rare à Palmyre. Son rôle était probablement d'établir les comptes et d'exécuter les différentes tâches d'un secrétaire [1].

Le mot כתיבא est nouveau en palmyrénien, même si la conception s'est rencontrée sous la forme importée : גרמטיס, transcription du terme grec γραμματεύς. La forme כתיבא est le *nomen agentis* régulier du *peal*, comme nous le trouvons en palmyrénien : דבונא *Tarif*, Ha5, אגיירא *Tarif*, I. 9, 11, קיימה Vogüé, 26, 27 et très fréquemment en syriaque [2].

Ligne 8. — *Zabbai, fils de So'ada*, deux noms dont So'ada avec aleph final ne s'est rencontré qu'une fois [3]. Puisque notre inscription n'emploie pas du tout בר « fils » dans la généalogie de Jarḥai Agrippa donnée dans la ligne 2, on pourrait supposer que בר ici appartient au nom propre qui suit celui de Zabbai en analogie avec des noms comme Barnebo, Barṡemeṡ, de sorte que le nom du père de Zabbai serait non So'ada, mais Barso'ada. Je trouve cependant la première traduction plus probable, étant donné que tous les exemples de noms propres composés avec בר contiennent comme second élément le nom d'une divinité, ce qui ne semble pas le cas ici [4].

די הא על בת דידא, littéralement : *celui qui était sur l'emplacement des chaudrons, le chef de cuisine.*

היא, « était [5] ». On pourrait penser au pronom de la troisième personne, mais il est en palmyrénien toujours écrit הי sans aleph [6].

על בת דידא, « sur la maison, l'emplacement des chaudrons ». בת est la forme régulière palmyrénienne de l'état construit de בית « maison [7] », tandis que les inscriptions et les papyri araméens [8] de même que l'Aram. Bibl. emploient בית comme aussi le judéo-araméen et le syriaque [9].

En Hébreu apparaît דיד signifiant « chaudron », employé non seulement

[1] Vogüé, 16, 2; *Tarif*, I, 2. Cf. גרמטיא, « secrétariat », *Tarif*, I, 2. Sur le secrétaire des thiases, v. Poland, *op. cit.*, p. 383-87.

[2] Noeldeke, p. 104; Dalman, p. 154; cf. *talm.*, כָּתִיבָא et *syr.*, kâtôbâ « scriba ».

[3] Chabot, *JA*, 1918, n° 21, p. 297.

[4] Connus à Palmyre sont Bar Sa'd, בר שעד, et Βαρσαδος, cf. Littmann, *Semitic Inscriptions*, New-York, 1905, p. 81, 219. *Ephemeris*, II, 308 Qa.

[5] Vogüé, 15, 2, 3, 5; *Tarif*, I, 5, 6; *Ephemeris*, I, 345 b 2 (Littmann).

[6] Vogüé, 8, 3; 36 b, 1; Müller, *WZKM*, 1894, p. 11, nr. 1, 4. Une fois הא *Tarif*, II c 6.

[7] Vogüé, 32, 1; 64, 1; *Ephemeris*, I, 199 D 1; II, 278 F 5; 301 Fa 4; 284 N 4.

[8] L'inscription de Hadad, I, 9; celle de Panamu, I, 2, 7; *Bauinschrift*, L, 7; *CIS*, 20, 2; *Éléph.*, 3, 3; 25, 12, 14, 16.

[9] Dalman, p. 140; Noeldeke, p. 90.

pour des usages profanes, mais aussi dans le culte [1]. Cependant nous trouvons en judéo-araméen une analogie encore plus proche : בי דידי, « batterie de cuisine, « Kochgeschirr [2] ». בי correspond à notre בת [3], état construit de בית, « maison, chambre », tandis que דידא probablement est pluriel à l'état emphatique, « les chaudrons », דידא pour דידיא. Nous possédons déjà à Palmyre des exemples où, à côté de la terminaison régulière pour l'état emphatique du pluriel יא—, nous trouvons aussi la forme plus courte א— par exemple תגרא, « les marchands », et מלך מלכא, « roi des rois », une particularité grammaticale que nous retrouvons en syriaque et dans les dialectes araméens orientaux, où la terminaison régulière a cédé la place à א— [4]. Ainsi בת דידא signifie probablement soit « les batteries de cuisine », soit « la cuisine » même. Le « chef de cuisine » Zabbai est présenté comme « fils de So'ada », était donc ni affranchi ni esclave. Son existence ne doit pas surprendre, un tel fonctionnaire étant bien nécessaire pour les fêtes du thiase.

Dans les thiases grecs, c'était le boucher, le μάγειρος qui, avec le boulanger, l'ἀρτοκόπος, préparait le festin qui suivait toujours le sacrifice [5], mais non loin de Palmyre, dans le grand temple de Jupiter à Damas, nous connaissons, outre le nom du grand prêtre Métrophanes, celui aussi d'un chef des cuisines sacrées, un ἀρχιμάγειρος, Sélamanès [6], et une inscription latine, trouvée près de Varkély en Dacie, nous raconte que le Palmyrénien Theimes bâtit un temple pour ses dieux *et* une cuisine [8].

A la fin de cette ligne on remarquera un signe purement explétif ∽ [9].

Dans la dernière ligne nous trouvons d'abord Jerahbola ירחבולא, l' « échan-

[1] *Samuel*, I, 2, 14 ; II *Chron.*, 35, 13 ; cf. aussi Noeldeke, *ZDMG*, 54, 1900, p. 158, n. 3.

[2] Levy, *op. cit.*, IV, p. 214, s. v. בי, cf. en accadien « *dûdû* », Zimmern, *op. cit.*, p. 33.

[3] Dalman, p. 140 et 104.

[4] Cf. Noeldeke, *ZDMG*, 24, p. 100.

[5] Foucart, *op. cit.*, p. 84.

[6] Waddington, *Inscriptions grecques et latines de Syrie*, Paris, 1870, n. 2549.

[7] *Palestine Exploration Fund, Q. St.*, 1896, p. 224 ; Clermont-Ganneau, *ibid.*, 1897, p. 84, et *Etudes d'Archéologie orientale*, II, p. 106, Germer-Durand, *Revue Biblique*, 1900, p. 92 ; Perdrizet, *ibid.*, p. 441 ; cf. *Byz. Zeit.*, 1905, pp. 18-19 et 1906, p. 279 ; Dussaud, *Syria*, III, p. 224, n. 3 ; et Cumont, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1917, p. 282.

[8] *Corpus Inscriptionum Latinarum*, III, suppl. I, 7954 (p. 1412) ; Cumont, *op. cit.*, p. 281. Aussi dans les inscriptions grecques nous trouvons des cuisiniers attachés à des temples. *Bulletin de Corresp. hellénique*, XX, p. 216.

[9] Cf. les signes mentionnés par Clermont-Ganneau, *RAO*, VII, p. 17.

son », qui, comme le secrétaire 'Ogilou, est aussi mentionné sans ancêtres. Le mot ממזגנא est un *nomen agentis* du Pael[1], formé régulièrement en dehors du Peal, du participe en ajoutant -àn[2]. Il signifie « celui qui mélange le vin, donne à boire », correspond ainsi très bien au οἰνοχόος dans les thiases grecs[3]. Une des sculptures trouvées cette année nous présente peut-être un des assistants d'un tel « memazgànà » ; il porte une oinochoé dans la main droite, un simpulum dans la gauche : il est vêtu d'un costume plus riche que l'ordinaire[4] : voir pl. XXXIV.

Enfin nous rencontrons כלהין[5] מסיענא « tous les auxiliaires », une construction analogue à celle de שתא כלה (L. 4) et signifiant littéralement « les auxiliaires, leur totalité ».

מסיענא est formé comme un *nomen agentis*, du verbe סַיַּע, « aider », comme ממזגנא aussi du Pael[6]. Cependant il ne peut guère, à cause de כלהין être au singulier. Nous avons donc encore un exemple d'état emphatique pluriel avec א— au lieu de ־ָיָא, à ajouter à celui mentionné plus haut.

On pouvait supposer que les « auxiliaires » seraient chargés de servir les repas, décorer et nettoyer les salles, de même que le « memazgànà », seul, serait l'échanson de la confrérie. Mais il me semble beaucoup plus probable que, comme le « memazgànà » était le « chef des caves », et avait des serviteurs, des esclaves sous ses ordres, ainsi les « auxiliaires » ne remplirent pas des fonctions aussi subordonnées que servir à table, etc., non, ils étaient plutôt « Kultbeamter », aides des prêtres[7]. Notre inscription ne les mentionne pas par leurs noms, ils sont anonymes comme les prêtres (ligne 5). La raison est peut-être la suivante : les prêtres et les aides étaient payés

(1) Se retrouve avec le même sens en judéo-aram. et syriaque, aussi au Pael, מַזֵּג ; cf. Kautzsch, *Die Aramaismen in Alles Testament*, Halle, 1902, p. 54.

(2) Noeldeke, *ZDMG*, 24, 1870, p. 105, Clermont-Ganneau, *Revue biblique*, 1920, p. 385. L'inscription Vogüé 28 nous a déjà donné un exemple de cette forme verbale, aussi à l'état emphatique : מתקננא, « le restaurateur ».

(3) Cf. Poland, *op. cit.*, p. 392.

(4) Un costume analogue se voit sur un relief dans la collection de la Ny-Carlsberg Glyptothèque, décrit par Simonsen, *Sculptures et Inscriptions de Palmyre*, p. 47 F 1 et sur un relief maintenant chez le docteur Ziadé à Beyrouth.

(5) Cf. כלהין, *Ephemeris*, I, 345 B 11. La forme défective du suffixe est plus rare : Vogüé, 67, 2, 75, 7.

(6) Talm., סַיִּיעַ, syr. saiia' et msai'ân, « adjutor », Schulthess, s. v.

(7) Cf. les διάκονοι, Poland, *op. cit.*, p. 391-92.

et « perpétuels » dans le thiase, non pas comme les autres fonctionnaires sans salaire, élus pour un an [1].

Le thiase, dont le chef était Jarḥai Agrippa, semble donc avoir été une association assez importante, avec son chef, des prêtres, un secrétaire, un chef de cuisine, un chef de cave et des auxiliaires, et il aurait été intéressant de voir combien de membres, « de fils du marziḥa [2] », comptait notre thiase.

L'inscription est bien complète, c'est pourquoi on s'étonne que la divinité, auquel un thiase ordinairement est dédié, ne soit pas mentionnée. Des inscriptions à Palmyre nous font connaître l'existence des thiases pour Bel [3], pour Aglibol et Malakbel [4], mais quel ou quels étaient les dieux de notre « marziḥa » ? Plutôt que de penser à la divinité anonyme, dont la formule manque [5], ou supposer qu'il s'agit du thiase de Bel, probablement le plus grand à Palmyre, le marziḥa par excellence, nous croyons que la pierre était mise dans la maison du thiase même et ainsi n'avait besoin de porter aucune mention directe de la divinité protectrice.

A la fin voilà la traduction que nous proposons :

1. *Au mois d'octobre l'année* 555 (= 243 J.-C.)
2. *à l'occasion de la symposiarchie de Jarḥai Agrippa*
3. *(fils de) Jarḥai (fils de) Jedi'bel (fils de) 'Ogga (fils de) Ja'out,*
   qui a servi les dieux et présidé
4. *la divination toute l'année et a donné du vin vieux*
5. *pour les prêtres toute l'année de sa maison et du vin en outres*
6. *il n'a pas apporté de l'Occident. Que soient en souvenir et bénis,*
7. *Pertinax et Malkosa, ses fils, et 'Ogilou, le secrétaire*
8. *et Zabbai, fils de So'ada, qui était chef de cuisine,*
9. *et Jeraḥbola, l'échanson, et tous les auxiliaires.*

HARALD INGHOLT.

(1) POLAND, *op. cit.*, p. 419-20.
(2) *RAO*, IV, 380.
(3) Par exemple SOBERNHEIM, p. 14, 50.
(4) *Ephemeris*, I, 343 (LITTMANN).
(5) « A celui dont le nom est béni à l'éternité. »

New Delhi LIBRARY

LA SCÈNE PASTORALE DE DOURA ET L'*ANNONCE AUX BERGERS*

PAR

GABRIEL MILLET

Les lecteurs de *Syria* connaissent les peintures découvertes par M. Breasted et M. Cumont sur les bords de l'Euphrate, parmi les ruines de l'antique Doura, dans le temple des dieux palmyréniens [1]. Ils savent comment ces monuments remarquables nous aident à mieux comprendre les origines orientales de l'art médiéval. Ils connaîtront bientôt, par l'ouvrage qui s'imprime, le détail de ces importantes découvertes. En attendant, M. Cumont a bien voulu m'engager à publier ici même la présente notice, que j'avais écrite à son intention.

La scène pastorale qui en fait le sujet (fig. 1) se trouve à côté du *Sacrifice du tribun* et appartient à l'époque de l'occupation romaine. Elle est donc postérieure à l'an 165 et antérieure au milieu du IIIe siècle.

M. Cumont l'a déjà brièvement décrite [2]. Dans son livre, il montrera que le jeune homme assis, « la tête tristement appuyée sur sa main gauche », a devant lui trois bergers. L'un d'eux, le dernier, se reconnaît au pedum où il s'appuie. Au-dessus, ce qui reste nous laisse reconnaître les mêmes figures dans un autre ordre. Est-ce devant un dieu, devant Dusarès, né d'un monceau de pierres, que les bergers manifestent leur surprise et leur joie ? M. Cumont l'a supposé, mais sans l'affirmer. En tout cas, il observe un fait d'un grand intérêt : c'est que les bergers de Doura ressemblent à ceux de l'Évangile, aux bergers de Bethléem, quand ceux-ci s'entendent annoncer la grande joie. Il les a reconnus, en effet, sur une pyxide du Bargello, on le verra dans son livre. Il les a retrouvés aussi, son texte étant déjà en pages, dans une peinture du XIe siècle, qui décore la petite église de Sant' Urbano alla Caffarella, près

(1) *Syria*, 1922, p. 177-213; 1923, p. 38-58. Clermont-Ganneau, Fr. Cumont, etc., *Les Travaux archéologiques en Syrie de 1920 à 1922*, Paris, 1923, p. 48-75; *Mon. Piot*, t. XXVI, 1923, p. 1-46.

(2) *Syria*, 1923, p. 52; *Trav. arch.*, p. 69.

1. British Museum, évangile syriaque.
(Photographie de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie.)

2. Fresque de Sant' Urbano alla Caffarella.
(Photographie Moscioni.)

de la Voie Appienne (pl. XXXV, 2)[1]. Surpris de cette ressemblance inattendue, il a bien voulu nous demander si l'on peut trouver, entre deux monuments aussi éloignés l'un de l'autre, quelques intermédiaires dans l'art chrétien.

Pour éclaircir pareil problème, il nous faut reprendre l'histoire de l'*Annonce aux bergers*, que nous avons esquissée dans notre *Iconographie de l'Évangile*[2].

L'*Annonce aux bergers* fut représentée en un temps où l'on faisait avec l'image un récit continu. Nous pouvons penser, en effet, qu'au IVe, au Ve et au VIe siècle, on a illustré l'Évangile comme le livre de Josué ou la Genèse, sans omettre aucun détail. Aucun manuscrit de ce genre ne nous est parvenu, mais nous pouvons nous faire une idée de ces miniatures disparues par les répliques du XIe siècle, en particulier par le Parisinus 74 et le Laurentianus VI 23. Ces deux manuscrits représentent deux rédactions distinctes. Celui de Paris reproduit un certain nombre des compositions que le rhéteur Choricius avait observées, au temps de Justinien, dans l'église de Saint-Serge, à Gaza. Celui de Florence rappelle le Parisinus 510, illustré pour Basile Ier, les mosaïques des Saints-Apôtres et de Kahrié-Djami. Presque partout, on peut observer, de l'un à l'autre, des différences caractéristiques. Mais l'*Annonce aux bergers* est justement un des sujets qui permet le mieux de distinguer les deux rédactions et de les rattacher, l'une à la Palestine et sans doute à Antioche, l'autre à Constantinople.

Les deux rédactions s'opposent l'une à l'autre dans le choix même des scènes. Toutes deux en ont trois. Le Laurentianus VI 23 reste fidèle au texte : les bergers gardent leurs troupeaux, un ange leur annonce la venue du Messie, ils adorent l'Enfant dans la crèche. A Gaza, les bergers entendent d'abord une voix, puis voient l'ange leur apparaître, enfin suivent l'étoile qui les conduit a Bethléem. Les personnages auront aussi d'autres attitudes. Le Laurentianus et les monuments de la même famille les montreront d'abord donnant leurs soins aux troupeaux, caressant leur chien, jouant de la flûte, assis ou debout, puis l'ange les surprendra au milieu de ces occupations familières. A Gaza, dès le

[1] WILPERT, *Die römischen Mosaiken und Malereien*, texte, t. II, p. 758, fig. 324 ; BUSUIOCEANU, dans *Ephemeris Daco-Romana*, *Annuario della Scuola Romena di Roma*, II, 1924, p. 17. Sur la date (1011), le style et les restaurations, voy. RAIMOND VAN MARLE, *La Peinture romaine au moyen âge*, Strasbourg, 1921, p. 133.

[2] G. MILLET, *Recherches sur l'Iconographie de l'Évangile aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, Paris, 1916, p. 114-135.

premier moment, ils sont debout, saisis et pénétrés par le mystère. Nous avons, là, un tableau de genre, ici, une scène religieuse.

La peinture de Doura est justement une scène religieuse. L'art antique prête aux bergers les mêmes gestes lorsqu'ils aperçoivent Rémus et Romulus assis sur le sein de Livia ou pendus aux mamelles de la Louve [1]. Ils lèvent de

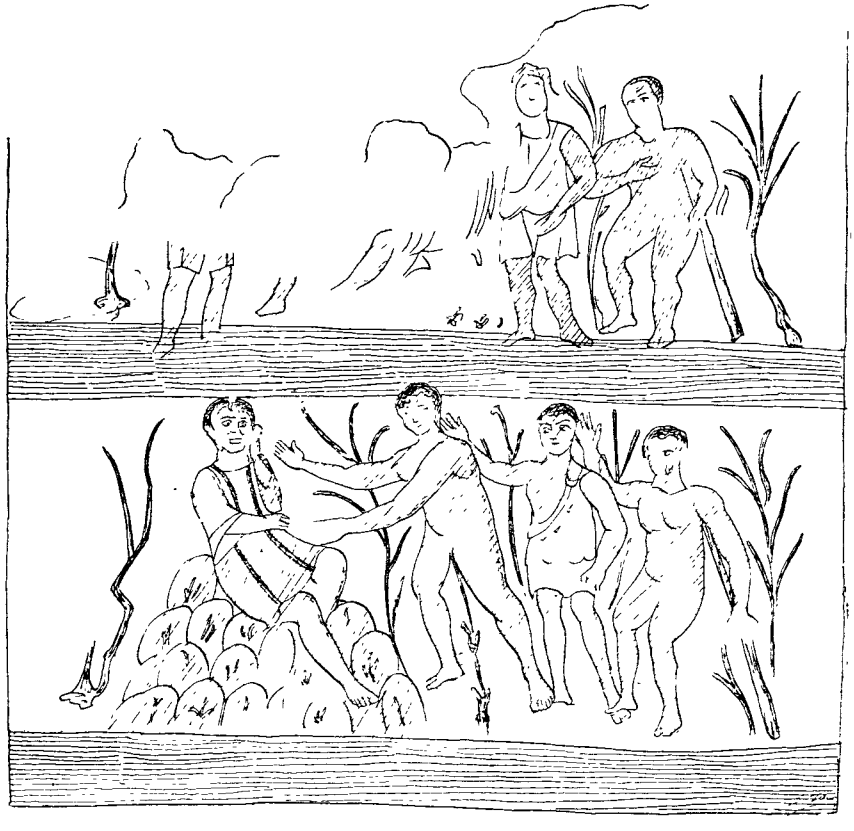

Fig. 1. — La scène pastorale de Doura.
(D'après une photographie de M. Frantz Cumont.)

même le bras droit ou de même le replient devant leur poitrine. On peut alors se demander si les iconographes chrétiens de Syrie et de Palestine n'ont point connu un thème païen tel que celui de Doura, s'ils n'ont point conçu par là l'idée de s'écarter du texte évangélique, pour donner au cycle, dès le premier moment, un caractère purement religieux. La pensée de l'Orient aurait ainsi

[1] S. Reinach, *Répertoire de reliefs grecs et romains*, I, 230 ; III, 170, 397, 399.

pénétré dans le premier art chrétien, pour le détacher des scènes de genre familières à l'Hellénisme et l'élever vers un idéal plus sévère et plus émouvant.

Nous n'espérons point retrouver, parmi les monuments chrétiens, la composition de Doura, telle qu'elle est, avec cette frise de figures rangées entre des arbres grêles, sur un fond uni, avec les mêmes attitudes et les mêmes gestes, dans le même ordre. D'abord, parce que le premier art chrétien, Choricius en témoigne, a traité la scène à la manière hellénistique, plus librement, avec des accessoires, avec la perspective et le paysage, les moutons qui boivent à la source, le chien inquiet, et que les données mêmes du sujet, la voix qui vient du ciel, demandaient les têtes levées, les oreilles tendues, en un mot, plus de mouvement. Ensuite, parce que peu de monuments ont les trois scènes : la plupart n'en retiennent qu'une, la première ou la seconde, ou les confondent, en y mêlant des figures de la troisième, ceux qui courent, le doigt dirigé vers l'étoile. Toutefois, dans l'infinie diversité des images chrétiennes, nous retrouverons la composition de Doura. L'iconographie médiévale, surtout en Orient, réduit le pittoresque ou même l'écarte tout à fait. Elle revient alors à la frise unie que nous connaissons, et cette frise se déroule suivant le même schème : trois figures alignées, seules ou tournées vers une quatrième, l'ange, qui est d'ordinaire à notre gauche, debout [1]. Nous découvrirons aussi d'autres ressemblances, plus précises, dans le détail, dans l'attitude ou le geste de tel ou tel des bergers, en tenant compte des variantes et des interprétations.

Nous en donnerons quelques exemples. Pour être plus brefs, nous désignerons les types de Doura par un numéro d'ordre, en prenant la frise inférieure et en commençant par la gauche. Le n° 1 est le jeune homme assis, la joue dans la main, le n° 2 avance les deux bras, le n° 3 lève le droit et laisse pendre le gauche, légèrement arrondi, le n° 4 lève aussi le droit et, du gauche, tient le bâton des bergers, le pedum, qui le soutient à l'aisselle. Nous nommerons 4°

[1] Sur un coffret du Sancta Sanctorum, un berger accueille les trois mages et leur montre l'étoile. Chacun des mages reproduit le n° 3 de Doura (Ph. Lauer, *Le Trésor du Sancta Sanctorum*, Monuments Piot, t. XV, extrait, p. 56, pl. VII.) L'apocalypse de Saint-Sever (Paris, lat. 8878, fol. 12 v) montre aussi les trois bergers alignés devant l'ange. Le geste n'est pas tout à fait celui de Doura : la main droite ramenée devant la poitrine tient le bâton. M. Mâle a pressenti l'origine orientale de ces miniatures et montré l'influence qu'elles ont exercé sur l'iconographie de la sculpture romane (*Art religieux du* XII*e siècle*, pp. 9 et 13). Voyez le Catalogue de l'Exposition du Moyen Age (janvier-février 1926), où figurait la miniature de l'*Annonce aux bergers*. Le manuscrit a été peint entre 1028 et 1072.

la quatrième figure du haut, qui a le pedum sous l'aisselle et le bras droit replié sur la poitrine.

Le mosaïste de Gaza semble avoir imité les nos 3 et 4 : « Les uns portent leur houlette, devenue inutile, un autre s'en aide d'une main, tandis qu'il lève l'autre, étonné, je crois, par la voix. » En tout cas, c'est bien le no 3 que nous pouvons reconnaître, à la même époque, sur quelques monuments de même origine, pyxides de Werden, de Rouen ou du Bargello [1], colonne de Saint-Marc (fig. 2) [2], mais interprété, plus animé, plus expressif, marchant à grands

Fig. 2. — Pyxides de Rouen, du Bargello et de Werden, colonne de Saint-Marc.

pas, et même, sur la colonne de Saint-Marc, traité avec une verve et une fraîcheur qui mettent cette figure au rang des plus belles œuvres de l'ancien art chrétien.

L'art médiéval, plus sévère, surtout en Orient, conserve plus fidèlement les types de Doura. Nous rencontrons ce même no 3, la tête droite et tournée vers le spectateur, ainsi que dans le temple des dieux palmyréniens, d'abord au ve et au vie siècle sur une étoffe d'Achmim [3], qui représente une simple scène pastorale, peut-être symbolique, et sur les ampoules de Monza (fig. 6) [4], puis, au xiie, dans un évangéliaire syriaque du British Museum (pl. XXXV, 1) [5], où nous reconnaissons la première scène de Gaza, enfin, presque de profil, dans un

[1] Garrucci, pl. 437, 5; 438, 1 et 2; Graeven, *Elfenbeinwerke*, II, 20.

[2] Venturi, *Storia dell' arte italiana*, t. I, p. 235, 237, fig. 223, 224; Hans von Gabelentz, *Mittelalterliche Plastik in Venedig*, Leipzig, 1903, p. 7.

[3] R. Forrer, *Die frühchristlichen Alterthümer aus dem Gräberfelde von Achmim-Panopolis*, Strasbourg, 1893, pl. XV.

[4] Garrucci, pl. 433, 7 et 9; 434, 1.

[5] Addit. ms. 7169, fol. 8v (G. Millet, *Iconographie de l'Évangile*, fig. 107).

1. Laurentienne, Med. Pal. 337 (manuscrit arabe).
(Photographie de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie.)

2. Ivoire lombard de Bologne.
(D'après Graeven.)

3. Fresque de Tcharéglé, en Cappadoce.
(Phot. du R. P. de Jerphanion.)

manuscrit arabe de la Laurentienne (pl. XXXVI, 1)[1]. Le manuscrit syriaque et le manuscrit arabe nous donnent aussi le n° 2. Les deux figures se retrouvent en Occident (fig. 3)[2]. Le n° 4 semble plus rare. Toutefois il est passé aussi tout entier, sauf la grâce juvénile, dans un ivoire lombard du VIIIe siècle (pl. XXXVI, 2)[3] et dans un manuscrit latin du milieu du XIe, que l'on nomme l'orationale de Fulda[4].

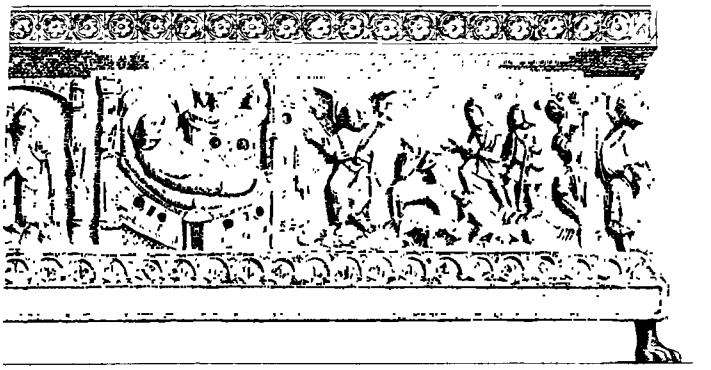

FIG. 3. — Autel de Melk, d'après ROHAULT DE FLEURY.

L'autre rédaction, celle de Constantinople, avait aussi trois bergers, dans chacune des trois scènes. Le Laurentianus[5] n'en a retenu que deux. Pour la seconde scène, nous avons le troisième berger dans le Paris. grec 54[6] et surtout à Kahrié-Djami (pl. XXXVII, 2)[7]. Les deux autres étaient assis, celui-ci est debout et ressemble au n° 4^a de Doura. Le mosaïste donne à ses personnages

(1) Laurentienne, Med. Pal. 387, fol. 3 v. Voyez : BAUMSTARK, *Oriens Christianus*, N. S., I, p. 252, n° 3 ; Rèdin, *Zapiski Imperatorskago russkago archeologičeskago Obs'estva*, Novaja Serija, t. VII, fig. 1, p. 57 ; MILLET, *Iconographie*, p. 126, n° 5 (additions). Voyez aussi une sculpture de San Giovanni in fonte, à Vérone (VENTURI, t. III, p. 229, fig. 208).

(2) N° 3 : San Giovanni in fonte, à Verone (VENTURI, *op. l.*, t. III, p. 229, fig. 208) ; psautier de saint Louis, Arsenal n° 1186 (H. MARTIN, *Les Joyaux de l'Arsenal*, I, *Psautier de saint Louis et de Blanche de Castille*, Paris, s. d., pl. XXIII ; PERATÉ-RASTOUL, *La Nativité de N.-S. Jésus-Christ*, pl. XIII) ; miniature publiée par Grimouard de Saint-Laurent, *Guide de l'art chrétien*, Paris-Poitiers, 1872-1875, t. IV, pl. IV. — N° 2 : autel portatif de Melk ROHAULT DE FLEURY, *La Messe*, t. V, pl. CCCXLVIII) ; miniature de l'école de Salzbourg, Liutolt-Evangeliar (SWARZENSKI, *Die Salzburger Malerei*, Leipzig, 1908-1913, fol. 270, pl. LXXXI).

(3) Bologne, Museo Civico (GRAEVEN, *Elfenbeinwerke*, II, 6).

(4) Vatican. latin. 3548, vers 1054 (photographie communiquée par M. Haseloff).

(5) MILLET, *Iconographie*, fig. 78-79.

(6) MILLET, *Iconographie*, fig. 42.

(7) FEODOR ŠMIT, *Kahrie-Djami*, Izvêstija russk. Instituta, t. XI, Album, pl. XXXIII.

le naturel et la souplesse des figures antiques. Il a pu imiter quelque vieux manuscrit. Mais de tels motifs ont bien traversé les âges, car celui-ci, cette figure debout, revit aussi sous le pinceau d'un trécentiste (pl. XXXVII, 1) [1].

Fig. 4. — Berlin, Sachau 220, d'après Baumstark.

Fig. 5 — Paris, gr. 550, Vatic. gr. 1156, Vatic. Urbin 2.

Toutes les figures de Doura sont antiques et ont pu entrer dans l'iconographie chrétienne isolément, par d'autres voies [2]. Mais nous pouvons trouver mieux que telle ou telle figure. Le groupe paraît avoir laissé des traces.

[1] Fresque du Baptistère de Parme (phot. Gargiolli C 6531, d'où Millet, *Icon.*, fig. 71). Il y a quatre bergers dont l'un à gauche est assis. Voyez aussi un tableau bolonais des Offices, à Florence (*Icon.*, fig. 40).

[2] Au Baptistère de Naples, le Bon Pasteur « tend la droite dans un geste d'accueil » (Marc. van Berchem et Ét. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du* IVe *au* Xe *siècle*, Genève, 1924, p. 109).

1. Fresque du Baptistère de Parme.
(Photographie Gargiolli.)

2. Mosaïque de Kahrié-Djami, à Constantinople.
(Photographie Sébah.)

L'iconographie byzantine, on le sait, réunit en un seul tableau la *Naticité* et l'*Annonce aux bergers*. A droite, dans le fond, deux bergers écoutent l'ange, souvent un imberbe et un vieillard (fig. 4 et 5). Lorsqu'ils sont séparés, le jeune, comme le n° 3 de Doura, lève le bras droit et laisse pendre le gauche, arrondi [1]. Il lui arrive aussi de poser ce bras gauche arrondi sur l'épaule du vieillard [2]. On voudrait reconnaître dans ce groupe les deux dernières figures de Doura. Comme le n° 4, le vieillard s'appuie sur son bâton, mais tout autrement : il l'a devant lui. Il est revêtu d'un long manteau de poil. On peut toutefois montrer que cette figure nouvelle a remplacé celle de Doura. On en trouve la preuve dans une peinture de Cappadoce, à Tcharéglé (pl. XXXVI, 3) [3], où le vieillard tient le pedum dans sa main, comme il le fait à la même époque, vers 1054, dans l'orationale de Fulda. On aperçoit ainsi la voie suivie par les iconographes. Le modèle antique leur offrait des figures idéales, toutes rayonnantes de jeunesse. Ils ont voulu être vrais et représenter les trois âges, ils ont donné les traits du vieillard à celui qui s'appuyait sur sa houlette. Cette figure leur a paru encore trop recherchée, trop libre et trop légère, ils ont voulu plus de simplicité et de gravité, ils ont conçu le vieillard droit et lourd dans sa mélote, simplement tourné vers l'ange, avec son bâton devant lui.

Fig. 6. — Ampoule de Monza.

A Doura, M. Cumont compte trois bergers. Mais il se demande si le jeune homme assis, à gauche, est vraiment un dieu : la tête n'est pas nimbée, et pourquoi un dieu montrerait-il de la tristesse ? Ne serait-ce point aussi un berger ? La même figure se trouve, en effet, parmi ceux de Bethléem, sur une des ampoules de Monza (fig. 6) [4]

(1) Paris. 550 (Millet, *Iconographie*, fig. 41). — Vatic. gr. 1156, fol. 278 v (Millet, *Hautes-Études*, C 476). — Paris. 74 (Omont, pl. VI; Millet, *Icon.*, fig. 100). — Etchmiadzin 362 G (*op. l.*, fig. 101). — Saint-Eustathe, au Mont-Athos (*op. l.*, fig. 39).

(2) Berlin, Sachau 220, fol. 9 v (Baumstark, *Oriens Christianus*, N. S., t. III, 1913, p. 17 sq. Cf. Millet, *Icon.*, p. 149). — Peintures de Cappadoce : chapelle à Gueurémé, Sainte-Barbe, Toqale (phot. Jerphanion). — Parme, n° 5 (*Icon.*, fig. 63). — Vatican. Urbin. 2 (Millet, *Hautes-Études*, C 482; C. Stornajolo, *Miniature dell' omilie di Giacomo Monaco*, Rome, 1910, pl. LXXXIV). — Studenica (*Icon.*, fig. 54). — Paris. 75, Harley 1810, Paris suppl. 27, Berol. qu. 66. — Baptistère de Florence, etc.

(3) Photographie du R. P. de Jerphanion.

(4) Garrucci, pl. 433, 9.

et aussi à Rome, dans une réplique assez libre de ce type palestinien, à San Sebastiano in Pallara [1]. Il porte, comme à Doura, la main à sa joue. Il entend une nouvelle joyeuse : il n'est pas affligé, il médite ou s'étonne. Ainsi fait Joseph près de la crèche. Ainsi fait encore parfois, à Daphni [2] par exemple ou au Baptistère de Florence [3], le vieux berger, debout devant l'ange, posé comme « les bergers attristés » de certains sarcophages antiques [4]. Ceux qui trouvent Romulus et Rémus portent aussi une main au visage [5]. Si l'on admettait qu'à Doura le jeune homme assis, en face de ses compagnons joyeux, s'abandonne à la méditation et au rêve, on reconnaîtrait une réplique de cette scène troublante dans l'*Annonce aux bergers* des ampoules. Il n'y manquerait qu'une des figures debout.

Sant' Urbano, si les restaurations ne nous trompent pas [6], nous donne le groupe entier, les quatre figures de Doura, dans le même ordre. Les gestes et les attitudes ont en partie changé, et nous pourrions signaler telle ou telle de ces variantes dans d'autres monuments médiévaux [7]. Mais les visages ont conservé la jeunesse antique, les pierres sont dessinées pareillement, la composition offre même ce qui manquait à Doura, ce que Choricius a observé à Gaza, l'aisance, la perspective, le pittoresque qui distinguent la manière hellénistique. Le peintre a dû imiter et interpréter quelque modèle légué par le premier art chrétien [8].

D'où tenait-il pareil modèle ? Peut-être de quelque vieille mosaïque romaine, analogue à la scène pastorale dont on a décoré, vers la fin du IVe siècle, l'église de Saint-Aquilin à Milan [9]. On y voit, en effet, ou plutôt on y peut restituer, quatre bergers, surpris aussi, semble-t-il, par l'apparition du soleil levant, dont le quadrige court au-dessus des nuées. Mais nous pouvons

(1) Wilpert, I, p. 264.

(2) G. Millet, *Le Monastère de Daphni*, pl. XII.

(3) Phot. Gargiolli C 1625.

(4) S. Reinach, *Répertoire de reliefs grecs et romains*, II, p. 527 ; III, p. 243.

(5) Reinach, *op. l.*, I, p. 230 ; III, p. 399.

(6) M. Busuioceanu a constaté qu'il n'y a point de retouches (*op. l.*, p. 24).

(7) Le berger assis, se retournant vers l'ange, se rencontre à Zillis (Rahn, *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, t. XVII, 1892) ; le n° 3, qui gesticule les deux bras levés, dans une miniature de Salzbourg (Swarzenski, *Salzb. Mal.*, pl. XVII, 53).

(8) M. Busuioceanu y voit le début du nouvel art italien.

(9) Wilpert, I, p. 264-265 ; III pl. 41 ; Marg. van Berchem et Él. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*, p. 59. Voyez le commentaire de Strzygowski, *Ursprung der christlichen Kirchenkunst*, Leipzig, 1920, p. 127 (trad. anglaise, p. 149).

chercher dans une autre direction. A Sant' Urbano, l'*Annonce aux bergers* fait partie d'un cycle et ce cycle, par l'iconographie, se rattache à l'Orient. Les cycles que nous avons étudiés en Occident, en particulier à Sant'Angelo in Formis, à Saint-Marc, dans l'*Hortus Deliciarium*, appartiennent à la rédaction de Saint-Serge de Gaza et du Paris. 74. Il nous a paru que les Latins, le plus souvent, ont pris leurs modèles en Palestine et en Syrie, plutôt qu'à Constantinople et c'est là un fait remarquable. Il en est de même à Sant'Urbano [1]. Plusieurs compositions, en effet, ressemblent à celle du 74 [2] ou à d'autres monuments de la même famille, tels que le *Rossanensis* [3], l'*Hortus Deliciarium* [4]; les autres se rattachent par d'autres intermédiaires à la tradition syrienne [5] ou à la tradition byzantine [6]. Pour l'*Annonce aux bergers*, l'Occident a suivi le plus souvent la rédaction de Gaza et du 74. Pourquoi le peintre de Sant'Urbano n'aurait-il pas trouvé dans ses modèles une réplique ou une variante de la première scène décrite par Choricius, une composition conçue suivant le type de Doura ?

Résumons-nous. L'*Annonce aux bergers* ou plutôt le premier moment de l'épisode a fait tantôt le sujet d'un tableau familier, tantôt celui d'une composition religieuse. C'est de la composition religieuse que l'on peut rapprocher les peintures de Doura. Les iconographes chrétiens ont appris de l'Hellénisme à composer une scène de genre, mais des modèles tels que ceux de Doura l'ont éloigné de l'Hellénisme et l'ont initié à un plus haut idéal. Nous savions que le premier art chrétien a reçu l'empreinte de l'Orient. Nous nous demandions comment, par quels exemples. Voici que M. Breasted et M. Cumont nous découvrent les exemples tout près, dans une des régions où l'Orient sémitique a retrouvé sa tradition. Du sol même où l'une de ses écoles a pris naissance, l'Iconographie chrétienne a tiré les modèles, les idées, qui l'ont conduite à la gravité théologique du moyen âge.

GABRIEL MILLET.

(1) MILLET, *Iconogr. de l'Évangile*, p. 602. M. R. van Marle (*op. l.*, p. 145) suppose que les modèles orientaux sont arrivés à Sant' Urbano en passant par les monuments othoniens.

(2) Massacre des Innocents (*Icon.*, p. 160, fig. 115), Trahison (p. 336, n° 7), Chemin de croix (p. 369, fig. 392).

(3) Rameaux (*op. l.*, p. 259).

(4) Mages (*op. l.*, p. 149).

(5) Annonciation (*op. l.*, p. 80, fig. 28 et additions, p. 90, note 4), Fuite en Égypte (p. 155), Lazare (p. 232, fig. 201), Cène p. 293, note 4., Crucifiement (p. 424-5).

(6) Lavement (p. 314, note 7, 323, note 5), Saintes Femmes (p. 528, 531, fig. 572).

NOTES D'ÉPIGRAPHIE SYRO-MUSULMANE

PAR

GASTON WIET

(*Quatrième article.*)

III. — Inscriptions de la citadelle de Damas (*suite*).

2. Esquisse des rôles politique et militaire de la citadelle sous les Mamlouks. — Au milieu du VIIIe (XIVe) siècle, la Syrie était divisée en six circonscriptions administratives, d'importance et d'étendue très inégales, appelées *mamlaka* en souvenir des principautés ayyoubides [1]. La plus considérable était la province de Damas, affectant presque la forme d'un fer à cheval, dont les deux branches venaient mourir dans la Méditerranée, d'une part entre l'Égypte et Jaffa, et de l'autre entre Saïda et Tripoli. A l'intérieur du fer à cheval se trouvait la province de Ṣafad, qui comprenait les territoires arrachés aux Croisés par Baibars, à la suite de la prise de Césarée et de Ṣafad, et par Malik Achraf Khalîl, qui enleva Saint-Jean-d'Acre. Avant cette campagne, Baibars avait détrôné le prince ayyoubide de Karak, dont les possessions formèrent la province de ce nom, au sud de celle de Damas. A l'extrémité septentrionale, on trouvait la province d'Alep, qui présentait vers le nord et l'est des limites variables, suivant l'état des annexions opérées par le gouvernement mamlouk. La province de Hama était l'ancienne principauté ayyoubide, qui ne fut récupérée, qu'en 742 (1341), à la mort du fils de l'historien Abû'l-Fidâ. La province de Tripoli correspondait aux conquêtes de Malik Achraf Khalîl sur les Croisés, auxquelles on joignit les forteresses ismaïliennes [2].

[1] *Muqṣid*, ms. ar. Paris 4.439, f° 145; Hartmann, *Pol. Geographie*, Z. D. M. G., LXX, p. 13, n. 1.

[2] Voir sur cette organisation, influencée par les anciens *djunds* abbassides, les royaumes ayyoubides et les principautés franques : Qalqachandi, IV, p. 91 seq. ; Zahiri, p. 131-135 ; C. I. A., *Égypte*, I, p. 219-221 ; C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 232, n. 1 ; 234, n. 1 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. CIV seq., 32 seq. — Ẓâhirî ajoute la province de Gazza, ancien district de la province de Damas, rendu auto-

A la tête de chacune de ces six provinces il y avait un représentant du sultan, appelé *nâib el-salṭana*, ce qu'on pourrait traduire par « lieutenant général du royaume » : mais, comme les gouverneurs de simples districts avaient la même qualification administrative, les « lieutenants généraux », à l'exception de celui de Karak, portaient le titre de *kâfil el-mamlakat* [1] *el-charîfa*, « gouverneur de la province royale [2] ».

De ces provinces, cinq étaient désignées par le nom de leur chef-lieu, mais, exception qui n'est pas sans valeur, le gouverneur de la province de Damas était qualifié de *kâfil el-mamlakat el-Châmîya* et communément appelé *nâib el-Châm*. Ce titre comprenait donc un vocable, qui, dans la terminologie géographique courante, continuait à s'appliquer à toute la Syrie en général [3].

Cette titulature semble indiquer que le gouvernement de cette province, la plus vaste des six, était plus important que les autres, ce que les auteurs confirment. Le gouverneur de la province de Damas ne perdit sa classe au profit de son collègue d'Alep que pour des raisons de politique extérieure, au moment des dangers que firent courir au régime mamlouk les Mongols et les Ottomans [4].

Au début, la préséance appartint à la province d'Alep : les Bahrides sont gênés en Syrie par les Mongols, les Croisés, les derniers Ayyoubides, sans

nome d'une façon intermittente, puis définitive à compter du IXe (XVe) siècle (Qalqachandi, IV, p. 99 ; XII, p. 299 ; C. I. A., *Égypte*, I, p. 214, n. 4 ; 219-220, 224 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 51). — A l'époque de Qalqachandi, la forteresse ismaïlienne de Maṣyâf avait passé de la province de Tripoli à celle de Damas (Qalqachandi, IV, p. 202 ; VII, p. 177 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 182).

(1) Ou *el-mamâlik*, au pluriel d'honneur.

(2) Cf. C. I. A., *Égypte*, I, p. 214-215, 223-226.

(3) « Quand notre sultan parle de *Châm* et du *nâib el-Châm*, il ne désigne que Damas et son *nâib* » (*Ta'rîf*, p. 176 ; Hartmann, *Pol. Geogr.*, Z. D. M. G., LXX, p. 23 ; Qalqachandi, IV, p. 91 ; XII, p. 7 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 31). Cf. Qalqachandi, IV, p. 184 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 141 ; C. I. A., *Égypte*, I, p. 212, n. 4, 223 ; C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 22, n. 2, 158. — Cette signification particulière de *Châm* dans la technologie administrative des Mamlouks est aussi assurée par des traités, dans lesquels on rencontre Alep et *Châm* (Amari, *Bib. ar.-sicula*, p. 344-351), voir aussi Qalqachandi, X, p. 175 (noter pour Ḥiṣn el-Akrâd, la curieuse forme *el-mamlakat el-ḥiṣnîyat el-akrâdîya*) ; XI, p. 273, 373. — Pour avoir méconnu ce détail, le P. Jaussen a développé sur ce titre des conclusions erronées (*Inscr. ar. d'Hébron*, tir. à part du *Bull. de l'Inst. franç.*, XXV, p. 11-12 ; voir ci-dessus, *Syria*, VI, p. 159, n. 4).

D'ailleurs, dans les temps modernes, *Châm* désigne encore à la fois la Syrie et Damas (Volney, *Voy. en Syrie*, II, p. 248), et à l'époque contemporaine, *Châm* ne signifie plus guère que Damas, alors que la Syrie se nomme *Sûriya*.

(4) Qalqachandi, IV, p. 118 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 83 ; Van Berchem et Fatio, *Voy. en Syrie*, I, p. 207, n. 3.

compter les rivalités de Mamlouks. On arrive ainsi au troisième avènement de Malik Nâṣir Muḥammad (709-1309). L'empire est débarrassé des Mongols et des Croisés, et, pendant ce règne de 32 ans, le plus long des deux dynasties mamloukes, les rouages de l'État se perfectionnent. Malik Nâṣir fut admirablement servi par une famille d'hommes de valeur, les Banû Faḍl-Allah 'Umarî [1], qui dirigèrent la Chancellerie tant au Caire qu'à Damas. Précisément à la même époque, la province de Damas fut administrée pendant 28 ans par le même titulaire, le célèbre Tankiz.

Gendre et beau-père du sultan [2], principal conseiller politique [3], Tankiz réussit à faire accorder la préséance au gouvernement de Damas [4]. Il poussa même les choses à un point qui pouvait devenir dangereux pour l'État : il fut, en fait, un véritable vice-roi de toute la Syrie [5], obtenant une autorité réelle sur les autres gouverneurs, ses collègues en droit, contrôlant, à titre de chef hiérarchique, leur correspondance avec le sultan [6].

C'est à ce moment qu'Ibn Faḍl-Allah rédigeait son *Ta'rîf*, auquel il dut mettre la dernière main au plus tard en 741-742 (1341) [7], et il a été certainement influencé par cette situation de fait. Aussi écrit-il que les gouverneurs de province sont quasi égaux en droit, mais que celui de la province de Damas a souvent le pas sur ses collègues [8]. J'ai tout lieu de croire également que les lignes suivantes de Maqrîzî ont été empruntées par lui à un autre ouvrage d'Ibn Faḍl-Allah, les *Masâlik-el-abṣâr* : « Tous les gouverneurs de provinces portent

[1] Cf. Maqrizi, II, p. 56-59 ; R. Hartmann, *Pol. Geogr. d. Mamlûk.*, Z. D. M. G., LXX, p. 1-4 ; *Enc. de l'Islam*, II, p. 39-40 ; *Bull. Comité art arabe*, XXXII, p. 86.

[2] Maqrizi, II, p. 305, Ibn Iyas, I, p. 194, 340.

[3] Ibn Iyas, I, p. 171 ; Salvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1894, I, p. 315.

[4] Ibn Iyas, I, p. 158, mais voir p. 217 ; Tabbakh, II, p. 443-444.

[5] Cf. C. I. A., *Égypte*, p. 212, n. 4 ; ci-dessus, *Syria*, V, p. 239, n. 6 ; VI, p. 159, n. 4.

[6] Cf. C. I. A., *Syrie du Nord*, I, p. 88-89 ; *Enc. de l'Islam*, I, p. 932 ; Salvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1895, II, 226. — On rehaussa son prestige en enjolivant son costume de cérémonie (Maqrizi, II, p. 227).

En 743 (1342), le sultan Malik Ṣâliḥ Ismâ'îl notifie son avènement au gouverneur de Damas en le chargeant d'aviser ses collègues (Qalqachandi, VIII, p. 359-360) ; un autre document annonçant la pleine crue du Nil, suit à la même date la même voie hiérarchique (*Ibid.*, p. 363). — Mais il semble bien que deux ans plus tôt le gouverneur de Tripoli ait été avisé directement par la Chancellerie royale du décès de Malik Kâṣir Muḥammad (*Ibid.*, p. 380). — Je ne puis expliquer cette incohérence : peut-être dépend-elle de la personnalité du gouverneur de Damas.

[7] Cf. Van Berchem, *Titres califiens*, J. A., 1907, I, p. 310-311 ; *Amida*, p. 114.

[8] *Ta'rîf*, p. 68.

le titre de *malik-el-umarâ* (prince des émirs), mais le *nâib el-salṭana* d'Égypte est seul appelé *kâfil el-mamâlik*, pour le distinguer des autres et montrer la supériorité de son rang [1]. En réalité, le titre de *nâib el-salṭana* n'est légitimement porté, après le *nâib* d'Égypte que par le *nâib el-Châm*, à Damas. Le titre s'est ensuite étendu aux principaux gouverneurs de la Syrie, qui sont loin d'avoir l'autorité dont dispose celui de Damas. Pourtant, le *nâib el-salṭana* d'Alep vient, en préséance, immédiatement après celui de Damas [2]. » Et Maqrîzî ajoute, mais de son cru : « Mais aujourd'hui le protocole a subi beaucoup de perturbations et les dignités ont diminué de valeur. »

Les écrivains postérieurs mettent bien le gouverneur de la province de Damas au premier rang des grands fonctionnaires syriens [3], mais si l'on transpose leurs expressions en langage moderne on dira qu'il y avait en Syrie six préfectures et que celle de Damas était hors classe [4].

C'était donc dans l'État mamlouk un personnage considérable : il se maintint presque toujours au second rang, cédant le pas au *nâib-el-salṭana* d'Égypte sous les Bahrides, puis à l'*atabak el-'asâkir*, maréchal des armées, sous les Circassiens [5]. Or, comme le propre de l'administration mamlouke était d'avoir dans chaque province une organisation calquée sur celle du royaume au Caire, les gouverneurs choisissaient et nommaient en principe le personnel de leur ressort.

Il y avait là pour le sultan un grand danger, qu'il connaissait mieux que tout autre, puisqu'il avait souvent gagné le trône par une révolte contre son prédécesseur. L'officier mamlouk arrivé à une autre fonction n'avait parfois qu'une ambition, celle d'obtenir le pouvoir souverain, à l'aide de Mamlouks

(1) Traduit dans C. I. A., *Égypte*, I, p. 226, n. 3. — Les inscriptions ne confirment pas ce détail à l'époque même de Maqrîzî (C. I. A., *Égypte*, I, p. 223-225) : c'est la raison pour laquelle j'attribue, par provision, ce texte à Ibn Faḍl-Allah, largement utilisé dans le même chapitre (Quatremère, *Sultans mamlouks*, I, *b*, p. 95, note). D'ailleurs, on ne s'expliquerait pas que, peu avant Maqrîzî, Qalqachandi ait écrit précisément le contraire (IV, p. 184 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 141).

(2) Maqrizi, II, p. 215.

(3) Qalqachandi, IV, p. 184 ; XII, p. 299 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 141 ; Quatremère, *Sultans mamlouks*, I, *b*, p. 95, note ; C. I. A., *Égypte*, I, 212 ; Qaramani (en marge d'Ibn el-Athir, le Caire, 1290), II, p. 203.

(4) « Tankiz n'aurait pu s'élever à cette situation (vice-roi de Syrie) s'il y avait eu une vice-royauté spéciale » (C. I. A., *Égypte*, I, p. 212, n. 4).

(5) Abu'l-Mahasin, éd. Popper, VI, p. 364. — Voir Qalqachandi, V, p. 453-454 ; VI, p. 110 ; VII, p. 155 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. LXXXVIII, XCVI, n. 4.

à sa dévotion. Le péril était donc particulièrement à craindre pour Damas, qu'on a appelé fort justement la « première marche du trône [1] ». Des chiffres vont le montrer.

J'ai pu étudier, plus ou moins en détail, la biographie de 84 gouverneurs de la province de Damas [2] : or, 29 d'entre eux se sont mis en état de rébellion [3]. Sur ces 29 rebelles, *deux* parvinrent au sultanat, Lâjin et Chaikh ; *deux* réussirent à s'enfuir à l'étranger ; *cinq* paraissent avoir obtenu le pardon du sultan ; *cinq* furent mis en prison, mais, libérés, moururent dans leur lit ; *quatorze* furent exécutés.

Pour la bonne marche des affaires, le sultan devait donc tenir en suspicion le gouverneur de la province de Damas. Aussi, pour le surveiller étroitement, nommait-il directement un certain nombre de fonctionnaires, qui, tout en assurant leur service, sous les ordres du gouverneur général, ou tout au moins en accord avec lui, étaient chargés de l'espionner. Dans la lettre d'investiture que le calife éphémère Mustanṣir adressa à Baibars, lettre rédigée d'ailleurs par le propre chancelier du sultan, on lit cette recommandation étrange [4] : « Lorsque vous confierez à quelqu'un une portion d'autorité, ayez soin de placer auprès de lui un surveillant habile, qui observe les détails de son administration, et qui vous en instruise. »

Or, comme le gouverneur général est un administrateur doublé d'un militaire, le sultan nommera deux espions pour le surveiller.

Le souverain « prend soin, dit Qalqachandî [5], que le secrétaire d'État de Damas (*kâtib el-sirr*) soit de ses familiers investis de sa confiance, pour que celui-ci l'informe des affaires secrètes de l'État et des événements qui s'y produisent, que le *nâib* pourrait vouloir cacher au sultan. » Ce rôle du *kâtib el-sirr*, qui fut dans la suite dévolu au *dawâdâr* [6], ne nous arrêtera pas davantage.

[1] Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. cxiii.

[2] Il s'agit de 84 mamlouks et non de 84 prises de fonctions : certains d'entre eux ont gouverné Damas à deux ou trois reprises.

[3] Pour restreindre les chances d'insubordination, le gouvernement des Mamlouks Circassiens évitait de prolonger la durée des fonctions du gouverneur de Damas (Abu'l-Mahasin, VI, p. 674).

[4] Qalqachandi, X, p. 114 ; Quatremère, *Sultans Mamlouks*, I, *a*, p. 154.

[5] Qalqachandi, IV, p. 189 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 153-154.

L'émir Tankiz, « à qui le sultan ne refusait rien », proposait des candidats au sultan : pour avoir été noté, ce fait est exceptionnel (Maqrizi, II, p. 56-57).

[6] Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 147. Donc, à un officier mamlouk et non plus à un fonctionnaire de robe.

Le second fonctionnaire avait une mission plus périlleuse, car il devait non seulement espionner le gouverneur, mais lui résister à l'occasion par la force des armes et partant risquer sa vie : c'était le commandant de la citadelle [1].

« La citadelle, écrit Qalqachandî [2], a pour commandant un lieutenant spécial du sultan, autre que le *nâib* de Damas, il l'occupe au nom du sultan et n'y laisse pénétrer personne, que ce soit le *nâib* ou tout autre. C'est là qu'habite le sultan quand il vient à Damas, et elle est un siège de gouvernement. » Et plus loin [3] : « C'est une *niyâba* indépendante de la *niyâba* du sultanat, et le *nâib* du sultanat n'a point d'autorité sur cette place. L'investiture du commandant lui vient des Portes Royales par arrêté royal rédigé par la royale Chancellerie d'État. » L'auteur anonyme du *Muqṣid* [4] dira plus tard : « Dans la citadelle de Damas réside un *nâib* qui est indépendant du *nâib* de la province. C'est lui qui surveille la place, la garnison, les provisions, les machines de guerre. Les clefs de la citadelle ne sont remises qu'à un officier, nommé par lui, ou à celui que le sultan désigne pour cet objet [5]. »

L'épigraphie vient confirmer d'une façon indirecte l'indépendance du commandant de la citadelle : dans les inscriptions mamloukes de construction ou de restauration ne figurent que le nom du sultan et parfois celui du commandant de la citadelle, jamais celui du gouverneur de la province [6]. C'est, en

(1) Ainsi avaient agi les Achéménides vis-à-vis de leurs satrapes, à côté desquels le roi plaçait « un commandant des troupes et un secrétaire d'État qui recevaient directement les ordres de la cour et se surveillaient mutuellement » (Huart, *La Perse antique*, p. 65, 89-90).

(2) Qalqachandi, IV, p. 94 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 37.

(3) Qalqachandi, IV, p. 184-185, Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 144-145.

(4) Ex-*Dîwan el-inchâ* : Quatremère, *Sultans Mamlouks*, I, *b*, p. 97-98, note ; cf. C. I. A., *Égypte*, I, p. 218.

A ces citations, il convient d'ajouter les témoignages des voyageurs occidentaux recueillis par Van Berchem, ceux de Jacques de Vérone (1335), Bertrandon de la Broquière (1432), Von Harff (1496), Thenaud (1512), et Léon l'Africain (début du XVIe siècle) ; C. I. A., *Égypte*, I, p. 211, n. 1, 766. — Je ne retiendrai que celui de Jacques de Vérone, dont la relation est contemporaine du tout-puissant Tankiz : « Tamen *in castro*, quod est in Damaco, *nullam habet potestatem, sed soldanus ponit ibi suos custodes*, et semper est clausum » (cité aussi dans Jaussen, *Inscr. d'Hébron*, *Bull. Inst. fr.*, XXV, p. 12)

« Le châtelain d'une citadelle, écrit ailleurs Van Berchem (C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 145), tenait la ville, et par là même la province ; aussi les châtelains de places fortes étaient-ils indépendants des gouverneurs de province et souvent à la nomination directe du gouvernement central. » Ces errements continuèrent peut-être sous la domination ottomane (*Ibid.*, p. 157).

(5) Cf. *Ta'rîf*, p. 94 ; Qalqachandi, XIII, p. 101 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. CIX, note.

(6) L'une d'elles, datée de 713 (n° 14), ne

effet, au cours d'une révolte, soit au titre de souverain indépendant, que Nauruz fit commémorer une restauration [1].

Il est intéressant de constater toutefois que si le gouverneur de la province de Damas pouvait se voir refuser l'entrée de la citadelle [2], il ne perdait pas ses droits administratifs comme agent de transmission de certains ordres du sultan [3]. Une inscription (n° 15) le fait intervenir pour un décret royal : faut-il voir un hasard dans ce fait que ce texte est gravé à l'extérieur d'une porte d'entrée de la citadelle? C'est encore à la porte de la citadelle (*'alâ bâb al-qâl-'at el-manṣûra*) que devait être affiché un décret du sultan Barsbây, suivant les termes d'un des trois exemplaires qui s'est conservé près du Bâb el barîd [4] : si les trois textes étaient uniformes, le gouverneur de la province aurait été nommé [5]. C'est en ce sens, je crois, qu'il faut comprendre une phrase d'un

mentionne pas le tout-puissant Tankiz, dont le gouvernement, il est vrai, ne faisait que débuter.

Je dois, pour la bonne règle, faire observer que je n'ai pas identifié Aibak Zarrâd (n°s 7-8), Aibak (n° 14 et Saqṭbây (n° 25) : ce ne sont pas, en tout cas, des gouverneurs de la province de Damas. Je ne reviens pas sur les commandants identifiés précédemment ci-dessus).

Voici, en outre, quelques références pour d'autres commandants de la citadelle de Damas : Quatremère, *Sultans Mamlouks*, I, *a*, p. 99, 139 ; *b*, p. 173 ; II, *b*, p. 196, 220, 228, 271 ; Mufaḍḍal, in *Patr. or.*, XIV, p. [310-311] 474-475 ; Qalqachandi, XII, p. 30 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 145, n. 1 : Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1895, I, p. 312 ; II, p. 275, 289 ; Abu'l-Maḥasin, VI, p. 287-288, 372-373, 379, 382, 409 ; Ibn Iyas, I, p. 152 ; II, p. 93, 154, 228, 249, 308, 362 ; Sakhawi, p. 8, 81-82, 93, 210, 241, 253 ; Ibn Chihna, *Raudat el-manazir*, IX, p. 141.

[1] Voir ci-dessus.

[2] Cf. le témoignage de Bertrandon de la Broquière (C. I. A., *Égypte*, I, p. 211, n. 1).

[3] Un gouverneur prévient le commandant que le sultan le mande au Caire Abu'l-Maḥasin, VI, p. 8).

[4] Sobernheim, *Das Zuckermonopol*, *Zeits. f. Assyriologie*, XXVII, p. 79. — L'instigateur du décret, Muḥammad, fils de المريف n'a pas été identifié : serait-ce le grand négociant Muḥammad, fils d'El-Muzallaq (المزلق), cité dans un arrêté émanant du sultan Faraj (809-815 1406-1412) ? (Qalqachandi, XIII, p. 40). Le décret de Barsbây est daté de 836 (1433).

[5] A première vue l'examen des inscriptions mamloukes de la citadelle d'Alep paraît donner des résultats plus douteux : je crois qu'on peut néanmoins formuler les mêmes conclusions. Sous les Mamlouks Circassiens (voir plus haut, p. 155, n. 5), aucune inscription connue ne mentionne le gouverneur de la province. Muḥammad ibn Yûsuf, classé comme tel par Van Berchem (C. I. A., *Égypte*, I, p. 220), nommé dans un texte de 786 avec un qualificatif douteux, *nâib el-salṭana biha* (Tabbakh, III, p. 519), n'était probablement que commandant de la citadelle, car, en 786, le gouverneur se nommait Ylbugâ Nâṣirî, arrêté l'année suivante (Ibn Iyas, I, p. 262). Sous les Bahrides, deux gouverneurs inscrivirent leurs noms à la citadelle. Mais, dans le premier cas, il s'agit d'une restauration de très longue haleine, nécessitée par les destructions d'Houlagou, que le gouverneur surveilla au nom du sultan (Tabbakh,

arrêté de nomination d'un commandant de la citadelle : « qu'il en réfère au gouverneur de la province de Damas pour toutes les affaires pour lesquelles nous avons décidé qu'il doit en référer et qu'il se conforme aux instructions qu'il en recevra [1].

Il faut ajouter que dans l'inscription n° 15, le nom du commandant, loin d'être omis, est, introduit par l'expression *fì ayyâm*, « sous les jours de... », qui est sans contredit une formule très honorifique [1]. Ce fait qui se renouvelle dans le n° 19 va me permettre d'identifier deux commandants de la citadelle.

Le premier, Zain el-dîn Zabbàla Fàriqànì que M. Sobernheim suppose avoir été commandant de l'arsenal, est signalé comme commandant de la citadelle sous le second règne du sultan Ḥasan [3] (755-762 1356-1361) et on le retrouve en 762 [4] (1361). Entre temps, il avait dû être remplacé, car, s'il faut en croire Ibn Iyâs, le gouverneur de Damas, Baidamur Khàrizmì, qui se révolta au cours de cette année-là [5], mit à mort un commandant de la citadelle, dont le nom n'est pas donné [6]. Je n'ai pu savoir si Zabbàla occupa sans interruption ses fonctions de 762 à 781 (1379), date de l'inscription : en cette dernière année, il eut pendant quelque temps la garde du même Baidamur Khàrizmì, emprisonné à la suite d'une nouvelle tentative de rébellion [7].

Le second est appelé, dans une inscription de 825 (1422), *el-maqqar el-achraf el-kâfilì el-fakhrì*, soit « Son Excellence élevée (ayant rang de) gouverneur de province Fakhr el-dîn », suivant la traduction de M. Sobernheim, correcte par rapport au texte. M. Sobernheim fait en outre observer que les commandants de citadelle n'ont jamais eu droit au titre *kâfil*, ce qui est exact [8]. Il

loc. cit. ; Bischof, *Hist. d'Alep*, p. 82 ; Ibn Chihna, *Raudat el-manazir*, IX, p. 147 ; Quatremère, *Sultans mamlouks*, II, *a*, p. 53, 139) ; dans le second, l'inscription commémore l'achèvement d'une conduite d'eau, travail opéré pour le ravitaillement de la citadelle, mais surtout hors de son enceinte Tabbakh, III, p. 521).

A Alep, une inscription de l'enceinte générale de la ville porte le nom du commandant de la citadelle, associé peut-être comme technicien au gouverneur de la province (*Ibid.*, II, p. 373).

[1] Qalqachandi, XII, p. 31 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 145, note, où il faut corriger la faute d'impression 37.

[2] Voir les développements de Van Berchem (C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 52 ; II, p. 28).

[3] Cheikho, *Un dernier écho des Croisades*, *Mél. Fac. Or.*, I, p. 336 (Rabbâlah).

[4] Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1896, I, p. 250.

[5] Maqrizi, II, p. 323 ; Sauvaire, *op. cit.*, J. A., 1894, II, p. 326 ; Cheikho, *op. cit.*, p. 337.

[6] Ibn Iyas, I, p. 211.

[7] Ibn Iyas, I, p. 218.

[8] Voir plus haut, p. 155 et ci-dessous, p. 175.

faudrait donc penser à un *nâib el-salṭana* d'Égypte; or la fonction n'existait plus à cette date; d'autre part, on ne peut songer au gouverneur de la province de Damas, qui se nommait Saif-el-dîn Tanibak-Miq 'Alâi [1]. Par bonheur, le commandant de la citadelle, à cette époque, nous est connu : nommé en jumâdâ II 825 (juin 1422), quelques mois avant la date du n° 19, il fut révoqué en cha'bân 829 (juin 1426), mourut à Damas le 22 mubarram 833 (21 octobre 1429), âgé d'environ 60 ans, et fut enterré dans un mausolée qu'il avait fait construire près du Bâb el-Jâbiya. Il se nommait Saif-el-dîn Ukuz *el-Fakhrî* [2]. On retrouve ainsi le *Fakhrî* de l'inscription : dès lors il convient de demander à M. Sobernheim, qui n'a pas connu ce fonctionnaire, de revoir avec soin la fin de cette inscription et de nous dire si à la place de المقر الاشرف الكافلى الفخرى, on ne peut pas lire : المقر الاشرف الكريم اكز الفخرى, « Son Excellence élevée et noble Ukuz el-Fakhrî ».

Il faut insister enfin sur l'inscription n° 16, datée du 29 ṣafar 794, qui, après le sultan Barqûq, ne fait intervenir que le grand chambellan (*ḥâjib el-ḥujjâb*) de Damas. Ibn Iyâs va nous permettre d'expliquer cette anomalie [3] « En cette année (794), on apprit la mort de l'émir Buṭâ [4], gouverneur de la province de Damas, et le sultan investit à sa place l'émir Sûdûn Ṭurunṭâyî [5]. A la même époque, selon ce qu'on manda de Damas, un groupe d'une quinzaine de Mamlouks firent irruption par la porte de la citadelle vers midi, et, pénétrant dans la prison, délivrèrent les prisonniers qui appartenaient au clan de Minṭâch [6], au nombre d'une centaine. Après leur délivrance, ces Mamlouks, se sentant en force, assaillirent le commandant de la citadelle, le *mirent à mort* et occupèrent la citadelle. A cette nouvelle, les troupes de Damas pri-

[1] Cf. Abu'l Maḥâsin, VI, p. 499, 503, 513, 542, 543, 552, 553, 559, 560, 565, 779-780, 782; *Maured allaṭafet*, p. 118-120; Sauvaire, *op. cit.*, J. A., 1894, II, p. 297; 1895, II, p. 254, 281; Cheikho, *op. cit.*, p. 347.

[2] Sauvaire, *op. cit.*, J. A., 1895, II, p. 224, 269, 272.

[3] Ibn Iyas, I, p. 296-297; *Cit. Damas*, p. 19-20.

[4] Nommé l'année précédente. — Cf. Qalqachandi, XII, p. 302; Maqrizi, II, p. 222 بوطا; Ibn Iyas, I, p. 291, 293; Quatremère, *Sultans Mamlouks*, I, *a*, p. 118, note; *b*, p. 179 (Mouta).

[5] Cf. Qalqachandi, XII, p. 390; Quatremère, *op. cit.*, I, *b*, p. 179; Cheikho, *op. cit.*, p. 342, n. 2 (Soûdoûn Bâq).

[6] Sur ce rebelle, cf. Cheikho, *op. cit.*, p. 339-342; Huart, *Hist. des Arabes*, II, p. 60; Ibn Chihna, *Raudat el-manazir*, IX, p. 198-206; Bischof, *Hist. d'Alep*, p. 94-96, 144; Lane-Poole, *Hist. of Egypt*, p. 326, 330; C. I. A., *Jérusalem*, II, comm. du n° 236.

rent les armes et vinrent assiéger les occupants de la citadelle. Après trois jours de siège, pendant lesquels l'armée de Damas éprouva de grosses pertes, celle-ci assaillit la porte de la citadelle, y mit le feu, et pénétrant dans la citadelle, s'empara de tous ces rebelles, qui furent coupés en deux [1], sous la porte de la citadelle. » On peut comprendre maintenant l'inscription.

Cette citadelle (que Dieu la rende victorieuse !) a été conquise et possédée, pour le compte de notre maître et seigneur magnifié el-Malik el-Ẓâhir Abû Sa'îd Barqûq (que Dieu protège l'islam et les musulmans par sa durée et celle de son royal gouvernement [2] !) le lundi 26 du mois béni de ṣafar de l'année 794 (23 janvier 1392), par les soins de Sa très noble Excellence Saif el-dîn Timurbugâ [3] el-Manjakî, grand chambellan à Damas la bien gardée (que le Très-Haut glorifie ses victoires !), et de Leurs Excellences élevées les seigneurs et émirs (que par eux Dieu fortifie le bras de ce gouvernement royal !). Cette porte reçoit (dorénavant) le surnom de Porte de la victoire d'el-Ẓâhir [4] (Barqûq). Gravé le 29 ṣafar de l'année 794 (26 janvier).

Ainsi, à cette date, le nouveau gouverneur de Damas n'était pas encore installé, sinon c'est lui qui aurait dû diriger les opérations contre la citadelle : en son absence, le plus haut fonctionnaire de la province, à qui d'ailleurs incombait de droit l'intérim [5], en assuma la responsabilité. D'autre part, trois jours après la nouvelle occupation de la citadelle par les troupes royales, le gouvernement n'avait pas encore fait choix d'un commandant. Il ne faut guère retenir que ce fut à la porte extérieure qu'on fit graver ce texte, dans lequel est nommé le *ḥajib*, qui n'avait aucune autorité sur la citadelle, car vu sa teneur, on ne conçoit pas que cette inscription ait pu être affichée ailleurs : ce bulletin de victoire, dont il faut admirer la sobriété, rare dans l'épigraphie arabe, était destiné à être lu.

On comprend l'étrange situation d'un gouverneur de la province de Damas, dont l'autorité peut être contrecarrée par un officier, qui occupe le seul point

(1) Sur le supplice dit *tausiṭ*, cf. Maqrizi, éd. de l'Inst. franç., III, p. 192, n. 5.

(2) Barqûq n'oublie pas qu'il a été détrôné quelques années auparavant.

(3) Timurbugâ n'est pas un inconnu : on le retrouve second chambellan au Caire en 801, en prison à Damiette puis à Alexandrie, gouverneur de Ṣafad en 803 (cf. Abu'l-Mahasin, VI, p. 885).

(4) Je pense que seul, le rattachement à Malik Ẓâhir est nouveau, et que le *Bâb el-naṣr* est bien l'ancienne porte de la citadelle ainsi nommée (Quatremère, *Sultans Mamlouks*, II, *a*, p. 11).

(5) Cf. *Enc. de l'Islam*, II, p. 219.

fortifié de la ville et qui, nommé par le sultan, n'a en principe d'ordres à recevoir que de la cour du Caire [1]. Ce commandant pouvait notamment être appelé à procéder à l'arrestation du gouverneur [2], opération délicate qui exigeait une certaine présence d'esprit, car il ne fallait pas qu'elle suscitât des troubles. « A la fin du règne du fils de Qalâwûn, écrit Abû'l-Baqâ [3], il était d'usage que celui qui était investi de la *niyâba* de la province [4] fit auprès de la porte (secrète) une prière de deux *rak'a*, tourné vers la qibla de manière à avoir la porte à sa gauche. Les troupes de la citadelle, les fonctionnaires et les Turcs se tenaient dans leurs logis, selon la coutume, en armes, jusqu'à ce qu'il eût achevé sa prière et son invocation. Si on lui voulait du mal, on se saisissait de sa personne, on le faisait entrer et on retournait le pont, le séparant ainsi des soldats de sa garde. En effet, le pont était muni d'armatures à l'aide desquelles s'opérait cette séparation. »

En sens contraire, et en nous référant aux rébellions des gouverneurs qui ont été signalées plus haut [5], il nous paraît naturel d'apprendre qu'un des premiers actes d'un gouverneur qui songe à rompre avec le sultan, c'est de chercher à s'emparer de la citadelle. Les historiens, malheureusement, nous donnent souvent peu de détails, se bornant à dire que le gouverneur occupa la citadelle, dont il fit emprisonner ou mettre à mort le commandant [6]. Il ne

[1] Cf. Ibn Iyas, II, p. 125; *Enc. de l'Islam*, I, p. 931.

[2] Ibn Iyas, II, p. 72. A l'époque de Qalqachandi, c'était le grand chambellan qui était chargé, le cas échéant, de l'arrestation du *nâib* (Qalqachandi, IV, p. 185; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 147).

Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1896, I, p. 426. — Ce texte n'a de valeur que s'il s'applique aux successeurs de Tankiz, arrêté en 740 (1340).

[3] Dans la traduction : *citadelle*, mais ce ne peut être qu'une distraction de l'auteur ou du traducteur. En effet, si on lui « voulait du bien », l'intéressé regagnait en cortège solennel la *Dâr el sa'âda* (Palais de la félicité), qui était bien la résidence des gouverneurs (Zetterstéen, *Beitr. z. Gesch. der Mamlûk.*, p. 43, et notes, p. 51; Quatremère, *Sultans mamlouks*, II, *a*, p. 11; *b*, p. 127; Mufaḍḍal, in *Patr. or.*, XIV, p. [310] 474; Sauvaire, *op. cit.*, J. A., 1894, II, p. 273; 1895, I, p. 288; 1896, I, p. 220; Abu'l Mahasin, VI, p. 106, 230, 231, 244; Maqrizi, II, p. 45; Ibn Iyas, II, p. 72; Dozy, *Vêtements*, p. 8).

[4] Voir p. 156.

[5] Cf. Quatremère, *Sultans Mamlouks*, II, *a*, p. 11; Mufaḍḍal, in *Patrol. or.*, XIV, p. [310, 312] 474, 476; Abu'l-Mahasin, VI, p. 486, 492; Ibn Iyas, I, p. 211, 271, 319; II, p. 14, 362, 366; Sauvaire, *op. cit.*, J. A., 1894, II, p. 297; 1895, I, p. 288, 312; Qaramani (en marge d'Ibn el Athir, le Caire, 1920), II, p. 211; Bischof, *Hist. d'Alep*, p. 108. — Ibn Iyâs se sert de termes ambigus (II, p. 342) pour nous dire qu'en 903 (1498), Kurt-bây Aḥmar occupa simultanément les deux fonctions, ajoutant que ce fut « tout à fait exceptionnel » : à la vérité,

faudrait pas croire d'ailleurs que les rapports entre ces deux fonctionnaires étaient journellement tendus : un gouverneur se saisit d'un commandant qu'il a convoqué pour lui communiquer les ordres du sultan qui le mandent au Caire[1].

Une des raisons qui motivaient l'indépendance du commandant de la citadelle, vis-à-vis du gouverneur de la province, était donc inopérante la plupart du temps. Pourtant, du moment que la pratique a été maintenue tout au long du régime des Mamlouks, on est bien obligé d'admettre que cette situation a dû faire réfléchir les hésitants et empêcher certaines insubordinations. Nous savons qu'au moins une fois le commandant remplit son rôle : Ukuz Fakhrî, dont il vient d'être question, écrivit au sultan Barsbây pour le prévenir que le gouverneur Tanibak Bajâsî se préparait à se révolter[2]. Le sultan put ainsi prendre toutes les dispositions voulues pour faire arrêter Tanibak, mais il prit trop de précautions, se fia à un trop grand nombre d'officiers, et certains d'entre eux trahirent la cause du gouvernement et avertirent Tanibak. Celui-ci eut le temps de grouper ses partisans, et les troubles que le sultan avait voulu éviter se déroulèrent sanglants : désarçonné au cours du combat, Tanibak fut fait prisonnier et mis à mort. Mais le commandant de la citadelle continua de faire son devoir : la garnison prit part à l'action, criblant de flèches les Mamlouks de Tanibak[3].

Cet espionnage du gouverneur n'était pas, dans le domaine administratif, la seule attribution politique du commandant de la citadelle : le sultan avait besoin d'un homme de confiance pour surveiller les détenus politiques.

Quand on étudie le fonctionnement du régime mamlouk, on est frappé de

Kurt-bây s'était emparé de la citadelle, dont il avait chassé ce commandant (*Ibid.*, II, p. 351, 362).

(1) Abu'l-Mahasin, VI, p. 8, 11.

(2) Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1895, II, p. 272. — Le commandant de la citadelle et le chancelier de Damas usaient probablement d'un chiffre pour la correspondance avec le sultan. C'est peut-être par discrétion professionnelle que Qalqachandi ne parle pas de l'usage de correspondances chiffrées à la cour des Mamlouks. Il n'en signale l'emploi que dans son chapitre des lettres particulières (IX, p. 230). Il mentionne plusieurs systèmes, suivis de quelques principes de cryptographie (en arabe *ta'miya*) empruntés à 'Alî ibn el Duraihim Mauṣilî († 762/1361 : cf. Brockelmann, *Ar. Litt.*, II, p. 165). — Voir à ce sujet : *Prolégomènes*, II, p. 405-406; Quatremère, *Sultans mamlouks*, II, *b*, p. 55.

(3) Abu'l-Mahasin, VI, 573-576, 781-782 ; Sauvaire, *op. cit.*, J. A., 1895, II, p. 287-288, où les faits sont exposés différemment par le même auteur cité au début de la note précédente : là Tanibak se révolte et ici il est suspect au sultan ; *Maured allatafet*, p. 120 (بنيك البخاشى), Cheikho, *Un dernier écho des Croisades*, *Mél. Fac. Or.*, I, p. 347 (Tânbek al-Bigâsî) ; Marcel, *Égypte*, p. 182-183 (Benyq-êl-Bekhâchy).

l'arbitraire scandaleux, même pour l'Orient, qui présidait à la marche générale des services. On ne peut pas nier qu'il y ait eu des règles, surtout sous les Circassiens, et il ne sera pas impossible de fixer celles qui conditionnaient l'avancement des grands officiers mamlouks. On ne saurait bien entendu, parler de droits à l'avancement, conception toute moderne, mais on s'aperçoit qu'il existait une filière des grades[1] ; pour ne citer qu'un exemple, certains[2] *atabak el-asâkir* (maréchal des armées) de la dynastie circassienne avaient été immédiatement auparavant chargés des fonctions *d'amir silâḥ* (commandant des gens d'armes). On apprécie davantage la réflexion suivante d'Abû'l-Maḥâsin, qui, au cours de la biographie de Saif-el-dîn Julbân, lequel gouverna successivement les provinces de Hama, Tripoli, Alep et Damas, écrit cette phrase significative : « Depuis l'année 826[3], date de sa nomination à Hama, il n'a jamais été révoqué et il n'a quitté un poste que pour en occuper un autre d'une classe supérieure. C'est une carrière, qui, à ma connaissance, ne s'est pas présentée pour beaucoup de fonctionnaires[4]. » La mise à la retraite pour ancienneté de services, prévue dans les recueils d'administration[5], était peut-être normale pour les petits fonctionnaires, dont l'histoire n'a que faire, mais elle devait être exceptionnellement rare dans les hauts emplois. Sur les 84 gouverneurs de Damas dont j'ai pu étudier la biographie, *dix-neuf* ont été mis à mort par ordre du sultan : *deux* sont décédés en prison : *trois* furent assassinés[6] ; *deux* moururent à l'étranger après avoir trahi : *trois* moururent à l'ennemi ;

[1] Les auteurs savent bien nous signaler les avancements scandaleux (Abu'l-Maḥâsin, VI, p. 815).

[2] Environ un tiers des cas examinés.

[3] Julbân était gouverneur de la province de Damas, à sa mort, en 858 (Abu'l-Maḥâsin, VI, p. 237 ; Ibn Iyâs, II, p. 48).

[4] Cité dans Tabbakh, III, p. 43.

[5] Un fonctionnaire mis à la retraite était dit *tarkhân*, et le document administratif s'appelait *tarkhâniya*. Le fonctionnaire était alors « dispensé du service royal, séjournait où il voulait, voyageait à son gré, recevait parfois une pension fixe (*ma'lûm*), parfois n'en touchait aucune » (Qalqachandi, XIII, p. 48-54).

M. Popper a cru que les mots *tarkhân* et *battâl* étaient équivalents (Abu'l-Maḥâsin, VI, *Gloss.*, p. xxxix) : c'était probablement exact dans le langage courant, en ce sens que les deux termes s'appliquaient à un fonctionnaire qui n'était pas en activité. Mais, en droit administratif, c'étaient deux choses différentes : le *tarkhân* était un retraité, et le *battâl* avait subi une peine disciplinaire, la mise en non-activité. — On ne trouve qu'une fois le mot *battâl* dans le *Subḥ* de Qalqachandi (VII, p. 200). Les fonctionnaires pouvaient avoir des congés (cf. Qalqachandi, VII, p. 203).

[6] Parmi lesquels les sultans Malik Manṣûr Lâjîn et Malik Achraf Jânbulâṭ, anciens gouverneurs de Damas.

vingt-deux étaient en activité dans leurs fonctions de gouverneur de Damas au moment de leur mort : *huit* moururent en activité dans d'autres fonctions[1]; *trois* se trouvaient en disponibilité, déportés à l'intérieur du royaume : *six* seulement ont pu prendre leur retraite. Il faut ajouter que les renseignements font défaut pour *seize* gouverneurs, qui doivent vraisemblablement entrer dans les trois dernières catégories.

Au début de cette statistique, on a vu que les sultans ont fait exécuter près d'un quart des Mamlouks qui occupèrent les fonctions de gouverneur de Damas[2]. Pour les officiers mamlouks, la mise à mort était si peu invraisemblable qu'un gouverneur de Tripoli, Yljibugà, put, à l'aide d'un faux décret royal, faire exécuter le gouverneur de Damas Argùn Chàh[3]. Mais, au cours de leur carrière, les officiers pouvaient être mis en disponibilité (*baṭṭâl*) : ils étaient, en ce cas, soumis à la surveillance administrative. Ils ne résidaient pas où ils voulaient, et, en général, étaient condamnés à séjourner à Jérusalem[4], ou en Égypte, à Damiette[5], à Qûṣ[6]. C'était, en somme, une disgrâce

[1] Dont le sultan Malik Muayyad Chaikh.

[2] J'ai dépouillé sommairement les obituaires des années 815-841 dans Abû'l-Maḥâsin (vol. VI). Sur 136 Mamlouks, dont j'ai lu la biographie succincte; 45 ont été mis à mort; 3 moururent en prison; 5, assassinés; 13, morts à l'ennemi ou des suites de blessures; 58, de mort naturelle; 12 semblent être morts en disponibilité (voir la p. 164, n. 5, pour le sens de *baṭṭal* dans Abu'l-Maḥâsin). — Les gens de robe semblent avoir vécu plus tranquillement : sur les 28 chanceliers d'État des Mamlouks Circassiens, *un seul* (n° X) fut mis à mort par ordre du sultan (voir mes *Secrétaires de la chancellerie*, in *Mél. Basset*, I, p. 271 seq.).

Il y eut, pour les officiers mamlouks, des périodes sanglantes : c'est ainsi qu'en 814 le sultan Faraj fit exécuter 630 individus (Abu'l-Maḥâsin, VI, p. 300).

[3] Maqrisi, II, p. 317, 421-422; Salih ibn Yahya, p. 177, 212; Ibn Iyas, I, p. 192-193.

[4] Qalqachandi, VII, p. 200; Maqrizi, II, p. 67; Abu'l Maḥâsin, VI, p. 45, 136, 137, 139, 141, 242, 341, 406, 433, 461, 465, 495, 503, 537, 566, 581, 632, 634, 635, 713, 747, 751, 790, 808, 809; Ibn Iyas, I, p. 240, 242, 265, 275, 353; II, p. 55, 108, 122, 123, 181, 183, 194, 211, 218, 246, 322, 392; Cheikho, *op. cit.*, *Mél. Fac. or.*, I, p. 337; Sauvaire, *op. cit.*, J. A. 1895, II, p. 308; C. I. A., *Syrie du Nord*, I, p. 72; C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 196, 210, 282, 287, 295, 306, 343, 360; Tabbakh, III, p. 87; *Encyclopédie*, II, p. 59; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. xlviii, note; Bischof, *Hist. d'Alep*, p. 107; Sobernheim, *Ar. Gefässinschr.*, Z. D. P. V., XXXVII, p. 205.

Les fonctionnaires en disponibilité étaient aussi dirigés, mais beaucoup moins souvent, sur la Mecque (Ibn Iyas, II, p. 211, 224, 243).

[5] Abu'l Maḥâsin, VI, p. 12, 29, 31, 104, 105, 128, 246, 315, 342, 495, 536, 542, 593, 716, 721, 754, Ibn Iyas, I, p. 177, 248, 264, 268, 282, 312, 341, 346, 348; II, p. 30, 38, 53, 70, 86, 87, 89-92, 97, 98, 101, 111, 133, 142, 143, 151, 167, 211, 224, 242, 243, 330; C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 306; Sakhawi, p. 26, 268, 269, 303, 304, 325, 328.

Il y avait aussi une prison (Ibn Iyas, I, p. 184, 223, 288; II, p. 88).

[6] *Maured allatafet*, p. 70, 75; Ibn Iyas, I,

bénigne, due à la bienveillance toute particulière du sultan, qui, la plupart du temps, faisait emprisonner les Mamlouks dont il avait lieu de se plaindre [1]. Sur les 84 gouverneurs de Damas cité ci-dessus, 42 firent certainement de la prison [2].

La citadelle de Damas était une des plus importantes prisons politiques du royaume [3]. Les auteurs font mention très fréquemment de cette prison [4], qui compta parfois des détenus de marque, comme les sultans Malik 'Adil Katbugà [5] et Malik Nàṣir Faraj [6], Qarà-Yùsuf, le fondateur de la dynastie des Qarà-Quyùnlu, le sultan djélaïride Aḥmad ibn Uwais [7], Chàh-Budàq, de la

p. 170, 248, 257 ; II, p. 41, 238 ; J. Maspero et G. Wiet, *Matériaux pour servir à la Géogr. de l'Égypte*, p. 157.

(1) La chose était tellement habituelle que l'on trouve dans Qalqachandi (IX, p. 29) un modèle de lettre de félicitations pour une sortie de prison. Rédigée par Maḥmùd Ḥalabì, cette lettre date donc du début du VIIIe (XIVe) siècle.

(2) Sur les 136 Mamlouks étudiés dans Abù'l-Maḥasin (voir plus haut, p. 165, n. 2), il est avéré que 49 furent emprisonnés ; la proportion est moins forte, pour deux raisons : ces biographies sont très succinctes; en outre, on y compte des officiers subalternes dont la carrière comportait moins de profits et moins d'aléa.

Sept des vingt-huit chanceliers des Mamlouks circassiens furent emprisonnés (voir ci-dessus, p. 165, n. 2).

(3) Sur les prisons du Caire, cf. Maqrizi, II, p. 187-189, 222; Quatremère, *Sultans Mamlouks*, II, *b*, p. 46 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. LX.

Les détenus politiques étaient aussi internés dans les citadelles d'Alexandrie (Maqrizi, éd. de l'Inst. franç., III, p. 191 ; les références seraient innombrables), de Damiette (ci-dessus, p. 165, n. 5), de Marqab (Abu'l-Maḥasin, VI, index, p. 990 ; Ibn Iyas, index, p. 165; van Berchem et Fatio, *Voy. en Syrie*, II, p. 305), peu souvent à Alep (Ibn el-Wardi, suite à Abù'l-Fidà, *s. a.* 743 ; Abu'l-Maḥasin, VI, p. 344 ; Tabbakh, II, p. 469 ; III, p. 520-521).

(4) Mufaḍḍal, in *Patrol. or.*, XIV, p. [323, 455] 487, 619; Quatremère, *Sultans Mamlouks*, II, *a*, p. 138; *b*, p. 38, 69, 124 ; Qalqachandì, VII, p. 212, 330 ; Abu'l-Maḥasin, VI, p. 18, 20, 38-41, 45, 143-147, 194, 195, 240, 256, 257, 260, 268, 271, 285, 297, 374, 433, 459, 466, 503, 547, 558, 561, 575 ; Ibn Iyas, I, p. 193, 196, 248, 271 ; II, p. 11, 12, 148, 190, 254, 261, 269-270, 367, 391 ; Maqrizi, II, p. 55, 314, 422 ; Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1894, I, p. 293 ; 1895, I, p. 302 ; II, p. 227, 308 ; *Maured allatafet*, p. 125 ; Ali Pacha, V, p. 35 ; VI, p. 50 ; Tabbakh, II, p. 469, 472 ; III, p. 96 ; C. I. A., *Syrie du Nord*, I, p. 67-68 ; Van Berchem et Fatio, *Voy. en Syrie*, I, p. 249; Qaramani, II, p. 211, 212; Bischof, *Hist. d'Alep*, p. 103-105; *Bull. Inst. fr.* XXV, p. 119 ; *Bull. Comité art arabe*, XXXII, p. 166 ; mes *Secrétaires*, in *Mél. Basset*, I, p. 287, 293.

Un local s'appelait *Burj el-Khayyàla* (Abu'l-Maḥasin, VI, p. 472) : un autre, au temps des Ayyoubides tout au moins, la *prison des serpents* (Sauvaire, *op. cit.*, J. A. 1895, II, p. 302) ; une troisième, le *Burj el-Ḥammàm* (Ibn Iyas, I, p. 324; Mayer, *Ar. Inscr. of Gaza*, *Journ. of Pal. or. Soc.*, 1915, p. 68).

(5) Quatremère, *Sultans Mamlouks*, II, *b*, p. 44.

(6) Abu'l-Maḥasin, VI, p. 311 ; Ibn Iyas, I, p. 356.

(7) Abu'l-Maḥasin, VI, p. 109, 116, 120, 474. — On lit dans une lettre du sultan Faraj à Ta-

dynastie des Doulghadirides [1]. Le commandant de la citadelle assumait la responsabilité de la garde de ces prisonniers, qui ne pouvaient être incarcérés ou mis en liberté que sur un ordre écrit du sultan. En 678 (1279), pendant la période troublée qui suivit l'abdication de Malik Sa'îd Barakat-Khân, quelques officiers, qui lui étaient restés fidèles, arrêtèrent le gouverneur de Damas, Aidamur Ẓâhirî, et le remirent au commandant de la citadelle. Ce dernier accepta le prisonnier, mais le laissa dans une liberté relative sous bonne escorte [2], lui permit même de se rendre au bain [3], ce qui mécontenta les émirs. « Mais, leur répliqua-t-il, je n'ai reçu à son sujet aucun rescrit du sultan, ni vous non plus. Vous l'avez arrêté de votre propre autorité, et si je vous le livrais maintenant, quelle excuse pourrais-je invoquer (auprès du sultan) ? » Ainsi, dans le cas présent, le commandant de la citadelle avait reçu indûment un officier à mettre en prison : il ne lui faisait pas subir le régime cellulaire, et nonobstant se refusait à le livrer de crainte qu'il ne fût mis à mort.

Naturellement, le commandant de la citadelle devait prendre des mesures

merlan (Qalqachandi, VII, p. 330) : « (Ayant appris que) le sultan Aḥmad ibn Uwais s'était enfui de Bagdad à Alep, nous avons dépêché de notre Porte Royale un émissaire qui le transférera à Damas pour atteindre notre but (qui était de l'emprisonner). Quelques jours plus tard nous avons été informé par le gouverneur de Damas de l'arrivée en cette ville de Qarâ Yûsuf, fils de Qarâ Muḥammad, accompagné d'une suite insignifiante. Nous avons aussitôt envoyé au gouverneur de Damas un émir, porteur d'un décret royal, prescrivant de mettre la main sur Aḥmad ibn Uwais et Qarâ Yûsuf et de les incarcérer à la citadelle de Damas, pour assurer fermement (vis-à-vis de vous) notre fidélité au traité. »

[1] Ibn Iyas, II, p. 246 ; Tabbakh, III, p. 96, 100.

[2] Mufaḍḍal, in *Patrol. or.*, XIV, p. [369] 473. M. Blochet traduit : « il lui laissa la faculté de se promener en ville, tout en le faisant surveiller par des gardes »; mais, en ce cas, les émirs qui voulaient reprendre Aidamur auraient pu assez facilement s'emparer de sa personne. Le mot *ville* rend l'arabe البحرة. Or, à la citadelle du Caire une salle était appelé *baḥra* (ou *baḥira*) (Casanova, *Citadelle*, p. 682, 705, 709 ; Abu'l-Maḥasin, VI, p. 394, 613, 687 ; Ibn Iyas, II, p. 45, 69, 71, 108, 116, 128, 187, 257, 282, 290, 291, 316, 320, 351, 354, 385 ; III, p. 62, 77 ; une salle du même nom dans la *Dâr el-sa'âda* de Damas : Abu'l-Maḥasin, VI, p. 244) ; et je suis frappé de ce fait que le local en question était réservé aux prisonniers traités avec des égards particuliers et qui notamment n'étaient parfois pas enchaînés : les souverains détrônés Malik Manṣûr 'Uthmân, Bilbây, Timurbugâ (Ibn Iyas, II, p. 38, 86, 89, 91 ; et surtout p. 51 : « le sultan donna l'ordre de le faire entrer dans la *baḥra* : [le prisonnier] y fut introduit et y séjourna quelques jours sous bonne escorte ». C'est bien le cas ici, et il est permis de supposer qu'il existait à la citadelle de Damas une salle du même nom, destinée au même usage. L'objection du bain est sans valeur, car il y avait un bain à l'intérieur de la citadelle ci-dessous, p. 170).

[3] Ce qui en dit long sur la vie que menaient les prisonniers.

pour empêcher les évasions : toute la nuit, les sentinelles étaient tenues en éveil par des coups de tambour qui se répétaient toutes les 4 minutes [1]. Pourtant, des évasions se produisaient [2] : il en était de mouvementées, car en cas de réussite collective, les détenus s'armaient et mettaient à mort le commandant de la citadelle, ou tout au moins le forçaient à s'enfuir [3]. En tout cas, le sultan ne plaisantait pas, et le commandant était impitoyablement mis à mort, surtout lorsqu'il pouvait être soupçonné de complicité [4]. L'intéressé s'attendait bien à subir le dernier supplice : le commandant Manṭûq avait, en 810 (1407), facilité l'évasion de deux importants prisonniers, dont l'émir Chaikh, le futur sultan ; puis, pour échapper aux rigueurs du sultan, il s'était caché en ville. Découvert, le malheureux, gêné par sa corpulence, ne put déployer assez d'agilité pour s'enfuir et fut tué par l'officier qui le poursuivait [5].

Mais cette conception administrative n'était pas uniquement fonction de la politique intérieure, si l'on peut qualifier de cette expression pompeuse les scandaleux désordres causés par les jalousies mutuelles des officiers mamlouks, qu'on ne peut pas assimiler à des chefs de partis religieux ou politiques. Les citadelles avaient un rôle militaire à remplir, non seulement contre des mamlouks en révolte, mais vis-à-vis d'une invasion ennemie. La citadelle de Damas, nous l'avons vu, écrivit une page magnifique lors de l'occupation de la ville par les troupes de Gâzân. Elle avait déjà tenu tête pendant quelque temps aux hordes d'Houlagou [6], et plus tard, avec une garnison insignifiante, opposa une assez longue résistance aux efforts de Tamerlan [7]. Plus près de nous, vers la fin du XVIIIe siècle, les troupes d'Egypte, commandées par Muḥam-

[1] Qalqachandi, IV, p. 185, 217 ; XII, p. 29 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 145, note, 146, 205 ; Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1896, I, p. 431. — Pour le Caire, cf. Qalqachandi, IV, p. 9.

[2] Abu'l-Maḥasin, VI, p. 195 ; Bischof, *Hist. d'Alep*, p. 101 ; *Bull. Inst. fr.*, XXV, p. 122.

[3] Abu'l-Maḥasin, VI, p. 378-379.

[4] Ibn Iyas, II, p. 246. Tabbakh, III, p. 96.

[5] Abu'l-Maḥasin, VI, 189-190, 257.

[6] Quatremère, *Sultans Mamlouks*, I, *a*, p. 99. — La citadelle d'Alep s'était aussi défendue après la prise de la ville (*Ibid.*, p. 90) : Qalqachandi (IV, p. 128 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 93) note que le conquérant mongol ne put s'emparer de la citadelle de Darkûch, au sud-est d'Antioche, sur l'Oronte.

[7] Abu'l-Maḥasin, VI, p. 63, 65 ; Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1896, I, p. 428 ; *Enc. de l'Islam*, I, p. 932.

mad Bey Abû Dhahab, maîtresses de la ville de Damas, ne purent s'emparer qu'avec beaucoup de peine de la citadelle [1].

Le sultan obéissait donc aussi à des vues supérieures d'intérêt général en choisissant lui-même les commandants de citadelles ainsi que les préfets des districts qui avaient une importance militaire. Sur les 6 chefs-lieux des grandes provinces, 3 seulement, Damas, Alep et Ṣafad possédaient des citadelles avec *nâib* indépendant [2] ; par contre, à Tripoli, Hama [3] et Karak, il n'y avait pas de commandant de citadelle [4].

Pour cette vaste région syrienne ce n'était pas suffisant : aussi de nombreux districts relevaient directement du sultan. Ainsi, Gazza, avant de former une septième province [5], était un chef-lieu de commandement militaire, dont le titulaire était toujours nommé par la cour du Caire [6]. Ces procédés administratifs ne firent que s'accentuer, et, au cours du IXe (XVe) siècle, nombreux étaient les commandants de districts et de citadelles nommés par le sultan. On aboutit à la liste suivante [7] :

Province de Damas : Gazza, Jérusalem, Ramleh, Ṣubaiba, 'Ajlûn, Ṣarkhad, Ḥomṣ, Raḥba, Maṣyâf, et d'une façon intermittente, Adra'ât et Balbek.

Province d'Alep : province sujette aux invasions, donc à commandements militaires très variables et difficiles à déterminer. On est tout au moins certain de Qal'at-el-muslimîn, Bahasnâ, 'Aintâb, Chaizar, Malaṭya, Abulustain, Ayâs, Ṭarsûs, Adana, el-Bîra (Birédjik), Qal'at Ja'bar, el-Ruhâ, Sis ; les localités douteuses sont situées hors des limites de la Syrie proprement dite, vers l'Anatolie, l'Arménie et la Mésopotamie.

(1) Savary, *Lettres sur l'Égypte*, II, p. 236.

(2) Qalqachandi, IV, p. 150, 204 ; XII, p. 151 ; Ibn Chihna, p. 259 ; C. I. A. *Égypte*, I, p. 210-211 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 119, 217, 234, n. 2. — Le dédoublement est aussi ancien pour Alep que pour Damas : rectifier en ce sens Massignon, *Six plats de bronze*, *Bull. Inst. fr.*, X, p. 83, où, en outre, dans la n. 6, la *niyâba* de la citadelle est confondue mal à propos avec la fonction d'*atabek*.

(3) Voir pourtant Abu'l-Maḥasin, VI, p. 8.

(4) Qalqachandi, IV, p. 233, 238 ; IX, p. 253 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 222, 231.

(5) Ci-dessus, p. 152, n. 2.

(6) Qalqachandi, IV, p. 99 ; VII, p. 179 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 51.

(7) Qalqachandi, IV, p. 201, 226-229 ; VII, p. 169-170, 172-176, 179, 180 ; IX, p. 253 ; XI, p. 110, 112 ; XII, p. 105, 106, 110, 113, 115, 168, 169, 172, 174, 175, 197, 212 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 176, n. 5 ; 178, n. 1 ; 179, n. 1 et 5 ; 180, 215-218, 226, n. 2, où il importe de consulter les notes.

Le sultan donnait en outre l'investiture aux chefs des grandes tribus arabes (Qalqachandi, VII, p. 184 seq. : XII, p. 118 seq.).

Province de Tripoli : Ḥiṣn-el-Akrâd, Ḥiṣn'Akkâr, Balâṭunus, Ṣahyûn, Latakieh, Marqab[1], el-Kahf.

Les trois autres provinces, Hama, Ṣafad[2] et Karak ne comportaient pas de commandements royaux.

Les villes que nous venons d'énumérer possédaient presque toutes une citadelle qui devait pouvoir se défendre contre une attaque : les remparts devaient donc être d'une solidité à toute épreuve ; il fallait en outre prévoir l'éventualité d'un long siège pour la garnison, qui devait avoir à sa disposition des approvisionnements suffisants en munitions et en vivres. C'est ce qui va être examiné pour la citadelle de Damas en particulier.

« Une des beautés de Damas est sa citadelle, l'excellence de sa bâtisse et son étendue. Elle est, en effet, aussi vaste qu'une ville... Elle renferme un bain, un moulin et quelques boutiques pour la vente des marchandises; l'hôtel de la frappe, où se battent les monnaies; des maisons, des magasins de dépôt, et une rotonde[3], qui est telle qu'il n'en existe pas de plus belle sur la surface de la terre... Celui qui regarde du haut de cet édifice jouit d'un magnifique coup d'œil, quelque loin que sa vue s'étende[4]. » Aussi, en cet endroit qui dominait toute la région environnante, avait-on installé un porte-signal à feu pour la transmission des nouvelles urgentes[5].

« Il y avait dans la citadelle des puits, des cours d'eau et des conduits d'écoulement, de telle sorte que l'eau étant coupée, les puits la remplacent[6]. » La citadelle était entourée d'une muraille élevée, enclose elle-même d'un fossé, qu'on remplissait d'eau en cas de siège[7].

[1] Prison politique (ci-dessus, p. 166, n. 3).

[2] Peut-être el-Chaqif (Qalqachandi, XI, 112).

[3] *Târima.* — Sur les différentes acceptions de ce mot, voir Maqrizi, I, p. 444; II, p. 35; Ravaisse, *Essai sur l'hist. et la topogr. du Caire*, II, p. 84. Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1896, I, p. 454. *Amida*, p. 52, n. 3; C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 355, n. 2; *Syria*, VI, p. 94, n. 1; Kindi, éd. Guest, p. 601. Ibn Abi Usaibi'a, I, p. 140; Nuwairi, III, p. 342; J. A., 1869, I, p. 222; Hartmann, *Geogr. Nachrichten ub. Palästina*, p. 48; Massignon, *Dial. ar. de Bagdad*, extrait de *Bull. Inst. fr.*, XI, p. 20. Goldziher, *A family of Fat'Ladis*, J. A. O. S., XXVII, p. 251, 252; *Rev. monde musulman*, LVII, p. 130.

[4] Abû'l-Baqâ, *in* Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1896, I, p. 427-428.

[5] Salih ibn Yahya, p. 60-61; Qalqachandi, XII, p. 27; Gaudefroy-Demombynes, p. 145, n. 1. — A l'époque d'Ibn Faḍl-Allah, ce signal était installé sur le minaret septentrional de la mosquée des Omeyyades (*Ta'rîf*, p. 209; Hartmann, *Pol. Geogr.*, LXX, p. 505; Qalqachandi, XIV, p. 399; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 259).

[6] Abu'l-Baqâ, *loc. cit.* p. 428.

[7] Qalqachandi, IV, p. 93; Gaudefroy-De-

On n'a pas de renseignements précis sur la composition de la garnison, qui devait comprendre, comme dans les autres forteresses, « des mamlouks, soldats réguliers de l'armée, peut-être de la garde, des esclaves pour les fonctions subalternes, enfin des armuriers (*zardkàchiya*) [1] ». Dans la citadelle d'Alep, « une des plus considérables [2] » il y avait une section de soldats de la garde, quarante hommes [3]. Lorsque Qalàwùn se fut emparé, en 684 (1285), de Marqab, il désigna, pour y tenir garnison, mille hommes, archers, arbalétriers et soldats, quatre cents ouvriers, un détachement d'émirs jouissant des honneurs de *ṭablkhàna* (émirs de quarante), et un autre de 150 mamlouks bahrides [4]. Mais ce chiffre d'environ 2.000 hommes est vraisemblablement un maximum : il faut tenir compte de la présence des croisés en Syrie et des précautions à prendre pour une contre-attaque des Francs qui venaient d'être dépossédés de Marqab.

Le service était très chargé : de jour, ainsi que cela se passait à Alep, les soldats de la garde assuraient à tour de rôle la surveillance de la porte d'entrée, ouverte du lever du soleil à son coucher [5] ; de nuit, le commandant de la citadelle devait s'assurer que les sentinelles étaient à leur poste et que les rondes s'effectuaient strictement. Aucun homme ne pouvait sortir de la citadelle sans un titre de permission, laquelle n'était en aucun cas donnée pour la nuit [6]. A cause de la discipline sévère qu'il imposait, le commandant devait veiller au bon moral de la garnison, « se concilier les cœurs et faire rendre justice [7] ».

Il y avait à la citadelle de Damas, comme dans toutes les autres forteresses, un dépôt d'armes, où l'on trouvait des sabres, des arcs, des flèches,

MOMBYNES, p. 35. — Comparer une vue saisissante de la citadelle d'Alep, prise en avion (*L'Illustration*, 30 août 1924, p. 169).

(1) C. I. A., *Égypte*, I, p. 491. — De même, les renseignements qui vont suivre seront souvent empruntés à des documents concernant d'autres citadelles. Peu importe, puisqu'il ne s'agit ni de chiffres ni de topographie.

(2) GAUDEFROY-DEMOMBYNES, *La Syrie*, p. 264, n. 1.

(3) QALQACHANDI, IV, p. 217 ; GAUDEFROY-DEMOMBYNES, *La Syrie*, p. XXXIV, 204.

(4) VAN BERCHEM et FATIO, *Voy. en Syrie*, I, p. 317.

(5) QALQACHANDI, *loc. cit.* ; GAUDEFROY-DEMOMBYNES, *La Syrie*, p. 204-205.

(6) *Ta'rif*, p. 96 ; QALQACHANDI, XI, p. 92 ; XIII, p. 100-102 ; GAUDEFROY-DEMOMBYNES, *Syrie*, p. CIX-CX, note.

(7) *Ta'rif*, p. 95 ; QALQACHANDI, XI, p. 92 ; XII, p. 29, 198 ; GAUDEFROY-DEMOMBYNES, *La Syrie*, p. 145, note.

des lances, des cottes de mailles, des cuirasses[1], composées de lames de fer recouvertes de brocart, des haches, des outils divers, du bois de construction, du bois de mine, du bois pour les palissades, du naphte, etc.[2]. Lorsque le sultan Salim prit possession de la citadelle d'Alep, il y trouva[3] « des housses[4] et des parures d'encolure[5] brochées d'or, des haches, des selles d'or et de pierres précieuses[6], des tambours[7], des brides incrustées[8], des pierres précieuses (*fuṣûṣ muthammana*), des harnais[9] d'acier bigarré, des sabres damasquinés d'or[10], des cottes de mailles[11] et des casques de prix, et d'autres armes ». Il ne faut pas oublier le matériel lourd, représenté par des mangonneaux de diverses grandeurs : mangonneaux de Satan, mangonneaux francs, qarâbugâ[12].

Il fallait veiller à ce que ces armes ne disparaissent pas. « Personne n'enlèvera du château royal, lit-on dans un décret d'Alexandrie daté de 907 (1501)[13], ni armes, ni canons, ni fusils, ni instrument de guerre, ni autre chose. Tout homme de la garnison du château, mamlouk, esclave ou armurier, qui transgressera cet ordre et qui en fera sortir un seul objet, sera étranglé à la porte du château. » Ce décret n'a pas été rédigé sans raison, et

(1) *Qarqâlat* (cf. Qalqachandi, II, p. 136 ; Abu'l-Mahasin, VI, p. 78, 682, 699.

(2) *Ta'rîf*, p. 95 ; Qalqachandi, IV, p. 11-12 ; XI, p. 92 ; XII, p. 29, 208, 210, Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. LIII, 145, note ; van Berchem et Fatio, *Voy. en Syrie*, I, p. 317.

(3) Ibn Iyas, III, p. 50, 101

(4) *Kanbûch* (cf. Qalqachandi, II, p. 127, 129; IV, p. 12 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. XCI, XCIV ; et p. LIII, où, par distraction, le mot est traduit par « pommeau ».

(5) *Riqâb*, pl. de *raqaba* (cf. Qalqachandi, II, p. 127 ; Quatremère, *Sultans Mamlouks*, I, *a*, p. 135, note

(6) *Billaur* (cf. C. I. A., *Jérusalem*, II, p. 276).

(7) *Ṭubûl el-bizât*. Je ne sais ce que signifie le second mot.

(8) Cf. Qalqachandi, II, p 129 ; Abu'l-Mahasin, VI, p. 256.

(9) *Barkustuwanât*, qu'on écrit بركستوان et بركصطوان (Qalqachandi, IV, p. 58, 62 ; Abu'l-Mahasin, VI, p. 78 ; Sakhawi, p. 66 ; Ibn Iyas, I, p. 231, 302 ; II, p. 20, 127, 173 ; *Bull. Inst. fr.*, XXV, p. 126) ; le mot s'employait aussi pour l'armure des éléphants (Qalqachandi, V, p. 97). Je ne sais à quelle époque ce vocable persan a remplacé l'arabe *lijfâf* employé encore sous les Fatimides (Maqrizi, éd. Inst. franç., III, p. 214, n. 10 ; C. I. A., *Égypte*, II, p. 55, n. 4 ; Ibn el-Athir, *s. a.* 443 ; 'Utbi, en marge d'Ibn el-Athir, Le Caire, 1290, X, p 97, 162 ; XI, p. 109). On trouve كشتبان dans Ibn Khurdâdhbeh (*Gloss.*, p. 214).

On conserve, au Palais des Arts, à Lyon, un chanfrein de cheval, portant une inscription que le savant Directeur adjoint du Service des Antiquités de Palestine, M. L. A. Mayer, doit publier prochainement.

(10) Sakhawi, p. 66, 68.

(11) *Zardiyât* (cf. Qalqachandi, II, p. 135).

(12) Van Berchem et Fatio, *Voy. en Syrie*, I, p. 315-316.

(13) C. I. A., *Égypte*, I, n° 321.

vu sa date tardive, il a dû être précédé d'arrêtés analogues [1]. Les auteurs ont conservé le souvenir d'un scandale dans lequel fut compromis un vizir de Qalâwûn, qui avait vendu aux Francs des armes soustraites aux arsenaux royaux. D'ailleurs l'intéressé, Sanjar Chuja'î, qui avait avoué s'être dessaisi d'armes « vieilles, dégradées et de peu d'usage », s'en tira à très bon compte : sans doute il dut verser une amende considérable, mais ne fit guère qu'un mois de prison, et on le trouve trois ans plus tard, en 690 (1291), gouverneur de la province de Damas [2].

Il y avait encore, dans la citadelle, un magasin d'habillement, dont on devait aussi tenir un compte rigoureux [3]. Les sièges éventuels, pour lesquels

[1] Témoin ce court billet, cité par Qalqachandî (VIII p. 205) : « Il est rappelé à sa noble (lire : *karîm*) connaissance qu'un (précédent) décret royal a stipulé l'interdiction absolue de transporter des armes et des équipements en Asie mineure (*el-bilâd el-rûmiya*). Notre présente note est pour inviter Sa noble Excellence à prescrire qu'il soit absolument défendu de transporter des armes et des équipements dans la région indiquée. Qu'il y veille scrupuleusement et qu'il comprenne toute la portée de cette interdiction ! »

[2] Quatremère, *Mamlouks*, II, *a*, p. 92-97.

La personnalité de Sanjar Chujâ'î est intéressante à plus d'un titre. Sa carrière administrative est brève : mamlouk du sultan Qalâwûn ; en 678, émir de quarante ; 679-687, vizir, c'est en 687 qu'il est accusé d'avoir vendu des armes ; 688, administrateur des finances à Damas ; 690, fait fonctions de nâib el-salṭana ; 690-691, gouverneur de la province de Damas. En 693, nommé régent ; après l'assassinat de Malik Achraf Khalîl, fait monter sur le trône Malik Nâṣir Muḥammad, essaie de fomenter une révolution de palais au cours de laquelle il succombe, en ṣafar 693. Sa tête fut promenée à travers les rues du Caire, aux cris de joie de la population.

Car, cet homme, avide de richesses, « s'était livré à de nombreuses exactions et avait inventé toutes sortes d'actes de vexation et de tyrannie » : il possédait, à son domicile, une prison, dans laquelle il détenait les malheureux à qui il voulait extorquer de l'argent. Il est toujours prêt à conclure d'importants marchés pour le compte de l'État, ou à confisquer la fortune de collègues en disgrâce. Tout-puissant sous les règnes de Qalâwûn et de son fils Khalil, il réussit à faire augmenter à son profit la dotation du gouvernement de Damas.

Il dirigea avec beaucoup d'activité la construction du collège et de l'hôpital de Qalâwûn. Dernier trait, à mettre en face de l'incident de la vente des armes, c'est Sanjar Chujâ'î qui mit fin à l'occupation franque en Syrie, par la prise de Saïda et de Beyrouth (cf. Maqrizi, II, p. 380, 406-408, 429 ; Quatremère, *Sultans Mamlouks*, II, *a*, p. 7, 12, 27, 44, 59, 60, 64, 88, 104, 110, 113-116, 126, 129, 130, 131, 140, 141, 143, 150, 157 ; II, *b*, p. 2, 6, 8-14, 16 ; Ibn Iyas, I, p. 117, 121, 122, 129-131, 174 ; Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1894, I, p. 498 ; 1895, I, p. 312 ; II, p. 291 ; Zetterstien, *Beitrage z. Gesch. d. Mamlûk.*, p. 1, 21, 26, 29, 97, et notes, p. 45 ; Abû'l-Fidâ, s. a. 691, 693 ; Mufaḍḍal, in *Patrol. or.*, XIV, p. [383, 388, 393, 412-414] 547, 552, 557, 576-578 ; Salih ibn Yahya, p. 42, 43, 109 ; Marcel, *Égypte*, p. 169 ; van Berchem et Fatio, *Voy. en Syrie*, I, p. 101 : Lane-Poole, *Egypt*, p. 288-289).

[3] Qalqachandi, XII, p. 28 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 145, note.

on avait étudié le creusement de puits à l'intérieur de la citadelle, exigeaient d'importants approvisionnements de vivres. Ibn Iyâs a l'occasion d'en faire l'énumération pour le Caire : biscuits, farine, beurre, miel, fourrage, réserve de bétail [1]. Un arrêté royal concernant la forteresse de Ṣarkhad montre avec quelle minutie le gouvernement précisait les devoirs du commandant en cette matière [2] : « Les provisions et les récoltes seront soigneusement apportées à la forteresse pour y être conservées : une récolte nouvelle ne sera pas engrangée au-dessus d'une récolte ancienne ; toute grange où sera conservée une récolte aura une situation consignée par écrit ; un échantillon en sera conservé dans un petit sac et sera gardé sous scellés dans le Trésor. On ne consommera pas de nouveau grain avant l'épuisement de l'ancien. » Tous ces détails étaient étroitement surveillés, et le commandant de la citadelle avait à subir des inspections, qui s'intéressaient non seulement à l'état de conservation de la forteresse elle-même [3], mais enquêtaient sur la situation des approvisionnements [4].

Un dernier souci incombait au commandant de la citadelle, puisque celle-ci renfermait l'hôtel de la monnaie : cela impliquait, outre les espèces monnayées, une certaine quantité d'or et d'argent en lingots [5]. Lorsque le gouverneur de Damas, Jaqmaq Argûnchâwî, en révolte contre le sultan Malik Muzaffar Aḥmad, en 824 (1421), s'empara de la citadelle, il y trouva environ 100.000 dinars [6] (plus d'un million or).

Ainsi, la responsabilité de ce fonctionnaire était écrasante : cette notice, qui demandera à être complétée et révisée sur bien des points, le montre suffisamment. Cet officier, dit Qalqachandî [7], devait être « ingénieux, attentif, énergique, circonspect, compétent sur les divers genres de sièges, de combats, de fortifications et de défense des places ». Il n'était peut-être pas difficile de trouver un officier possédant la science technique indispensable, mais il

[1] Casanova, *Hist. de la citadelle*, p. 704. — Cf. *Ta'rîf*, p. 95-96; Qalqachandi, XI, p. 92; XIII, p. 102; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. cx, note.

[2] Qalqachandi, XIII, p. 101; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. cix-cx, note.

[3] *Ta'rîf*, p. 94-95; Qalqachandi, XI, p. 92; XIII, p. 90; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. cix, note.

[4] Quatremère, *Sultans Mamlouks*, II, *b*, p. 184.

[5] Qalqachandi, XIII, p. 28; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 145, note.

[6] Abu'l-Maḥâsin, VI, p. 486. — A Alep, le sultan Salîm aurait mis la main sur un million de dînârs (Ibn Iyas, III, p. 50).

[7] Qalqachandi, XI, p. 88.

devait être plus malaisé de rencontrer un homme dont la loyauté envers le gouvernement du sultan fût à toute épreuve. C'est à dessein que je parle du « gouvernement » et non de la personne du sultan, car il semble bien que le sort du commandant de la citadelle de Damas n'ait pas été forcément lié aux révolutions du Château de la Montagne, au Caire. Les chroniques, évidemment nous renseignent mal sur ses faits et gestes, car, malgré son rôle important, c'est un fonctionnaire subalterne. Il apparaît néanmoins que le gouvernement du sultan ait eu presque toujours à se louer de son choix : au moment des trois sièges des Mongols, les commandants défendirent la place avec ténacité, l'un d'eux avec succès[1]. D'autre part, les commandants ont presque toujours tenté de réagir contre les révoltes des gouverneurs de la province, payant souvent leur résistance de leur vie.

Ce fonctionnaire, qui fut choisi parmi les commandants de mille sous les Bahrides, fut, à dater de l'avènement des Circassiens, un officier du grade immédiatement inférieur, soit un émir de *ṭablkhâna*[2] (en principe, chef de quarante mamlouks). Il portait le titre de *nâib el-qal'a bi-Dimachq*, mais jamais celui de *kâfil*, ce qui montre l'infériorité de son rang vis-à-vis du gouverneur[3]. Bien que les auteurs ne nous le disent pas, il y avait peut-être à Damas un cérémonial analogue à celui que note Qalqachandî pour Alep. Deux fois par semaine, le gouverneur de la province sortait en cortège solennel : « il passait devant la porte de la citadelle ; le *nâib* de la citadelle était descendu jusqu'à la porte, où se trouvaient les Mamlouks à son service. En passant devant eux, le

[1] En 922 (1516), le gouverneur de la citadelle d'Alep, Qânṣûh Achrafî, se rendit sans combattre au sultan Salîm. Le nouveau sultan égyptien, Ṭûmân-Bây, qui sentait peut-être la trahison couver autour de lui, se contenta de le tancer violemment et de le mettre en prison, uniquement pour le principe, puisqu'il le libéra peu après (Ibn Iyas, III, p. 57, 70, 87).

[2] Cf. Qalqachandî, VII, p. 169. — Cette diminution de grade ne supprimait pas la nomination par le sultan, car voici le principe exprimé par Qalqachandî (IX, p. 253; XII, p. 281) : « Il est constant que l'investiture d'une *niyâba* dont le titulaire est commandant de mille soit nommé par le sultan, par décret royal émanant de la Chancellerie des Portes royales. Lorsque le titulaire est un soldat ou un gradé de la garde, il est nommé par le *nâib el-salṭana* de la province dont le poste dépend, par arrêté préfectoral, rédigé à la Chancellerie du chef-lieu de la province. Les émirs de *ṭablkhâna* et les émirs de dix sont nommés à une niyaba tantôt par le sultan, tantôt par le gouverneur de la province ; toutefois, pour les postes à pourvoir, la plupart du temps, le sultan désigne les émirs de *ṭablkhâna*, et le gouverneur de province nomme les émirs de dix. »

[3] C. I. A., *Egypte*, I, p. 215, n. 2, 222-223.

gouverneur saluait le commandant de la citadelle, qui lui rendait son salut et remontait à la citadelle [1]. » L'administration, qui ne perdait jamais ses droits sous les Mamlouks, témoignait aussi de la différence des grades ; les gouverneurs étaient investis par un brevet nommé *taqlîd*, tandis qu'un simple arrêté, dit *marsûm*, était d'usage pour la nomination des commandants [2].

Un premier geste était enfin imposé au commandant de la citadelle avant son entrée en fonctions : il devait prêter serment au sultan. La traduction du curieux modèle cité par Ibn Faḍl-Allah [3] sera la meilleure conclusion de cet essai, puisque cette formule ne laisse dans l'ombre aucune des obligations que nous avons passées en revue :

« Je réaliserai l'union de tous les hommes de la garnison de cette citadelle dans l'obéissance et pour le service de notre maître le sultan, prenant l'engagement de veiller à sa sécurité et à sa défense, d'en fortifier les abords, d'en éloigner l'ennemi, de combattre sous ses murs et d'en repousser l'assaillant par tous les moyens. Je veillerai à la conservation des magasins et dépôts d'approvisionnement, des arsenaux, ainsi que des vivres et des armes de toute sorte qu'ils contiennent, n'en faisant sortir quelque chose qu'en cas de besoin et de nécessité, et ne distribuant alors en vivres et en armes que les quantités strictement indispensables. Dans la répartition je me considérerai comme l'égal d'un soldat de la garnison, et chacun de mes subordonnés aura la même part qu'un employé des services auxiliaires de cette citadelle : je ne m'attribuerai aucun supplément particulier et ne tolérerai dans cet ordre d'idées aucun passe-droit. Par Dieu! Par Dieu ! Par Dieu ! Je jure de n'ouvrir et de fermer les portes de cette citadelle qu'aux heures habituelles d'ouverture et de fermeture ; je ne les ouvrirai donc qu'après le lever du soleil et les fermerai toujours avant le coucher du soleil [4]. J'exigerai des sentinelles, des coureurs et des hommes de garde, selon la nécessité habituelle, un service en tout

[1] Qalqachandi, IV, p. 222-223 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. cviii, 211-212.

[2] Qalqachandi, XI, p. 102, 109.

[3] *Ta'rîf*, p. 148-149.

[4] Cf. Qalqachandi, XII, p. 28; XIII, p. 101 ; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. cix, note, 145, note.

Pour la citadelle de Damas, Nu'aimî donne le renseignement suivant qui s'applique d'ailleurs à la dynastie ayyoubide : « Elle ne fermait pas la nuit pendant toute la durée du ramadan ; les plats de douceurs en sortaient pour être portés à la grande mosquée, aux couvents et hospices, à Ṣâliḥiya, chez les gens pieux, les faqîrs, les chefs de corporations (*rais*) et autres. »

point conforme à l'intérêt de notre maître le sultan. Je ne remettrai cette citadelle qu'à notre maître le sultan, ou à un tiers sur le vu d'un décret royal précisant ses décisions authentiques et ses ordres clairs. Je n'emploierai dans cette citadelle que des hommes aptes au service, susceptibles d'être utiles à cette citadelle, ne m'inspirant en cela d'aucun parti pris personnel et je ne tolérerai chez mes subordonnés aucun acte de favoritisme. A tout ceci j'appliquerai tous mes efforts et je consacrerai tout mon zèle. »

G. Wiet.

BIBLIOGRAPHIE

R. A. S. Macalister. — **A Century of excavation in Palestine**. Un vol. in-8° de 335 pages avec 36 illustr. Londres, Religions Tract Society, s. d. (1925).

Le savant et heureux explorateur de plusieurs sites palestiniens, notamment de Gézer, présente ici, au grand public, les résultats des recherches poursuivies en Palestine depuis l'impulsion que leur donna — grâce à ce que M. M. appelle *his iconoclastic attitude* (p. 136), c'est-à-dire à son esprit critique — l'américain E. Robinson, auquel il ne faut pas oublier d'associer son excellent collaborateur Eli Smith. La première fouille à laquelle il fut procédé en Palestine est celle que F. de Saulcy engagea en 1851 au soi-disant « tombeau des rois » à Jérusalem. Le *Palestine Exploration Fund* inaugura bien après des recherches plus approfondies. Cependant, il faut attendre jusqu'en 1890 pour que sir Flinders Petrie, à la suite de ses fouilles de Lakish (Tell el-Hesi), pût présenter sur l'antiquité palestinienne des vues nouvelles qu'ont précisées les recherches de Bliss et de M. Macalister. Jusque dans la bibliographie, ce dernier, par excès de modestie, n'est pas cité, ce qui, pour le lecteur non averti, entraîne une grave lacune. Rien ne lui révèle, en effet, qu'on doit à l'auteur même de l'ouvrage les belles découvertes de Gézer.

Une large place est naturellement réservée à la topographie de Jérusalem ; on y discute, notamment, la position de la troisième enceinte dite d'Agrippa que Robinson avait déjà signalée *with lamentable superficiality*, dit M. Macalister. Au moment où ce dernier mettait son volume sous presse, on annonçait à Jérusalem des découvertes qui semblent bien confirmer les observations faites par Robinson. La question a déjà soulevé des discussions passionnées, parce qu'elle touche à la localisation du Saint-Sépulcre. Pour en mieux juger, il faut attendre la publication détaillée qui ne saurait tarder.

Trois chapitres sont consacrés à montrer ce que les découvertes dues aux fouilles ont révélé touchant l'histoire politique, la civilisation et la religion. Les textes, non moins que les objets, s'y présentent en bonne place, sauf cependant la stèle de Mésa qui n'est plus à l'honneur et disparaît même de l'illustration. Il est vrai qu'on a réussi à renouveler complètement cette dernière et qu'on reproduit des monuments qu'on chercherait vainement ailleurs, ainsi la stèle de Ramsès II découverte à Beisan.

CARL STEUERNAGEL. — **Der 'Adschlûn**, nach den Aufzeichnungen von Dr. G. SCHUMACHER. Livr. 1 et 2, in-8° de 384 pages et 59 planches. Leipzig, Hinrichs, 1925.

Cette description de l''Adjloun, région transjordanienne au sud de Yarmouk avec Irbid comme chef-lieu, est fondée sur les itinéraires, les observations et les levés cartographiques de l'ingénieur G. Schumacher qui a résidé longtemps à Ḥaifa. Deux autres livraisons paraîtront bientôt qui, comme les précédentes, constitueront des tirages à part de la *Zeitschrift des deutschen Palaestina-Vereins*.

L'ouvrage complet se divisera en deux parties. La première offre une description générale de la région avec tous les renseignements nécessaires sur la géologie, le climat, la faune et la flore, aussi l'archéologie et les conditions présentes. La seconde partie comprend une description minutieuse des différents districts de l''Adjloun. Cette région qui n'a plus retrouvé l'éclat de l'antiquité où elle comptait des villes comme Gerasa, Amathus, Pella, Gadara, Abila, Dium, Capitolias, Arbela. Aujourd'hui seules Irbid (Arbela) et Beit-Ras (Capitolias) font figure de petites villes ; l'ensemble de ce territoire ne compte pas 40.000 habitants. Ce semi-abandon a été favorable à la conservation des ruines, mais surtout des monuments préhistoriques. M. Schumacher a porté spécialement son attention sur les anciennes routes, mais un croquis eût été nécessaire pour en faciliter le report sur la carte.

Toutes les recherches n'ont pas permis de placer exactement l'ancienne Yabesh dont le nom reste attribué au Wadi Yabis. M. Schumacher a attiré l'attention sur l'identification possible de Dium avec Edoun. Le rapprochement onomastique doit être retenu, mais cela n'exclut pas l'identité de Dium avec el-Ḥoṣn (site voisin de Edoun), car le vocable a pu se déplacer.

Cette étude est précieuse au point de vue topographique. Des reproductions photographiques illustrent la description détaillée de la région.

JEAN BABELON. — **Catalogue de la collection de Luynes. Monnaies Grecques.** I. *Italie et Sicile* (Bibl. Nat. Départ. des Médailles et Antiques). Un vol. in-4° de XIII et 292 pages avec un album de planches. Paris, J. Florange et L. Ciani, 1924.

Le duc d'Albert de Luynes, né à Paris le 15 décembre 1802 et mort à Rome le 15 décembre 1867, a marqué dans la science, et tout particulièrement dans l'orientalisme, par des travaux personnels, des explorations importantes et des dons magnifiques. Son œuvre capitale, en collaboration avec le lieutenant de vaisseau Vignes et Lartet (ne pas confondre comme il arrive souvent avec Lortet), est un *Voyage d'exploration à la mer Morte, à Palmyre, à Pétra et sur la rive gauche du Jourdain*, qui compte trois volumes de texte et un volume de planches.

Il a fourni sa contribution à l'étude des textes sémitiques, notamment ceux gravés sur la pierre à libation du Serapeum de Memphis et sur le sarcophage d'Eshmounazar. Le musée du Louvre doit ce dernier monument à sa munificence. Mais ses recherches ont plus spécialement porté sur la numismatique. Ici aussi il a réservé une large place à l'Orient avec son im-

portant *Essai sur la numismatique des satrapies et de la Phénicie sous les rois achéménides* (1846), sa *Numismatique et inscriptions cypriotes* (1852) et ses *Monnaies des Nabathéens* (1858). Il avait réuni une collection incomparable et il la donna de son vivant au Cabinet des Médailles qu'il avait déjà enrichi de la coupe sassanide d'argent doré, connue sous le nom de coupe de Chosroès. Ainsi furent mis à la disposition du public de rares monnaies antiques « celtibériennes, gauloises, grecques et phéniciennes, et le trésor de monnaies romaines trouvé à Arbanats, en janvier 1860. A ces 6.893 médailles s'ajoutèrent 373 pierres gravées, camées et intailles, y compris les cylindres, les cônes et autres pierres de travail oriental; 188 bijoux d'or, 39 statuettes de bronze, 43 armures et armes antiques, 85 vases peints de premier ordre et un grand nombre d'autres monuments de nature diverse, parmi lesquels le torse de Vénus Anadyomène, chef-d'œuvre de la sculpture antique, devenu un des joyaux de la Bibliothèque (p. VI) ».

M. Jean Babelon, que nous venons de citer, a entrepris comme hommage à la mémoire du duc de Luynes la publication des monnaies antiques qui ont formé sa collection. Le premier volume présente de la meilleure manière les monnaies d'Italie et de Sicile. On y relèvera quelques monnaies à épigraphe phénicienne, monnaies frappées par les Carthaginois en Sicile, monnaies de Heracleia Minoa (peut-être Cephaloedium), Motya, Panorme (Ṣiṣ), Solus, Malte et Cossura. Les légendes phéniciennes n'ont pas été attentivement revisées sur les épreuves et offrent de nombreuses erreurs.

R. D.

SIR ALEXANDER B.-W. KENNEDY. — **Petra, its history and monuments.** Un vol. gr. in-4° de XIV et 82 pages et de nombreuses planches. Londres, Country Life, 1925.

Il n'existait pas en anglais une description des ruines de Petra suffisamment détaillée, c'est-à-dire scientifique et cependant à la portée du grand public ; la même lacune se peut constater d'ailleurs en français. L'auteur s'est attaché à étudier ces ruines uniques au monde et d'un si grand attrait ; il a parfaitement atteint son but en nous donnant un volume où il résume le fruit de ses recherches sur le terrain, illustrées de sept grandes planches, plus 211 figures disposées en planches hors texte. Il n'y faut pas chercher un inventaire détaillé des monuments, comme l'ont réalisé Brünnow et Domaszewski, mais une étude d'ensemble au courant des publications antérieures et bien documentée par de nombreuses photographies que l'auteur a prises lui-même au cours de ses visites, ou qu'il a empruntées à M. Philby (l'ancien délégué britannique en Transjordanie), à M. A.-L. Mumm et à sir Aurel Stein. Il faut signaler aussi les vues aériennes obtenues par le service aéronautique anglais ; leur interprétation eût été simplifiée si on leur avait superposé un calque avec indication des sites et chemins principaux.

Sir Alexander Kennedy propose de dénommer « assyriens » les monuments nabatéens décorés du créneau en escalier, tandis que la décoration en gorge égyptienne désignerait les autres comme « égyptiens ». Ces formules abrégées risquent de mal rendre les faits et d'égarer

le lecteur. En réalité, le décor en créneau paraît s'être répandu en Syrie surtout à l'époque perse et finalement a été naturalisé syrien. De même pour la gorge égyptienne dont l'introduction dans le pays est certainement beaucoup plus ancienne. Et comment dénommer les façades d'un type composite (comme fig. 97, 101, etc.) qui porte le décor en escalier au-dessus de la gorge égyptienne ?

Il est très difficile d'assigner une date aux monuments de Pétra. Les archéologues classiques ne s'entendent pas sur l'époque à laquelle il faut attribuer, par exemple, la façade dite el-Khazna. Domaszewski pensait à l'époque d'Hadrien (vers 131); mais M. Wiegand la rapporterait plutôt à l'époque d'Auguste. Sir Alexander Kennedy n'accepte pas une date aussi haute.

On voit ainsi que l'étude des monuments de Petra n'est pas encore achevée. Il faut recommander aux futurs explorateurs de s'attacher, en disposant d'une échelle appropriée, à photographier les détails et non pas seulement les ensembles ; ils ne doivent pas craindre non plus de doubler les photographies par des dessins précis. Nous pourrons apprendre beaucoup de l'étude de ces détails.

R. D.

René Basset. — **Mille et un contes, récits et légendes arabes**. Tome I. *Contes merveilleux. — Contes plaisants.* Un vol. in-8, de 552 pages. Paris, Maisonneuve, 1924.

Ce n'est pas sans une vive émotion que j'ai rédigé cette notice : sans avoir été à proprement parler un élève de René Basset, j'ai profité pendant quinze ans de ses précieux conseils. Les correspondants de René Basset savent comme moi qu'il ne laissait jamais une lettre sans réponse : il ne gardait pas jalousement sa science encyclopédique et, à une question posée, il envoyait toujours une solution appuyée sur une abondante bibliographie. Dans le domaine de l'orientalisme rien ne lui était étranger, et je n'en veux pour preuve que les admirables bulletins critiques des périodiques de l'Islam qu'il publia dans la *Revue de l'histoire des religions*.

Sans s'être uniquement consacré à une branche spéciale des études orientales, René Basset éprouva toute sa vie un plaisir particulier à fréquenter les contes. Il souhaite au lecteur de son nouvel ouvrage de « trouver autant d'agrément à lire ces contes qu'il en eut à les réunir et à les traduire ». De fait, la *Revue des traditions populaires* et *Mélusine* n'eurent pas de collaborateur plus assidu que lui.

Cette série de contes comportera quatre volumes : I. Contes merveilleux. Contes plaisants. II. Contes sur l'amour et les femmes. III. Légendes religieuses. IV. Contes d'animaux.

Le caractère original des contes qui rentrent dans la première partie du tome I, c'est d'avoir été empruntés à des auteurs sérieux, à des historiens, à des voyageurs, pour lesquels ces récits furent des parcelles d'histoire. De temps à autre pourtant, ces graves personnages avaient des inquiétudes : « Je ne réponds pas de l'authenticité de cette histoire », déclare Tha'âlibî, après avoir narré une aventure extraordinaire (p. 165, n. 1). Et Ibn Khaldûn a cru devoir se mettre en frais pour démontrer l'invraisemblance d'une historiette mise par Mas'ûdî sur le compte d'Alexandre (p. 170 ; cf. Maqrîzî, éd. Wiet, III, p. 76, n. 1, 90, n. 6).

Mais il n'en fut pas toujours ainsi, et Maqrîzî ajoutait certainement foi aux faits merveilleux de l'ancienne Égypte, auxquels René Basset a emprunté une vingtaine d'anecdotes. Maqrîzî a pillé Ibn Waṣîf Châh, auteur dont il vante à plusieurs reprises le grand savoir (Maqrizi, III, p. 92 ; IV, p. 26).

Les *Contes merveilleux* renferment encore des récits sur les génies, les démons et les fées, les magiciens et leurs trésors cachés, les animaux extraordinaires (oiseau rokh, phénix, griffon, serpents, éléphants), les villes mystérieuses et leurs talismans. Bien entendu, une place a été faite aux êtres bizarres vus par les voyageurs, gens qui se rendent invisibles, pygmées, anthropophages à têtes de chien : M. Ferrand a bien rencontré, en 1882, un Somali qui avait vu des hommes-chiens à Brest et à Toulon (*Relat. de voyages*, I, p. II) !

Les *Contes plaisants*, qui forment la seconde partie du volume, auront présentement beaucoup de lecteurs, puisque la mode est aux recueils d'ana. La matière en a été prise, pour la plus grande partie, à un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, la *Nuzhat el-udabâ* (n° 3594), au *Mustatraf* d'Ibchîhî, à l'*'Iqd farîd* d'Ibn 'Abd-rabbihi, aux *Prairies d'Or* de Mas'ûdî ; de nombreux emprunts ont été faits, pour les temps modernes, aux inénarrables *Nawâdir de Sî Djohâ*, qui sont maintes fois confrontés avec leur émule, le *Sottisier de Nasr-eddin Hoja*. A côté des naïvetés de ces deux Calinos de l'Orient, on trouvera, dans cette partie, des expédients de débiteurs insolvables, des traits d'avarice, des reparties spirituelles, des hâbleries de menteurs, des traits satiriques contre les gens de lettres.

Nombreuses sont les anecdotes sur les parasites (n°s 1, 3, 4, 6, 7, 11, 30, 41, 46, 70, 72, 90, 92, 164, 178, 179, 182, 189, 192, 198, 201, 206). Le nom arabe du parasitisme, *taṭafful*, dérive du nom d'un parasite célèbre, qui ne manquait aucun banquet de noces et avait ainsi gagné le sobriquet de Ṭufail *des noces* (*Thimar el-qulub*, p. 84 ; Jahiz, *Bukhala*, éd. du Caire, p. 82 ; Qalqachandi, I, p. 269 ; *Madjani'l-adab*, VII, p. 63 ; Barbier de Meynard, *Surnoms et sobriquets*, p. 154). Mahomet ne semble pas avoir honni les parasites (Peltier, *Le Livre des ventes de Bokhari*, p. 38), dont l'ingéniosité fait la joie des écrivains arabes (Nuwairi, III, p. 323 seq. ; *Madjani'l-adab*, I, p. 98, 103-106 ; von Kremer, *Culturgeschichte*, II, p. 200-201 ; Basset, *Mélanges orientaux*, p. 70 seq.). Qalqachandî lui-même, sévère auteur d'un manuel de chancellerie, nous fournit comme modèle de pièces humoristiques, *hazliyât*, un brevet de parfait parasite (XIV, p. 360 seq.). La race n'en était naguère pas éteinte (cf. Lane, *Manners and Customs*, éd. Everyman's Library, p. 297-298), témoin le trait suivant qui date du début du XVIIIe siècle :

« Un jour le *chaikh el-balad* Isma'îl Bey, qui tenait table ouverte pendant le mois de ramadân, vit dans la foule des convives un homme, dont la figure ignoble et la contenance embarrassée, et surtout la gloutonnerie insatiable, se firent généralement remarquer : au moment où, le repas terminé, l'assemblée se séparait, Isma'îl Bey envoya chercher cet homme par un de ses Mamlouks. — « Récite-moi, lui dit-il, tel chapitre du Coran. » Le parasite n'en put articuler que les premières paroles, se troubla bientôt, et, tom-

bant aux pieds du Bey, lui avoua qu'il était, non un chaikh, mais un pauvre charpentier qui, ayant voulu profiter de cette occasion pour faire le premier bon repas de sa vie, avait emprunté les habits décents sous lesquels il s'était introduit parmi les savants, les chaikhs et les imâms. Le Bey rit de l'aventure : non seulement il pardonna l'innocente supercherie, mais encore il accorda au charpentier gourmand le moyen de faire un bon repas tous les jours, en l'admettant au nombre des serviteurs de sa maison. » (MARCEL, *Hist. de l'Égypte*, p. 222.)

Il est peu question de la Syrie dans l'ouvrage : toutefois, les conteurs prennent pour têtes de Turc les habitants de Homs, dont la sottise était proverbiale (p. 427, 451-452, 535).

Il est hors de doute, comme le désirait René Basset, que le lecteur prendra de l'agrément à lire ces contes. Mais le spécialiste de thèmes de folklore trouvera une prodigieuse moisson de références, se rapportant à toutes les littératures du monde : les 50 pages de bibliographie qui ouvrent le volume ne sont pas un trompe-l'œil.

G. WIET.

PÉRIODIQUES

HUGO GRESSMANN, **Byblos**, dans *Zeitschrift für die alttest. Wissenschaft*, 1925, p. 225-242, avec une double planche.

Utilisant les diverses publications auxquelles ont déjà donné lieu les découvertes de Byblos et plus spécialement les articles de MM. Montet et Virolleaud, le savant professeur à l'Université de Berlin a donné une analyse précise des principaux monuments mis au jour. Il ne néglige pas naturellement les répercussions que les découvertes de Byblos peuvent avoir sur les trouvailles déjà faites en Palestine, notamment les comparaisons qui ont permis au P. Vincent de définir une tombe de Gézer comme tombe royale de l'âge du bronze. Il signale l'importance des rapprochements dus à M. Henri Hubert avec des pièces de bronze du Caucase. Toutefois, l'intérêt principal des fouilles de Byblos consiste dans ce qu'elles nous apprennent au sujet de la civilisation phénicienne en général et particulièrement sur la religion et sur l'art. On savait que cet art était, suivant la définition de M. de Vogüé, un art hybride, mais il remonte beaucoup plus haut qu'on ne l'imaginait. Quant aux cultes, leur organisation se perd dans la nuit des temps. Certes, les recherches sont à poursuivre pour préciser bien des points restés en suspens, mais dès maintenant, M. Gressmann estime que, par les révélations qu'elles apportent, les découvertes de Byblos ne le cèdent pas en importance à celle des lettres conservées par les tablettes d'el-Amarna. Nous pouvons annoncer à nos lecteurs l'apparition prochaine de la publication d'ensemble de M. Montet et la reprise des fouilles de Byblos dès ce printemps.

R. D.

D. D. LUCKENBILL, **Azariah of Judah**, dans *American Journal of Semitic Languages and Literatures*, 1925, p. 217 et suiv.

H. Winckler avait fait admettre par tous les historiens que l'Azrijau de Yaudi, mentionné dans les Annales de Tiglatpileser III, n'était pas, comme on l'avait cru jusque-là, Azaria de Juda, son contemporain, mais un homonyme, roi du pays

de Yadi, territoire que les textes de Zendjirli permettaient de localiser. M. Luckenbill s'étonne avec raison que deux rois du nom d'Azaria et deux pays du nom de Juda se rencontrent à la même époque. Il remarque encore que certaines expressions des Annales de Tiglatpileser III se retrouvent dans la description de l'attaque que Sennachérib lance contre Juda, enfin que *yaudi* rend exactement *yehauda* et non *yadi*. L'expédition contre Azaria de Juda est à placer aux environs de la chute d'Arpad (740 av. J.-C.). M. Gressmann (*Z. für die altt. Wiss.*, 1925, p. 287-288) ajoute à ces arguments l'invocation d'Isaïe, précisément en 740, l'année de la mort d'Azaria. L'hypothèse de Winckler n'était décidément pas un gain scientifique ; il faut seulement s'étonner du crédit qu'elle a longtemps rencontré.

La bibliothèque de Max Van Berchem. — Il y a quelques semaines, Mme Max Van Berchem a remis à la ville de Genève la riche bibliothèque de son mari, ainsi qu'une collection extrêmement importante de documents manuscrits. Il convient d'insister sur ce don magnifique, conforme à un vœu testamentaire de Max Van Berchem. En écrivant ces quelques lignes, je n'oublie pas l'exquise modestie d'un maître vénéré, hostile par tempérament à toute publicité, mais je rappelle surtout son obligeance inépuisable. Je voudrais montrer brièvement que son immense désir de rendre service n'est pas mort avec lui.

Les documents manuscrits forment une collection, unique au monde, d'inscriptions arabes provenant de tout l'univers musulman. Elle se compose des copies personnelles de Max Van Berchem, faites sur place, en Orient, dans les musées et collections particulières d'Europe, ou résultant d'un déchiffrement effectué à la loupe sur des photographies qui, depuis vingt ans, lui étaient envoyées de tous les points du globe. Ce matériel épigraphique, *aux trois quarts inédit*, est d'une utilité incontestable : chaque inscription, clairement située et décrite, est copiée très lisiblement ; les passages douteux sont toujours dessinés : un commentaire succinct accompagne parfois la copie, soulignant toujours les leçons rares, en particulier les titres anormaux. Pour les contrées visitées par Van Berchem lui-même, les relevés archéologiques abondent. A compulser ces notes, j'ai acquis la certitude qu'aucune exploration méthodique en Orient, dans un but d'archéologie et d'épigraphie arabes, ne sera fructueuse sans un examen préalable de ce dossier. De nombreuses inscriptions notamment ont disparu, ce qui donne une valeur inestimable à ces copies, consciencieuses et sûres.

Cette collection comprend 32 carnets et un grand nombre de feuilles détachées, qui ont été réparties dans 53 enveloppes. Un index sommaire facilitera les premières recherches : dressé après quelques jours d'examen, cet index n'est donc pas exempt d'erreurs ni surtout d'omissions.

Ces documents manuscrits, accompagnés d'un lot considérable de photographies, ont été déposés au Musée d'Art et d'Histoire de la ville de Genève. Son conservateur, M. Deonna a accueilli ce trésor avec enthousiasme, et il m'a fait part du plaisir qu'il éprouverait à en assurer la communication. Vu l'importance toute particulière de ces documents, Mme Van Berchem désire pendant quelques années

être appelée à connaître des demandes qui seront adressées à M. Deonna : elle est animée, j'ai à peine besoin de le dire, du plus vif désir de les voir consulter et surtout publier.

Les livres de Max Van Berchem ont été déposés à la Bibliothèque de la Ville, qui s'enrichit ainsi d'une ample collection de textes arabes et de relations de voyages. On en aura un aperçu assez restreint, il est vrai, en consultant les bibliographies insérées en tête du *Voyage en Syrie* et des *Inscriptions de Jérusalem*. Il faut signaler surtout les 1.500 à 2.000 tirages à part, groupés par cartons d'une façon méthodique : l'assurance a été donnée à Mme Van Berchem que le classement n'en serait pas modifié. C'est pour les chercheurs futurs une aubaine inestimable : la bibliographie de certains sujets d'étude est là toute préparée.

G. Wiet.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

A propos de sainte Marine, par le R. P. Mouterde. — L'étude si intéressante de M. Ch. L. Brossé sur *les peintures de la grotte de Marina* vient de paraître dans *Syria* (t. VII, 1926, pp. 30-45). Aux quelques indications données jadis à l'auteur, je souhaiterais ajouter un complément nécessaire. M. Brossé étant absent, il ne m'est pas loisible de vous le présenter par son entremise.

Les pp. 32-33 décrivent la première scène à gauche de la composition primitive (pl. VII, 2 et fig. 1 p. 33). On y reconnaît la sainte (ἡ ἁγία Μαρίνα, dit la légende peinte de part et d'autre du nimbe), qui brandit un maillet de la main droite ; « mais on ne voit pas bien à quel épisode de la vie de la Sainte cette scène peut se rapporter ».

Je dois à la vérité de dire que M. Brossé songea jadis à une représentation de la sainte brandissant une arme sur la tête du démon. Rien cependant, dans les vies de Marine la Moniale, ne pouvait annoncer pareil tableau. Un petit monument qui provient de Beyrouth (ou, comme il arrive, de la côte phénicienne) prouve, par contre, qu'on figurait bien ainsi la sainte en Syrie. Il fut publié par M. G. Schlumberger dans la *Gazette archéologique* de 1883 et reproduit dans ses *Mélanges d'archéologie byzantine*, 1895, pp. 30-31, n° 11. Ce « très curieux petit sceau en ivoire, de forme conique, porte l'image de sainte Marine triomphant du dragon... D'une main la sainte... saisit les cheveux du petit personnage ; de l'autre, elle brandit le marteau (σφυρίον) dont elle va l'assommer. Voyez, dans le Συναξαριστής τῶν δώδεκα μηνῶν, etc., au jour de la fête de sainte Marine (17 juillet), le curieux récit de ce haut fait de la jeune martyre de Pisidie. Ce sceau est d'époque fort ancienne ».

Il est à noter que le recueil des Ménées auquel renvoie M. Schlumberger contient au 12 février la légende de Marine la Moniale, celle qui certainement est figurée sur les peintures de seconde époque, à la grotte de Marina ; la légende est muette sur la lutte avec le dragon [1]. On en conclura que sainte Marine, honorée sur la côte phénicienne, est identique ou fut

[1] Elle est reproduite par L. Clugnet, *Vie et office de sainte Marine* (*Biblioth. hagiographique orientale*, 8). Paris, 1905, pp. 60-61.

identifiée à la martyre d'Antioche de Pisidie, fêtée par les Grecs le 17 juillet. A la même date (et non au 12 février) le calendrier maronite mentionne Marine la Moniale.

A Venise on se représentait le triomphe de la sainte comme en Syrie : témoin l'inscription gravée sur le côté du reliquaire contenant la main de sainte Marine (1)

Ζητεῖσθε αὐτὰ τίνος ἡ χεὶρ τυγχάνει·
Μάρτυρος ἥδε Μαρίνης τῆς ἁγίας,
Ἧς τὸ κράτος ἔθλασε δρακόντων κάρας...

Cujus potentia fregit draconum capita...

Et les actes de la martyre de Pisidie racontent comment elle triompha, par le signe de la croix et la prière, du démon paraissant sous la forme d'un dragon, puis d'un Ethiopien aux longs cheveux (2). C'est sans doute par sa chevelure que le démon était saisi, sur le petit sceau d'ivoire de Beyrouth (3).

Le geste n'est point nouveau. Voici comment la traduction syriaque d'un ouvrage hellénistique (Zosimos), sur l'alchimie, décrit la rencontre du Prophète avec la Βασκανία (4) : « J'ai pris l'Envie par les cheveux... elle ne put fuir ; puis je saisis la hache, je frappai l'Envie pour l'abattre, etc... » Le P. Ronzevalle me suggère un prototype bien plus ancien : l'image même du Pharaon, saisissant la chevelure du prisonnier et brandissant son arme pour l'achever. Le motif a fait le tour de la Méditerranée et sa popularité est attestée par de petites tablettes de terre cuite, fabriquées sans doute en Phénicie dès une époque très reculée (1).

(1) D'après un manuscrit inédit de Théodore d'Amadeni (2e moitié du XVIIe siècle), *Biologia S. Marinæ*. Cf. Cleugnet, *op. l.*, pp. XVIII ss., 286 ss.

(2) *Acta ss.*, juillet, V, pp. 24 F, 30 F à 31 B.

(3) M. Sheumberger, p. 31 n. 1, se demande si la sainte n'enfonçait pas plutôt un long clou dans la tête du dragon.

(4) Berthelot, *la Chimie au M. A.*, t. II, p. 319, cité par Reitzenstein, *Poimandres*, p. 367. Dans le Parisinus 2316, 2e partie, rencontre analogue de saint Michel avec l'Envie : l'archange la menace, si elle ne tient pas « le serment de Salomon », de l'ἄγγελος ἀποτομῆς (Reitzenstein, *op. l.*, p. 297, 8).

Arrêté n° 190 nommant M. Virolleaud, directeur du Service des Antiquités. — M. Henry de Jouvenel, sénateur, Haut-Commissaire de la République Française auprès des États de Syrie, du Grand-Liban, des Alaouites et du Djebel Druze,

Vu les décrets du Président de la République Française en date du 23 novembre 1920 et 10 novembre 1925 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général ;

ARRÊTE :

Article premier. — M. Virolleaud, Conseiller du Haut-Commissariat pour l'Archéologie et les Beaux-Arts, est nommé Directeur du Service des Antiquités.

Art. 2. — Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Beyrouth, le 17 mars 1926,

Le Haut-Commissaire
Signé : Jouvenel.

Vu :

Le Secrétaire Général,
Signé : de Reffye.

(1) S. Ronzevalle, *Mélanges de la Fac. orientale*, Beyrouth, III, 2, 1909, pp. 791 ss., fig. 8, p. 792 et pl. XI, 2.

Arrêté n° 207 portant règlement sur les Antiquités en Syrie et au Liban. — M. Henry de Jouvenel, sénateur, Haut-Commissaire de la République Française auprès des États de Syrie, du Grand-Liban, des Alaouites et du Djebel Druze,

Vu les décrets des 23 novembre 1920 et 10 novembre 1925 ;

Vu la loi ottomane du 21 février 1884;

Vu le règlement ottoman du 10 avril 1916 sur la recherche et la conservation des Antiquités ;

Vu l'arrêté n° 560 de l'Administrateur en Chef de la zone Ouest;

Vu l'article 14 de la déclaration de mandat;

Sur la proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont considérés comme antiquités, aux termes du présent arrêté, tous les produits de l'activité humaine antérieurs à l'année 1700 (an 1107 de l'hégire).

Les antiquités sont immobilières ou mobilières.

Sont antiquités immobilières, tous ouvrages ou édifices anciens, restes ou vestiges d'ouvrages ou édifices, avec ou sans superstructure visible.

Sont, de même, antiquités immobilières tous appareils ou pièces faisant corps et partie de ces ouvrages ou édifices.

Sont assimilés aux antiquités immobilières, les sites naturels, appropriés ou utilisés par l'industrie humaine, tels que : abris sous roche, grottes, rochers portant des peintures, sculptures et moulures. Sont antiquités mobilières, toutes celles qui ne rentrent pas dans les catégories précédentes et notamment les statues, reliefs, inscriptions, monnaies, médailles, armes, bijoux, intailles, vases, manuscrits, portraits, sarcophages et aussi celles qui, bien que fixées ou scellées au sol ou à des biens immobiliers n'appartiennent pas à un ensemble faisant corps et partie de l'édifice et peuvent être détachées sans être fracturées ou détériorées, enlevées ou transportées sans briser ni détériorer la partie du fond à laquelle elles sont attachées.

ART. 2. — Un inventaire sera dressé dans le plus bref délai de toutes les antiquités immobilières actuellement connues et qui, aux termes de la législation antérieure, sont la propriété exclusive de l'État sur les territoires duquel elles se trouvent.

Les particuliers ayant, en fait, la possession, la jouissance ou l'usage d'un immeuble considéré comme monument historique aux termes du présent arrêté, pourront continuer à bénéficier d'un tel état de fait.

Cette autorisation ne constituera aucun droit pouvant être opposé aux mesures que l'État croirait devoir prendre soit pour l'aménagement de l'immeuble, soit pour sa conservation.

Elle ne pourra davantage constituer un droit transmissible pouvant être revendiqué par les héritiers de ces particuliers.

A leur décès, une nouvelle autorisation de possession de jouissance ou d'usage devra être consentie et pourra toujours être refusée.

En ce qui concerne les antiquités immobilières à découvrir, elles seront, comme les autres, la propriété de l'État et devront, au fur et à mesure de leur découverte, être portées sur l'inventaire prévu au paragraphe Ier du présent article.

Des autorisations de possession de jouissance ou d'usage pourront être consenties après enquête et avis motivé du service compétent, sous réserve des dispositions conservatoires visées au paragraphe 2 du présent article.

Mention précise devra figurer à l'inventaire général de la situation spéciale des immeubles découverts ou à découvrir bénéficiant de ces droits de possession, de jouissance ou d'usage reconnus par le présent article.

Art. 3. — En ce qui concerne les antiquités mobilières déjà découvertes, les droits de l'État, tels qu'ils résultent de la législation antérieure, ne sauraient prévaloir sur le droit de propriété appartenant à un particulier, à une Communauté ou collectivité syrienne, libanaise ou étrangère ou à un État étranger, à l'égard :

a) Des objets mobiliers pour lesquels la preuve peut être faite qu'ils ont été importés d'autres pays.

b) Des objets mobiliers reçus par héritage, donation ou acquis de bonne foi.

c) Des objets mobiliers régulièrement acquis des États, à titre onéreux ou à titre gratuit.

En ce qui concerne les antiquités mobilières à découvrir, elles seront également la propriété de l'État qui, par conséquent, les pourra seul aliéner dans les conditions prévues ci-dessous.

L'aliénation ne pourra être autorisée, que par décision du Chef de l'État.

Toute aliénation faite en violation des dispositions du présent article est nulle.

Les actions en nullité peuvent être exercées à toute époque par l'État intéressé.

Art. 4. — Toutes les antiquités mobilières visées par le précédent article appartenant à des particuliers, pourront faire l'objet d'un classement prévu au chapitre III du présent arrêté.

Art. 5. — Le droit de propriété de l'État, tant sur les antiquités immobilières que sur les antiquités mobilières, est imprescriptible.

CHAPITRE II

DES ANTIQUITÉS QUI APPARTIENNENT A L'ÉTAT

SECTION I

Des antiquités immobilières.

Art. 6. — Il est interdit de détruire, endommager, mutiler une antiquité immobilière, de la recouvrir de crépi, enduit ou peinture, d'y tracer ou graver quelque inscription ou signe que ce soit, d'y apposer des affiches, d'en modifier les dispositions extérieures.

Aucune réparation ou restauration d'un immeuble considéré comme monument historique laissé en possession de particuliers, en conformité des dispositions de l'article 2, ne pourra être exécutée qu'avec l'autorisation et sous le contrôle de l'Administration.

Il est interdit d'effectuer, à proximité des constructions antiques, des travaux qui seraient de nature à en compromettre directement ou indirectement la solidité ou l'aspect extérieur.

Il est interdit de s'approprier, de vendre, d'acheter, sans autorisation, des matériaux quelconques appartenant à des constructions antiques.

Toutes infractions aux dispositions du présent article seront punies d'une amende de 25 à 10.000 livres syriennes,

Le contrevenant sera, en outre, tenu de prendre toutes dispositions utiles pour se conformer aux prescriptions du présent article. Il pourra être condamné à payer à l'État des dommages et intérêts destinés au rétablissement dans leur situation primitive, des antiquités immobilières détériorées.

Art. 7. — Il pourra être établi, pour la protection des ruines particulièrement importantes ou des terrains à réserver pour les fouilles archéologiques ultérieures, des zones de protection où il sera interdit d'élever des constructions, de planter des arbres, de pratiquer des excavations profondes, d'établir un cimetière.

Un arrêté ultérieur déterminera les conditions dans lesquelles ces zones de protection pourront être établies et le mode de fixation des indemnités qui pourront être allouées aux ayants droit.

SECTION II

Des antiquités mobilières

Art. 8. — Il est interdit de détruire, mutiler, endommager les antiquités mobilières, de les recouvrir de crépi, enduit ou peinture, d'y tracer ou graver quelque inscription que ce soit, d'en modifier les dispositions extérieures.

Toute infraction aux dispositions du présent article sera punie d'une amende de 25 à 500 livres syriennes. Le contrevenant pourra, en outre, être condamné à payer à l'État des dommages et intérêts destinés au rétablissement dans leur situation primitive des antiquités mobilières détériorées.

Art. 9. — L'exportation des antiquités qui appartiennent aux États est interdite.

Quiconque aura exporté, tenté d'exporter ou favorisé l'exportation d'antiquités appartenant à l'État, sera passible d'une amende de 50 à 10.000 livres syriennes, et d'un emprisonnement de 8 jours à 6 mois ou de l'une de ces deux peines seulement.

CHAPITRE III

DES ANTIQUITÉS QUI SONT POSSÉDÉES PAR DES ÉTATS ÉTRANGERS, DES COLLECTIVITÉS OU DES PARTICULIERS

Art. 10. — Toute personne qui, à la date de la mise en vigueur du présent arrêté sera en possession d'objets mobiliers ayant le caractère d'antiquités tel qu'il est défini à l'article 1er, devra, dans le délai de 12 mois, adresser au Chef de l'État intéressé, une liste sur papier libre et en deux exemplaires contenant une description détaillée de ces objets.

Après vérification une des listes constatant le droit de propriété sera remise au déclarant.

Tout échange, toute vente ou abandon consentis par un État d'un objet antique, doivent être constatés par un certificat descriptif établi en double dont un exemplaire sera remis, sans frais, à l'intéressé, un autre déposé aux Archives de l'État.

Tout propriétaire d'objets mobiliers antiques peut se faire délivrer, pour chacun des objets dont il est propriétaire, un certificat spécial destiné à suivre l'objet au cours des aliénations successives ou à l'occasion des transports ou exportations qui pourraient en être faits par la suite.

Après l'expiration du délai de 12 mois prévu au premier alinéa du présent article, tout objet mobilier antique ne figu-

rant pas sur une liste vérifiée, constatant le droit de propriété, pourra être saisi et sera présumé, jusqu'à preuve du contraire appartenir à l'État.

SECTION II

Du classement des antiquités.

Art. 11. — Les antiquités mobilières qui appartiennent ou appartiendront à des particuliers pourront être classées.

Les effets du classement s'appliquent de plein droit par la modification qui doit en être faite au propriétaire à la diligence du Chef de l'État.

Le déclassement est prononcé par le Chef de l'État et doit être notifié également aux intéressés.

La liste des objets classés doit être établie et tenue à jour ; le double doit en être transmis au Service des Antiquités du Haut-Commissariat ; cette liste peut être communiquée à tout intéressé.

Art. 12. — Les effets du classement suivent l'objet en quelques mains qu'il se trouve. Les droits de propriété qu'il consacre sont imprescriptibles.

Tout particulier qui aliène un objet classé est tenu de faire connaître l'existence du classement à l'acquéreur.

Art. 13. — Les objets classés ne peuvent être modifiés, réparés ou restaurés sans autorisation. Toute infraction à la présente disposition sera punie d'une amende de 10 à 100 livres syriennes.

Art. 14. — Afin de réserver à l'État un droit de préemption, tout propriétaire d'objets antiques classés doit, s'il désire les aliéner, en aviser le Chef de l'État par lettre recommandée. La vente ne pourra avoir lieu que 8 jours après cette notification.

Toute aliénation d'un objet classé faite en violation des dispositions du présent article est nulle.

Au cas où l'État n'exerce pas son droit de préemption, le vendeur doit notifier par lettre recommandée dans les 8 jours qui suivent la vente, les nom, prénoms, et domicile de l'acquéreur au Chef de l'État ; le défaut de notification sera puni d'une amende de 1 à 5 livres syriennes.

CHAPITRE IV

SECTION I

Des fouilles.

Art. 15. — Nul ne peut procéder à des fouilles archéologiques sans autorisation préalable.

L'autorisation de procéder à des fouilles ne sera accordée qu'à des corps savants, et seulement en vue de recherches ayant un caractère scientifique, la personne chargée de ces travaux devra présenter des garanties suffisantes d'expérience archéologique. Conformément à l'article 14 de la déclaration de mandat, il appartient au Haut-Commissaire de donner cette autorisation et d'agréer cette personne en se conformant aux prescriptions dudit article.

Le concessionnaire de cette autorisation devra se conformer aux conditions et modalités qui lui seront imposées.

Art. 16. — Un arrêté ultérieur déterminera les conditions à remplir et les engagements à prendre pour obtenir cette autorisation et fixer les détails relatifs à la validité et à la durée du permis délivré, à la conduite et à la publication des travaux. Dans le cas où les prescriptions de cet arrêté ne seraient pas observées, l'autorisation pourra être refusée.

Art. 17. — Les propriétaires du terrain sur lequel les fouilles sont exécutées seront indemnisés du préjudice causé de ce chef. Si une entente amiable ne peut intervenir, le terrain pourra être exproprié conformément aux dispositions des lois et arrêtés en vigueur sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. Dans ce cas, l'évaluation de la valeur du terrain sera faite sans qu'il soit tenu compte de la valeur des antiquités que le terrain pourrait recéler.

Art. 18. — Conformément aux dispositions de l'article 2, les antiquités immobilières ou mobilières, découvertes au cours des fouilles, appartiennent à l'État sur les territoires duquel la découverte a été faite. Les objets mobiliers doivent être remis au Gouvernement de l'État.

Art. 19. — L'État peut décider que tout ou partie des objets provenant des fouilles sera aliéné à titre gratuit ou à titre onéreux, sous la réserve formelle que ces aliénations ne porteront aucun préjudice à l'intérêt de ses collections. Un droit de préemption est, en principe, réservé au fouilleur. Toutefois, ce droit ne saurait prévaloir contre celui de l'État de céder à un autre État, pour son Musée national, tel objet qui, ne présentant aucun intérêt pour ses propres collections, viendrait dans l'intérêt supérieur de la science archéologique, compléter les collections de ce Musée.

Si plusieurs Musées nationaux étaient en compétition, il y aurait lieu à adjudication.

Le fouilleur évincé devra, dans tous les cas, recevoir de l'État acquéreur une indemnité équitable.

Toute aliénation autre que celles visées ci-dessus, c'est-à-dire un Musée national étranger pour ses collections ou au fouilleur ne pourra avoir lieu que dans les salles de ventes du Musée de l'État.

Art. 20. — Quiconque aura, sans autorisation préalable, entrepris des fouilles, sondages ou recherches, même sur son propre terrain, dans l'intention de trouver des antiquités, sera poursuivi et puni d'une amende de 5 à 500 livres syriennes. Les objets découverts au cours de ces fouilles clandestines seront saisis en quelques mains qu'ils se trouvent. Si les objets ne sont pas retrouvés, l'État propriétaire aura le droit de poursuivre le contrevenant en remboursement de la valeur attribuée aux antiquités, le jour où celles-ci seront signalées dans quelque collection publique ou privée à l'étranger.

SECTION II

De la découverte fortuite.

Art. 21. — Quiconque, hors le cas de fouilles régulièrement autorisées, aura, en quelque lieu, dans quelque circonstance ou au cours de quelque travail que ce soit, découvert une antiquité immobilière, doit en faire, dans les cinq jours, la déclaration à l'autorité administrative la plus proche, qui en avisera sans délai le Chef de l'État, et simultanément le Service des Antiquités du Haut-Commissariat.

Quiconque aura, dans les mêmes conditions et circonstances de lieu, trouvé fortuitement une antiquité mobilière, doit également en aviser l'autorité administrative la plus proche. Celle-ci délivrera à l'inventeur un reçu détaillé et avisera sans délai le Chef de l'État, ainsi que le Service des Antiquités du Haut-Commissariat.

Art. 22. — Quiconque, ayant dans les conditions indiquées dans l'article précédent, découvert une antiquité mobilière, se sera conformé aux prescriptions de cet article, recevra sur le budget de l'État, et à titre de prime, une indemnité égale au tiers de la valeur des objets trouvés.

L'État peut également abandonner à l'inventeur, parmi les objets trouvés, ceux dont l'abandon peut lui être fait sans léser les intérêts des collections nationales. La valeur estimative des objets ainsi abandonnés viendra en déduction de l'indemnité du tiers prévu à l'alinéa précédent.

Art. 23. — Toute infraction à l'article 20 sera punie d'un emprisonnement de 8 jours à 3 mois, et d'une amende de 1 à 50 livres syriennes, ou de l'une de ces peines seulement. Les dispositions prévues à l'article 19, relatives à la saisie des objets trouvés et aux poursuites en remboursement de leur valeur, seront applicables, s'il y a lieu.

CHAPITRE V

DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 24. — Les antiquités mobilières classées ou non classées ne peuvent être exportées sans autorisation du Haut-Commissaire ou de son délégué.

Art. 25. — Les objets importés doivent être déclarés en douane. Le détenteur recevra un certificat constatant l'importation ; ce certificat devra être produit en cas de réexpédition.

Art. 26. — Les contestations qui pourraient s'élever, entre l'État et les fouilleurs ou inventeurs, au sujet du montant de l'indemnité, de l'estimation des objets découverts et des objets abandonnés ou de la qualité de double exemplaire, seront tranchées par une Commission composée ainsi qu'il suit :

Le président, désigné par le Haut-Commissaire.

Le deuxième membre, désigné par le gouverneur de l'État intéressé.

Le troisième membre désigné par l'inventeur ou le fouilleur.

Art. 27, — Les infractions au présent arrêté seront constatées par tous les agents de la force publique de l'État.

Les agents du Service des Antiquités sont officiers de police judiciaire, non auxiliaire du Parquet pour ce qui concerne l'application du présent arrêté ; ils seront assermentés.

Les actions relatives aux infractions prévues au présent arrêté seront intentées et suivies à la diligence de l'État intéressé ou, à défaut, du Haut-Commissaire, sans préjudice des poursuites exercées d'office par le Ministère public.

Art. 28. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté qui entrera en vigueur trois jours après sa publication au *Bulletin Officiel* des actes du Haut-Commissariat.

Art. 29. — Le Secrétaire Général du du Haut-Commissariat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beyrouth, le 26 mars 1926,

Le Haut-Commissaire,
Signé : De Jouvenel.

Vu :

Le Ministre plénipotentiaire,
Secrétaire Général.
Signé : De Refye.

Le Gérant : Paul Geuthner.

6011-7-26. — Tours, Imprimerie Arrault et Cie.

LA NÉCROPOLE DE CHEIKH ZENAD

I. — Rapport de C.-L. Brossé

Inspecteur du service de l'Archéologie et des Beaux-Arts pour le Haut-Commissariat français.

Cheikh Zenad est un très petit hameau, d'apparence pauvre, bâti sur un tell faisant à peine saillie sur la partie étroite de la plaine comprise entre le rivage de la Méditerranée et la route de Tripoli à Lattaquieh (p. 195, fig. 1). Il est situé à environ quatre kilomètres au sud de l'embouchure du Nahr el Kébir (antique Éleutherus). Le propriétaire du village est Abd ul Hamid Quarameh.

La découverte d'un sarcophage ayant été signalée par M. le capitaine de la Bassetière, correspondant du Service, je me suis rendu le 13 février 1924 au site indiqué. A moins de 150 mètres au nord du village, et à peu près à mi-distance entre la route et la mer, un caveau sépulcral avait été découvert en 1920, lors de la création de la nouvelle route, et vidé en partie de la terre d'infiltration qui l'avait rempli au cours des siècles (voir pl. XXXVIII). On y accède par une cavité (EF) d'environ 1 m. 50 de profondeur, dont la formation doit avoir eu pour cause l'effondrement du plafond d'une grotte qui devait communiquer avec celle décrite ci-après (ABCD), et dans laquelle on pénètre par une ouverture (DD′), de 1 m. 40 de large (l'ouverture entière a 2 m. 32 de large), située dans son angle Sud-Est.

Un pan de roc, de 0 m. 62 de haut, forme le linteau de cette ouverture, qui ne semble pas être une porte ; il est incisé d'une série d'entailles verticales de 0 m. 11 de large, de 0 m. 29 de haut et de 0 m. 145 de profondeur moyenne ; le tout a un peu l'aspect de créneaux (voir élévation selon Y Z du plan, pl. XXXIX, fig. 1). L'épaisseur du roc en cet endroit, au-dessus du plafond du caveau, est de 1 mètre à peine. On pouvait dès ce moment supposer que du côté de la grotte détruite, à l'Est, d'autres entailles semblables

faisaient face à celles-ci, et qu'on avait placé entre elles des pièces de bois ou de pierres destinées à porter un dallage qui, recouvert de terre, dissimulait l'ouverture de l'hypogée et, en effet, des vérifications ultérieures ont prouvé l'exactitude de cette hypothèse.

La grotte ABCD (pl. XXXVIII) a été évidée dans un conglomérat de gravier et de sable, poreux et fissuré, pas meilleur que la pierre dite « ramleh ». Le pla fond en est à peu près horizontal et assez plan ; il n'a que 2 mètres de hauteur.

Ce caveau est de plan vaguement carré (voir les cotes de mesure sur la planche) ; ses parois ne sont que grossièrement taillées et présentent des irrégularités considérables. En HK, près du plafond, s'amorce une sorte de petite galerie ; elle est presque pleine de pierres et ne représente qu'une poche naturelle du roc.

Un sarcophage de grandes dimensions occupe à peu près le centre de la chambre funéraire. Il a été taillé avec soin dans un beau calcaire compact, de grain fin et de densité très régulière, qui, presque blanc pur au moment de l'emploi, devient gris mat sous l'action de l'air et de l'humidité. C'est de cette même pierre qu'est constitué le sarcophage « aux champignons » de l'hypogée n° 1 de Byblos.

On ne s'est pas donné la peine, pour la vider, de dégager la cuve, qui resta enfouie dans la terre (pl. XXXIX, fig. 2 et 3).

Le bord supérieur de la cuve, dressé assez soigneusement, présente du côté de l'extérieur une bande en relief d'environ un centimètre, dont la largeur varie de 0 m. 08 à 0 m. 12. Tout autour de cet angle extérieur, un refend est poli sur 0 m. 085 de haut, tandis que les faces, seulement épannelées et non polies, forment un léger bossage. Les grands côtés du sarcophage sont orientés presque exactement Nord-Sud.

Malgré son poids considérable, le couvercle a été déplacé vers l'Ouest. En butant contre le plafond, sa partie supérieure l'a empêché de tomber à côté de la cuve, sur le bord de laquelle il repose encore. On a commencé d'inciser sa paroi orientale d'une profonde entaille, dans l'intention de le sectionner, puis de le diviser en pierres à bâtir ; on a également brisé l'angle Nord-Est.

D'un excellent travail, soigneusement poli, cette pièce représente par sa forme curieuse un type que je n'ai point encore rencontré en Syrie. Les caractéristiques en sont : une « cupule à offrandes » au sommet de l'extrémité Sud

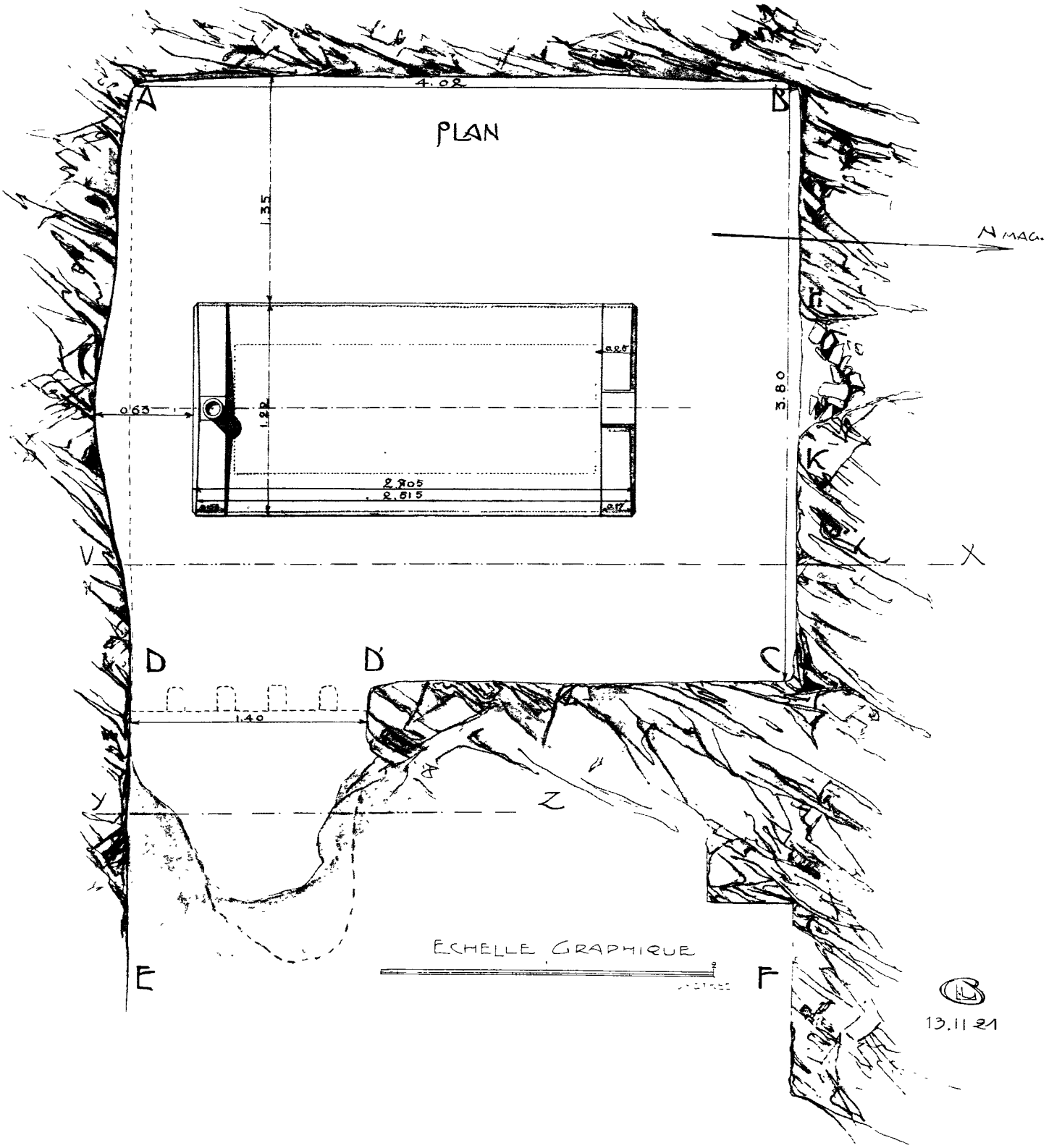

Hypogée et sarcophage de Cheikh Zenad.

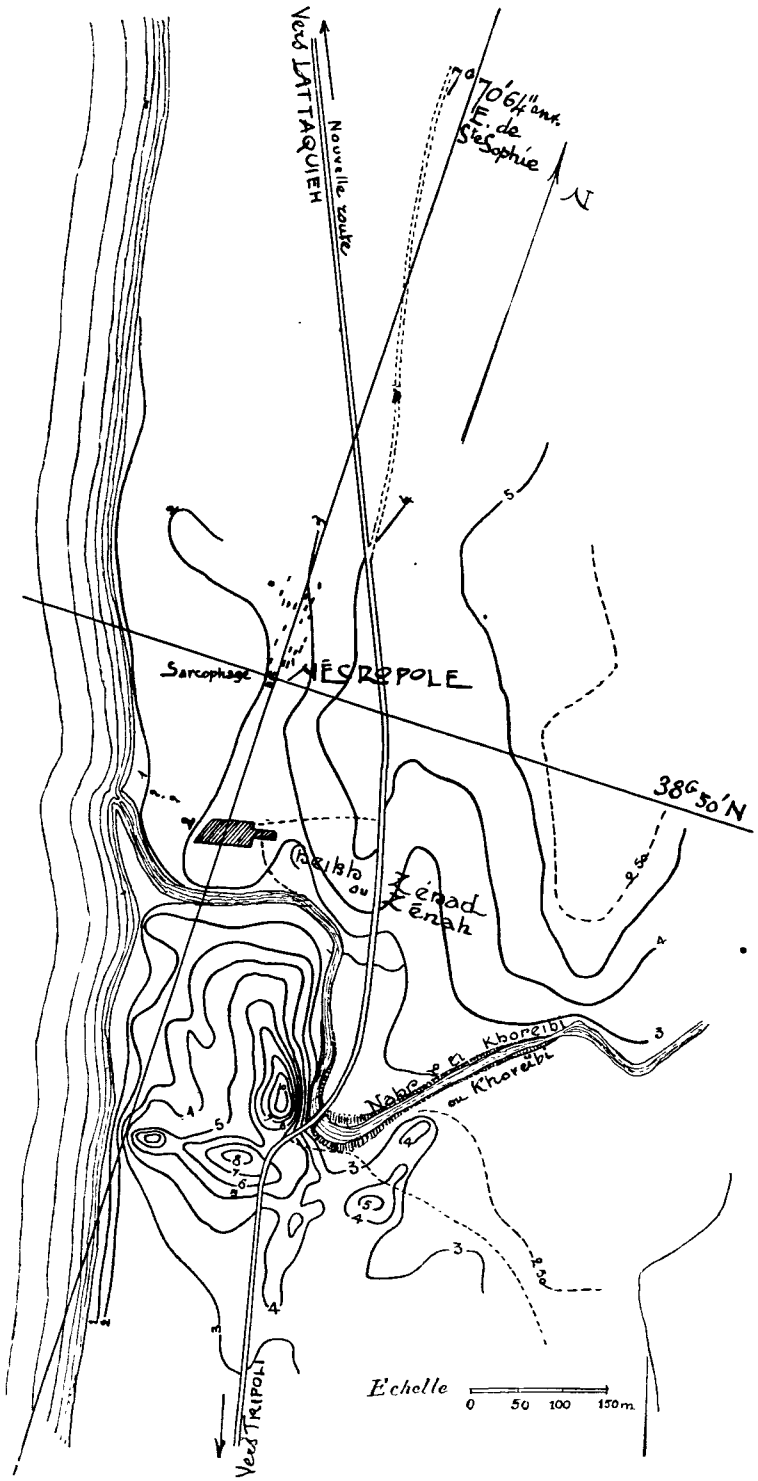

Fig. 1. — Carte de la région.

et, en relief sur la petite face, au Nord, l'emblème d'Astarté : globe solaire surmonté du croissant de lune renversé (pl XXXIX, fig. 2).

Nous croyons pouvoir conclure de cette particularité que nous sommes en présence d'une sépulture phénicienne.

La partie supérieure du couvercle est légèrement bombée. Je pense que cette disposition a été adoptée pour écarter du joint du couvercle et de la cuve l'eau de ruissellement, et, afin de mieux arriver à ce résultat, les deux grandes faces sont creusées sur toute leur longueur d'un double moulurage dont les crans forment larmier. Les quatre angles verticaux sont abattus en chanfreins.

Au-dessus de l'emblème sculpté que porte le petit côté du Nord s'érige une saillie légèrement pyramidale, à laquelle sont liées sur chaque pente deux bandes ayant un relief moyen de 0 m. 03 en leur partie centrale. La décoration de la petite face du Sud est assez différente ; sa partie supérieure est aussi limitée par deux droites formant un angle très ouvert, une sorte de fronton dont le sommet est surmonté, au-dessus d'une moulure en cavet, d'un petit socle prismatique, lequel porte une cupule à offrandes de 0 m. 11 de diamètre.

Le dessous du couvercle est muni d'une saillie prismatique de 0 m. 055 d'épaisseur, dont les dimensions (2 m. 17 sur 0 m. 735) permettent un assez exact emboîtage dans l'entrée de la cuve (*Ibid.*, fig. 3).

Le 28 mars 1924, une équipe de dix tirailleurs sénégalais a procédé au déblaiement du caveau, et d'une partie de l'excavation à l'Est (voir ci-dessous le *Journal des Fouilles* rédigé par M. le Capitaine de la Bassetière). Les pierres d'un mur renversé qui devait fermer l'ouverture Est du caveau ont été trouvées dispersées dans la terre, ainsi que quelques ossements brisés et d'assez nombreux tessons de poterie, pour la plupart d'époque romaine. Il y a lieu de signaler une petite buire ovoïde de terre fine et bien cuite, à une seule anse et à col mince (brisé), et les restes d'un pot d'époque musulmane en terre lustrée rouge foncé, portant un décor de lignes noires avec des ornements en forme de 3, peints en blanc. Des fragments identiques ont été trouvés à Djebail.

Noyés dans la terre, ont été également rencontrés un clou de bronze, à large tête, de 0 m. 16 de long, et un éperon de fer dont les branches sont courbées verticalement en forme d'S.

ÉLÉVATION
DE L'OUVERTURE
D D'
SELON YZ

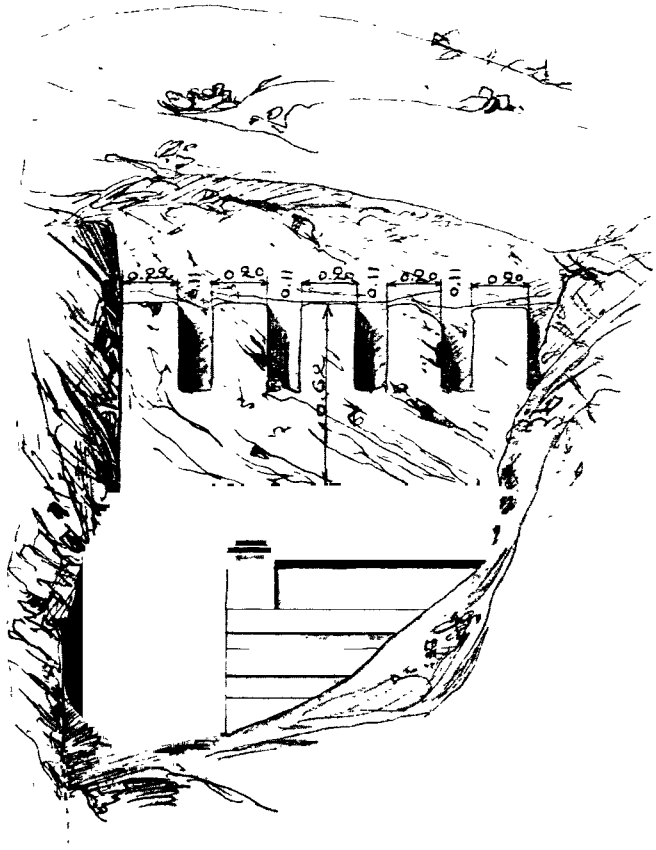

Fig 1

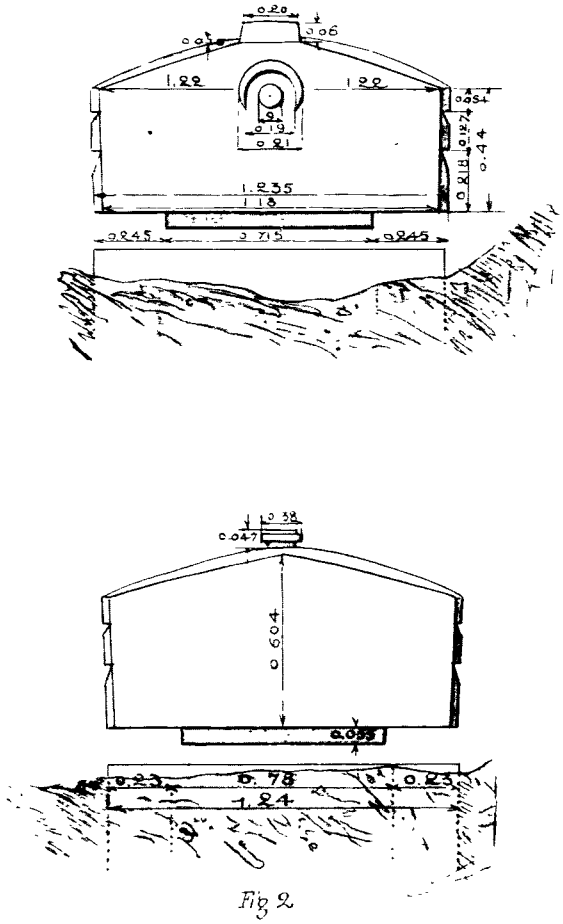

Fig 2

LE SARCOPHAGE VU DE L'E (SELON VX)

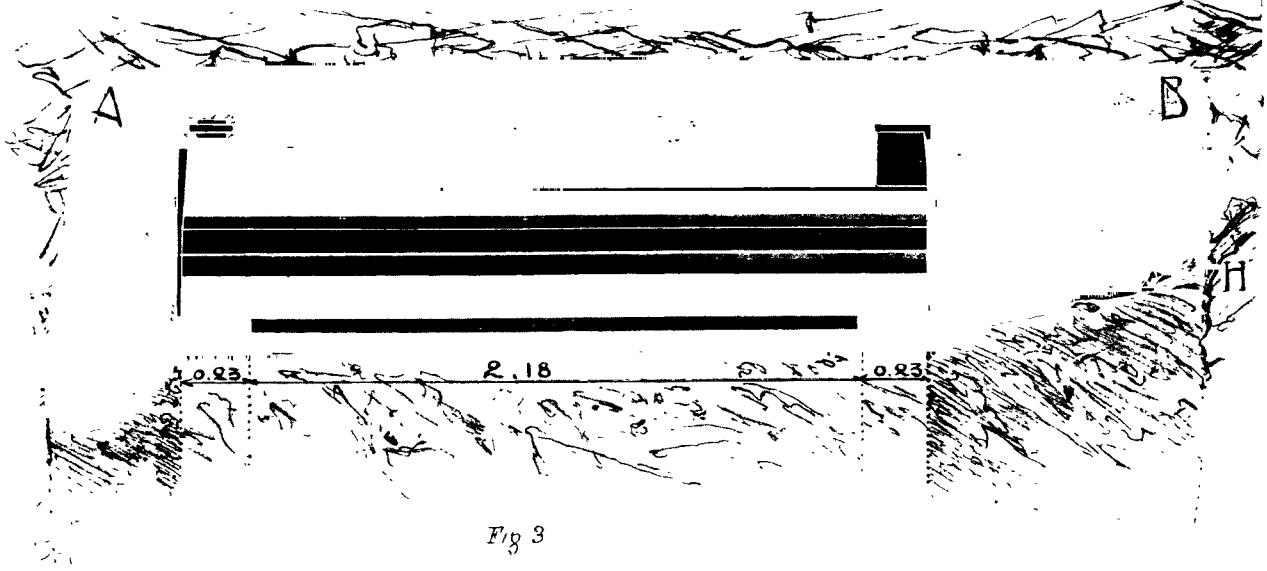

Fig 3

Coupes et plans de l'hypogée et du sarcophage.

Contre la paroi Sud (DE de l'excavation Est, pl. XXXVIII), on voit encore en place les restes d'un mur dont les pierres, liées par du mortier mélangé de sable très rouge, semblent former un escalier.

A 8 mètres environ au Nord-Ouest de ce premier caveau, existe un puits creusé verticalement dans le rocher, dont la longueur, orientée du Nord au Sud, est de 1 m. 93 du côté Est, 1 m. 97 du côté Ouest; la largeur, 0 m. 80 au Nord et 0 m. 83 au Sud. Un rebord de 0 m. 15 de large (brisé du côté Est) permettait de poser par dessus une dalle de fermeture.

Un plafond de roc, de 0 m. 62 seulement d'épaisseur sous moins d'un mètre de terre, recouvre une autre grotte à laquelle le puits donne accès ; elle n'a que 0 m. 90 de hauteur. Cette grotte est divisée en trois caveaux inégaux : un au Sud, un à l'Est assez vaste et un très petit à l'Ouest. Le tout était plein de terre d'infiltration jusqu'à moins de 0 m. 05 du plafond. En dégageant jusqu'au sol rocheux le fond du puits et le caveau de l'Ouest, on a trouvé, mélangés à la couche inférieure de terre, des ossements brisés, pêle-mêle avec des fragments de poterie : il semble donc que ces sépultures avaient été violées il y a déjà très longtemps.

Depuis un point situé à 2 mètres à l'Est de ce puits, j'ai fait ouvrir une tranchée Nord-Sud qui, d'après une lettre du sergent chef du détachement, aurait permis de découvrir, le 1er avril, une autre ouverture de puits.

II. — Journal des Fouilles, par le Capitaine de la Bassetière

(28 mars-22 mai 1924).

[Ces fouilles font suite aux recherches et aux relevés qui avaient été exécutés par M. C.-L. Brossé. Les fosses A et B, dont il est question ci-dessous, correspondent aux deux caveaux décrits précédemment. Le travail de déblaiement commença le 28 mars 1924, comme l'a noté M. Brossé (p. 196), et débuta naturellement par le nettoyage de ces deux grottes. A partir du 1er avril, l'équipe s'étant portée plus loin, vers le nord, on découvrit des tombes nouvelles qui, de proche en proche, formèrent une petite nécropole (p. 198, fig. 2) dont le mobilier est ici décrit sommairement.

Toutes les antiquités recueillies ont été déposées au musée de Beyrouth.

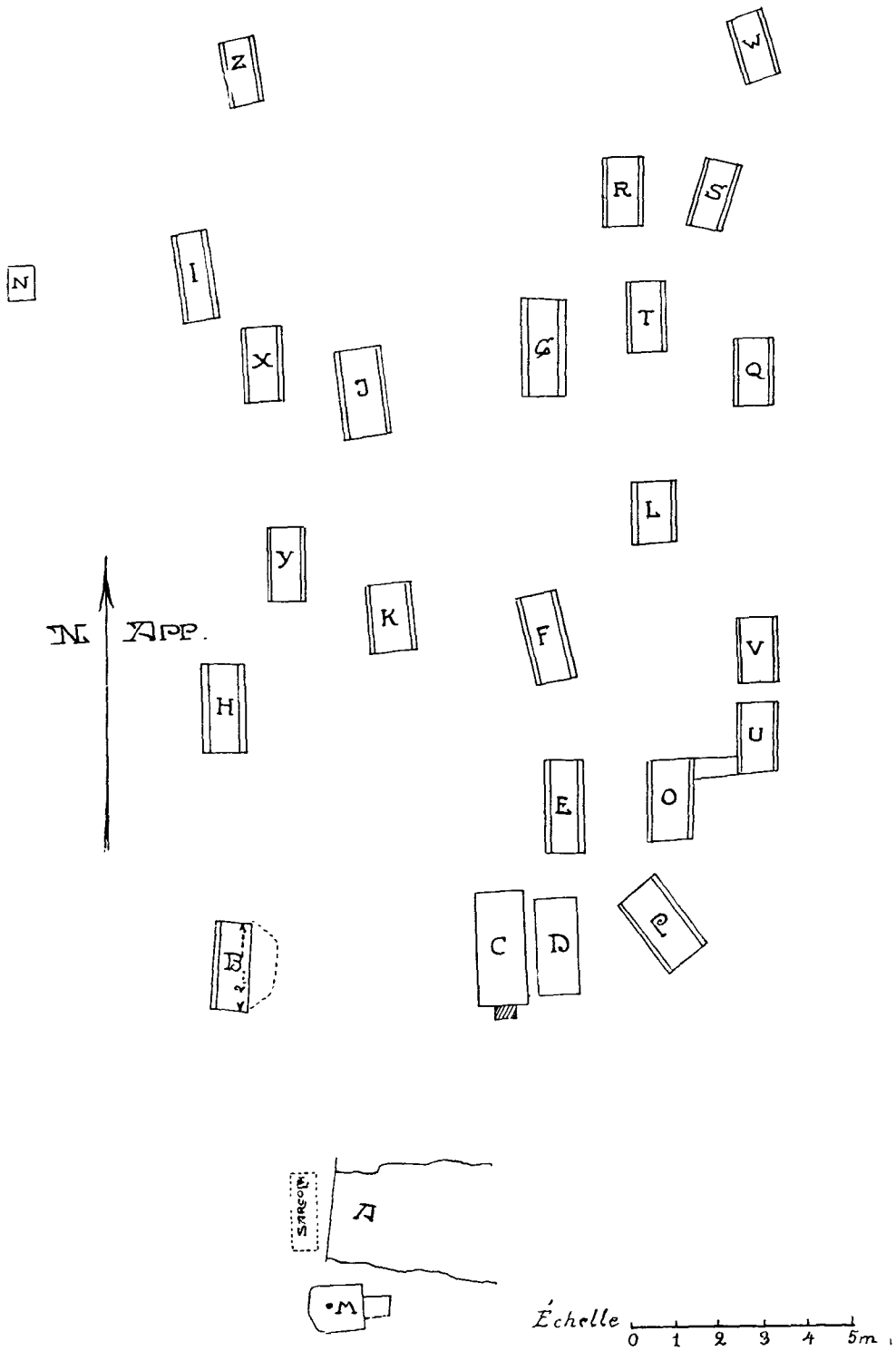

FIG. 2. — Tombes de la nécropole.

Rhyton attique de Cheikh Zenad.

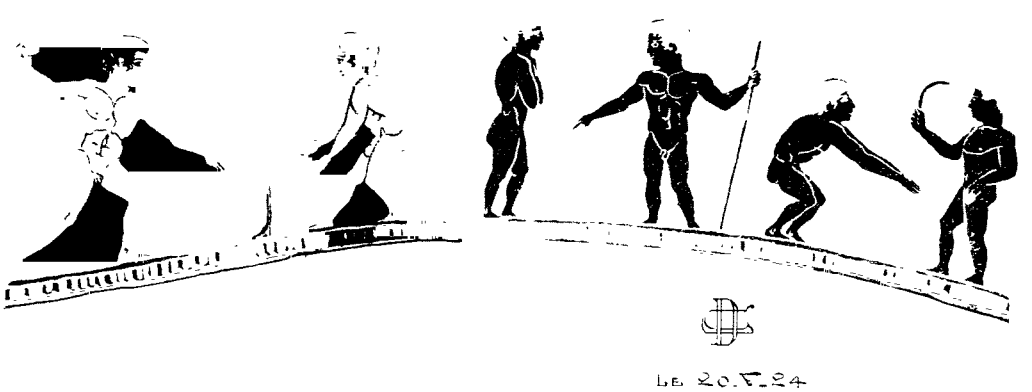

Développement du sujet peint.

De cet ensemble nous avons détaché les pièces les plus intéressantes pour les reproduire d'après les photographies, dessins et aquarelles envoyés par les soins du directeur du Service des antiquités, M. Virolleaud, que nous remercions de ses obligeantes communications sur ces trouvailles. Ces pièces sont l'anneau d'argent avec scarabée à inscription, du caveau F (fig. 3) ; l'amulette du caveau Z, pendentif de bronze à incrustations d'émail blanc, rouge et bleu, représentant l'œil d'Osiris (p. 201, fig. 4) ; les poteries et le rhyton en tête de porc, provenant du caveau C (pl. XL et XL *bis*). Ce dernier vase fait l'objet d'une notice spéciale.]

Le 28 mars 1924. Ouverture du chantier par le déblaiement des fosses A et B (p. 198, fig. 2). Dans A : une petite jarre ovoïde et des débris de poterie arabe (rouge avec décor blanc).

29 — B : un clou en bronze et des débris de poterie. Dans A : débris de poterie.

31 — B : un clou en bronze, débris de poterie.

1er avril 1924. Débris de poterie dans A et B. Découverte des fosses C, D, E, F et G.

2 — Débris de poterie dans A et B. Un anneau de bronze dans A. Dans E : ossements humains orientés Nord-Sud (la tête tournée vers le Nord).

3 — Débris de poterie dans A.

4 — Débris de poterie dans A et F. Dans F : un petit croissant en bronze; une perle de collier ; un scarabée gravé (voir notre fig. 3).

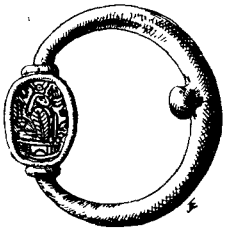

Fig. 3. — Bague d'argent avec chaton en scarabée.

5 — Débris de poterie dans A et F. Dans F : un anneau d'argent ; une perle de collier.

7 — Dans F : trois pièces de bronze ; une boucle en bronze ; une dizaine de perles en verre ; une clochette en bronze surmontée d'un croissant ; une lampe funéraire en terre ; un vase en terre ; une boucle d'oreille en bronze.

8 avril 1924.	Dans F : un anneau en argent ; une petite jarre et des débris de poterie.
9 —	Dans C, D : deux vases de terre dont un rhyton en tête de porc (voir la planche XL).
10 —	Dans H : un clou en bronze et des débris de poterie.
11 —	Dans C, D : 6 crochets de bronze ; trois assiettes en terre (voir la pl. XL *bis*) ; une bague en argent. Dans la fosse H : une petite jarre ; une lampe funéraire et des débris de poterie.
12 —	Ouverture d'une tranchée de sondage. Découverte de la fosse J. Débris de poterie dans H.
14 —	Découverte de K. Dans H : une petite jarre et des débris de poterie. Dans J, K : des débris de poterie.
15 —	Débris de poterie dans H et K.
16 —	Ouverture d'une tranchée de sondage. Débris de poterie dans H et K.
17 —	Débris de poterie dans K.
18 —	Découverte de L, M et N. Dans L : une lampe funéraire ; des débris de poterie et des petites pièces de collier en bronze.
19 —	Dans L : débris de poterie et perles en verre.
21 —	Dans L : une lampe funéraire ; perles de collier ; médailles en bronze ; une bague en bronze ; un bracelet en bronze ; deux bracelets en verre ; une pendeloque en os incomplète.
22 —	Découverte de O et P. Débris de poterie dans P.
23 —	Débris de poterie dans P.
24 —	Débris d'ossements pêle-mêle dans O.
25 —	Dans O : des débris de poterie et deux moitiés différentes de bracelets en bronze ; une petite pièce en bronze ; une boucle d'oreille en or. Découverte de Q.
26 —	Dans O : morceaux de bracelets de bronze ; un anneau en bronze (cassé en trois morceaux) ; deux morceaux d'une pièce d'argent.
28 —	Dans O : des débris de bracelets en bronze ; un anneau en bronze ; un anneau en argent (cassé en deux morceaux) et des débris de fer.
29 —	Dans O : un anneau de bronze et divers morceaux de fer. Découverte des fosses R, S.
30 —	Découverte de T et U. Dans O : deux lampes en terre (dont une cassée par la moitié). Dans T : une lampe en terre.
1er mai 1924.	Découverte de V et X. Des débris de poterie, de bronze et de fer dans O et U.
3 —	Débris de bronze et de ferrailles dans O, U.
5 —	Débris de poterie dans Y.
6 —	Dans X : une petite jarre cassée et des débris de bronze. Dans Y : un morceau de plat. Dans U : débris de ferraille et de bronze.
7 —	Dans X : un crâne humain intact, des débris de ferraille et des pièces

Vases attiques à lustre noir (nos 1 à 5 et 7).
Poterie indigène (n° 6).

de monnaie en bronze. Dans Y : un morceau de poterie peinte et un petit vase en albâtre. Dans U : des débris de bronze.

8 mai 1924. Dans X : une boucle d'oreille en or, un bracelet en argent, des perles de collier, un bracelet en bronze, des débris de bronze, de ferraille et des débris de poterie de trois vases différents. Dans U : une pièce de monnaie en bronze et des débris de ferraille.

9 — Dans X : un manche de poignard en os ; une médaille et des perles de collier ; débris de bronze. Dans R : un clou en bronze et des débris de bronze.

10 — Dans X : un anneau d'argent ; quatre boucles d'oreille en argent ; un clou en bronze et des débris de bronze. Dans R : débris de bronze.

12 — Dans Y : une perle de collier et des débris de bronze. Dans R : débris de bronze.

13 — Découverte de Z et W. Dans Y : une perle de collier et des débris de bronze. Dans S : une petite jarre et des débris de bronze.

14 — Débris de bronze dans S.

15 — Dans T et V : débris de bronze.

16 — Dans Q : un crâne intact. Dans V et T : débris de bronze.

17 — Dans T : débris de bronze et un petit chien en bronze. Dans W : débris de poterie.

19 — Dans T : débris de bronze.

20 — Dans T : une petite croix en bronze, un anneau en bronze. Dans I : une boucle d'oreille et des débris de bronze. Dans Z : une lampe en terre, un pendentif en bronze inscruté d'émail (amulette ornée de l'œil d'Osiris, voir fig. 4), et des perles de collier.

21 — Du bronze dans T.

22 — Dans Z : perles de collier et un bracelet en bronze. Dans W : une grosse plaque (= miroir ?) de bronze.

Fig. 4. — Amulette en œil d'Osiris.

III. — Note sur le rhyton en tête de porc

Par E. Pottier.

Le beau vase à décor plastique (haut. 0 m. 18, pl. XL), trouvé par M. le Capitaine de La Bassetière dans le caveau C. en compagnie de quelques autres poteries recouvertes d'un noir lustré qui dénote aussi leur origine attique (pl. XL *bis*), rentre dans une catégorie connue de *rhytons* dont on a trouvé de nombreux exemplaires en Italie, mais dont la plupart ont été faits à Athènes. J'ai expliqué dans un article du *Dict. des Antiq.* de Saglio (RHYTON, p. 866), que les archéologues avaient pris la mauvaise habitude d'englober sous ce nom tous les vases plastiques en forme de têtes d'animaux, et même les vases ayant l'aspect de têtes d'hommes ou de femmes, ce qui est un abus fâcheux, car le nom de rhyton (ῥυτόν, de ῥέω, couler) doit s'appliquer seulement aux vases percés à leur extrémité inférieure et laissant passer par une petite ouverture ronde le liquide qui s'échappe en un jet mince : on transférait ainsi le vin d'une amphore ou d'un cratère dans une coupe ou dans un canthare, ou bien on pouvait le humer directement en mettant le bout aminci dans sa bouche, ou bien encore on recevait le jet sans toucher le vase avec ses lèvres, suivant le procédé appelé vulgairement « à la régalade ». Quant aux récipients en têtes d'hommes et de femmes, qui reposent sur un pied et dont la partie supérieure s'évase en forme de coupe ou de skyphos, ils servaient également aux convives qui y buvaient comme nous buvons dans un verre. Mais on en rencontre un plus grand nombre dont le haut se termine en œnochoé à bec trilobé ou en goulot de lécythe : les premiers ne peuvent être que des vases à verser, les autres des vases à parfums pour la toilette. Enfin une quatrième catégorie comprend des statuettes entières ou même des groupes, posés sur une base, dont le sommet affecte les diverses formes du skyphos, de l'œnochoé ou du lécythe ; ils sont parfois, mais non régulièrement, munis d'un déversoir à la partie inférieure.

En résumé, il y a là un ensemble considérable de vases plastiques, appropriés à des usages différents, où le rhyton, avec son trou d'écoulement, tient sa place et possède une fonction particulière ; il ne se confond pas avec les autres. Il sert à la table et au banquet, sans doute aussi aux cérémonies reli-

gieuses, soit pour boire, soit pour transvaser le liquide, probablement aussi pour faire des libations, pour arroser les viandes de sacrifice sur l'autel, etc.

Ce vase ainsi constitué est fort ancien. Dans un article très complet sur les rhytons de Crète et de Mycènes [1], M. G. Karo a montré quelle vogue cet ustensile a eue dans la civilisation préhellénique, surtout pendant la période du « Minoen moyen », sous la forme soit de hauts cornets cylindriques munis d'une anse et percés d'un trou à la base, soit de vases plastiques en têtes de taureaux et de lions, pourvus d'une embouchure à la partie supérieure et d'un trou d'écoulement dans la bouche, soit enfin, et plus rarement, de statuettes entières d'animaux ou de personnages, munies aussi d'un déversoir. La destination de ces ustensiles et leur emploi ne sont cependant pas assurés d'une façon définitive, faute de représentations suffisamment claires sur les monuments figurés. On suppose que ces rhytons, dont beaucoup sont en métal précieux, prenaient place sur la table des princes et des riches particuliers, car on les voit apportés en tribut ou en cadeau sur des fresques égyptiennes et crétoises. Mais comment s'en servait-on et à quelle occasion ? La question reste encore obscure.

Pendant la période hellénique nous ne voyons pas renaître le rhyton avant le VIe siècle, et c'est surtout au Ve, dans les ateliers attiques, qu'il recommence à foisonner sous toutes sortes de formes qui rappellent souvent la fabrication crétoise et mycénienne, sans qu'on puisse encore saisir les jalons de cette filiation. Les ateliers d'Italie se chargent ensuite d'en assurer le prolongement durant la période hellénistique et même romaine.

En Attique, c'est d'abord dans les peintures de vases à figures noires que nous le rencontrons, surtout entre les mains de Dionysos et de son cortège, comme symbole du culte du vin : c'est le *kéras*, qui a l'aspect d'une corne naturelle, corne de taureau séparée de la tête de l'animal, évidée et préparée pour devenir un récipient [2] ; on en fera même par la suite la corne d'abondance [3] ; il correspond à la forme en entonnoir de l'époque crétoise. Mais ici encore nous sommes insuffisamment renseignés sur l'emploi du vase. Le kéras

(1) *Jahrb. des deut. Inst.*, 1911, p. 249 et sv., pl. 7 à 9.

(2) Comme exemples, cf. Pottier, *Vas. antiq. Louvre*, pl. 76 F 160 ; pl. 83 F 294 ; Hoppin, *Handb. blackfig. vas.*, III, p. 51, 213, 263 ; il figure aussi aux mains des komastes, p. 83.

(3) *Dict.* Saglio, *Cornucopia*, p. 1514 et suiv.

de Dionysos est-il un rhyton, percé d'un trou à la base? Ou y boit-on comme dans un hanap? La réponse reste également indécise.

Quand la figure rouge commence, on voit encore le kéras aux mains de Dionysos, des Silènes, des jeunes gens qui vont festoyer ou qui sont étendus sur des lits de banquet; il accompagne la coupe, la phiale, l'œnochoé [1], mais on ne surprend pas non plus dans ces scènes le geste du buveur portant le vase à sa bouche. Dans une excellente monographie, consacrée à la série classique des rhytons, M. E. Buschor a cité la coupe à figures rouges de style archaïque que j'ai publiée dans les *Vases antiques du Louvre* (G 70, pl. 97); j'avais interprété comme un buveur l'éphèbe qui, à califourchon sur une outre de vin, porte à sa bouche le bout pointu d'un kéras. M. Buschor se demande si ce n'est pas pour souffler dedans comme dans une trompette [2]. J'ai regardé de nouveau l'original et, en effet, la joue est gonflée comme si l'éphèbe s'amusait à souffler dans son kéras; la tête n'est pas rejetée en arrière ni le vase élevé en l'air, comme on le voit dans d'autres représentations plus tardives où le convive boit « à la régalade [3] ». Je me rallierais donc volontiers à l'opinion de M. Buschor, d'autant plus que le personnage placé sur l'autre revers est un éphèbe qui embouche une trompette de guerre. On peut supposer que l'artiste a imaginé l'autre figure comme un pendant et lui a prêté un geste plaisant d'imitation ironique. Ici encore nous ne trouvons donc rien de précis à apprendre sur la manière de boire dans le kéras.

A la fin du VIe et durant tout le développement du Ve siècle, le kéras cède la place à un ustensile d'aspect plus artistique, dans lequel l'extrémité pointue de la corne est remplacée par une tête d'animal, habilement modelée, rappelant les belles créations de l'âge préhellénique. Généralement le haut du récipient, avec sa large embouchure, est décoré d'une scène de personnages peints dans le goût du temps, en style sévère pour les œuvres contemporaines d'Epictétos,

[1] Par ex. Hoppin, *Handb. redfig. vas.*, I, p. 154, 160, 174, 185, 187, 188, 307, 308, 336; II, p. 18, 84, 227, 285, 291, 363; E. Pottier, *Vas. antiq. Louvre*, pl. 139 G 24, pl. 91 G 40, etc. Le kéras devient plus rare à mesure que la figure rouge se développe; comme exemples peu usités cf. *ibid.*, pl. 145 G 425; pl. 146 G 449.

[2] *Das Krokodil des Sotades*, dans le *Münchener Jahrb. d. bild. Kunst*, 1919, I. Aux vases plastiques cités de Sotadès il faut ajouter une pièce très intéressante, portant sa signature et trouvée en Égypte, dans les fouilles de Méroé : c'est un groupe représentant une Amazone sur son cheval; Hoppin, *Handb.*, III, p. 474 (Musée de Boston).

[3] *Dict.* Saglio, fig. 5946.

d'Euphronios ou de Brygos, en style libre pour la période postérieure. M. Buschor a donné une abondante énumération de ces vases, dont la plupart peuvent porter le nom de rhytons, car, d'ordinaire, un trou d'écoulement est placé à la partie inférieure, dans la bouche de l'animal représenté (Buschor, fig. 23 à 26). Cependant les originaux conservés dans les musées permettent de constater que l'orifice n'existe pas partout, et dans ce cas on ne pouvait se servir du vase que comme d'un hanap.

En effet, chez les fabricants attiques naissent alors d'autres types qui s'écartent de plus en plus du kéras et qui, s'alliant aux formes du canthare, de la coupe, de l'œnochoé, rapprochent l'ancien rhyton du mobilier usuel des tables grecques. Souvent, comme dans la série préhellénique, la tête humaine remplace la tête d'animal et pose sur une base (*Id.* fig. 14 à 22). Dans ces conditions il est clair que le vase n'est plus un rhyton et qu'on s'en sert comme de tout autre récipient à boire. Ailleurs, le cornet cylindrique de la partie supérieure est encore conservé, mais la partie inférieure vient s'insérer dans le revers d'une statuette ou même d'un groupe (*Id.*, fig. 1 à 12, 28, 29, 32 à 37).

La plus grande variété préside alors à la fabrication de ces beaux vases qui rentrent dans la famille des « vases plastiques », où ne sont pas compris seulement des vases à boire et à verser, mais des vases à onguents et à parfums, ustensiles de toilette qui ont eux-mêmes à côté du rhyton une longue histoire [1]. On peut vérifier pour cette époque que le rhyton proprement dit a servi de divertissement de table, en laissant échapper le jet de liquide directement dans le gosier du buveur [2].

Ce préambule un peu long était nécessaire pour faire comprendre la destination du vase trouvé par M. le Capitaine de La Bassetière et sa place dans l'histoire de la céramique grecque. C'est un véritable rhyton, car il présente un trou d'écoulement placé au fond du gosier du porc (voir la figure placée à la fin, p. 208). D'après la technique il appartient à la série attique et le style des figures peintes permet de le dater de la seconde moitié du ve siècle. Mais d'autres particularités le rendent plus spécialement précieux.

1° Il a été trouvé en Syrie, et les régions orientales ont très rarement

(1) Voir l'ouvrage de Mlle Maximova, récemment traduit du russe en français par M. Carsow, sur *les Vases plastiques* (Geuthner, 1926).

(2) *Dict.* Saglio, p. 867 et fig. 4973, 5946; G. Nicole, *Catal. vas. Ath. Suppl.*, n° 1107, pl. 19, n° 1130; Buschor, p. 29.

fourni des pièces de ce genre. Je puis citer pour l'île de Chypre un rhyton en tête de bélier, de beau style [1], et les fragments d'un autre rhyton décoré de la Naissance de Pandore et de la Chasse de Calydon [2]. J'ai signalé autrefois, trouvés en Perse, les débris d'un grand vase plastique en forme de cheval appartenant à la fabrique de Sotadès [3] et j'ai mentionné plus haut (p. 204, note 2) le nouvel exemplaire de Sotadès découvert en Égypte. Mais, à ma connaissance, on n'avait pas encore recueilli de rhyton de l'âge classique dans la région syrienne [4].

2° Le type du rhyton en tête de porc est très rare et je n'en connais pas d'autre exemple [5]. Sous sa forme plastique complète, il est un peu plus usité [6]. Dans l'énumération faite par M. Buschor des différentes représentations d'animaux qui ornent la partie inférieure des rhytons, on trouve seulement mentionnées des têtes de sanglier (p. 16). Cependant on aurait tort de penser que les modeleurs d'Athènes aient voulu écarter à dessein cette figure comme celle d'un animal rebutant. Le porc joue, au contraire, dans le rituel grec un rôle prophylactique et purificateur. Dans la fête des Grandes Éleusinies, un jour était consacré aux ablutions que chaque myste faisait dans la mer et où il apportait avec lui et lavait dans les flots le porc qu'il devait sacrifier le lendemain [7].

(1) Ohnefalsch Richter, *Kypros, die Bibel*, etc., p. 478, pl. 191, n° 7 (sur la partie supérieure sont peints un joueur de flûte et une jeune femme dansant).

(2) *Catal. Brit. Mus.*, E 789 ; *Journ. hell. Stud.*, X, 1888, p. 220, fig. 1, 3 ; Buschor, *loc. cit.*, p. 18 et 24.

(3) *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1902, p. 428 ; cf. 1903, p. 216.

(4) Un rapport de M. Montet (*Comptes rendus Acad.*, 1925, p. 33) et une note de M. Fr. Cumont (*Syria*, VI, p. 202) sur les trouvailles de Byblos mentionnent un « rhyton en terre vernissée rouge clair dont le double bec cylindrique, orné de traits noirs et de deux yeux sculptés, reproduit une tête de porc ». M. Montet place cette tombe à une époque qui ne serait pas de beaucoup postérieure à la XIIIe dynastie. Ce rhyton serait donc une œuvre de l'âge préhellénique. M. Montet a eu l'obligeance de me communiquer des photographies faites d'après ce vase et d'après quelques autres poteries recueillies auprès de lui. Il n'est pas douteux que ce sont des produits fort anciens, sans doute de fabrication indigène. Mais il n'est pas certain que le potier ait voulu faire une tête de porc, bien que le bec en double déversoir offre l'apparence d'un groin. La ressemblance peut être fortuite et l'anse bifide, qui s'élève par-dessus, évoque plutôt le souvenir des têtes cornues de bouquetins ou de cerfs, usitées dans la céramique chypriote à l'âge du bronze.

(5) J'avais à tort, dans ma communication à l'Académie (*Comptes rendus*, 1924, p. 189), parlé d'une « tête de sanglier » ; l'objet a été désigné plus exactement par M. Dussaud dans son rapport (*Ibid.*, p. 208).

(6) Comme exemple : Mlle Maximova, *Vases plastiques*, trad. Carsow, II, pl. 13, n° 54 (Naucratis) ; au Louvre, salle H, Inv. Campana, n° 3653 (Italie).

(7) *Dict.* Saglio, *Eleusinia*, p. 565 et fig. 4687, 4688, 4690. Pour le sacrifice du porc,

Les déesses elles-mêmes, Déméter et Coré, sont souvent représentées avec le χοῖρος μυστικός [1]. Quand la cité d'Éleusis a battu monnaie, elle a placé d'un côté sur ses pièces le char ailé de Triptolème, de l'autre un porc debout sur la torche des mystères [2]. On pourrait donc croire, au contraire, que cette image étant réservée à la religion la plus sainte, on évitait de la faire figurer dans le mobilier du kômos et des banquets profanes. Toutefois, il n'y eut pas de règle exclusive à cet égard, comme en témoigne le rhyton de Cheikh Zenad.

3° En troisième lieu, il faut noter que la jolie réunion d'enfants qui décore le pourtour de l'embouchure (pl. XL) comporte un détail encore inédit et peu facile à expliquer. Les deux groupes placés au centre et à droite nous font voir que la scène se passe dans une palestre. Le dernier personnage de ce côté tient le strigile avec lequel l'athlète raclait l'huile dont il avait frotté son corps ; son compagnon, les jambes fléchies, les deux bras tendus en avant, se prépare à sauter à pieds joints. Derrière lui le « moniteur », s'appuyant sur une baguette ou sur un javelot, explique à un élève debout, les bras croisés ou appliqués contre sa poitrine, l'exercice qu'il doit exécuter. Enfin, à gauche, un cinquième enfant, le corps penché, les mains ouvertes pour recevoir l'objet qu'on lui lance, fait face à un camarade qui accourt le bras droit levé, prêt à jeter la balle qu'il tient en main. Mais ce n'est pas un simple épisode du jeu connu de la σφαῖρα, car entre eux s'élève une sorte de planchette posée debout sur le sol et munie d'un talon en équerre qui lui sert de base et la maintient en équilibre. Le geste et l'attitude du lanceur de balle semblent indiquer qu'il vise la planchette, tandis que l'autre suit tous ses mouvements comme pour tâcher de saisir le projectile. Je n'ai pas trouvé de texte ni de monument figuré qui permette d'expliquer ce détail [3]. Les anciens connaissaient la balle au mur, la balle au bond qu'on rattrapait après qu'elle avait frappé le sol. Il s'agit ici d'un jeu différent, et je ne vois pas autre chose à imaginer qu'une sorte de « passe-boule », en supposant un trou circulaire pratiqué dans la planche que vise le joueur et par lequel il devrait faire passer sa balle, avant qu'elle rebondisse sur la terre et soit saisie par le partenaire placé de l'autre côté. Attendons que quelque

cf. *Jahrb. Inst.*, 1891, p. 258 ; E. Pottier, *Vas. antiq. Louvre*, pl. 105, G 112.

(1) *Dict.*, fig. 2635, 2636 ; cf. fig. 2634, 2639 ; Heydemann, *Griech. Vasenb.*, pl. 11, fig. 3.

(2) J. E. Harrison, *Proleg. to the study of greek. relig.*, p. 153, fig. 14.

(3) A consulter : Becq de Fouquières, *les Jeux des anciens* (1869) ; Van Hoorn, *De vita atque cultu puerorum*, Amsterdam, 1909.

découverte nouvelle nous renseigne avec plus de précision sur cette variante et pour le moment contentons-nous d'en signaler la nouveauté et l'intérêt.

J'ajouterai que si cette réunion d'enfants a lieu dans une palestre, c'est que les παῖδες pouvaient prendre part, comme les éphèbes et les hommes faits, à certains concours publics [1]. De plus, le bâtiment n'était pas uniquement consacré à la préparation des grands jeux ni aux exercices inscrits dans le programme de ces fêtes. La palestre était, comme le gymnase d'aujourd'hui, un local où les enfants et les jeunes gens se livraient à toutes sortes d'exercices propres à développer leur vigueur physique : le cerceau, le pugilat contre un sac de cuir, la balle et la paume, etc. [2]. On ne s'étonnera donc pas de voir ici un simple divertissement placé à côté des exercices du javelot, du saut et de la lutte.

On remarquera aussi que ces enfants ont plutôt l'air de petits hommes et que leurs proportions rendent assez gauchement l'apparence du jeune âge. C'est que cette peinture appartient à une époque où l'art grec n'avait pas encore acquis de maîtrise pour représenter l'enfance, et c'est seulement la plastique du IVe siècle qui à cet égard a réalisé un progrès décisif [3]. Cette observation confirme la date que nous avons proposée pour la fabrication du rhyton.

Pour tous ces motifs le joli vase trouvé par M. le Capitaine de La Bassetière compte parmi les découvertes les plus intéressantes de cette campagne de fouilles.

(1) *Dict.* Saglio, *Olympia*, p. 183, 185, 188, 193.
(2) *Ibid.*, *Gymnastica Ars*, p. 1700.
(3) Cf. Collignon, *Sculpt. Grecq.*, II, p. 602-605; *les Statues funéraires*, p. 197.

Le rhyton de Cheikh Zenad.

UNE INSCRIPTION MÉTRIQUE DE DAMAS

PAR

THÉODORE REINACH

L'intéressante inscription métrique de Damas publiée récemment par le P. Mouterde (*Syria*, 1925, 3e fasc., n° 2, et pl. XXVI, 2) a été complétée ainsi par l'éditeur :

Ἀριοβαρζάνης ἔγωγε· βα-
σιλέων πολλῶν ἀπο-
βα]τ[ην] ὀλβι[η Δαμασ]κό[ς
Ἀ[ραβί]ων μ[ητ]ρόπτολις.

Les restitutions des l. 3 et 4 me paraissent difficilement acceptables. Ἀριοβαρζάνης étant au nominatif, comment admettre l'accusatif ἀποβάτην ? A la vérité, le P. Mouterde ponctue après ἔγωγε, mais la petite phrase de deux mots sans verbe ainsi obtenue n'a rien d'épigraphique ni de littéraire. D'autre part, l'idée qu'une statue monumentale ait été érigée à un simple écuyer (ἀποβάτης signifie d'ailleurs *voltigeur*) est hautement invraisemblable. La restitution ἀπόγονος paraît s'imposer. Il est vrai que l'éditeur donne comme *lu* le T à la 3e place de la l. 3, mais, sur la photographie, je n'aperçois qu'un trait horizontal qui pourrait appartenir à un Σ. Comme il y a de la place à la fin de la l. 2, on peut donc suppléer ἀπό[γο|νο]ς. Au lieu d'un acrobate, nous aurions ici bien probablement un descendant des derniers rois de Cappadoce, de la dynastie des Ariobarzane (95-36 av. J.-C.). Le dernier roi de cette dynastie, Ariarathe X, fut mis à mort par Marc Antoine en 36 ; on ne nous dit pas s'il avait des enfants. D'autre part, il résulte d'un passage de Cicéron (*ad Atticum*, XIII, 5) que cet Ariarathe n'était pas le seul frère d'Ariobarzane III, son prédécesseur. Notre prince en exil peut donc être un descendant soit d'Ariarathe X, soit d'un frère inconnu de celui-ci, réfugié en Syrie. Aucune autre famille royale ne présente ce nom.

Je ne me prononce pas sur le reste de la restitution. Tout ce que je puis affirmer, c'est que celle du P. Mouterde est impossible, notamment parce qu'elle ne donne pas des vers justes ; or, il a reconnu lui-même que l'ins-

cription est en trimètres iambiques. Un seul point semble acquis : c'est que le mot μητρόπτολις, par lequel se termine le texte, est la fin d'un trimètre. Cette forme insolite, mais non inconnue [1], a été choisie par le « poète » pour des raisons métriques (de même la quantité imprévue Ἀρουβαρζάνης). Il y a donc tout lieu de croire qu'il s'est aussi conformé aux règles de la versification classique dans les parties mutilées, mais l'incertitude des lectures et l'obscurité de la photographie ne m'ont pas permis de tenter une restitution méthodique, qui doit être entreprise sur place. Pour le moment, je me contente du *schéma* ci-après :

Ἀρουβαρζάνης ἔγωγε βα|σιλέων
πολλῶν ἀπό[γονο]ς ⏑–⏓–⏑–
⏓–⏑–⏓–⏑ ἀ[ραβ]ῶν μητρόπτολις.

Pour la scansion Ᾱραβῶν [2], cf. Kaibel, n° 434 (Petra) Ᾱραβῖτης. Je dois dire que je ne vois guère moyen de loger 6 iambes et demi dans les emplacements vacants : peut-être faut-il supposer que le lapicide a sauté quelques mots. A titre de simple conjecture, à laquelle je n'attribue *aucune* importance, on pourrait, dans ce cas, risquer

Ἀρουβαρζάνης ἔγωγε βασιλέων
πολλῶν ἀπόγονος· ὀλεῖν [3] (δ' ἐμ' ἐνθάδε
στήσεν) Δαμασκὸς Ἀραβῶν μητρόπτολις.

Lapidis auxilium expectandum.

THÉODORE REINACH.

[1] Kaibel 537, 4 Tomi) πάτρα μοι πέλεται ματρόπτολις Εὐξείνοιο. Voir aussi l'inscription de Cyrène (R. MURDOCH SMITH et PORCHER, pl. 76 et pl. 83, 19 = Kaibel, *Append.* 842 *a* et non, comme le porte l'index, 942 *a*) qui commence par Κυρήνην πολίων μητρόπτολιν.

[2] M. Mouterde a restitué Ἀραβίων (*sic*).

[3] Cet ionisme ne laisse pas de choquer ; il n'était même pas exigé par le mètre.

LA LÉGENDE DU PROTECTORAT DE CHARLEMAGNE SUR LA TERRE SAINTE

PAR

A. KLEINCLAUSZ

Une tradition fort ancienne, et presque indiscutée aujourd'hui, veut qu'après dix années de négociations (797-807) auxquelles le patriarche Georges de Jérusalem fut étroitement mêlé, Charlemagne ait reçu du calife de Bagdad Haroun-al-Raschid la souveraineté, ou tout au moins le protectorat de la Terre sainte [1]. On a même cru pouvoir donner le texte des principales concessions faites par le calife à l'empereur franc : droit de protection sur tous les chrétiens et pèlerins de Terre sainte, sur le Saint-Sépulcre, le Calvaire et la ville de Jérusalem ; droit de juridiction sur les établissements et les habitants chrétiens, exercé au nom de l'empereur par le patriarche de Jérusalem ; droit de construire des églises, hôpitaux et monastères, à Jérusalem ; droit de propriété sur les établissements latins existant en Palestine, particulièrement sur le mont des Oliviers et l'église de Sainte-Marie-Latine [2].

Contre cette doctrine, puissante par le nombre et l'autorité de ses partisans,

[1] SIMSON, *Jahrbücher des fränkischen Reiches unter Karl dem Grossen*, 1883, II, p. 232-234, 368-370 ; RIANT, *La donation de Hugues, marquis de Toscane, au Saint-Sépulcre, et les établissements latins de Jérusalem au* X^e^ *siècle*, dans *Mémoires de l'Institut national de France, Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, 1884, t. XXXI, 2, p. 153-156 (cf. du même, *Archives de l'Orient latin*, 1881, I, p. 13 et note 15) ; GASQUET, *l'Empire byzantin et la monarchie franque*, 1888, p. 292-293 ; COULET, *Études sur l'ancien poème français du voyage de Charlemagne en Orient*, 1906, p. 74-75 ; VASILJEV, *Karl veliki i Kharoun-ar-Raschid*, dans *Vizantijski Vremennik*, Saint-Pétersbourg, 1913, t. XX, p. 63-116 (analysé par Bréhier dans un article du *Larousse mensuel illustré*, 1914-1916, t. III, p. 222-224, sous le titre : *Origines lointaines du protectorat français en Palestine. Charlemagne et Haroun al Raschid*) ; L. BRÉHIER, *L'Église et l'Orient au moyen âge ; Les Croisades*, 1907, p. 22-28 ; *Les origines des rapports entre la France et la Syrie. Le protectorat de Charlemagne*, dans *Congrès français de la Syrie. Séances et travaux*, 1919, fasc. II, p. 15-38.

[2] BRÉHIER, *les Croisades*, p. 26 ; *Origines lointaines du protectorat...*, p. 224 ; *les Origines des rapports entre la France et la Syrie*, p. 27-33.

quelques historiens ont réagi. Se fondant sur le fait que les écrivains arabes ne parlent pas des rapports de Charlemagne avec Haroun, Pouqueville déclare qu'on se trouve en présence d'« anecdotes apocryphes » et que Charlemagne « n'eut guère de relations commerciales et politiques qu'avec les califes d'Espagne », et si Barthold, moins radical, admet des voyages de Francs en Orient et d'Orientaux en France à la fin du VIIIe et au début du IXe siècle, il ne croit pas que les voyageurs aient été chargés de missions officielles [1].

Nier les rapports entre Charlemagne et Haroun-al-Raschid, quand ils sont connus par des sources franques de la valeur des *Annales royales* et de la *Vie de Charlemagne* par Eginhard, n'est point chose possible [2], et, quant au silence de l'historiographie arabe, il s'explique par sa pauvreté à cette époque, par son insuffisance générale en ce qui concerne la chrétienté d'Occident et même d'Orient, enfin par une autre cause, très simple, qui apparaîtra au terme de cette étude. Cependant, tout dans la manière de voir des Pouqueville et des Barthold n'est pas faux. Cela m'est apparu clairement, après un examen approfondi des textes et des travaux sur lesquels a été bâtie depuis trois cents ans

[1] Pouqueville, *Mémoire historique et diplomatique sur le commerce et les établissements français au Levant depuis l'an 500 de J.-C. jusqu'à la fin du XVIIe siècle*, dans *Mémoires de l'Institut royal de France. Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, 1833, t. X, p. 529-530 ; Barthold, *Karl der Grosse und Harun al Raschid*, dans *Christjanski Wostok*, Saint-Pétersbourg, I, p. 69 (analysé par Schmidt dans *der Islam*, 1912, III, p. 409-411). Riant (*La donation de Hugues au Saint-Sépulcre*, p. 151, note 1) cite également Palamas, Ἱερεσολυμίας, 1862, p. 105, où sont traités de « simple fable les rapports de Charlemagne avec l'Orient », mais je n'ai pu me procurer cet ouvrage.

[2] *Annales regni*, éd. Kurze, 1895 ; *Vita Karoli*, éd. Holder-Egger, 1911, l'une et l'autre dans *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*. — Si, malgré toutes les recherches faites, on ignore les noms des auteurs des Annales royales, il n'est douteux pour personne qu'on se trouve en présence d'un texte contemporain de Charlemagne, qui s'est développé pour ainsi dire sous la dictée des événements (Halphen, *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*, 1921, p. 3-15) ; et, quant à la *Vie de Charlemagne*, malgré des défectuosités incontestables, que M. Halphen a fortement exagérées (*Ibid.*, p. 60-103 ; cf. les excellentes remarques de Ganshof, *Notes critiques sur Éginhard, biographe de Charlemagne*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1924, p. 725-758), elle reste l'œuvre d'un homme intelligent, instruit, qui est arrivé à la cour de Charlemagne entre 791 et 796, c'est-à-dire au moment où allait commencer la série des faits dont nous aurons à nous occuper, qui ne l'a quittée que seize ans après la mort de l'empereur, et qui a dit vrai quand a écrit dans la préface de son livre que personne « n'était capable de raconter d'une manière plus véridique que lui des événements auxquels il avait assisté et qu'il connaissait comme témoin oculaire ».

l'histoire des relations entre Charlemagne et Haroun-al-Raschid, et ce sont les résultats de cette recherche que j'apporte, en priant ceux que je serai dans l'obligation de contredire, de croire qu'elle a été conduite aussi objectivement que possible, sans autre souci que celui de découvrir la vérité.

*
* *

Au temps de Charlemagne, Rome, la ville des saints apôtres, « ceinte de la couronne d'innombrables martyrs », « Rome dorée », était dans tout l'Occident l'objet d'un culte fervent ; mais combien plus glorieuse que Rome était, aux yeux des grands croyants, la « cité sainte », où le Sauveur avait racheté le monde de son sang et qu'il avait exaltée par les scènes de sa résurrection et de son ascension : Jérusalem[1] ! Tous les chrétiens de France, de Germanie, d'Italie, de Grande-Bretagne, la vénéraient, et nombre d'entre eux, continuant la tradition des premiers âges, ne craignaient pas de braver les fatigues du voyage pour aller baiser la terre où s'étaient posés les pieds du Christ et en rapporter quelque précieuse relique[2]. A leur retour, ces pieux pèlerins racontaient ou même écrivaient ce qu'ils avaient vu, et leurs compatriotes moins favorisés pouvaient, en les écoutant ou en les lisant, se représenter au vrai : la montagne de Sion, « élevée au-dessus de la ville comme une citadelle », dont la plate-forme portait une grande église bâtie sur l'emplacement du cénacle et environnée de nombreuses cellules de moines ; au nord de la montagne de Sion, la colline où se dressaient, dans une commune enceinte et autour d'une petite cour pavée de marbre, les églises de l'Anastasis ou du Saint-Sépulcre, de Sainte-Marie, du Calvaire, et la basilique constantinienne, bâtie sur l'emplacement où l'impératrice Hélène avait retrouvé la vraie croix ; à l'est, la vallée de Gethsémani ou de Josaphat, au fond de laquelle coulait, parmi les saules, le torrent du Cédron et s'élevait une autre église Sainte-Marie ; enfin, sur la rive opposée du Cédron, le mont des Oliviers, couvert de champs de vigne, de blé et d'orge, parmi lesquels les oliviers mettaient leur tache verte,

(1) *Alcuini Epistolæ*, 214; *Epistolæ Leonis III papæ*, dans *Epp. selectæ pontificum romanorum*, 7 (*Epp. karolini ævi*, III, 64).

(2) *Alcuini Epp.*, 210 ; *Miracula S. Genesii*, SS. XV, 1, pp. 169-170.

et au sommet duquel l'église de l'Ascension se dressait, à l'endroit même où le Christ était monté au ciel [1].

Autour de ces édifices vénérés, les uns de forme circulaire, comme l'Anastasis et l'église du mont des Oliviers, les autres construits sur le plan de la basilique romaine, vivait un clergé nombreux de prêtres, de religieux, de moines grecs mêlés de quelques latins dont l'établissement remontait sans doute au pape Grégoire le Grand [2], de reclus et de recluses; mais beaucoup d'autres fondations pieuses se rencontraient encore autour de Jérusalem, et c'est ainsi que, par la vallée du Cédron toute garnie de petites chapelles consacrées à des saints, on atteignait, à 12 milles vers le sud, l'illustre laure de Saint-Sabas, peuplée de 150 moines grecs vivant dans des abris creusés à même le roc [3]. Les chefs de ces communautés étaient d'importants personnages, moins considérables cependant que celui qui réunissait sous son autorité toute l'église palestinienne: le patriarche de Jérusalem. Il fallait le voir, les jours de grande fête, quand il apparaissait en public, précédé de douze porte-cierges et escorté de dix-sept assistants, la mitre en tête et portant sur ses épaules l'étole de l'apôtre saint Jacques, « frère du Seigneur et premier des archevêques » de Jérusalem, pour apprécier sa grandeur [4].

Avec sa piété ardente, son esprit curieux, son érudition entretenue par les savants de son entourage comme Alcuin, le compatriote de Bède le Vénérable

[1] Tobler et Molinier, *Itinera hierosolymitana et descriptiones Terræ sanctæ lingua latina*, 1879. Voir notamment le voyage de l'évêque Arculfe vers 670 et celui de Willibald, plus tard évêque d'Eichstett, qui visita la Terre sainte en 725-726. L'édition Paul Geyer des *Itinera hierosolymitana* dans *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, XXXVIII, Vienne, 1898) est plus récente, mais elle ne renferme ni l'itinéraire de Willibald, ni celui de Bernard le moine, ni le *Commemoratorium de casis Dei*, qui nous seront également utiles; d'ailleurs, elle ne présente, au point de vue de l'établissement du texte, aucune différence sensible avec celle de Tobler. Sur Jérusalem et ses édifices sacrés au temps de Charlemagne, v. les P.P. Hugues Vincent et F.-M. Abel, *Jérusalem. Recherches de topographie, d'archéologie et d'histoire*, 1914, II, p. 218-228, 308-312, 396-398.

[2] Riant, *La Donation de Hugues au Saint-Sépulcre*, p. 152-153.

[3] *Hodoporicon sancti Willibaldi*, 4, et *Commemoratorium de casis Dei* dans Tobler, *Itinera hierosolym.*, p. 267, 303. On sait qu'on appelait « laures », en Orient, des monastères constitués par des cellules ou des grottes disposées autour d'une église et de quelques bâtiments communs, ce qui les faisait ressembler à des villages.

[4] *Commemoratorium de casis Dei* et *Itinerarium Bernardi monachi*, XI, dans Tobler, *Itinera hierosolym.*, p. 301, 315; Lettre du patriarche de Jérusalem à celui de Constantinople, de 869, dans Mansi, *Concilia*, XVI, col. 27.

qui dans un traité fameux avait décrit les Lieux saints [1], Charlemagne ne pouvait ignorer la cité sainte et ses merveilles, ni s'en désintéresser ; mais, bien que Jérusalem fût depuis un siècle et demi aux mains des califes arabes, comme toute la Palestine, il n'avait aucune raison de s'en préoccuper, car chrétiens et pèlerins y vivaient ou séjournaient sans être molestés, et, tandis que les musulmans priaient dans la mosquée construite sur l'emplacement du temple de Salomon, les chrétiens pouvaient entrer librement dans leurs églises ou circuler à travers les rues de la ville [2]. Or, en l'année 797, Charlemagne, renouant à trente-deux ans de distance les relations de son père Pépin avec le calife Abou Djafar el Mansour [3], envoyait au calife de Bagdad, qui était depuis onze ans Haroun-al-Raschid, une ambassade composée de deux Francs, Lantfrid et Sigismond, et du Juif Isaac [4].

A en croire un récent historien, le but unique de cette mission aurait été de procurer à Charlemagne un éléphant, cet animal, connu en Occident de nom seulement, devant enrichir d'un numéro sensationnel la ménagerie que le souverain entretenait dans ses jardins d'Aix-la-Chapelle [5]. Tel fut bien, en effet, l'un des motifs de l'ambassade de 797 [6] ; mais elle en eut un autre, de plus vaste envergure. A ce moment, les chrétiens de Palestine étaient mal protégés contre les attaques des Bédouins du désert, qui trouvaient leur compte dans le pillage des communautés [7]. C'est ainsi que, en 796-797, la laure de Saint-Sabas

(1) *Beda Venerabilis de locis sanctis* [circa 720] dans Tobler, *op. cit.*, p. 211-234. Bède n'est d'ailleurs jamais allé en Terre sainte ; il n'a fait que reproduire l'itinéraire d'Arculfe, avec quelques variantes ou additions empruntées à des itinéraires antérieurs à celui d'Arculfe.

(2) Huart, *Histoire des Arabes*, 1912, I, p. 240, 241, 263, affirme le contraire et nul ne contestera jamais que des incidents se soient produits entre chrétiens et musulmans, mais il ne donne point de références et parfois se contredit.

(3) *Fredegarii Continuatio*, 51. L'ambassade du roi des Francs au calife revint au bout de trois ans. Étant donné qu'elle débarqua à Marseille en 768, elle dut partir en 765, et non en 762, comme dit Bréhier, *les Croisades*, p. 23. Cf. Œlsner, *König Pippin*, 1871, p. 396.

(4) *Annales regni*, 801 ; *Vita Karoli*, 16. Comme le suppose Simson, *Karl der Grosse*, II, 255, Isaac devait avoir été adjoint à la mission, au titre d'interprète.

(5) Vasiljev, dans Bréhier, *Origines lointaines du protectorat*, p. 224, en s'appuyant sur ceci que « le fait est affirmé par toutes les chroniques ». Or, comme chroniques, il n'y a que les *Annales royales* et la *Vie de Charlemagne*, et ce fait ne s'y trouve pas.

(6) *Vita Karoli*, 16.

(7) Loparev, *Vizantijskiia jitiia sviatuich VIII-IX viekov*, dans *Vizantijski Vremennik*, 1915, XIX, 1-151. Analysé et commenté par Bréhier : *L'hagiographie byzantine aux* viiie *et* ixe *siècles hors des limites de l'Empire et en Occident*, dans le *Journal des Savants*, 1917, p. 13-25 ; *La situation des chrétiens de Palestine*

fut deux fois saccagée et incendiée et que dix-huit moines furent tués, après quoi les pillards se retirèrent avec les chameaux du monastère chargés de butin [1]. La corrélation des dates permet de penser que Charlemagne, ému de cette situation sur laquelle son attention avait été peut-être attirée par Alcuin [2], fit demander à Haroun-al-Raschid de mettre un terme aux méfaits dont les religieux de Terre sainte avaient à souffrir [3] ; mais il avait également prescrit à ses envoyés de lui concilier les bonnes grâces des princes musulmans et de distribuer de l'argent aux chrétiens pauvres habitant l'Asie ou l'Afrique du Nord [4]. Ainsi c'était une mission chrétienne, au sens le plus large et le plus élevé du mot, dont Isaac et ses compagnons se trouvaient chargés.

Le patriarche Georges, qui vit les ambassadeurs francs à leur passage à Jérusalem [5], manifesta aussitôt son contentement à Charlemagne. En 799, un moine de Palestine apportait au roi de sa part des reliques du Saint-Sépulcre, avec sa bénédiction [6], et Charlemagne, sensible à cette prévenance, renvoyait

à la fin du VIIIe *siècle et l'établissement du protectorat de Charlemagne*, dans le *Moyen Age*, 1919, XXX, p. 66-75.

(1) *Passio S. martyrum lauræ S. Sabæ* (dans *Acta SS. Boll.*, mars III, p. 166-178).

(2) *V. Alcuini Epistolæ*, 210, c. 800, une lettre qui montre qu'Alcuin s'intéressait aux choses de la Terre sainte.

(3) Bréhier, *La Situation des chrétiens de Palestine*, p. 73, se fondant sur les documents de Loparev, estime que les chrétiens de Palestine étaient « exposés à la malveillance des autorités musulmanes », ce qui expliquerait encore mieux l'ambassade de Charlemagne. Les quelques cas de renégats musulmans ou prétendus tels mis à mort qu'il signale ne semblent pas justifier cette opinion. Plus grave serait, dans la lettre d'Alcuin, citée à la note précédente, la phrase où l'abbé de Tours exhorte le patriarche de Jérusalem à « patienter sustinere varias infidelium persecutiones, recogitantes eum, qui pro salute illorum in patibulo suspensus est », s'il ne fallait voir là un lieu commun cher à tous les chrétiens du moyen âge, dont on trouve l'analogue dans ces lignes délicieuses de la *Vie de Théodore d'Édesse* : « Parmi eux (les infidèles), les chrétiens sont semblables à des brebis au milieu des loups. Le monastère et la métropole de Jérusalem existent toujours, mais sont dans la tristesse et l'oppression... Le patriarche, les évêques, les prêtres et tout le peuple chrétien sont honorablement traités » (cité par Bréhier, *Les Origines des rapports entre la France et la Syrie*, p. 22).

(4) « In Syriam et Ægyptum atque Africam, Hierosolymis..., ubi christianos in paupertate vivere conpererat..., pecuniam mittere solebat..., transmarinorum regum amicitias expetens. » *Vita Karoli*, 27. C'est le seul moment où ce texte célèbre peut s'appuyer sur des faits positifs concernant simultanément l'Asie et l'Afrique.

(5) *Miracula S. Genesii*, SS. XV, 1, p. 169-170, tout en se demandant avec Simson (*Karl der Grosse*, II, p. 255, n. 2) « si on n'a pas accordé à ce témoignage plus de confiance et de poids qu'il ne mérite » et si la concordance qu'il offre avec les *Annales royales* ne provient pas de ce que l'auteur a exploité les dites annales.

(6) « Benedictionem et reliquias de sepulchro Domini. » *Ann. regni*, 799.

ce moine en Orient l'année suivante, avec un prêtre de son palais appelé Zacharie porteur de cadeaux pour les Lieux saints. Puis Charlemagne, se trouvant à Rome le 23 décembre de l'an 800 [1], vit revenir Zacharie escorté de deux religieux appartenant, l'un au monastère de Saint-Sabas, l'autre au Mont des

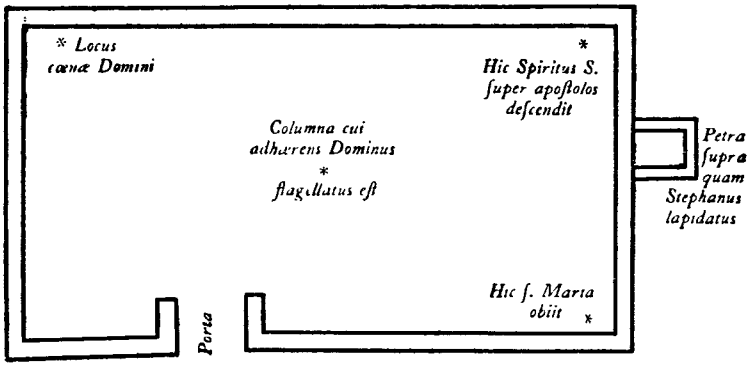

Fig. 1. — Plan de l'église de Sion, d'après Arculfe (éd. Tobler, p. 160).

Oliviers, qui lui offrirent, au nom du patriarche, « *les clefs du Saint-Sépulcre et du Calvaire, et celles de la cité et de la montagne* [de Sion] *avec l'étendard* [de la croix] [2] ».

Il est difficile de s'imaginer, quand on lit ces lignes, comment on a pu y découvrir l'envoi par le patriarche à Charlemagne, d'accord avec le calife (qui n'est même point nommé), des clefs et de l'étendard de la ville de Jérusalem, et une première mainmise par le souverain franc sur la Terre sainte [3]. Les clefs du Saint-Sépulcre et du Calvaire étaient, comme les petites clefs de saint Pierre distribuées par les papes depuis des siècles à des personnages éminents, ou bien des décorations pieuses destinées à honorer ceux qui les recevaient, ou bien des amulettes propres à les protéger contre le péché, la maladie ou la mort [4]. Il en était de même des clefs « de la cité et de la montagne » de Sion,

(1) Et non le 30 novembre, comme le répète partout Bréhier. Les Annales royales placent, en effet, l'événement le jour du serment du pape Léon III, qui eut lieu deux jours avant Noël (*Ann. regni*, 800 ; cf. Simson, *Karl der Grosse*, II, p. 231-232).

(2) « Qui benedictionis causa claves sepulchri Dominici ac loci calvariæ, claves etiam civitatis et montis [Sion] cum vexillo [crucis] detulerunt. » *Ann. regni*, 800. Les mots placés entre crochets, et qui ont ici la valeur d'une glose autorisée, sont empruntés à la *Chronique dite d'Aniane* (SS. I, p. 305). Ils ne sont d'ailleurs nullement indispensables pour déterminer le sens de la phrase.

(3) Cf. Fustel de Coulanges, *Les Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, 1892, p. 299 ; Kleinclausz, *L'Empire carolingien, ses origines et ses transformations*, 1902, p. 112 et n. 2, 115 et n. 3.

(4) Cette opinion est celle de tous les historiens cités dans la première note de cet article

de la « cité de David », dont la vaste église (fig. 1), la « sainte Sion, *sancta Sion* », contenait, outre le cénacle, tant d'émouvants souvenirs : la colonne à laquelle le Christ avait été attaché pour être flagellé, le lieu où le Saint-Esprit était descendu sur les apôtres, celui où la Vierge était morte, la pierre sur laquelle saint Etienne avait été lapidé [1]. Et, quant à l'étendard de la croix, c'était la croix elle-même, ainsi nommée parce qu'elle est comme l'étendard des victoires du Christ, très vraisemblablement une pièce d'orfèvrerie renfermant quelque parcelle de la vraie croix, analogue, elle aussi, à ces petites croix que les souverains pontifes envoyaient à leurs correspondants illustres, et dans lesquelles ils mettaient du « bois de la croix du Seigneur » ou de la limaille des chaînes de saint Pierre [2].

et d'autres encore : WAITZ, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 1863, II, 186 ; BAYET, *Charlemagne*, dans la *Grande Encyclopédie*, X, 658.

[1] TOBLER, *Itinera hierosolym.*, p. 33, 58, 65, 113, surtout ARCULFUS, I, 19, p. 160 avec plan au trait reproduit en fac-similé dans l'éd. Geyer, p. 244. Sion constituait une véritable cité, avec ses murs et ses portes dont la principale était la porte de David (ARCULFUS I, 1, et BEDA VENERABILIS, 1). L'erreur a été d'ajouter après le mot « civitatis » le nom de Jérusalem, alors que les mots « civitatis et montis » s'appliquent également à Sion. Sur Sion et la cité de David, v. le P. HUGUES VINCENT, *Jérusalem*, 1912, I, p. 33, et surtout 142 et suiv.

[2] Le mot *vexillum*, auquel est adjoint généralement, mais pas toujours, le complément *crucis*, a deux sens au moyen âge. Il désigne, tantôt le signe de la croix, et c'est son acception la plus fréquente (DUCANGE, article *Vexillum*), tantôt l'image de la croix (*Hrabani Mauri carmina*, LXIII). Ce dernier sens se rencontre notamment dans la *Translatio SS. Marcellini et Petri*, 21, quand Eginhard raconte qu'il a fait placer sur l'autel des deux saints « duo vexilla dominicæ passionis ». Il est évident que, dans le texte des Annales royales, il s'agit d'une vraie croix, et il est presque certain que c'est d'une petite croix faisant relique, tout comme les clefs. Il suffit, pour s'en convaincre, de rapprocher de ce texte quelques extraits des lettres de Grégoire le Grand où le pape annonce à ses correspondants qu'il leur envoie « beati Petri benedictionem crucem parvulam », — « crucem... in quo lignum dominicæ crucis inest », — « crucem cum ligno sanctæ crucis domini », — « crucem parvulam in qua de catenis (ss. apostolorum) inserta benedictio... quia multa per eamdem benedictionem miracula fieri consueverunt », — « unam crucem, clavem pro benedictione » (*Gregorii magni Epistolæ*, III, 33 ; IX, 228 ; XIV, 12 ; XIII, 45 ; IX, 147, variante). Si l'on veut bien observer que les croix envoyées par Grégoire le Grand sont souvent accompagnées de clefs (*Ibid.*, IX, 228) et que le pape a toujours soin de dire : *benedictio, pro benedictione*, il me semble qu'aucune hésitation n'est possible. Ici encore, l'erreur favorisée par un rapprochement malencontreux avec l'étendard ou les étendards de la ville de Rome dont parlent les *Annales royales*, ann. 796, 800, a consisté à ajouter au mot *vexillum* le mot *Jérusalem*. Ainsi ont fait GASQUET, *op. cit.*, p. 292, et BREHIER, *Les Origines des rapports entre la France et la Syrie*, p. 28, *la Situation des chrétiens en Palestine*, p. 66. Plus prudents, d'autres, comme SIMSON *op. cit.*, III, 233, ont traduit par « un étendard », mais ceci est encore un contresens. Mon inter-

Ces présents — des reliques et rien que des reliques — n'avaient donc pas plus de signification politique que ceux qui étaient arrivés à Aix l'année précédente : ils étaient un nouveau témoignage de la gratitude du clergé de Jérusalem envers Charlemagne, et, de la part du patriarche, ému de voir le prince franc prendre spontanément sa défense au moment où son protecteur naturel, l'empereur grec, en était empêché par des guerres prolongées et malheureuses avec le calife [1], un « signe de bénédiction », comme l'annaliste qui nous en parle a soin de le dire.

Aussi bien, cet hommage rendu par le patriarche de Jérusalem à Charlemagne deux jours seulement avant son couronnement impérial, et qui fit impression en Occident [2], était-il justifié, comme on en eut bientôt la preuve. En effet, au mois de juin 801, alors qu'il retournait d'Italie en Gaule, Charlemagne reçut entre Ivrée et Verceil deux envoyés, l'un d'Haroun-al-Raschid, l'autre de l'émir de Kairouan, Ibrahim ben Aghlab [3], qui lui annoncèrent que l'ambassade de 797 avait pleinement réussi. Réalisant de point en point les instructions de son maître, Isaac, dont les compagnons étaient morts en route, avait négocié heureusement avec les souverains musulmans, reçu d'eux de magnifiques présents, et, après avoir parcouru la Syrie et l'Afrique septentrionale, il attendait maintenant sur la côte africaine que des vaisseaux francs vinssent l'y chercher avec ses cadeaux. Charlemagne se hâta d'envoyer le notaire Ercanbald au-devant de lui avec une flotte et, au mois d'octobre 801, Isaac débarquait à Porto Venere en Ligurie [4]. L'hiver l'empêcha de passer les Alpes immédiatement avec sa cargaison, et il dut attendre à Verceil que les neiges eussent fondu, mais le 20 juillet 802, il faisait son entrée à Aix et remettait solennellement à

prétation du mot *vexillum* fait naturellement tomber l'hypothèse de Jorga, *Brève histoire des Croisades*, 1924, p. 6-8, sur « l'inféodation par le drapeau », qui constitue d'ailleurs un anachronisme (Ganshof, *art cit.*, p. 747).

(1) Diehl, *Histoire de l'Empire byzantin*, 1920, p. 67 et suiv. ; Bury, *History of the later roman Empire*, 1889, II, p. 491-492.

(2) *Alcuini Epp.*, 214.

(3) « Abraham, qui in confinio Africæ in Fossato præsidebat. » *Ann. regni*, 801. Fossat a été identifié avec Abbasia, la forteresse qu'Ibrahim fit bâtir non loin de Kairouan pour y résider avec sa garde, son trésor et ses armes (Noel des Vergers, *Histoire de l'Afrique sous la dynastie des Aghlabites*, . *texte arabe d'Ibn Khaldoun* 1841, p. 86, n. 94; Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, 1888, I, 267). Il est possible, mais rien ne prouve, comme l'affirment ces historiens, que l'envoyé de Charlemagne ait été reçu dans ce château.

(4) *Annales regni*, 801 ; *Vita Karoli*, 27. Bréhier fait débarquer Isaac à Port-Vendres (*Les Origines des rapports entre la France et la Syrie*, p. 29) ; les Annales royales disent formellement qu'il s'agit d'un port de Ligurie.

Charlemagne les présents qu'il escortait, notamment le fameux éléphant Aboul-Abbas, dont l'empereur ne devait jamais se séparer et qui produisit sur les Francs un prodigieux effet de curiosité [1].

Les présents des princes musulmans d'Asie et d'Afrique symbolisent les rapports d'amitié qui les unissaient désormais à Charlemagne pour le bien de l'Église, et ainsi les résultats de l'ambassade de 797 s'accordent admirablement avec le caractère universel et chrétien que le gouvernement de Charles avait toujours eu, mais qu'il affectait davantage encore depuis l'événement de l'an 800. C'est alors qu'un second pas en avant aurait été fait et qu'à la suite de nouvelles négociations habilement conduites, Haroun-al-Raschid aurait concédé à Charlemagne, en 806-807, la souveraineté, ou tout au moins le protectorat de la Terre sainte, de sorte que l'empereur serait devenu, en vertu d'un acte juridique formel, le patron des chrétiens habitant la Palestine et des chrétiens qui s'y rendaient.

L'hypothèse est invraisemblable, même en admettant que l'on n'eût pas alors de la souveraineté politique la même conception qu'aujourd'hui [2]; car comment croire que le calife ait abandonné en totalité ou en partie, à un prince qui ne pouvait être à ses yeux qu'un mécréant, son droit sur cette terre d'Asie arrosée du sang de ses coréligionnaires [3], et comment aussi, étant donnée la distance qui séparait la Gaule de la Syrie, supposer que Charlemagne ait prétendu exercer sur la Terre sainte une souveraineté lourde d'obligations et une protection efficace [4]? En vérité, mis à part certains textes

[1] *Annales regni*, 802; *Vita Karoli*, 16. Sur la curiosité soulevée par l'éléphant Aboul-Abbas, voir Simson, *Karl der Grosse*, II, 283, n. 3, et Brehier, *Origines lointaines du protectorat*, p. 224. Il faut laisser de côté, comme légendaires, les textes du moine de Saint-Gall (*de Gestis Karoli magni*, II, 8-9) énumérant quantité d'autres présents, et d'Adon (*Martyrologium*, dans Migne, *Patrologie latine*, t. CXXIII, col. 355, 303), racontant que les envoyés de Charlemagne obtinrent la faveur de rapporter de Carthage en France les ossements de saint Cyprien et de ses compagnons.

[2] C'est la théorie subtile, soutenue par Riant, *la Donation de Hugues au Saint-Sépulcre*, p. 153-154, et reprise à sa suite par Bréhier (*Les Origines des rapports entre la France et la Syrie*, p. 34), d'après laquelle « la souveraineté politique... restait entière aux mains du calife » tandis que l'autorité administrative ou judiciaire « s'exerçait par une délégation spéciale de la puissance protectrice ». Cette doctrine ne repose sur aucun bon argument.

[3] L'observation se rencontre dans Gaillard, *Histoire de Charlemagne*, 1819, I, 429; Jorga, *op. cit.*, 1924, p. 8; Ganshof, *art. cit.*, p. 745.

[4] Il est curieux de constater que la remarque a été faite par le moine de Saint-Gall, dans le discours qu'il prête à Haroun-al-Raschid (*de*

dépourvus de valeur et qui ont pu égarer de bons esprits[1], il apparaît que les faits se sont passés tout autrement et sont d'une nature bien différente de celle qu'on imagine communément.

Au mois d'août 803, Charlemagne, se trouvant à son palais de Salz, dans la Francie orientale, recevait deux moines envoyés par le patriarche Georges, qui l'accompagnèrent au cours d'un voyage en Bavière et repartirent après être restés au moins trois mois avec lui[2]. Pourquoi étaient-ils venus ? Se serait-il produit en Terre sainte à cette époque quelque nouvel incident, de nature à provoquer auprès du calife une démarche analogue à celle qui avait eu lieu six ans auparavant ? La chose semble sûre, si l'on considère le séjour prolongé des deux moines à la cour, qui implique beaucoup d'insistance de leur part. Dans tous les cas, une ambassade franque, ayant à sa tête un certain Radbert, partit immédiatement pour l'Orient, se rendit auprès d'Haroun après avoir, selon l'usage, déposé à Jérusalem les offrandes de Charlemagne, et, bravant la flotte des Grecs avec lesquels celui-ci était alors en guerre, débarqua en 806 dans un port de la Vénétie[3]. Cette ambassade, dont Eginhard (*Vita Caroli*, 16) est seul à nous faire connaître les résultats, avait atteint, comme jadis celle d'Isaac, tous ses objectifs, et « non seulement, dit Eginhard, le calife, mis au courant des désirs de Charlemagne, lui accorda tout ce qu'il lui demandait, mais il plaça sous son pouvoir le lieu sacré d'où le salut des hommes était venu », c'est-à-dire, d'après le contexte, « le très saint sépulcre de notre Seigneur et sauveur et lieu de sa résurrection » (*sacratissimum Domini ac salvatoris nostri sepulchrum locumque resurrectionis*). [4]

Gestis Karoli magni, II, 9). Heyd, *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, I, 91, se demande aussi comment Charlemagne eût pu appuyer ses prétentions dans un pays aussi lointain.

(1) Moine de Saint-Gall, *de Gestis Karoli magni*, II, 9 ; *Annales altahenses*, SS. XX, p. 783 ; *Ex vetustis Annalibus nordhumbranis*, SS. XIII, p. 156. Le texte du moine de Saint-Gall sera critiqué plus loin. Les deux autres textes, où l'on voit le patriarche et les chrétiens de Jérusalem demander à Charlemagne de les délivrer ou de les défendre, appartiennent au XIe siècle et ont une allure nettement fabuleuse.

(2) *Annales regni*, 803 ; *Annales maximiniani*, 803, SS. XIII, p. 23 ; *Annales juvavenses majores*, 803, SS. I, p. 87 ; *Diplomata Karolinorum*, I, nos 200, 202.

(3) *Annales regni*, 806, 807. L'ambassade franque étant partie quatre ans environ avant 806 (*ante quattuor fere annos*), il semble logique de placer son départ en 803, comme une suite à l'ambassade du patriarche de Jérusalem à Charlemagne, et non en 802, comme fait Simson, *Karl der Grosse*, II, p. 283.

(4) « Ac proinde, cum legati eius, quos cum donariis ad sacratissimum Domini ac salvato-

Cette affirmation, sur laquelle repose toute la doctrine du protectorat, est très nette. Haroun n'a point concédé à Charlemagne un « pouvoir » sur la Terre sainte, ni même sur l'église du Saint-Sépulcre : il lui a donné « le tombeau du Sauveur, c'est-à-dire le lieu de sa résurrection ». Et il ne saurait régner sur le sens de ces mots aucune équivoque, même si l'on n'en trouvait le commentaire précis dans l'*Itinéraire d'Arculfe*, cet évêque franc qui visita la Terre sainte vers 670 et dont l'ouvrage était répandu, au VIIIe et au IXe siècle, dans tout l'Occident [1].

Après avoir décrit « l'église de forme circulaire édifiée sur le tombeau du Seigneur [2] », en d'autres termes l'église du Saint-Sépulcre, Arculfe raconte qu'au centre de cette église il y a « une maison ronde taillée dans une seule pierre », entièrement revêtue de marbre à l'extérieur et dont le faîte d'or porte une grande croix dorée ; puis il dit qu'à l'intérieur et dans le flanc nord de cette petite maison, se trouve creusé le tombeau de Jésus-Christ ; enfin il ajoute : « Il faut avoir bien soin de distinguer entre le monument et le sépulcre. Le monument, c'est la maisonnette ronde dont il a été souvent parlé, ...à l'entrée de laquelle avait été roulée la pierre qui fut déplacée, dit-on, quand le Seigneur ressuscita. Le sépulcre, à proprement parler, c'est, dans ce monument et au nord, la place où fut déposé le corps du Seigneur enveloppé de bandelettes, dont la longueur mesurée par Arculfe de sa propre main est de sept pieds... et dont la surface, tout unie, peut servir de lit à un homme couché sur le dos [3]. »

ris nostri sepulchrum locumque resurrectionis miserat, ad eum (Haroun) venissent et ei domini sui voluntatem indicassent, non solum quæ petebantur fieri permisit, sed etiam sacrum illum et salutarem locum, ut illius potestati adscriberetur, concessit. » *Vita Karoli*, 16. Dans ce texte, il est bien entendu que le mot *voluntatem* doit être traduit par « désir » et non par « volonté ».

[1] *Arculfus relatio de locis sanctis*, dans TOBLER, *Itinera hierosolym.*, p. 139-202. Sur la popularité de cet écrit, v. BEDE, *Historia ecclesiastica*, V, 15, dans MIGNE, *Patrologie latine*, t. XCV, col. 256.

[2] ARCULFUS, I, 2 (*De Ecclesia rotunde formule super sepulcrum Domini edificata*).

[3] « Hoc in loco *discrepantia* nominum notanda *inter monumentum et sepulcrum ;* nam illud sepe memoratum rotundum tugurium, alio nomine *Evangeliste monumentum* vocant : ad cuius ostium advolutum et ab eius ostio revolutum lapidem, resurgente Domino, pronunciant. *Sepulcrum* proprie ille dicitur locus in tugurio, hoc est in aquilonali parte monumenti, in quo dominicum corpus linteaminibus involutum conditum quievit : cuius longitudinem Arculfus in septem pedum mensura propria mensus est manu. Quod videlicet sepulcrum... totum simplex, a vertice usque ad plantas lectum unius hominis capacem super dorsum jacentis prebens... » ARCULFUS, I, 3. De ce texte fondamental, qu'on trouvera dans

Devant un témoignage aussi formel, que confirme la reproduction d'un dessin gravé par Arculfe lui-même sur une tablette de cire [1], qu'on trouvera figuré ici (fig. 2), il n'y a qu'à s'incliner. Certes, Haroun-al-Raschid avait de bonnes raisons pour vouloir faire plaisir à Charlemagne, et qui dominent toute cette histoire. Ce

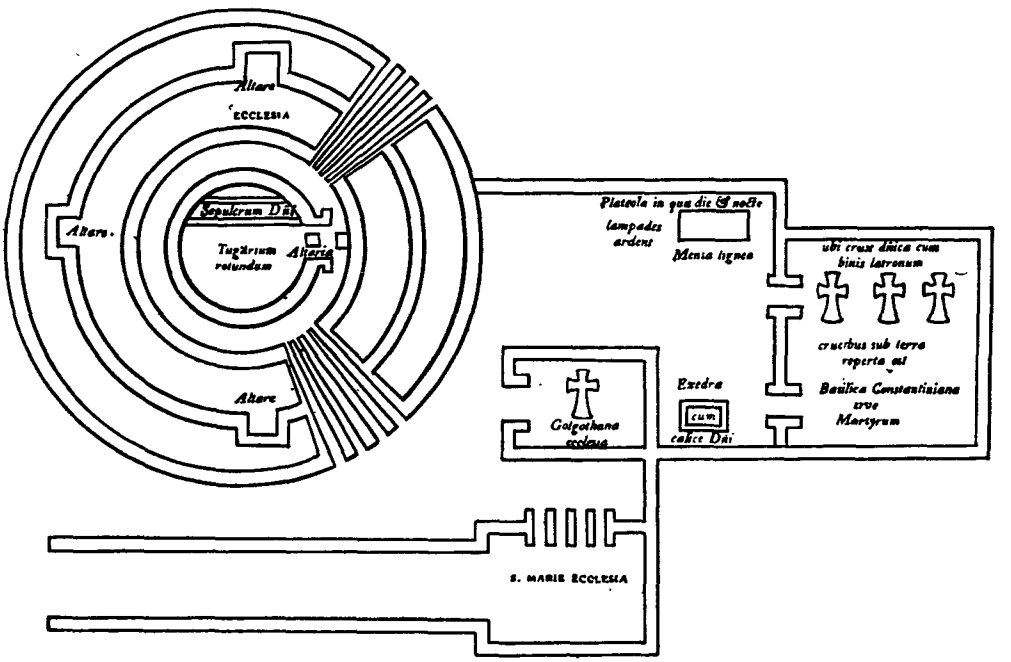

Fig. 2. — Plan de l'Église du Saint-Sépulcre, d'après Arculfe (éd. Tobler, p. 149).

n'est point tant, en effet, un sentiment d'amitié ardente qui le guidait, comme le laissent entendre les écrivains francs [2], que la communauté des vues politiques, l'empereur et lui ayant aux extrémités de la Méditerranée les mêmes ennemis : en Occident l'émir ommeyade de Cordoue, en Orient l'empereur grec [3].

l'édition Geyer, pp. 228-229, avec des variantes sans portée, il est possible d'en rapprocher d'autres, qui le renforcent et donnent à penser qu'Eginhard connaissait la langue des Itinéraires, ce qui n'a rien de surprenant. Voir notamment Tobler, *Itinera hierolosolym.*, p. 32, (resurrectionis... lapidem), 63 (sanctam resurrectionem... ubi est sepulcrum Domini), surtout 52 (anastasis in loco est resurrectionis). Cf. Vincent et Abel, *Jérusalem*, II, p. 221-222.

(1) Reproduit au trait dans Tobler, *Itinera hierosolym.*, p. 149, et en fac-similé dans Geyer, p. 231.

(2) *Vita Karoli*, 16.

(3) Simson, *Karl der Grosse*, I, 288-290 ; II, 283-84 ; Heyd, *op. cit.*, I, 90 ; R. Basset, Compte rendu de Barthold dans *Revue d'histoire des religions*, 1915, I, 74 ; Gasquet, *l'Empire byzantin et la monarchie franque*, p. 291-292 ; Bréhier, *Origines lointaines du protectorat*, p. 224, et *Situation des chrétiens de Palestine à la fin du* viiie *siècle*, p. 73.

Mais, précisément parce que les intérêts étaient réciproques, Haroun n'avait pas besoin de faire à Charlemagne un abandon quelconque de territoire ou de souveraineté. De même qu'à notre connaissance, il n'y eut pas d'alliance diplomatique entre les deux princes, non plus que des opérations militaires arrêtées en commun, de même, en ce qui concerne les affaires de Terre sainte, il n'y eut pas d'autre manifestation que le geste plein de noblesse d'un souverain à qui la tolérance était familière, garantissant la sécurité des chrétiens de ses États et ajoutant à ses engagements un magnifique cadeau auquel Charlemagne dut être extrêmement sensible. Aussi bien, ce cadeau n'arriva pas seul, mais, en 807, une ambassade orientale, composée d'un envoyé d'Haroun-al-Raschid appelé Abdallah et de deux envoyés du patriarche Thomas de Jérusalem, le moine Félix et l'abbé Georges du Mont des Oliviers, apporta au palais d'Aix, de la part du calife, des présents qui, par leur importance, rappelaient ceux dont le Juif Isaac avait été précédemment chargé : un pavillon et des tentures de lin d'une beauté merveilleuse, des étoffes de soie, des parfums, de grands candélabres d'airain, enfin une horloge mécanique en bronze doré sonnant les heures, où l'on voyait sur le coup de midi douze cavaliers apparaître par douze fenêtres qui se fermaient derrière eux[1].

Cette entente des deux souverains a porté des fruits précieux pour les chrétiens qui vécurent en Terre sainte à la fin du VIIIe et au commencement du IXe siècle, ainsi qu'il résulte d'un certain nombre de faits, connus en partie par des documents postérieurs à la mort de Charlemagne, comme l'Itinéraire du voyage accompli en Palestine vers 870 par le moine franc Bernard[2], mais qui s'accordent si bien avec plusieurs textes contemporains de l'empereur qu'il est difficile de les rejeter[3].

(1) *Annales regni*, 807 ; *Vita Karoli*, 16. On a voulu quelquefois rattacher à ces présents de Haroun-al-Raschid un petit éléphant d'ivoire conservé à la Bibliothèque nationale et un verre émaillé déposé à la Bibliothèque de Chartres, qui sont l'un et l'autre de travail arabe ; en vérité, rien ne permet d'assigner à ces objets une pareille origine. Cf. Babelon, *Communication au Congrès de Syrie de 1919*, p. 39 ; Leclercq, article *Charlemagne* dans *Dictionnaire d'antiquités chrétiennes et de liturgie*, 1913, III, col. 751-752.

(2) *Itinerarium Bernardi monachi franci*, dans Tobler, *Itinera latina*, p. 307-320.

(3) L'un de ces textes est le *Breve Commemoratorium de casis Dei vel monasteriis...*, édité par Tobler, *op. cit.*, p. 299-305, mais Tobler (p. XLIII-XLIV) paraît bien audacieux quand il déclare « qu'on ne saurait douter que l'auteur ait été quelque prêtre envoyé par Charlemagne pour établir un état des chrétiens de Palestine », et la date de 808 qu'il donne est problématique.

D'après l'ensemble de ces témoignages, Charlemagne s'est largement intéressé aux monastères et hospices de Jérusalem, sans doute parce qu'ils constituaient des asiles pour les pèlerins venus de ses États[1]. L'abbaye du Mont des Oliviers eut alors des moines francs, et l'on sait que son abbé, Georges, celui-là même qui avait fait partie de l'ambassade orientale de 807, était un Franc appelé Égilbald, ce qui indiquerait que les Occidentaux, établis comme religieux en Terre sainte, s'affublaient de noms grecs[2]. Au sud du Saint-Sépulcre, un hospice réservé aux voyageurs parlant la langue romane fut construit près de l'église de la Vierge, et Charlemagne dota cette église d'une riche bibliothèque, de champs de vigne, d'un jardin situé dans la vallée de Josaphat[3]. Près du Sépulcre encore, il fonda un couvent pour dix-sept religieuses[4], et même il aurait acheté, dans le nord de la montagne de Sion, le Champ du Sang (Acheldemach), c'est-à-dire le champ acquis par Judas avec ses trente deniers qui servait anciennement de cimetière ou de charnier aux pèlerins, afin d'y créer un autre hospice qui prit le nom d'hôpital des Francs[5], mais le fait reste douteux[6].

Cependant les pèlerinages continuaient, et aussi les relations de l'empereur avec le patriarche de Jérusalem. En 809, celui-ci recommande à Charlemagne, par l'intermédiaire du pape Léon III, deux Francs qui reviennent du voyage de Palestine[7]. C'est l'époque où les moines francs du Mont des Oliviers sont accusés d'hérésie par un moine grec de Saint-Sabas, pour avoir

(1) Constantin Porphyrogénète, *De administrando imperio*, 26, éd. de la Byzantine de Bonn, p. 115.

(2) *Epistolæ Leonis III papæ*, dans *Epist. selectæ pontif. rom.*, 7 (*Epp. karolini ævi*, III, 61); *Commemoratorium de casis Dei*, p. 302; *Annales regni*, 807.

(3) *Itinerarium Bernardi monachi franci*, X. On a ajouté à ces établissements, possédés ou fondés par Charlemagne, l'église de Sainte-Marie latine et un marché. Bernard le moine dit, en effet, qu'il y avait devant l'hôpital créé par l'empereur un marché, mais il ne lui en donne pas l'initiative ; et quant à l'attribution de l'église de Sainte-Marie latine, elle est fondée sur une erreur ou une invention de Hugues de Fleury, au XIIe siècle, substituant au membre de phrase « sacrum illum et salutarem locum », de la *Vita Karoli*, 16, cet autre : « sacrum sanctæ Mariæ latinæ locum » (*Hug. Floriac. Hist. eccl.*, SS. IX, 361.)

(4) *Commemoratorium de casis Dei*, p. 302.

(5) Druthmar, *Expositio in Mathæum*, dans Migne, *Patrologie latine*, CVI, vol. 1486. Sur l'Acheldemach, v. Tobler, *Itinera hierosolym.*, p. 106, 160-161, 221.

(6) Pour juger s'il y a lieu de l'accepter ou de le rejeter, il faudrait au moins savoir qui est Druthmar et à quelle époque il a vécu; or, on l'a placé aux IXe, Xe et XIe siècles, sans aboutir à aucune certitude.

(7) *Epistolæ Leonis III papæ*, dans *Epp. selectæ pontif. rom.*, 8 (*Epp. karolini ævi*, III, 66-67).

introduit le *filioque* dans le Symbole des apôtres. Inquiets parce qu' « ils ne sont à Jérusalem, selon leur propre expression, que des étrangers [1] », ce qui prouve bien que Charlemagne, leur maître, n'était en Terre sainte ni un souverain, ni un protecteur, ils adressent une plainte au pape qui la transmet à l'empereur. Celui-ci réunit, au mois de novembre 809, à Aix-la-Chapelle, un concile pour traiter l'affaire, d'ailleurs à un point de vue purement dogmatique, et la décision est renvoyée à Léon III [2].

A ce moment, les guerres civiles, provoquées par la succession d'Haroun-al-Raschid, mort en 809, affectent dans une certaine mesure un caractère hostile aux chrétiens : le chroniqueur byzantin Théophane affirme même que les églises de la cité sainte furent alors abandonnées, ainsi que les monastères de Chariton, de Cyriaque et de Saint-Sabas [3]. Il y a lieu de croire que la tourmente fut passagère et que les églises de Jérusalem, restaurées dès 810 par les soins de l'empereur franc, reprirent vite leur ancien éclat [4]. Ainsi l'œuvre de Charlemagne en Terre sainte, même ramenée à ses véritables proportions, apparaît encore considérable et il n'est pas besoin d'avoir recours à la fiction d'un protectorat officiellement consenti à l'empereur par le calife, pour l'expliquer. Il suffit de s'en tenir au témoignage autorisé d'Eginhard, d'après lequel cette politique de Charlemagne, qui ne se manifeste pas seulement en Syrie, mais en Égypte et en Tunisie, à Alexandrie et à Carthage, fut une initiative heureuse pour obtenir, par des relations amicales avec les souverains musulmans d'outre-mer, ce qu'aucune autre méthode n'était capable de produire : un adoucissement à la condition des chrétiens vivant sous leur domination [5].

[1] « Nos, qui sumus hic in sancta civitate Jerusalem peregrini. » *Epp. Leonis III papæ*, dans *Epp. selecta pontif. rom.*, 7 (*Epp. karolini ævi*, III, p. 64).

[2] *Annales regni*, 809 ; *Concilium aquisgranense ; colloquium romanum*, dans *Concilia ævi karolini*, éd. Werminghoff, 1906, I, p. 235 et suiv. Cf. Simson, *Karl der Grosse*, II, p. 402-410.

[3] Théophane, *Chronographia*, éd. de Boor, I, 484-499.

[4] « De elemosina mittenda ad Hierusalem propter æcclesias Dei restaurandas. » *Capitulare missorum aquisgranense primum*, art. 18, année 810, dans Boretius, *Capitularia regum Francorum*, p. 154.

[5] « Ob hoc maxime transmarinorum regum amicitias expetens, ut Christianis sub eorum dominatu degentibus refrigerium aliquod ac relevatio proveniret. » *Vita Karoli*, 27.

*
* *

Le protectorat de Charlemagne sur la Terre sainte constitue en somme une légende qui, comme toutes les légendes, mérite une explication ; et c'est cette explication que je voudrais donner en terminant, car elle est, elle aussi, dans une certaine mesure, de l'histoire. Aussi bien il nous suffira, pour tirer les choses au clair, de suivre rapidement l'évolution des idées sur les rapports de l'empereur franc avec le calife arabe depuis l'époque de Charlemagne jusqu'à nos jours, et de déterminer, chemin faisant, les influences sous lesquelles ces idées se sont transformées.

Au temps de Charlemagne et immédiatement après lui (sa vie par Eginhard est de 821 ou 822) [1], personne, on vient de le voir, ne pensait que le grand empereur possédât un « pouvoir » quelconque sur la Terre sainte. Pendant trois quarts de siècle environ, l'on s'en tint strictement à cette opinion, et elle semblait à jamais fixée, quand parurent, entre 883 et 887, les *Gestes de Charlemagne* du moine de Saint-Gall [2]. Ce moine était un érudit, mais qui désirait grandir son héros et peut-être aussi parler à l'imagination populaire. Il prit en conséquence les deux seules sources dont il disposât, comme tous ses contemporains, c'est-à-dire les *Annales royales* et la *Vie de Charlemagne*, et il les dénatura, ajoutant aux présents que Charlemagne avait effectivement reçus d'Haroun, tous les produits de l'Orient, adjoignant à l'éléphant Aboul-Abbas, pour le compte d'Ibrahim ben Aghlab, un lion et un ours de Numidie [3]. Allant plus loin encore, il imagina un discours du calife aux ambassadeurs francs, où il leur déclarait qu'il était tout disposé à « remettre la Terre promise au pouvoir de Charlemagne » et que désormais il l'administrerait fidèlement en son nom comme un « avoué », puisque « son frère Charles » ne pouvait passer les mers pour la protéger lui-même contre les barbares [4].

(1) Cette date, fondée principalement sur la présence de la *Vita Karoli* dans le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Reichenau de 821-822, paraît tout à fait certaine. Cf. Lehmann, *Mittelalterliche Bibliothekskataloge Deutschlands und der Schweiz*, 1918, I, p. 240-252. D'ailleurs la question a ici une importance secondaire.

(2) La date des *Gesta Karoli magni* du moine de Saint-Gall est sûre et l'identification de ce moine avec Notker le bègue tout à fait vraisemblable. Cf. Halphen, *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*, p. 104-142.

(3) Moine de Saint-Gall, *De gestis Karoli magni*, II, 8-9.

(4) « Dabo quidem illam (terram promissam) in eius potestatem, et ego advocatus eius ero super eam. » *De gestis Karoli magni*, II, 9. A la fin de ce passage, le moine de Saint-Gall, revenant sur la même idée, raconte que Louis le

C'était une première fable. Quarante ans après, en 925, une autre prit naissance. A cette date, un moine de Reichenau, qui désirait authentiquer un fragment du saint sang conservé dans son monastère, résolut de le placer sous la garantie de Charlemagne. Il raconta donc qu'un gouverneur arabe de Jérusalem nommé Azan, séduit par la renommée de l'empereur son contemporain, s'était rendu en Occident pour le contempler et « contracter avec lui un traité d'amitié », mais que, retenu en Corse par la maladie, il ne put que remettre à un envoyé franc appelé Wadon le trésor inestimable qu'il réservait à son maître et qui comprenait : une ampoule en onyx pleine du sang du Sauveur, une petite croix d'or enrichie de pierres précieuses contenant encore du sang du Christ, une épine de la couronne, un clou, un morceau de bois de la vraie croix, un fragment du sépulcre [1].

Il est vraisemblable que le moine de Reichenau, comme son compatriote le moine de Saint-Gall, avait emprunté à la *Vie de Charlemagne* par Eginhard, le fondement historique, d'ailleurs très mince, de son récit [2]. En tout cas, la légende de Charlemagne, possesseur en droit de la Terre sainte et pourvoyeur de reliques, paraissait lancée, quand elle accomplit, autour de l'année 968, une évolution décisive. A ce moment, un moine italien du couvent de Saint-André, au pied du mont Soracte, le moine Benoît, voulant à son tour illustrer et authentiquer les reliques de son abbaye, en les attribuant à la générosité de Charlemagne, raconta que l'empereur avait rapporté de Constantinople le corps de saint André, à la suite d'un grand voyage qu'il fit en Orient, voyage durant lequel « il se rendit au très saint Sépulcre de notre Seigneur et sauveur Jésus-Christ et lieu de sa résurrection, l'orna d'or et de pierres précieuses, y mit un étendard d'or d'une étonnante grandeur, et non seulement décora ainsi tous les saints lieux, mais obtint du roi Aaron (le calife Haroun) qu'il plaçât sous son pouvoir la crèche et le sépulcre [3], »

Germanique astreignait ses sujets à verser une contribution pour le rachat des chrétiens de Terre sainte, parce que ceux-ci lui avaient rappelé l'ancienne domination de Charlemagne (pro antiqua dominatione atavi vestri Karoli) et aussi de Louis le Pieux.

[1] *Ex translatione sanguinis domini*, SS IV, p. 446-449.

[2] Cela semble résulter du rapprochement qu'on peut faire entre le passage suivant de la *Vita Karoli*, 16, relatif à Charlemagne et Haroun : « Cum Aaron... talem habuit in amicitia concordiam », et ce membre de phrase de la *Translatio sanguinis Domini*, 1, concernant Charlemagne et Azan : « Ut cum eo fœdus amicitiæ componere valeat ».

[3] « Ac deinde (cum) ad sacratissimum domini hac salvatoris nostri Jesu Christi sepul-

Comme on l'a remarqué depuis longtemps, il avait suffi à Benoît de Saint-André de prendre le texte de la *Vie de Charlemagne* que nous savons et d'y substituer l'empereur à ses propres ambassadeurs, pour faire de Charlemagne l'un de ces pèlerins francs qui, à la fin du VIIIe et au début du IXe siècle, visitaient la Palestine [1]. Ainsi se trouvèrent posées aussi les bases de la légende qui, popularisée dans la première moitié du XIIe siècle par le plaisant poème du *Voyage de Charlemagne en Orient* [2], accomplit vers la même époque un dernier progrès, grâce à la fameuse histoire en langue latine, qui fit aller Charlemagne en Terre sainte avec une armée « faite de tous les hommes capables de porter les armes », pour rétablir le patriarche de Jérusalem chassé par les infidèles, et le montra « une fois les païens mis en fuite, entrant joyeusement et humblement dans la ville qui possède les monuments, étendards de la croix vivifiante et de la passion du Christ, de sa mort et de sa résurrection [3] ».

Il n'entre pas dans mon sujet d'étudier le succès prodigieux de cette légende qui fit de Charlemagne ce qu'il devait rester jusqu'à la fin du moyen âge, le premier des croisés, et d'ailleurs la chose a été faite et bien faite [4] : il

chrum locumque ressurrectionis advenisset, ornatoque sacrum locum auro gemmisque, etiam vexillum aureum miræ magnitudinis imposuit ; non solum cuncta loca decoravit, sed etiam præsepe Domini et sepulchrum que petierat Aaron rex potestati ejus ascribere concessit. » *Benedicti S. Andreæ monachi Chronicon*, 23, SS. III, p. 710-711.

(1) Cf. COULET, *Études sur l'ancien poème français du Voyage de Charlemagne en Orient*, 1907, p. 115-120. On peut se demander si, dans le « vexillum » dont parle Benoît de Saint-André, il n'y a pas une réminiscence du « vexillum » des Annales royales de 800.

(2) Vers 108-240, éd. Koschwitz, 1823, p. 9-15. Entre temps, le texte de Benoît de Saint-André avait passé dans la Karlamagnus-Saga (COULET, *op. cit.*, p. 130-132) et il me paraît avoir inspiré l'auteur de l'*Histoire anonyme de la première Croisade*, I, 2, quand celui-ci raconte que les croisés de 1096 crurent suivre le chemin ouvert par Charlemagne jusqu'à Constantinople (éd. Bréhier, 1924, p. 4-5).

(3) « Postea vero fugatis paganis ad urbem, que vexilla vivifice crucis Christique passionis, mortis ac resurrectionis, retinet monimenta, latus et supplex advenit ac patriarche totique christicole plebi cuncta prospera deo opitulante solidavit. » *Descriptio qualiter Karolus magnus clavem et coronam Domini a Constantinopoli Aquisgrani detulerit...*, éd. Rauschen, 1890, p. 109, dans *Die Legende Karl des grossen*. Il est intéressant de noter ici encore le sens de *vexilla ;* de toute certitude, il s'applique à la basilique constantinienne et aux églises du Calvaire et du Saint-Sépulcre. Un texte des Itinéraires de Terre sainte explique fort bien cette acception du mot *vexillum :* « Et tunc comitante Christo, quum per Silo et Bethel et cetera loca, in quibus ecclesie, quasi quedam victoriarum domini, sunt erecta vexilla, ad nostram speluncam redierimus. » (*Paulæ Epistola ad Marcellam*, 7, dans TOBLER, *Itinera hierosolym.*, p. 47.)

(4) G. PARIS, *Histoire poétique de Charlemagne*, éd. de 1905, p. 56-57, 100 ; L. GAUTIER,

me suffit d'avoir montré comment, en déformant les textes de la Vie de Charlemagne et des Annales royales dans l'intérêt de quelque couvent ou par désir de plaire, certains écrivains du moyen âge ont fini par donner du Charlemagne d'Haroun-al-Raschid une idée tout à fait fausse. De même, je rappellerai simplement qu'avec la Renaissance, l'esprit critique, bien servi par les contes absurdes dont les compilateurs des deux cents années précédentes et certains de leurs devanciers avaient rempli la légende de Charlemagne, ruina cette légende et du même coup la tradition relative au séjour de l'empereur en Terre sainte comme pèlerin ou comme soldat [1]. Il ne reste plus à voir que la manière dont une nouvelle légende s'est substituée à celle qui venait de disparaître, légende tellement solide qu'elle a duré jusqu'au début du XXe siècle, qu'elle dure encore actuellement.

Ici, un premier fait mérite d'être observé, à savoir que cette seconde légende a commencé presque aussitôt après la chute de l'autre [2]. Il est facile de s'en rendre compte, si l'on parcourt les historiens du XVIIe et du XVIIIe siècle qui ont parlé de Charlemagne. C'est Scipion Dupleix intitulant en 1639 un de ses chapitres : « Aaron, roy de Perse, honore merveilleusement Charlemagne et luy donne la seigneurie du saint-sépulcre en Hiérusalem. » C'est Mézeray écrivant en 1679 que le calife « sçachant que Charlemagne avait dévotion pour la Terre sainte et pour la cité de Jérusalem, les lui donna en propre ». C'est Jean

Les Épopées françaises, III, p. 283 et suiv.; COULET, *op. cit.*, p. 237-246, avec certaines réserves.

[1] Je citerai seulement, à titre d'exemple, l'indignation comique de Robert Gaguin — qui cependant accepte encore la plupart des fables sur Charlemagne — quand, arrivant au voyage de Jérusalem, il rencontre l'épisode bien connu de l'oiseau à voix humaine qui guida l'empereur égaré dans une forêt la nuit avec son armée. Il s'étonne que les anciens auteurs aient pu croire qu'un si grand prince s'était engagé dans un bois obscur sans un bon guide, refuse d'accorder foi à une pareille expédition et termine par ces paroles, particulièrement savoureuses dans la traduction française : « Ce sont mieulx truffes et dévoyments de vieilles que parolles de hommes légièrement recueillans la narration des choses. » *Roberti Gaguini quas de Francorum regum gestis scripsit annales*, 1521, folio LII; traduit en français sous le titre de : *La mer des croniques et miroir hystorial de France*, 1536, feuillets XXXVII-XXXVIII.

[2] BALLIGORI SI, dans son *Histoire des neuf rois Charles de France*, 1568, p. 47-59, rapporte sagement les ambassades échangées entre Charlemagne, le patriarche de Jérusalem et le calife, sans rien y ajouter. PAPIRE MASSON, *Annalium libri IV quibus res gestæ Francorum explicantur*, MDLXXVII, p. 94-107, avec lequel s'affirme vigoureusement la réaction contre les vieilles histoires sur Charlemagne, ne parle même pas des rapports de l'empereur avec Jérusalem. Ces deux historiens marquent le moment où l'ancienne légende est morte et la nouvelle n'est pas née.

Barbayrac, affirmant en 1739 qu'Haroun « fit donation des saints lieux à Charlemagne ». C'est enfin le P. Daniel disant en 1755 qu'Haroun « ayant su l'intérêt que Charlemagne prenait aux saints lieux, les lui céda et lui en fit une donation [1] ».

Un second fait intéressant réside dans la nature des causes pour lesquelles ces historiens se sont trompés et qui sont au nombre de deux principales. Faute d'avoir interprété d'une manière exacte le latin des Annales royales, ils se sont mépris complètement sur la portée des cadeaux faits par le patriarche de Jérusalem à Charlemagne, y voyant « comme autant de marques que Charlemagne était mis en la possession des saints lieux [2] » : surtout ils ont eu le tort de reprendre la tradition du moine de Saint-Gall depuis longtemps abandonnée, et de faire de lui l'émule d'Éginhard, un historien digne de foi. Ainsi font Mézeray, quand il déclare qu'Haroun « se réserva seulement le titre de lieutenant » de l'empereur, et le Père Daniel, quand il parle de ces « ambassadeurs que Charlemagne envoya au roi des Perses, qui, charmé de ce qu'on lui rapporta des grandes qualités de ce prince, dit aux envoyés français qu'il cédait à leur maître toute son autorité sur la Terre sainte, que si elle n'était pas si éloignée de la France, il le prierait d'en prendre possession lui-même, mais que désormais il ne voulait plus la gouverner que comme vice-roi au nom de l'empereur des Français [3] ».

Les progrès de la science historique au XIXe siècle ont heureusement relégué le moine de Saint-Gall dans le domaine des faiseurs de romans [4] et ramené au premier plan le seul texte sérieux que nous possédions sur les soi-disant concessions du calife : le texte de la *Vie de Charlemagne*. Mais alors il s'est produit une chose étrange. C'est qu'à une seule exception près, celle de l'histo-

[1] Scipion Dupleix, *Histoire générale de France*, I, 359 ; Mézeray, *Abrégé chronologique ou Extrait de l'Histoire de France*, I, 169 ; Jean Barbayrac, *Histoire des anciens traitez... depuis les temps les plus reculez jusques à l'empereur Charlemagne*, supplément au *Corps universel diplomatique du droit des gens* de Dumont, 2e partie, article CCCLXXVII, p. 342 ; le P. Daniel, *Histoire de France*, II, 2, p. 112.

[2] Jean Barbayrac, *loc. cit.*

[3] Mézeray, *loc. cit.* ; le P. Daniel, *op. cit.*, p. 127.

[4] Halphen, *loc. cit.*, a achevé de ruiner l'autorité du moine de Saint-Gall, mais la tâche était avant lui plus avancée qu'il ne le dit p. 101-110). Pour les rapports de Charlemagne avec Haroun, il n'y a que Gasquet (*op. cit.*, p. 293) et Vétault (*Charlemagne*, 1880, p. 413) qui en fassent vraiment usage, mais on sait que ces historiens manquaient un peu d'esprit critique.

rien allemand Hegewish, personne n'a plus compris ce texte [1]. Qu'il s'agisse des historiens ou des traducteurs, tous ont cru trouver dans la phrase si simple et si claire d'Eginhard, comme dans le récit fantaisiste et touffu du moine de Saint-Gall, l'affirmation du protectorat de Charlemagne sur la Palestine. En quoi ils se sont montrés inférieurs à Benoît de Saint-André, car si celui-ci a eu le tort de faire de Charlemagne un pèlerin d'Orient, il a fort bien compris qu'il avait reçu le saint sépulcre en cadeau et même il a ajouté la crèche au sépulcre [2].

Pourquoi ce phénomène ? Parce que, aux XIXe et XXe siècles comme au XIVe et au XVe, on s'est trouvé en présence d'une tradition séculaire, profondément enracinée chez toutes les nations, et à laquelle ne fut peut-être pas étrangère la pensée du rôle que la France a joué en Syrie au temps de François Ier et qu'elle y joue encore à l'heure actuelle, comme si l'œuvre merveilleuse accomplie par les croisés francs sur cette terre d'Orient ne suffisait pas à justifier son action politique [3]. Il faut cependant que cette seconde légende aille rejoindre l'autre. Comme Hegewish l'écrivait en 1805, Charlemagne a reçu « le Saint-

[1] HEGEWISH, *Histoire de l'empereur Charlemagne*, 1805, p. 418.

[2] Il suffira de citer à cet égard la manière dont les deux meilleurs traducteurs français de la *Vie de Charlemagne* ont traduit le membre de phrase « sed etiam sacrum illum et salutarem locum ut illius potestati adscriberetur concessit ». TEULET, *Œuvres complètes d'Éginhard*, 1840, I, 53, traduit : « Mais il voulut encore lui concéder l'entière propriété de ces lieux consacrés par le mystère de notre rédemption », et HALPHEN, *Vie de Charlemagne*, 1923, p. 47-48, qui d'ailleurs s'inspire visiblement de Teulet : « Il renonça au profit de Charles à la domination sur ces lieux sanctifiés par le mystère de la Rédemption. » Dans le texte latin, il y a « locus » et non « loci », et il n'est pas question du mystère de la Rédemption, mais, si on se reporte au contexte, de la résurrection (*locum resurrectionis*). Ce qu'il y a de curieux, c'est que M. Halphen, pour qui Éginhard est un historien éminemment suspect, se demande s'il « a puisé ses renseignements à bonne source, quand il affirme qu'Haroun-al-Raschid consentit à abandonner au roi franc tous ses droits sur les Lieux saints » (*Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*, p. 97), ou bien s'il n'a pas « une fois encore interprété d'une façon abusive le texte » des Annales royales (*Vie de Charlemagne*, p. 48 n. 1), alors qu'Éginhard ne dit pas un mot de ce qu'il lui fait dire.

[3] Pour citer quelques exemples, combien est inquiétante la page de Riant, où il affirme que Charlemagne reçut le protectorat des Lieux saints « dans des conditions analogues celles sous lesquelles l'exerçaient les rois de France des derniers siècles » et rapproche à ce point de vue Charlemagne de Louis XIV (*La donation du Saint-Sépulcre à Hugues*, p. 153), ou bien encore l'affirmation de Bréhier que le protectorat de Charlemagne était « analogue à celui des Capitulations conclues entre la France et l'Empire ottoman aux XVIe et XVIIe siècles » (*Les Croisades*, p. 26), ou enfin cette phrase du même dans sa communication au Congrès de Syrie de 1919, p. 19 : « La protection exercée sur les chrétiens de Palestine est le premier titre sur lequel reposent les droits historiques de la France en Syrie. »

Sépulcre en présent. C'est ce qui, sans autre motif, a fait croire à quelques personnes qu'Aaron-al-Raschid avait cédé à Charlemagne Jérusalem et toute la Terre sainte. » Et par le Saint-Sépulcre, il faut entendre le caveau long de 7 pieds, taillé dans de la pierre blanche et rouge et éclairé par quinze cratères d'or remplis d'huile, décrit et mesuré au VIIe siècle par l'évêque Arculfe [1]. Un présent sans plus, et non point un présent isolé, mais qui faisait partie d'un ensemble comprenant divers objets parmi lesquels il était seulement le plus précieux, un présent analogue à ces présents faits dans la suite par les sultans des Turcs aux chrétiens illustres qui visitaient les Lieux saints, dont le dernier fut le petit champ d'un tiers d'hectare, où la tradition place la maison mortuaire de la Vierge et une partie du cénacle, remis solennellement au nom d'Abd-ul-Hamid, le 1er novembre 1899, par les autorités ottomanes à l'empereur allemand Guillaume II, lors de son fameux voyage de Palestine [2].

C'est donc à un échange de cadeaux, de reliques et de preuves de mutuelle courtoisie, dont profitèrent largement les chrétiens d'Orient, que se ramène en définitive l'histoire des rapports de Charlemagne avec le calife et le patriarche. Par là s'explique le mieux du monde le silence des historiens arabes sur ces événements, ainsi que le verbiage des écrivains francs béant d'admiration devant les parfums, les riches étoffes, l'horloge mécanique, l'éléphant Aboul-Abbas, tous ces produits d'une civilisation raffinée qui découvrait à leur imagination de demi-barbares de prestigieuses contrées. Et ici, une phrase de l'*Introduction aux Études historiques* de MM. Langlois et Seignobos vient tout naturellement au bout de ma plume : « Les erreurs historiques sont innombrables, dont la cause est un contresens ou une interprétation par à peu près de textes formels [3]. »

A. Kleinclausz.

(1) Arculfus, I, 3-4; *Hædoporicon Willibaldi*, 4.

(2) Et. Lamy, *La France au Levant. Le voyage de l'empereur Guillaume II*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1899, I, p. 315-327. La tradition, qui place en ce lieu ces deux grands souvenirs, existait déjà au temps de Charlemagne. Voir Arculfus, I, 19, le plan joint au texte, et Beda Venerabilis, 3.

(3) Ch.-V. Langlois et Seignobos, *Introduction aux études historiques*, 1898, p. 32.

A PROPOS DE LA CÉRAMIQUE DE SAMARRA

PAR

RAYMOND KOECHLIN

Les fouilles que MM. Sarre et Herzfeld ont exécutées à Samarra sur le Tigre, de 1911 à 1913, avaient fait l'objet de relations préliminaires qui permettaient d'en mesurer l'intérêt [1], mais seule une publication intégrale pouvait en pleinement démontrer l'importance. Le tome I, que M. Herzfeld donnait il y a quelques mois, nous avait révélé la curieuse décoration architecturale demeurée en place dans plusieurs maisons, palais ou mosquées de la ville ; grâce au tome II, paru tout récemment et dû à M. Sarre [2], nous connaissons dans leur détail les débris de céramique trouvés dans le sol, et ces fragments, méthodiquement classés et soigneusement étudiés, forment une contribution capitale à l'histoire de la céramique orientale. C'est à leur propos que nous voudrions présenter ici quelques observations.

La raison principale qui détermina MM. Sarre et Herzfeld à fouiller Samarra plutôt que toute autre des villes mortes de l'Irak, fut sans doute que les objets trouvés sur son emplacement devraient être tenus pour strictement datés, puisque la ville, fondée en 838 par le fils de Haroun er Rachid, Mohasim, qui s'était dégoûté de sa résidence de Bagdad, fut abandonnée vers la fin du siècle, en 883. Avant les califes qui lui donnèrent un moment de gloire, ce n'était qu'un village sans importance et elle retomba après eux au rang de pauvre bourgade. On peut donc attribuer au IXe siècle ce que la pioche des terrassiers mit au jour dans la vaste enceinte. Or la précision de cette date constitue un singulier avantage, si l'on songe que, des grands champs de fouilles de l'Orient musulman, les uns ont un si long passé que les archéologues les plus avertis ont peine à assurer leurs hypothèses parmi tant de

[1] F. Sarre, *Die Kleinfunde von Samarra*, der Islam, t. V, 1914. — Du même, *Die Ausstellung der Ergebnisse der Ausgrabungen von Samarra*, Amtliche Berichte der Berliner Museen, t. XLIII, (1922).

[2] F. Sarre, *Die Keramik von Samarra*, Berlin, 1925, in-4°.

millénaires, tandis que l'exploitation clandestine des autres oblige à un constant scepticisme quant aux dires de ceux qui les ont explorés. Ici, la certitude est quasiment absolue et nous avons dorénavant un point de repère dans la chronologie, si aventurée auparavant, de la céramique orientale archaïque. Nous verrons tout à l'heure les conséquences qu'on peut tirer de ce « fait nouveau » pour l'étude de la poterie persane; il en implique toutefois d'autres encore, et de plus générales, qu'il convient de mettre en lumière.

Et d'abord les fouilles de M. Sarre apportent une nouvelle preuve des rapports artistiques de l'Asie antérieure avec la Chine. C'est une question qui, depuis plusieurs années, passionne les érudits. On connaît les hypothèses de M. Rostowtseff sur les relations, aux environs de l'ère chrétienne, entre les industries d'art des peuples du voisinage du Pont-Euxin et celles de la Chine des Han, sur « l'art scythe » et l'expansion de ses bronzes à travers l'Asie[1]; si elles ont trouvé d'ingénieux contradicteurs[2], elles ont du moins posé le problème. Les grandes explorations au Turkestan de sir Aurel Stein, von Lecoq et Pelliot ont noté ces rapports quelques siècles plus tard, sous les Tang, et montré les soieries sassanides, par exemple, imitées en Chine (le Louvre possède une de ces imitations dans le fonds Pelliot), tandis que des argenteries de même provenance pénétraient jusqu'au Japon, au trésor du temple de Horiuji notamment. Or voici M. Sarre qui nous apporte d'autres précisions. Dans les ruines de Samarra, il a découvert des fragments de céramique évidemment chinoise; ce sont des poteries à décor gravé et émaillées en jaune et vert, types bien connus des ateliers Tang, des céladons, et divers morceaux blancs qui présentent toutes les qualités de la porcelaine; les excellentes planches en couleurs de son livre nous permettent d'en juger, ainsi que des imitations encore plus nombreuses qu'exécutaient les potiers locaux. Dès l'apparition des premiers rapports de M. Sarre, l'importance de ces découvertes avait été discernée et M. Hobson entre autres les avait signalées[3]:

(1) Rostowtzeff, *L'Art gréco-sarmate et l'art chinois à l'époque des Han*, Aréthuse, avril 1924. Des documents curieux ont été apportés par la mission Kozlow; cf. Yetts, *Discoveries of the Kozlow Expedition*, Burlington Magazine, avril 1926, t. XLVIII, p. 168.

(2) Ch. Vignier, *L'Aventureux Art scythe*, Aréthuse, avril 1925.

(3) R. L. Hobson, *The significance of Samarra*, dans Transactions of the Oriental Ceramic Society (n° 2), Londres, 1923. Voir aussi J.-J. Marquet de Vasselot, *Quelques exemples des relations artistiques entre l'Orient et l'Extrême-Orient*, Mélanges Gustave Schlumberger,

jusqu'ici, en effet, rien ne permettait de faire remonter la porcelaine au delà des Sung, et la voilà qui apparaissait dès les Tang! A la vérité M. Sarre n'avait pas affirmé d'abord qu'il s'agit sûrement d'elle : toutefois, bien que le kaolin fasse défaut dans les fragments exhumés, les analyses chimiques des spécialistes du musée de Berlin leur ont semblé péremptoires, et l'histoire de la porcelaine, grâce aux fouilles de Samarra, débutera dorénavant au IXe siècle.

Au reste la poterie chinoise elle aussi, si recherchée aujourd'hui des collectionneurs, y aura gagné peut-être quelque chose. On sait que la plupart des pièces connues proviennent des tombeaux violés lors de la récente construction en Chine des chemins de fer ; c'est de la céramique funéraire : or cette céramique n'a pas bonne réputation auprès de certains savants. M. Grosse entre autres tient pour assez médiocres ces objets fabriqués pour le service des morts, qui ne se plaignaient pas des malfaçons[1] ; il attendait, pour admirer la découverte de pièces plus fines faites pour les amateurs, et M. Sarre estime que nous les possédons enfin dans les fragments retrouvés de la vaisselle chinoise des califes. Certes les critiques de M. Grosse sont, à notre sens, très excessives et nous considérons que certains vases Tang des collections anglaises, américaines ou françaises ne laissent guère à désirer pour la finesse et l'élégance[2] ; faute d'avoir vu et touché les précieux fragments conservés aujourd'hui à Berlin, et au seul examen des reproductions, nous n'oserions nous prononcer : nous serions toutefois les premiers à nous réjouir si les poteries trouvées à Samarra éclipsaient, en effet, ce que nous avait rendu jusqu'ici le sol de la Chine et si elles nous présentaient des qualités encore supérieures. Mais il nous faut sur ce point avouer quelque scepticisme.

La question, sinon de l'origine, au moins de la date d'apparition du lustre dans la céramique orientale et celle de l'expansion de cette technique feront de même quelque progrès en suite des fouilles de M. Sarre. Il y a quelques années, Pézard avait pensé renouveler les données relatives à l'apparition du lustre et

Paris, 1924. — M. Georges Salles a fait une communication sur ce sujet au Congrès de Beyrouth de 1926 : elle n'est pas encore imprimée.

(1) O. Kümmel, *Ostasiatisches Gerat*, avec introduction de E. Grosse, Berlin, 1925.

(2) Il suffit, pour s'en convaincre, de feuilleter les recueils de Henri Rivière, *La Céramique dans l'art d'Extrême-Orient*, Paris, 1923 ; de R. L. Hobson et Hetherington, *The art of the Chinese Potter*, Londres, 1923, ou, du même M. Hobson, le catalogue en cours de publication de la Collection Eumorfopoulos.

trancher enfin une vieille controverse, en publiant deux petites coupes et des fragments trouvés à Suse, à décor en relief et recouverts d'émaux jaunes ou verts qu'il déclarait lustrés (nous en reproduisons une, pl. XLIII, n° 2)[1]. Pour lui ces morceaux ne pouvaient être que sassanides et remontaient au VIIe siècle : c'est donc dans l'art sassanide qu'apparaissait pour la première fois une technique qui devait faire une si belle fortune. Malheureusement il faut déchanter; M. Sarre a trouvé des morceaux pareils (Pl. C du texte et XI; voir notre pl. XLIII, n° 1), qu'on ne saurait ainsi donner qu'au IXe siècle, et d'ailleurs les fragments Pézard, examinés avec soin par M. Migeon et par nous, s'ils portent quelques traces de cette irisation que produit sur l'émail un long séjour dans la terre humide, ne peuvent être tenus pour lustrés. Leurs analogues de Samarra le sont-ils davantage? M. Sarre l'affirme et, ne les connaissant que par des reproductions, nous ne saurions le contester: nous en serions pourtant surpris. Aussi bien, il n'importe, car, l'hypothèse sassanide écartée, il n'en reste pas moins que le lustre se rencontre à Samarra, et cela sur quelques-uns des plus somptueux morceaux de la céramique orientale. On l'y voit, en effet, sur des coupes d'un éclat merveilleux, traçant en or vert, en or jaune et en rouge rubis des médaillons à décor géométrique ou de rinceaux qu'entoure un fond de bâtonnets ou de branchettes stylisées: M. Sarre en a publié plusieurs et nous en reproduisons une d'après lui (pl. XLV, n° 1). Il n'est donc pas douteux que le lustre était connu dans l'Irak au IXe siècle, et vraisemblablement il avait déjà un passé ancien dans l'Asie antérieure, bien qu'aucune pièce ne nous le montre précédemment, car ce n'est pas du premier coup et sans tâtonnements que s'atteint la perfection technique des œuvres qui sont mises sous nos yeux.

Et une autre querelle qu'avait soulevée la question du lustre semble tranchée du fait de ces découvertes. M. Saladin avait avancé jadis, sur la foi d'un des imans qui lui aurait rapporté une tradition, que les carreaux lustrés du mirhab de la mosquée de Sidi Oqba à Kairouan avaient été en partie envoyés de Bagdad au IXe siècle[2]: l'assertion avait été généralement acceptée par M. Migeon, notamment dans son *Manuel*, quand le professeur Butler intervint[3],

[1] MAURICE PÉZARD, *La Céramique archaïque de l'Islam*, Paris, 1920, in-4°, pl. XI, et p. 43.

[2] H. SALADIN, *La Mosquée de Sidi Oqba à Kairouan*, Paris, 1899.

[3] BUTLER, *Egypt and Ceramic Art in the nearer East*, Burlington Magazine (1907), t. XI, p. 221, et XII, p. 48, et *The Origin of Lustre Ware*, ibid., 1909, t. XVI, p. 18.

traitant le récit de l'iman de bavardage et déclarant, pour des raisons historiques, que les carreaux de Kairouan étaient de plusieurs centaines d'années postérieurs au IXe siècle et que Bagdad n'avait rien à y voir ; il laissait entendre que leur origine, comme celle du lustre même, devait être cherchée en Égypte, où le voyageur Nassiri Khosrao fut fort surpris au XIe siècle de rencontrer cette technique, inconnue partout ailleurs à ce moment. Nous n'avons pas à examiner ici l'ingénieuse explication de M. Vignier de la surprise de Nassiri Khosrao, qui aurait eu en vue un tout autre procédé que celui du lustre [1] ; quoi qu'il en soit, en effet, du récit du voyageur aussi bien que des prétendues traditions de l'iman, la datation du IXe siècle et la provenance de l'Irak des carreaux de Kairouan ne peuvent plus guère être mises en doute, puisqu'un de ces carreaux est à peu près identique de décor et de technique à un vase exhumé à Samarra : la photographie de M. Sarre (pl. XVI, n° 2) et la reproduction qu'il emprunte au livre de Saladin (fig. 86, p. 36) sont convaincantes. Il n'y a donc pas lieu de douter que ce soit de l'Irak que la céramique lustrée du moghreb tire son origine, et le point est important, puisqu'au delà de Kairouan on reconnait cette technique quelques décades plus tard à la q'ala des Beni Hammad en Algérie, et au château de Medina-Azzahra des environs de Cordoue [2], d'où elle partit sans doute à la conquête des futurs ateliers hispano-moresques de Malaga et de Valence qu'elle devait illustrer aux XIVe et XVe siècles.

On ne saurait en vérité exagérer l'importance des fouilles de Samarra pour l'histoire de la céramique orientale, et certaines autres remarques s'imposent, qui n'en diminuent pas l'intérêt. En 1920, le regretté Maurice Pézard publiait son grand ouvrage sur la *Céramique archaïque de l'Islam et ses Origines*, qui attira aussitôt l'attention des érudits ; une nombreuse série de planches excellentes y reproduisait pour la première fois, en une sorte de *corpus* qui demeure le fondement de tous les travaux tentés dans la suite, plusieurs centaines de pièces et de fragments entrés depuis peu dans les musées et les collections

[1] VIGNIER, *New Excavations at Rhagès, The socalled Samarra Faience*, Burlington Magazine, juillet 1914, t. XXV, p. 212.

[2] Général DE BEYLIÉ, *La Kalaa des Beni-Hammad*, Paris, 1909, et G. MARÇAIS, *Les Poteries et faïences de la q'ala des Beni-Hammad*, Constantine, 1913 ; D. VELASQUEZ Y BOSCO, *Medina Azzahra*, Madrid, 1912. Voir aussi le beau volume récemment paru de G. Marçais, *Manuel d'Art musulman, L'Architecture, Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne, Sicile*, Paris, 1923.

privées, toujours extrêmement curieux par les problèmes qu'ils soulevaient et souvent d'une très grande beauté. Ces problèmes, l'auteur les aborda résolument dans son texte, et l'expérience qu'il avait acquise pendant un long séjour en Perse comme membre de la Délégation scientifique française, l'étendue aussi de ses recherches dans les collections de France, d'Angleterre et d'Amérique, ne manquaient pas de donner du poids à ses observations. Tout de suite pourtant, on ne pouvait n'être pas frappé de l'incertitude de ses classifications. L'étude de la civilisation sassanide l'avait passionné et on le sentait enclin, bien que nos connaissances sur ses arts soient présentement assez limitées, à lui attribuer, parmi les céramiques revenues au jour, plus peut-être que la prudence ne permettait. Et s'il nous laissait souvent hésitants sur les séries archaïques qu'il reconstituait, il ne nous convainquait guère mieux quand il s'agissait des premiers siècles de l'Islam ; invinciblement le sentiment obsédait que ses groupes, d'ailleurs ingénieusement formés et souvent rapprochés avec beaucoup de bonheur, étaient répartis un peu arbitrairement entre les siècles, avec une tendance marquée au vieillissement. Il fallait bien établir le pont entre les Sassanides et les périodes moins obscures de l'art musulman. Or, on ne saurait le nier, le livre de M. Sarre confirme les doutes qu'avaient fait naître les datations de son devancier.

Les pièces sur lesquelles Pézard insistait le plus volontiers sont celles exhumées du sol de Suse par la mission de Morgan à laquelle il était attaché et qui ont été déposées au Louvre [1]. Grâce à l'obligeance des conservateurs, MM. Thureau-Dangin, Dussaud et Contenau, nous avons pu les sortir de leur vitrine et les prendre en mains ; le résultat de ces investigations a été très net : les céramiques de Suse et de Samarra sont étroitement apparentées et, ainsi que M. Sarre l'a constaté maintes fois au cours de son livre, les mêmes groupes se retrouvent presque tous dans l'une et l'autre fouille. Si donc, comme on n'en

[1] Dans les salles dites du « Mastaba », près le Pavillon de Flore ; on sait que le produit des fouilles de la mission Dieulafoy est exposé dans les salles de la Colonnade ; celui des dernières fouilles de M. de Mecquenem n'est pas exposé encore ; il est question de grouper toutes ces pièces dans le voisinage des salles musulmanes. — Le *Catalogue des Antiquités de la Susiane, Mission de Morgan*, publié en 1913 par Pézard et Edmond Pottier, et dont une seconde édition vient de paraître (1926), fort développé et excellent pour la partie antique, ne consacre malheureusement que quelques lignes tout à fait sommaires aux céramiques postérieures aux Achéménides (nos 456 à 518, groupés sous huit brèves rubriques).

saurait douter, les pièces découvertes à Samarra sont du IXe siècle, celles de Suse, identiques, leur sont contemporaines, et l'échelonnement sur plusieurs siècles précédemment essayé tombe de soi-même pour la plupart d'entre elles. C'est là évidemment une constatation intéressante.

Comparons, en effet, les albums de l'un et de l'autre volume, celui de Pézard et celui de M. Sarre. A Suse comme à Samarra, l'on trouve des séries de fragments non émaillés, les uns simplement gravés d'un décor géométrique, les autres décorés de rinceaux parfois assez élégants ou de figures grossières tracés à la barbotine; la plupart de ces morceaux ont dû être de la vaisselle populaire, ils sont souvent d'aspect très archaïque, dérivant évidemment des plus anciens modèles chaldéens ou achéménides, et, sans la précision de la datation des trouvailles de Samarra, il serait fort malaisé de les dater à plusieurs siècles près : on ne saurait être surpris des époques très hautes où ils ont été placés d'ordinaire. Voici au contraire des types caractérisés. C'est d'abord une série d'un blanc crémeux souvent devenu gris en suite du séjour dans le sol, tournée dans une terre parfois très fine et qu'orne un décor bleu de cobalt tantôt fait de rinceaux, tantôt d'inscriptions, tantôt de fleurs plus ou moins stylisées. Pézard en publie plusieurs belles pièces rapportées au Louvre par la mission Morgan (pl. CVII et CVIII; voir notre pl. XLI, n° 2) et M. Sarre une tout à fait analogue provenant de Samarra (pl. XVIII; voir notre pl. XLI, n° 1), cette dernière reproduite en couleurs, ce qui permet de se faire une idée excellente de la série. Une variante sans doute consista à mêler au bleu des touches vertes, et l'on doit considérer comme telle le bassin du Louvre, découvert à Suse par Dieulafoy, que décorent autour d'un triangle des croissants et des branchettes (voir notre pl. XLII, n° 1) [1]; cette technique se retrouve de même ou à peu près à Samarra (Sarre, nos 167 à 178) [2]. Puis c'est la série à laquelle nous avons fait allusion déjà, celle où le décor géométrique ou de

[1] Ce bassin, publié en couleurs par Dieulafoy, *L'Acropole de Suse*, 3e partie, Paris, 1898, in-4°, pl. XII, n° 13, est donné par lui comme un objet du culte mazdéen, donc sassanide; mais tout en proclamant son caractère rituel, p. 424 et p. 398, note 1, il reconnait en ignorer l'usage; nous le croyons contemporain des pièces de Samarra, d'autant que son décor se retrouve presque exactement en bleu sur une coupe de Suse rapportée par la mission Morgan, où Pézard lui-même ne voyait rien de sassanide (pl. CVIII, n° 1).

[2] On pourrait noter, à côté de ces pièces blanches où le décor est peint en bleu, d'autres morceaux où il est tracé en relief à la barbotine et teinté en turquoise; la série se rencontre à Suse comme à Samarra.

1.

1. Coupe de Samarra. Berlin. Kaiser Friedrich Museum, d'après Sarre, *Die Keramik von Samarra*, pl XVIII, n° 4.

2.

2. Coupe de Suse. (Mission de Morgan) Musée du Louvre.
Cliché du Service photographique des Beaux-Arts.

2.

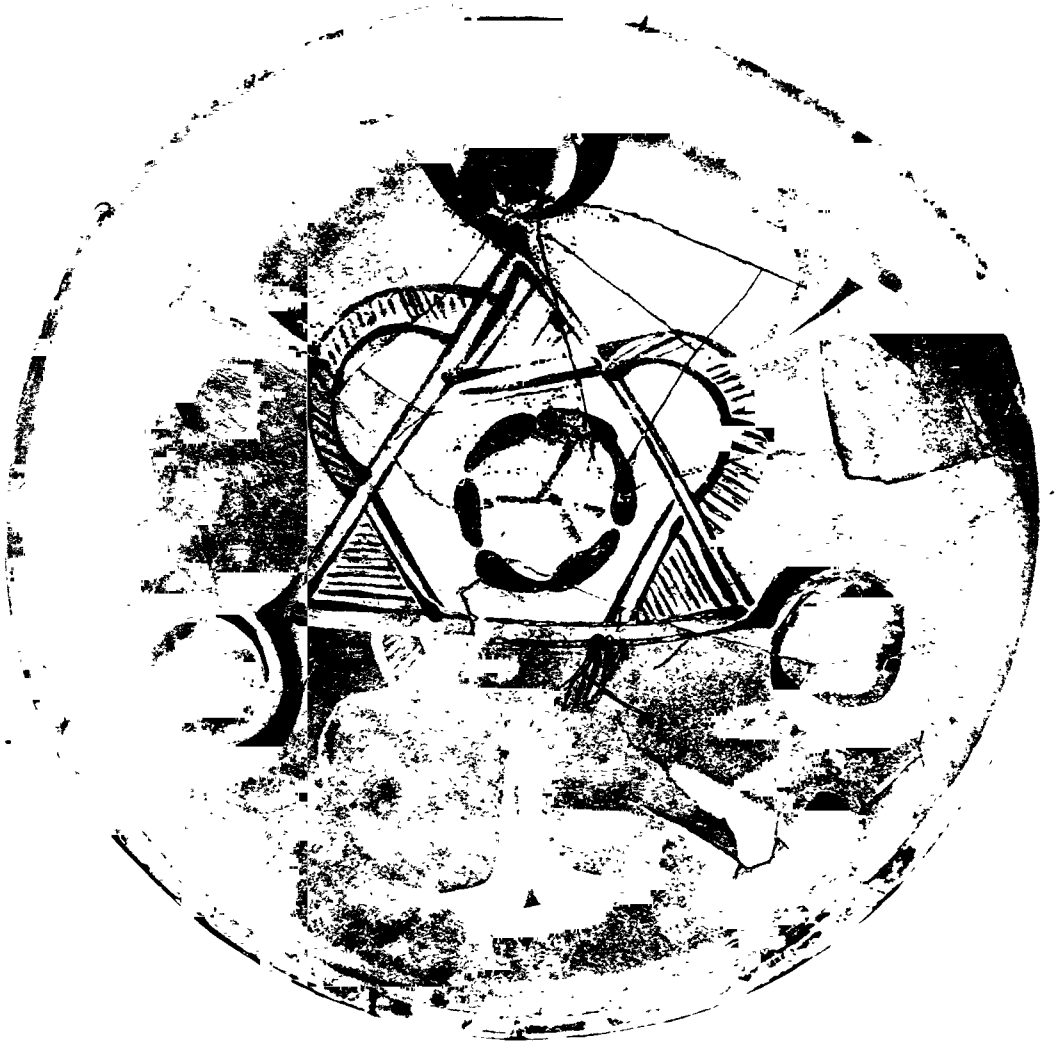

1.

1. Plat de Suse. (Mission Dieulafoy).
2. Fragment de Coupe de Suse. (Mission de Morgan).
Musée du Louvre.
Clichés du Service photographique des Beaux-Arts.

1.

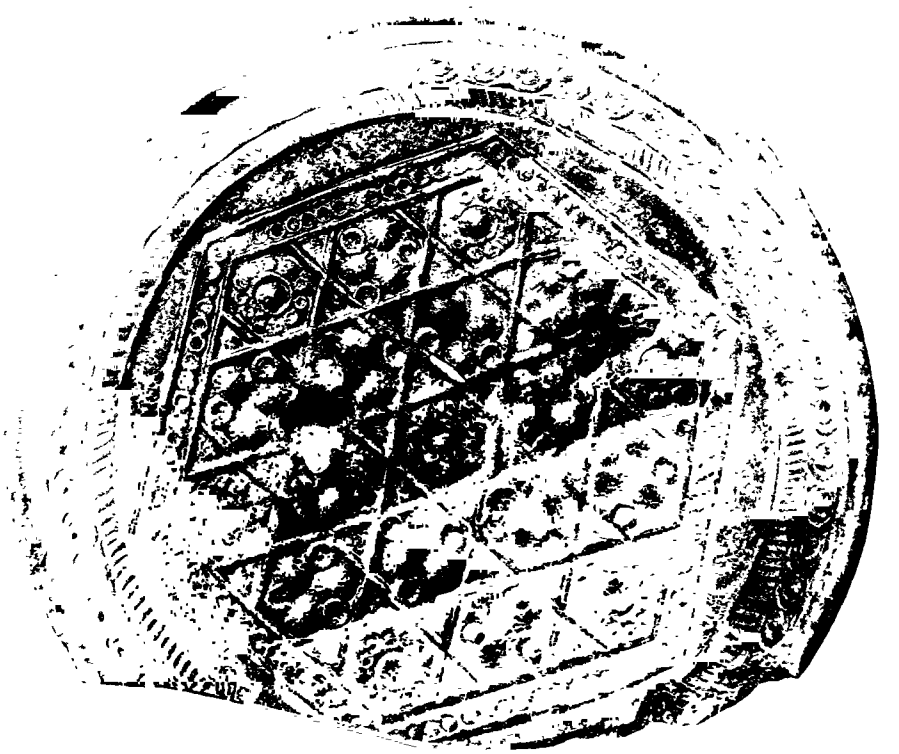

2.

1. Fragment d'une Coupe de Samarra. Berlin, Kaiser Friedrich Museum, d'après Sarre, *Ouvr. cité*, pl. XI, n° 4.

2. Coupe de Suse. (Mission de Morgan . Musée du Louvre.

1.

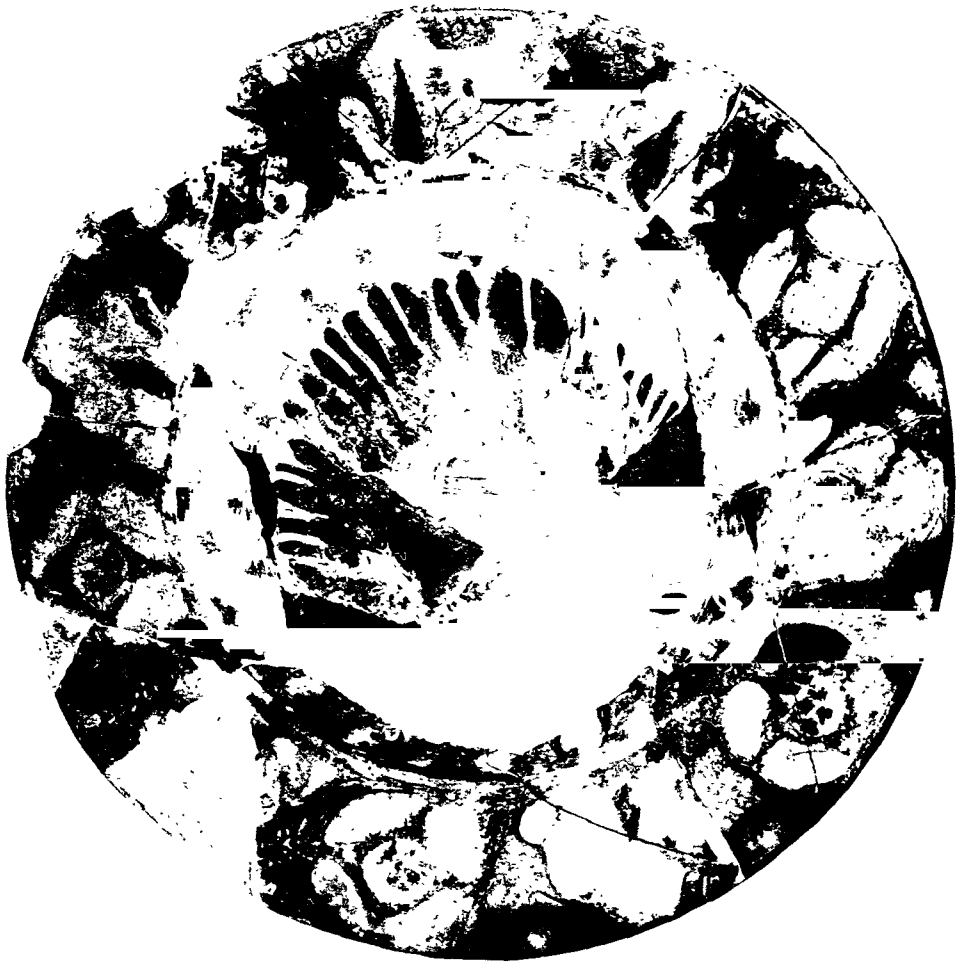

2.

1. Fragment d'un plat de Samarra Berlin. Kaiser Friedrich Museum, d'après Sarre, *Ouvr. cité*, pl. XXXIV, n° 1.

2. Plat de Suse. (Mission de Morgan). Musée du Louvre.

palmettes est tracé en léger relief sur un fond jaune ou vert, dont on a pu croire, mais à tort selon nous, au moins pour les pièces du Louvre, l'émail lustré ; à Samarra, des fragments seuls ont été recueillis (Sarre, pl. de texte C et pl. XI ; nous publions pl. XLIII, n° 1, un de ces fragments), mais l'on en voit au Louvre dans la vitrine de Suse deux coupes presque intactes (rep. en couleurs par Pézard, pl. XI ; voir notre pl. XLIII, n° 2), identiques aux débris de Samarra et qui sont évidemment parmi les morceaux les plus délicats de la céramique archaïque de l'Islam.

La comparaison ne s'applique pas moins exactement aux céramiques à reflets. Ce sont, nous l'avons dit, des pièces très somptueuses, décorées de rinceaux, de médaillons ou de fleurs, avec parfois des profils d'animaux très stylisés, entre lesquels remplissent les vides soit des bâtonnets disposés en losanges ou parallèlement, soit des semis de fleurettes déformées : mais la principale caractéristique en est le lustre d'or jaune, vert ou rouge, lustre particulièrement brillant et qui s'applique sur des fonds parfois non moins éclatants allant jusqu'au rubis. M. Sarre a donné (pl. XIII : voir notre pl. XLV, n° 1) la reproduction en couleurs d'une coupe et d'un fragment rapportés à Berlin, qui présente une exacte image de ces types : mais la mission de Suse a trouvé des pièces toutes semblables et Pézard a publié les principales (pl. CXXXVIII, CXLI, CXLIII ; voir notre pl. XLII, n° 2), auxquelles on en peut joindre une recueillie postérieurement par M. de Mecquenem ; avec son aimable autorisation, nous la reproduisons (pl. XLV, n° 2) [1]. L'identité de style et de travail est absolue entre les morceaux lustrés de la collection Morgan au Louvre et ceux de Samarra ; ils sont de même famille évidemment et sans aucun doute contemporains. Les seuls types qu'on ait rencontrés à Samarra, et non à Suse, sont les fragments de porcelaine de Chine (Sarre, pl. XXIII) ; parmi les milliers de fragments qui nous ont été mis sous les yeux dans les réserves du Louvre, pas une porcelaine ne semble pouvoir être identifiée. Il n'en va pas de même toutefois des imitations de la

[1] Au cours de l'impression de cet article, M. de Mecquenem, directeur de la Délégation scientifique en Perse, de passage à Paris, a ouvert les caisses entreposées au Louvre et qui contiennent les produits de ses dernières campagnes de fouilles à Suse ; nous regrettons de n'avoir pu faire état ici des céramiques qu'il nous a permis d'étudier ; elles sont fort intéressantes et confirment absolument nos observations sur celles trouvées précédemment.

céramique chinoise faite, par les potiers musulmans. Nous avons cité déjà la poterie des Tang où sur un engobe beige, parfois gravé de rinceaux, sont jetées, comme des marbrures, des taches jaunes et vertes d'un vigoureux coloris : ce type semble avoir été fort apprécié dans l'Asie antérieure, il y a été beaucoup exporté et conséquemment on l'a pastiché : M. Sarre, en effet, l'a noté (pl. XXIX en couleurs ; voir notre pl. XLIV, n° 1) dans plusieurs pièces musulmanes de Samarra, en même temps que les fouilles de Suse donnaient à Pézard (pl. XXXI, XXXII, XXXIII) toute une série de morceaux analogues (nous en publions un pl. XLIV, n° 2), et leur rapprochement n'est pas le moins probant de ceux que suscitent les apports des deux missions.

La datation des céramiques musulmanes de Suse se trouve ainsi très heureusement rectifiée par les fouilles de Samarra, et du même coup précisée celle de beaucoup de pièces analogues souvent cataloguées jusqu'ici seulement comme « antérieures au XIIe siècle[1] ». Cependant cette identité démontrée des céramiques de Suse et de celles de Samarra entraîne forcément d'autres conclusions : on doit se demander ainsi s'il demeure licite dorénavant de parler, comme on fait depuis son apparition à l'horizon scientifique, d'une « céramique de Samarra ». Quand le calife Mohazim quitta Bagdad pour s'installer dans la ville nouvelle qu'il faisait construire, bien vraisemblablement, suivant la coutume de toute l'Asie, y transporta-t-il les artisans nécessaires à son service et ceux-ci continuèrent sûrement à ouvrer comme ils en avaient l'habitude ; sans doute, si des fouilles étaient pratiquées à Bagdad, d'où la plupart des ouvriers devaient venir, y trouverait-on des céramiques toutes pareilles à celle de la nouvelle résidence : c'étaient les mêmes potiers qui les avaient tournées et décorées. A défaut des céramiques de Bagdad, celles de Suse sont là pour nous montrer que rien de particulièrement original ne se fit à Samarra. Suse n'était plus au IXe siècle, semble-t-il, qu'une ville sans importance politique ; c'est l'absence d'une cour qui y explique le manque de ces porcelaines importées de Chine à grands frais pour l'usage propre du sou-

[1] M. Migeon, dans son *Orient musulman au Musée du Louvre*, s'était efforcé, ces dernières années déjà, d'apporter certaines précisions à leur datation, et de même M. Marquet de Vasselot dans des articles de Beaux-Arts (1er déc. 1924, 15 avril 1925 et 15 avril 1926), à propos d'acquisitions récentes du musée. Voir aussi Fleury, *Une formule épigraphique de la céramique archaïque de l'Islam*, Syria, t. V, 1924, p. 53, et Vignier, *L'Exposition d'art oriental, Notes sur la céramique persane*, Revue des Arts asiatiques, sept. 1925, p. 41.

1.

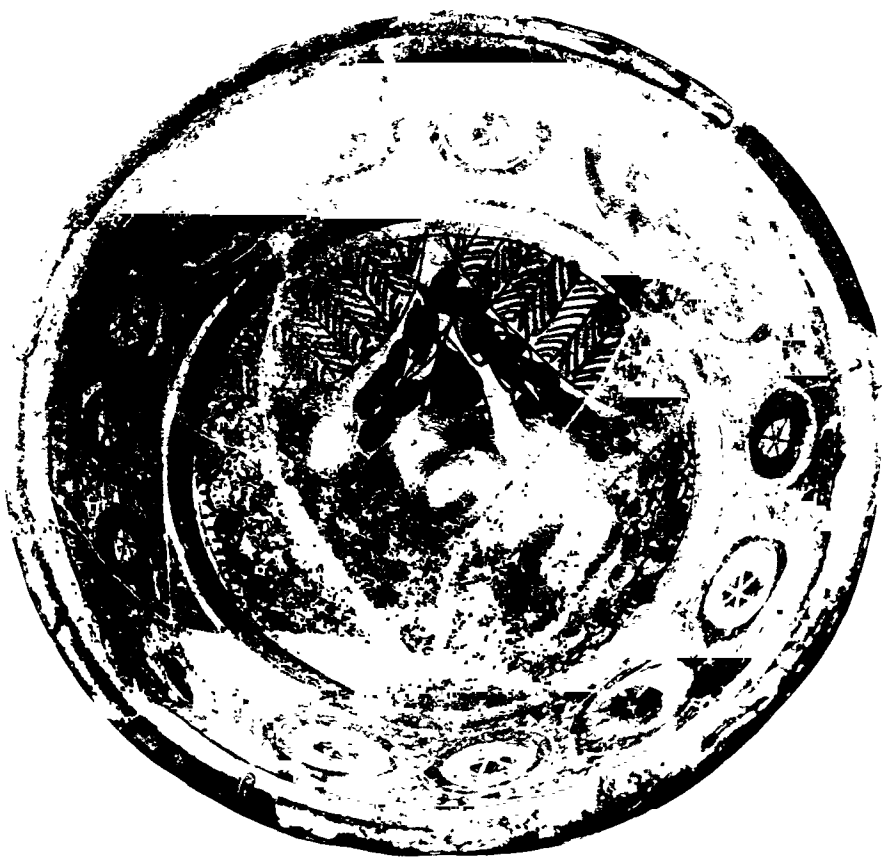

2.

1. Bol de Samarra. Berlin. Kaiser Friedrich Museum, d'après Sarre. *Ouvr. cité*, pl. XVI, n° 2.

2. Coupe de Suse (Mission de Mecquenem). Musée du Louvre

Cliché du Service photographique des Beaux-Arts.

3.

1.

2.

1. Plat de Rhagès. Coll. de M. René Pottier, Paris.
2. Plat de Rhagès. Appt à M. Vignier, Paris.
3. Coupe de Rhagès. Musée du Louvre.

verain, comme on en a recueilli tant de fragments à Samarra ; mais le fait même que, dans cette cité assez excentrique par rapport à l'Irak, des céramiques de toutes sortes aient été recueillies identiques à celles qu'a rendues le sol de la nouvelle capitale, prouve sans contestation possible que dans tout le pays, du golfe Persique aux frontières de Mésopotamie, les mêmes produits étaient fabriqués et qu'une unité de style s'y manifestait, antérieure certainement à l'existence de Samarra et dont il n'y a pas lieu de faire spécialement honneur à cette ville[1].

Mais peut-être faut-il aller plus loin encore. Dans un article paru en 1914 au Burlington Magazine[2], qui devait être le premier d'une série malheureusement interrompue par la guerre, M. Charles Vignier, rentrant d'un voyage à Berlin où s'étaient ouvertes pour lui les armoires encore secrètes de Samarra, notait l'identité des céramiques trouvées par la mission allemande et de celles recueillies en Perse par des agents que lui-même y avait envoyés. Aucun travail sur Samarra n'avait été publié alors, et déjà, d'un simple coup d'œil, M. Vignier avait reconnu la parenté de ces morceaux. On lui avait rapporté de Rhagès des coupes blanches à décor bleu de cobalt (Pézard, pl. CIX ; voir aussi à notre pl. XLVI, n° 1, le plat aujourd'hui chez M. René Pottier, où au bleu se mêle du vert) ; des pièces à reflets d'or jaune, vert ou rouge et à fonds rubis (Pézard, pl. CXXXVII à CXL ; nous publions celle du Louvre, pl. XLVI, n° 3 [3]), des plats jaunes et verts imités de l'art des Tang (Pézard, pl. XXXV ; voir à notre pl. XLVI, n° 2, le plat appartenant à M. Vignier), et, s'il avait attendu quelque temps, il y aurait ajouté même une coupe chinoise en porcelaine blanche arrivée postérieurement de Rhagès et entrée récemment au Louvre grâce à lui[4]. Beaucoup de ces pièces ont été publiées par Pézard

[1] M. de Mecquenem veut bien nous informer que des monnaies trouvées dans un pot émaillé de la série jaune et verte, lors des dernières fouilles dans les couches supérieures de la ville royale de Suse, datent d'une façon certaine ces céramiques : le colonel Allotte de la Fuye, qui a étudié les pièces d'or de la trouvaille, y a lu des inscriptions s'échelonnant de 307 à 329, soit de la première moitié du xe siècle. Cette constatation corrobore notre thèse.

[2] Ch. Vignier, *New Excavations at Rhagès; the so-called Samarra Faience*, Burlington Magazine, juillet 1914, t. XXV, p. 212

[3] C'est par erreur que Pézard donne Hamadan comme lieu de provenance à cette pièce ; M. Emile Vignier nous a déclaré l'avoir trouvée à Rhagès

[4] Publiée par M. Marquet de Vasselot, *Quelques exemples des relations artistiques entre l'Orient et l'Extrême-Orient*, Mélanges Gustave Schlumberger, 1924, in-4°.

à côté de celles de Suse, et, n'étaient les indications de provenance, on ne les distinguerait pas les uns des autres. Dès lors M. Vignier, se fondant sur ces ressemblances, annonçait ses conclusions : c'est le centre de Rhagès et de sa région, dont les fouilles démontrent l'incomparablement riche production céramique durant de longs siècles, qui aurait créé les types divers que nous connaissons des premiers siècles de l'Islam et ces types se seraient répandus au loin, soit fabriqués sur place par des ouvriers que l'on transportait, soit apportés par les voies habituelles du commerce. On a trouvé à Fostât, au Vieux-Caire, des fragments à reflets sur fond rubis, et un plat de ce type a été acquis par le Louvre, qu'on avait recueilli en Haute-Égypte [1] ; des caravanes sans doute les y avaient apportées de Perse, et telle ou à peu près — imitation locale ou importation — devait être aussi l'origine des céramiques de Samarra. Ces idées ont été précisées récemment par l'auteur dans un article de la Revue des Arts asiatiques [2] et développées avec une singulière abondance de preuves. L'étude des fragments de Suse apporte à son argumentation de nouvelles forces : elle la rend encore plus convaincante, et de même le livre de M. Sarre la confirme pleinement.

Céramique de Samarra, céramique de Suse, céramique de Rhagès, c'est donc tout un au IXe siècle, la Perse du Nord étant au fond de toutes ces manifestations. Son influence s'étendait au loin sur l'Orient. Atteignait-elle Rakka sur le haut Euphrate, une résidence d'Haroun er Rachid, où une céramique très originale et non moins belle était fabriquée vers ce moment ? Certaines indications de M. de Lorey, directeur de l'Institut français de Damas, le laisseraient soupçonner [3], et peut-être en dirait-on autant des ateliers de Baalbek, voire de ceux de Damas, si nous les connaissions mieux [4] ; mais nous avons vu que Fostât et l'Égypte, pour ne rien dire de la lointaine Kairouan, accueillaient les produits de la Perse ou les imitaient. Ce vaste champ d'action ne se

[1] G. Migeon, *L'Orient musulman au Musée du Louvre*, n° 55 (Pl. 16), et H. Rivière, *La Céramique musulmane*, préf., fig. 5 : voir le plat analogue du Musée municipal de la Haye, Gallois, *Islamische Kunst*, dans le Bulletin de ce musée, avril 1924, p. 159.

[2] Ch. Vignier, *L'Exposition d'art oriental. Notes sur la céramique persane*, Revue des Arts asiatiques, sept. 1925, p. 41.

[3] Cf. Vignier, article cité des Arts asiatiques, pp. 43-4.

[4] Sarre, *Keramik und andere Kleinfunde der islamischen Zeit von Baalbek*, Berlin et Leipzig, 1925, in-4° (extrait des *Ausgrabungen und Untersuchungen*, 1898-1905).

restreignit-il pas postérieurement? On le croirait[1]. Certes jamais les ateliers de céramistes ne semblent avoir été plus prospères en Perse que du xe au xiiie siècle; c'est le moment où à Zendjan, dit-on, se fabriquaient ces admirables coupes qu'on a dénommées « guébri », auxquelles des animaux de style grandiose, enlevés en léger relief méplat ou dessinés à la pointe, forment un incomparable décor; où sortaient des ateliers de Rhagès la poterie à figures ou à rinceaux d'or lustré qui, mieux que toute autre, donnait l'illusion de la vaisselle d'or interdite par le Prophète; où, à Rhagès encore, un peu plus tard sans doute, on dessina en couleur sur les plus délicats des bols, ces danseuses, ces musiciennes ou ces scènes de cour d'un si exquis raffinement; et bien d'autres fabriques pourraient être citées. Mais il est curieux de le noter, à l'exception des pièces dorées dont on a trouvé des fragments au Vieux-Caire, les autres types ne se rencontrent guère en dehors de leur région d'origine[2]; ils sont absents même à Suse. Les raisons de cette restriction du marché sont assez difficiles à distinguer; l'une d'elles ne serait-elle pas simplement que les ateliers de Rhagès et autres, chargés de commandes dans la région où ils œuvraient, ainsi que semble le prouver la quantité de céramique de luxe mise au jour par les fouilles, ne se préoccupaient plus des marchés lointains? Ceux-ci d'ailleurs s'étaient peu à peu créé leurs styles et avaient moins besoin que jadis de recourir à la Perse et à ses modèles.

Le livre de M. Sarre est parfaitement composé, un texte bref alternant de très ingénieuse façon dans chaque chapitre avec le catalogue des pièces étudiées; on ne saurait être plus clair et présenter en moins de mots plus de faits. Nous nous sommes efforcé de mettre en lumière les principaux de ceux qu'il révèle et de développer certaines réflexions qu'il suggère à un amateur de céramique; et assurément beaucoup d'autres observations pourraient être ajoutées à celles qui précèdent, mais il nous a intéressé surtout de montrer quels liens unissent ce travail à celui de Maurice Pézard. Certes M. Sarre a rectifié son devancier sur bien des points et il a mis de la précision dans

[1] Cette idée a été indiquée par M. Vignier, ibid., p. 46.

[2] Le fait que les pièces guébri ne se rencontrent pas à Samarra semble prouver qu'elles sont postérieures au ixe siècle; une origine extrêmement reculée leur avait été un moment attribuée; on verrait sans doute plus juste en les datant des xe-xiie siècles.

une chronologie flottante ; cependant le livre de Pézard demeure, grâce à la quantité de monuments mis au jour, et ce sont eux qui permettent de faire rentrer, par la comparaison avec les pièces de Suse et de Rhagès, la poterie de Samarra dans le grand courant de la céramique persane.

RAYMOND KOECHLIN

LE SANCTUAIRE PHÉNICIEN DE BYBLOS D'APRÈS BENJAMIN DE TUDÈLE

PAR

RENÉ DUSSAUD

Le célèbre voyageur juif Benjamin de Tudèle, parti d'Espagne à petites journées, probablement en 1165, arriva en Syrie sous le règne d'Amaury[1]. Il passa de Tarse à Antioche, alors que Boémond III[2] gouvernait sa principauté, à la tête de laquelle il fut installé en 1163. De là, il se rend à Laodicée dont il note le nom sous la forme, à première vue surprenante, de ליגה[3], qui correspond exactement à la prononciation des Croisés : La Liché. En traversant Djebelé (Gabala), il signale que, dans le voisinage, à Qadmous, réside le *sheikh al-Ḥashishin*, le chef des gens s'adonnant au *ḥashish*, autrement dit le chef des Assassins, le Vieux de la Montagne. En arrivant à Tripoli, il apprend

[1] La première édition de cet itinéraire a été donnée à Constantinople en 1543. La première édition critique, ou du moins sérieusement établie, avec traduction et notes, a paru sous le titre : *The Itinerary of Benjamin of Tudela*, translated and edited by A. Asher, 2 vol. in-8°, Londres et Berlin, 1840 et 1841. Une nouvelle édition, utilisant de nouveaux mss., a été donnée par L. Grunhut et M. N. Adler ; elle a paru à Jérusalem et à Francfort en 1903-1904 sous le titre : *Die Reisebeschreibungen des R. Benjamin von Tudela nach drei Handschriften aus dem 13. und 14. Jahrhundert...* Cf. Clermont-Ganneau, *Rec. arch. or.*, VII, p. 114 et suiv., qui montre que le progrès de cette édition est très relatif. M. Marcus N. Adler s'en est rendu compte puisqu'il a entrepris de donner dans la *Jewish Quarterly Review* (t. XVI-XVIII, 1904-1906) une collation nouvelle avec une traduction des *Massaot* de Benjamin de Tudèle. Il a pris pour base le ms. du British Museum qui lui a paru le meilleur et, de fait, son édition constitue un grand progrès : Cf. Julien Weill, *Revue des Études juives*, t. LII, p. 154, qui relève nombre de passages où le ms. du Brit. Mus. apporte la lumière. Toutefois, en ce qui concerne les noms propres, et pour les passages que nous avons examinés, le ms. de Rome l'emporte généralement. On en trouvera ci-après quelques exemples. On s'était flatté de posséder à la Bibliothèque Nationale une traduction française qui aurait été établie sur l'*editio princeps* ; M. Julien Weill, *Revue des Ét. juives*, t. LII, p. 148, a montré qu'il n'en était rien.

[2] Adler, p. 26 (de la pagination d'Asher), a reconnu le surnom le Baube, mais c'est le ms. de Rome qui en donne la meilleure graphie.

[3] Adler, p. 27. Pour Laodikeia, le ms. de Rome donne une meilleure transcription que le ms. du Brit. Mus.

que la ville vient d'être éprouvée par un tremblement de terre [1] et il gagne Djebeil (Byblos) dont nous examinerons dans un instant la notice.

Après Beyrouth, il fournit quelques détails sur la population des Druzes demeurant aux environs de Ṣaïda : de cette dernière ville, il se rend à Sarepta [2]. Le port de Ṣour (Tyr) lui apparut comme important et gardé par deux tours. Il y rencontre des Juifs tenant la profession d'armateur ou de manufacturier et, parmi eux, un Meier de Carcassonne. Après avoir visité la Palestine, il gagne Banyas et Damas. Il pousse une pointe vers Salkhad et se rend à Ba'albeck [3], Palmyre, Qaryatein, Ḥomṣ [4], Ḥama, Sheizar, Laṭmin et Alep.

Mais revenons à Tripoli d'où notre voyageur gagne Byblos en un jour. Nous donnons le texte d'après Adler, en tenant compte de certaines leçons du manuscrit de Rome, comme nous l'expliquons en note :

ומשם מהלך יום לגיבל האחרת שהיא גבול בני עמון ושם כבו מאה וחמישים יהודים והיא
ממשלת הגינובין והשלטון שלהם קורין איתו גילולמו אנבריאגו ושם מצאו הבמה שהיתה לבני
עמון בימים ההם ושם שקוץ בני עמון ושב על קיתריגה הנקרא כבא והיא עשוי מאבן מצופה זהב
ושתי נשים ושבות מימינו ומשמאלו מזה אחת ומזא אחת ומזבח לפניו שהיו מזבחים ומקטרים
לפניו בזמן בני עמון ובה כמו מאתים יהודים.

Une journée de marche conduit à l'autre Gibel [5] qui est dans le territoire des

[1] Il s'agit du tremblement de terre du 2 août 1163 (voir Rohricht, *Geschichte Königr. Jerusalem*, p. 319), car celui du 22 juin 1170 (voir *ibid.*, p. 348) est trop tardif, puisque M. Julien Weill, *l. c.*, p. 155, a établi que Benjamin de Tudèle était en Perse en 1168-69.

[2] Cette étape n'est mentionnée que par le ms. du British Museum.

[3] Il y a évidemment une lacune entre Salkhad et Ba'albeck. De plus (p. 49), au lieu de « De Ba'albeck à Qaryatein », il faut lire « De Palmyre à Qaryatein ».

[4] Cette localité a été identifiée par Clermont-Ganneau, *Rec. arch. or.*, VII, p. 121, de même que Sheizar et Laṭmin. Il y eut quelque mérite, car la forme *Shamezen*, donnée par Asher, doit être corrigée en *Ḥameṣen* d'après Adler, ou mieux encore en Ḥemeṣen qui rend Ḥimṣ. Le ms. du British Museum donne une bonne graphie pour Sheizar, à laquelle il ne manque que la dernière lettre. Pour Laṭmin, le ms. de Rome est le plus exact : Ladmin.

[5] Il y avait, en effet, Gibel-Gabala et Gibelet-Byblos, dont le nom ancien Goubl (voir *Syria*, 1924, p. 388) a donné chez les Grecs : Byblos, comme Strongylè est devenue Stromboli ; mais le nom ancien s'est conservé jusqu'à nos jours sous la forme du diminutif arabe Djoubeil, sur lequel s'est modelé le médiéval Gibelet, Giblet (c'est-à-dire Gibel le petit). Benjamin de Tudèle témoigne que, tout d'abord, les appellations médiévales pour Byblos et pour Gabala étaient les mêmes : Gibel. De fait, les *Anon. Gesta Francor.*, XXXVI, 2, donnent Zebar (à corriger en Zebel) pour Byblos. La prononciation Gibel est bien rendue par la graphie du ms. de Rome que nous avons suivi. Il faut, d'ailleurs, prononcer de même le גבאל adopté par Adler d'après le

Bené-'Ammon. On y trouve environ cent cinquante Juifs. Cette ville est gouvernée par les Génois dont le chef se nomme Guillaume Embriaco (1). On y voit l'antique sanctuaire (2) des Bené-'Ammon, avec leur idole assise sur une *cathedra*, appelée *kissé*. Elle est établie en pierre recouverte d'or ; deux statues féminines sont assises à droite et à gauche, l'une d'un côté, l'autre de l'autre. Sur le devant se dresse un autel où, anciennement, les Bené-'Ammon offraient des sacrifices et de l'encens. La ville renferme environ deux cents Juifs.

Suivant sa coutume, Benjamin de Tudèle transcrit le nom de Byblos avec la prononciation en usage chez les Francs. On a reconnu depuis longtemps que le seigneur qui gouvernait Gibel-Byblos était Guillaume Embriaco. Mais ce récit étrange, comme la mention des Ammonites, ont laissé sceptiques les commentateurs. Seul, Clermont-Ganneau a supposé que l'attention du voyageur devait avoir été attirée par un bas-relief dont il fournissait la description (3). « Une des raisons, ajoutait le savant orientaliste, qui a pu déterminer la légende juive à faire de l'antique Byblos une ville ammonite, c'est, je pense, peut-être la confusion du dieu phénicien Moloch (Milik, Malcandre) adoré à Gebal, avec le Milkom, divinité nationale des Ammonites (4). »

Nous voyons clairement aujourd'hui de quoi il s'agit, grâce à la découverte par M. Montet, en 1921, de trois statues assises à l'entrée du sanctuaire giblite qui répondent à la description du voyageur juif : « J'ai cru d'abord avoir affaire à une œuvre égyptienne, écrivit à l'Académie M. Montet en annonçant la découverte ; il me paraît maintenant plus probable que les statues, comme l'édifice, doivent être attribués aux Phéniciens. Derrière les statues, deux bases de colonnes sont encore à leur place antique (5). » Il n'est

ms. du British Museum. Quant au ms. Epstein, le copiste a confondu *yod* et *waw;* mais son erreur même appuie le ms. de Rome.

(1) Asher dans son édition, Heyd, *Hist. du commerce*, trad. Raynaud, I, p 162, et Clermont-Ganneau, *loc. cit.*, p. 117, ont reconnu le personnage. Grünhut imagine un Julianus Embriaco dont il n'y a aucune trace par ailleurs. Le ms. du British Museum, que suit Adler, tranche la question ; mais le ms. de Rome donne une transcription plus précise du prénom que nous adoptons.

(2) Les mss. donnent soit le terme *maqom*, soit *bama*. Asher imprime *maqom ha-bama* que le scribe du ms. Epstein devait avoir sous les yeux.

(3) Clermont-Ganneau, *Études arch. or.*, I, p. 25.

(4) *Rec. arch. or.*, VII, p. 117. Adler, *Jewish Qart. Rev.*, XVII, p. 132, note 2, se demande si l'auteur ne se réfère pas aux fils d'Ammon par une fausse interprétation de *Ps.*, LXXXIII, 8. Nous verrons que ces explications compliquées ne sont pas nécessaires.

(5) Montet, *Comptes rendus Acad. des Inscr.*, 1922, p. 18 et p. 19.

pas question, chez notre auteur, de la statue debout qui se dresse de l'autre côté de l'entrée du sanctuaire : c'est probablement qu'on ne la lui a pas désignée comme une statue de divinité.

Si inattendu que soit le fait, les précisions fournies par Benjamin de Tudèle ne laissent place à aucune méprise. Le sanctuaire qu'il visite, un emplacement découvert, d'après l'expression employée (במה ou מקום), remonte au paganisme qui, pour lui, en ces régions cananéennes aux identifications flottantes [1], est celui des Ammonites [2]. Il n'est pas besoin de supposer qu'il alla jusqu'à confondre sciemment Melqart ou Malcandre, qui devaient lui être inconnus, avec Milkom, le dieu des Ammonites. Il ignorait certainement aussi, car toute tradition était depuis longtemps perdue, que le grand dieu local, à Byblos, avait été identifié au dieu égyptien Ammon. Benjamin de Tudèle avait identifié Qadmous avec Qedemot « dans le pays de Sihon » ; il était tout naturel que la région plus méridionale de Byblos fût pour lui la terre des Ammonites.

Benjamin de Tudèle examina attentivement l'idole ; elle était assise sur une *cathedra*, qu'on appelait, dit-il, *kissé*, nous dirions « un trône », et le cicerone abusa de son étonnement en lui persuadant que la pierre avait été revêtue d'or. Le terme *kissé* était usité en hébreu — il s'est même rencontré dans l'inscription phénicienne du tombeau d'Aḥiram pour définir le siège royal — et en arabe, si bien que nous ignorons la nationalité de son cicerone à Byblos. C'est encore le cicerone qui a imaginé que l'idole était accostée, de part et d'autre, d'une représentation féminine assise. La triade constituée par un dieu entre deux déesses est familière à l'Égypte [3] ; mais ici le bas des figures ne paraît pas révéler un costume féminin et, si l'on en juge par les dimensions, la divinité la plus importante était la plus rapprochée de l'entrée. Ce point demandera à être fixé.

Nous sommes donc amené à conclure que Benjamin de Tudèle a vu l'ancien sanctuaire de Byblos dans un meilleur état de conservation que nous. Par suite, il faut attribuer la destruction de ces statues et le remblaiement du site à

[1] C'est ainsi qu'il identifie Gabala-Gibel avec Ba'al Gad de Josué, XI, 17, et Qadmous avec Qedemot.

[2] Josué, XIII, 5 ; I *Rois*, v, 32 ; Ézéchiel, XXVII, 9.

[3] M. Montet a précisément découvert dans ce sanctuaire une représentation d'une telle triade.

une époque postérieure aux Croisades. Il apparaît nettement, d'ailleurs, que ces statues ont été brisées intentionnellement, violemment. Le remblaiement tardif est confirmé par ce détail que les fouilles n'y ont découvert aucun tesson antique.

On peut relever d'autres témoignages attestant que les populations locales, même après leur passage au christianisme et à l'islamisme, avaient laissé subsister, en grand nombre, les monuments de l'antiquité et que la ruine de ceux-ci fut consommée par les armées de Nour eddin, de Saladin, de Beibars et de Qelaoun. Ce qui ne fut pas détruit systématiquement, fut converti en forteresse comme les temples de Palmyre et de Ba'albeck.

Nassiri Khosrau, qui passa par Byblos et Beyrouth en 1037, est émerveillé par le grand nombre de colonnes qu'il a rencontrées : « Personne, dit-il, ne sait à quoi elles ont servi, ni d'où elles ont été apportées [1]. » Mais combien plus explicite est l'aveu échappé à la plume d'Imad ed-din, l'historiographe de Saladin, après le pillage de Laodicée sur mer auquel il assista. Raoul de Caen avait déjà célébré l'éclat de cette cité et la rangeait immédiatement après Antioche [2]. 'Imad ed-din confirme ce témoignage : « Je l'avais vue jadis : c'était une ville vaste, riche en édifices bien bâtis et de belles proportions ; il ne s'y trouvait pas de maison sans jardin, ni d'emplacement sans construction ; partout des demeures en pierres de taille, des portiques de marbre aux arcades solides, des habitations construites d'après les règles de l'art, aux toitures élevées, des arbres fruitiers à portée de la main, des marchés étendus, une lumière brillante, de larges horizons et un climat salubre. Mais notre armée a ruiné cette prospérité et fait disparaître cette splendeur; nos émirs s'emparant de ces beaux marbres les ont fait transporter dans leurs maisons en Syrie : ils ont altéré la beauté des édifices et terni leur éclat [3]. »

Une autre indication, fournie par Benjamin de Tulède, a été vérifiée et achève d'identifier les lieux qu'il a vus et qu'il décrit si bien. Il signale que, devant les divinités, se dressait un autel où, jadis, on sacrifiait et où l'on brûlait de l'encens. La fouille de M. Dunand, au printemps de cette année, a dégagé, devant le groupe des trois statues assises, une plate-forme carrée, constituée par deux étages de pierres, qui pourrait avoir servi d'autel, ou de

[1] *Sefer Nameh*, éd. Schefer, p. 46 de la traduction.

[2] *Hist. occ. des Croisades*, III, p. 706.

[3] *Hist. or.*, IV p. 361.

soubassement à un autel ou du moins qu'il était loisible d'interpréter ainsi.

Donc, Benjamin de Tudèle vit le sanctuaire de Byblos dans ses dispositions essentielles, c'est-à-dire avec ses statues colossales, un autel, certainement aussi avec les colonnes dont les bases subsistent et avec le pavement conservé en partie.

En ce qui concerne le pavement, notre récente visite à Byblos nous a convaincu qu'on ne doit pas distinguer un pavement phénicien et un pavement d'époque romaine. Ce qu'on pourrait prendre pour un dallage de basse époque n'est que le soubassement du pavement en gros blocs, dont il subsiste encore un élément en place, d'époque phénicienne. Une règle constante en Syrie veut que le gros appareil soit posé sur un petit appareil. Ce procédé de construction est d'ailleurs logique ; il permet de racheter aisément les inégalités du terrain ; il facilite le tassement et assure ainsi au gros appareil une base solide.

Quand on a reconnu l'existence des deux dallages superposés, il devient impossible d'admettre que le petit dallage est de basse époque, puisqu'il est placé au-dessous du dallage en gros blocs, certainement d'époque phénicienne. Il faut restituer, par la pensée, le gros dallage sur toute la surface qu'occupe encore le petit dallage.

Par l'importance de ce travail et ses analogies avec le temple de Jérusalem où le pavement, le *marṣephet abanim* [1], couvrait la cour de l'autel, nous pouvons être assuré que l'emplacement signalé par ce dallage était particulièrement sacré. Cela nous explique qu'on ait trouvé en si grand nombre, dans le sol sous-jacent, des objets d'un caractère religieux indéniable, ex-votos, restes d'offrandes, notamment celles des pharaons de l'Ancien Empire. On ne peut douter, tant leur nombre est imposant, que ces objets aient été placés là intentionnellement, pour renforcer le caractère sacré du lieu, pour en assurer l'inviolabilité et la perpétuité [2] et qu'ils constituent, en somme, un véritable dépôt de fondation.

[1] II *Rois*, XVI, 17. Dans II *Chron.*, VII, 3, et dans le projet de temple d'EZÉCHIEL, XL, 17-18 ; XLII, 3, le terme est *riṣepha*. Ce dernier vocable n'a pris que tardivement (*Esther*, I, 6) le sens de mosaïque. L'arabe *raṣafa* a le sens de « paver » et *raṣif* se dit d'une chaussée pavée ou dallée ; voir CLERMONT-GANNEAU, *Rec. arch. or.*, IV, p. 112.

[2] Dans son inscription dédicatoire le roi de Byblos, Yeḥawmelek, s'attachera à obtenir la perpétuité du sanctuaire, qu'il érige à la Ba'alat Gebal, par les imprécations les plus fortes destinées à interdire tout remaniement.

A quelle époque peuvent remonter les dispositions essentielles de ce sanctuaire, en particulier ses statues et le pavement si solidement établi ?

Aucune pièce datable trouvée dans le sous-sol n'est postérieure à la XIIe dynastie ; les scarabées, notamment, sont de cette dynastie. D'autres pièces sont beaucoup plus anciennes et remontent jusqu'aux premières dynasties de l'Ancien Empire. La jarre à fond plat et au décor géométrique peint, découverte par M. Montet, ne peut être, si elle l'est, de beaucoup postérieure à l'an 2000, étant du type cananéen ancien I. Enfin, vérification précieuse établie par le Dr Contenau, les trois cylindres-cachets trouvés dans cette jarre sont à dater de 2300 à 1800 au plus tard. Nous croyons donc que le sanctuaire installé vers 1900 avant J.-C., pour fixer les idées, et plutôt avant qu'après [1], a subsisté jusqu'en plein moyen âge dans ses éléments essentiels, avec son dallage en double épaisseur, ses statues colossales, ses colonnes flanquant l'entrée. Après les Croisades, le rigorisme musulman a entraîné la destruction violente des statues et le remblaiement du temple. A l'époque moderne, le site a été exploité en carrière, comme nous l'avons constaté en 1895 et 1896 ; c'est alors que les gros blocs du dallage ont presque tous été débités en moellons de construction.

*
* *

Nous profitons de l'occasion qui se présente de parler de Byblos, pour signaler quelques objets qui peuvent provenir de ce site et qui, en tout cas, sont certainement phéniciens de haute époque et suggèrent d'utiles comparaisons.

D'abord une harpè (fig. 1, *c*) d'un type plus récent que les harpès qu'ont fait connaître MM. Virolleaud et Montet. On sait que la date de ces dernières, vers 1800 avant J.-C., est certaine [2].

Par son peu d'épaisseur, mais surtout par la poignée venue de fonte que caractérise le croc, destiné à maintenir solidement l'arme en main, et les frettes sur le rebord, destinées à bien assujettir les plaques d'os ou d'ivoire

[1] La date de 1700 ou 1650 proposée par le Dr Contenau, *La Civilisation phénicienne*, p. 16, nous paraît franchement trop basse. Voir encore H. Hubert, *Syria*, 1925, p. 18.

[2] Virolleaud, *Syria*, 1922, p. 282 ; Pottier, *ibid.*, p. 301 ; Montet, *Mon. et Mém. Piot*, XXVII, p. 3 et suiv. La harpè reproduite fig. 1, *a*, est celle du Louvre : AO. 9.092 ; long. : 0 m. 694.

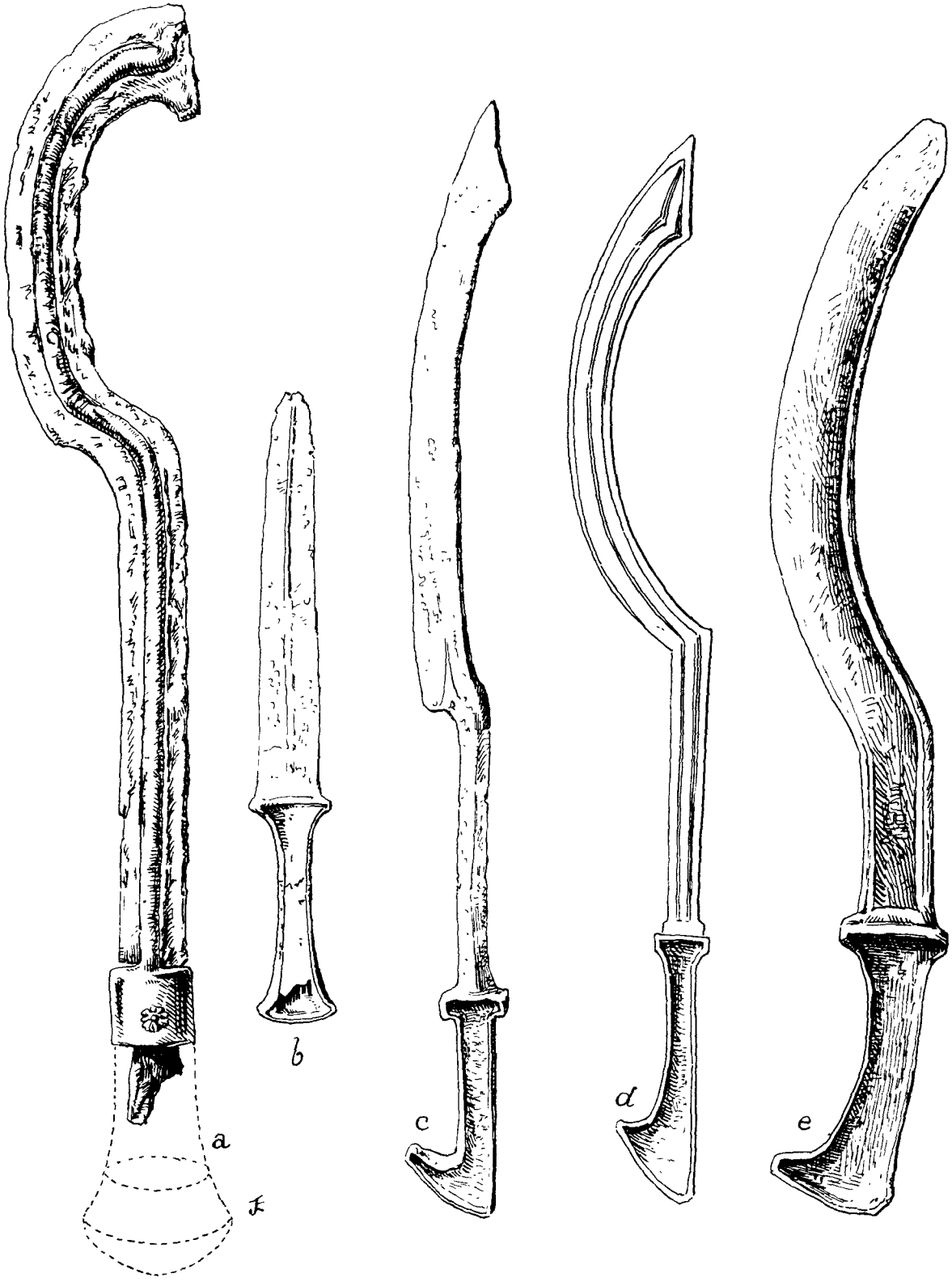

Fig. 1. — Armes de bronze :

a, harpè de Byblos, vers 1500. Musée du Louvre ; *b*, poignard à frettes, Phénicie, Musée du Louvre ; *c*, harpè vers 1400. Phenicie (Byblos ?). Musée du Louvre : *d*, harpè de Gézer, XIVe siècle ; *e*, harpè d'Adad-Nirari I, fin du XIVe siècle ou début du XIIIe

du manche, cette harpè[1] est voisine de la harpè (fig. 1, *d*), longue de 0 m. 585, trouvée à Gézer dans la tombe 30. Toutefois, la lame est d'un type plus ancien en ce qu'elle n'affecte pas, comme à Gézer, le tracé en arc de cercle. La tombe 30 de Gézer est à rapporter au XIVe siècle, et peut-être assez tôt dans ce siècle[2]. Nous proposerons de dater la nouvelle harpè d'environ 1400 avant J.-C. Autant que le dessin sommaire qui en a été fourni permet d'en juger, la nouvelle harpè du Louvre peut être rapprochée d'une harpè trouvée à Tell-Rotab[3], dans le Wadi Toumilat, c'est-à-dire dans une région égyptienne ouverte aux installations des Asiatiques.

On a déjà rapproché la harpè de Gézer d'une harpè provenant de Mésopotamie et au nom d'Adad-Nirari I (vers 1330-1290)[4] ; mais si cette dernière offre la même poignée à croc et à frettes, la lame est visiblement déformée et atteste une époque plus récente (fig. 1, *e*).

Les armes de bronze provenant d'Orient n'ont pas encore été étudiées d'une

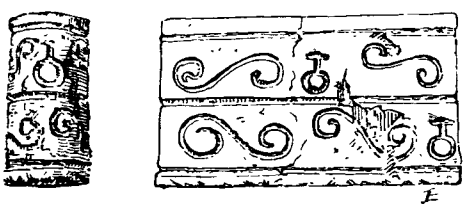

Fig. 2. — Cylindre phénicien revêtu d'une feuille d'or. Echelle 1,5.

manière précise et l'on n'a pas établi l'époque vers laquelle apparaissent les frettes. Il est certain que l'usage en était très répandu durant le Cananéen moyen (1550-1100), comme on le voit par le long poignard ou épée courte que nous reproduisons et qui provient de Phénicie[5]. On trouve des manches à frettes à la même époque dans la mer Égée et déjà dans certaine tombe de l'acropole de Mycènes.

Le cylindre de la figure 2 nous a été également présenté comme provenant de Byblos[6]. Il est constitué par une sorte de pâte dure recouverte d'une feuille

(1) AO. 10.253 ; long. : 0 m. 573.

(2) Voir *Journal des Savants*, 1922, p. 177.

(3) Ed. Naville et Griffith, *Tell el-Yahudiyeh*, Londres, 1890, p. 57 : « A long narrow *khopesh* the handle of which was inlaid with wood. » L'arme est du type asiatique et nullement égyptienne ; elle offre ce peu d'épaisseur qui caractérise la harpè *c* de notre figure 1.

(4) Fig. 1, *e*. Cf. H. Vincent, *Canaan, d'après l'exploration récente*, p. 231.

(5) Fig 1, *b*. AO. 10.234 ; long. : 0.325.

(6) AO. 10.218.

d'or. Il doit remonter à l'époque de la XIIe dynastie égyptienne, car les signes dont il est orné sur un double registre sont précisément empruntés au répertoire de signes qui caractérisent les scarabées de la XIIe dynastie égyptienne. Ce cylindre atteste donc la double influence égyptienne et mésopotamienne qui marque si fortement alors l'art phénicien.

Enfin, un bracelet très simple (fig. 3), en or [1], qu'on dit aussi provenir de Byblos, est un produit de l'industrie phénicienne des mêmes époques, également le bouton de préhension en os [2], taillé en hélice et dont le sommet conserve son revêtement en or. Le bracelet, qui est en or creux, a été trouvé avec trois perles d'améthyste et pourrait remonter à la XIIe dynastie égyptienne.

René Dussaud.

[1] AO. 10.841 ; diam. : 0 m. 070.

[2] AO. 10.843 ; haut. : 0 m. 03.

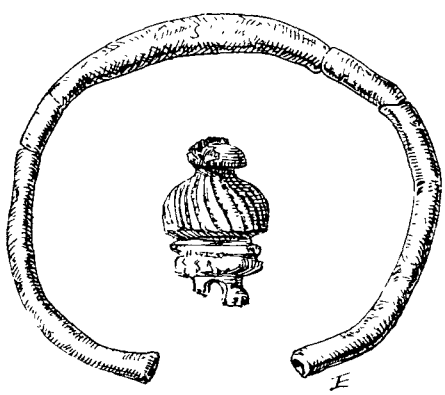

Fig. 3. — Bracelet en or et bouton de préhension en os.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL D'ARCHÉOLOGIE DE SYRIE-PALESTINE, AVRIL 1926

PAR

LE Dr G. CONTENAU

Le Congrès archéologique de Syrie-Palestine vient de se tenir en avril dernier à Beyrouth et à Jérusalem ; disons tout de suite que ce fut un grand succès, grâce aux efforts combinés de ses deux organisateurs, M. Ch. Virolleaud, directeur du Service des Antiquités de Syrie et du Liban, et le professeur J. Garstang, directeur du Service des Antiquités de Palestine et de Transjordanie. L'un et l'autre ont rencontré le plus bienveillant appui auprès du Haut-Commissariat de chacun des deux mandats.

Le programme du Congrès, dont la séance d'ouverture se tint à Beyrouth, le 8 avril, comportait un séjour de trois semaines en Syrie et Palestine, il s'est terminé à Jérusalem le 26 du même mois.

De nombreuses séances avaient été réservées aux communications scientifiques, tant à Beyrouth qu'à Jérusalem ; ces séances furent entrecoupées de visites aux sites historiques et aux monuments, aux chantiers de fouilles, aux musées. C'est ainsi que, grâce à l'excellente organisation matérielle du Congrès, ses adhérents ont visité tour à tour en Syrie, Beyrouth, Byblos, Tripoli et Qal'at-el-Hosn (Krak des Chevaliers), d'où les uns sont partis sur Alep tandis que les autres gagnaient Palmyre et Balbek. Quelques congressistes sont allés visiter Damas. De Beyrouth, qui était le centre des diverses excursions en Syrie, le Congrès s'est transporté en Palestine, par Sidon, Tyr et Saint-Jean-d'Acre, puis par étapes à Caïfa, Nazareth, Tibériade, Sébastié (Samarie), Naplouse (Sichem) jusqu'à Jérusalem, qui devint le point de départ d'une nouvelle série d'excursions à Bethléem, Hébron, Jéricho et la mer Morte, et en Transjordanie à Djerash (Gerasa), Amman (Philadelphie), Madaba, Meshatta. Une visite facultative de Pétra couronna ce programme ; les congressistes purent ainsi emporter de ce voyage de trois semaines une impression d'ensemble qu'il n'était possible d'acquérir jadis qu'au prix de beaucoup de temps et de

grands efforts. Le réseau de routes aménagé dans les deux pays, depuis qu'ils sont territoires de mandat, a permis d'accomplir ces longues excursions sans véritable fatigue, et cette randonnée à travers la Syrie et la Palestine, que le printemps jonchait de fleurs, a laissé à tous ceux qui y ont pris part un souvenir inoubliable. (Voir pl. XLVII et XLVIII.)

De nombreuses réceptions officielles ou privées vinrent encore ajouter au charme du voyage. A Beyrouth, M. le sénateur Henry de Jouvenel, Haut-Commissaire de la République française, offrit un dîner aux membres du Congrès à la Résidence des Pins ; le gouverneur du Grand-Liban et Mme Cayla les convièrent à une soirée. M. et Mme Jacques Tabet donnèrent un bal, et Mme Alfred Sursok un thé suivi d'illuminations féeriques. A Saïda, M. Youssef Bey Zein, député du Grand-Liban, reçut les congressistes à un déjeuner, que présida M. de Reffye, dans ses merveilleux jardins d'orangers, près du fleuve.

M. Albert Kahn, qui a fondé l'œuvre si intéressante des « Archives de la Planète », dont le but est de recueillir, dans toutes les parties du monde, des clichés en couleur des sites les plus intéressants, avait spécialement envoyé à Beyrouth M. Chevalier, un de ses collaborateurs, avec des projections de la région que le Congrès allait parcourir. Ces clichés, pris sous la direction du professeur Jean Bruhnes, ont été présentés aux réceptions de la Résidence par l'auteur de ce compte rendu, servant ainsi de préface aux excursions des jours suivants.

En Palestine, l'accueil ne fut pas moins chaleureux ; le Haut-Commissaire de Sa Majesté Britannique et Lady Plumer donnèrent un dîner et une réception dans leur résidence du Mont des Oliviers ; le chef du Secrétariat et Mme Symes, Sir Ronald Storrs, gouverneur de Jérusalem, et Lady Storrs, M. J. Garstang et M. Robert Mond, les invitèrent à la citadelle, dans leur résidence, au Musée. Enfin, en Transjordanie, l'émir Abdullah fit accueillir officiellement les Congressistes à Djérash par Rikabi-pacha et reçut lui-même le groupe qui avait poussé jusqu'à Pétra. Cette cordialité générale, les facilités accordées partout pour la visite de monuments fermés d'ordinaire au public ou difficilement visibles, n'ont pas été la partie la moins appréciée du programme et ont vivement touché les Congressistes.

Ils étaient venus nombreux : plus de deux cents inscriptions, en comptant les notabilités de Syrie-Palestine, qui avaient voulu ainsi témoigner leur sym-

SYRIA, 1926.

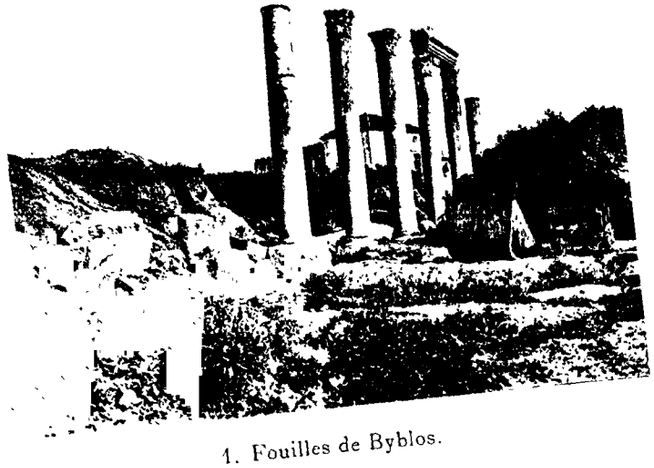

1. Fouilles de Byblos.

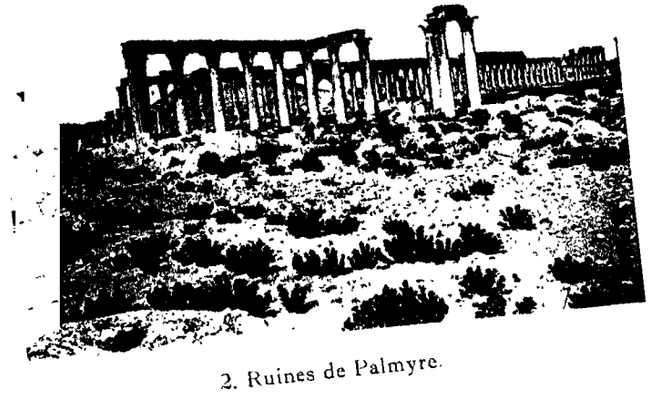

2. Ruines de Palmyre.

3. Village à l'intérieur du grand temple de Palmyre.

4. Le Krak des Chevaliers.

1. Le Forum de Samarie.

2. Fouilles de Capharnaüm.

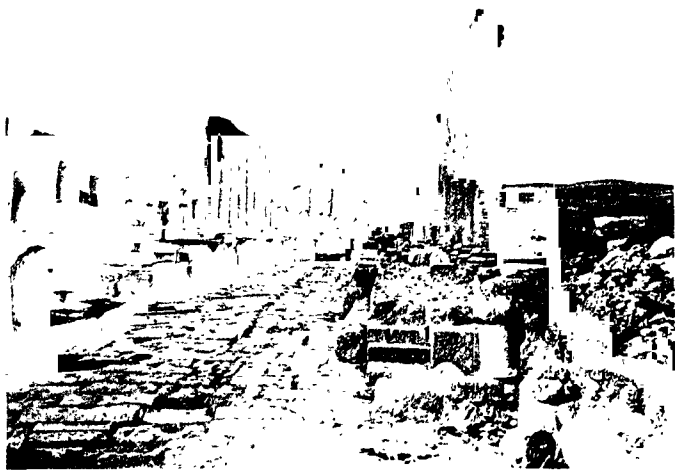

3. La grande colonnade de Djérash.

4. Jérusalem. Un coin du Haram-esh-Shérif.

pathie à l'œuvre entreprise, avaient répondu à l'appel des organisateurs ; quarante-trois sociétés ou institutions savantes d'Europe, d'Amérique, d'Afrique et d'Asie avaient envoyé des délégués officiels[1].

A Beyrouth, le gouverneur du Grand-Liban avait mis à la disposition des Congressistes, pour y tenir leurs séances, l'École des arts et métiers, et M. Henry de Jouvenel tint à inaugurer les travaux du Congrès, à souhaiter la bienvenue à ses membres en les conviant, lorsqu'ils auraient visité le pays, à dire partout ce qu'ils auraient vu de l'effort de la France. Après une allocution de M. Virolleaud, M. R. Dussaud, membre de l'Institut, chef de la délégation officielle française, prononça les paroles suivantes indiquant l'objet de ce Congrès.

M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts m'a chargé d'exprimer au Congrès archéologique de Syrie et de Palestine l'intérêt qu'il porte à cette manifestation intellectuelle internationale, placée sous le double patronage des Hauts-Commissaires de Syrie et de Palestine. Le nombre des savants, qui constituent la délégation officielle française et représentent la plupart de nos grandes institutions scientifiques, témoigne nettement des sentiments du ministre et souligne l'importance qu'il attache aux travaux que vous inaugurez aujourd'hui à Beyrouth et qui se termineront dans trois semaines à Jérusalem.

Notre délégation vient d'être cruellement réduite par le décès inopiné de deux de ses membres les plus autorisés : M. Georges Bénédite, membre de l'Institut, conservateur des Antiquités égyptiennes au Musée du Louvre, et M. Paul Casanova, professeur de langue et de littérature arabes au Collège de France. Tous deux se trouvaient en

[1] La délégation française était composée de MM. Dussaud, membre de l'Institut, conservateur adjoint au Musée du Louvre, président ; Michon, membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre ; Guignebert, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris ; Lods, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris ; Salles, conservateur adjoint au Musée du Louvre ; Contenau, attaché au Musée du Louvre ; J. Pozzi, conseiller d'ambassade ; P. Deschamps, secrétaire de l'École des Chartes ; Marchesné, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, Mlle Brunot, du Musée pédagogique. La délégation, peu avant le départ, eut à déplorer le décès subit de deux de ses membres : M. Bénédite, membre de l'Institut, et M. Casanova, professeur au Collège de France. D'autres Français furent délégués officiellement : M. Cavalier, directeur de l'enseignement en Syrie, MM. Albertini, directeur du Service des Antiquités en Algérie, et Gautier, professeur à l'Université d'Alger, par l'Algérie ; M Gauthier, conservateur au Musée égyptien, par le Service des Antiquités d'Égypte ; Mgr Tisserant, par le Vatican ; les R. P. Dhorme et Abel, par l'École biblique et archéologique de Jérusalem ; le R. P. Mouterde, par l'Université Saint-Joseph de Beyrouth ; enfin nombre de délégués de sociétés savantes : MM. Maurice Pillet, Monmarché, Naoum Slouch, etc.

Égypte, d'où ils s'apprêtaient à venir renforcer nos rangs, lorsque la mort les a frappés. Nous ressentons vivement leur perte et nous adressons à leur mémoire un souvenir profondément ému.

Je suis également chargé de vous apporter les vœux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de vous assurer qu'elle a accueilli avec une faveur particulière la double invitation qu'elle a reçue de Leurs Excellences, M. le sénateur haut-commissaire de la République française en Syrie et au Liban, et M. le général haut-commissaire de Sa Majesté Britannique en Palestine et en Transjordanie.

De tout temps, l'Académie a porté un puissant intérêt à la Syrie et à la Palestine. Depuis longtemps, elle contribue à la connaissance de ces régions par la publication de Mémoires et d'œuvres de longue haleine comme la collection de l'Histoire des Croisades et le *Corpus Inscriptionum semiticarum*. Depuis 1841 ont paru, dans la collection des Croisades, deux volumes réunissant les lois du royaume de Jérusalem, cinq volumes consacrés aux historiens occidentaux, cinq volumes aux auteurs orientaux arabes, deux volumes aux historiens grecs et deux volumes aux historiens arméniens.

Il appartenait au corps savant qui avait compté dans son sein le déchiffreur des inscriptions palmyréniennes et des inscriptions phéniciennes, l'abbé Barthélemy, l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, d'entreprendre la publication du *Corpus* des inscriptions sémitiques. Les fascicules parus groupent déjà de nombreux textes phéniciens, araméens et himyarites. Très prochainement, un volume établi par les soins de notre confrère, M. l'abbé J.-B. Chabot, réunira tous les textes palmyréniens.

L'encouragement donné aux publications n'est pas la seule forme sous laquelle s'est manifesté l'intérêt porté à vos régions. De nombreuses missions ont été confiées à des membres de l'Académie. Il suffira de citer, parmi les disparus, Volney, le duc de Luynes, de Saulcy, le marquis de Vogüé, Waddington, Ernest Renan, Clermont-Ganneau, qui ont, chacun, marqué un progrès décisif. Le duc de Luynes et de Saulcy ont été les pionniers de l'archéologie palestinienne, le marquis de Vogüé a fondé l'archéologie syrienne et Ernest Renan l'archéologie phénicienne. Waddington a donné le premier recueil des textes grecs et latins de Syrie, œuvre que le P. Jalabert et le P. Mouterde sont occupés à reprendre. Quant à Clermont-Ganneau, sa curiosité toujours en éveil et son érudition étendue lui ont permis d'embrasser toutes les époques de l'archéologie syrienne et palestinienne, d'interpréter les textes dans toutes les langues qui ont été parlées dans ces pays.

L'Académie des Inscriptions a estimé que l'institution du mandat français en Syrie lui imposait de nouveaux devoirs. Sans s'immiscer dans l'organisation du Service des Antiquités, elle s'est attachée à aider, avec tous ses moyens, les différentes missions qui ont opéré en Syrie, et à apporter sa collaboration à l'œuvre archéologique qu'ont entreprise le général Gouraud, aujourd'hui notre confrère, puis le général Weygand, le général Sarrail et, actuellement, M. le sénateur haut-commissaire Henry de Jouvenel.

Le programme qu'on s'est fixé d'un commun accord, consistait à renouveler, en dix ou quinze ans de recherches systématiques, toutes nos connaissances archéologiques sur les pays syriens, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque moderne. On

n'a voulu négliger aucune région ni aucune civilisation. Les efforts ont porté aussi bien sur la préhistoire, sur les époques historiques les plus anciennes, dont on n'avait pour ainsi dire aucune notion, que sur les époques historiques mieux connues à partir du xve siècle avant notre ère, l'antiquité classique et le moyen âge. Vaste programme que quelques-uns, doutant des ressources du sol syrien, ont trouvé trop ambitieux, mais dont les premiers résultats sont tels qu'ils n'ont déçu aucune de nos espérances.

Je tiens à signaler ici que cette œuvre a gardé un caractère international puisque, non seulement une mission non française a opéré sur les deux champs de fouilles de Sheikh Sa'd et de Tell-Arfad, mais que la collaboration de savants étrangers a été cordialement accueillie à Doura-Europos sur l'Euphrate et à Palmyre.

L'endurance et la science des fouilleurs, la compétence et le dévouement des chefs du Service des Antiquités en Syrie, M. Joseph Chamonard, aux premiers temps du mandat et, depuis près de six ans, M. Charles Virolleaud — que je suis heureux de féliciter de sa récente élévation au rang de directeur du Service — la bonne volonté des uns et des autres seraient inefficaces si le concours des populations syriennes n'était pas entièrement acquis à cette œuvre archéologique qui, en restituant au pays ses beaux titres ancestraux, concourt d'une manière active à son développement économique et à sa prospérité. Il vous sera facile de constater que tout le monde, depuis le simple et vaillant fellah jusqu'aux plus notables Syriens, s'intéresse à l'exploration méthodique des sites antiques. En particulier, le centre scientifique de premier ordre qu'est Beyrouth, a toujours compté des archéologues de valeur. L'Académie des Inscriptions l'a depuis longtemps reconnu en s'attachant comme correspondant le R. P. Ronzevalle. Les autorités du Grand-Liban, et à leur tête, M. le Gouverneur Cayla, à qui nous devons de chauds remerciements, encouragent de la manière la plus efficace les recherches locales.

La précieuse collaboration de tous les États : Syrie, Grand-Liban, Alaouites et, jusqu'aux derniers événements, Djebel-Druze, a non seulement grandement facilité la tâche des archéologues, elle a permis la création de deux importants musées à Beyrouth et à Damas, et de divers groupements d'antiquités à Alep, à Souweida dans le Djebel-Druze et, tout récemment, à Tortose.

La tenue de ce Congrès n'a pas seulement pour objet de fixer les résultats obtenus dans une première étape de découvertes, de discuter les meilleures méthodes d'après lesquelles il convient de poursuivre et d'étendre les recherches; notre réunion constitue un acte de propagande en faveur des fouilles dans tout le Proche Orient, un précieux encouragement pour intensifier les recherches archéologiques, aussi pour le développement des musées locaux et le bon entretien des monuments antiques et médiévaux.

Nous ne saurions donc trop féliciter les autorités qui ont pris l'initiative de nous réunir dans un commun désir de travail et je ne doute pas qu'une assemblée aussi brillante de savants de tous pays ne marque, pour l'archéologie phénicienne et syrienne, une date mémorable qui ouvrira une ère nouvelle de progrès et de découvertes.

Après quoi, sous la présidence du R. P. Dhorme, directeur de l'École biblique et archéologique de Jérusalem, que suppléèrent M. Guignebert et

M. Michon, les communications commencèrent. Nous résumons celles auxquelles il nous a été donné d'assister. M. Dussaud exposa les principaux résultats des fouilles de Byblos. Le P. Dhorme releva diverses mentions d'Alep dans les textes hittites, qui permettent de faire remonter l'histoire de cette ville jusqu'au XIXe siècle avant notre ère. M. Prost étudia la verrerie émaillée musulmane et Essad Nassouhy Bey décrivit l'arrangement qu'on lui doit des nouvelles salles orientales du musée de Stamboul, dont il est le conservateur adjoint. Le groupe de congressistes qui avait pris la route du nord avait d'ailleurs reçu le plus aimable accueil de Halil Bey, directeur des musées archéologiques de Stamboul, et d'Essad Nassouhy Bey, et on avait fort remarqué la disposition des collections dont ce dernier a la garde. M. Speleers lut une note sur des monuments hittites de la Syrie du Nord, et le Prof. Day décrivit les abris sous roche de Ksar Akil ; le R. P. Mouterde fit une communication sur le nouveau Recueil des Inscriptions grecques et latines de Syrie dont il promet l'apparition prochaine, et le R. P. Lammens lut une étude sur les Perses du Liban. Notons encore, sans prétendre être complet (les Actes du Congrès devant suppléer à nos lacunes) : M. H. Grégoire, Un nom apocalyptique du Christ et la doctrine islamique des quatre-vingt-dix-neuf noms divins ; — G. Dossin, De l'utilité des monuments figurés pour l'interprétation des textes cunéiformes : — B. Fillow, Les vieux palais bulgares et les palais sassanides ; — P. E. Guigues, La préhistoire en Syrie : — Ahmed Zaki Pacha, Les prétendues monnaies de verre de Damas ; — Dr. Borchardt, Sur les trouvailles de Byblos ; — Le R. P. Poidebard, Relevés géographiques en Haute-Djézireh ; — M. Pillet, Ruines et population druse de l'Hermon ; — Graindor, Un nouveau proconsul de Lycie, Pudens, à propos d'une inscription grecque du musée d'Athènes : — G. Salles, Rapports de l'Orient et de l'Extrême-Orient aux VIIIe et IXe siècles de notre ère : — E. Gautier, Étude comparée de la steppe et du désert en Algérie et en Syrie ; — enfin de M. P. Deschamps, une conférence avec projections sur le Qal'at el-Hosn (Krak des Chevaliers) et l'architecture des Croisés.

Une autre attraction attendait les Congressistes. Les P. P. Jésuites de Beyrouth leur firent les honneurs de leur Université et le R. P. Cheikho montra et expliqua les plus beaux manuscrits de leur bibliothèque.

La diversité des sujets traités dans ces communications, qui témoignent

de la variété d'études des membres du Congrès, est l'image des multiples champs d'action qui s'ouvent aux archéologues en Syrie-Palestine. Toutes les étapes de l'évolution de l'humanité y sont représentées, et les organisateurs du Congrès avaient prévu, outre des visites générales, des programmes destinés plus spécialement à ceux qu'intéressent la préhistoire et l'antiquité, le moyen âge et l'art musulman.

C'est ainsi qu'en Syrie, après une station à l'embouchure du Nahr-el-Kelb, devant les stèles que les conquérants égyptiens et assyriens ont fait graver à même le rocher pour commémorer leur conquête de la Syrie, on a pu visiter successivement le champ de fouilles de Byblos (Djebaïl), où MM. Montet et Virolleaud ont fait de si belles découvertes, et que M. Dunand, du Service des Antiquités, nous montre en pleine activité. Grâce à l'automobile, Palmyre est maintenant à cinq heures de Homs, la visite des ruines a été minutieusement effectuée par les membres du Congrès avec l'aide du plan général qu'en a dressé M. Gabriel dans sa campagne de fouilles, l'an dernier. Ces travaux de Palmyre auront le double intérêt de faire mieux connaître les ruines d'une ville dont la période de splendeur date des IIe-IIIe siècles de notre ère, tout imprégnée d'influence orientale et sous l'influence grecque, en dépit de la domination romaine. Un des premiers travaux qui sera effectué à Palmyre, sera de libérer le Grand Temple des masures indigènes qui s'y sont accumulées et d'y retrouver l'aménagement intérieur du sanctuaire. M. Michon, membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, en exposa la disposition aux auditeurs.

Après Palmyre, ce fut le tour de Baalbeck et de son acropole, entourée d'une enceinte qui renferme les ruines de temples gigantesques élevés aux IIe et IIIe siècles de notre ère. La visite, entreprise sous la conduite de M. Dussaud, fut l'occasion d'une description de ce qui constitue le temple sémitique et des modifications que l'érection d'une basilique chrétienne au IVe ou au Ve siècle fit subir à celui de Baalbek. Une partie des Congressistes fut photographiée dans la salle du petit temple qu'on désigne communément sous le nom de temple de Bacchus, mais qui serait plutôt celui d'Atargatis, la parèdre du Grand Dieu, vénéré dans le sanctuaire voisin.

Là, comme à Palmyre, on voit s'épanouir cet art particulier à la Syrie, où la flore du pays revêt à profusion les édifices de ses délicates sculptures, et

l'on y retrouve la disposition, habituelle aux temples sémitiques, des enceintes consacrées abritant le lieu du culte. La visite de Tyr ne put malheureusement avoir lieu, et celle de la Saïda antique fut remplacée par une réception du Dr. Ford, directeur de la Mission américaine, qui, depuis plus de vingt ans qu'il est dans le pays, a réuni une splendide collection de monuments phéniciens, notamment vingt-cinq sarcophages « anthropoïdes » du IVe siècle avant notre ère.

La visite du Musée de Beyrouth permit aux Congressistes de compléter les notions qu'ils devaient à ces excursions ; ils y retrouvèrent les résultats des fouilles de Byblos, ceux des fouilles qui eurent lieu à Saïda avant la guerre et en 1920 (Contenau et Macridy-Bey), et nombre de monuments recueillis dans toute la Syrie par le Service des Antiquités. Les visiteurs ont particulièrement remarqué les objets d'art trouvés dans les tombes ou dans le sous-sol d'un temple de Byblos et qui remontent, les uns au IIIe millénaire, les autres à 1800 avant notre ère, alors que Byblos était vassale de l'Égypte. Ils ont pu aussi admirer le sarcophage du roi Ahiram, contemporain de Ramsès II (XIIIe siècle av. J.-C.), sarcophage dont la cuve, qui représente le roi recevant les offrandes de ses serviteurs et des rites des funérailles, repose sur quatre lions, et dont l'intérêt est augmenté par une inscription phénicienne, la plus ancienne actuellement connue. Une autre salle abrite dans ses vitrines la céramique trouvée par M. Guigues à Kafer-ed-Djarra et dans les environs ; on la date du second millénaire. Le musée de Beyrouth, installé dans l'ancienne demeure des Diaconesses, n'est là qu'en attente, mais la façon dont le Service des Antiquités a tiré parti de ce local est vraiment remarquable. L'habileté avec laquelle sont disposés les monuments fait oublier l'exiguïté des salles et leur incommodité.

Les monuments de l'époque des Croisades et l'art musulman n'ont pas été oubliés dans les excursions du Congrès : Tripoli et son château, puis le Krak des Chevaliers, la forteresse du XIIIe siècle des Hospitaliers, encore formidable et que cependant Beïbars contraignit à capituler. Dans les ruines du château envahi aujourd'hui par une population indigène qui a entassé ses demeures à l'intérieur des murailles franques, les Congressistes ont trouvé le plus aimable accueil du Commandant-chef du Service des Renseignements de l'État des Alaouites et de Mme Anfré ; dans une des salles du château un déjeuner

leur fut offert. Le Krak des Chevaliers, comme Palmyre, doit être débarrassé de ses constructions parasites; cette forteresse, une des plus belles que les Francs aient élevées en Syrie, rendue à son plan primitif, sera une véritable splendeur. Homs et sa citadelle, dominant la ville du haut de son tertre artificiel où se voient de place en place les restes des constructions anciennes, ne furent pas oubliées. Les Congressistes qui n'allèrent pas à Palmyre furent conduits à Alep où se dresse sur une butte occupée depuis la plus haute antiquité une citadelle remaniée par les Arabes au XIIIe siècle. A Baalbek, les vestiges de l'ancienne mosquée reçurent la visite des touristes au retour du Grand Temple: il en subsiste encore plusieurs travées d'arceaux dont les colonnes sont ornées de chapiteaux d'un beau style; à Beyrouth, les Congressistes eurent le rare privilège de visiter la Grande Mosquée, autrefois l'église Saint-Jean qui date des Croisades.

Dès l'arrivée du Congrès en Palestine, le même programme de séances de travail entrecoupées d'excursions archéologiques se déroula, et le mercredi 21 avril eut lieu la séance d'ouverture du Congrès, pour la Palestine. Jérusalem, comme on le sait, est un grand foyer d'études archéologiques : l'École biblique, que les R. P. Dominicains ont installée dans leur magnifique couvent de Saint-Étienne et à laquelle a été annexée l'École française d'archéologie, l'École d'archéologie anglaise que dirige le professeur Garstang et l'École américaine d'études orientales qui a pour chef le professeur Albright, y poursuivent leurs travaux scientifiques. La séance inaugurale eut lieu dans la salle des Conférences de Saint-Étienne, sous la présidence de lord Plumer, haut-commissaire de Sa Majesté Britannique en Palestine et en Transjordanie, qui souhaita le bienvenue aux Congressistes, souligna l'importance du Congrès du fait de son caractère international et, après avoir rappelé le rôle de la Palestine dans le passé, fit allusion au nouveau chapitre qu'elle écrit actuellement dans l'histoire. Le P. Dhorme, secrétaire général du Congrès et directeur de l'École biblique et archéologique, salua les Congressistes, décrivit à grands traits et en termes émouvants l'histoire de Jérusalem ; il dit enfin les raisons qui font de ce lieu un site unique au monde. Le Dr Albright se joignit aux précédents orateurs au nom de l'American School of oriental Research, et tous apportèrent un souvenir ému à la mémoire du R. P. Orfali, directeur des fouilles de Capharnaum et président de la Palestine Oriental Society,

dont les Congressistes avaient pu apprécier l'aimable accueil, la veille, sur son chantier, et qui venait d'être victime d'un accident d'automobile en se rendant à Jérusalem.

M. Dussaud, au nom de la délégation française, prononça les paroles suivantes :

Je suis particulièrement honoré d'avoir à exprimer de nouveau devant S. E. Lord Plumer, haut-commissaire de Sa Majesté Britannique en Palestine et en Transjordanie, l'intérêt que M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts porte au Congrès archéologique international, qui tient à Jérusalem la seconde partie de ses assises. Son Excellence me permettra de constater l'heureux résultat produit par cette nouvelle collaboration entre les autorités des deux pays de mandat.

Je suis aussi chargé par l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, de remercier Son Excellence le haut-commissaire de Sa Majesté Britannique d'avoir joint son invitation à celle de Son Excellence M. le sénateur haut-commissaire de la République française en Syrie et au Liban.

L'Académie, qui a toujours encouragé les recherches que les savants maîtres de Saint-Étienne ont menées sur le terrain palestinien, qui contrôle l'École archéologique française de Jérusalem annexée à l'École biblique, l'Académie sera très sensible au choix qui a été fait par les autorités britanniques des locaux de Saint-Étienne pour y tenir les séances du Congrès international d'archéologie d'avril 1926. Elle y verra un hommage mérité rendu à la doyenne des écoles scientifiques de Jérusalem et elle se réjouira d'apprendre que ceux qui, depuis si longtemps, ont été à la peine sont aujourd'hui à l'honneur. Je profite de cette occasion solennelle pour saluer devant vous, au nom de l'Académie, l'homme éminent qu'est notre vénéré et vaillant correspondant, le R. P. Lagrange.

Je dois à l'obligeance de mon excellent et savant ami, M. le professeur Garstang, directeur du Service des Antiquités de Palestine et de Transjordanie, d'avoir visité l'année passée, en sa compagnie, plusieurs des sites archéologiques qui figurent au programme de ce congrès. Je suis frappé aujourd'hui du nombre de nouveaux champs de fouilles mis en exploitation cette année. L'exploration archéologique de la Palestine est en plein rendement ; elle promet de nouveaux et brillants résultats.

Certes, depuis que M. de Saulcy, en 1851, a inauguré les fouilles archéologiques en déblayant les *Qobour el-Molouk* ou tombes de la dynastie d'Adiabène, les recherches profondes dans le sol palestinien n'ont pour ainsi dire pas cessé, notamment sous l'active impulsion du Palestine Exploration Fund. Mais, ici comme en Syrie, l'institution du mandat a créé aux autorités responsables de nouveaux devoirs. Les deux services des antiquités en Syrie et en Palestine se sont trouvés en face des mêmes problèmes à résoudre : recherches méthodiques des vestiges de toutes les époques depuis la préhistoire jusqu'aux temps modernes ; installation de musées jusqu'alors inexistants ; protection des monuments qui subsistent et que la main de l'homme menace chaque jour

davantage. Ce dernier problème n'est pas le moins difficile à résoudre. Je vois encore la joie de M. le directeur Garstang, il y a un an, quand il obtint de son ministre des Colonies les crédits nécessaires à l'exploration et à la mise en état des ruines de Djérash, l'ensemble archéologique le mieux conservé de Palestine. Les félicitations que vous lui adresserez pour les importants travaux déjà effectués seront, je n'en doute pas, la meilleure des récompenses, celle à laquelle sa haute conscience et son âme délicate seront le plus sensibles.

Le Congrès n'est en Palestine que depuis quatre jours, mais il a reçu de Son Excellence le haut-commissaire et de toutes les autorités britanniques des témoignages si répétés de l'intérêt qu'elles portent à cette réunion internationale, que je suis certain d'être l'interprète de tous mes collègues en présentant, dès maintenant, à Son Excellence, notre profonde gratitude pour son bienveillant accueil et pour les facilités qu'elle accorde à nos travaux.

Voici les principales communications entendues à Jérusalem : M. Lods, Magie hébraïque et magie cananéenne ; — R. P. Abel, sur une inscription latine de Naplouse ; — M. Garstang, Note sur la première incursion des Achéens en Syrie ; — Le capitaine Creswell décrivit des fragments de l'époque des Croisades au Caire et le docteur Rœder étudia les représentations des Syriens sur les monuments égyptiens ; — Ahmed Zaki Pacha, Une erreur géographique dans le texte arabe de l'Évangile et les Commentaires ; — M. le professeur Kennedy, La position du temple de Salomon par rapport au Haram actuel ; — Rustem Bey, Les fortifications d'Acre ; — M. Guy, International aspect of the conservation of antiquities ; — R. P. Vincent, Note du docteur Bade sur les fouilles de Tell-en-Nasbeh ; — M. G. Kyle, Les fouilles de l'École américaine à Tell-el-Mersin ; — M. G. Salles, Technologie de la science archéologique. Enfin à l'issue du Congrès, M. G. Albertini, directeur du Service des Antiquités d'Algérie, invita, au nom du Gouverneur général de l'Algérie, les Congressistes à se réunir en un Congrès international à Alger en 1930, à l'occasion du Centenaire de la conquête d'Alger. L'Assemblée fit le meilleur accueil à cette proposition qui présente l'avantage de renouer la tradition des Congrès archéologiques internationaux là où elle fut interrompue.

Les excursions dans le territoire de la Palestine et de la Transjordanie ne furent pas moins complètes qu'en Syrie. Les sites antiques visités furent Mégiddo (aujourd'hui Tell-el-Mutesellim), énorme tell que les Américains sous la conduite de M. Fisher sont occupés à explorer méthodiquement et où l'on voit encore les grandes tranchées de sondage exécutées jadis par M. Schumacher ;

Beïsan, où M. Fisher a découvert de nombreux documents extrêmement anciens, datant soit du IIIe millénaire, soit de l'époque où Ramsès III (XIIe s.) occupait le site et avait à lutter contre l'invasion des peuples de la Mer. Puis ce fut Capharnaum où le P. Orfali, qui devait périr si tragiquement le lendemain, nous fit les honneurs de ses fouilles sur l'emplacement de la Synagogue. A Sébastié, l'ancienne Samarie, les restes du Forum, du Sénat, de l'ancien palais furent visités ainsi que les ruines de la porte. Samarie était complètement entourée de murailles et ne possédait qu'une porte ; or, les fouilles américaines ont dégagé les restes de deux tours rondes qui en défendaient l'accès. La découverte est d'importance, car jusqu'ici on croyait que les premières fortifications des portes, faites en bastions ronds, étaient celles du palais de Dioclétien à Spalato ; la présence de ces tours à Samarie, pour une époque antérieure, reporte à l'Orient le mérite de cette invention. A Sichem, le professeur Sellin assisté du professeur Bohl, de Groningue, retrouve la ville ancienne avec ses murailles et ses portes. A Beit-Djibrin les visiteurs furent conduits à de curieuses cavernes funéraires ornées de peintures, qui peuvent dater du IIIe siècle avant Jésus-Christ, et ils contemplèrent tout un ensemble de mosaïques parfaitement restaurées par un des Frères du couvent de Saint-Étienne, qui datent de l'époque romaine et de l'époque byzantine (200 à 500, environ). Le vieux Jéricho n'offre plus que quelques vestiges de murailles en briques crues : on les vit en allant en Transjordanie, à Djérash, l'ancienne Gérasa qui présente encore aujourd'hui un ensemble de ruines d'époque gréco-romaine, imposant quoique moindre que Palmyre. On y remarque surtout le Stade, l'Agora, la Colonnade, le temple du nord et le théâtre du nord, qui sont datés du IIe et du début du IIIe siècle. Le Congrès visita aussi les ruines d'Amman, Madaba, où se trouve cette si curieuse mosaïque qui donne une vue de la Jérusalem antique. Les plus intrépides, au nombre de vingt-cinq, poussèrent jusqu'à Pétra, la capitale de l'ancienne Nabatène, tout entière taillée dans les parois d'un cirque de rochers.

Le moyen âge et la période musulmane furent représentés par les ruines si imposantes du château d'Athlit à quelque distance de Caïfa, ruines qui donnent encore une idée très nette de la puissance de cette forteresse qui pouvait rivaliser avec le Krak. Les Congressistes visitèrent les fortifications de Saint-Jean-d'Acre, s'arrêtèrent longuement à l'église de Nazareth et au musée où se

trouvent de célèbres chapiteaux du XIIe siècle, soit envoyés d'Europe, soit sculptés sur place, mais qui ne furent sans doute jamais employés. Citons encore la vieille église de Kafer-Kenna, la mosquée de Naplouse, ancienne église du XIIe siècle, l'église Saint-Jean de Samarie. A la mosquée d'Hébron, d'accès toujours si malaisé, les membres du Congrès virent les « Tombeaux des Patriarches », particulièrement vénérés des musulmans ; à Abou-Gosh, la vieille église où les Bénédictins les reçurent avec la plus grande cordialité. N'oublions point Mschatta d'où provient la célèbre façade de palais d'art pré-musulman du VIe siècle, qui a été transportée au musée de Berlin.

Enfin Jérusalem, qu'il n'est point nécessaire de décrire et où les congressistes, sous la conduite de Sir Ronald Storrs, du docteur Mayer et des R. P. Abel, Vincent, Barrois, virent tour à tour les chantiers des dernières fouilles de la colline d'Ophel (dues au commandant R. Weill et à M. Duncan), le Haram ech-Cherif où se dressent la merveilleuse Qoubbet-es-Sakhra (dite mosquée d'Omar), et la mosquée El-Aqsa, et le prodigieux ensemble qu'est le Saint-Sépulcre où leur furent expliquées les diverses transformations subies par le monument depuis l'époque constantinienne. Ils visitèrent aussi le musée biblique de Sainte-Anne.

Le musée de Jérusalem établi par les soins du Service des Antiquités de Palestine et de Transjordanie, comme celui de Beyrouth l'a été par le Service de Syrie et du Liban, renferme d'intéressantes collections d'objets en céramique et en métal, qui répondent aux grandes divisions archéologiques établies dans l'évolution de la Palestine, de beaux sarcophages d'époque gréco-romaine dont l'un reproduit un combat entre Grecs et Amazones, les monuments de basalte des époques de Séti Ier et de Ramsès III, trouvés à Beïsan, dont nous avons parlé plus haut, et les fragments du crâne préhistorique trouvé à Tabgha.

A une courte distance de l'endroit où le Wadi-al'Amud se jette dans le lac de Tibériade, lorsque la rivière est encore encaissée entre les rochers, M. Turville-Petre a exploré une caverne occupée de tous temps, mais particulièrement à l'époque moustiérienne. Il y a retrouvé le frontal d'un crâne répondant au type de Néanderthal, caractérisé par son aplatissement et la saillie des arcades sourcilières.

Je n'omettrai pas de mentionner, bien que n'appartenant pas au programme, l'accueil imprévu que les autorités de l'île de Rhodes ont réservé aux membres

du Congrès qui avaient pris la ligne du nord. Ils ont visité, sous l'aimable conduite de M. le Secrétaire du gouverneur et de M. le Directeur du Musée, les collections et monuments et apprécié l'essor économique imprimé à l'île depuis quelques années.

Telles ont été, en résumé, les principales étapes du Congrès ; ces trois semaines passées en Syrie et Palestine ont été fructueuses pour les archéologues qui ont eu ainsi l'occasion de se mieux connaître, de toucher du doigt l'objet de leurs études et d'éclaircir sur place maints problèmes ; mais elles ont été fructueuses aussi pour l'archéologie. Les Syriens et les Palestiniens ont vu quel intérêt le monde savant et le public lettré prennent aux monuments de leur passé : ceux d'entre eux qui s'intéressent à l'archéologie y trouveront un stimulant dans leurs efforts ; les autres ne manqueront pas de comprendre qu'ils doivent donner leurs soins à la conservation des antiquités. Nul doute que la Syrie et la Palestine ne deviennent un jour un centre d'attraction pour les touristes, du fait seul de leurs antiquités, surtout si l'industrie hôtelière poursuit ses efforts, déjà très méritoires, vers l'amélioration matérielle.

Il faudrait, en terminant, remercier tous ceux qui ont bien voulu accueillir les Congressistes avec une si belle cordialité ; les citer tous est impossible ; qu'il nous soit seulement permis de remercier au Service des Antiquités de Syrie, le directeur, M. Virolleaud, si bien secondé par MM. Brossé, Albanèse et Guigues ; le directeur du Service des Antiquités de Palestine, le professeur Garstang et ses collaborateurs, le docteur Mayer, MM. Allen, Guy et Miss R. Lévy. En nous souhaitant la bienvenue, le haut-commissaire de Syrie et du Liban, M. le sénateur Henry de Jouvenel nous avait dit : « Allez et racontez ce que vous aurez vu. » C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Grâce à la parfaite organisation des services, les Congressistes ont pu parcourir en toute tranquillité la Syrie, du nord au sud, comme le programme le comportait ; aucun incident n'est venu troubler le voyage ; la sécurité a été parfaite et, de cela, nous remercierons particulièrement les officiers, tant de Beyrouth que de Palmyre, qui ont guidé notre caravane et ont veillé sur elle.

G. Contenau.

BIBLIOGRAPHIE

Docteur G. Contenau. — **La Civilisation phénicienne.** Un vol. in-8° de 396 pages avec 137 illustr. Paris, Payot, 1926.

Depuis la publication du tome III de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* de Perrot et Chipiez (1885), les Phéniciens n'avaient pas été l'objet, en France, d'une monographie étendue. Le docteur Contenau était particulièrement qualifié pour l'écrire, non seulement par ses travaux antérieurs, mais aussi parce que, à deux reprises, en 1914 et en 1920, il a conduit des fouilles fructueuses à Sidon et aux environs. Le moment est, d'ailleurs, bien choisi de présenter un tableau de la civilisation phénicienne, puisque le sujet a été profondément renouvelé par les découvertes de ces dernières années, notamment par celles de M. P. Montet à Byblos.

L'auteur a réussi à donner, sous une forme attrayante, un ouvrage où l'on trouvera l'essentiel sur l'histoire et la religion, plus de détails sur l'art et les métiers, des notions précises sur l'alphabet et le langage phéniciens, enfin un résumé sur les relations de la Phénicie et de la Grèce. L'illustration, bien choisie et en grande partie nouvelle, ajoute à la valeur documentaire de ce volume où tant de matériaux ont été mis en œuvre de la manière la plus diligente. A la suite de l'actif et savant archéologue, nous discuterons ou chercherons à préciser certains points qui montreront l'importance des questions traitées [1].

[1] Voici quelques vétilles à l'usage d'une seconde édition: p. 25, c'est quatre campagnes que M. Montet a menées à Byblos, non trois ; p. 25, 45, etc., M. Montet incline aujourd'hui à faire descendre le cylindre, dit thinite, aux toutes premières dynasties de l'Ancien Empire; p. 26, nombre d'objets de la jarre de Byblos sont antérieurs au Moyen Empire : p. 27, écrire : Chamonard, le nom du premier chef du Service des antiquités dont le court séjour en Syrie a été marqué par d'heureuses initiatives, comme la reprise des fouilles de Sidon, le projet d'installation de la maison Azem, etc.; p. 28, écrire : « des collectionneurs », ou encore « des particuliers », et non des « collectionneurs particuliers » ; p. 27-28, puisqu'il est question des fouilles de Carthage, il fallait citer le musée du Bardo ; p. 31, l'explication avancée pour les « Échelles du Levant » est inadmissible ; le mot vient du grec *skala*, port, quai ; p. 37, la phrase, mal construite, laisse croire que le Carmel forme la limite de la Syrie actuelle ; p. 57, on ne peut qu'approuver l'auteur d'avoir fait une large place aux Aventures de Sinouhit, mais le voyage de Wen-Amon, à la fin du IIe millénaire, n'est pas moins important et eût mérité, tout au moins, d'être signalé ; p. 73, les relations d'Achab avec la Phénicie sont présentées sous un jour par trop traditionnel et « racinien ». A s'en tenir aux seuls renseignements bibliques, pourquoi préférer ceux dont le caractère légendaire saute aux yeux, au

Le classement chronologique adopté est celui que nous préconisons depuis longtemps : CANANÉEN ANCIEN (3000-1550) CANANÉEN MOYEN (1550-1100) et CANANÉEN RÉCENT (1100-332 av. J.-C.) [1]. Toutefois, les découvertes de ces dernières années, en Phénicie, nous ont conduit à dédoubler la première époque en CANANÉEN ANCIEN I (3000-2000) qui correspond à Lakish I, et en CANANÉEN ANCIEN II (2000-1550) correspondant à Lakish II. Autrement dit, on peut établir dans cette longue période du CANANÉEN ANCIEN, sur laquelle nous avions si peu de renseignements jusqu'ici, une distinction très nette marquée par l'avènement de la XIIe dynastie égyptienne d'une part, par la civilisation d'Hammourabi de l'autre.

La présence de vestiges égyptiens à Byblos, dès au moins le début de l'Ancien Empire [2], a incité le docteur Contenau à rechercher si quelque lumière n'en découlait pas pour expliquer les plus anciennes influences asiatiques en Egypte. A première vue, si vénérables qu'ils soient, les monuments égyptiens de Byblos sont trop récents pour fournir une indication utile. La question, fort obscure par elle-même, se complique du fait qu'on veut lier l'influence sémitique révélée par la langue égyptienne et l'influence asiatique qu'on croit surprendre sur les plus anciens monuments égyptiens. Mais la confusion devient complète lorsqu'on y mêle les hypothèses de M. de Morgan sur l'antiquité du second style céramique de Suse et les théories de Fr. Hommel dont M. Contenau reconnaît, d'ailleurs, le caractère excessif. Il se peut que des Asiatiques aient envahi l'Égypte dans des temps prédynastiques, mais ce ne sont certainement pas les Sémites du second style de Suse, par la bonne raison qu'ils n'étaient pas encore nés.

La seule objection vraiment importante, que nous ayons à formuler, concerne la valeur réduite qu'on attribue au terme « Phénicie », bien qu'une telle acception n'ait jamais eu cours dans l'antiquité. Elle a été imaginée par Renan et a été introduite dans l'enseignement par Maspero ; elle fausse, en trop de passages, l'exposé que M. Contenau, qui l'adopte, trace de l'histoire phénicienne, pour que nous n'y insistions pas. Renan a écrit : « La Phénicie ne fut pas un pays », mais simplement « une série de ports avec une banlieue assez étroite [1] ». Maspero transpose : « La mer est tout en Phénicie : de sol, il y en a bien juste ce qu'il faut pour donner pied à une quinzaine de villes et à leur banlieue de jardins [2] ». M. Contenau développe : « Une suite de ports font la richesse commerciale du pays ; des montagnes trop rapprochées de la côte l'empêchent de s'étendre ; la Phénicie sera pauvre en hommes et en terri-

détriment des témoignages historiques qu'ont brillamment confirmés les découvertes récentes à Samarie ? p. 89, puisqu'on introduisait un paragraphe intitulé « Les ères de Phénicie », on eût aimé en avoir la liste complète ; p. 92, une malencontreuse coquille typographique attribue aux Phéniciens, au lieu des Phocéens, la fondation de Marseille ; p. 93, la forme correcte du nom de Carthage est Qart Hadasht, et non Qart Hadasha.

(1) Voir nos *Civilisations préhelléniques*, 2e éd. (1914), p. 290.

(2) M. Dunand vient de trouver un fragment de vase au nom de Khéops.

(1) RENAN, *Mission de Phénicie*, p. 279 et 858.

(2) MASPÉRO, *Hist. anc.*, II, p. 169. Même note dans PERROT et CHIPIEZ, III, p. 16.

toires [1]. » Comment, si cela était, les Phéniciens auraient-ils pu armer une marine aussi puissante, installer de nombreuses colonies dont l'une, Carthage, a fondé un empire, et, en même temps, tenir tête sur terre aux armées d'Égypte ou d'Assyrie? Nous possédons le dénombrement des coalisés qui entrèrent en ligne, en 854, contre Salmanasar à la première bataille de Qarqar. Seuls, parmi les Phéniciens, y figurent ceux du Nord; Tyr et Sidon n'avaient pas cru nécessaire d'y prendre part. Or, sur un effectif syrien de 60.400 combattants, les Phéniciens du Nord fournissent 20.400 hommes. Encore Arwad paraît-elle s'être désintéressée de de l'action, puisqu'elle n'envoie que 200 hommes et aucun char. En réalité, le tiers des combattants est fourni par Arqa et Sin, villes phéniciennes importantes à haute époque, mais que M. Contenau passe sous silence.

Une simple remarque doit nous garder de l'erreur contre laquelle nous nous élevons: dans l'antiquité, ceux que les Grecs appelaient les Phéniciens, se nommaient eux-mêmes Cananéens [2]. Suivant les époques, ils se sont plus ou moins étendus vers l'intérieur; cependant, toujours, depuis le début du IIIe millénaire, ils ont possédé non seulement la côte, mais encore la montagne, Liban et monts Nosaïris, montagne fort peuplée comme l'attestent les ruines encore visibles et la disposition du terrain en terrasses, œuvre d'une haute antiquité.

En retrouvant la Mariamme d'Arrien, — centre des Mariammitani de Pline, l'évêché dépendant d'Apamée, la patrie du chrétien Gélase lapidé à Héliopolis et peut-être plus anciennement, la ville fondée par Ramsès II [1] après la bataille de Qadesh pour surveiller les Hittites — dans le bourg actuel de Mariamin, dominant la vallée de l'Oronte, et en identifiant la Sigon du même Arrien avec Sahyoun [2], nous avons pu établir qu'avant Alexandre, le royaume aradien embrassait toute la région qui a repris, de nos jours, son unité politique sous le nom d'Etat des Alaouites. En somme, l'ancienne Phénicie, réduite à ses éléments essentiels, comprenait l'Etat actuel des Alaouites et la République libanaise (ancien État du Grand-Liban) en y adjoignant la côte jusqu'au Carmel. Du point de vue antique, ce n'était pas là un territoire si exigu, puisque l'Ancien Testament le divise en trois fractions principales.

Faut-il ajouter que la Phénicie sut étendre son territoire par une remarquable activité maritime et coloniale? La possession de Myriandus — port important que M. Contenau ne mentionne pas et que supplantera Alexandrette — ne donnait-elle pas aux Phéniciens un pied dans la Syrie du Nord, et leur industrie de navigateurs ne les conduisait-elle pas jusque sur l'Euphrate? Pourquoi leur dénier la gloire que, jusqu'ici, aucun historien ne leur a refusée [3] soit sur les champs de

(1) Contenau, *Civ. phén.*, p. 89.

(2) Inutile d'ajouter que c'étaient des Sémites, au sens courant. Aussi faut-il éviter d'employer l'expression « Cananéens présémites » (p. 137).

(1) Voir *Comptes rendus Acad. des Inscript.*, 1925, p. 242.

(2) *Revue archéol.*, 1897, I, p. 311 et 314-317.

(3) P. 89: « Si cependant la force lui fit défaut qui permet les grandes conquêtes; si elle n'eut jamais les moments glorieux que connurent de petits royaumes, comme Israël au temps de David et de Salomon, elle garda son esprit d'indépendance. » Renan donne une note

bataille de Syrie, soit sur mer, soit en Afrique ou même en Europe ?

La religion phénicienne mériterait d'être l'objet d'une étude systématique. Le docteur Contenau ne pouvait songer à l'entreprendre dans les quelques pages dont il disposait. Il a groupé les principaux renseignements que l'antiquité nous a conservés et donné un catalogue des diverses divinités [1]. Là aussi, la définition trop étroite du terme « Phénicie » prive le tableau de touches caractéristiques, notamment celles que fournit l'Ancien Testament [1]. On ne peut méconnaître, et si nous en doutions les Prophètes nous le rappelleraient, que les Israélites n'ont pas seulement emprunté aux Cananéens leur langue, leur écriture, leur organisation civile et politique, mais encore nombre de pratiques cultuelles.

Contentons-nous d'un exemple. En raison de son importance, on nous donne la liste des divinités phéniciennes que mentionne le traité entre Asarhaddon et Ba'al, roi de Tyr : « Baal-sameme, Baal-malagie, Baal-sapunu, Milqarti, Iasumunu, Astartu ». Mais pourquoi avoir omis la mention la plus intéressante de ce traité, celle du dieu *Ba-ai-ti-ile* que Philon de Byblos cite aussi comme dieu phénicien, dont le nom se retrouve à plusieurs reprises dans l'Ancien Testament et que les Juifs d'Éléphantine vénéraient encore au ve siècle avant notre ère ?

La pénétration des cultes phéniciens tant à l'est qu'à l'ouest, nous révèle une forte organisation religieuse sur laquelle ils eût été bon d'insister, car elle n'est pas sans grandeur et elle eut des conséquences importantes, ne serait-ce que l'invention de l'alphabet qui a dû s'élaborer dans un tel milieu. Des fêtes célèbres, comme celles de Byblos qui essaimèrent en Grèce et en Égypte, ne se conçoivent pas sans un puissant collège de prêtres et un enseignement. Philon de Byblos a composé une œuvre de sa manière, mais Sanchoniathon n'est pas un mythe. La religion phénicienne n'est

plus juste quand, rappelant les luttes héroïques des Tyriens contre « l'énorme machine assyrienne », notamment au temps de Salmanasar et de Nabuchodonosor, il remarque, *Mission de Phénicie*, p. 574 : « Cent ou deux cents ans avant les victoires de la Grèce, il y eut là des *guerres médiques* presque aussi glorieuses que celles du ve siècle et dont Tyr supporte tout l'effort. »

[1] P. 110 et 120, nous ne pouvons que maintenir ce que nous avons dit ailleurs contre l'identification de Dagon avec une représentation ichthyomorphe ; p. 111, Eshmoun n'est jamais qualifié de Ba'al ; *ibid.*, l'explication d'Eshmoun par *schem*, « nom », n'est pas de L.-B. Paton, mais de Lidzbarski ; p. 116, la figure 53 ne représente pas des « divinités », mais des suivantes jouant du tympanon et de la double flûte ; p. 118, puisqu'on reconnaît que Ba'al-Hammon est « l'orthographe véritable », pourquoi ne pas l'adopter ? P. 133-134, la définition donnée pour le sacrifice est par trop simpliste ; s'il s'agissait d'un simple don, pourquoi l'entourer de cérémonies aussi compliquées et d'un caractère spécial ? P. 134-135, l'opinion qui prétend que les Phéniciens offrent « plus volontiers aux déesses des libations, aux dieux des sacrifices sanglants », ne repose sur aucune base sérieuse ; il faut aussi biffer le cerf des animaux mentionnés dans les tarifs de sacrifices carthaginois ; nous renvoyons à nos *Origines cananéennes du sacrifice israélite* ; p. 138, ligne 12, lire : IIIe siècle ap. J.-C. ; p. 189, les stèles d'Oumm el-'Awamid auraient dû être classées au chapitre « Art funéraire », car elles proviennent de la nécropole et ne peuvent en aucun cas représenter des divinités.

[1] P. 99, on ne cite comme source des croyances des Phéniciens que les inscriptions phéniciennes et les écrits grecs et latins.

pas restée sans contact avec les cultes de Mésopotamie et d'Égypte ; mais dire qu'elle n'en est que la contrefaçon est une vue expéditive autant qu'erronée. Byblos a pris aux Égyptiens les formes extérieures de ses dieux, ses images, mais non ses entités morales, car ces dieux eux-mêmes, avec leur nature particulière qui n'a rien d'égyptien, ont réagi jusqu'en Égypte où ils se sont introduits. L'identification d'Adonis et d'Osiris est complexe et très ancienne. La forte organisation religieuse des Phéniciens s'affirme encore dans le sacrifice : le Lévitique est tout chargé de la doctrine sacrificielle cananéenne. Certaine forme sacrificielle, et jusqu'au nom qui la désigne, a pénétré dans le culte égyptien. Les Phéniciens étaient des conservateurs rigoureux et ils ont maintenu leurs rites dans leur intégrité jusqu'à basse époque, ce qui autorise M. Contenau à s'indigner de « l'horrible tare des sacrifices humains [1] » ; mais le savant archéologue, qu'on n'accusera pas de flatter ceux dont il retrace l'histoire, a le tort de croire que de telles pratiques furent l'apanage des seuls Phéniciens. A-t-il médité les atténuations successives qu'a subies, en Israël, la « loi des premiers-nés » ?

L'art phénicien se voit consacrer deux chapitres dont on appréciera d'autant plus la documentation que, pour la première fois, les découvertes de ces dernières années y sont largement mises à contribution. Il y manque, toutefois, une définition précise de l'art phénicien. Il eût suffi de reproduire, avec de très légères retouches, celle que le marquis de Vogüé a donnée en 1895 [1] et qui vaut pour les monuments phéniciens du deuxième millénaire avant notre ère. Cette simple constatation avait son intérêt.

Les trouvailles de Byblos sont soigneusement décrites, mais il nous semble que le docteur Contenau hésite à en tirer les conséquences qu'elles comportent. Il tient beaucoup à l'appellation de syro-hittite, sous laquelle on a failli escamoter le terme de phénicien [2]. Laissons à chaque mot sa valeur propre et reconnaissons que les découvertes de Byblos renforcent considérablement l'influence de l'art phénicien, tel que l'a clairement défini le marquis de Vogüé. La pendeloque aux signes astraux et à l'étoile d'Astarté est un remarquable exemple de l'art phénicien, probablement vers 2000 avant notre ère [3] ; bien d'autres pièces plus récentes sorties des tombes royales [4]

[1] P. 137, l'auteur prend appui sur les découvertes de Gézer, mais pourquoi attribue-t-il le haut-lieu de Gézer à des non-Sémites? C'est la première fois que pareille opinion est avancée, du moins à notre connaissance, et elle méritait quelques mots d'explication. Il eût fallu introduire l'installation préisraélite de Gézer dans la description du culte phénicien.

[1] *Comptes rendus Acad. des Inscript.*, 1895, p. 249 et suiv.

[2] Voir déjà nos observations à ce sujet dans *Syria*, 1924, p. 159.

[3] Le granulé est imité de celui qui était connu dès cette époque en Égypte. Il n'y a rien là de « nordique ».

[4] A propos de la comparaison instituée (p. 230) entre les tombes royales de Byblos et les tombes de Kafer ed-Djarra, il faut prendre garde que ces dernières ont servi à des personnes d'une tout autre condition et qu'on ne peut, par suite, en déduire une différence ethnique. L'opinion du docteur Contenau sur la civilisation de Kafer ed-Djarra paraît flottante si on rapproche la page 359, où on la place sous l'influence égyptienne, de la page 362 où, reprenant l'opposition avec Byblos, on af-

et dont M. Montet a fait le départ, attestent une grande habileté. Le sarcophage d'Ahiram, d'autre part, témoigne que les sculpteurs phéniciens possédaient, dès le XIIIe siècle avant notre ère, les traditions qu'ils conservent jusqu'en pleine époque perse. Leur influence sur certaines stèles de Zendjirli est d'autant moins douteuse — « art parallèle » ne suffit pas à écarter toute influence — que les rois de Samal, sacrifiant, tout Hittites qu'ils pouvaient être, à la vogue pour une civilisation supérieure, adoptèrent la langue et l'écriture phéniciennes pour graver leurs plus anciens textes [1]. Au bout de deux ou trois générations, la langue phénicienne cède le pas à l'araméenne sur les monuments dynastiques, ce qui prouve que le fonds de la population n'était pas hittite, mais araméen. En Syrie, usons du hittite, mais n'en abusons pas.

Si, dès le XIIIe siècle avant notre ère, les Phéniciens ont pratiqué la sculpture sur pierre avec un art de la composition qui fut imité jusque dans la Syrie du Nord, nous sommes autorisé à reconnaître dans les quelques œuvres phéniciennes des âges postérieurs, parvenues jusqu'à nous, la manifestation d'une longue tradition. Pour n'en citer qu'un exemple, le colosse d'Amathonte peut être l'œuvre d'un sculpteur phénicien.

Cette tradition ne se perdit point lorsque l'art grec étendit son action jusqu'en Phénicie ; elle se transforma. La quantité de sculptures en marbre, sorties du sol sidonien, prouve qu'une grande activité artistique, influencée par la Grèce, a régné dans cette ville dès le Ve siècle avant notre ère et cela s'accorde avec le titre de philhellène dont se parait le roi Straton. Ainsi est écartée la principale objection, en réalité la seule, qu'on pouvait faire valoir contre la fabrication, à Sidon même, des sarcophages découverts par Hamdy bey et publiés par M. Théodore Reinach ; c'est dire que les conclusions essentielles de MM. Studnizcka et Mendel sont singulièrement renforcées [1].

Une visite récente à Constantinople a achevé de nous convaincre. Le sarcophage dit d'Alexandre sort du même atelier que deux *théca* dont, décor mis à part, le type s'écarte peu du modèle courant fabriqué à Sidon. Le sarcophage dit du Satrape — probablement un roi sidonien — révèle par plusieurs détails sa fabrication sidonienne. D'abord, il se rattache au type des *théca ;* puis il porte sur le couvercle quatre protubérances prises dans la masse, forts tenons destinés à la manœuvre du couvercle au moyen de cordages. Ces tenons indiquent que le sarcophage était destiné à être descendu au fond d'un puits, c'est-à-dire dans une tombe phénicienne. D'ailleurs, les mêmes tenons, d'une forme si particulière et parfaite-

firme : « l'arrière-pays avec Kafer ed-Djarra paraît être sous celle de l'Égée ». Même page, on invoque les ports égéens de Jondet (Pharos) et de Souleyre (Bône) qui sont à reléguer parmi les plus jolies, mais aussi les plus absurdes fantasmagories de notre temps. Pour être courtoises, nos réserves (*Syria*, 1922, p. 84-85) étaient catégoriques : nous regrettons d'être obligé à des expressions moins indulgentes.

[1] P. 238, au lieu de « les inscriptions des vieux rois de Samal (Zendjirli) sont bien écrites en alphabet araméen, mais leur langue est le dialecte phénicien », il serait plus exact de dire : « alphabet phénicien » et « dialecte araméen » ; mais pour les textes les plus anciens l'alphabet et la langue employés sont phéniciens.

[1] Nous profitons de l'occasion pour rectifier sur ce point notre étude *Chronologie des rois de Sidon*, dans *Revue archéol.*, 1905, I, p. 1-23.

ment adaptée à la fonction, se retrouvent sur une *théca* sidonienne, propriété de la famille Djamboulat [1]. La tradition des tenons, réservés à même le couvercle, remonte en Phénicie jusqu'au sarcophage de la tombe I (XIIe dyn.) de Byblos, qu'a fait connaître M. Virolleaud.

Le conservatisme des Phéniciens, qui est le trait dominant de leur religion et de leur art, nous permet de voir dans les pleureuses du sarcophage connu sous ce nom, et découvert à Sidon par Hamdy bey, le terme des représentations qui apparaissent sur le sarcophage d'Ahiram.

L'étendue donnée à ce compte rendu témoigne de l'intérêt et du profit que nous avons eus à lire l'ouvrage du docteur Contenau. Écrit par un archéologue compétent, cet exposé vient à son heure pour marquer les progrès accomplis, ces dernières années, dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie phéniciennes. Il rendra les meilleurs services.

R. D.

HENRI GAUTHIER. — **Dictionnaire des noms géographiques contenus dans les textes hiéroglyphiques.** Tome II, in-4° de 170 p., Le Caire, 1925, et tome III, 155 p., 1926.

M. Gauthier poursuit avec une remarquable rapidité la publication de son dictionnaire géographique dont nous avons annoncé le tome I [2].

Nous n'avons que peu d'observations à présenter sur les noms syriens et palestiniens contenus dans ces deux volumes. L'incertitude est encore grande en ce qui touche l'identification de ces vocables; mais on peut espérer que des documents nouveaux apporteront des précisions, comme c'est le cas pour la stèle de Séti Ier découverte à Beisan [1]. Grâce à ce texte nous en avons fini avec bien des hypothèses fantaisistes et on ne peut plus mettre en doute l'identification de *bet shaar* avec Beisan, que Chabas avait reconnue du premier coup; de *pahira* avec Faḥil (Pella), proposée depuis longtemps par Tomkins; de *Yenouama* avec Yanoun. D'après ce texte encore, il y aurait lieu de réviser toutes les notices du dictionnaire concernant les diverses Reḥob. La ville de *b r gou* ou *b r g a* (p. 25) est évidemment la Parga ou Barga des textes assyriens; elle a été récemment l'objet d'un rapprochement avec le Bargylus, nom que Pline donne aux Monts Nosaïris. Nous ne pouvons développer ici nos raisons, mais nous penchons plutôt à y reconnaître Barqoum, au sud-ouest d'Alep, près de Zeitan et de Zirbé citées également par les textes assyriens.

On notera avec intérêt le nom du temple élevé à Memphis sous les Ramessides en l'honneur d'un dieu sémitique *per Bâl n Mennofir*. Le rapprochement, que propose M.G., avec le « camp des Tyriens » d'Hérodote, incite à penser qu'il s'agit de Ba'al-Sor, c'est-à-dire de Melqart.

L'opinion de Hall tenant *perst* pour une mention de la Perse, à l'époque de Sheshonq Ier, est peu vraisemblable. Le rapprochement de Chassinat avec les Phi-

(1) Sur un autre sarcophage sidonien publié par le docteur CONTENAU, *Syria*, 1925, pl. XXXV, et dans *Civil. Phén.* fig. 106, ces tenons ont été taillés en forme de tête de taureau.

(2) Voir *Syria*, 1925, p. 373.

(1) *Syria*, 1926, p. 16 et suiv., où nous avons essayé de préciser la position des localités citées.

listins est mieux en situation. La notice sur *fenkhou*, où l'on a voulu voir l'origine du terme *Phoinikes*, est la bienvenue par sa clarté et sa décision : « ce ne fut qu'à l'époque ptolémaïque que des raisons de pure assonance » ont fait restreindre le vocable, simple épithète signifiant « les attachés, les captifs », aux seuls Phéniciens (II, p. 161).

Pour identifier les diverses localités syriennes dont le premier terme est *maoura* (III, p. 14), on peut songer à la région d'Apamée et à ses nombreuses *Ma'arra*. A propos de Megiddo (III, p. 20) il eût fallu rejeter l'identification proposée avec Legeon et noter celle, certaine, avec Tell el-Moutesellim. Si l'on pouvait rapprocher *nakhasa* (III, p. 69) de *nakhashshé*, connu notamment par les tablettes d'el-Amarna, la rivière *nakhasa* serait le Nahr edh-Dhahab (le « fleuve de l'or » après avoir été le « fleuve du cuivre »). Nous proposerons d'identifier *nichapa* (III, p. 73) avec Nisab, près de Raphanée.

L'explication donnée pour *neharina* n'est pas absolument exacte. Ce terme ne désigne nullement la Mésopotamie par la raison que ce n'est pas un duel. Comme pour nombre de noms étrangers, la vocalisation *Naharaim* est erronée. Il ne s'agit pas des deux fleuves, Tigre et Euphrate, mais simplement « des fleuves », c'est-à-dire du Qouweiq, du Sadjour, de l'Euphrate et de leurs affluents.

A mesure que se complète ce dictionnaire des noms géographiques conservés par les textes hiéroglyphiques, on mesure mieux son utilité et l'étendue de la tâche que s'est imposée l'auteur. Remercions-le de la mener si rapidement à bon terme.

R. D.

A. Causse. — **Les plus vieux chants de la Bible** (Études d'Histoire et de Philosophie religieuses, n° 14). Un vol. in-8° de 175 pages. Paris, F. Alcan, 1926.

Le savant professeur à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg suit, avec beaucoup de perspicacité, le développement de la civilisation israélite au travers de la poésie dont l'Ancien Testament nous a conservé des témoignages de haute époque. Ce travail a pour objet de tenir compte des renseignements fournis par la tradition orale. L'erreur de certaine école, qui confondait la date du document avec la date de la rédaction, est une fois de plus mise en lumière. Nous sommes donc convaincu de l'utilité de cette étude et nous en signalons l'importance à nos lecteurs ; nous regrettons seulement que l'auteur se contente souvent d'indiquer sa position sans aller jusqu'au fond des choses.

Il est certain, par exemple, que le chant de Miryam (*Exode*, xv, 21) se réfère à une haute époque et s'oppose nettement à la composition développée d'époque royale que constitue le cantique de l'Exode ; mais cette constatation ne suffit pas, elle aurait dû être poussée dans ses conséquences [1].

Il est certain aussi que l'Israélite a vu son idéal se modifier lors du passage de la vie nomade au régime sédentaire ; il s'est épris de la terre et a regardé son Dieu comme le dispensateur des fruits du sol. Là non plus, les conséquences ne sont pas poussées à fond, car elles se limitent à l'interprétation des fameuses

[1] C'est ce que nous avons tenté dans nos *Origines cananéennes du Sacrifice israélite*, p. 252 et suiv.

bénédictions de Jacob et de Moïse (*Gen.*, XLIX, et *Deut.*, XXXIII). L'hypothèse qui en reporte l'essentiel avant la royauté est présentée avec talent ; mais des difficultés sérieuses subsistent. Les allusions à la pleine époque des rois sont trop nombreuses ; elles dominent trop le texte — telle l'allusion de *Deutéronome*, XXXIII, 16-17, qu'a bien reconnue M. Causse, « au culte du taureau assidûment pratiqué en Ephraïm » — pour qu'on puisse les expliquer toutes comme des interpolations.

Avec le cantique de Débora nous sommes sur un terrain plus ferme ; M. Causse en donne un commentaire très attachant. En ce qui concerne Balaam, la correction, généralement admise, d'*aram* en *edom*, nous paraît une erreur grave : le contexte s'y oppose nettement puisque le devin vient d'une contrée située à l'orient de Moab. Balaam est originaire du pays où les incantateurs étaient réputés des maîtres incomparables dans l'art des présages ; il porte avec lui toute la science babylonienne. Edom n'a rien à voir ici et fausse l'horizon.

Le tableau de la civilisation royale est exact ; mais en n'utilisant pas les découvertes de Samarie, l'auteur s'est privé d'une documentation précise autant que nouvelle. Ainsi, à propos de l'écriture, on cite les « caractères alphabétiques du temple de la déesse Hathor au Sinaï » — ce qui peut appeler bien des réserves et ce qui, en tout cas, ne devrait pas être donné pour un fait scientifique dûment établi ; — on est au courant de l'inscription d'Ahiram à Byblos, mais on ne mentionne pas les *ostraca* trouvés dans le palais d'Achab à Samarie qui projettent une si vive lumière non seulement sur l'histoire de l'écriture israélite, mais encore sur l'organisation de l'intendance royale, sur la géographie du royaume d'Israël, sur les noms propres théophores révélateurs des cultes en faveur, en un mot sur une civilisation qui a été longtemps méconnue, parce que les chapitres bibliques qui la décrient l'ont emporté sur ceux qui témoignent d'une juste appréciation.

Quand on a ainsi réformé son jugement, on ne peut plus attribuer le psaume XLV à l'époque de Salomon, comme le propose M. Causse, mais à celle d'Achab [1]. Deux mentions sont caractéristiques, celle du « palais d'ivoire », qui est le nom officiel du palais d'Achab à Samarie, dont les fouilles ont montré la beauté de construction, et celle de la « fille de Tyr », suffisamment claire. Le psaume a pu être remanié, il a pu servir de thème — tout comme le Cantique des cantiques — mais il porte encore trace de son origine et de son temps.

Ces observations ne nous empêchent pas de reconnaître le mérite et l'agrément de l'œuvre de M. Causse, qui joint une fine sensibilité à une grande science biblique. Notre insistance sur des points de détail ne tend qu'à montrer que les commentateurs de l'Ancien Testament ne sauraient suivre de trop près les découvertes archéologiques.

R. D.

Manuels d'art musulman. — GEORGES MARÇAIS, **L'Architecture.** I. *Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne Sicile.* IX-XIIe S. 1 vol. in-8°, Paris, Picard, 1926. II. *Id.* XIIIe-XVIIIe S. (*sous presse*).

Quand, en 1908, la maison d'éditions Aug. Picard, inaugurant la série de ses

[1] Voir *Syria*, 1925, p. 318.

Manuels d'archéologie, demanda à H. Saladin et à moi-même de nous partager le Manuel d'art musulman, nous acceptâmes sans trop d'hésitation, un peu à la façon d'explorateurs qui partent pour une terre inconnue. Ces deux Manuels subirent une commune fortune, c'est-à-dire qu'après un relatif succès, interrompu par la guerre, ils furent à peu près ensemble épuisés.

Il s'agissait donc d'en faire des éditions nouvelles. Je ne parlerai pas du trouble qui en résulta pour moi, quand il fallut me replacer devant des sujets qui avaient considérablement évolué depuis lors, et qu'une abondante érudition internationale avait fécondés.

H. Saladin était mort ; il fallait s'adresser pour la partie « Architecture » à de nouvelles lumières. Il eût été logique de commencer chronologiquement par les premiers monuments qui se transformèrent ou s'élevèrent chez les premiers peuples que l'Islam venait d'annexer. On mit un certain temps à trouver l'historien qui se chargerait de l'Égypte, de la Syrie, de la Mésopotamie et de la Perse monumentales. Je pense que le public ne regrettera pas son attente quand il se trouvera devant le premier volume que lui présentera prochainement M. André Godard.

L'historien des régions de la Méditerranée occidentale, du Maghreb, était tout prêt ; c'est donc lui qui ouvre le feu. Le premier des deux volumes que M. Georges Marçais consacre à ces sujets si multiples et complexes, est un sûr garant de l'excellente méthode, de la connaissance historique des milieux, de la compétence technique, de la sûreté des informations et de la précision et netteté qui vont dominer tout l'ouvrage. Excellent dessinateur, M. G. Marçais apporte à l'appui de ses démonstrations une quantité de dessins à la plume, qui sont du plus sûr intérêt dans l'analyse des monuments.

Et quels magnifiques sujets d'étude, presque tous aujourd'hui en terres françaises, familiers aux voyageurs, aux touristes de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc ! Parler de la Grande Mosquée de Kairouan, de la mosquée de Tunis, des monuments de Tlemcen, des mosquées et medersas de Fez, de Rabat ou de Marrakech, c'est à l'heure actuelle aussi nécessaire que de rendre très compréhensibles les cathédrales françaises. Et comme M. Marçais a bien su expliquer en quelle interdépendance est l'architecture de ce Maghreb occidental avec celle de l'Andalousie des Almohades ! (1)

Voilà du très bon travail que poursuivra, nous en sommes convaincu, l'excellente équipe de l'Institut des hautes études marocaines, organe que le Maréchal Lyautey, avec la plus intelligente compréhension, a su organiser à Rabat.

GASTON MIGEON.

GABRIEL ROUSSEAU. — **Le Mausolée des Princes Saâdiens à Marrakech (Maroc).** Préface par Edm. Doutté. — Lecture des inscriptions par Félix Arin. 1 vol. de textes ; 1 album de 84 planches, petit in-folio. Librairie P. Geuthner, Paris, 1925.

Il existe à Marrakech, adossé à la Grande

(1) Reprenant par une analyse bien plus sûre que n'avait fait H. SALADIN, l'étude de la grande mosquée de Kairouan, G. MARÇAIS vient de publier dans le Périodique officiel de la Tunisie, *Notes et documents*, Tournier, Tunis 1925 (VIII), la coupole et les plafonds peints de la grande mosquée. Pour l'étude de l'ornement dans l'architecture musulmane, les planches en sont du plus vif intérêt.

Mosquée d'Al-Mansour, un riche mausolée qui renferme les tombeaux des sultans saâdiens. Il n'y a que peu d'années que les étrangers sont admis à y pénétrer, grâce à l'habile préparation du Maréchal Lyautey qui, d'accord avec l'Administration des biens Habous, a pu en décider la restauration bien nécessaire.

M. Gabriel Rousseau, inspecteur de l'Enseignement professionnel et du dessin au Maroc, a consacré à ce monument une belle monographie de planches en phototypie, parmi lesquelles son œuvre personnelle d'habile aquarelliste a pu trouver à s'employer. Dans un texte soigneusement établi par lui-même, il a pu profiter, pour la lecture des inscriptions, de la science épigraphique de M. Félix Arin, ancien élève à l'École des Langues orientales. Le monument valait une belle publication.

Le mausolée se compose de trois salles : une première salle de prière avec un beau mirhab — une salle centrale à coupole supportée par 12 colonnes de marbre, — et une troisième salle adossée à la mosquée avec trois niches à magnifiques mosaïques et plâtres sculptés.

La salle centrale est d'une heureuse harmonie de proportions et d'une grande somptuosité décorative. Les colonnes sont reliées par des arcatures très riches en plâtre sculpté et doré. Au-dessus s'élève la voussure centrale à arabesques classiques et à stalactites, et la partie supérieure de la coupole est en bois sculpté rehaussé de peintures rouges et grises et d'or. Les murs sont revêtus sur 2 mètres de haut de mosaïques de faïence (Zellij) que surmonte un large bandeau de plâtre richement sculpté, et plus haut encore d'un décor en nid d'abeilles, avec plusieurs plans en profondeur.

Au centre, sur un sol de mosaïques, sont trois tombeaux de marbre blanc : au centre celui du sultan fameux, Moulay Ahmed el Mansour el Déhébi (le doré), deuxième moitié du XVIe siècle ; les deux autres sont de son fils et de son petit-fils, Moulay Zidân ben el Mansour — et Mohammed Cheikh ben Zidân ben Ahmed. Ils sont en marbre importé d'Italie, sculptés par les plus grands artistes de l'époque, et gravés d'inscriptions ornementales d'un très beau style.

Quand on sort dans le beau cimetière plein de fleurs et de graminées des Chorfas Saâdiens, s'élèvent deux qoubhas, assez ruinées, dont l'une est peut-être encore d'une plus rare et précieuse décoration que la salle centrale du mausolée ; elle renferme d'autres tombeaux parmi lesquels celui de Lalla Messaouda, mère du sultan El Mansour.

On ne saurait trop s'intéresser à la belle architecture qu'a conservée le Maroc [1]. Les tombeaux Saâdiens, si magnifiques qu'ils soient, ne sont pas isolés ni uniques. Et en s'attachant au fondateur de l'admirable medersa de Ben Youcef, MM. Henri Basset et Levi Provençal ont justement rendu justice à cet Aboul Hassan le Mérinide dans son œuvre si imposante à Chellah.

GASTON MIGEON.

GASTON MIGEON. — **Les Arts musulmans** (Bibliothèque d'histoire de l'Art). Un vol. in-4° de 48 pages et 64 planches. Paris et Bruxelles, G. Van Oest, 1926.

On trouvera dans ce beau volume un

[1] Je ne saurais mieux profiter de l'occasion qui m'est offerte de louer le si remarquable ouvrage de M. TERRASSE, *Histoire des arts décoratifs au Maroc*, où s'affirme une vive sensibilité (Librairie Laurens, Paris, 1925).

rapide, mais substantiel aperçu sur les Arts musulmans : architecture, peinture, sculpture en pierre, sur bois, en ivoire, les arts du métal, la verrerie, la céramique, les tissus et les tapis. Les planches parfaitement choisies et, pour la plupart, fort réussies groupent une documentation abondante et d'un grand charme. Citons comme intéressant particulièrement les régions syrienne et palestienne, le Haram esh-Shérif, la Qoubbet es-Sakhra, la grande mosquée de Omeyades à Damas, la citadelle d'Alep, la façade du khan Saboun à Alep, la vasque en marbre de Hama de 1278, la faïence de Damas.

R. D.

O. Tafrali. — **Le trésor byzantin et roumain du monastère de Poutna**. Un vol. in-4° de x et 87 pages et atlas de 60 planches. Paris, Paul Geuthner, 1925.

Le monastère de Poutna fut fondé au xve siècle, en pleine Bucovine, par Etienne le Grand qui régna, entre 1457 et 1504, sur la principauté de Moldavie. Le savant professeur à l'Université de Jassy nous donne une très belle publication des objets sacrés conservés dans ce monastère : croix, icones, encensoirs, *encolpia*, éventails liturgiques et, surtout, rare collection de broderies et de tissus byzantins et moldaves des xive et xve siècles. Leur importance n'est pas seulement dans leur qualité, mais aussi dans les dates qu'ils portent et en font de précieux points de repère. Les lecteurs qui examineront les planches de l'ouvrage, souscriront sans peine au jugement porté par l'auteur : « Les tissus byzantins ou moldaves, exécutés par des brodeuses et tisseuses formées à l'école des arts somptuaires de Byzance, sont vraiment hors de pair. On ne sait ce qu'on doit admirer le plus : l'art du tissage, l'harmonie des couleurs ou la science de la composition des scènes et de la décoration géométrique ou florale. »

PÉRIODIQUES

Ed. Cuq. — **Cautionnement mutuel et Solidarité**, ext. des *Mélanges de droit romain dédiés à Georges Cornil*. Gand et Paris, 1926.

En utilisant les documents ptolémaïques et en remontant aux sources babyloniennes, le savant professeur à la Faculté de droit de Paris parvient, pour la première fois, à différencier le cautionnement mutuel de la solidarité.

Le cautionnement mutuel n'est pas, comme la solidarité, une garantie contre un débiteur non solvable ; le créancier y trouve simplement l'avantage de se faire payer par le débiteur le plus proche. S'il n'a pas grande confiance dans la solvabilité de ses débiteurs, il ne se contente pas de leur cautionnement mutuel ; il exige encore le cautionnement d'un tiers, voire spécialement d'un des débiteurs.

M. Cuq part de cette définition pour expliquer qu'en promulgant la *Novelle 99*, Justinien a voulu réagir contre la confusion qui s'était introduite, en Égypte, entre le cautionnement mutuel et la solidarité.

P. Thomsen. — **Palaestina-Syrien**. Literatur des Jahres 1924, extr. de *Vorgeschichtliches Jahrbuch*, I, p. 107-113.

Nous avons eu l'occasion déjà de signaler à nos lecteurs la valeur des travaux bibliographiques de M. P. Thomsen. Le tome IV de sa bibliographie palestinienne

paraîtra dans quelques mois comprenant toutes les publications parues de 1915 à 1924. En attendant il nous donne, avec un court résumé, les principaux travaux parus en 1924 et concernant la Syrie et la Palestine.

Nous y voyons que M. Albright, l'actif directeur de l'École américaine de Jérusalem, fait remonter le guerrier moabite du Louvre, découvert par Saulcy à Fouqou'a, près Shihan, à la première moitié du IIe millénaire. Depuis longtemps, nous avons reconnu que la date que lui avait attribuée Longpérier, était trop basse et nous avions proposé le XIIe siècle avant notre ère (1). Dans le même *Bulletin of the Amer. School*, M. Clay propose d'identifier la Qatna des lettres d'El-Amarna avec Qattine sur le lac de Homs; c'est aussi l'opinion que nous avons exprimée (2).

Dans la *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins* de 1924, p. 169, M. A. Alt émet l'opinion que *R t n w* représentait, au commencement du IIe millénaire, un état palestinien dont le centre était l'actuelle Lydda, qui en garde le nom.

M. Thomsen enregistre de nombreux articles concernant les fouilles de Byblos.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Note sur une inscription grecque conservée à Damas. — Le R. P. Mouterde vient de publier ici même (3) un texte grec qu'il considère comme l'épitaphe d'un décurion assassiné. Il s'agit d'une stèle conservée à l'Institut français de Damas ; elle proviendrait d'une localité indéterminée du Hauràn.

Voici le texte tel que l'a copié et ponctué M. Mouterde :

Ἄγγαιος Ἴλλου ἐσφάγη ἐτῶν λ' ἐν τῇ χώρᾳ. Ὑπὸ δεκαδάρχῃ σου δάϊ ο)ς περὶ μηδενός.

Le commencement est très clair. M. Mouterde traduit excellemment : « Aggaiso (Haggai), fils de Illos, a été tué, à l'âge de trente ans, dans la contrée. » La suite n'offre plus aucun sens. M. Mouterde prend σου pour une orthographe fautive de σύ ; il considère δάϊ ο)ς (qui est une conjecture pour ΔΑΙΑC) comme l'épithète homérique δάιος, qu'on serait vraiment bien étonné de rencontrer dans un texte épigraphique du IVe siècle de notre ère, et il traduit : « O décurion, tu ne fus cruel à personne. » Comment les mots : ὑπὸ δεκαδάρχῃ pourraient-ils signifier : « ô décurion », c'est ce que l'auteur n'a pas tenté d'expliquer.

Il me paraît évident, quant à moi, que le texte doit se lire comme il suit :

Ἄγγαιος Ἴλλου ἐσφάγη ἐτῶν λ' ἐν τῇ χώρᾳ ὑπὸ δεκαδάρχη [1] Σουδαίας περὶ μηδενός.

« Haggai, fils de Illos, a été assassiné à l'âge de trente ans, dans le désert, par le décurion de Soudaia, à propos de rien. »

Ce qui me confirme dans cette manière de voir, c'est l'inscription copiée par M. de Vogüé dans laquelle il est question du *décurion de Namara* (2). La situation

(1) *Musée du Louvre. Les monuments palestiniens et judaïques*, n° 1.

(2) *Monuments Piot*, t. XXV, p. 135.

(3) *Syria*, VI, 1925, p. 243.

(1) Pour le génitif en -η, voir Meisterhans, *Gramm. der att. Inschr.*[3], p. 120 ; Dittenberger, *O.G.I.S.*, 660. — L'omission de l'article avant δεκαδάρχη se justifie par le manque de l'article avant Σουδαίας ; il n'y a rien de plus fréquent dans les auteurs grecs.

(2) Waddington, *Inscript. grecques et latines de la Syrie*, 22 0 : δεκαδάρχο. Ναμ[ρα].

du poste romain de Namara est connue [1]. Celle de Soudaia ne l'est peut-être pas moins. Je proposerais d'identifier Σουδαία avec la localité Es-Sudeij, que je trouve marquée sur une carte moderne de la Syrie, à l'Est du Haurân et à proximité de Namara.

W. VOLLGRAFF.

Les fouilles américaines de Beisan en 1925. — De précieux renseignements sont donnés sur ces fouilles par le P. Alexis Mallon dans *Biblica*, 1926, que publie l'Institut Biblique pontifical. Les trois premières campagnes ont été menées par le docteur Clarence Fisher, passé aujourd'hui sur le site de Megiddo. La quatrième campagne a été entreprise, toujours pour le compte du Museum de l'Université de Philadelphie, par M. Alan Rowe, assisté de MM. Fitz Gerald et Davies.

La construction la plus récente portée par le tell, qui constitue la clé de la Palestine vers l'est, était une basilique. Après avoir été soigneusement étudiée, elle a été enlevée et l'on a trouvé un temple d'époque hellénistique, qu'on croit avoir été dédié à Bacchus parce que Beisan-Scythopolis fut identifiée à Nysa.

Les architectes hellénistiques ont dû déblayer les constructions antérieures, car les fondements de leur temple posaient directement sur les édifices d'époque égyptienne.

La découverte capitale a été celle de deux stèles de Séti Ier, une de Ramsès II et une statue de Ramsès III. Une première stèle de Séti Ier fournit le nom des *Aperou*, qui apparaissent comme alliés de l'Égypte : « alliés ou non, dit le P. Mallon, il est démontré une fois de plus qu'ils ne sont pas les Hébreux. » La seconde stèle de Séti Ier est en meilleur état, et il en a été question déjà ici même [1]. Le savant égyptologue se rencontre avec nous pour placer Hamat à Hammé dans la vallée du Yarmouk, Paḥel à Faḥil (Pella) et Reḥeb à Sheikh el-Reḥab, au sud de Beisan. Quant à Ianu'am, que nous avons placé à Yanoaḥ, il pense plutôt à Tell en-Na'mé dans la haute vallée du Jourdain, en accord avec le docteur Albright. L'objection qu'on peut faire à cette identification est que Tell en-Na'mé, au nord du lac de Houlé, est en dehors du champ des opérations.

Quant à la stèle de Ramsès II, elle a donné lieu à des interprétations abusives. Il y est fait mention de la ville de Pi-Ramessé comme résidence pharaonique, mais sans qu'un seul mot « fasse allusion ni aux Hébreux ni à des Sémites travaillant à la construction de Pi-Ramessé. »

Une stèle en basalte a été dédiée par un Égyptien du nom de Hesi-Nakht à « 'Anat, dame des cieux, souveraine des dieux ». La déesse est représentée debout, portant une couronne avec deux cornes et deux plumes, avec le sceptre dans la gauche et la croix de vie dans la droite.

Trois temples superposés ont été déterminés. Le plus récent construit aux derniers temps de l'occupation égyptienne aurait été occupé par les Philistins et on suggère que c'est là que furent déposées les armes de Saül (I *Sam.*, XXXI, 10) après la bataille de Gelboe. Le temple sous-jacent serait du temps de Séti Ier, et plus bas encore, on aurait un temple de la XVIIIe dynastie.

[1] V. *Ibid.*, 2264.

[1] *Syria*, 1926, p. 16 et suiv.

Bandeau de front punique. — MM. L. Poinssot et L. Lantier ont communiqué à l'Académie des Inscriptions (*Comptes rendus*, 1926, p. 6) la découverte, dans une tombe de Carthage du ve siècle av. J.-C., au lieu dit Ard et-Touibi, d'un bandeau en argent doré (haut. 0 m. 04; larg. 0 m. 20) qui ornait le front de la morte. « Il est décoré d'ornements estampés à l'aide de deux matrices : quatre palmettes phéniciennes, posées sur des fleurs de lotus, placées de part et d'autre d'un motif central entouré d'un filet. » Ce motif central est constitué par un scarabée aux quatre ailes recoquillées : il ne reste rien de sa tête humaine et des mains tenant le disque. « Ce qui fait l'intérêt, remarquent les savants auteurs, du bijou d'Ard et-Touibi, qui peut être approximativement daté, c'est qu'il est le seul bandeau de métal d'époque punique qui jusqu'à présent ait été mis au jour. Bien qu'ornés de symboles empruntés au culte phénicien, les bandeaux d'argent d'Aïn Khamouda et d'Aïn el-Ksar, de bronze de Gounifida, sont, en effet, postérieurs à la conquête romaine. Quant aux motifs dont il est orné, d'inspirations égyptienne et assyrienne, ils sont, sous la forme précise où ils ont été figurés, véritablement phéniciens. Ils se retrouvent à peu près identiques, non seulement sur un bracelet d'argent et sur un bracelet découvert à Douimès dans le voisinage immédiat d'Ard et-Touibi, sur un bracelet de Tharros ainsi que sur des scarabées à légende phénicienne et sur des moules à gâteaux en terre cuite de Sardaigne et de Carthage, mais aussi en Syrie, à Chypre et en Afrique, sur les monuments sculptés : dalles d'albâtre d'Arad, bas-relief des environs de Tyr, sarcophage d'Amathonte, enfin stèles puniques. »

MM. Poinssot et Lantier observent que les motifs qui ornent certains chapiteaux chypriotes, bien que comportant des éléments semblables, sont traités dans un autre style. Nous avons, en effet, essayé de montrer que la tradition de la palmette

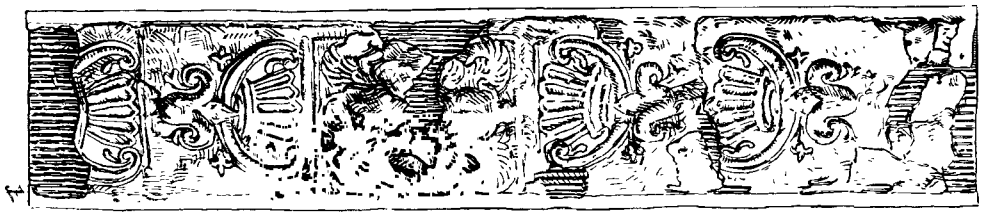

chypriote remonte jusqu'à la fin de l'époque mycénienne (1). La récente découverte, et c'est pourquoi nous reproduisons ici le bandeau, apporte une base nouvelle de discussion. Parmi les éléments disparates qui ornent telle patère de Curium (2) ou d'Amathonte (3), elle permet de reconnaître comme phénicienne la palmette qui y est gravée.

R. D.

Georges Bénédite. — Le savant conservateur du département égyptien au Musée du Louvre a trop touché à nos études pour que nous ne fassions pas mention

(1) *Civilis. préhelléniques*, 2e éd., p. 321
(2) *Ibid.*, fig. 221 ; Colonna-Ceccaldi, pl. X.
(3) *Ibid.*, fig. 220 ; Colonna-Ceccaldi, pl. VIII.

de sa disparition inopinée, au moment où il s'apprêtait à venir d'Égypte en Syrie pour participer au Congrès international d'archéologie d'avril 1926 et y représenter l'égyptologie française.

Son attention s'était spécialement portée sur les origines égyptiennes et il inclinait à ouvrir largement la porte aux influences asiatiques. Mais nous devons rappeler tout spécialement ici la mission que lui confia l'Académie des Inscriptions, alors qu'il appartenait à la Mission archéologique du Caire, de relever pour le *Corpus Inscriptionum Semiticarum*, les nombreux graffiti que les Nabatéens ont gravés sur les rochers de la presqu'île du Sinaï.

Georges Bénédite était né à Nîmes en 1857 et avait été appelé, en 1924, par l'Académie des Inscriptions, à remplacer Bouché-Leclercq.

Paul Casanova. — Après un brillant passage au Cabinet des médailles, Paul Casanova fit un long séjour au Caire, d'où il fut appelé, en 1909, à la chaire d'arabe du Collège de France en remplacement de Barbier de Meynard.

En parfaite possession de la langue qu'il enseignait, il laisse beaucoup d'entreprises inachevées. Son activité scientifique s'est d'abord manifestée en quelques mémoires numismatiques (1) qui attestent sa maîtrise dans cette branche. Déjà, cependant, son attention s'était portée sur les sectes sorties du chiisme quand il publiait, en 1891, une statuette de mouflon en terre cuite portant une inscription en l'honneur du khalife fatimide al-Hakim (1). Poussant ses recherches du côté des Ismaëlis, il signala des manuscrits inédits qui les concernaient, mais qu'il ne publia malheureusement pas (2). Sa familiarité avec les doctrines hétérodoxes, l'amena à se convaincre que Mahomet avait réellement prêché la doctrine mahdiste. Que le prophète, qui a tant pris au judaïsme et au christianisme, ait reflété, surtout dans ses imprécations, l'eschatologie de ces religions, ce n'est pas douteux, mais qu'il ait pensé vraiment que, de son vivant, il présiderait à la fin du monde, toute la partie constructive de son œuvre démontre le contraire. Ou bien, il faut verser dans l'hypercritique et c'est ce que n'hésita pas à faire Casanova (3).

(1) *Catalogue des pièces de verre de la collection Fouquet*, dans *Mémoires Mission arch. fr. au Caire*, t. VI, p. 337 ; *Notes de numismatique himyarite*, dans *Rev. Num.*, 1893, p. 176 ; *Monnaie des Assassins de Perse*, *ibid.* p. 343 ; *Monnaie du chef des Zendj*, *ibid.*, p. 510 ; *Sceaux arabes en plomb*, *ibid.*, 1894, p. 97 ; *Dinars inédits du Yémen*, *ibid.*, p. 200 ; *Numismatique des Danichmendites*, *ibid.*, 1894-1897 ; *Une monnaie inédite de Baudouin d'Edesse*, *ibid.*, 1897 p. 533 ; *Note sur le dinar ifranti*, *ibid.*, p. 535 ; *Inventaire Sommaire de la coll. des monnaies musulmanes de S. A. la princesse Ismaïl*, Paris, 1896 ; *Une mine d'or au Hidjaz*, dans *Bull. Sect. Géogr. du Comité*, 1912, p. 69 ; *Les Ispehbeds de Firim*, dans vol. de *Mélanges* présenté à E. G. Browne, p. 119.

(1) *Rev. arch.*, 1891, I, p. 298 ; cf. sur une coupe fatimide, *Journ. asiat.*, 1891, I, p. 323.

(2) *Les Derniers Fatimides*, dans *Mém. Miss. arch.*, t. VI, p. 415 (nous ne sommes pas d'accord avec l'auteur quand il assure que les Fatimides étaient les chefs des Ismaéliens) ; *Notice sur un ms. de la secte des Assassins*, *Journal asiat.*, 1898, I, p. 151 ; *La Doctrine secrète des Fatimides d'Egypte* dans *Bull.*, *Inst. fr. d'arch. or.*, t. XVIII, p. 121 ; *Un nouveau ms de la secte des Assassins*, dans *Jour. asiat.*, 1922, I, p. 126.

(3) *Mohammed et la fin du monde*, Paris, 1912-13.

Sa curiosité, qui était grande, l'attira vers l'astronomie [1] et vers le folklore [2]; mais le principal de son œuvre consiste dans *Histoire et description de la Citadelle du Caire* [3] et dans la continuation de la traduction du *Khitat* de Maqrizi, entreprise par Bouriant [4].

Au Caire, où il avait été détaché à l'Université égyptienne, Casanova est mort à la veille de s'embarquer pour Beyrouth, où il devait participer au Congrès international archéologique d'avril 1926.

Miss Gertrude Bell. — Il ne nous appartient pas de parler, si brillant qu'il fût, du rôle politique de miss Gertrude Bell comme secrétaire orientale du Haut-Commissaire britannique en Iraq; mais elle était en même temps à la tête du Service des antiquités du Royaume iraquien et y déploya beaucoup d'activité. Elle avait visité la Perse au temps où son oncle, sir Frank Lascelles, était ministre de Grande-Bretagne à Téhéran, puis voyagea en Palestine, Syrie, Asie Mineure et jusqu'en Arabie, avant de se fixer à Baghdad, où elle s'est éteinte en juillet 1926. Ses premières études parurent dans la *Revue archéologique;* c'étaient d'excellents relevés d'églises chrétiennes d'Asie Mineure. Mais le monde arabe l'attirait : on a évoqué à ce sujet le souvenir de lady Stanhope, c'est un peu lui faire injure; elle reprit plutôt, avec une profonde connaissance des choses et des gens, la tradition de lady Blunt; cependant les événements de la guerre l'entraînèrent dans une politique aventureuse, qui finit toutefois par se stabiliser sur les bords du Tigre. Elle a publié en 1906 *The Desert and the Sown* et, en 1910, *Amurath to Amurath.*

R. D.

Bernard Haussoullier. — La disparition rapide et douloureuse de notre confrère de l'Académie des Inscriptions, Bernard Haussoullier, creuse un nouveau vide dans les rangs des épigraphistes français, déjà si éprouvés par la mort de Paul Foucart et de Th. Homolle. Bien que le professeur de l'École des Hautes Études et directeur de la *Revue de philologie* ait fait la part la plus large dans ses travaux à la Grèce classique, il a si souvent, de propos délibéré, touché aux études orientales que nous devons ici un hommage particulier à sa mémoire.

Haussoullier avait suivi avec attention les fouilles de J. de Morgan et il s'enthousiasma pour les admirables trouvailles de la Délégation en Perse. De là datent ses relations d'étroite amitié avec le Père Scheil; plus d'une fois il songea à accompagner son confrère à Suse et à lui prêter sur place son concours. Il n'avait pas pu réaliser ce rêve, mais c'est à lui que revint l'honneur de publier et de commenter le bel osselet de bronze, offert

[1] *Une sphère céleste de l'an 684 de l'hégire*, dans *Mém. Miss. arch.*, t. VI, p. 316; *De quelques légendes astronomiques arabes*, *Bull. Inst. fr. d'arch. or.*, II, p. 1; *Une date astronomique dans les Epîtres des Ikhwan es-Safa*, *Journ. asiat.*, 1915, I, p. 17; *La Montre de Nour ad-din*, dans *Syria*, 1923, p. 282.

[2] *Karakouch*, dans *Mém. Miss. arch.*, t. VI, p. 447; *Mahom, Jupin, Apollon, Tergavant, dieu des Arabes, dans Mél. Hartwig Derenbourg*, p. 291; *Le Joyau d'Haroun ar Rachid*, dans *Journal asiat.*, 1918, II, p. 457.

[3] *Mém. Miss. arch. fr.*, VI, p. 509.

[4] Makrizi, *Descript. hist. et topogr. de l'Egypte*, 3e et 4e parties, dans *Mém. Inst. fr. d'arch. or.*, t. III et IV.

en ex-voto à Apollon Didyméen par deux habitants de Milet, puis ravi comme trophée de guerre par Darius et retrouvé finalement dans les tranchées de Suse (*Mémoires de la Délégation en Perse*, VII, p. 156, pl. 29). Lui-même avait fouillé à Milet, prenant la suite de l'exploration si énergiquement conduite par O. Rayet, et il avait écrit, en collaboration avec M. Pontremoli, une importante monographie sur ce site célèbre (Didymes, *Fouilles de 1895 à 1896*, Paris, 1904).

Aussi aucune découverte faite sur la terre d'Asie ne le laissait indifférent. Ayant entretenu une correspondance suivie avec les fouilleurs américains de Sardes, il devint leur collaborateur et l'on trouvera dans le volume VII, part. 2, de l'ouvrage de W. H. Buckler, *Sardis*, deux incriptions lydiennes publiées et commentées par lui (p. 68, 72, pl. 18). Une de ces inscriptions (une épitaphe funéraire datée du règne d'Alexandre) avait été vue et acquise par lui à Smyrne; il en fit don au Louvre.

Citons encore quelques articles dont je dois l'indication à notre confrère M. Fr. Cumont qui, lui aussi, établit volontiers ses quartiers dans l'Orient grec asiatique. Aux *Mélanges Perrot* (1903), Haussoullier a donné une liste des inscriptions « de l'Extrême-Orient grec »; à la revue *Klio* (1909, p. 352) trois textes de Babylone; un décret de Suse aux *Essays* en l'honneur de W. Ramsay (1923, p. 187); aux *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions* (1922, p. 256) un acte d'affranchissement trouvé aussi à Suse. Enfin, dans *Syria* même, nos lecteurs savent qu'en 1924 (V, p. 316, pl. 61), Haussoullier a fait connaître toute une série d'inscriptions grecques de la région syrienne, en collaboration avec M. H. Ingholt. Il aura donc servi nos études avec un zèle qui prouve la large étendue de son goût et de sa science. Il aura été un des premiers, parmi les anciens membres de l'École d'Athènes, à se frayer la route vers l'Orient et à faire comprendre l'union intime de deux domaines trop longtemps séparés.

Je ne m'interdirai pas de dire un mot des qualités de l'homme : un camarade auprès duquel on a vécu près de cinquante ans mérite qu'on rappelle ce qu'il fut pour ses amis et pour ses élèves. Envers tous Haussoullier était attentif et serviable d'une façon peu commune. Ceux qui l'ont vu entourer de ses soins la vieillesse de Clermont-Ganneau et celle de P. Foucart connaissent la somme de dévouement dont il se sentait capable. A ceux qui profitaient de son enseignement il imposait le respect et l'affection par sa conscience scrupuleuse, par son extrême souci de ne rien omettre; il fut auprès d'eux un maître de probité comme de science. C'est l'honneur de notre profession que de ne pas chercher seulement à former de bons savants, mais aussi de bons esprits et d'honnêtes gens.

E. Pottier.

Le Gérant : Paul Geuthner.

6054-10-26. — Tours, Imprimerie Arrault et Cie.

LES RUINES D'EL-MISHRIFÉ
AU NORD-EST DE ḤOMṢ (ÉMÈSE)

PAR

LE COMTE DU MESNIL DU BUISSON

I. — Aperçu général et Bibliographie.

Mishrifé, dont le nom se prononce Mécherfé, est situé à 18 kilomètres environ au Nord-Est de Ḥomṣ, soit vers le milieu d'une ligne droite qui joindrait Damas et Alep. Le village et les ruines sont dans une vallée de très faible relief simple ondulation de la plaine de Ḥomṣ (pl. LII, 1) : le ruisseau qui suit cette légère dépression, Ouadi-i-Zorat [1] ou Ouadi Zoor el-Rasbiyé [2], se dirige du Sud au Nord et se jette dans le Nahr el-Aṣi (Oronte). Il passe au pied du village, longeant à l'extérieur et à l'Ouest la vaste enceinte dont il va être question. Près de l'angle Sud-Ouest et vers la face Nord de celle-ci, il est grossi par plusieurs sources, non sans former des marécages fort malsains : au Nord de l'enceinte, il arrose des vergers. Les habitants s'alimentent en eau au ruisseau, car on ne trouve actuellement dans l'enceinte que des puits très médiocres.

Le village de trois ou quatre cents habitants, grecs orthodoxes, maronites et musulmans (pl. LII, 2; pl. LVIII, 3) est le centre d'un immense domaine appartenant indivisément à la famille Tâbet. Les héritiers de feu M. Ibrahim Tâbet ont bien voulu nous accorder toute facilité pour faire des fouilles, mettant à notre disposition leur propre maison. Qu'ils trouvent ici nos remerciements chaleureux [3].

[1] Carte de reconnaissance de l'E. M. ottoman, éd. française.

[2] D'après les habitants de Mishrifé.

[3] Je dois remercier aussi leur intendant le docteur Ramsi Semaan et son frère M. Nadime, qui n'ont cessé de faciliter nos rapports avec une population du reste sympathique et travailleuse. Les conseillers administratifs de Ḥomṣ et tous les officiers de la garnison ont réservé le plus aimable accueil à la mission; sans leur aide presque de chaque jour l'entreprise eût été vouée à un échec. Les Pères Jésuites de Ḥomṣ nous ont été aussi d'un grand secours.

Le village couvre une faible partie d'un vaste retranchement antique formé d'un gigantesque bourrelet de terre de 15 mètres de haut, traçant sur le sol un carré orienté d'un kilomètre de côté (pl. XLIX-LI). Les portes interrompent seules le rempart.

Vers le milieu du camp retranché — il vaudrait mieux dire aujourd'hui de la ville, car l'importance des ouvrages découverts prouve un établissement de très longue durée, — on remarque une colline naturelle peu élevée qui porte aujourd'hui un petit cimetière musulman : au Nord-Ouest, près du village actuel, le terrain se relève quelque peu pour former *la butte de l'Église* qui, on le verra, est une véritable construction artificielle : de même, le mamelon isolé de forme arrondie qu'on remarque dans l'angle Sud-Est du camp, *la coupole de Loth*. Les points les plus bas de l'aire du camp sont les suivants : la partie Nord, plus spécialement le marécage situé en face de la butte de l'Église ; une coulée qui passe entre la colline centrale et la coupole de Loth et atteint son point le plus bas près du rempart du Sud ; enfin le coin du Sud-Ouest. C'est sans doute pour éviter un plus grand abaissement du sol que l'on n'a pas donné de ce côté au plan de l'enceinte son développement régulier.

Avant d'entamer une étude de détail des antiquités de Mishrifé, il importerait, sans doute, de donner une idée précise des documents archéologiques que peut fournir la région. Pour ne pas égarer l'esprit, nous ajouterons en terminant un plan et une nomenclature des points intéressants visités par nous aux environs de Mishrifé. Nous n'avons pu cependant établir même une simple nomenclature des innombrables tells, piédestaux des villes antiques, qui parsemaient la plaine de Homs et qui fleurissaient, sans doute, en même temps que Mishrifé.

La bibliographie du site ne sera pas longue à dresser : peu de voyageurs se sont arrêtés à Mishrifé.

Charles Drake y passa en 1871 [1] et donna une description du camp qui a été citée par le R. P. Ronzevalle [2]. Drake se trompe lorsqu'il évalue le côté de l'enceinte à 500 mètres par comparaison avec le camp de Sefinet-Nebi-Nouh.

Vingt-trois ans plus tard, Van Berchem [3], donne la note suivante : « Nous

[1] R. Burton et Ch. Drake, *Unexplored Syria*, 1872, t. II, p. 162 et 163

[2] S. Ronzevalle, *Le Camp retranché d'El-Mishrifé*. Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth, t. VII, p. 109 et 110.

[3] *Journal asiatique*, 1895, t. II, p. 496, note 1.

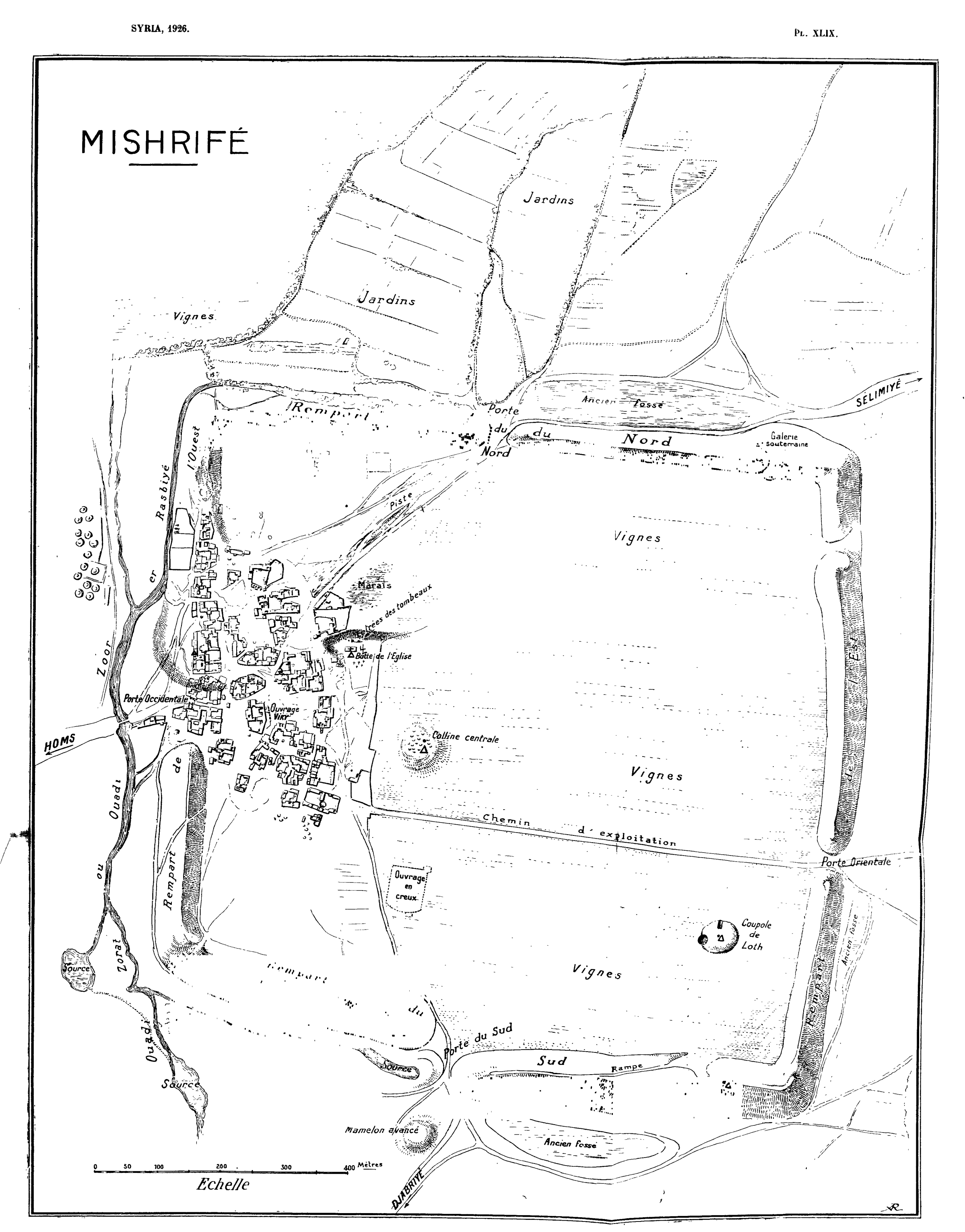

Plan général des ruines de Mishrifé.

Δ = Point d'observation.

Plaque II. Le village et l'angle Sud-Ouest de l'enceinte (→ N).

Plaque I. L'angle Nord-Ouest et les jardins (→ N).

Plaque III. L'angle Sud-Est et la coupole de Loth (→ N).

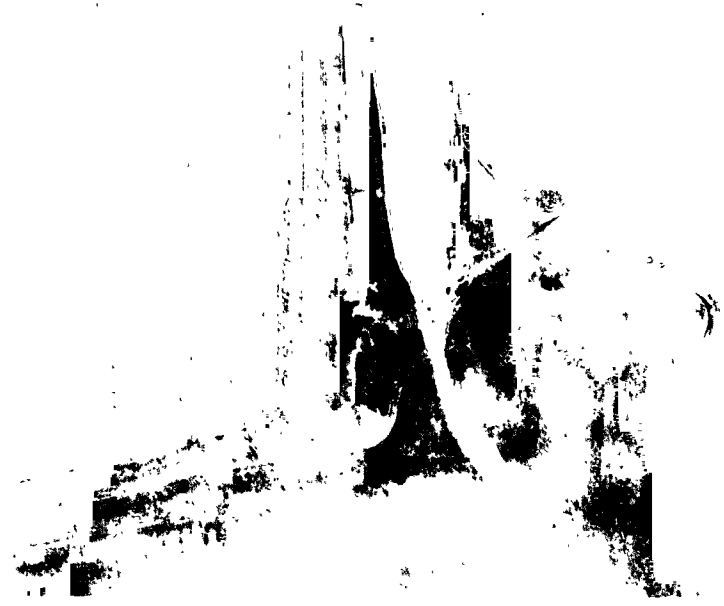

Plaque IV. L'angle Nord-Est (→ N).

Photographies d'avion des ruines de Mishrifé à l'échelle de 1/8.300
prises par l'Armée du Levant (plan d'assemblage, pl. LI).

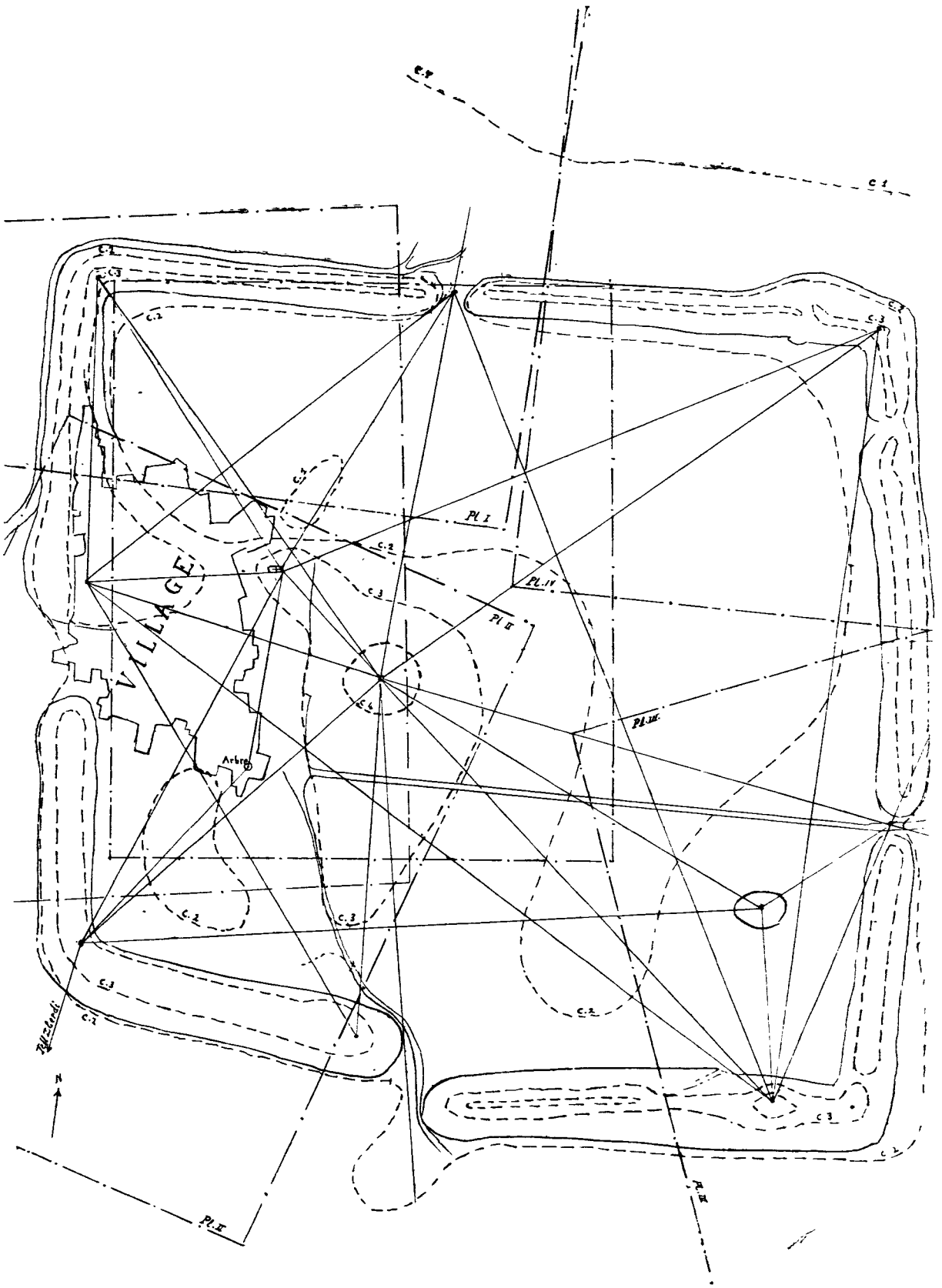

Canevas de triangulation sommaire levé par M. L. de Viry, courbes de niveau approximatives et plan d'assemblage des photographies d'avion de la planche L (provisoire).

avons trouvé à Michrifah, village bâti dans l'enceinte d'un camp romain entre Homs et Salamiyyah une curieuse tête en pierre de style archaïque. » Edmond Fatio, compagnon de Van Berchem, rapporta un petit croquis de cet objet qui fut publié par Clermont-Ganneau [1]. Celui-ci fait remarquer la parenté du fragment avec les « arts primitifs de la Chaldée et de l'Assyrie ». Van Berchem, dans son *Voyage en Syrie* revient sur Mishrifé et en donne une brève description et un petit plan [2]. Il commet plusieurs erreurs.

Le R. P. Sébastien Ronzevalle, correspondant de l'Institut, qui visita le site en 1906 et en 1912, en donne une bonne description, un nouveau petit plan approximatif et quelques photographies, mais surtout il est le premier à deviner la haute antiquité du camp retranché qu'il n'hésite pas à faire remonter jusqu'au règne de Ramsès III. Il publie de nouveau la tête colossale de Mishrifé et y ajoute deux monuments trouvés aux environs du camp : une petite tête de pierre et un personnage assis en bronze [3], spécimens de l'art syrien archaïque [4].

Il nous faut témoigner notre reconnaissance au R. P. Ronzevalle, qui fut le premier instigateur des fouilles. Ses conseils amicaux qui nous parvenaient par l'intermédiaire du R. P. Mouterde, nous ont été très précieux.

En 1919, M. Maurice Pillet, architecte diplômé par le Gouvernement, chargé de mission archéologique en Syrie, consacra une journée aux ruines de Mishrifé : il en rapporta des notes restées inédites [5]. Je le remercie vivement d'avoir bien voulu mettre à ma disposition ses clichés photographiques.

Notre étude du site sera ainsi divisée : les titres II à IV seront consacrés aux organes de défense : les Remparts (II) et les Portes (III, IV) ; les titres V et VI à des édifices civils ou religieux : l'Ouvrage Viry (V) et l'Ouvrage en

(1) *Recueil d'archéologie orientale*, t. II, p. 26 (2e livraison, mars 1896), fig.

(2) I, p. 166 et suiv.

(3) *Mélanges de la Faculté orientale*, t. VII, p. 127-135, pl. III-V. Le second monument est actuellement au Louvre.

(4) Nous ne nous attardons pas à citer des simples mentions de Mishrifé sur les cartes ou faites d'après les cartes ; citons cependant : *Guide Joanne* de 1882 (Rey la porte sur la carte sous le nom d'El-Mouschrefieh). Carte de Kiepert, annexée à l'ouvrage de Von Oppenheim, *vom Mittelmeere Zum persischen Golf*, la situation et le nom sont correctement indiqués. Nous trouvons la transcription Michérif et le camp indiqués sous une forme arrondie dans la carte de reconnaissance de l'État-major ottoman, reproduite depuis 1920 par l'État-major de l'armée du Levant. Voir encore Hartmann (*Z. D. P. V.*, t. XXIII, pl. I et p. 122) qui, sur sa carte, place Mishrifé sur la voie romaine d'Emèse à Salaminias Slâmya, Sélimiyé).

(5) *La Syrie Centrale*, IV, Le cours de l'Oronte, p. 34-44.

creux (VI) ; les titres VII à IX, à des tombeaux ou constructions considérées provisoirement comme tels : la coupole de Loth (VII) et la Butte de l'Église (VIII, IX) ; le titre X, à divers objets provenant du site ; enfin le titre XI, aux environs de Mishrifé.

II. — Les Remparts.

Le vaste camp retranché de Mishrifé de forme à peu près carrée [1] est, on l'a vu, entouré d'un rempart de hautes levées de terre. L'aire circonscrite est d'environ un kilomètre carré [2] et les côtés sont orientés (pl. XLIX-LI). La hauteur moyenne du rempart est de 13 à 15 m. au-dessus du niveau du sol environnant à l'extérieur, mais elle atteint près de 20 m. vers l'angle Nord-Est ; une sorte de piton se dresse à cet endroit (pl. LVIII, d. 2). Le profil aplati du rempart — pente de 60 degrés environ vers l'extérieur — indique du reste assez que la hauteur était à l'origine supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui (pl. LII-LIII). Le glacis de chaque côté est uni et régulier ; on remarque seulement sur la face intérieure du rempart du Sud, une rampe très régulière qui conduit de l'intérieur du camp au sommet de la levée de terre (pl. XLIX) : presque partout le sol est sensiblement plus élevé dans l'enceinte qu'à l'extérieur ; par endroits le terrain intérieur s'élève vers le rempart formant cuvette ; cette disposition est très sensible du côté de l'Est (pl. LII, 3 : pl. LIII, 1).

Le plan général de l'enceinte montre que les angles sont plus ou moins ouverts et que les côtés dont la longueur varie quelque peu forment une courbe légère à l'Est, une ligne brisée au Sud et des droites au Nord et à l'Ouest (pl. XLIX-LI). Les angles présentent la même hauteur et le même profil que le reste des remparts. Chacun des côtés de l'enceinte s'abaisse en un point jusqu'au niveau intérieur du camp pour former une brèche plus ou moins large offrant un passage, soit de plain-pied avec l'extérieur au Nord (pl. LVII, 3 et 4), soit en forte pente vers l'extérieur de trois autres côtés (Pl. LVIII, 1). Ces trouées sont appelées par les habitants Bab es-Sour. La piste d'Ḥomṣ à Salimiyé entre par celle de l'Ouest pour ressortir par celle du Nord. Le

[1] Le plan carré a parfois été considéré comme d'époque postérieure au plan rond (M. Koldewey, *Ausgrab.*, p. 178-179 ; Noack, *Ovalhaus und Palast in Kreta*, 1908 ; cf. Pottier, *L'Art hittite*, dans *Syria*, t. II, 1921, p. 8).

[2] Comme point de comparaison : l'aire actuelle de Jérusalem est un peu moindre, la ville arabe de Ḥomṣ à peu près égale.

1. La plaine de Homs, vue lointaine de Mishrifé prise de l'Ouest.

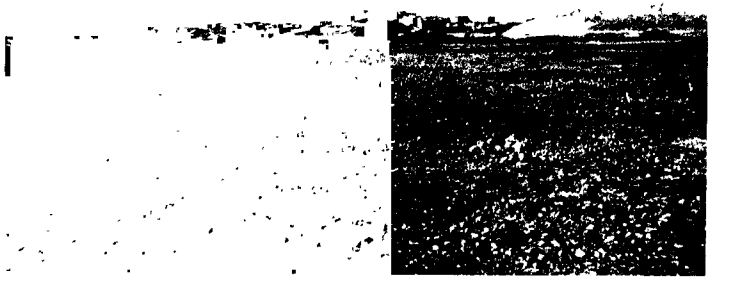

2. Le camp de Mishrifé, vue prise du Sud-Ouest de la Porte Occidentale (extérieur).

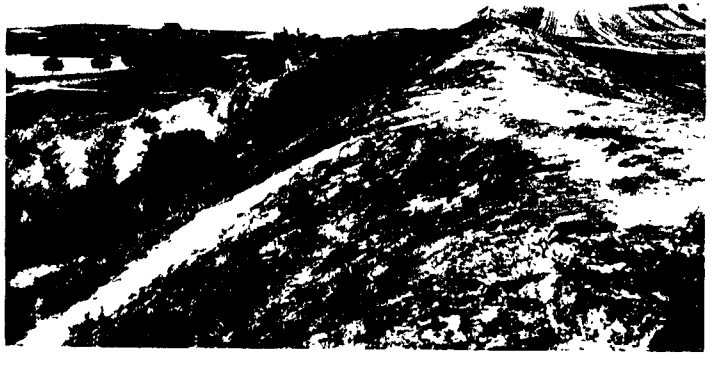

3. Le rempart du Nord vu du sommet et de l'angle Nord Ouest ; à droite, le camp ; à gauche, les jardins.

4. Le même vu du Nord-Ouest, à l'extérieur de la Porte du Nord ; le marécage marque l'ancien fossé.

Vues de l'enceinte de Mishrifé.

1. Le rempart de l'Est vu du sommet et du Sud.

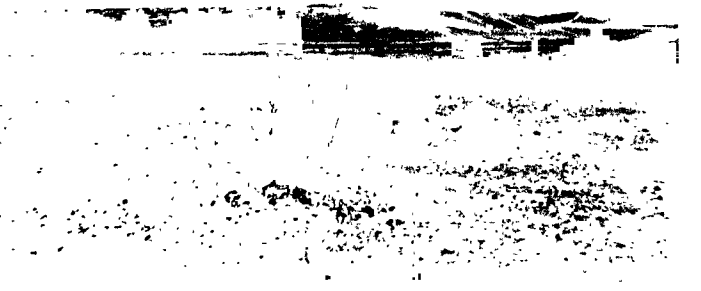

2. L'angle Sud-Ouest vu de l'extérieur (vers le centre), le rempart de l'Ouest (à gauche) et la Porte du Sud (à droite)

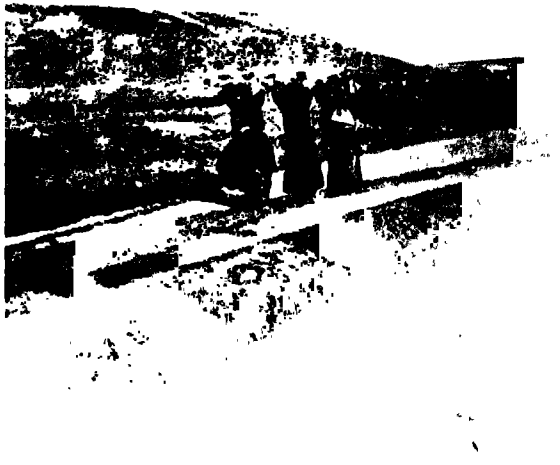

3. Le même angle vu de l'extérieur et du Nord-Ouest.

4. La brèche de la Porte Occidentale vu du village ; le côté du Sud Dans la plaine, petit nécropole antique.

Vues de l'enceinte de Mishrifé.

rempart offre encore cinq passages secondaires, sortes de cols répartis plus irrégulièrement encore que les brèches principales. Le talus n'est pas construit de briques crues, mais de tuf crayeux et de terre extraits en avant du rempart actuel ; de là, sans doute, l'immense fossé dont on retrouve des traces surtout au Nord et au Sud. Cela explique aussi que la base du rempart semble bien par endroit formée de terre vierge, une partie de la hauteur à l'extérieur étant due au déblai. Cette disposition est très nette à l'angle Sud-Est.

Dans le rempart du Nord enfin, non loin de l'angle Nord-Est, nous avons dégagé quelques galeries ouvrant dans le glacis, du côté de l'extérieur ; on y entre par un petit puits rectangulaire ; vers le fond du puits et sur le côté Est ouvre une porte basse qui donne accès dans des grottes qui paraîtraient naturelles, si elles n'étaient situées vers le haut des levées de terre certainement artificielles. Il est très curieux de constater que ces excavations sont creusées dans une sorte de tuf ou de marnas si compact qu'il imite vraiment la roche naturelle calcaire [1]. Nous avons trouvé à ce souterrain une seconde entrée et il nous a paru que nous étions en présence de plusieurs tombeaux réunis entre eux au moment de leur violation. Leur position bizarre dans le rempart même doit les faire attribuer à une époque où celui-ci était devenu sans utilité.

Il importe de noter que cette enceinte est beaucoup plus étendue et plus élevée que les enceintes hittites du même genre déjà connues. A Karchemisch, l'ensemble des deux villes est de forme à peu près carrée mesurant 950 m. (E.-O.) sur 1.050 m. (N.-S.), mais la ville intérieure, seule entourée de levées de terre, forme un ovale de 750 m. sur 550. Zindjerli a 720 m. de diamètre sans rempart de terre, et le tell central 300 m. sur 200. Le retranchement de Sefinet-Nebi-Noûḥ, qui doit certainement être rapproché de Mishrifé, forme un carré de 375 m. environ à la crête du rempart ; il domine la plaine de 14 m. à l'angle Sud, 9 m. 50 à l'angle Nord, 11 et 12 m. aux autres angles. Ici le fossé de 20 m. de large et 4 à 5 m. de profondeur est mieux conservé qu'à Mishrifé [2]. Le camp retranché situé à droite de la route de Ḥomṣ à Damas, entre Ḥomṣ et Sadal ou Sadate [3], plus près de ce dernier village, quoique d'un type analogue, est aussi de bien plus faibles dimensions.

[1] Le père Ronzevalle paraît avoir déjà remarqué le fait : *Mélanges de la Faculté orientale*, t. VII, p. 113, n. 1.

[2] Ces mesures sont empruntées aux notes de M. Maurice Pillet (1919).

[3] Venant de Ḥomṣ, on laisse un grand tell

Il me paraît tout à fait certain qu'à Mishrifié, comme ailleurs, un mur ou une palissade couronnait le rempart, mais il est probable que l'abaissement de la crête par érosion a fait disparaître jusqu'aux fondations. M. Maurice Pillet propose l'explication suivante : la couche argileuse qui recouvre le conglomérat crayeux sur les pentes du rempart est un vestige d'un mur de briques crues qui jadis couronnait le talus [1].

La description de l'enceinte de Mishrifé oblige, enfin, à un rapprochement, qui a déjà été fait par le P. Ronzevalle, avec celle de Tell el-Yehudiyeh, camp hyksos, situé à 50 kilomètres environ (30 milles) au Nord du Caire et publié par Flinders Petrie [2]. Le plan forme un carré qui mesure intérieurement un peu moins de 400 mètres (400 yards) : le rempart, aplati par-dessus, présente vers l'extérieur un glacis de 27 à 55 degrés ; on remarque un mur de soutènement vers l'intérieur [3]. Le rempart ne s'abaisse en aucun point ; une rampe conduit à l'unique porte située au-dessus : peut-être cette disposition est-elle motivée par les inondations du Nil dont il fallait se protéger à l'intérieur du camp. La disposition des tombeaux, la céramique et le briquetage permettront d'établir d'autres rapprochements entre Mishrifé et Tell el-Yehudiyeh.

III. — La Porte occidentale ou Bab Es-Sour Ouest.

Des quatre brèches principales qui donnent accès dans le camp retranché, celle de l'Ouest est la plus large (pl. LIV, 1) : le rempart est interrompu sur une longueur de 70 mètres. Un véritable ouvrage occupait donc ce point.

La brèche est bien plus rapprochée de l'angle Sud-Ouest que de l'angle Nord-Ouest : il est à remarquer que ce côté Ouest du rempart atteint son point le plus élevé vers le milieu, c'est-à-dire à égale distance des angles Nord-Ouest et Sud-Ouest et qu'à cet endroit, au lieu de s'abaisser brusquement vers l'intérieur du camp, il est pour ainsi dire soudé par une légère déclivité du terrain à la butte de l'Église (pl. LVIII, 3). La porte de l'Ouest est donc dominée au

à gauche de la piste, puis on trouve le camp en question à droite : le village important de Sadal, dominé par les ruines d'une grosse tour, est situé en dehors de la route à gauche

(1) *La Syrie centrale*, note manuscrite, IV, le cours supérieur de l'Oronte, p. 37.

(2) *Hyksos and Israelite Cities*, Londres, 1906.

(3) *Ibid.*, pl. II et pl. IV, d. 1 ; p. 5 et s.

Nord, non par une simple croupe arrondie, mais par une terrasse qui devait être couronnée plutôt d'une forteresse que d'un simple mur.

L'ouvrage qui défendait la brèche, s'appuyait d'un côté à cette partie haute

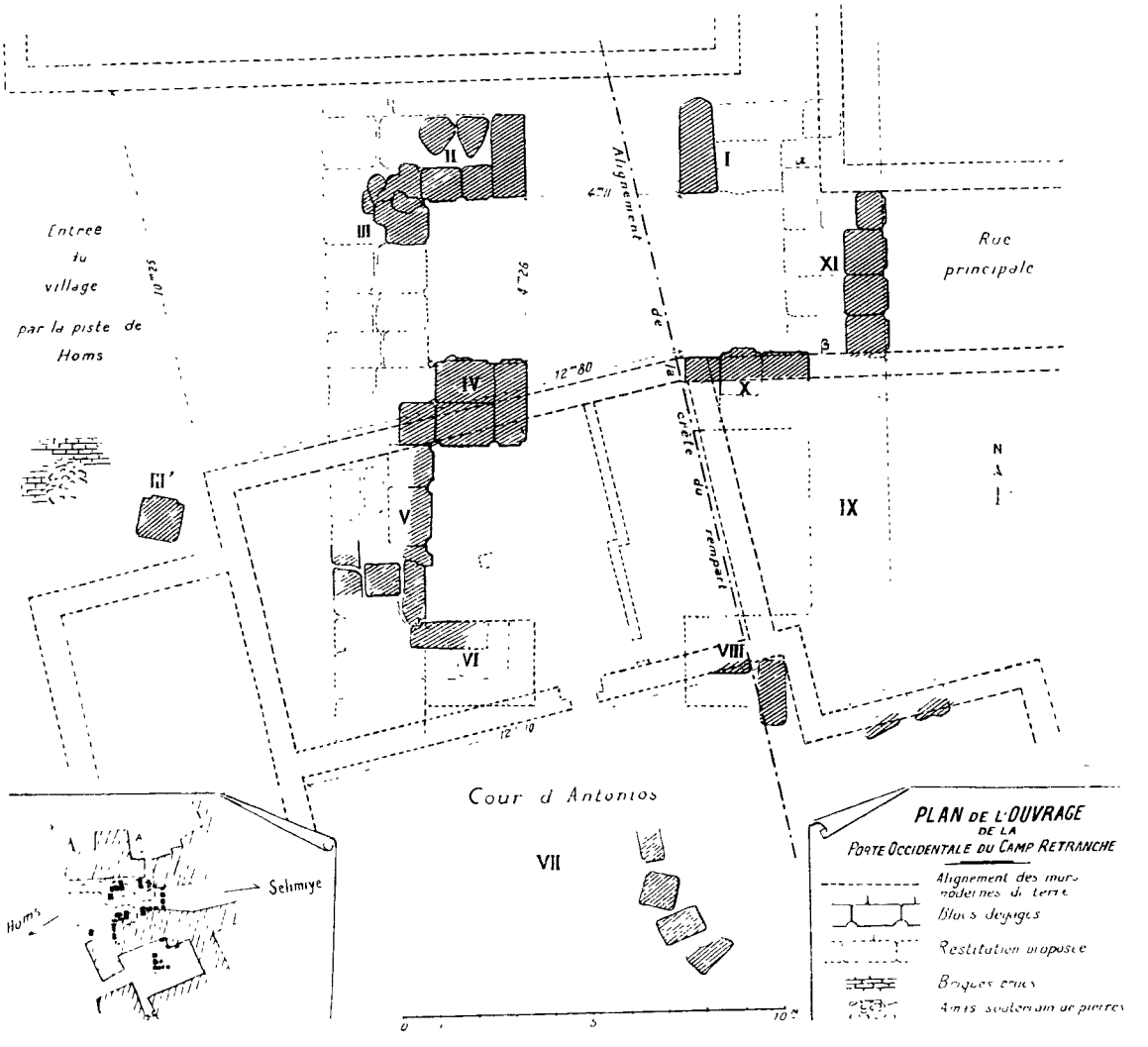

Fig. 1 et 1 *bis*. — Plan des fouilles de la Porte occidentale.
Le petit plan dans l'angle (fig. 1 *bis*) indique leur situation à l'entrée du village

du rempart et de l'autre rejoignait, sans doute, les tours de la porte. Celles-ci étaient situées un peu en avant de l'axe du rempart, à en juger par la direction de l'ouvrage, et peut-être au centre de la brèche

Les fouilles effectuées dans la brèche ont, en effet, mis au jour les fondations

d'une importante construction (fig. 1 et 1 *bis*). Ces vestiges s'étendent sous la rue du village qui prolonge la piste sous l'étable d'un certain Antonios et sous sa cour de ferme. En ce dernier point, le plus bas de la trouée, on doit s'attendre à découvrir l'emplacement de la porte monumentale du camp.

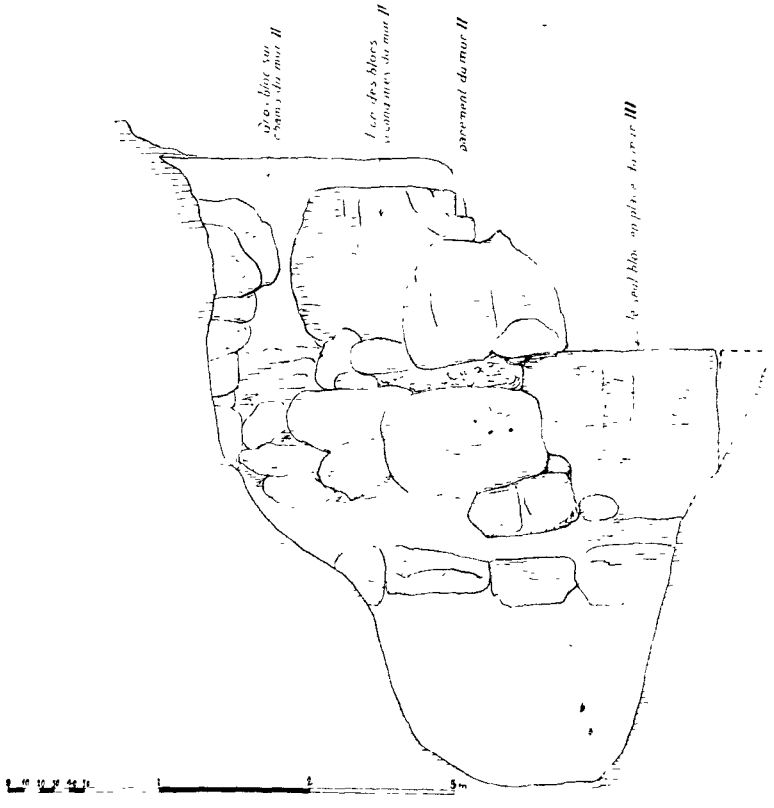

Fig. 2. — Les murs II et III vus de l'Ouest (élévation).

Les blocs sont de calcaire dur et cristallin à veines roses ; on y remarque des cavités naturelles parfois assez grandes pour y entrer le poing. Les blocs quoique très soigneusement ajustés présentent souvent au parement du mur une face trapézoïdale ou même polygonale. Les plans supérieurs et inférieurs sont cependant toujours parallèles. Les bossages sont très saillants, dépassant parfois 0 m. 22 de relief (fig. 3), mais tous les blocs n'en sont pas pourvus. Quelquefois aussi le bossage s'efface d'un côté [1].

[1] D'après M. Dussaud, ce bossage est plus particulièrement syrien, puisqu'il apparait à Samarie dès le temps d'Omri ; la face du parement pouvait être laissé brute sans compro-

1. La brèche de la Porte Occidentale vue de l'Ouest (extérieur).

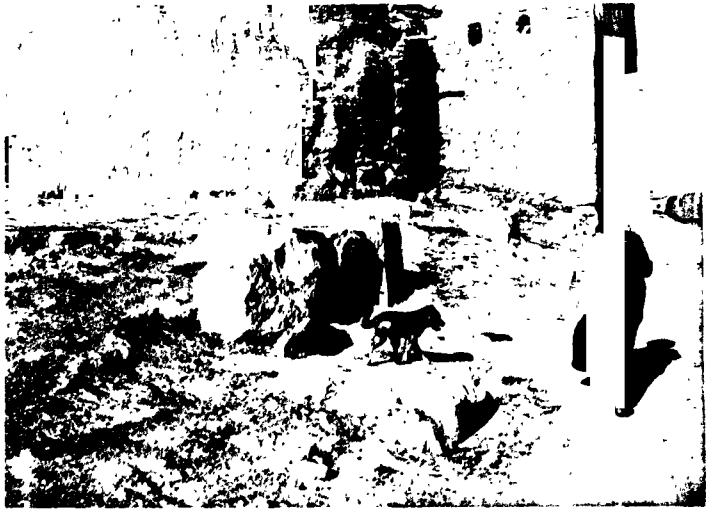

2. Les murs I, II et III au début des fouilles vue prise de l'Ouest (à l'entrée de la rue principale).

3. Les mêmes ; à droite, blocs arrachés du mur III (III').

La Porte Occidentale.

D'après notre plan (fig. 1), nous diviserons les ruines en sept parties, et pour faciliter la description nous supposerons l'ouvrage parfaitement orienté.

Mur I (pl. LIV-LVII). — Il ne reste qu'un bloc, sans bossage, posé sur champ et mesurant 2 m. 23 de longueur, 2 m. environ de hauteur et 0 m. 98 de largeur. On ne trouve actuellement aucune trace de mur ni à l'Ouest, ni au Sud, ni à l'Est; des sondages à 2 m. de profondeur aux points A et B (fig. 1 *bis*) ont donné un résultat négatif.

Mur II (pl. LIV-LVII, fig. 2). — On discerne d'abord un gros bloc, sur champ, sans bossage, symétrique au précédent, il mesure 2 m. 12 de longueur, 2 m. environ de hauteur, et 0 m. 75 de largeur. Ces deux blocs d'angle étaient placés à droite et à gauche d'une entrée ; on observe à Djérablous (pl. LXIV, 2) des coins ainsi formés par un bloc sur champ. La position de ces grandes pierres plates, placées à droite et à gauche du passage, est la même que celle des grands blocs qui souvent représentent des lions en art hittite ou des taureaux ailés en art assyrien. Mais ici les blocs sont frustes.

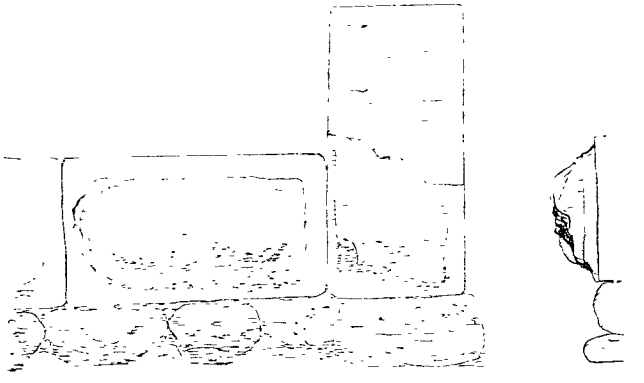

Fig. 3. — Le mur IV, face Sud, vu de l'intérieur de l'écurie d'Antonios, et profil du bloc central (élévation).

Le mur II se continue par quatre blocs à bossage du côté visible (Sud); de l'autre côté le remplissage du mur est formé de grosses pierres (fig. 2). Le soubassement est imparfaitement appareillé et contient des matériaux de remploi.

Mur III. — Le départ du mur normal au précédent existe seul aujourd'hui, mais les habitants ont encore vu les matériaux en place : ils ressortaient légèrement du sol et gênaient la circulation; plusieurs blocs arrachés de cet endroit ont été roulés vers le point III′ (pl. LIV-LVII et fig. 2; le bloc détaché représenté ici (pl. LVI, 2), est en réalité à droite non à gauche du mur IV).

Mur IV. — La base de ce mur est complète. Les deux faces sont indiquées par les bossages ; les blocs sont ajustés avec soin et le mur est terminé du côté du passage par un bloc sur champ (pl. LVI, 2 et fig. 3).

Mur V. — Ce mur qui fait suite au mur III, est tout entier sous l'écurie d'Antonios. Il a été observé grâce à des sondages étroits immédiatement refermés ; le parement est formé de blocs à bossages (fig. 4).

mettre la solidité de l'édifice, mais alors il devenait impossible d'ajuster les joints ; c'est pour éviter cet inconvénient, sans augmenter par trop le travail, qu'on inventa de n'aplanir qu'une lande autour de la face du parement, quand du moins l'arasement complet ne se présentait pas comme aussi aisé ; de là ces bossages irréguliers et intermittents.

Mur VI. — Le plan en est parallèle et sans doute semblable à celui des murs II et IV. Les fouilles devront être reprises à cet endroit. Le mode d'accrochement des murs V et VI paraît systématique (fig. 5).

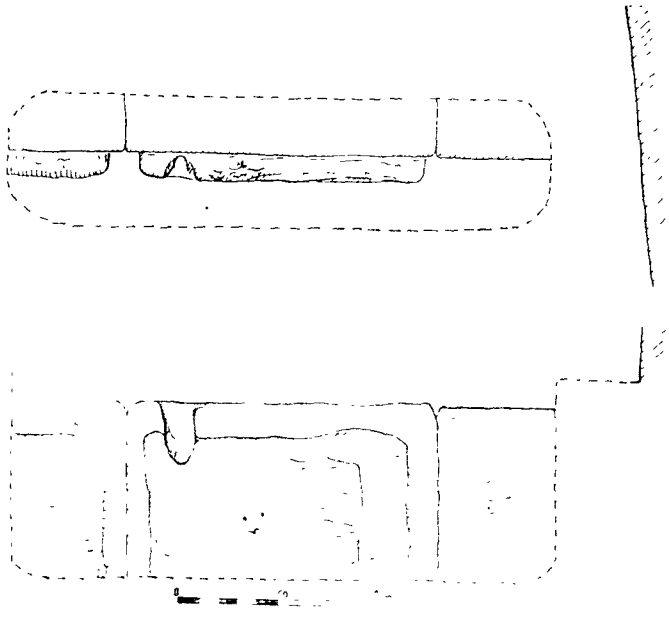

Fig. 4. — Le mur V, face Est (plan et élévation).

Mur VII. — Le groupe situé dans la cour d'Antonios se compose de blocs bouleversés par les habitants ; le mur devait former un angle orienté vers le Sud-Ouest, autant qu'il est possible de le reconstituer (fig. 1). Sous un des blocs se trouvait une grosse perle d'un rouge grenat, pendentif de collier.

Dans la même cour on voit affleurer d'autres blocs, surtout dans la partie Nord-Est ; l'un paraît en place ; il appartiendrait au mur VIII.

Murs VIII et IX. — L'existence de ces constructions est présumée par la symétrie qui existe entre les murs I, X, XI et II, III, IV. Les fouilles à cet endroit nécessiteront la démolition de maisons modernes.

Mur X. — La face Nord longeant la rue a seule pu être identifiée (pl. LVI, 2). C'est un mur parfaitement symétrique au mur IV, mais dont tous les blocs ne portent pas de bossage.

Mur XI. — Les blocs formant la face Est sont seuls en place : ils portent un bossage vers l'Est (pl. LVI, 2, profil, fig. 6 et 7). La face Ouest est révélée par la présence des fondations qui sont encore en place. Un sondage au point marqué III' a révélé des murs en briques crues et une cavité remplie de galets, qui n'a pas été vidée, mais qui paraît semblable à celle que l'on rencontrera sur

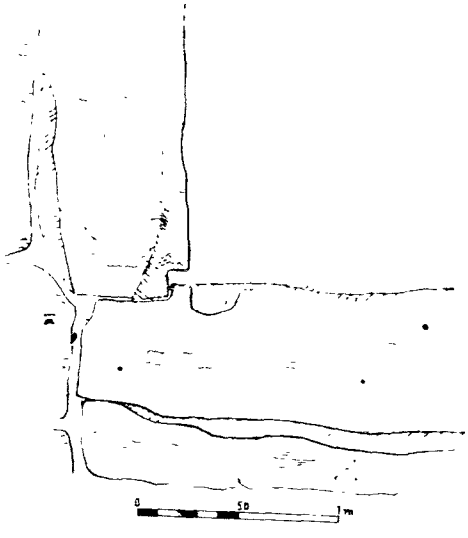

Fig. 5. — Détail de l'accrochement des murs V et VI (plan).

1. Les murs I, II et III, vus du Sud-Ouest.

2. Pierre d'angle sur champ à Djerablous (Karkemish).

3. Les murs II et III, vus du Sud-Est (pierre d'angle sur champ).

L'appareil de la Porte Occidentale.

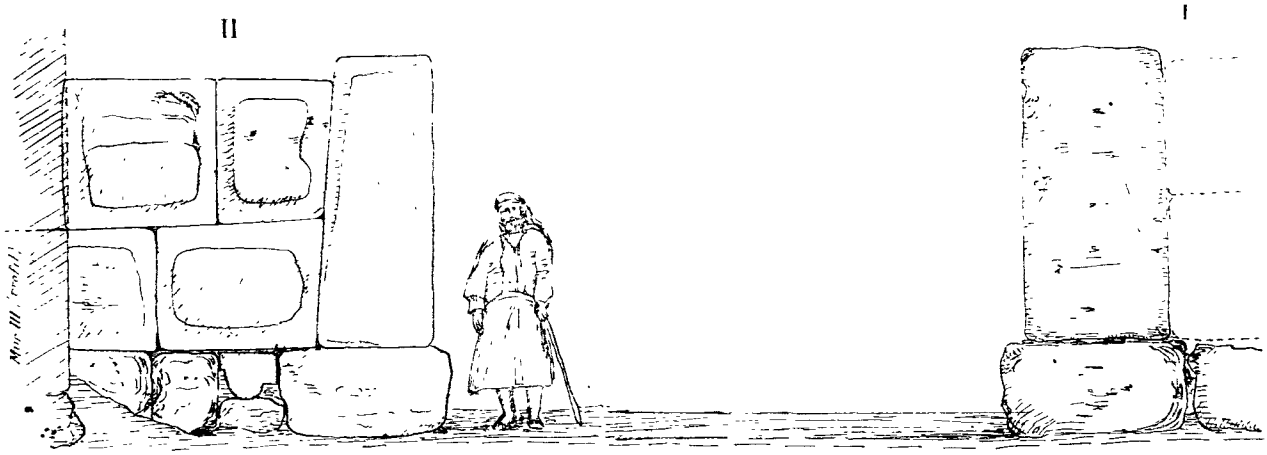

1. — Le passage entre les murs I et II bordant la rue au Nord (face Sud, élévation).

2. — Le passage entre les murs IV et X bordant la rue au Sud (face Nord). Au milieu, un des blocs arrachés du mur III (élévation).

Les entrées successives de la porte occidentale.

1. Le passage entre les murs I et II, vue prise de l'Est.

2. Le même vu sous un autre éclairage.

3. La Porte du Nord vue de la croupe du rempart, à l'Est ; à gauche, l'intérieur du camp et le village.

4. La même vue de la croupe opposée : l'ancien fossé, en noir, à gauche.

La Porte Occidentale et la Porte du Nord.

la butte de l'Église. On distingue aussi des assises de briques crues dans la croupe de rempart qui termine la brèche au Sud.

Il est à remarquer que la distance entre les murs I et II est la même qu'entre les

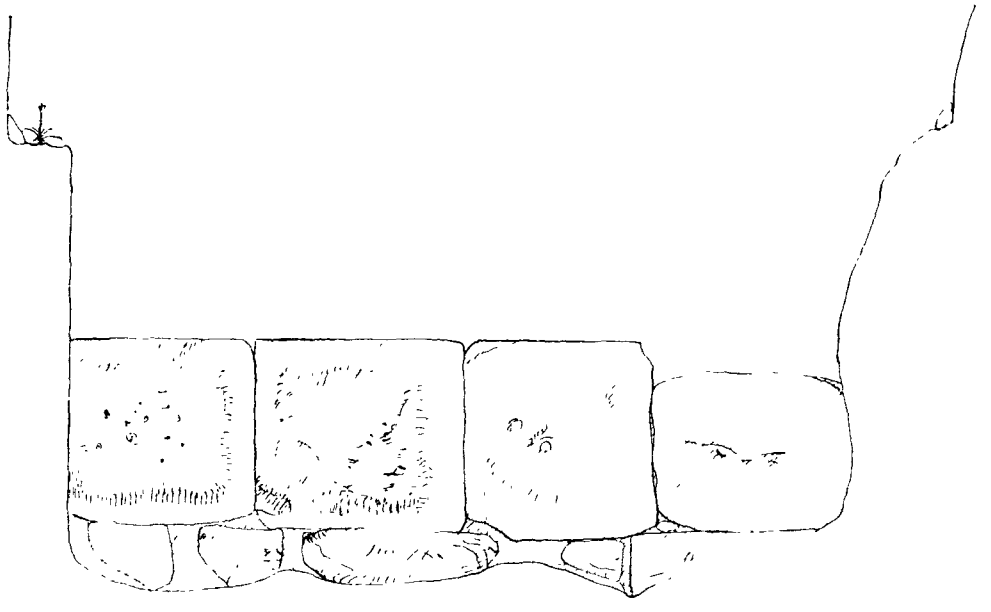

Fig. 6. — Le mur XI, face Est (élévation).

murs III et IV : 4 m. 18. La distance entre II et III et entre I et IV est aussi égale : 4 m. 35. Les autres particularités de l'orientation et des mesures nous permettent de proposer comme certaine la restitution du plan.

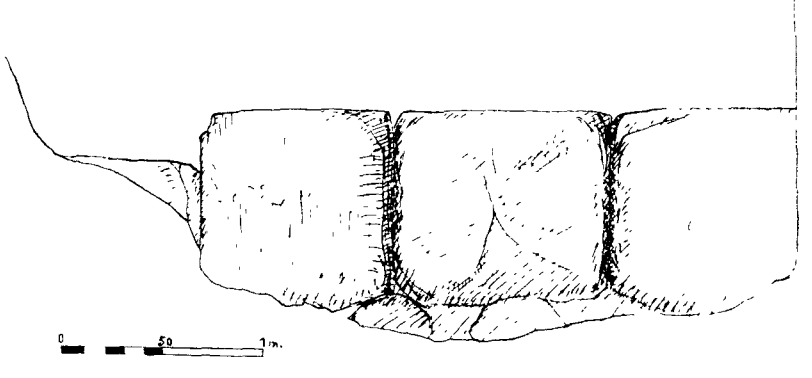

Fig. 7. — Le même, face Ouest (élévation).

Comme on le voit par la figure 1, l'ouvrage présente trois baies placées en enfilade et séparées par deux petites pièces rectangulaires allongées : c'est

la porte du type syro-hittite. On retrouve le même système de porte à Zendjerli et à Karkemish[1], même système ou à peu près d'orthostates. A Karkemish, comme à Mishrifé, la porte de ce type est associée à une levée de terre entourant la ville.

La grande différence est qu'à Zindjerli et à Karkemish, l'axe de la porte est normal à l'arête de crête ou à la façade du mur d'enceinte. Il faut admettre qu'on a adopté intentionnellement à Mishrifé, le système en chicane si fréquent par la suite dans les fortifications ; dès que venant de l'extérieur on avait passé le seuil de l'ouvrage, on tournait à gauche ; on franchissait alors plusieurs baies qui placées en enfilade formaient une espèce de couloir ; puis, on tournait à droite pour entrer dans la ville.

Fig. 8. — Gourde provenant de la Porte occidentale.

La porte du Sud paraît affecter, comme celle de l'Ouest la disposition en chicane (pl. XLIX et pl. LVIII, d. 1). La rupture — et même un certain décalage — dans l'axe du rempart, ainsi que la position du mamelon artificiel de défenses accessoires paraissent l'indiquer. Par contre, les Portes du Nord et de l'Est[2] semblent être des entrées directes.

Les fouilles de l'ouvrage de la Porte Ouest ont fourni peu d'objets, ou même de fragments. A mentionner une petite gourde aplatie de terre cuite

[1] Cf. spécialement Woolley, *Carchemish*, part II, pl. 11-13.

[2] M. M. Pillet a noté à 100 m. à l'Ouest de la Porte de l'Est et au Nord du chemin une pierre antique creusée en forme d'auge dont le bassin intérieur mesure 0 m. 80 sur 0 m. 38 et 0 m. 43.

1. La Porte du Sud vue de l'intérieur du camp.

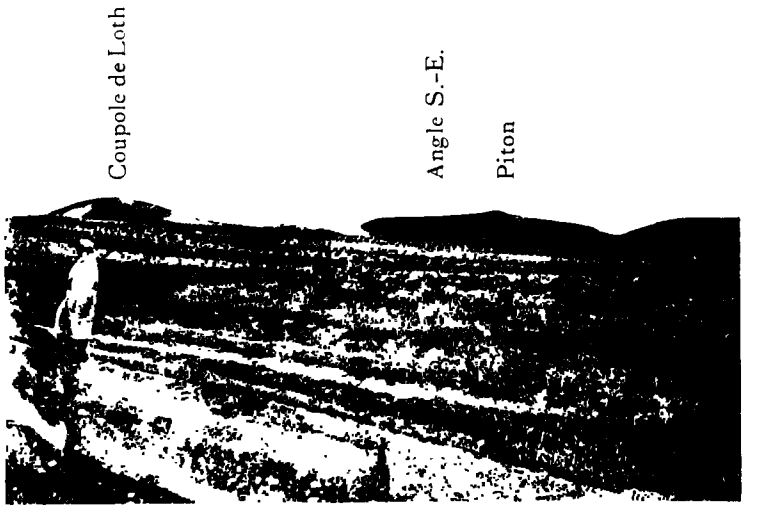

2. La coupole de Loth et l'angle Sud-Est des remparts, vue prise du Nord-Ouest (chemin).

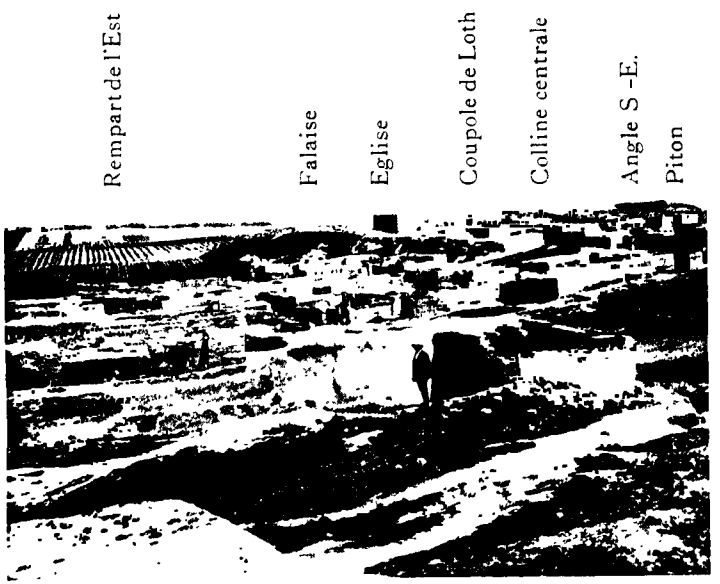

3. La butte de l'Église vue du rempart de l'Ouest, à l'extrémité Nord du village (Nord-Ouest).

4. Le dessus de la butte de l'Église vu du Nord-Ouest; l'Eglise à droite.

La Porte du Sud, la coupole de Loth et la butte de l'Église.

1. Le couloir E après l'enlèvement des cailloux

2. Le premier mur au-dessus du tombeau I.

3 La falaise au Nord de l'église, vue prise de l'Ouest (sommet).

4. La falaise et l'église vues du Nord pendant les fouilles.

Les fouilles de la butte.

de teinte rosée, et à parois minces (fig. 8). Le major Woolley a découvert à Karkemish un vase semblable[1].

Aux points α et β (fig. 1), on a trouvé à une faible profondeur un fond de jarre posé sur des pierres plates ; dans l'une se trouvait un petit os, sans doute d'enfant.

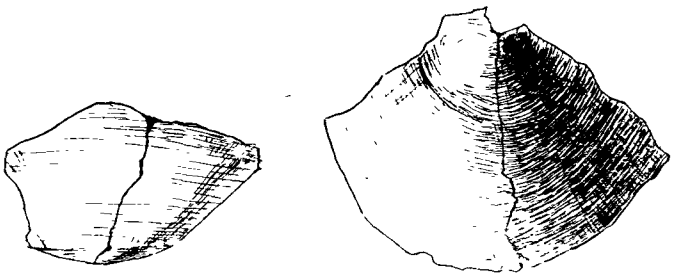

Fig. 9. — Fragments de céramique.

Les fragments qui en proviennent (fig. 9) ont une épaisseur de 0 m. 02 à 0 m. 025 ; la cassure est brun clair. Deux découvertes semblables ont été faites à la tranchée de l'église (P), toujours à une faible profondeur[2].

IV. — La Porte du Nord, ou Bab Es-Sour Nord.

Cette brèche dans le rempart sert, comme celle de l'Ouest, de passage à la piste de Homs à Selimyié qui la traverse obliquement (pl. L, plaque I et pl. LVIII, 3-4). Le niveau est à cet endroit sensiblement le même à l'extérieur et à l'intérieur du camp.

Les sondages y ont fait découvrir, sur le côté Ouest, un alignement à peu près Nord-Sud, de gros blocs la plupart presque bruts (fig. 10, H) (pl. LVII, 3) : l'un d'eux porte par-dessus une profonde rainure normale au mur. Ces blocs sont posés tantôt sur un lit de pierres et un épais massif de briques crues de petite dimension (Sud), tantôt sur plusieurs assises de blocs du même genre, comportant par endroit un remploi de pierres soigneusement travaillées (Nord) (fig. 11). Ce doit être là les fondations d'un mur dont on reconnaît la direction.

Au Nord de ce mur, on trouve un alignement de quelques blocs (G) qui pourraient être les fondations du pied-droit ouest de la porte, et un autre encore un peu plus loin (A).

Ces vestiges paraissent aujourd'hui isolés : des sondages en divers autres

[1] C. L. Woolley, *Carchemish*, part II, pl. 27, d. 3.

[2] Cf. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, 2e éd., p. 445. A Gézer et à Ta'annek, des découvertes semblables ont été attribuées à des sacrifices humains.

points (B, C, D et F) n'ont donné que de la terre. De l'autre côté de la Porte, à l'Est, nous n'avons trouvé qu'un bloc déplacé (F) et par derrière un massif de

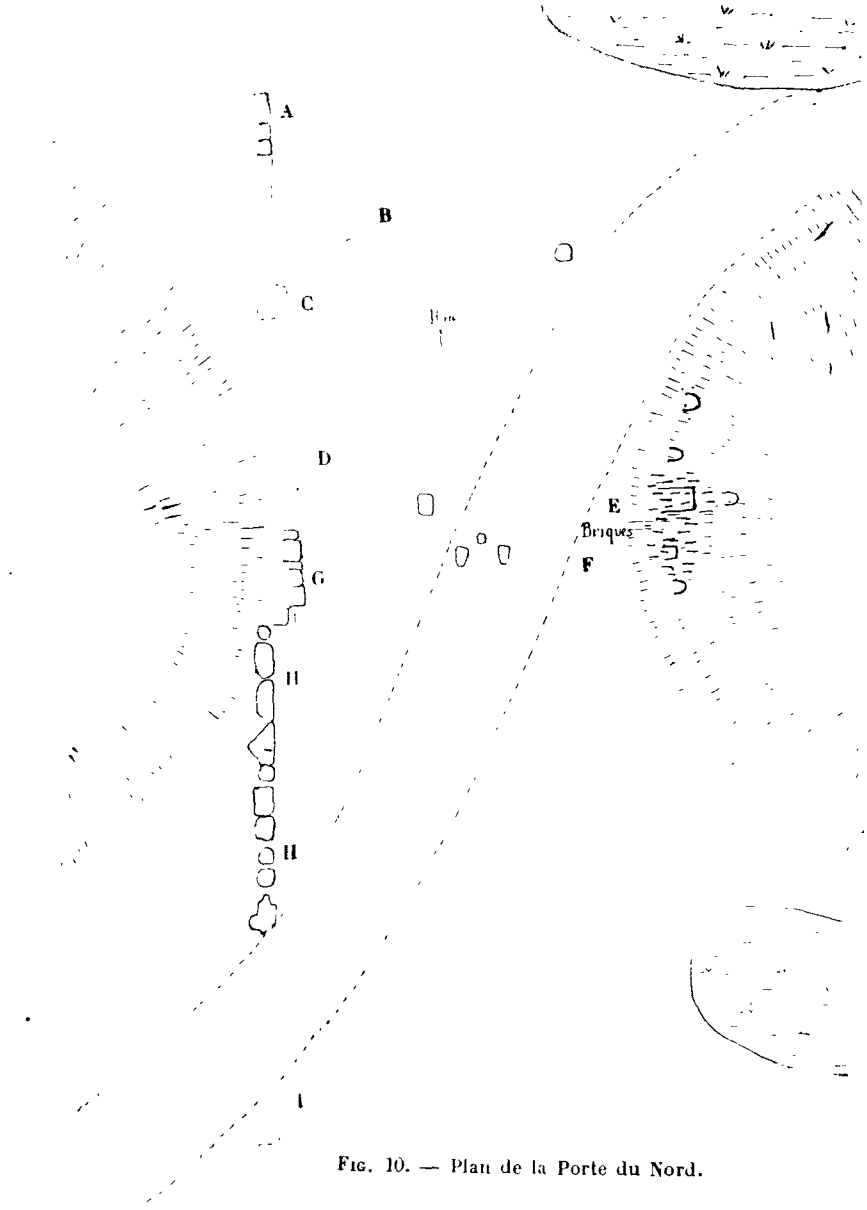

Fig. 10. — Plan de la Porte du Nord.

briques crues dans la croupe du rempart (E) [1]. S'il y a eu un mur symétrique au premier, il a été complètement pillé.

[1] Massif semblable à celui de la croupe sud de la Porte de l'Ouest. Il est à croire que les ouvrages des Portes n'étaient pas tout entiers en pierre de taille.

Les vestiges du grand mur qui devaient dépasser de beaucoup 15 mètres sont certainement anciens, car ils appartiennent au système du rempart, étant à peu près normal à la crête de la partie Sud ; par contre le mur coupe obliquement la piste actuelle : le dernier bloc au Sud est même gênant.

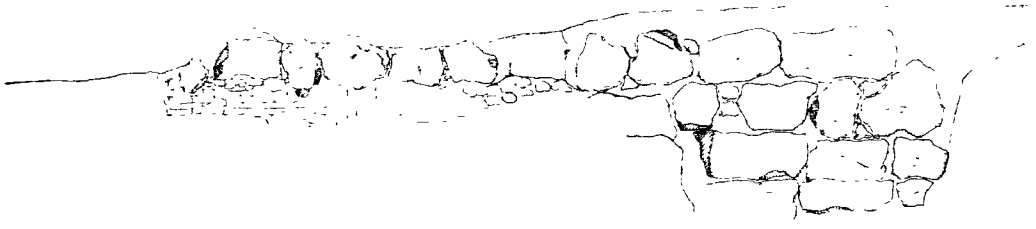

Fig. 11. — Mur dégagé (H) de Bab Es-Sour Nord.

La direction du mur est intéressante, puisqu'elle nous indique sans doute celle d'une des avenues principales de l'antique cité : il semblerait d'après mes relevés — je disposais, il est vrai, d'instruments bien imprécis — que le mur se dirige directement sur le mamelon situé au centre du camp et de là sur l'ouvrage en creux dont il va être question et dont les côtés sont dans la même orientation : si ces points sont contrôlés, nous aurions ainsi un des principaux axes du camp. Toute la zone intermédiaire est actuellement couverte de vignes.

V. — L'Ouvrage Viry.

A 200 m. à l'Est de la Porte Occidentale du camp retranché, c'est-à-dire en plein village moderne, les sondages ont mis au jour les soubassements d'un édifice important (pl. L, plaque II et fig. 12). Le nom donné provisoirement à l'ouvrage découvert rappelle seulement que les premiers vestiges ont été mis au jour à l'arrivée de mon collaborateur principal M. Ludovic de Viry, élève de l'École des Beaux-Arts. La partie des murs actuellement déblayée dessine une façade tournée vers l'Est et mesurant 18 m. de longueur (fig. 13). Au Sud, elle est terminée par un angle droit bien visible : au Nord, le mur a été pillé et dégradé, l'angle est moins net et même moins certain.

Quoique la pierre soit la même, le blocage diffère de celui observé à la Porte Occidentale : les blocs sont rectangulaires ; peu ou point de bossage ;

tous sont posés sur lit. Vers l'intérieur de l'ouvrage, c'est-à-dire du côté de l'Ouest de grosses pierres brutes forment terre-plein ou terrasse. Vers le

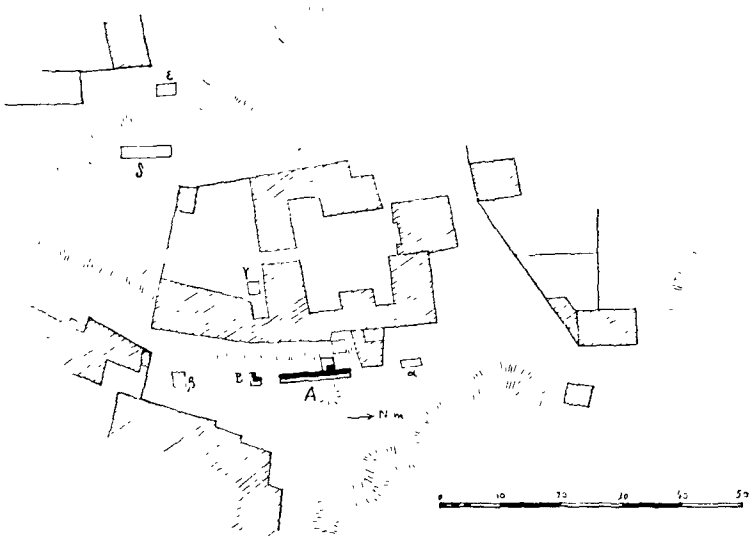

Fig. 12. — Plan des fouilles de l'ouvrage Viry.
α, β, γ, δ, ε, sondages infructueux, A, B, tranchées principales et vestiges de mur (en noir).

milieu de la façade, un bloc porte sur le dessus une petite marche rectan-

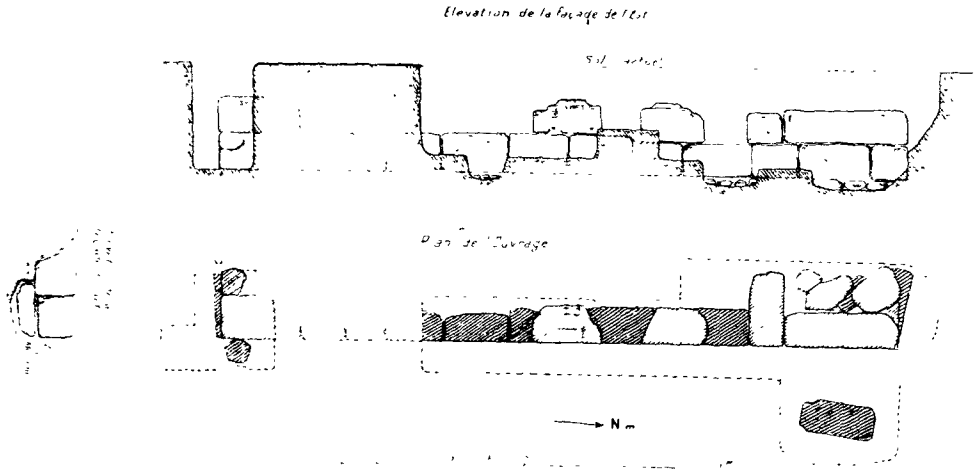

Fig. 13. — Les vestiges découverts de l'ouvrage Viry (élévations et plan).

gulaire. Le grand mur Nord-Sud semble légèrement arrondi vers l'extérieur de l'ouvrage, c'est qu'en réalité les blocs du centre sont inclinés de ce côté,

sans doute à la suite de la chute du mur qui les aura entraînés en avant. Deux des gros blocs, situés vers l'extrémité Nord, forment saillie du côté du terre-plein (fig. 13).

Vers le même endroit, un bloc venant certainement de l'édifice a été roulé

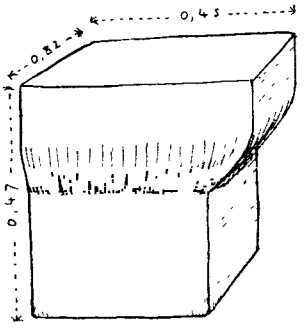

Fig 14. — Bloc taillé près de l'ouvrage Viry.

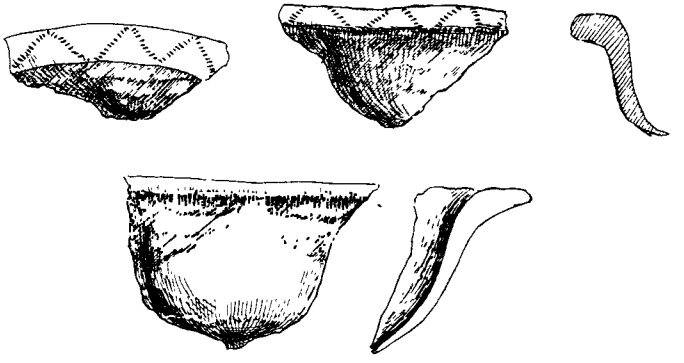

Fig. 15. — Deux fragments céramiques provenant de l'ouvrage Viry.

en avant ; à peu de distance, enfin, une autre grosse pierre portant une corniche très simple, mais d'une ligne inaccoutumée (fig. 14), nous a paru provenir aussi de l'ouvrage.

Le déblaiement a donné très peu de fragments de céramique ; nous en reproduisons deux ici (fig. 15).

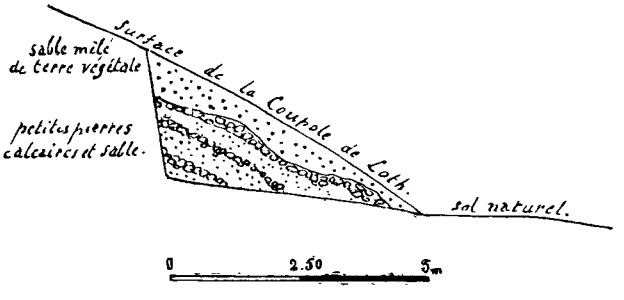

Fig. 16. — Entaille dans le pied de la coupole de Loth, au N.-O. du centre.

VI. — L'Ouvrage en creux.

Grâce aux photographies d'avion (pl. L, plaque II), on peut se rendre compte du plan d'un grand ouvrage observé entre le village et la Porte du Sud du camp, à l'intérieur des remparts (pl. XLIX). Il se révèle sur le terrain par une

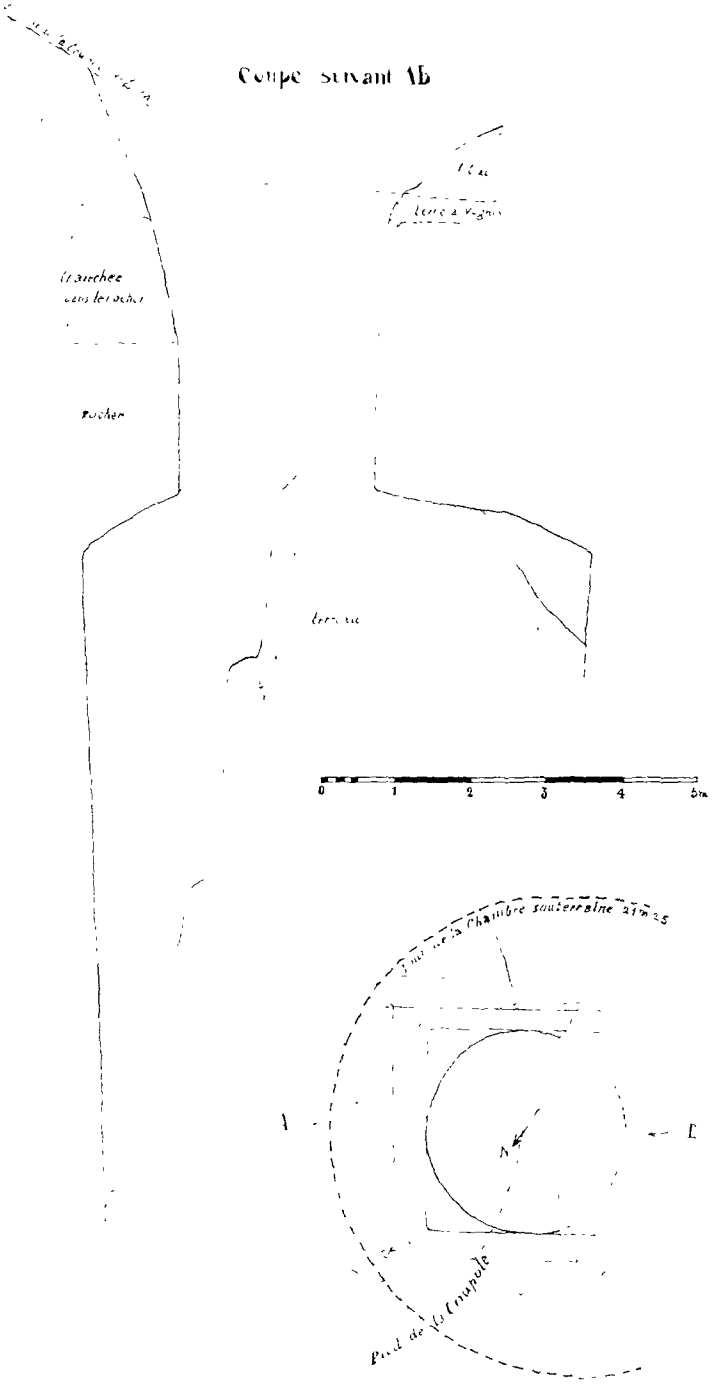

Fig. 17. — L'ouvrage de la coupole de Loth (coupe et plan) ; échelle 1/100.

simple dépression peu apparente. C'est une sorte de bassin presque comblé, qui, taillé dans une roche spongieuse, mesure environ 70 m. du Nord au Sud, de 55 à 60 m. de l'Est à l'Ouest. L'ouvrage est orienté et rectangulaire, sauf au Sud où le côté forme un arc de cercle.

VII. — La coupole de Loth.

Avant d'aborder l'étude des constructions que je considère provisoirement comme des tombeaux, il suffira de mentionner deux petites nécropoles situées

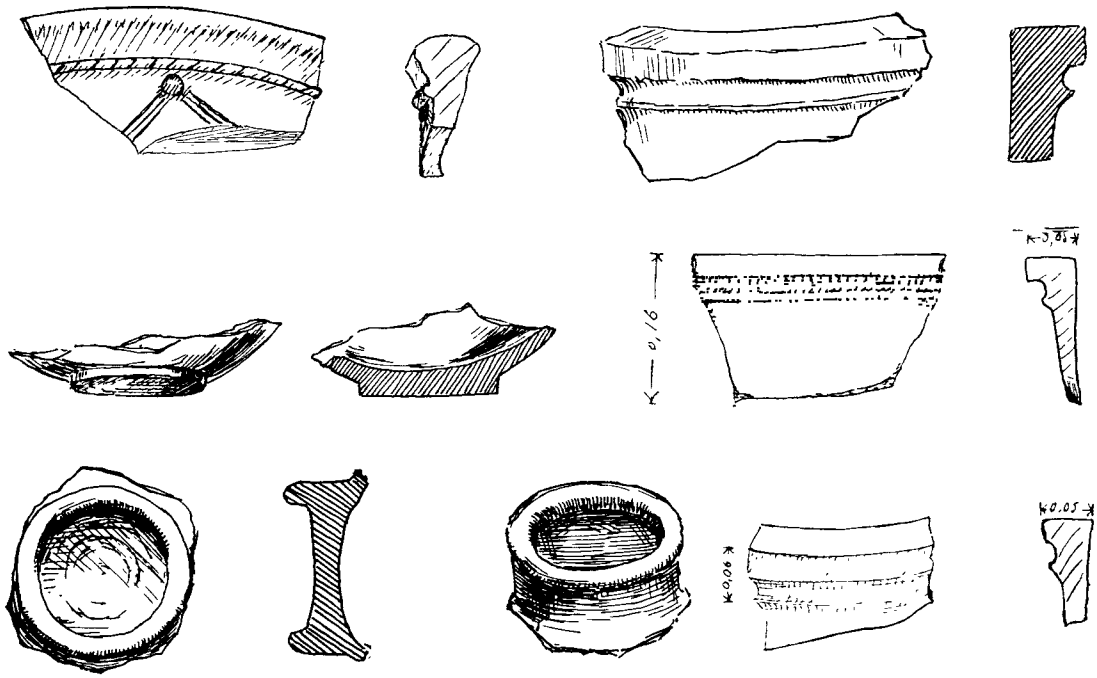

Fig. 18. — Six fragments céramiques provenant de la coupole de Loth.

à l'extérieur du retranchement, l'une à près d'un kilomètre à l'Ouest, l'autre toute voisine au Nord-Est. Beaucoup de tombes éventrées ont été pillées par les indigènes. Les objets qui en proviendraient sont généralement d'époque romaine ou byzantine.

La coupole de Loth nous paraît présenter un tout autre intérêt (pl. LVIII, 2). Ce mamelon, de forme à peu près hémisphérique, situé dans le coin Sud-Est du camp, mesure de 42 m. (N.-S.) à 51 m. (E.-O.) de diamètre à la base,

et 10 m. environ de hauteur ; du sommet la vue embrasse tout l'intérieur du

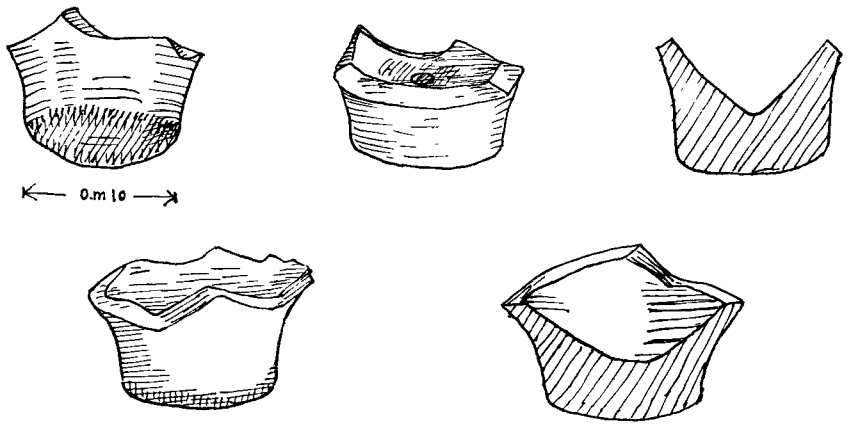

Fig. 19. — Culots de vases provenant de la coupole de Loth.

camp retranché, mais le rempart est plus élevé surtout à l'angle Sud-Est où il atteint son point culminant. Le monticule est formé d'un énorme tas de cailloux et de sable dont les couches ne sont pas horizontales, mais concentriques, au moins au pied (fig. 16).

Fig. 20. — Grande jarre conservée dans le village.

Ce mamelon est posé sur le plateau de calcaire qui forme, à une faible profondeur, le sous-sol du camp. Les fouilles ont révélé, au pied de la butte, une tranchée de 3 m. environ de largeur, taillée dans le rocher et orientée vers le Nord-Est, par conséquent se dirigeant vers l'intérieur de la coupole de Loth, mais obliquement en laissant le centre au Sud (fig. 17). La tranchée est comblée par les matériaux qui constituent le monticule lui-même : cailloux et sable. C'est au fond de cette tranchée qu'ouvre le puits rond de 2 m. 63 de diamètre qui, à 1 m. 90 de profondeur, s'évase pour former une vaste chambre arrondie dont nous

n'avons pu trouver le sol. Le puits et la chambre sont remplis d'une terre noire provenant de matières végétales qui s'y sont accumulées. Les objets et les fragments, trouvés à une grande profondeur, montrent qu'il y aurait grand intérêt à vider toute la cavité rocheuse, simple travail de patience facile à exécuter ; quant à la tranchée qui s'enfonce sous la coupole, il sera indispensable

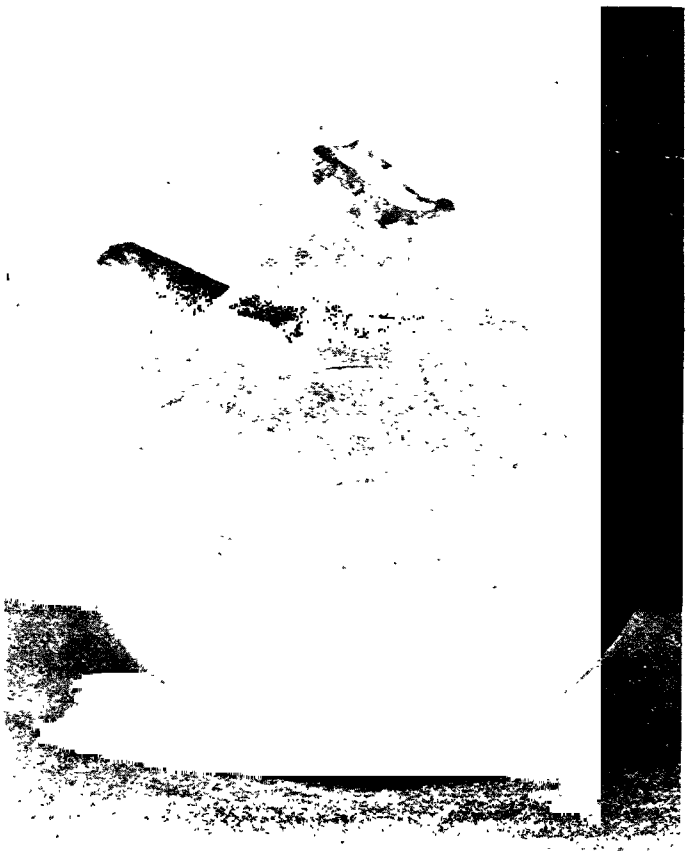

Fig. 21. — Cruche à parois épaisses provenant de la coupole de Loth.

pour la dégager et s'avancer sous cette masse sans cohésion d'user d'un étayage solide. Il est permis d'espérer qu'une chambre funéraire taillée dans le rocher, bien au-dessous du monticule de cailloux, ouvre sur le puits.

Le déblaiement du puits de la coupole de Loth a produit un assez grand nombre de fragments de céramique (fig. 18-19). Les plus remarquables sont des culots très épais de forme particulière (fig. 19); des débris du même genre se sont aussi rencontrés dans le village. Aucun point de repère n'a

permis de fixer leur ancienneté. mais une grande jarre conservée par un des habitants peut servir à restituer la forme de ces vases (fig. 20).

Dans des couches beaucoup plus profondes, à 10 m. 80 de profondeur, on a découvert une gourde aux parois très épaisses de terre assez fine, de couleur

Fig. 22. — Cruche de la coupole de Loth.

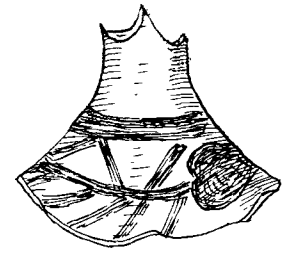

Fig. 23. — Goulot de vase trouvé avec la cruche précédente.

rosée (fig. 21-22) ; on remarque les formes arrondies de figuration féminine,

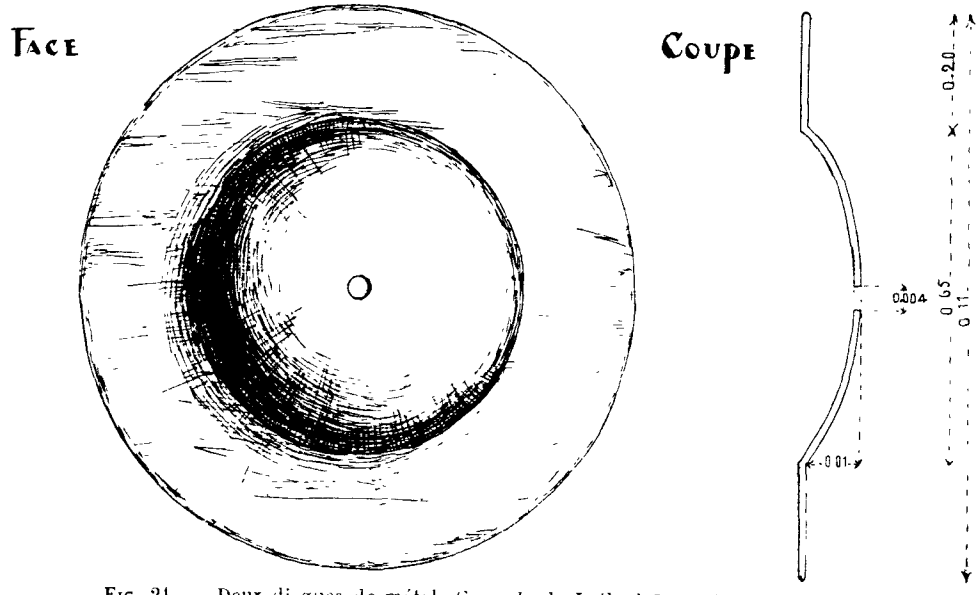

Fig. 21. — Deux disques de métal. Coupole de Loth, à 9 m. 50 de profondeur.

le bec et les traces d'une anse ou d'un manche. Le décor au pinceau est noir :

on y observe le zigzag entre deux lignes verticales qui se retrouve à côté du décor en échelle à Chypre vers la fin du premier âge du bronze (première moitié du XVIe siècle av. J.-C.).

En même temps que cette gourde, on trouvait un goulot décoré différemment, qui paraît avoir appartenu à un vase de même forme (fig. 23), et deux disques, en un alliage de cuivre, qui ont dû, sans doute, servir d'ornement (fig. 24).

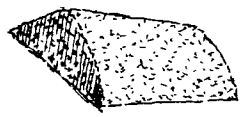

Fig. 25. — Broyeur.

Quoique des broyeurs en basalte ou en lave se soient rencontrés dans tout le camp retranché, je me borne à en noter un trouvé ici (fig. 25) : cet instrument primitif se compose d'une large pierre plus ou moins plate sur laquelle venait frotter une autre pierre allongée, plate par-dessous, et formant sur le dessus un dos d'âne anguleux ou arrondi, par lequel on saisissait l'instrument : on devait moudre le blé assez facilement entre ces deux pierres.

VIII. — Les vestiges de la butte de l'Église.

On a vu que vers le milieu du camp retranché s'élève un mamelon naturel de roche calcaire, couvert d'une couche de terre qui n'a que 0 m. 83 d'épaisseur au sommet, et couronné par un cimetière musulman. De tous les côtés, le terrain s'abaisse en pente douce et régulière ; au Nord-Ouest seulement, il se relève légèrement pour former à 150 m. environ, à la lisière Est du village, un autre monticule moins élevé, nommé la butte de l'Église à cause de l'église grecque construite sur le dessus (pl. LVIII, 3 et pl. LIX, 4). Cette petite éminence est soudée par une légère dépression au rempart de l'Ouest. Quoique artificielle au moins en grande partie, elle épouse les lignes générales du terrain. Le relief n'en est accentué qu'au Nord. Elle se termine de ce côté par une falaise à peu près rectiligne en avant de laquelle s'étend un marécage, point le plus bas du vallonnement qui occupe la partie Nord du camp retranché. De cette dépression proviennent sans doute une partie des matériaux dont elle est constituée, c'est dans cette falaise qu'apparaissait le mur de briques crues noté par le Père Sébastien

Ronzevalle [1]. Les fouilles de la butte de l'Église ont été exécutées sur la terrasse du sommet (§ 1) et dans la falaise du Nord (§ 2).

§ 1. — Fouilles du dessus de la butte de l'Église.

Notre plan (fig. 26) montre la direction et la place des tranchées et des son-

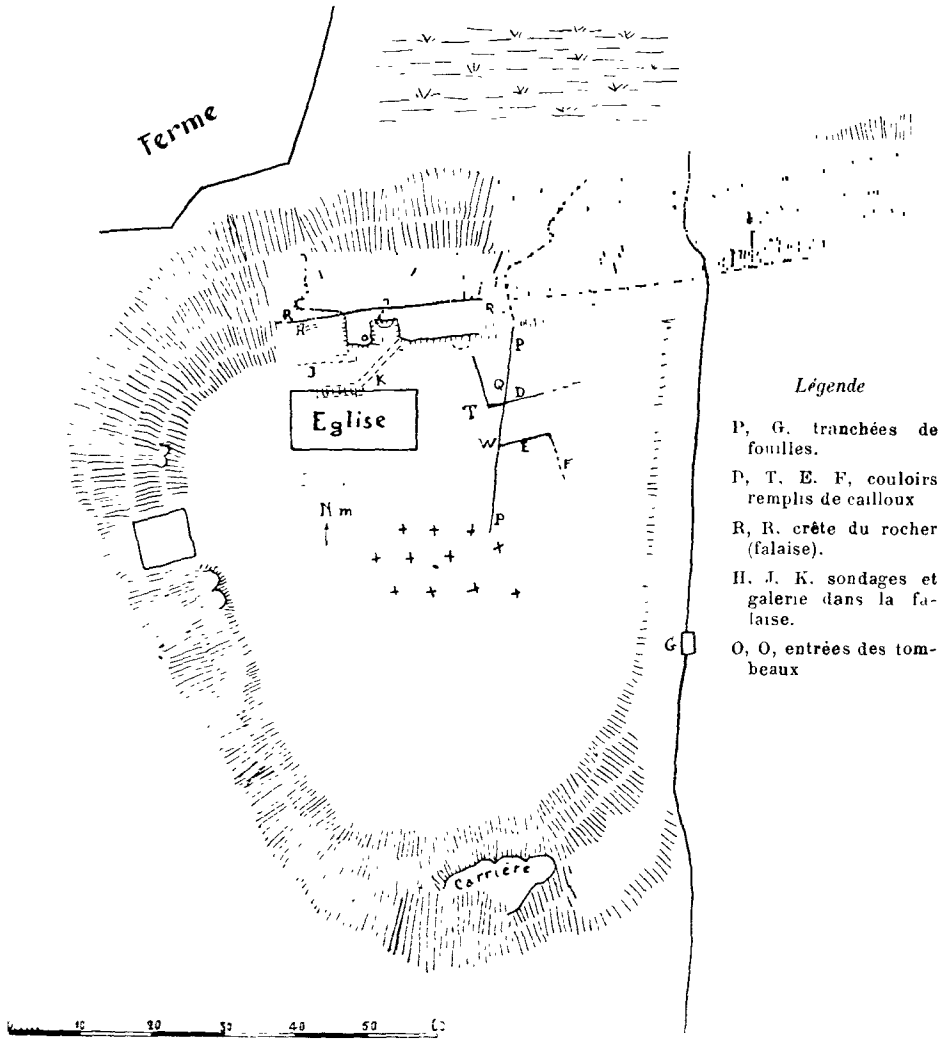

Fig. 26. — Plan de la butte de l'Église.

dages, à l'Est et au Sud-Est de l'église (pl. LVIII, 4). C'est à cet endroit en un

[1] *Op. cit.*, p. 112 et p. 117.

point marqué T dans notre plan et bien connu des habitants, qu'a été trouvée l'intéressante tête colossale du Musée de Damas.

Les fouilles ont montré que le massif rocheux central est recouvert d'une

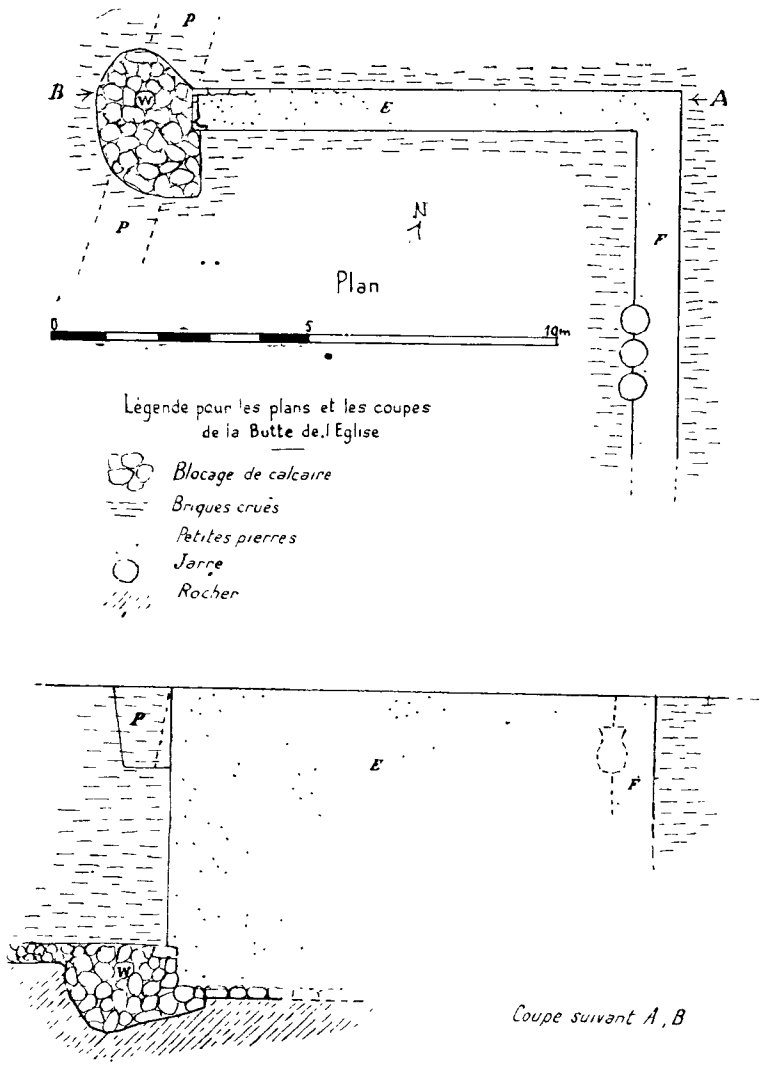

Fig. 27. — Le premier couloir des cailloux (E) sur la butte de l'Église (plan et coupe).

énorme calotte de briques crues ou, en quelques endroits, de terre tassée (fig. 35). Les briques dont il sera plus loin question sont placées par assises régulières maçonnées avec de l'argile: ce qui écarte l'idée d'un amoncellement de ruines. A l'Est de l'église, il faut s'enfoncer à 5 m. 50 de profondeur

pour découvrir le rocher. La calotte de briques n'est pas absolument homogène ; outre les murs et les blocages de calcaire dont il sera plus loin question, de profonds couloirs ont été aménagés à ciel ouvert ; ils ont pour sol le rocher, au moins à certains points, et pour parois latérales, un mur de briques parfaitement vertical et plan (pl. LIX, 1). Entre la brique crue et le rocher, il y a assez généralement un lit de grosses pierres. Ces couloirs, profondes tranchées, ont été entièrement comblés de cailloux, sorte de galets de rivière, mêlés d'un peu de sable.

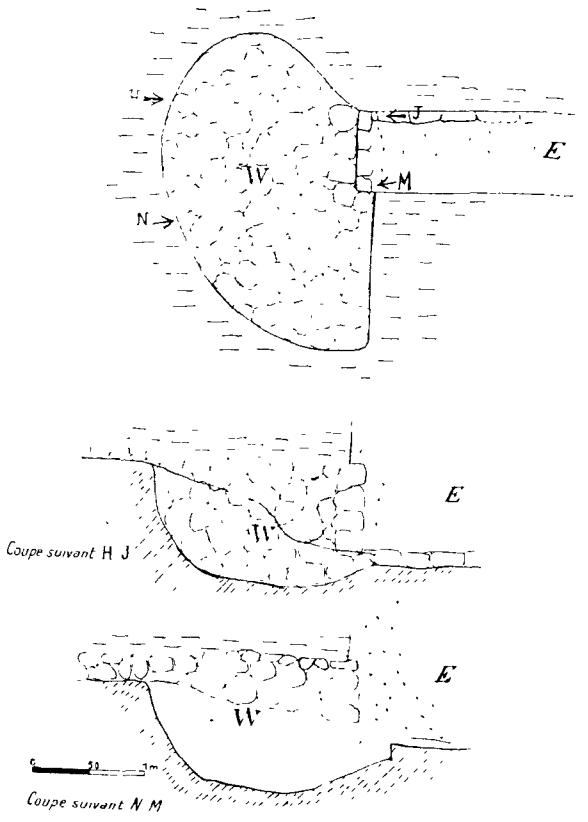

Fig. 28. — Le premier couloir de cailloux (détail W)

Deux de ces couloirs, révélés par la grande tranchée Nord-Sud P, ont été en partie vidés au cours des fouilles. On voit par notre plan (fig. 26) et par la photographie d'avion (pl. L, plaque II), que tous deux ont une forme d'équerres tournées en sens inverse, irrégulièrement orientées, mais exactement parallèles l'une à l'autre. Ces deux couloirs se terminent carrément à l'une de leurs extrémités (fig. 29). Le plus au Sud-Est (E), qui mesure 0 m. 80 de large a été vidé au point W où il est terminé par une paroi à angle droit (fig. 27-29). On ne trouva dans les cailloux qu'un annelet en os ou en ivoire, à 3 m. de profondeur (Musée de Damas).

Au fond, un blocage soigné de 1 m. 10 d'épaisseur était composé de pierres de 0 m. 20 à 0 m. 50 de côté, reposant sur la roche calcaire et placé sous le massif de briques dans le prolongement du couloir (fig. 29). Ce blocage remplissait une sorte de cuvette peu profonde creusée dans le rocher (fig. 28). On verra par le plan (fig. 27) que dans ce même couloir, on a trouvé trois

grandes jarres brisées alignées et à moitié engagées dans le mur latéral.

Le deuxième couloir D a été vidé vers le point T (fig. 26) : quoique la largeur, 0 m. 70, et la disposition de la cuvette, plus profonde que la première, soit un peu différente (fig. 30), les mêmes observations générales ont pu être faites.

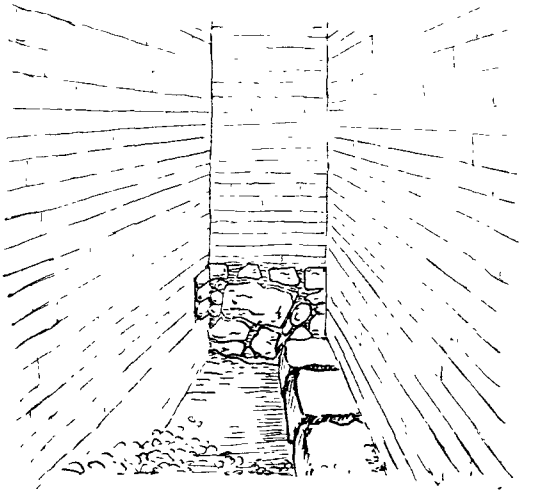

Fig. 29. — Extrémité du premier couloir de cailloux après le déblaiement (E W).

Dans la tranchée P, creusée en plein massif de briques, au point Q, près du couloir D (fig. 26 et 31), des pierres plates triangulaires (X, Y, Z) de 0 m. 30 à 0 m. 35 de côté avaient été placées à 2 m. 09 (Y) et à 2 m. 14 (X et Z) de profondeur horizontalement entre deux assises de

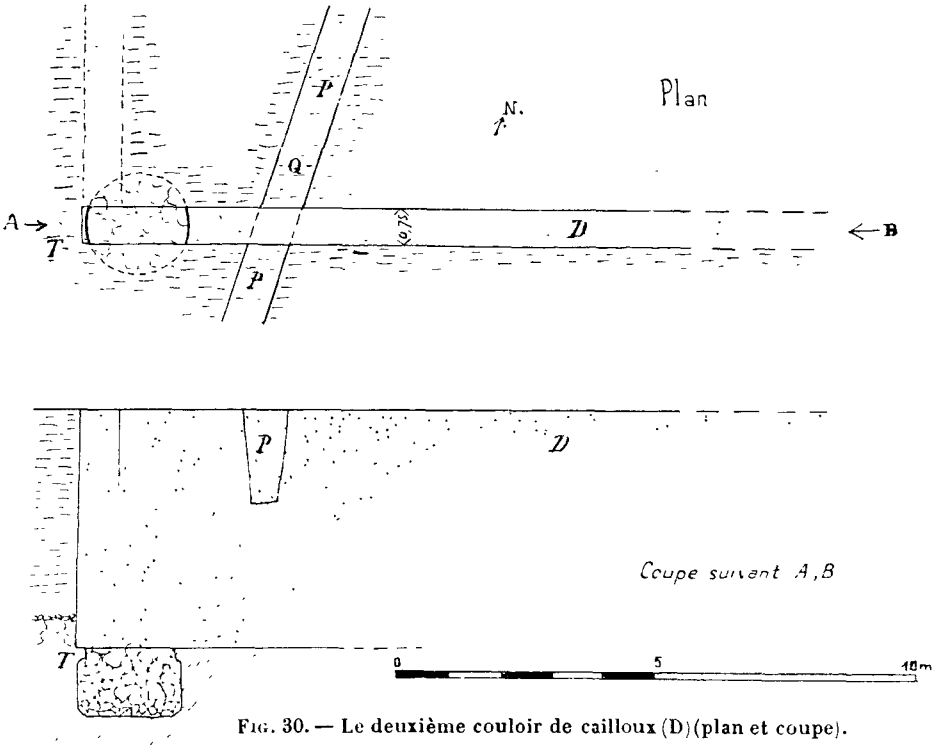

Fig. 30. — Le deuxième couloir de cailloux (D) (plan et coupe).

briques ; ces pierres taillées (fig. 32) portent des traces grossières d'usure par

le frottement. M. Dussaud y voit des pelles dont la manœuvre nécessitait deux hommes, l'un tirant avec une corde, l'autre dirigeant l'instrument à la façon d'une charrue. Les Arabes manœuvrent encore volontiers la pelle de cette façon.

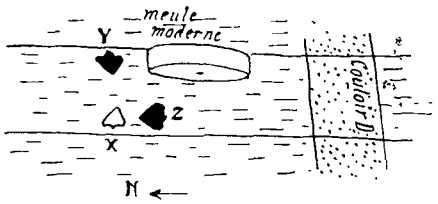

Fig. 31. — Emplacements des pierres triangulaires trouvées sur la butte de l'Église (Q).

Au Sud-Est de l'église un sondage isolé a permis de recueillir, à une faible profondeur (environ à 1 m.), de nombreux fragments de basalte soigneusement taillée. La plupart des morceaux ont moins de 0 m. 10 dans leur plus grande dimension. On distingue cependant nettement une face concave et une face

Fig. 32. — Pierres taillées de la butte de l'Église (X, pierre jaune, Y et Z, pierres noires).

convexe et l'étude de leur formes a permis, par des rapprochements, de restituer un grand vase creusé dans cette pierre dure, sorte de bassin rond

brisé en mille débris (fig. 33-34). Le rebord, plat par-dessus, est orné vers l'extérieur d'une moulure circulaire. Immédiatement au-dessous règnent deux ou trois bandeaux d'ondes formées de trois lignes poussées en relief dans le basalte. Cette large bande ornée est terminée vers le bas par un gros cordon natté saillant. Au-dessous, la paroi s'arrondit en forme de calotte, pour former le fond du vase. Le diamètre intérieur paraît varier entre 1 m. 20 et 1 m. 50 [1]. Le méplat circulaire du rebord mesure 0 m. 086 de largeur; le bandeau décoré par une onde, 0 m. 14. L'épaisseur de la paroi varie de 0 m. 049 à 0 m. 08 sur les faces latérales et de 0 m. 095, au cordon du bas, à 0 m. 087 au fond de la calotte sphérique. Quant au relief des ondes, il n'atteint pas tout à fait 0 m. 01. On voit quel superbe travail avait été réalisé.

Fig. 33. — Restitution d'un grand vase en basalte (butte de l'Église).

Les fragments de ce vase ont été trouvés empâtés de bitume ou d'asphalte qui paraît avoir été contenu dans le récipient et s'être répandu sur les débris au moment de la fracture; peut-être même est-ce la chaleur du bitume [2] qui a fait fendre le basalte, qui est, en effet, devenu cassant, friable et fendillé. Le bitume a coulé sur les cassures et sur le rebord du vase.

§ 2. — Les excavations dans la falaise.

Le flanc du monticule au Nord offre une paroi calcaire artificiellement taillée en glacis presque à pic, et primitivement dissimulée par un énorme massif de briques crues et de terre (pl. LIX, 3-4). Dans la partie Est, le rocher était déjà presque entièrement découvert à notre arrivée; l'existence d'un revêtement de briques est cependant certaine, car il en subsistait des vestiges surtout au pied des glacis où les briques atteignent la couche horizontale du rocher entre 2 m. 10 et 2 m. 25 de profondeur. Il est bien probable cependant que le mur de briques était plus faible de ce côté qu'à l'Ouest où il forme encore une

[1] La forme et l'ornementation n'étaient pas d'une régularité rigoureuse. La symétrie des ornements n'était pas parfaite, de même la circonférence de l'orifice. De là quelques variations dans les mesures des fragments.

[2] Fusion à partir de 100° C.

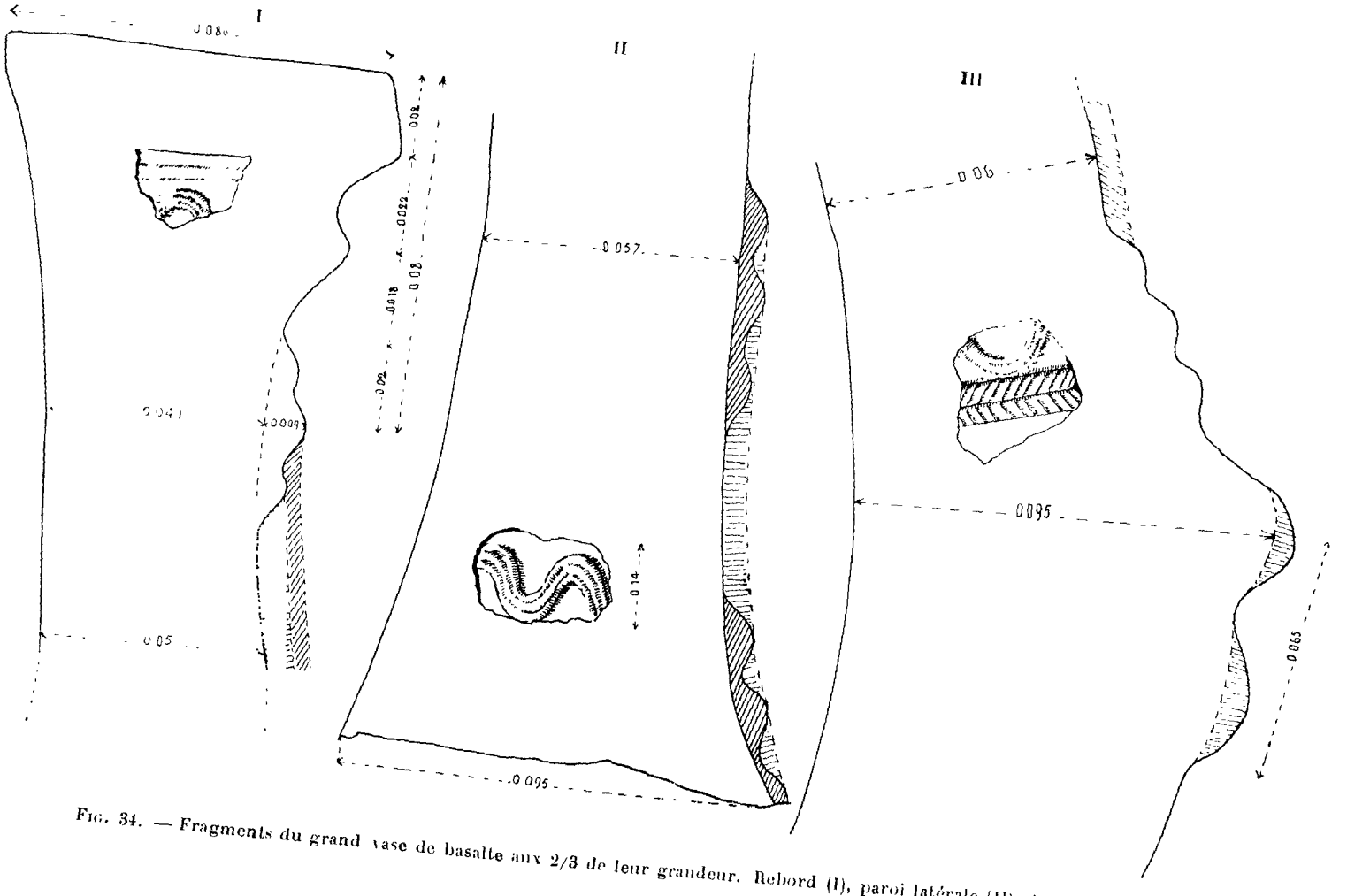

Fig. 34. — Fragments du grand vase de basalte aux 2/3 de leur grandeur. Rebord (I), paroi latérale (II) et panse (III).

masse énorme très incomplètement explorée par les fouilles (pl. LX, 1 et pl. LXI, 1).

Vers le haut de la falaise, la crête du glacis a pu être dégagée sur une

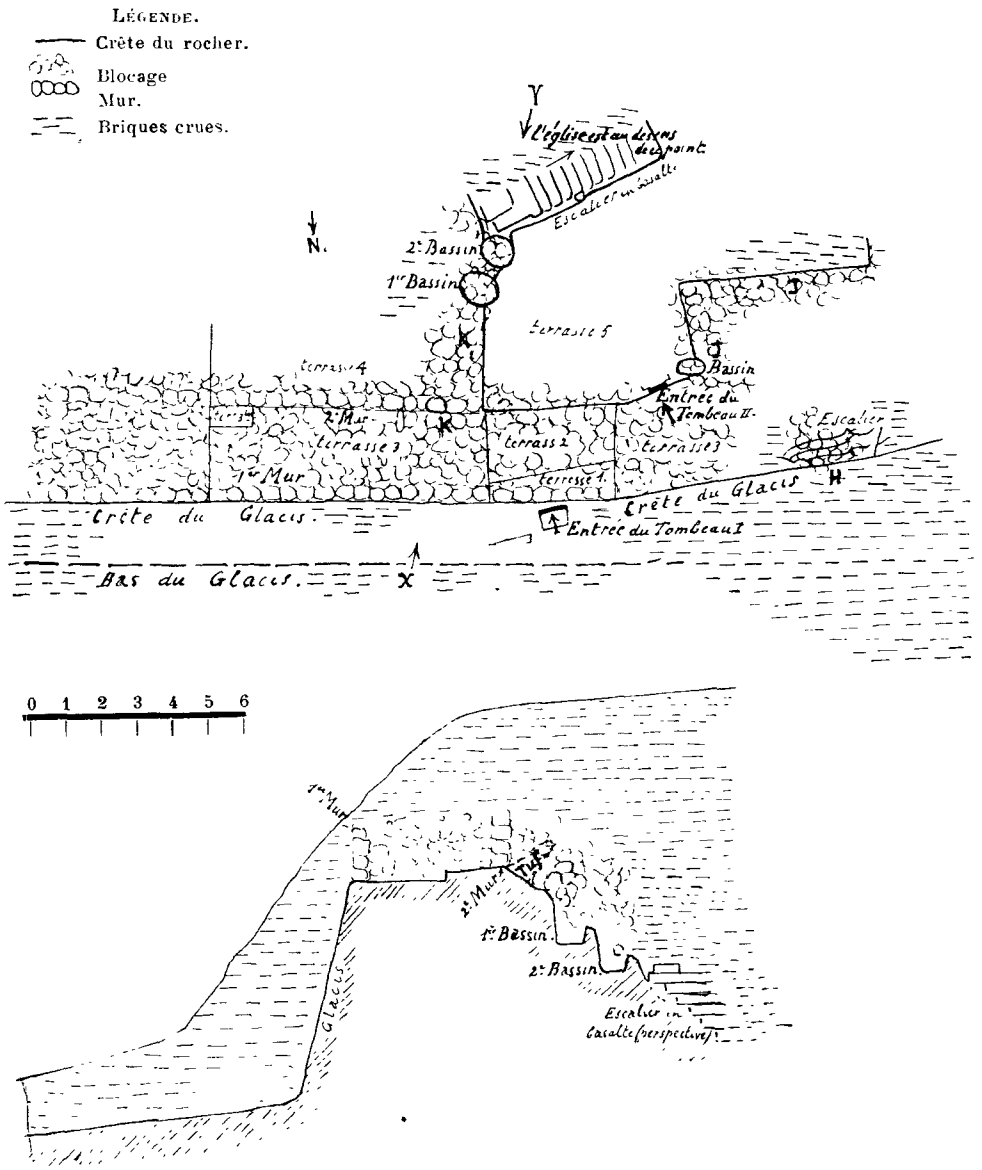

Fig. 35 .— Les ouvrages de la falaise au Nord de l'Église (plan et coupe).

quinzaine de mètres de longueur au-dessus du tombeau I ouvrant dans la paroi même du rocher (pl. LX, 3-4 et pl. LXI, 1).

Un premier mur de grosses pierres brutes longe la crête et la couronne (pl. LIX, 2), derrière s'étend un blocage de 4 m. environ d'épaisseur, puis un second mur à peu près parallèle et semblable au premier (fig. 35). La terrasse

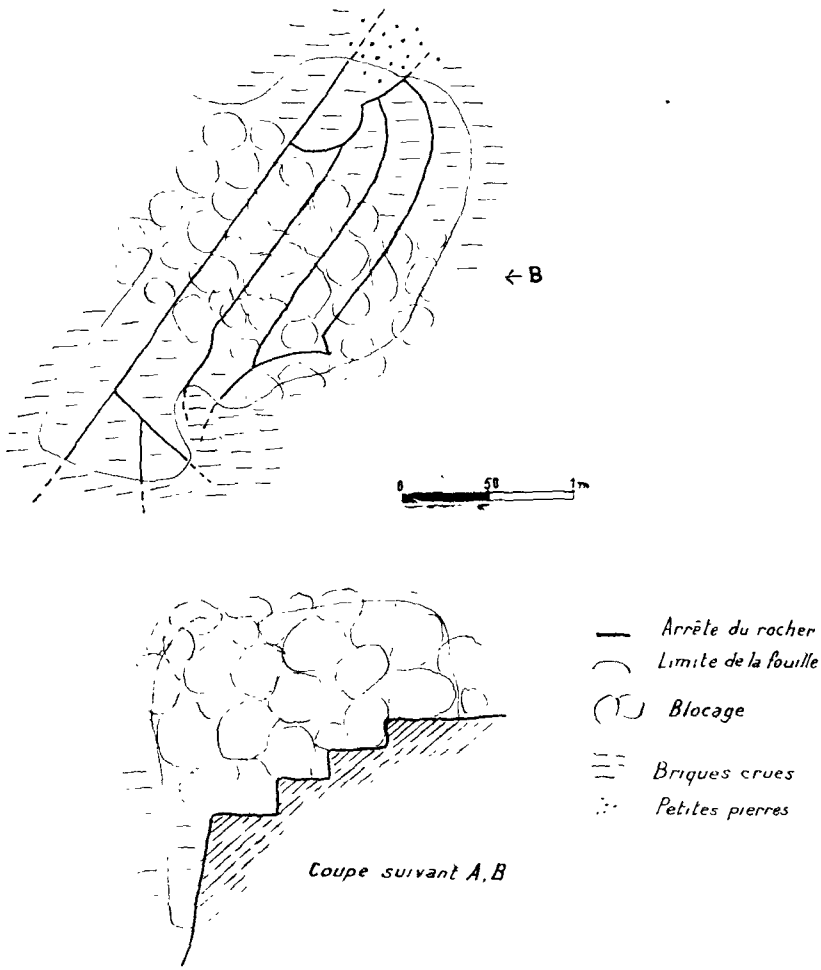

Fig. 36. — Entailles du rocher en forme de marches dans la butte de l'Église (H) (plan et coupe).

rocheuse n'est pas uniformément plate mais coupée de marches ou de ressauts. toujours rectilignes et formant généralement des angles droits. La différence de niveau entre ces terrasses est de 0 m. 50 à 0 m. 75.

A partir du second mur qui ne s'étend qu'à l'Est du tombeau I (le premier mur le dépasse un peu à l'Ouest) les fouilles ont été faites au moyen de galeries creusées dans la brique en suivant le rocher sous-jacent. Nous ne nous

occuperons ici que des galeries désignées sur notre plan (fig. 35) par les lettres H, J et K.

La cavité H a montré que la crête du rocher portait plusieurs marches paraissant avoir appartenu à un escalier conduisant en haut de la butte avant qu'elle n'ait été couverte du massif de briques et de terre (fig. 36).

La galerie J longe un ressaut du rocher qui forme à cet endroit une deuxième terrasse plus élevée au Sud. La crête de cette terrasse est nettement indiquée sur notre plan ; c'est au-dessous d'elle que fut découvert le tombeau II et un peu plus loin un petit bassin oval (fig. 37). A l'endroit où le rocher tourne à angle droit vers le Sud, des infiltrations d'eau vinrent arrêter le travail.

La galerie K a donné des résultats beaucoup plus importants ; le rocher s'abaisse plus rapidement à cet endroit (fig. 35). Après avoir dégagé deux bassins successifs plus grands et plus profonds que celui de la galerie J, on put aborder l'angle d'un escalier montant vers le Sud et descendant vers l'Ouest.

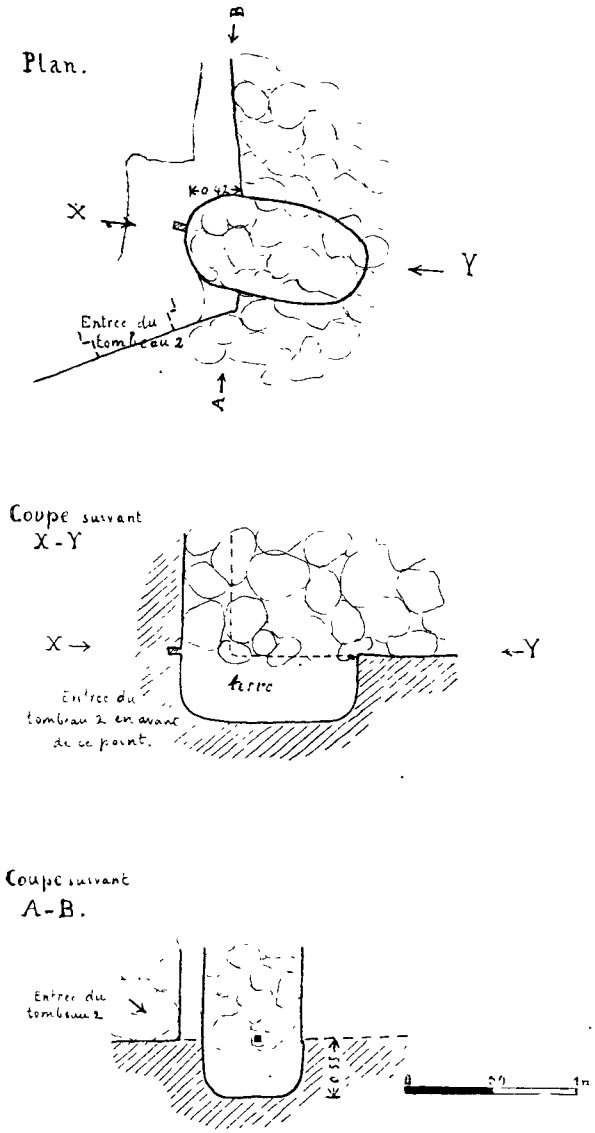

Fig. 37. — Petit bassin taillé dans le rocher à l'Ouest du tombeau II.

Les marches ne sont pas taillées dans le rocher, mais constituées de blocs de basalte taillés, bien ajustés et posés sur le premier rocher ou tuf dur (fig. 38). Un éboulement qui se produisit à cet endroit nous parut occa-

sionné par un puits qui aurait débouché sous l'église actuelle et aurait été à une époque ancienne rempli entièrement de briques semblables à celles du massif dans lequel il avait été ménagé. Des traces de frottements verticaux étaient encore bien visibles sur l'argile.

Les briques de la butte de l'Église ont dès le début attiré notre attention (pl. LX) : leur caractéristique réside en la variété de leur couleur, rougeâtre,

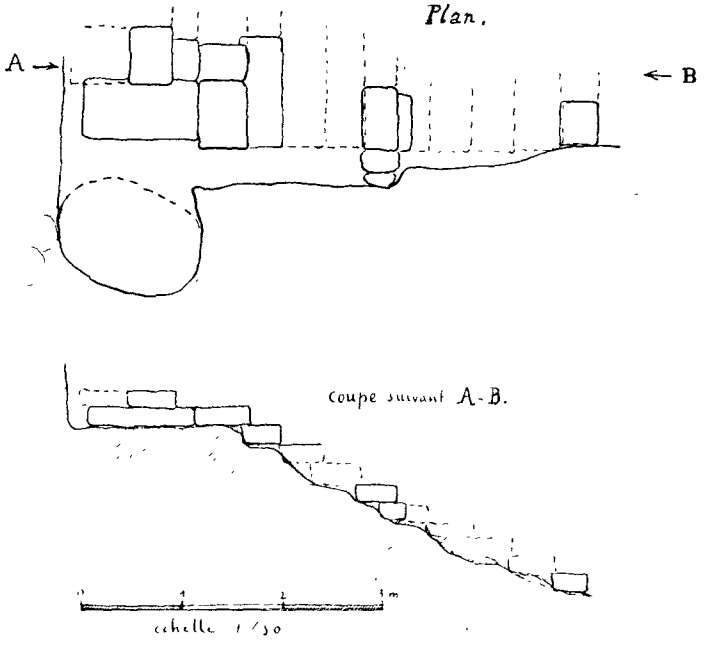

Fig. 38. — Escalier en blocs de basalte posés sur le rocher, sous l'Église.

marron, brun, orangé, jaune, olive, ardoise, grise : toutes ces teintes existent en clair et en foncé, mais toujours un peu blanchâtres. L'argile mise entre les briques est brune ou bistre. Cette grande variété de tons n'existe du reste pas partout : nous ne l'avons constatée ni au Sud de la butte de l'église, ni à la Porte de l'Ouest, ni à la Porte du Nord ; les briques y sont d'une couleur se rapprochant bien plus de celle de la terre.

Voici quelques dimensions : au Nord-Est de l'église, les briques sont carrées, leur côté a 0 m. 355 : leur épaisseur varie suivant les assises entre 0 m. 10 et 0 m. 15 : l'épaisseur des joints varie de 0 m. 01 à 0 m. 035 (pl. LX, d. 2). Au Nord de l'église, les mesures suivantes ont été prises : longueur, 0 m. 52 ;

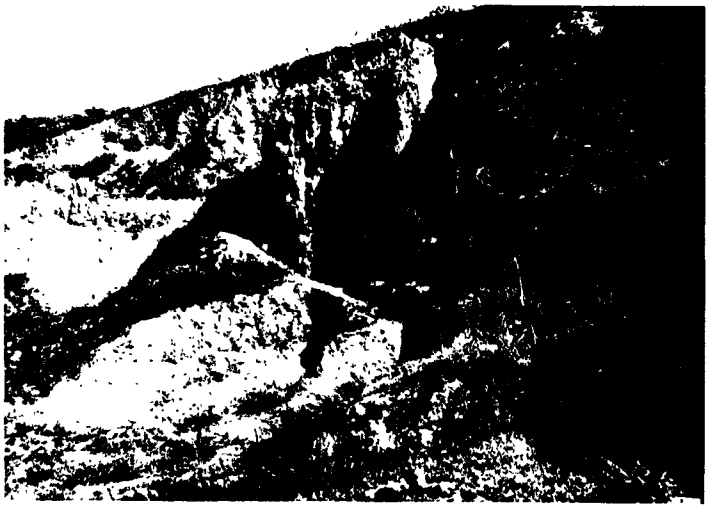

1. Vue de la falaise avant les fouilles.

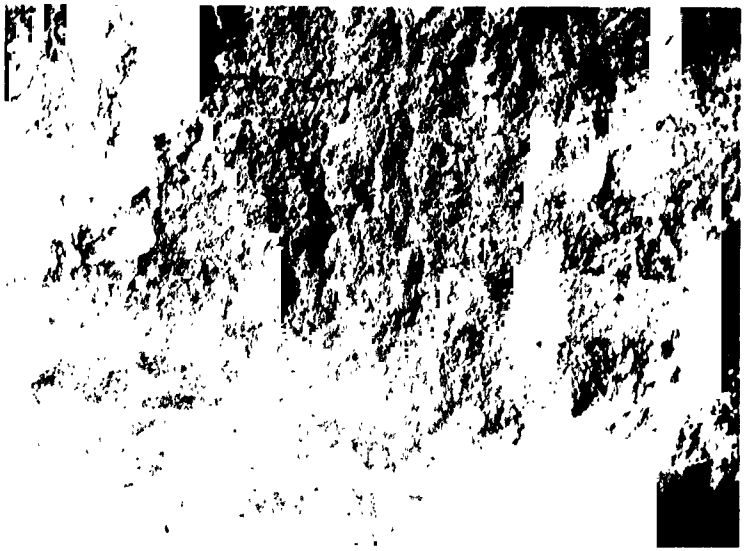

2. Détail du briquetage (briques crues).

3. Le briquetage à l'entrée du tombeau I.

4. Le même ; à gauche, le gracis du rocher et le mur au-dessus.

Le briquetage de la butte de l'Église.

largeur, 0 m. 36 ; hauteur, 0 m. 12 à 0 m. 14 [1]. Les habitants de Mishrifé ont ouvert des carrières dans ces massifs de briques antiques et en tirent l'argile qui leur sert à fabriquer de nouvelles briques. Ils exécutent le travail suivant un mode traditionnel qui peut être fort ancien : la terre est tamisée par des femmes ; puis mouillée et mêlée avec de la paille hachée, elle est pétrie en la

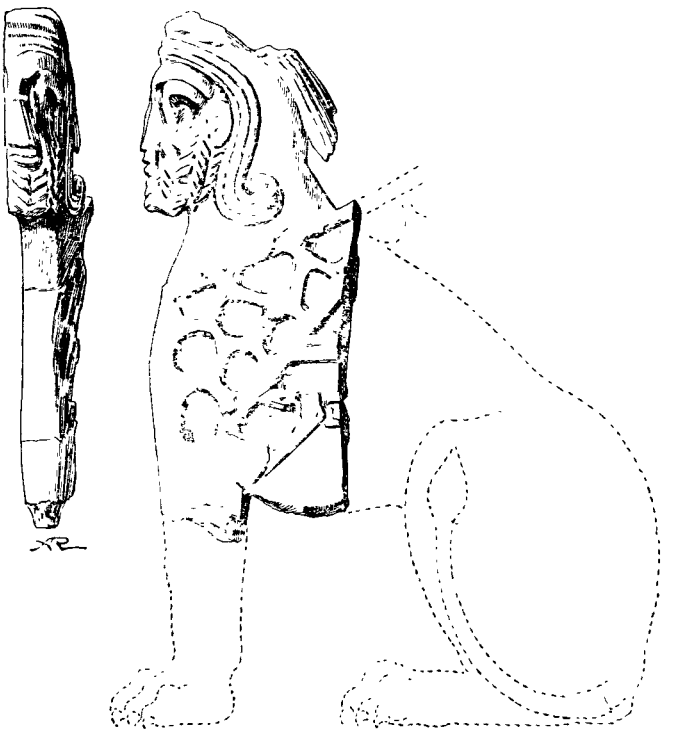

Fig. 39. — Plaquette d'ivoire provenant de la butte de l'Église.

piétinant par des hommes qui en font une pâte. Des femmes la prennent alors sur des civières, qu'elles ont d'abord mouillées pour éviter l'adhérence ; une femme spécialisée moule ensuite la pâte dans une petite caisse sans fond, également en mouillant beaucoup pour que la terre ne colle pas aux parois. Les briques alignées sur le sol sèchent quelques jours au soleil. D'où venait primitivement l'énorme quantité de matériaux qui couvre la butte de l'église ? Une partie a certainement été prise immédiatement au Nord de celle-ci, où

[1] Taille des briques dans le camp Hyksos de Tell el-Yehudiyeh (50 k. au Nord du Caire) : longueur, 0 m. 35 à 0 m. 385 ; largeur, 0 m. 15 à 0 m. 175 ; épaisseur, 0 m. 08 à 0 m. 095 (W. M. Flinders Petrie, *Hyksos and Israelite cities*).

une vaste dépression forme aujourd'hui un marécage. La salubrité du

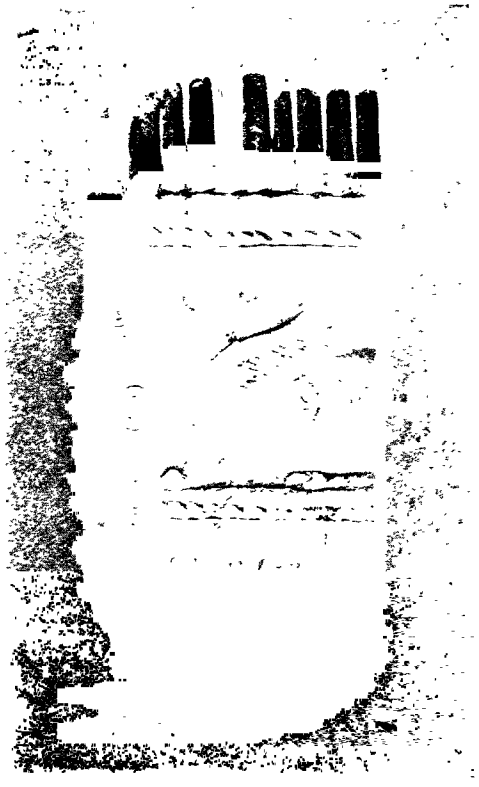

Fig. 40. — Peigne d'époque perse. Musée du Louvre.

village gagnera beaucoup, lorsque les déblais des fouilles l'auront comblé.

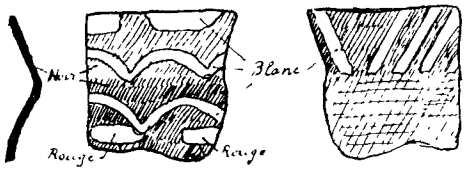

Fig. 41. — Fragment de vase de terre très fine et noire, ornements au pinceau en blanc et rouge. Rebord, grandeur réelle.

Les fouilles dans la falaise ont permis de recueillir quelques fragments intéressants :

1° La partie inférieure d'une figurine féminine, en forme de plaquette d'argile (pl. LXI, 3). Les jambes massives et rigides sont séparées par une simple ligne ; les pieds sont à peine indiqués par quelques stries ; une ceinture placée autour des hanches à la mode égyptienne est nouée par devant formant deux pans [1]. La taille est

[1] M. Salomon Reinach soupçonne une très ancienne tradition vestimentaire et peut-être

1. Sondages qui ont amené la découverte du tombeau II.

2. Sculpture sur ivoire.

3. Figure féminine de terre cuite.

Les fouilles dans la falaise ; objets en provenant.

étroite, et le nombril démesuré est entouré d'un bourrelet en relief. Cet objet est à rapprocher d'une figurine de même style trouvée à Tell Nebi Mend par Pézard.

2° Une plaque d'ivoire sculptée de 8 cm. 8 de haut, représentant un animal ailé à tête d'homme ; la barbe est d'un style proto-assyrien, la coiffure rappelle le bandeau hathorique : c'est probablement un sphinx (pl. LXI, 2 et fig. 39). Le sujet est demeuré usuel jusqu'à une époque assez basse. On le voit par le peigne d'époque perse, peut-être de style grec-ionien, publié jadis par Perrot et Chipiez[1] et actuellement conservé dans la salle assyrienne du Louvre (fig. 40).

3° Un fragment de vase de terre noire très fine et très serrée portant des touches rouges et blanches au pinceau (fig. 41).

4° Un autre fragment de céramique orné de losanges pleins peints en noir et alignés.

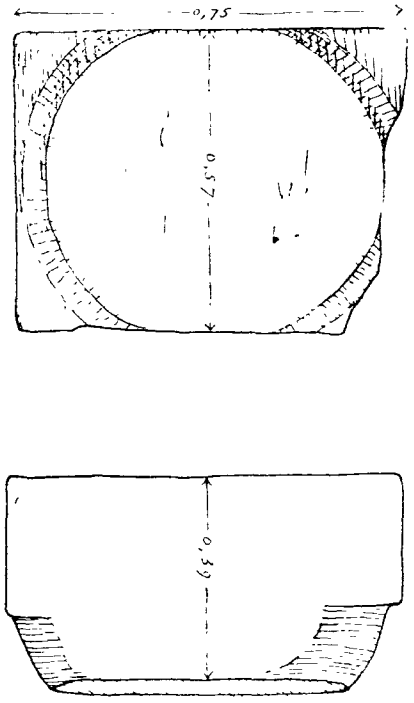

Fig. 42. — Socle ou base de colonne (calcaire).

5° Une sorte de base ou de socle resté fruste (fig. 42). Cette pierre avait été utilisée dans le blocage de la falaise.

Du Mesnil du Buisson.

(*A suivre.*)

P.-S. — Au moment de donner le bon à tirer, nous avons communication des pages que M. W. F. Albright, le savant directeur de l'École américaine de Jérusalem, a consacrées au site et à nos fouilles de Mishrifé (*The Historical Background of Genesis XIV*, dans *Journal of the Society of Oriental Research*, t. X, p. 248-251). Discuter d'une fouille à peine commencée, et sans en connaître les résultats, était, jusqu'ici, considéré comme une indiscrétion. Mieux informé par notre publication, le savant américain regrettera certainement d'avoir avancé que ces recherches ont été conduites plus dans l'intention de découvrir des trésors que dans un intérêt scientifique. Nos conclusions, dans l'ensemble, ne diffèrent pas considérablement de celles qu'a formulées M. Albright, après avoir consulté le P. Vincent. Nous nous en félicitons d'autant plus que la communication détaillée, lue devant l'Académie des Inscriptions dans sa séance du 23 juillet dernier, nous assure la priorité des idées émises.

religieuse dans la disposition des deux pans retombant par devant. Il a observé, en effet, cette disposition dans des statues et statuettes très archaïques de provenances diverses. Cf. *Catalogue illustré du Musée de Saint-Germain*, tome I, p. 232.

[1] Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, II, p. 758 ; cf. E. Pottier, *Cat. Antiq. assyr.*, p. 157.

RAPPORT SUR UNE MISSION ARCHÉOLOGIQUE AU DJEBEL DRUZE

PAR

MAURICE DUNAND.

L'État du Djebel Druze, dans ses limites actuelles, se compose de la partie montagneuse de l'Auranitide des anciens (l'extrémité orientale avec Boṣrà est rattachée à l'État de Damas), de la Saccée et de la Trachonitide occidentale. Celle-ci, connue aujourd'hui sous le nom de Lejà, ne fait pas, à proprement parler, partie de la montagne des Druzes ou Djebel Ḥaurân, termes qui, dans leur acception géographique stricte, ne désignent que les monts de la Saccée et de l'Auranitide.

L'État du Djebel Druze n'en forme pas moins un ensemble géographique caractérisé par un massif montagneux, d'origine volcanique, limité au nord et à l'ouest par les plaines de Damas et de la Nouqra, à l'est et au sud par le désert de Syrie. Son altitude est très variable ; la plupart des villages du Djebel sont a plus de 1.000 m., tandis que la coulée de lave du Lejâ ne dépasse guère 700 m.

Par sa position avancée au sud-est de la Syrie, le Djebel Ḥaurân se prête admirablement à l'observation du désert et à la défense de l'intérieur contre les nomades. L'administration romaine a bien compris le parti qu'elle en pouvait tirer au point de vue stratégique ; elle a fait de cette région comme une « marche » de l'Empire. Ses avant-postes, situés à une centaine de kilomètres au delà, Djebel Seis, Qaṣr-el-Abiaḍ, Nemâra, Qal'at-Ezraq, en formaient la limite extérieure. Leur isolement en plein désert et la distance qui les sépare les uns des autres montrent bien que ce n'était pas là une véritable ligne de défense, mais plutôt des postes d'observation. La frontière stratégique de l'Empire était en arrière de celle-ci, sur les pentes orientales et méridionales du Djebel Ḥauran. Entre ces deux lignes, se trouvaient les populations ὑπὸ τῶν Ῥωμαίων, comme dit Théophane, qui devaient être soumises à ce que nous appe-

lons aujourd'hui le « contrôle bédouin ». La ligne intérieure de défense est jalonnée par de nombreuses forteresses dont la plupart témoignent d'un choix heureux. Certaines sont plutôt des camps retranchés pouvant abriter de gros effectifs. Au Tell Aṣfar, c'est une construction carrée d'environ 50 m. de côté, flanquée d'une tour ronde à chaque angle, avec des logements à l'intérieur. On domine de là toute la Ḥarra, depuis le versant oriental du Djebel Druze jusqu'aux montagnes du Ṣafà ; au nord, la vue s'étend jusqu'à Damas. A Sa'ane, qui est situé plus au sud, le plan est le même, mais chacun des côtés est flanqué de 2 tours carrées protégeant les portes. A l'intérieur, sont disposés des logements dont le plan est bien conservé ; vers le milieu du mur est, formant bâtiment isolé, le quartier du commandant du camp ; à l'angle nord-est, une citerne. Deir el-Kahf, déjà connu, est bâti sur le même plan, mais de moindres dimensions. Ces camps retranchés étaient sans doute construits aux frais de l'Empire. Les nombreux castels qui les relient ont été le plus souvent élevés par les populations, qui étaient les premières intéressées à leur défense. C'est le cas, par exemple, à Btheiné, entre Tell-Aṣfar et Sa'ane. A Râma, plus au sud, une inscription que j'ai recueillie, rappelle que trois frères ont construit une tour à frais communs. Dans leur état actuel, ces forteresses, comme celles du *limes* extérieur, à l'exception toutefois de celle de Nemâra, remontent au IVe siècle.

Pour cette région, la constitution d'un *limes*, formé d'un rempart doublé d'un fossé avec contrescarpe, était matériellement impossible, en raison du manque de bois. On n'en a d'ailleurs trouvé aucune trace jusqu'ici. Comme pour la partie de la frontière d'El-Ma'an à Boṣrà [1], le *limes* est peut-être tout simplement la double ligne des forts. Mais, contrairement à ce que nous savons de celui-là, les deux lignes de défense sont ici à peu près de la même époque, et il semble, d'autre part, que l'on se soit surtout préoccupé de la ligne intérieure, qui marquait la véritable frontière de l'Empire, et sans doute aussi la limite de l'ambition des Césars.

Diverses inscriptions que j'ai recueillies permettent de compléter la liste des troupes qui ont occupé ces régions.

De Si'à provient un autel richement décoré de pampres sur lequel on lit la

[1] Cf. Chapot, *La Frontière de l'Euphrate*, p. 248-249.

dédicace d'un *beneficiarius* de la *leg. X Fretensis*[1]. Le rôle de cette légion dans les destinées de la Judée est bien connu. Sous le règne d'Hadrien, un de ses détachements était peut-être cantonné à Gadara, au sud-est du lac Tibériade, qui est voisin du Djebel Ḥaurân[2].

A Chohba, l'ancienne Philippopolis, j'ai relevé une dédicace, probablement inédite, en l'honneur de Marinus, le père de l'empereur Philippe, par les cavaliers de l'*Ala celerum Philippiana*. La *leg. I Parthica Philippiana*, établie par Philippe Sévère lors de la guerre parthique, stationnait encore en Mésopotamie au temps de la *Notitia dignitatum*. Sous le règne de l'empereur Philippe, un préfet de cette légion est mentionné dans une dédicace trouvée à Boṣrâ[3]. M. Chapot en avait conclu qu'elle avait peut-être là une résidence transitoire[4]. La nouvelle inscription confirme son opinion.

Enfin, à Oumm-el-Qoṭṭein, à l'extrême-sud du Djebel Druze, j'ai copié l'inscription suivante :

CO I
AVGTHI
EO

C'est sans doute la *Coh. I Aug(usta) Th(racum) eq(uitata)*, signalée déjà à Imtân[5].

Un très grand nombre d'autres inscriptions ont été relevées. La plupart ne sont que des épitaphes ; beaucoup relatent la construction d'un édifice privé ; d'autres, enfin, nous apportent quelques renseignements.

Waddington avait recueilli à El-'Afîné, au sud-ouest de Souweïda, une inscription relatant la construction d'un aqueduc amenant l'eau εἰς Κάνατα[6]. Sur la foi d'une dédicace au Διὶ μεγίστ[ῳ] Κανατηνῶν, trouvée à Kérak[7], à l'ouest de Soueïda, il avait identifié Κάνατα avec le nom ancien de cette ville. La question a été reprise, et les commentateurs se sont mis d'accord sur l'identité de Κάνατα avec Κάναθα, qui est l'ancien nom de la Qanawât actuelle. J'ai relevé moi-même quatre nouvelles inscriptions, dont l'une à El-'Afîné, qui sont identiques à celle de Waddington. Toutes portent εἰς Κάνατα. La persistance de cette leçon oblige, je crois, à différencier ce toponyme de celui de Κάναθα qui, à ma connaissance,

(1) Au Musée de Souweïda.

(2) Cf. Clermont-Ganneau, *Rec. d'arch. or.*, II, p. 301.

(3) *C. I. L.*, III, 99.

(4) Chapot, *op. cit.*, p. 77.

(5) *C. I. L.*, III, 109, 110.

(6) *Inscr. gr. et lat. de Syrie*, nos 2296, 2297.

(7) Wadd., no 2412 d.

Vue d'ensemble.

Asklépios.

Victoire.

MUSÉE DE SOUWEIDA.

s'écrit toujours avec un ϑ, quelles que soient les variantes, et de revenir à son identification avec le nom ancien du village moderne de Kérak. Pour établir l'identité de Κάνατα et de Κάναθα, on s'est appuyé sur une inscription fragmentaire provenant des environs de Kérak qui porte... Καναθηνῶ[ν ἡ] πόλις ἔκτισεν [1]; mais rien ne prouve qu'il n'est pas question de Qanawât.

A Chohba, un linteau porte les mots Ἰουδ(αί)ων μνῆμα, assez grossièrement gravés. Cette mention des Juifs est corroborée par deux représentations de la *menora* trouvées dans le voisinage. Sous Hérode le Grand, une colonie juive avait été établie en Batanée [2]; Tafas, au nord-ouest de Der'a, avait même une synagogue [3]. Ce prince installa également 3.000 Juifs iduméens en Trachonitide, et il leur confia la sécurité du pays [4] et surtout la protection de la route de Damas à Boṣrà, qu'empruntaient les Juifs de Babylone pour se rendre au pèlerinage de Jérusalem. C'est sans doute à ces derniers que fait allusion le texte de Chohba.

Dans la même région, à Djéneïné, une longue inscription, qui m'avait été signalée par M. Virolleaud, relate l'érection d'une borne destinée à marquer la limite de deux villages. Elle est à rapprocher de plusieurs inscriptions identiques trouvées dans le Ḥauràn. Comme dans celles-ci, les empereurs Dioclétien et Maximien et les Césars Constance et Maximien λίθον δι[ο]ρίζοντα [ἀπὸ] κώμης Ὀρελῶν ὅρον Μαξιμιανόπολ[εως] πηριχθῆναι ἐκέλευσαν, φροντίδι Λουκίου καὶ Ἀκακίου κηνσίτορων, dit notre texte. La pierre sur laquelle est gravée cette inscription n'a pas été trouvée *in situ*; toutefois, elle est de trop grande dimension pour avoir été apportée de loin sans être brisée. Il est donc à penser que la κώμη Ὀρελῶν en question n'est autre que l'ancienne Djéneïné. Les inscriptions relevées dans ce village indiquent précisément que c'était une κώμη. Les édifices anciens y sont nombreux; on y voit même les ruines d'une église, ce qui corrobore l'inscription n° 2189 du recueil de Waddington, relatant la construction d'une basilique. Maximianoupolis serait donc à chercher dans le voisinage. C'était une ville dont l'importance est attestée par le témoignage de l'histoire et de l'épigraphie, et qui a dû jouir d'une certaine prospérité vers la fin du IIIe siècle, époque où elle changea son nom contre celui de l'empereur Maximien, dans l'intention

(1) Seetzen, *Reisen durch Syrien*, t. I, p. 64 = Wadd. 2331 *a*.

(2) Schürer, *Gesch. d. Jud. Volkes z. Zeit J. C.*, 5e éd., p. 428, note 4.

(3) Cf. *Bull. corr. hell.*, XXI, p. 47.

(4) Cf. Schürer, *loc. cit.*

sans doute de reconnaître ses bienfaits. Chaqqa remplit toutes ces conditions : elle est à une heure à cheval de Djéneïné ; c'était la capitale de la Saccée ; enfin l'art délicat, même un peu mièvre, qui apparaît dans ses monuments trahit la basse époque, comme on l'a reconnu depuis longtemps.

Un contingent de trois nouvelles dédicaces au dieu Lycurgue est à ajouter à celles déjà connues. Le culte de cette divinité paraît avoir été confiné dans la partie orientale et méridionale du Djebel Ḥauràn. Celui du dieu Shai-al-Qaum, très en vogue chez les Safaïtes, se retrouve précisément dans la même

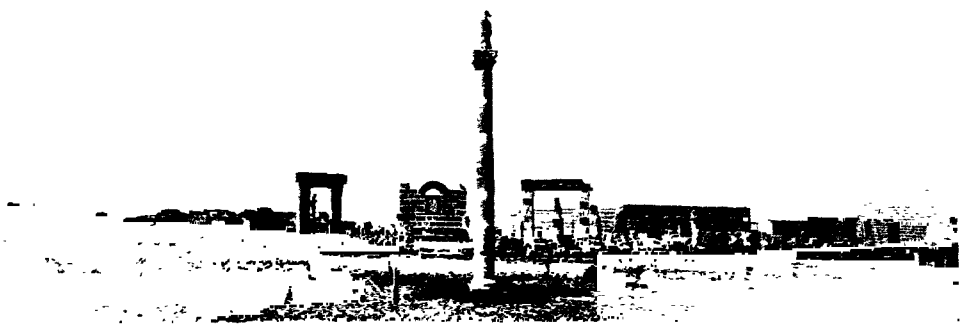

Fig. 1. — Vue générale du Musée de Souweïda.

region [1]. Cette constatation renforce les preuves de M. Clermont-Ganneau en faveur de l'identité de ces deux divinités [2]. Un autel trouvé à Souweïda éclaire d'un jour nouveau cette identification. On y lit une dédicace au dieu Lycurgue de la part d'un certain Αἐίδιβος. Or, ce nom est purement safaïtique ; sa transcription serait עבדיתו, יתו étant le nom d'une divinité souvent mentionnée dans les graffites du Safà [3].

Au cours de ma mission, j'ai eu l'occasion de recueillir un grand nombre de monuments figurés. La plupart ont été rassemblés au Musée de Souweïda, qui comptait déjà, à mon arrivée, plus de deux cents pièces.

L'Académie a été informée précédemment de la découverte par le capitaine Carbillet, gouverneur du Djebel Druze, du deuxième et dernier fragment d'un grand linteau représentant le « Jugement de Pâris [4] ». Deux autres mo-

[1] Cf. Dussaud, *Les Arabes en Syrie avant l'Islam*, p. 153-156.

[2] Cf. *Rec. d'arch. or.*, IV, p. 382-402.

[3] Cf. Dussaud, *op. cit.*, p. 150, 152.

[4] Cf. *C. R. Acad. I. B. L.*, 1924, p. 328 ss.

1. Linteau de Souweida.

2. Linteau de Qanawat.

MUSÉE DE SOUWEIDA.

Souweida. Tête de gazelle.

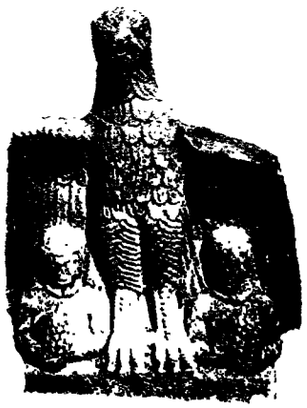

Aigle et ses acolytes.

Qanawat. Victoire.

Souweida. Lion mordu par un serpent.

numents du même genre se trouvent au Musée de Souweïda. L'un représente Athéna-Atargatis, armée de la lance et du bouclier et accompagnée du lion, son animal attribut. Viennent ensuite Hadad, muni lui aussi d'une lance, Éros et Aphrodite. C'est sans doute une simple transposition de la triade capitoline. Par souci d'esthétique, le sculpteur a perché l'aigle de Hadad sur le bouclier d'Athéna et le lion de cette dernière, auprès du dieu. L'ensemble est d'une facture assez lourde, qui ne permet guère de faire remonter ce document au delà du IIIe siècle de notre ère (pl. LXIII, 1).

L'autre linteau représente, je crois, la naissance d'Éros. Le jeune dieu ailé, muni d'un rameau à chaque main, émerge d'une double acanthe. De part et d'autre, des enroulements de pampres encadrent des Amours vendangeurs. La pierre est délicatement ciselée : la corniche qui surmonte la scène a cependant une certaine lourdeur qui contraste avec la souplesse du décor végétal. Cette pièce doit être plus ancienne que la précédente. Elle a été recueillie à Qanawàt, où se trouvent précisément les ruines d'un temple du Ier siècle de notre ère (pl. LXIII, 2).

De Souweïda, provient un bas-relief représentant un aigle aux ailes éployées tenant une palme dans ses serres. Il est accompagné de deux éphèbes portant une torche levée (pl. LXV), représentation courante du dieu solaire accompagné d'Azizos et de Monimos, figurant l'un, l'étoile du matin, l'autre, celle du soir. Ce symbolisme est parfois exprimé d'une manière plus réaliste : Azizos, qui précède le soleil à son lever, tient une torche levée ; Monimos, qui le suit à son coucher, une torche renversée ; on les trouve aussi munis d'une simple palme ou tenant les extrémités d'une guirlande [1].

Au cours des fouilles effectuées à Messàd, au sud de Souweïda, une variante assez curieuse du même sujet a été exhumée. Un aigle, fièrement campé, abrite sous ses ailes à demi éployées deux personnages tenant chacun une grappe de raisin (pl. LXIV). Cet attribut n'est pas arbitraire ; on le retrouve, dans la main de Monimos, sur un bas-relief d'El-Ferzol [2].

La même fouille a donné également deux grands lions, sculptés en ronde bosse dans une pierre volcanique rougeâtre (pl. LXV). Cet animal, qu'il faut distinguer du lion attribut d'Atargatis, a été expliqué comme symbolisant la

[1] Cf. Dussaud, *Notes de Mythol. syrienne*, p. 11-14.

[2] Cf. Dussaud, *ibid.*, p. 35.

chaleur ardente de l'été. Comme tel, il a été vigoureusement traduit par le sculpteur qui a travaillé aux frises du temple de Si'â, où le lion est représenté sortant d'une rosace en rugissant.

Je dois signaler encore la découverte, au même point, d'une statue sans tête ni pied représentant un personnage vêtu d'un simple pagne serré à la ceinture (pl. LXV). Ce costume a peut-être une valeur rituelle, la statue ayant été trouvée dans les ruines d'un temple. Elle est à rapprocher d'une statue provenant de Nejran qui présente le même accoutrement, compliqué par la présence d'une peau de lion sur le bras gauche [1]. L'une et l'autre peuvent être comparées à celle d'un roi de Lihyan, trouvée par les R. P. Jaussen et Savignac dans le temple de Khereibeh, en Arabie [2].

J'ai recueilli quatre naos qui me semblent former une collection intéressante. L'un n'est qu'une simple dalle, cintrée à sa partie supérieure et sur laquelle se détache en relief l'image d'un bétyle conique. Dans le deuxième, le bétyle est remplacé par une stèle rectangulaire : c'est la *mesgida* des inscriptions. Le troisième représente deux colonnettes surmontées d'un fronton. A l'intérieur, des traces de martelage permettent de conclure à l'existence d'une représentation figurée de la divinité. Le dernier, enfin, présente une niche très profonde qui devait sans doute abriter une statuette de quelque valeur, car on a pris soin de la clore d'une porte, encore attestée par le logement des gonds et du verrou (fig. 2). Il ressort de là que, au début de notre ère, le Djebel Ḥaurân conservait encore toutes les étapes de l'évolution religieuse.

Les crédits que m'avait alloués l'Académie et la main-d'œuvre mise à ma disposition par le gouverneur du Djebel Druze m'ont permis d'entreprendre des fouilles en plusieurs points.

En plus des documents dont j'ai parlé plus haut, les travaux effectués à Messâd ont amené la découverte d'un édifice composé d'une cour dallée, bordée de gradins sur deux côtés, et d'un grand bassin, au fond duquel se trouvaient de nombreux tessons de poterie romaine. C'est sans doute un temple dédié à la déesse Allât (Athéna), comme semble l'indiquer une inscription très mutilée qu'on y a recueillie.

A Souweïda, des fouilles pratiquées dans le terrain qui a fourni le bas-relief

[1] Cf. *Syria*, t. V, p. 214, fig. 2.

[2] Cf. Jaussen et Savignac, *Mission arch. en Arabie*, t. II, p. 59-61 et pl. XXIX-XXXI.

Dessus de porte en basalte décoré de l'aigle au serpent
et de ses acolytes.

Trois sculptures provenant des fouilles de Messad

Musée de Souweida. Provenance inconnue.

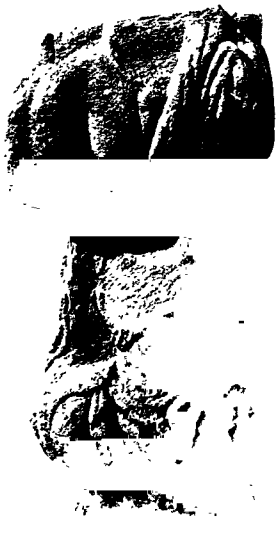

Les quatre faces d'un autel provenant de Si'a.

du « Jugement de Pàris », ont mis au jour les fondations d'une vaste construction rectangulaire. De son économie intérieure, il ne subsiste rien, et les trouvailles insignifiantes faites au cours des fouilles ne permettent pas d'en préciser la destination.

A centre de la ville, on a dégagé une maison romaine avec portique et une petite église, toutes deux adossées au grand côté nord de la basilique relevée par M. de Vogüé. L'église est orientée à l'est. Le chœur est flanqué de deux édicules, dont l'un sert de cage à un escalier. Selon la mode du pays, la nef

Fig. 2. — Trois modèles de *naos*.

était couverte de dalles de pierre soutenues par des arceaux dont on a retrouvé quelques piliers. Un couloir longeant son grand côté nord débouchait dans la cour de la maison située derrière le chœur. Ces deux constructions sont contemporaines de la basilique. La maison avec portique n'est sans doute qu'une partie d'un édifice considérable, ayant peut-être servi de logement au personnel qui desservait le sanctuaire. La façade de l'église et l'extrémité ouest du couloir n'ont pas été dégagées, les travaux ayant dû être arrêtés, à cause des maisons habitées qui surplombent l'excavation.

Quelques sondages pratiqués à l'intérieur de la basilique ont fait apparaître deux pavements de mosaïque au décor géométrique.

A Qanawàt, le capitaine Carbillet avait fait déblayer l'ensemble des cons-

tructions connu sous le nom de sérail, qui se compose de deux églises édifiées successivement au milieu d'un temple du Ier siècle de notre ère. Les relevés établis par de Vogüé ont été confirmés dans leurs grandes lignes. Le chœur de l'église la plus récente a été trouvé orienté à l'est : le plan général de l'édifice implique cependant une orientation au sud, comme l'a restitué le savant archéologue. Il y a donc eu remaniement à une époque qui reste à préciser.

Fig. 3. — Pavement de mosaïque. Basilique de Souweïda.

L'Odéon a été complètement dégagé : il y a peu à changer au plan de Butler.

A mon grand regret, je n'ai pu entreprendre de fouilles au fameux temple de Si'à. Ce site, qui se trouve à 1 heure de Qanawât, est aujourd'hui désert et totalement dépourvu d'eau. Pour son exploitation, il faudrait disposer de nombreux ouvriers, établir le campement sur les lieux mêmes et organiser un service de ravitaillement. Je suis persuadé qu'une exploration méthodique de ces ruines aboutirait à d'importants résultats. C'est de là que proviennent la plupart des documents dispersés dans les villages d'alentour ou rassemblés au Musée de Souweïda.

A Chohba, les travaux de déblaiement commencés par le capitaine Carbillet ont été continués. On a achevé le dégagement du théâtre et de l'édifice connu sous le nom de grand temple, qui est situé à quelques mètres à l'ouest

Mosaïque de Chehba.

Mosaïques figurant les noces de Pelée et de Thétis
Chehba (Philippopolis).

Kafer. Sculpture apotropaïque

Tête provenant de Si'a.

Mosaïque de Chehba

Divinité avec corne d'abondance.

Du temple de Si'a.

Divinité avec corne d'abondance.

Autel avec dédicace
d'un *beneficiarius*
de la Xe lég. Fretensis.

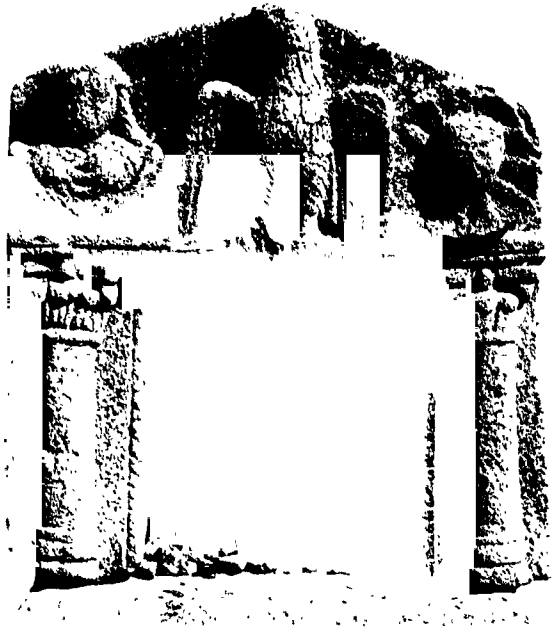

Naos en basalte.

Guerrier nabatéen ?

du tétrapyle. La circulation est rétablie sur une bonne partie des chaussées romaines et les portes auxquelles elles aboutissent sont complètement dégagées. On a fouillé les thermes où j'espérais trouver des mosaïques. Les résultats scientifiques obtenus en ce point ont peu répondu à nos efforts. Je rappelle enfin la découverte dans une villa romaine de trois mosaïques dont plusieurs reproductions photographiques ont déjà été présentées à l'Académie. On pourra en juger d'après les planches ci-jointes LXVII et LVIII. Pour la description nous renvoyons à celle que nous avons déjà donnée [1].

Le lieutenant Vertier, officier du service des renseignements à Chohba, a collaboré activement à tous ces travaux. Nous sommes allés ensemble jusqu'au Safâ, d'où nous avons rapporté un grand nombre d'inscriptions safaïtiques nouvelles. Des relevés épigraphiques intéressants sont encore à faire dans ces régions, en particulier aux abords du Ghadir-el-Karin, le long du Ouadi-el-Mukati et sur le versant oriental du Djebel Seis.

En résumé, au cours de la mission au Djebel Druze et de la reconnaissance au Safâ, il a été relevé 437 inscriptions grecques, 283 graffites safaïtiques, 36 inscriptions nabatéennes et 5 latines. Plusieurs édifices ont été déblayés et une centaine de monuments figurés, avec 7 mosaïques, ont été découverts. Les travaux, commencés le 13 février 1925, ont pris fin le 16 juillet de la même année.

MAURICE DUNAND.

(1) *C. R. Acad.*, 1925, p. 195 et suiv., et *Syria*, t. VI, p. 295.

L'ART SYRIEN DU DEUXIÈME MILLÉNAIRE AVANT NOTRE ÈRE

PAR

RENÉ DUSSAUD.

Les fouilles pratiquées sur la côte de Syrie depuis 1920 ont mis au jour une documentation abondante, nous faisant connaître la civilisation phénicienne du deuxième millénaire avant notre ère. Nous sommes moins avancés en ce qui concerne l'intérieur du pays. Les fouilles de Tell Nebi Mend ont été interrompues par la mort du regretté Maurice Pézard et celles de Mishrifé (N.-E. de Homs) que la Direction des Antiquités a confiées au comte du Mesnil du Buisson n'en sont qu'à leurs débuts [1]. Ces dernières ont cependant déjà vérifié les pronostics du P. Ronzevalle, nous dirons même qu'elles les ont dépassés.

Le savant professeur à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth estimait que Mishrifé ne représentait pas un camp romain, comme on le supposait, mais une installation remontant à l'époque de Ramsès III. Il y voyait l'œuvre des « peuples de la mer », préoccupés de mettre en sûreté leur famille et leurs biens, tandis qu'ils s'avançaient pour soutenir le choc des armées égyptiennes [2].

Les découvertes de M. du Mesnil du Buisson nous paraissent reporter l'installation de Mishrifé beaucoup plus haut dans le deuxième millénaire ; elles démontrent qu'il s'est développé à cette époque une civilisation syrienne qui ne doit pas être confondue avec les civilisations voisines. Ce résultat, d'une grande importance, conduit immédiatement à instituer, parallèlement aux divisions du Cananéen (ancien, moyen et récent) et avec les mêmes dates, la chronologie suivante : SYRIEN ANCIEN I (3000-2000 av. J.-C.), SYRIEN ANCIEN II (2000-1550), SYRIEN MOYEN (1550-1100) et SYRIEN RÉCENT (1100-322 av. J.-C.).

[1] Voir *Syria*, 1926, p. 289.

[2] RONZEVALLE, *Le Camp retranché d'El-Mishrifé*, dans *Notes et Études d'archéol. orient.*, p. 109 et suiv.

Les trois premières périodes correspondent à l'âge du bronze, tandis que la dernière est de l'âge du fer, avant la conquête grecque.

L'installation de Mishrifé, notamment la grande levée de terre qui délimite la place, remonte au Syrien ancien II : elle a connu une période florissante pendant tout le deuxième millénaire, car la céramique découverte par M. du Mesnil n'est point celle des « peuples de la mer ».

Si l'on accepte le classement que nous proposons, et dont nous allons, à propos d'un intéressant morceau de sculpture, présenter une application, il en résulte qu'il faut renoncer aux appellations d' « art syro-cappadocien » ou « syro-anatolien », même à celle de « syro-hittite ».

Le terme « syro-cappadocien » n'a jamais été qu'un terme d'attente, alors qu'on ne pouvait décider si l'objet ainsi classé était syrien ou cappadocien. La pénétrante étude que M. Henri de Genouillac vient de consacrer à la céramique cappadocienne, aboutit à la conclusion que cette industrie est indépendante de l'industrie céramique syrienne. « La Syrie et la Cappadoce ont pu toutes les deux être soumises à une hiérarchie hittite... il n'en reste pas moins certain que la Syrie est restée sous l'influence mésopotamienne et sémitique », tandis que la civilisation cappadocienne est principalement tournée vers l'ouest [1].

Le terme plus souple de « syro-hittite » ne va pas non plus sans inconvénient. On éprouve quelquefois des difficultés à distinguer le syrien du hittite [2] : mais il faut reconnaître qu'on n'a pas fait grand effort dans ce sens. Bien au contraire ; le vocable a paru commode pour englober des monuments disparates, notamment des cylindres dont on ignorait la provenance. On a ainsi oublié les leçons et les observations de Léon Heuzey qui, le premier, a étudié avec soin ces petits monuments, ne craignant pas de perdre beaucoup de temps à enquêter sur chacun d'eux. Entraîné par la perfection et la finesse du travail de certains exemplaires, il en a trop abaissé la date, mais il avait reconnu, dans cet « art complexe et délicat », « l'œuvre des populations de la

[1] H. DE GENOUILLAC, *Céramique cappadocienne*, I, p. 48. L'industrie du bronze, notamment des figurines de bronze, n'offre pas une opposition aussi nette ; cela tient, en partie, à ce que, dans la zone frontière, les cultes sont entrés en contact et aussi que, comme les cylindres, ces petits objets ont été facilement transportés.

[2] Dans la justification du terme « syro-hittite », qu'il présente, G. CONTENAU, *La Glyptique syro-hittite*, p. 8, fait valoir qu' « il est très difficile de faire le départ entre ce qui est syrien et ce qui est hittite ».

Syrie proprement dite et peut-être aussi de la Phénicie septentrionale[1]. »

Il ne serait pas difficile de constituer une classe de cylindres phéniciens : la collection de Clercq, qui a été alimentée surtout par les trouvailles faites en Phénicie, fournirait les exemplaires types, notamment avec ses deux cylindres de rois sidoniens. Quant aux cylindres « syro-hittites » au sens strict, il y aurait lieu d'en séparer ceux qu'on qualifierait simplement de « syriens », comme celui dont il sera question ci-après p. 345, note 3.

Il ne suffit pas qu'on y retrouve certains détails du costume et de l'armement hittites pour les qualifier de hittites, car ni par leur forme, ni par les motifs figurés, ni par le style, ils ne tirent leur origine de l'Asie Mineure. Ces cylindres syriens dérivent directement des cylindres mésopotamiens qui, dès au moins le début de la première dynastie babylonienne, figurent les personnages qui serviront de caractéristique aux cylindres dits syro-hittites. Si « c'est à partir de cette période que nous constatons l'existence d'une glyptique syro-hittite[2] », n'est-ce pas la preuve de l'emploi abusif qu'on fait ici du vocable « hittite » ? Car nous ne possédons aucun témoignage de l'activité artistique des Hittites qui remonte à cette époque, et leur raid en Mésopotamie se place à la fin de la première dynastie babylonienne (2225-1926), non au début. M. du Mesnil ne tardera pas à publier un cylindre provenant de Mishrifé et remontant, au jugement de M. Louis Delaporte, à l'époque d'Hammourabi. Ce monument jettera quelque lumière sur la question et appuiera nos conclusions.

Nous ne voulons en rien diminuer l'importance de l'action des Hittites, nous demandons seulement qu'on la mette à sa place et à son heure.

On a désigné comme hittite un manteau formé d'une longue bande d'étoffe, sorte de *plaid*, qu'on peut porter symétriquement sur les épaules ou disposer autour du corps en dégageant un bras. Ce manteau est-il d'origine hittite ? Rien ne le prouve, puisqu'il apparaît sur des cylindres remontant à l'époque des rois d'Ur[3]. Les Hittites l'ont adopté et perfectionné et il se peut

[1] L. Heuzey, *Les origines orientales de l'art*, p. 181 ; voir p. 174-176 le beau cylindre en hématite sorti de la nécropole d'Amrit et, p. 177 et suivant, d'autres cylindres provenant du littoral syrien. H. de Genouillac, *op. cit.*, I, p. 48, remarque que « la plupart de ces cylindres « syro-cappadociens », proviennent de la région d'Alep et sont totalement étrangers à la Cappadoce du premier empire hittite. »

[2] Contenau, *op. cit.*, p. 56.

[3] Contenau, *op. cit.*, p. 21. D'après le savant assyriologue, c'est là une mode étran-

Bronze provenant de Mishrifé (Syrie).
IIe millenaire av. notre ère.

que certains cylindres syriens s'inspirent de cette mode plus élégante. En général cependant, ces cylindres conservent un modèle plus simple qui porte sur un ou deux côtés un fort bourrelet[1]. On peut étudier ce détail sur un beau bronze du Louvre qui provient de Mishrifé et que nous reproduisons en deux vues (pl. LXX).

Le dieu, assis sur un siège sans dossier[2], maintient de la main gauche le manteau à bourrelet et à frange qui l'enveloppe, tandis que la droite tenait un sceptre qui a disparu. La tête porte la haute coiffe conique, ou mieux ellipsoïdale, ornée de cornes, ornement divin classique en Mésopotamie. En Babylonie et en Assyrie les dieux ou génies portent soit une paire, soit deux ou trois paires de cornes : ici il y en a quatre. Les yeux sont réservés en creux pour recevoir quelque matière qui les fasse briller. La barbe rase est indiquée par un léger relief ; si l'artiste y avait ajouté quelques coups de burin, son intention eût été claire.

La même barbe rase, mais nettement indiquée, se retrouve sur une tête de pierre de Mishrifé que Clermont-Ganneau a caractérisée comme un « spécimen de la vieille sculpture syrienne apparentée aux arts primitifs de la Chaldée et de l'Assyrie[3] ». En même temps, et sans prendre garde à la contradiction, le savant maître rapprochait la tête de Mishrifé des sculptures en ronde bosse de Zendjirli, démonstration qui a été reprise par le P. Ronzevalle à la suite de la publication officielle des fouilles de Zendjirli[4].

Nous ferons des réserves sur ce dernier point, car nous sommes plus frappé par les différences qui séparent la tête de Mishrifé des sculptures de Zendjirli que par les analogies. Les fouilles de Karkémish ont mis au jour des sculptures en ronde bosse de la même école que certaines sculptures de Zendjirli : elles s'écartent également du type de Mishrifé.

La tête de pierre de Mishrifé est coiffée, comme l'a reconnu le P. Ronzevalle, d'un véritable *qalpaq*, ou bonnet de fourrure. Le procédé par lequel on rend les poils de la bête, toujours des poils assez courts et bouclés comme ceux

gère à la Mésopotamie, mais à cette époque (XXVe siècle av. J.-C.), il est difficile de la classer comme hittite. Sa présence en Syrie remonte au moins à l'époque d'Hammourabi.

(1) Contenau, *op. cit.*, p. 20, suggère que ce bourrelet est constitué par de la fourrure.

(2) Ronzevalle, *Notes et Études*, p. 132, pl. V, 1 et 2.

(3) Clermont-Ganneau, *Recueil d'arch. or.*, II, p. 26.

(4) Ronzevalle, *op. cit.*, p. 116, avec de bonnes reproductions, pl. II,

de l'astrakan, se remarque déjà sur le turban qui orne certaines têtes de Goudéa. Les têtes de Karkémish et de Zendjirli, dont on fait état, ne portent pas une telle coiffure. Les longues mèches, traitées comme celles de la barbe, ne figurent pas des poils d'animal, mais les cheveux du personnage, ainsi qu'en témoigne la tête que nous avons vue à Alep, chez M. Henri Marcopoli, et que nous reproduisons (fig. 1). La différence entre les deux coiffures apparaît encore dans ce détail que, sur la tête de Mishrifé, on aperçoit le bord de la peau du *qalpaq*, tandis qu'à Zendjirli et à Karkémish les têtes divines portent un bandeau sur le front [1].

Fig. 1. — Tête de dieu. Art hittite. Hauteur : 0 m. 52.

Bien d'autres détails distinguent la tête de Mishrifé et lui donnent un caractère plus archaïque : les yeux réservés en creux, la barbe courte, la bouche moins sommairement rendue, l'oreille moins stylisée. Manifestement, la tête de Mishrifé est antérieure, mettons du XIIe ou du XIIIe siècle, tandis que le bronze de Mishrifé est plus ancien encore. Contemporain des cylindres, il doit être reporté dans les premiers temps du Syrien moyen.

Ce bronze nous conserve un des beaux spécimens de l'art syrien du deu-

[1] Nous ne pensons pas qu'on puisse reconnaître dans ce dernier l'*araqiyé* ou petite calotte de toile qui se met sous le *tarboush*, comme le propose le P. Ronzevalle, *op. cit.*, p. 116. Cette calotte a pour objet d'alléger la coiffure en empêchant le contact de la tête avec la lourde coiffe et de permettre à la transpiration de s'évaporer. On prend soin généralement de raser la place où pose la calotte. Si elle dépassait le *qalpaq*, l'effet serait fâcheux au point de vue esthétique et ne répondrait pas à ce qu'on en attend.

Tête en basalte, provenant de Djabboul (Syrie).
IIe millenaire av. notre ère.

xième millénaire, art composite certes, mais moins influencé par l'Égypte que l'art phénicien. Un autre bronze du Louvre peut en être rapproché (fig. 2), qui atteste aussi l'habileté des bronziers syriens et s'apparente davantage, notamment par le geste de bénédiction, aux bronzes phéniciens.

On aura remarqué, dans la publication de M. du Mesnil, le curieux fragment d'ivoire, probablement un sphinx assis, à tête barbue (p. 323, fig. 39). Cette pièce est fort intéressante, car elle nous paraît être le seul exemple où la barbe épanouie s'associe à la coiffure hathorienne [1], d'ailleurs assez librement rendue. D'autre part, la barbe n'est pas traitée à l'assyrienne. L'art du « Syrien moyen » sait adapter et transformer les représentations étrangères qu'il met en œuvre.

On nous objectera que, pour justifier le terme général d'art syrien du deuxième millénaire, il est insuffisant de ne présenter que des objets découverts à Mishrifé. Cette objection doit tomber devant la tête inédite que nous publions (pl. LXXI) et qui apporte dans la question un témoignage décisif.

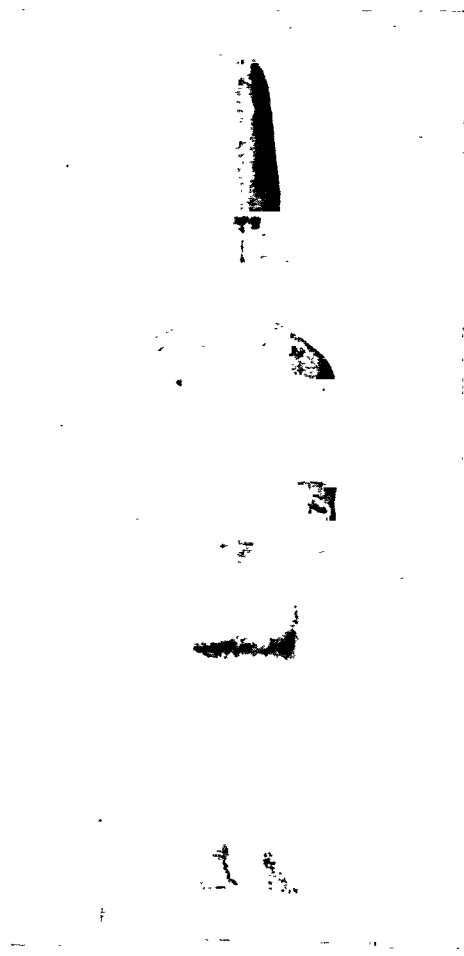

Fig. 2. — Bronze syrien. Louvre.

Elle provient de Djabboul, au sud-est d'Alep, l'antique Gaboula, près du lac du même nom, bien connu pour l'exploitation de ses salines. D'un art plus rude que le bronze de Mishrifé, ce qui s'explique notamment par la différence de matière — le basalte — et les dimensions, elle lui est étroitement apparentée et doit être reportée à la même époque.

[1] Les sphinx de Euyuk portent la coiffure hathorienne, mais ne sont pas barbus. Le beau sphinx de Boghaz-Keuy, actuellement au musée de Constantinople, porte la barbiche de type égyptien et la coiffure hathorienne.

Nous sommes loin, avec ce monument, du style conventionnel et lourd de Zendjirli et de Karkémish : nous ne trouvons pas ici la face pleine, les yeux globuleux et la bouche en simple trait de scie des mouvements hittites de la haute Syrie ; les traits reflètent un type local singulièrement vivant. Le sculpteur a figuré le dieu d'après un type qui lui était familier, au visage hâlé par le soleil, précocement ridé par les durs travaux. Les joues, le cou et jusqu'au menton portent, en effet, de profonds sillons. Les arcades sourcilières proéminentes donnent à la physionomie un caractère farouche ; le cou qui conserve la trace de l'épannelage est d'une remarquable puissance ; l'ensemble, incontestablement original, produit une grande impression.

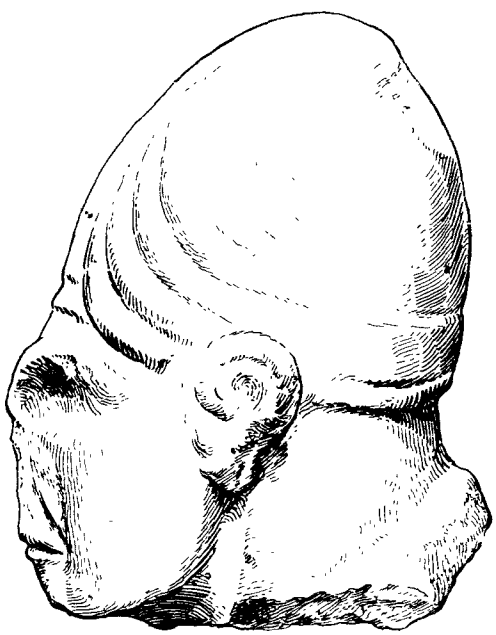

Fig. 3. — Tête en basalte de Djabboul
Hauteur : 0 m. 34

On reconnaît sur la tête de Djabboul la même coiffure en bonnet pointu, orné de quatre paires de cornes, que nous avons remarquée sur le bronze de Mishrifé. Toutefois, le rapprochement ne se limite pas à ce détail. La tête de Djabboul conserve derrière le cou (fig. 3), un bourrelet attestant que la statue, dont elle a été détachée, portait le même manteau que le bronze de Mishrifé. Nous sommes donc en droit d'y voir le produit de la même époque, mettons le XIVe ou le XVe siècle pour fixer les idées, et du même art syrien.

Djabboul et Mishrifé sont distants, à vol d'oiseau, de 150 kilomètres. On peut conjecturer qu'une même population s'y était fixée, en bordure du désert, pour bénéficier, à la fois, de la culture du sédentaire et de l'élevage du mouton. Ainsi, il est vraisemblable que, dans l'une et l'autre place, le chef était un *noqed*, un « pasteur », titre que l'Ancien Testament donne encore au roi Mésa de Moab[1]. La région qu'ils occupaient est qualifiée de *Nouqoudina* par un

[1] II *Rois*, III, 4.

texte assyrien [1]. Nous nous trouvons donc, au deuxième millénaire avant notre ère et dès le Syrien ancien II, en présence d'une population de « pasteurs » fortement organisée, qui a atteint un degré de civilisation remarquable.

Nous expliquerions volontiers leur développement artistique par les rapports qu'ils entretenaient avec les royaumes qui fleurirent, dès le IIIe millénaire, sur les rives de l'Euphrate moyen et qui, eux-mêmes, furent sous la mouvance sumérienne. Les textes mésopotamiens et les découvertes de M. Thureau-Dangin et du R. P. Dhorme à 'Ashara (anc. Tirqa) ont éclairé la question, notamment en montrant la parenté entre certaines formes céramiques (ainsi le gobelet sans anse) [2] d''Ashara et de Byblos. On peut concevoir que le culte du dieu Dagon — qui n'a rien d'un dieu-poisson — est parti des bords de l'Euphrate [3] pour atteindre le Sud de la Palestine.

Ces rapports sont d'autant plus naturels qu'il faut, à notre avis, reconnaître dans cette population syrienne du IIe millénaire, dont les vestiges apparaissent à Djabboul et à Mishrifé, les fameux Amorrhéens que les textes akkadiens placent sur les bords du Moyen Euphrate comme dans la Syrie septentrionale et que l'Ancien Testament situe à l'est des Cananéens. Les tablettes d'el-Amarna englobent Byblos dans le pays d'Amurru et si ce n'est pas une désignation géographique très correcte, cela répond à un état politique réel, puisque, vers 1800 avant notre ère, les dynastes de Byblos portent des noms en partie identiques à ceux des rois amorrhéens qui ont fondé la première dynastie babylonienne. La compénétration de ces diverses populations explique le flottement qu'on a cru relever dans l'emploi du terme d'Amorrhéen par l'Ancien Testament et sa présence là où on ne l'attendait pas. Même après leur disparition devant les Israélites, les Hittites et les Araméens, se maintient le souvenir de ce peuple puissant. Par ses caractères, la tête de Djabboul ne contredit pas Amos lorsqu'il compare la vigueur de l'Amorrhéen à celle des chênes [4].

D'autre part, les rapports que, dès une haute époque, les Amorrhéens ont

[1] *Keilinschr. Bibl.*, II, p. 24, désigne ainsi la région de Hatarika (Hadrak), certainement entre Hama et Damas d'après la stèle de Zakir. Voir notre *Topographie historique de la Syrie antique et médiévale*, p. 238.

[2] Voir *Syria*, 1925, p. 195.

[3] Culte de Dagon à Tirqa, voir Thureau-Dangin et Dhorme, *Syria*, 1924, p. 265 et suiv. ; à Hit également sur l'Euphrate, voir Dhorme, *Rev. Bibl.*, 1926, p. 541.

[4] Amos, II, 9.

entretenus avec la Mésopotamie, expliquent la trouvaille, à Mishrifé ou dans les environs immédiats, d'une tête qui se rattache à l'art sumérien de la seconde moitié du IIIe millénaire avant notre ère. Au crâne rasé, aux yeux creux, elle est établie dans un granit gris assez fin, donc certainement importé [1].

Les Amorrhéens-Syriens ont imaginé de défendre les villes au moyen de grandes levées de terre [2]. M. du Mesnil a signalé trois de ces installations dans la région du *Nouqoudina*. Ce sont là des travaux considérables.

Le P. Ronzevalle n'a pas manqué de rapprocher l'enceinte de Mishrifé de celle de Tell Yehoudiyé en Égypte; mais la date trop basse, à notre avis, qu'il attribuait à Mishrifé, ne lui a pas permis de mettre l'une et l'autre installation en relation avec les Hyksos, c'est-à-dire avec les populations syrienne et cananéenne qui ont envahi la Basse Égypte et y ont dominé jusqu'à l'avènement de la XVIIIe dynastie.

Il y aurait lieu de reprendre les recherches sur le site de Tell Yehoudiyé pour s'assurer des dispositions des portes. Ce que dit Flinders Petrie d'une enceinte sans porte montre qu'on ne les a pas cherchées; il est peu vraisemblable que la rampe d'accès ne serve qu'à monter sur le rempart pour en faire le tour [3].

L'enceinte de Karkémish est du même type, mais elle n'a pas l'importance de celle de Mishrifé; elle paraît antérieure à l'organisation du royaume hittite de Karkémish.

De tout temps les Syriens ont témoigné d'une grande habileté dans la construction. Les découvertes de M. du Mesnil à Mishrifé montrent que cette particularité est fort ancienne. Il est possible et même probable que les portes d'enceinte, telles qu'elles sont apparues à Zendjirli, soient à classer comme hittites. Elles trouvent une analogie à Euyuk et on peut même en chercher le prototype dans les portes des remparts de la seconde ville de Troie. Dans ce cas, elles ne sont pas antérieures, en Syrie, à l'influence hittite. En particulier, à Mishrifé, elles ont manifestement été adaptées après coup à la grande enceinte.

La suite des recherches permettra de préciser tous ces points. Pour l'instant

[1] Publiée par Ronzevalle, *op. cit.*, p. 259, qui l'attribuait à l'art syrien de la fin du second millénaire. M. Albright, *Amer. Journal of Semitic lang.*, 1925, p. 78, l'estime sumérienne.

[2] Ces considérations sont tout à fait indépendantes des théories de Clay dont on trouvera un résumé dans *Syria*, 1921, p. 328 et 1923, p. 174.

[3] Flinders Petrie, *Egypt and Israel*, p. 19.

nous ne voulons qu'attirer l'attention sur le remarquable développement de l'art syrien pendant le IIe millénaire. Les monuments que nous avons groupés sont encore peu nombreux, mais ils sont d'une telle qualité qu'ils se suffisent.

A ce mouvement artistique se rattache le bas-relief du British Museum, trouvé par Porter près de Damas et republié par le docteur Contenau [1]. Également, bien que l'influence égyptienne y soit plus marquée, le bas-relief qui provient du pays de Moab et que conserve le Louvre. On y distingue le casque d'où pend cette tige enroulée qui avait pour objet d'amortir les coups de taille assénés sur la nuque ou dans le dos, particularité de l'armement hittite [2]. Derrière le personnage est l'épervier tout comme sur certains cylindres dits syro-hittites [3].

Un autre spécimen qui, même si le sculpteur s'est inspiré d'un modèle étranger, met en pleine valeur les qualités de l'art syrien, est le lion de Sheikh Sa'd, aujourd'hui au Palais Azem à Damas. M. Contenau, qui l'a publié, en a démêlé avec beaucoup de finesse les particularités. Il n'a pas hésité à le classer très au-dessus de ses congénères de Zendjirli, de Karkémish, de Mar'ash et de Saktshé-Geuzu : « Le corps est une véritable œuvre d'art réaliste, et la tête, malgré son aspect un peu conventionnel, est d'un fort beau style [4]. » Comme ce lion est certainement plus ancien que ceux découverts dans les fouilles de la Syrie du Nord, la question se pose de savoir s'il faut le ranger dans l'obédience hittite. Nous en doutons, car ce monument nous reporte à l'époque florissante du royaume amorrhéen de Basan. L'Ancien Testament

(1) *Syria*, 1924, p. 210-211, pl. LIII : « Ce bas-relief, qui pourrait dater du début du premier millénaire, est un témoignage de l'art syrien qui nous échappe en grande partie jusqu'ici. » Il faut probablement remonter cette date.

(2) R. Dussaud, *Les Monuments palestiniens et judaïques* (Musée du Louvre), n° 1, où nous avons proposé d'attribuer ce monument au XIIe siècle avant notre ère. M. Albright incline pour la première moitié du deuxième millénaire ; cf. *Syria*, 1926, p. 283. Notre datation s'appuie sur l'influence hittite dont témoigne le relief et qui n'a pu se faire sentir en cette région avant la XIXe dynastie égyptienne.

(3) Notamment le curieux cylindre bilingue d'un adorateur de Adad (inscription cunéiforme), probablement un roi syrien qui s'est constitué un cartouche surmonté de l'épervier ; cf. Delaporte, *Catalogue des cylindres et pierres gravées du Louvre*, A. 906, pl. 96, 3. D'après M. l'abbé Drioton, le cartouche peut se lire Q R N, si on admet une combinaison du cartouche royal avec le nom d'Horus, sinon on peut comprendre : « celui qu'aime Min », correspondant au « chéri de Adad » de la légende cunéiforme.

(4) *Syria*, 1924, p. 209.

nous a conservé le nom d'un de ses rois, 'Og, dont les principales résidences étaient 'Ashtarot, au voisinage de Sheikh Sa'd, et Adraa (Der'a) [1].

Ainsi se groupent toute une série de monuments, sculptures en ronde bosse ou bronze, bas-reliefs, cylindres gravés, plaquette d'ivoire, céramique — celle que Mishrifé a révélée — qui nous donnent sur l'art syrien du deuxième millénaire des indications très nettes, art vigoureux qui s'est formé à l'école babylonienne, y a puisé la plupart de ses motifs, mais a acquis des qualités propres qui lui ont valu une réelle personnalité. Il était entièrement constitué quand les Hittites sont descendus en Syrie et ont occupé la région septentrionale de ce pays. Dès le début du « Syrien récent », il disparaît, cédant la place à l'art composite qu'on a retrouvé à Karkémish, Zendjirli et Saktshé Geuzu.

Sans essayer d'anticiper sur les découvertes qui sont prochaines, puisque M. Virolleaud, directeur du Service des Antiquités de Syrie, a décidé la reprise des fouilles de Mishrifé au printemps 1927, nous pouvons, dès maintenant, en mesurer l'importance et les répercussions possibles. S'il est acquis que les Amorrhéens de Syrie ont, dès une haute époque, témoigné d'un sens artistique particulier, il deviendra aisé de comprendre l'action que les tribus apparentées, celles qui ont constitué le royaume d'Agadé, ont exercée sur l'art sumérien. Les qualités de ce dernier sont éminentes ; mais les Sémites contemporains de Sargon l'ancien et de Naramsin l'ont transformé en l'affinant, en lui inculquant une vigueur nerveuse et en lui insufflant une vie nouvelle, c'est-à-dire précisément par les qualités qui sont nettement marquées sur la tête de Djabboul.

René Dussaud.

P.-S. — Au moment de paraître, nous recevons : D. G. Hogarth, *Kings of the Hittites*, Londres, 1926, où la tête de notre figure 1 est reproduite avec cette indication : « Fig. 39. Carchemish. Head of Second Zendjirli style », c'est-à-dire que le savant archéologue place cette tête au IXe siècle avant notre ère.

D'autre part, M. Pierre Montet nous signale, dans les *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin (philos.-hist. Klasse, n° 5, Berlin, 1926), la publication par K. Sethe d'ostraca en hiératique remontant vers 2000 avant notre ère. Parmi les peuples étrangers que le savant égyptologue a laissés sans identification, nous relevons *'Iy-mw-'r* qui nous paraît représenter *Amurru*. Il y a là un témoignage non équivoque de l'activité des Amorrhéens dès le début du deuxième millénaire.

[1] *Deutér.*, I, 4 ; Josué, XII, 4-5. Voir notre *Topographie histor. de la Syrie antique et médiévale*, p. 328 et suiv.

UNE INTAILLE PROVENANT D'ÉMÈSE

PAR

FRANZ CUMONT.

Mon attention a été attirée sur la curieuse intaille que reproduisent les figures 1 et 2 par M. Charles Virolleaud, qui, l'an dernier, eut la prévenance de m'en envoyer une empreinte de Beyrouth. Cette pierre avait été acquise à Homs peu auparavant par notre collaborateur M. Léonce Brossé, qui l'a généreusement offerte au musée du Louvre et a bien voulu m'autoriser à la publier.

C'est un cabochon ovale de calcédoine d'un blanc laiteux, long de 25 mm. et large de 14 mm., fortement bombé d'un côté — celui où se trouve le croissant — et légèrement convexe de l'autre. Un éclat a sauté à droite, entamant la première de nos deux inscriptions et une tache brunâtre semble indiquer que la pierre s'est trouvée dans un incendie et a été superficiellement calcinée. Mais les deux sujets qui la décorent sont intacts.

Du côté bombé, on voit un mince croissant lunaire, dans lequel est insérée une étoile à huit branches. Au-dessous, est placé un crabe. Dans le champ, on lit l'inscription :

Μεγάλη | Τύχη[1] Ῥώμη[ς] | καὶ | Ἐφέσ|ου.

La mention d'Éphèse dans cette acclamation fait songer immédiatement à un récit bien connu des Actes des Apôtres[2]. Les orfèvres du temple d'Artémis, menacés dans leurs intérêts par la prédication de saint Paul, lui crient avec fureur : « Grande est l'Artémis des Ephésiens » (Μεγάλη ἡ Ἄρτεμις Ἐφεσίων), et le même cri retentit ensuite durant deux heures à l'assemblée du peuple. Il n'est pas impossible que notre Tyché d'Éphèse ait été assimilée à Artémis, car on trouve souvent la divinité principale ou πολιοῦχος des cités, et en particulier Artémis, identifiée avec leur Fortune[3]. Mais les acclamations du type de celle que

(1) La cassure de la pierre permettrait de compléter aussi Μεγάλη [ἡ] Τύχη, mais dans les exclamations de ce type l'article est souvent omis. Cf. p. 348, notes 1 et 2.

(2) *Act.*, XIX, 28-34.

(3) En Syrie, à Gérasa, l'Artémis locale se confond avec la Tychè municipale : Ἄρτεμις Τύχη Γεράσων ; cf. Hill, *Cat. coins Br. Mus.*, *Arabia*,

nous trouvons ici, commençant par Μέγας ou Μεγάλη, suivis du nom d'un dieu ou d'une déesse, sont très usitées, et l'on peut citer plusieurs gemmes où la puissance de Tyché est ainsi exaltée [1]. Deux d'entre elles précisent même que cette Tyché est celle d'une ville particulière, sur l'une c'est celle de Mytilène et sur l'autre d'Hyblée [2].

Mais l'intérêt singulier qu'offre notre intaille est de nous montrer la Tyché de Rome unie à celle d'Éphèse ou, pour mieux dire, confondue avec elle, comme pour indiquer que la capitale de l'empire et le chef-lieu de la province d'Asie étaient indissolublement unis dans la même destinée. Une monnaie d'Éphèse frappée sous Macrin, exprime une idée analogue. On y voit une figure de Nikè, avec la légende : Ῥωμαίων Νείκη Τύχη Ἐφεσίων [3]. C'est ici la Victoire romaine qui est rapprochée de la Fortune de la cité.

Les deux faces de l'intaille d'Émèse.

Quelle relation établir entre cette inscription et les symboles sidéraux qui

p. xxxv et 31. — A Palmyre, Atargatis se confond avec la Τύχη Παλμύρων ; cf. nos *Fouilles de Doura-Europos* [sous presse], p. 111. — Comparer une pierre gravée de Lesbos publiée *Bull. corr. hell.*, IV, 1880, p. 430 = IG, XII, 2, n° 270. Elle porte d'un côté : Μεγάλη Τύχη Μυτιλήνης, de l'autre : Μεγάλη Ἄρτεμις Θέρμια.

[1] Outre celle décrite note 1, Muller, Μέγας Θεός (Dissert. de Halle), 1913, p. 338, a recueilli les suivantes : GIG, IV, 7305 = Kopp, *Palaeogr. critica*, IV, p. 283 § 807 : Μεγάλη Τύχη τοῦ ξυστοῦ. — *Arch. epigr. Mitt. aus Oesterr.*, X, 1886, p. 124, n° 8 : Εἷς Ζεὺς Σέραπις. Μεγάλη ἡ Τύχη τοῦ ... ονος. D'autres sont énumérées par Leblant, *750 inscriptions de pierre gravées* dans *Mém. Acad. Inscr.*, XXXVI, p. 80, n° 209 : Μεγάλη ἡ Τύχη τῶν θεῶν σωτήρων (Esculape et Hygie); n° 210 : Μεγάλη ἡ Τύχη τῆς Νεμέσεως.

[2] Leblant, *Ib.*, p. 79, n° 208 et pl. I : Μεγάλη Τύχη τῆς Ὑβλαίας. Cabochon de cornaline appartenant à M. Schlumberger : Sur la partie convexe est représentée la Tychè d'Hyblée debout, tenant de la main droite un objet indistinct. — Mon attention a été attirée sur cette intaille par M. Seymour de Ricci.

[3] Imhoof-Blumer, *Kleinasiatische Münzen*, I, 1901, p. 61, n° 70 : Bronze de Macrin R : « Stehende Nike mit nackten Oberkörper rechtshin, den linken Fuss auf Kugel, mit dem rechten auf einen runden Schild schreitend, der an einer Palme befestigt ist » En exergue la légende. — Comparer une monnaie de Néron portant un buste de Rome avec la légende ΡΩΜΗ (Head, *Hist. num.* ², p. 577). — La Τύχη Ἐφεσίων apparait souvent dans le monnayage de la cité.

l'accompagnent ? Nous sommes ici dans le domaine des hypothèses. Le croissant et l'étoile figurent sur un grand nombre de monnaies d'époque et de pays très divers depuis l'Étrurie jusqu'à l'Iran [1]. En Asie Mineure, on les trouve à Magnésie du Méandre et à Magydus en Pamphylie, en Mésopotamie à Carrhae [2], et ils sont fréquents dans le monnayage des Arsacides [3]. La signification qu'on a attribuée à ces symboles a probablement varié selon les temps et les contrées. Mais l'astrologie nous fournit peut-être un moyen de proposer une explication vraisemblable de leur présence sur notre intaille, si nous les mettons en rapport avec la légende qui les accompagne. Le croissant et l'étoile à huit branches sont les emblèmes de la lune et de la planète Vénus [4]. Le premier représenterait donc Artémis comme déesse lunaire. L'Artémis d'Éphèse en particulier avait été assimilée à la Lune peut-être depuis l'époque perse, certainement depuis le IVe siècle [5], donc à une date bien antérieure à celle de notre intaille. D'autre part, la doctrine des « Sorts » attribuait à la Lune le plus puissant d'entre eux, celui de la Fortune (κλῆρος τῆς Τύχης) [6].

Si la Lune représente ainsi Éphèse, Vénus sera la déesse de Rome. Elle est, en effet, l'ancêtre et la protectrice de la dynastie des Jules, une tradition dont s'est naturellement emparée l'astrologie [7]. Depuis la fondation, par César, du culte de la Vénus Génitrix, une étroite liaison s'établit entre la déesse et l'*Urbs* [8]. En 121, on le sait, Hadrien bâtit près du Forum le temple double de Vénus et de Rome.

Le crabe qui est représenté sous le croissant est probablement le signe du cancer, ce signe était le « domicile » zodiacal de la Lune [9], c'est-à-dire le lieu où elle « se réjouissait », où son influence devenait particulièrement active. Or, la

(1) Elles sont réunies par Anson, *Numismata Graeca, Greek coins types*, Part. VI, 1916, p. 3 ss., nos 126 à 141, pl. I et XXXI, recueil que m'a signalé M. Seymour de Ricci.

(2) Magnésie du Méandre : *Cat. Br. Mus., Ionia*, p. 172, no 96 = Anson, no 36. — Magydus : Imhoof Blumer, *Griech. Munzen*, p. 333 = Anson, no 37. — Carrhae : Hill, *Cat. Gr. coins Br. Mus., Arabia, Mesopotamia*, p. xcii, 324. Cf. Anson, nos 38, 39, 47, 48.

(3) Wroth, *Cat. Gr. coins Br. Mus., Parthia*, Index, p. 262 : cf. Anson, nos 40 à 46.

(4) Pierres gravées citées dans mes *Études syriennes*, 1917, p. 81, p. 188, etc. Cf. *Revue des études anciennes*, XIII, 1911, p. 379.

(5) Picard, *Éphèse et Claros*, p. 368.

(6) Doctrine hermétique : cf. Paul d'Alexandrie, K, 2 ; Rhétorios, *Cat. codd. astr.*, I, p. 160, et Bouché-Leclercq, *Astrologie grecque*, p. 288, 307.

(7) Cf. Bouché-Leclercq, p. 548, 1 ; 552, 3 ; 613, 2.

(8) Cf. Saglio-Pottier, *Dict.*, s. v. « Venus », p. 735.

(9) Bouché-Leclercq, p. 282.

conjonction de Vénus et de la Lune est regardée comme très favorable [1] et elle sera plus bienfaisante encore si la Lune est dans sa « maison ».

Mais peut-être est-il plus simple de regarder le crabe comme un animal apotropaïque, de même que le scorpion sur l'autre face de l'intaille.

Cet autre côté de la pierre offre une représentation plus compliquée que la première. On voit au milieu le Soleil radié, le torse nu, une chlamyde jetée sur l'épaule droite, tenant de la main gauche le sceptre et de la droite étendue une couronne, semble-t-il, mais celle-ci est si petite qu'elle se distingue à peine ; le dieu est debout, porté par un aigle, qui prend son essor les ailes éployées. A droite, un griffon ailé, à gauche, un lion bondissent comme s'ils voulaient suivre l'oiseau dans son vol. Sous leurs pieds, le sol est indiqué par un trait horizontal : au-dessous, est dessiné un scorpion. A la partie supérieure, sur le bord de la pierre, on lit l'inscription : Μεγάλαι χάριτες τοῦ θεοῦ.

Le groupe du dieu porté par un aigle éployé a été souvent reproduit en Orient et il fut adopté pour figurer l'apothéose impériale [2]. Le plus fréquemment c'est un simple buste que l'aigle soulève de ses robustes ailes, mais parfois c'est la figure entière d'une divinité qui est ainsi emportée vers les hauteurs du ciel [3], dans un état d'équilibre qui paraît fort instable. Souvent le groupe en question indique simplement que les dieux siègent au-dessus des sphères étoilées, mais ici il rappelle peut-être la course diurne de l'astre du jour qui monte de l'horizon vers le zénith. L'aigle est en Syrie l'oiseau du Soleil.

Des deux animaux qui accompagnent le dieu, l'un, le griffon, est consacré à Apollon, divinité solaire, l'autre, le lion, est souvent associé à Hélios. Ce fauve ardent, qui habite les déserts brûlants était regardé comme le symbole

[1] Rhetorios, *Cat. codd astr.*, I, p. 110, 4 : Σελήνη συνοδεύουσα τῇ Ἀφροδίτῃ ἀγαθή πρὸς πάντα, πρὸς γάμους καὶ αἰτήσεις ἐρωτικὰς γυναικῶν καὶ πρὸς συμπόσια καὶ μεγάλως εὐτεθεῖ πρὸς συναλλάγματα τὰ ἐξ ἀμφοτέρων. — Selon Firmicus Mat., VI, 26 (II, p. 131, Kroll) et le *Cat. codd. astr.* II, p. 177, 33 = Valens, p. 39, 25 Kroll, qui remontent à Dorothée de Sidon, cette conjonction n'est propice que partiellement. — La littérature astrologique ne paraît pas contenir d'indications spéciales sur les effets de la réunion de la Lune et de Vénus dans le Cancer.

[2] Cf. nos *Etudes syriennes*, 1917, p. 79 ss.

[3] Notamment sur des monnaies d'Alexandrie où le type est fréquent. Cf. Vogt, *Alexandrinische Munzen*, I, 1924, p. 73. Une miniature reproduite par Thiele, *Antike Himmelsbilder*, 1898, p. 90, fig. 17, nous montre Jupiter Caelus sur la croupe de l'aigle. Cf. aussi nos *Etudes syriennes*, p. 81, fig. 35.

du feu [1], et le Lion zodiacal, où le soleil se trouve durant la canicule, était son « domicile » selon les astrologues [2].

Il est plus difficile d'expliquer pourquoi le graveur a ajouté sous ce groupe un scorpion. Cette constellation zodiacale n'a aucune relation astrologique spéciale avec le Soleil. Peut-être faut-il y voir le signe sous lequel le possesseur de la gemme était né, si celle-ci a été exécutée à son intention, ou celui de la ville où ce côté de la pierre a été gravé. On trouve ainsi sur les monnaies frappées par les villes de Syrie divers signes du zodiaque, qui, selon le mois où elles avaient été fondées, présidaient à leur destinée [3].

Mais, comme nous le fait observer M. Cagnat, le scorpion pourrait figurer ici au même titre que sur de nombreuses représentations contre le mauvais œil [4]. On en a précisément trouvé une à Palmyre où l'on voit un poignard et deux flèches fichés dans un œil qu'entourent deux oiseaux, deux scorpions, un crabe, un coq et un serpent. Le scorpion est joint ici au crabe comme sur notre intaille, et l'un et l'autre peuvent avoir le même caractère apotropaïque.

L'inscription Μεγάλαι χαριτες τοῦ θεοῦ se traduit sans peine « Grandes sont les grâces du dieu », c'est-à-dire ses bienfaits. Le mot est pris fréquemment dans cette acception de don gratuit d'une divinité. C'est ainsi que les enfants du roi Cotys ayant été rétablis sur le trône de Thrace par Caligula, l'inscription qui en remercie l'empereur assure que « les grâces des dieux diffèrent d'une succession régulière autant que le soleil de la nuit [6] ». De l'usage païen de χάρις dérive l'emploi qu'en fait saint Paul et sa signification dans la littérature chrétienne. Le pouvoir donné par la divinité est souvent surnaturel [7] et χάρις, comme ἀρετή et δύναμις [8], implique ainsi accessoirement l'idée de miracle : « Grands sont

(1) *Monum. myst. de Mithra*, I, 101 ss.

(2) Elien, *Nat. anim.* XII, 7 : Ἐπειδὴ δὲ ἄγαν πυρωδές ἐστι (le lion) οἶκον Ἡλίου φασὶν εἶναι· καὶ ὅταν γε ᾖ ἑαυτοῦ θερμότατος καὶ θερειότατος ὁ ἥλιος Λέοντι αὐτὸν πελάζειν φασί. Cf. Macrobe, *Sat.*, I, 21 § 17 ; Bouché-Leclercq, *Astr. gr.*, 185 ss.

(3) Saglio-Pottier, *Dict.*, s. v. « Zodiacus », p. 1048, où j'en ai réuni de nombreux exemples. Cf. Anson, *op. cit.*, Part VI, nos 126 à 141.

(4) Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéol.*, t. II, p. 197 ss. fig. 449-453.

(5) Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, 1922, pl. XVI, 3 et p. 101. Cf. mes *Fouilles de Doura-Europos*, p. 138.

(6) Dittenberger, *Sylloge*, n° 365, l. 9 : Θεῶν χάριτες διαφέρουσιν ἀνθρωπίνων διαδοχῶν ᾧ νυκτὸς ἥλιος.

(7) Cf. Rom., XII, 6 ; XV, 15 ; Ephes., III. 8.

(8) Cf. Preuschen-Bauer, *Griech. Worterbuch zu den Schriften des N. T.*, 1925, s. v. δύναμις ; Nock, *Journal hellenic studies*, XLV, p. 88, n. 30.

les prodiges opérés par le dieu » rendrait assez exactement, je crois, le sens de notre inscription.

Si l'on examine de près cette inscription, on sera amené à faire une constatation curieuse, c'est qu'elle ne peut être de la même main que la première. Tandis que celle-ci est gravée nettement en caractères carrés[1], la seconde emploie le σ lunaire, l'ε et le ϱ arrondis et elle est tracée en traits moins profonds et moins sûrs. On est ainsi amené à penser que si l'image et l'acclamation qui occupent un des côtés de la gemme doivent avoir pour auteur un Éphésien, celles de l'autre face de la pierre pourraient être dues à un artiste de Syrie, où cette calcédoine a été trouvée. La représentation qui y figure, c'est-à-dire le Soleil porté par un aigle, nous ramène aussi à ce pays et paraît être étrangère à l'Asie Mineure.

Le possesseur d'une amulette apportée d'Éphèse à Émèse[2] crut sans doute augmenter son efficacité en faisant graver sur la face restée libre l'image du Soleil, le grand dieu du pays, soutenu par l'oiseau qui lui était consacré. Car notre intaille n'est point un sceau : les inscriptions apparaissent à l'envers quand on en prend une empreinte. Comme tant d'autres, elle doit avoir servi de phylactère et avoir protégé celui qui la portait, grâce aux symboles et aux formules qui le plaçaient sous la garde de « grandes » divinités.

FRANZ CUMONT.

[1] Sur la date reculée, à laquelle remonte cet alphabet carré, cf. mes *Fouilles de Doura-Europos*, p. 352.

[2] M. Dussaud me fait observer qu'entre Éphèse et Aradus, qui était le port d'Émèse, les relations maritimes étaient fréquentes, comme l'indiquent les monnaies d'Aradus qui reproduisent les types d'Éphèse, l'abeille et le cerf. On peut croire que ces drachmes ont été frappées en vertu d'un traité commercial ou d'une alliance monétaire entre Éphèse et Aradus, qui, dans les deux siècles qui précèdent notre ère, étaient les villes les plus commerçantes de l'Asie Mineure et de la côte de Syrie (BABELON, *Les Perses Achéménides* p. CLXI; HILL, *Coins Brit. Mus.*, *Phœnicia*, XXIX).

LES MOSQUÉES DE CONSTANTINOPLE

PAR

ALBERT GABRIEL.

S'il est vrai que l'étude archéologique des mosquées de Constantinople ait rencontré, sous l'ancien régime turc, d'assez sérieux obstacles, il n'en va plus de même aujourd'hui: sur le vu du tezkéré que l'administration de l'evkaf m'avait très libéralement accordé, les imams et les gardiens des édifices montrèrent un égal empressement à faciliter ma tâche.

Je pouvais d'ailleurs, en toutes circonstances, compter sur l'appui de mon savant confrère, Fouad Bey Keuprulu-zadé, doyen de la Faculté des Lettres de Stamboul, dont je suis heureux de reconnaître ici l'extrême obligeance.

Fehmi Edhem Bey, Directeur de la Bibliothèque Universitaire, ne s'est pas contenté d'être pour moi le plus dévoué des assistants. Il m'a souvent guidé à travers Stamboul qu'il connaît bien et m'a renseigné sur maints détails. A Tewhid Bey, Inspecteur des Bibliothèques, aussi érudit que modeste, je dois la communication de copies d'inscriptions et de textes turcs dont j'ai tiré grand profit. Je tiens à remercier à nouveau, très cordialement, ces aimables collaborateurs dont la courtoisie se plaisait à devancer mes désirs.

A défaut de pièces d'archives et de documents originaux, un ouvrage turc rédigé au XVIIIe siècle et publié au XIXe, le *Ḥadîkat-ul-Djerami*, le *Jardin des Mosquées*, fournit sur les mosquées de Constantinople des indications précieuses [1]: il offre, en tout cas, une valeur documentaire suffisante pour être utilisé au cours de cette étude qui ne prétend ni à la rigueur ni à la minutie et n'a d'autre objet que de dégager les traits caractéristiques d'une école d'art imparfaitement connue.

(1) Le حديقة الجوامع fut rédigé au XVIIIe siècle par Husein Efendi ben ḥadji Isma'il, d'Aïvanserai ; il contient d'utiles additions de Seid 'Ali Sati'. Le manuscrit fut publié en deux volumes à Stamboul, en 1281 (1864-65).

Lorsque le Ḥadiḳat-ul-Djevami fut composé, un certain nombre des monuments qu'il énumère avaient déjà disparu ; depuis lors, beaucoup d'autres ont été ruinés par des tremblements de terre ou détruits par des incendies [1], mais malgré tous ces désastres, l'ancienne capitale possède aujourd'hui encore un ensemble très varié d'édifices religieux, construits du xve au xixe siècle et qui, en général, nous sont parvenus en bon état de conservation [2].

Les mosquées que je me propose d'étudier sont réparties entre Stamboul, Eyoub, la rive nord de la Corne d'Or et Skutari. Je ne me suis pas astreint à décrire tous les édifices demeurés debout, mais je crois n'avoir négligé aucun de ceux qui offrent quelque intérêt pour l'histoire de l'art.

Je donnerai tout d'abord une nomenclature alphabétique des monuments cités, en indiquant, pour chacun d'eux, la date au moins approximative de la construction [3] ; puis, je proposerai un classement, d'après leurs dispositions générales, des principales mosquées énumérées dont je noterai les particularités significatives. Utilisant alors les matériaux rassemblés, je rechercherai l'origine des types adoptés et marquerai les phases de leur évolution, en considérant successivement le plan des édifices, les modes de structure, les éléments du décor.

Les schémas de plans qui accompagnent cet article ont été établis, soit d'après des relevés personnels, soit d'après les dessins de C. Gurlitt [4] corrigés

[1] Les plus violents des tremblements de terre furent ceux de 1718, 1766, 1894. Le second, notamment, endommagea toutes les mosquées ; Chah Zadé Dj., Soulṭan Sélim Dj., et la Suleimaniyé furent parmi les plus gravement atteintes. — Les incendies de 1917 et de 1919, pour ne citer que les plus récents, ont détruit de nombreux édifices dont il ne reste plus, très souvent, que quelques pans de murs et un minaret croulant.

[2] Nombreuses ont été les restaurations accomplies durant le xixe siècle, à la suite d'incendies ou de tremblements de terre. Il faut reconnaître que, dans la plupart des cas, les architectes de l'evḳaf ont montré beaucoup de science et de goût. Les conditions économiques actuelles permettraient difficilement d'entreprendre des restaurations coûteuses. On peut souhaiter toutefois qu'on exécute tout au moins les travaux de conservation indispensables dans des édifices du plus haut intérêt comme Pialé Pacha Dj. et Azab Ḳapou Dj.

[3] On ne possède, en général, que le millésime de l'année musulmane, sans indication du mois. La date de l'année chrétienne ne correspond donc à la date réelle qu'à une unité près, d'après la table de Wüstenfeld.

[4] L'ouvrage le plus important qui ait été publié sur les mosquées de Constantinople est celui de C. Gurlitt, *Die Baukunst Konstantinopels*, Berlin, 1912, 2 vol. in-f°. Il contient un ensemble abondant de matériaux, présentés d'ailleurs avec plus de luxe typographique que de méthode. Les erreurs qu'on y peut constater ne portent guère que sur des détails

parfois sur des points de détail. Les autres croquis et photographies ont été exécutés sur place, de janvier à juin 1926 [1].

I. — NOMENCLATURE ALPHABÉTIQUE

Nota. — L'énumération ci-contre comprend 4 divisions : 1° Stamboul : 2° Eyoub ; 3° Rive gauche de la Corne d'Or : 4° Skutari. Pour les trois derniers alinéas, j'ai jugé inutile de donner des plans de situation, les mosquées citées étant faciles à répérer. Il n'en est pas de même pour toutes celles de Stamboul ; aussi ai-je dressé un schéma quadrillé (fig. 1) auquel renvoie la nomenclature. Le numéro d'ordre de chaque mosquée est indiqué sur le plan.

secondaires et sont tout à fait excusables : mais le texte est vraiment trop sommaire. On aimerait à y trouver au moins un commentaire explicite des planches. — *L'Architecture ottomane*, de MONTANI EFENDI et EDHEM PACHA (Constantinople, 1873, in-f°) contient quelques relevés : le texte est sans valeur. Un article de FR. ADLER, dans la *Deutsche Bauzeitung* de 1878, donne une vue d'ensemble, assez floue d'ailleurs, sur les mosquées de Stamboul.

Les ouvrages généraux relatifs à l'histoire de l'art ou à l'histoire de l'architecture consacrent à peine quelques lignes à l'art turc. H. SALADIN, dans son *Manuel d'art musulman* (Paris, 1907), a tenté un essai de synthèse qui contient des observations judicieuses, mais qui pèche par l'insuffisance de la documentation. Les pages relatives à l'architecture ottomane, dans le manuel d'E. DIEZ, *Die Kunst der islamischen Völker* (nouv. éd. Vienne, 1915, p. 126-140) ne sont qu'un résumé cursif, mais clair, précis et abondamment illustré, d'après les relevés et photographies de Gurlitt. — On trouvera dans le *Guide touristique* d'E. MAMBOURY (Constantinople, 1925) de brèves notices sur les principales mosquées.

Il m'a été signalé que M. KARL KÓS avait publié dans les cahiers n°s 4-6, des *Mitteilungen des ungarischen Instituts* une étude sur les monuments de Stamboul. Mais cet Institut, fondé à Constantinople pendant la guerre, ne lui a pas survécu et malgré mes démarches à Budapest, je n'ai pu obtenir communication de l'ouvrage demandé. J'en donne l'indication sous réserves [a].

[1] Je me contenterai de signaler que les monuments suivants, dont j'ai relevé le plan, sont, à ma connaissance, inédits : Djerrah Pacha Dj. ; Firouz Agha Dj. ; Ibrahim Pacha Dj. ; Meḥmed Agha Dj. ; Nichandji Meḥmed Pacha Dj.

[a] Le présent article était déjà mis en pages lorsque m'est parvenu un tirage à part de l'étude de M. Kós. Son titre exact est : *Sztambul, Várostorténet és Architektura* (Cahiers 4-6 de : *A Konstantinápolyi Magyar Tudományos Intézet Közleményei.* — Budapest-Constantinople, 1918). C'est un travail de vulgarisation. Il contient, à côté de documents photographiques, une série de croquis fort habilement présentés, mais qui, peut-être, donnent aux maisons de Stamboul un aspect plus séduisant que la réalité.

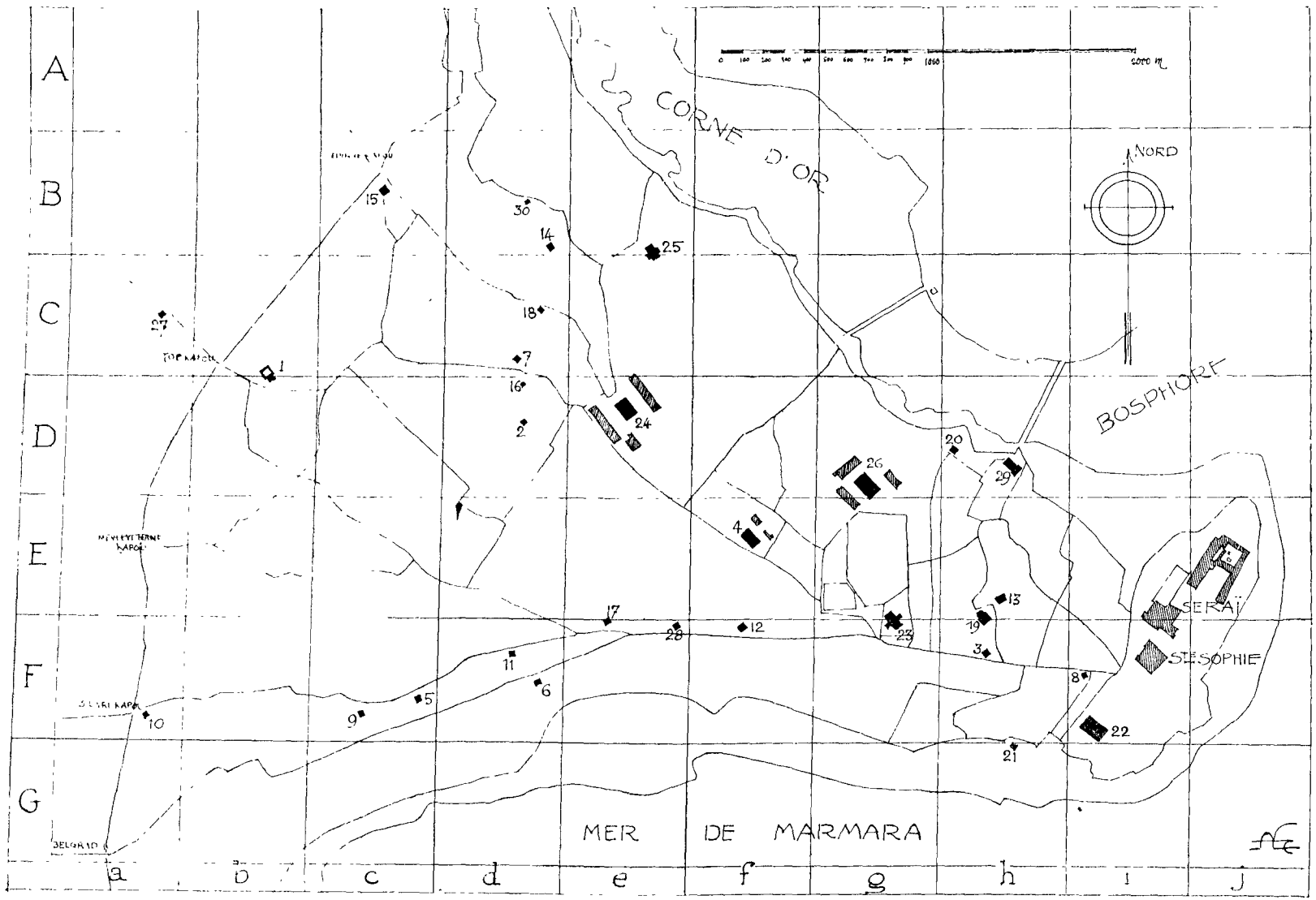

Fig. I. — Plan de situation des mosquées de Stamboul.

NUMERO d'ordre	TRANSCRIPTION	TURC	DATE DE L'HÉGIRE	DATE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE	REPÈRE Fig. 1
		1° Mosquées de Stamboul.			
1	Aḥmed Pacha Djami'i [1].	احمد پاشا جامعی	962	1555	C-D, b.
2	Bali Pacha Djami'i.	بالی پاشا جامعی	Milieu du Xe	Milieu du XVIe	D, d.
3	'Atiḳ 'Ali Pacha Djami'i.	عتیق علی پاشا جامعی	902	1497	F, h.
4	Chahzadé Djami'i.	شهزاده جامعی	955	1548	E, f.
5	Daoud Pacha Djami'i.	داود پاشا جامعی	890	1485	F, c.
6	Djerraḥ Pacha Djami'i.	جراح پاشا جامعی	1002	1594	F, d.
7	Eski 'Ali Pacha Djami'i [2].	اسکی علی پاشا جامعی	994	1586	C, d.
8	Firouz Agha Djami'i.	فیروز آغا جامعی	896	1491	F, i.
9	Ḥekim Oghlou 'Ali Pacha Djami'i.	حکیم اوغلی علی پاشا جامعی	1147	1734	F, c.
10	Ibrahim Pacha Djami'i.	ابراهیم پاشا جامعی	958	1551	F, a.
11	Khaṣeki Khourrem Djami'i.	خصکی خرم جامعی	946	1539	F, d.
12	Laléli Djami'i.	لاله‌لی جامعی	1177	1763	F, f.
13	Maḥmoud Pacha Djami'i.	محمود پاشا جامعی	868	1464	E, h.
14	Meḥmed Agha Djami'i.	محمد آغا جامعی	993	1585	B, d.
15	Miḥrimah Djami'i [3].	مهرماه جامعی	Milieu du Xe	Milieu du XVIe	B, c.
16	Mi'mar Sinan Mesdjidi.	معمار سنان مسجدی	Fin du Xe	Fin du XVIe	D, d.
17	Mourad Pacha Djami'i.	مراد پاشا جامعی	870	1466	E-F, e.
18	Nichandji Meḥmed Pacha Djami'i.	نشانجی محمد پاشا جامعی	992	1584	C, d.
19	Nouri 'Oçmaniyé Djami'i.	نور عثمانیه جامعی	1169	1755	E-F, h.
20	Rustem Pacha Djami'i.	رستم پاشا جامعی	Milieu du Xe	Milieu du XVIe	D, h.
21	Ṣouḳou lou Meḥmed Pacha Djami'i.	صوقوللی محمد پاشا جامعی	979	1571	F-G, h.

NUMERO d'ordre	TRANSCRIPTION	TURC	DATE DE L'HÉGIRE	DATE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE	REPÈRE Fig. 1
22	Soulṭan Aḥmed Djami'i.	سلطان احمد جامعى	1026	1617	F, i.
23	Soulṭan Bayézid Djami'i.	سلطان بايزيد جامعى	906	1500	E-F, g.
24	Soulṭan Meḥmed Djami'i.	سلطان محمد جامعى	Fondée en 867 reconstruite en 1180	1463-1767	D, e.
25	Soulṭan Selim Djami'i.	سلطان سليم جامعى	926	1520	B-C, e.
26	Soulṭan Suleiman Djami'i.	سلطان سليمان جامعى	957-964	1550-1557	D, g.
27	Takkiédji Ibrahim Tchaouch Dj.	تاكيه‌جى ابراهيم چاوش جامعى	vers 1000	Fin du XVIe	C, a.
28	Validé Djami'i.	والده جامعى	1287	1870	F, e.
29	Yéni Yalidé Djami'i.	يكى والده جامعى	1023-1074	1614-1663	D, h.
30	Zindjirli Ḳouyou Djami'i.	زنجيرلى قويو جامعى	Fin du IXe	Fin du XVe	B, d.

2° Mosquées d'Eyoub.

31	Djézéri Ḳassim Pacha Djami'i.	جزرى قاسم پاشا جامعى	921	1515	
32	Eyoub Soulṭan Djami'i.	ايوب سلطان جامعى	Fondée au IXe reconstruite au XIIe	Fondée au XVe reconstruite au XVIIIe	
33	Ḳizil Mesdjid.	قيزيل مسجد	938	1531	
34	Silaḥi Meḥmed Bey Mesdjidi.	سلاحى محمد بك مسجدى	958	1551	
35	Zal Maḥmoud Pacha Djami'i.	زال محمود پاشا جامعى	958	1551	

3° Mosquées de la rive nord de la Corne d'Or.

36	'Azab Ḳapou Djami'i.	عزب قاپو جامعى	985	1577	
37	Ḳilidj 'Ali Pacha Djami'i.	قيليج على پاشا جامعى	988	1580	
38	Pialé Pacha Djami'i.	پياله پاشا جامعى	981	1573	

NUMÉRO d'ordre	TRANSCRIPTION	TURC	DATE DE L'HÉGIRE	DATE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE
		4° Mosquées de Skutari.		
39	'Atiḳ Validé Djami'i.	عتيق والده جامعى	991	1583
40	Iskélé Djami'i [4].	اسكله جامعى	954	1547
41	Tchinili Djami'.	چينياى جامع	1050	1640
42	Yeni Validé Djami'i.	يكى والده جامعى	1120	1708

[1] Désignation courante : طوپ قپو جامعى = Ṭop Ḳapou Djami'i.

[2] Autre désignation : مسيح ياشا جامعى = Messiḥ Pacha Djami'i.

[3] Désignation courante : ادرنه قپوسى جامعى = Edirné Ḳapousou Djami'i.

[4] La mosquée de l'échelle. — On l'appelle également بيوك جامع, la grande mosquée.

II. — CLASSIFICATION ET DESCRIPTION DES MOSQUÉES

LA MOSQUÉE TURQUE

A Constantinople, comme dans toute l'étendue du monde islamique, la mosquée, *djami'* (جامع)[1] est orientée vers La Mecque et le *miḥrab* (محراب) indique aux fidèles la direction de la ville sainte. Dans le *djami'* la salle de prière, *ḥarem* (حرم), renferme, suivant la coutume, le *minber* (منبر) flanquant le *miḥrab* au sud. C'est de là que l'imam prononce le sermon du vendredi; les autres jours, le prédicateur utilise une chaire de dimensions plus modestes, le *koursi* (كرسى). Le terme de *maḥfel* (محفل) désigne toute tribune, quelle que soit sa destination ; celle d'où le muezzin répète certaines prières s'appelle *muezzin maḥfeli* (مؤذن محفلى). Dans quelques mosquées, une tribune spéciale, *padischah maḥfeli*, était réservée au Sultan. Diverses catégories de fidèles peuvent prendre place, le long des murs, sur des estrades (*maḳṣourah* = مقصوره) surélevées d'une marche au-dessus du sol et bordées d'une balustrade de faible hauteur.

Le matériel nécessaire à l'entretien de la mosquée est déposé en une ou plusieurs chambres (*kaioum odasi* = قيّم وداسى). Quant au mobilier, il est très sommaire et ne comprend guère que quelques pupitres pour le Ḳoran (*raḥla* = رحله), une horloge, des cadres (*levḥa* = لوحه) où sont calligraphiés des sentences, des versets, les noms des premiers califes ; enfin, sur le sol, des nattes, des tapis et des planches sur lesquelles on dépose les chaussures (*papoutchlouḳ* = پاپوشلق). De chaque côté du miḥrab se dressent deux faux cierges de grandes dimensions (*moum* = موم). Un lustre central, (*top ḳandil* = طوپ قنديل) et des rangées de lampes (*ṣira ḳandil* = صيرا قنديل) permettent d'éclairer les mosquées pendant les nuits du ramazan.

La salle de prière est précédée d'un portique, *rewaḳ* (رواق) qu'on appelle plus

[1] Le *mesdjid* = مسجد est un lieu de prière où l'on ne peut célébrer ni l'office du vendredi ni ceux des deux fêtes du Baïram.

communément *sonn djema'at yeri* (صوك جماعت يرى) : *la place pour les derniers venus* [1]. Ce portique dont le sol doit être préservé de toute souillure, est exclusivement réservé à la prière ; il abrite en général deux miḥrabs et parfois des chaires à prêcher, accessibles de l'intérieur de la mosquée. Dans les grands édifices, le *rewaḳ* forme l'une des faces d'une vaste cour rectangulaire (*ḥavli* = حولى)[2] où s'ouvrent, sur les trois autres faces, des portiques semblables, mais destinés à des usages profanes [3] ; dans le cas où une école est annexée à la mosquée, ils donnent accès aux différentes salles du *medressé*. Chaque mosquée possède un ou plusieurs minarets. Les fontaines aux ablutions (*chadreran* = شادروان) sont situées au centre de la cour ou devant le *rewaḳ ;* parfois, des rangées de robinets sont en outre disposées le long des façades latérales.

Les mosquées peuvent d'ailleurs grouper autour d'elles de vastes compositions comprenant non seulement des écoles religieuses, mais encore des bibliothèques, des écoles primaires, des bains, des fontaines, des hôpitaux, des asiles d'aliénés, et d'autres édifices d'assistance publique [4]. En général, les tombeaux des fondateurs et de leur famille s'élèvent dans le voisinage immédiat de la mosquée [5].

ESSAI DE CLASSEMENT

Lorsqu'on examine l'ensemble des mosquées énumérées plus haut, on constate tout d'abord que leurs dispositions générales répondent à des types très variés. Depuis la salle carrée de Firouz Agha Dj. jusqu'aux savantes combinaisons de voûtes d'Aḥmed Dj. et de Yeni Validé Dj. en passant par le chef-

[1] Littéralement : la place de la dernière assemblée (جماعت = assemblée des fidèles pour la prière).

[2] De αὐλή, dont la prononciation moderne est *avli*.

[3] Sous les portiques de S. Bayézid Dj. s'installaient des écrivains publics, des marchands de parfums et de chapelets. Ces pratiques, qui se répétaient dans les grandes mosquées sont aujourd'hui à peu près abandonnées et les cours ont perdu leur pittoresque animation d'autrefois. Certaines d'entre elles, à Chah Zadé Dj., Soulṭan Suleiman Dj., Yéni Validé Dj., sont même fermées au public

[4] Notamment, à Soulṭan Meḥmed Dj., à Chah Zadé Dj., à Soulṭan Selim Dj., à Khaṣeki Khourrem Dj., à 'Atiḳ Validé Dj. de Skutari.

[5] Par exemple les tombeaux de Meḥmed II et de la sultane Gulbaḥar à Soulṭan Meḥmed Dj. ; ceux de Suleiman et de Roxelane à la Suleimaniyé ; ceux de Selim Ier, d'Ahmed Ier, de Mahmoud Pacha, etc., auprès des mosquées du même nom.

d'œuvre qu'est la Suleimaniyé, on trouvera des manifestations multiples d'un génie novateur et non point, comme on l'affirme parfois, la répétition monotone d'une formule byzantine.

De l'étude comparative des plans, on peut dégager un certain nombre de types (cf. fig. 2) :

Type A. — Salle de prière, carrée ou barlongue, couverte d'une ou plusieurs coupoles, et flanquée au nord et au sud de salles secondaires (*Maḥmoud Pacha*

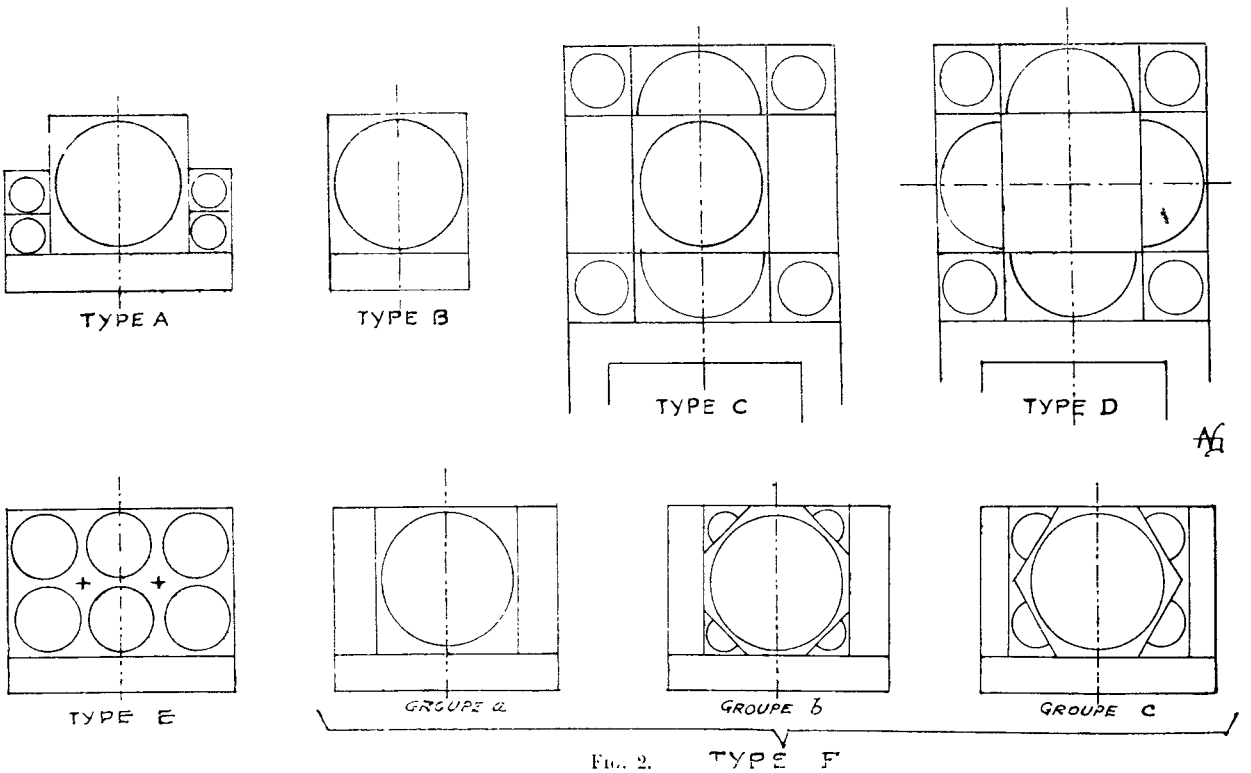

Fig. 2.

Dj. ; *Mourad Pacha Dj.* ; *Daoud Pacha Dj.* ; *'Atiḳ 'Ali Pacha Dj.* ; *Soulṭan Selim Dj.*).

Type B. — Salle carrée, couverte d'une coupole (*Firouz Agha Dj.* ; *Djézéri Ḳassim Pacha Mesdjidi*; *Khaṣeki Khourrem Dj.*; *Meḥmed Agha Dj.*; *Tchinili Dj.* ; *Nouri Oṣmanié Dj.*; *Laléli Dj.* ; *Validé Dj.*).

Type C. — Salle carrée couverte d'une coupole centrale épaulée suivant l'axe principal de deux demi-coupoles (*Soulṭan Bayézid Dj.*; *Soulṭan Suleiman Dj.*; *Ḳilidj 'Ali Pacha Dj.*).

Type D. — Salle carrée, couverte d'une coupole centrale, épaulée suivant les deux axes de quatre demi-coupoles (*Chahzadé Dj.; Soulṭan Aḥmed Dj.; Yeni Validé Dj.; Soulṭan Meḥmed Dj.*) — Variante : salle barlongue, couverte d'une coupole centrale épaulée de trois demi-coupoles (*Iskélé Djami'i* à Skutari).

Type E. — Salle barlongue, couverte de six coupoles égales (*Zindjirli Ḳouyou Dj.; Pialé Pacha Dj.*).

Type F. — Salle barlongue à coupole centrale et bas-côtés.

Groupe *a :* Coupole centrale sur plan carré et pendentifs (*Bali Pacha Dj.; Miḥrimah Dj.; Zal Maḥmoud Pacha Dj.*).

Groupe *b :* Coupole centrale sur base octogonale (*Ibrahim Pacha Dj.; Rustem Pacha Dj.; Eski 'Ali Pacha Dj.; Yeni Validé Dj.* de Skutari : *'Azab Ḳapou Dj.; Eyoub Soulṭan Dj.; Nichandji Meḥmed Pacha Dj.*).

Groupe *c :* Coupole centrale sur base hexagonale (*'Aḥmed Pacha Dj.; Ṣouḳoul ou Meḥmed Pacha Dj.; 'Atiḳ Validé Dj.* de Skutari : *Djerraḥ Pacha Dj.; Ḥekim Oghlou 'Ali Pacha Dj.*).

DESCRIPTION DES ÉDIFICES

Type A.

Maḥmoud Pacha Djami'i (fig. 3).

Bâtie en 868 (1464) par Maḥmoud Pacha, grand vizir de Meḥmed II [1], cette mosquée offre d'étroites analogies avec la mosquée de Mourad Ier à Brousse [2]; de même qu'à Brousse, les locaux du médressé sont réunis dans un même corps de bâtiment avec la salle de prière et s'ouvrent sur des couloirs latéraux longeant la salle principale.

Celle-ci est voûtée de deux coupoles *a* et *b* (fig. 3). Les pendentifs lisses datent peut-être d'une réfection postérieure [3], mais le vestibule nous est parvenu dans son état primitif. Il comprend une travée axiale plafonnée, *c*, flanquée de part et d'autre de deux travées *d*, *e*, et *f*, *g*, voûtées de coupoles. En *e* et *g*, le passage du carré au cercle est obtenu par une combinaison de triangles

(1) *Ḥadiḳat-ul-djevami*, I, p. 191.

(2) Cf. H. Wilde, *Brussa* (Berlin, 1909), p. 12 sq.

(3) Elle fut en partie détruite lors de l'incendie de 1827 qui ravagea le quartier environnant.

juxtaposés et la calotte sphérique repose sur un polygone régulier de seize côtés [1]. En *d* et *f*, les pendentifs lisses supportent des calottes creusées de 24 cannelures. Les couloirs latéraux sont voûtés de berceaux surbaissés et les salles du médressé de coupoles sur pendentifs.

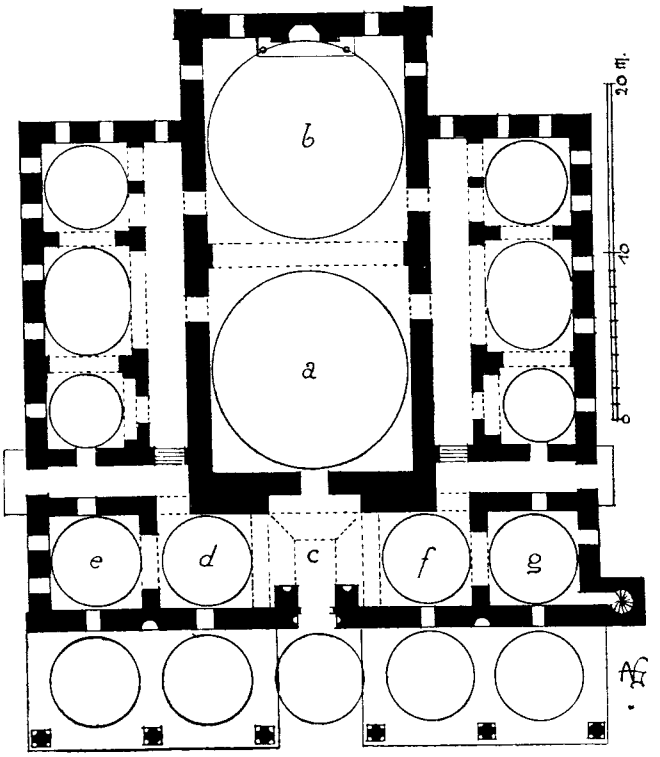

Fig. 3. — Mahmoud Pacha Djami'i.

A l'extérieur, les deux coupoles principales émergent de tambours dodécagonaux ; les autres tambours sont octogonaux.

Le portique actuel fut sans doute exécuté au XIXe siècle lors de la restauration de l'édifice. Les profils et l'ornementation des piliers ne sont que des exemples du mauvais goût caractéristique de cette époque : l'influence de la Renaissance italienne est, en tout cas, hors de cause [2]. Tel qu'il nous est parvenu, l'édifice semble d'ailleurs avoir conservé les dispositions essentielles de la construction du XVe siècle [3].

[1] Cf. inf. fig. 5, un dispositif analogue appliqué à Mourad Pacha Dj.

[2] C. Gurlitt considère ce portique comme une « énigme » ; il serait tenté d'y voir une œuvre du XVe siècle où s'affirmerait l'influence d'artistes italiens comme Matteo dei Pasti ou comme B. Bellano, qui accompagna Gentile Bellini en 1479. C'est faire beaucoup d'honneur à un médiocre travail et cette hypothèse paraît être la conséquence d'un examen trop rapide du monument (Cf. Gurlitt, *Die Baukunst Konstantinopels*, p. 62 *b*).

[3] Hammer indique que la nef de la mosquée comprenait primitivement trois coupoles, mais n'en fournit aucune preuve. Par contre, le dessin de W. Dilich représente le monument avec deux coupoles égales (Cf. Gurlitt, *Zur Topographie Konstantinopels in XVI. Jahrhundert*, ds. *Orientalisches Archiv*, II, p. 60, fig. 19. Berlin, 1911-12).

Mourad Pacha Djami'i (fig. 4 et pl. LXXVI, 1).

Le général Mourad Pacha, renégat grec de la famille des Paléologue, fonda

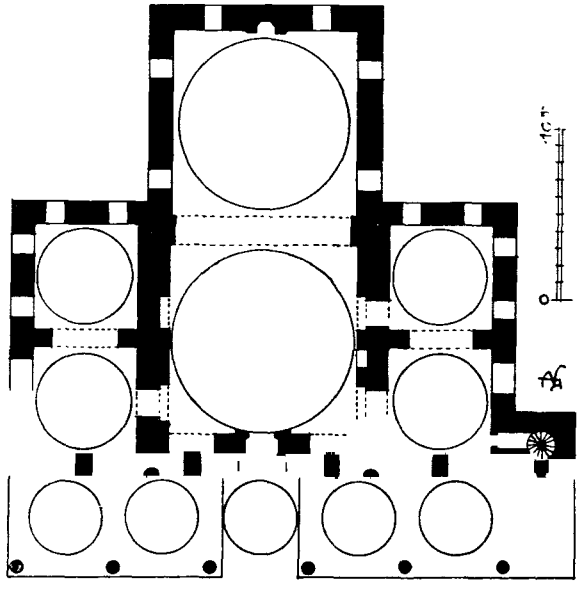

Fig. 4. — Mourad Pacha Djami'i.

cette mosquée en 870 (1466) [1]. Elle se compose d'une nef, couverte de deux coupoles, précédée d'un porche de cinq travées et flanquée de quatre salles carrées, deux au nord et deux au sud.

Dans la première coupole de la nef, à l'ouest, le constructeur a eu recours, pour passer du carré au cercle, à une combinaison de triangles (fig. 5), analogue à celle qu'on observe à Maḥmoud Pacha Dj. Dans la hauteur du tambour ainsi constitué s'ouvrent des fenêtres en carène. La coupole orientale de la nef, aux pendentifs décorés d'alvéoles de grande échelle, est un peu moins élevée que la précédente. L'une et l'autre

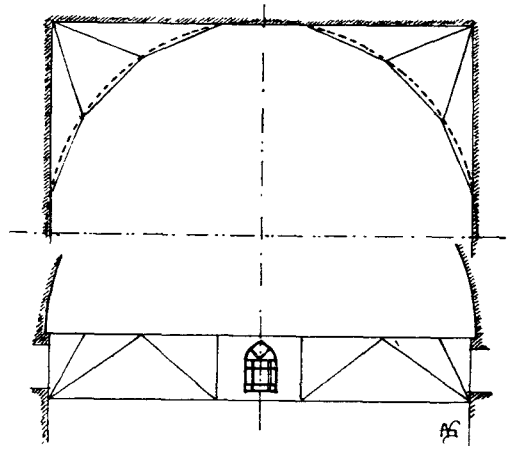

Fig. 5.

[1] *Ḥadiḳat-ul-djevami*, I, p. 204. Inscription.

s'appuient à l'extérieur sur des tambours dodécagonaux. Les quatre salles secondaires sont couvertes de coupoles sur pendentifs lisses.

Le portique comprend cinq coupoles sur pendentifs retombant sur six colonnes antiques, dont deux de granit rose et quatre de brèche verte. Les diamètres de fûts varient de 0 m. 55 à 0 m. 65. Les bases sont d'un modèle uniforme, mais les chapiteaux appartiennent à trois types différents, symétriquement disposés par rapport à la travée axiale. Le portail, très simple, est décoré d'un baldaquin de marbre dont la forme rappelle le travail du bois [1]. Les façades latérales et postérieure sont appareillées en assises alternées de pierre et de brique (Cf. *inf.* fig. 32).

Daoud Pacha Djami'i (fig. 6) [2].

Fondée en 890 (1485) [3] par Daoud Pacha, grand vizir de Bayézid II, dans le quartier d'*Avret Bazari*, elle fut gravement endommagée par des tremblements de terre. L'intérieur a été restauré, mais le portique, entièrement détruit, a été remplacé par une clôture légère. Il comprenait primitivement cinq travées de coupoles — restituées sur notre figure 6 — reposant sur des colonnes antiques de granit de 0 m. 95 de diamètre, à chapiteaux losangés. On trouve, sur la place qui précède l'édifice, de nombreux débris de cette ordonnance.

La salle de prière, carrée, est flanquée à l'est d'une sorte d'abside à cinq pans, contenant le miḥrab ; elle communique avec quatre salles carrées, deux au nord et deux au sud, couvertes de coupoles sur pendentifs. La coupole de

(1) Le même profil apparaît dans de nombreux *minber*. Il est fréquent dans les édifices d'Anatolie, notamment à Brousse. Cf. Wilde, *Brussa*, p. 22 et 23.

(2) Il existait quatre mosquées de même nom, la première à Vlanga, la seconde à Skutari, la troisième, qui nous occupe ici, à *Avret Bazari*. Une quatrième mosquée de Daoud Pacha est située extra-muros, à 3 kilomètres environ de la porte de Top Kapou. Gurlitt, qui d'ailleurs ne l'a pas visitée, en donne, de seconde main, un croquis et un plan. Il croit y retrouver la plus ancienne mosquée fondée par les Turcs vers 1378, par autorisation spéciale de l'empereur de Byzance. Cette mosquée, à deux étages et à coupole aveugle, est certainement de date plus récente. Je n'ai trouvé sur la mosquée du xive siècle aucune indication topographique (Cf. Gurlitt, *op. cit.*, p. 61 et pl. XCII, 15 *a*).

(3) *Ḥadîḳat-ul-djevami*, I, 104. — Inscription. Gurlitt (*Die Baukunst Konstantinopels*, p. 61 avait d'abord daté cette mosquée du xviie siècle. Il corrige plus loin cette erreur (p. 65 *b*).

la grande salle, repose sur une base octogonale par l'intermédiaire de quatre trompes à 45°, au décor alvéolé ; les arcs de tête sont en carène.

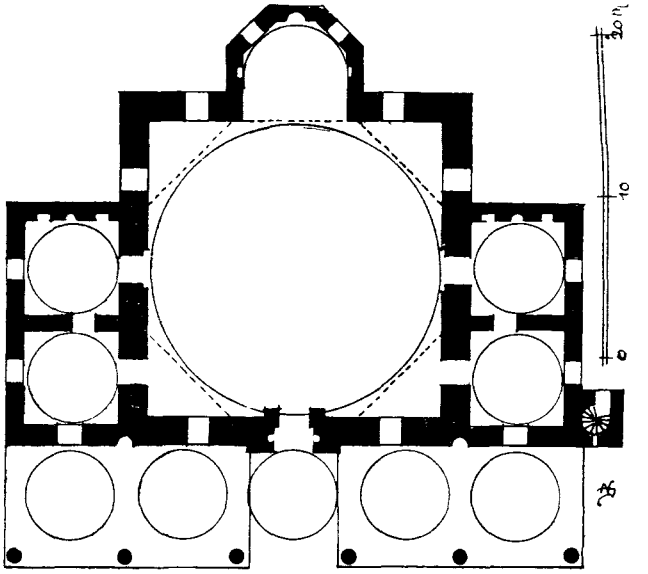

Fig. 6. — Daoud Pacha Djami'i.

Le caractère de parfaite homogénéité de l'édifice est une preuve que la restauration a conservé, jusque dans les détails, les dispositions primitives.

'Atiḳ 'Ali Pacha Djami'i (fig. 7 ; pl. LXXIV, 1).

Sa fondation est l'œuvre d'Ali Pacha, grand vizir de Bayézid II, et date de 902 (1497)[1]. Le plan de l'édifice n'a point été modifié, mais certaines parties du gros œuvre lui-même remontent vraisemblablement à la restauration du XIXe siècle. C'est ainsi que les deux colonnes de marbre blanc de la travée médiane du portique sont modernes[2] ; les autres ont des fûts antiques de granite et de marbre gris.

La salle de prière, en forme de ⊥, est couverte d'une coupole centrale, flanquée de 4 coupoles plus petites, 2 au nord et 2 au sud, et épaulée à l'est d'une demi-coupole. La coupole centrale, sur pendentifs lisses, est percée,

(1) *Ḥadiḳat-ul-djevami*, I, p. 149.

(2) Elles ont été dressées en sous-œuvre. On a laissé en place les ancres de fer, scellées dans la maçonnerie, qui ont été utilisées lors de cette restauration.

à la base de la calotte, d'une rangée de fenêtres en plein cintre. Les coupoles latérales et la demi-coupole de l'est ont des pendentifs à alvéoles de grand échelle. Il est possible que le tambour ait été construit lors de la restauration du XIXe siècle, mais ce qui est certain, c'est que les piliers de section carrée entre la nef et les bas côtés datent de cette époque ainsi qu'en témoignent les profils des bases et des chapiteaux. Primitivement la salle de prière devait être séparée par un mur des annexes du nord et du sud, suivant le dispositif observé dans les mosquées précédentes.

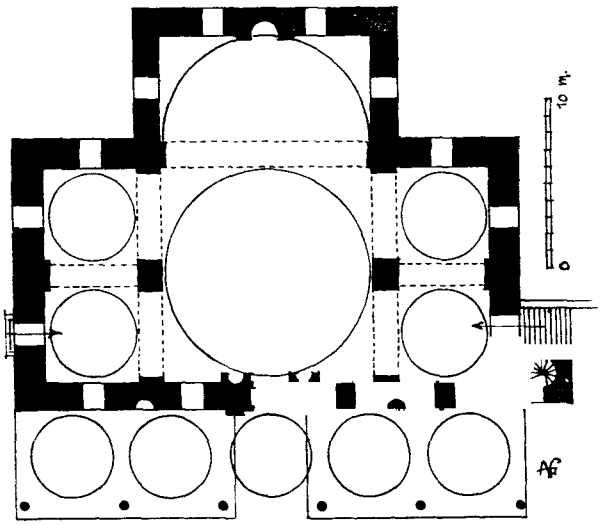

Fig. 7. — 'Atiḳ 'Ali Pacha Djami'i.

Soulṭan Selim Djami'i (fig. 8, pl. LXXII, 4, et pl. LXXVIII, 1).

C'est une réplique, aux dimensions près, de la mosquée de Bayézid d'Andrinople ; elle fut fondée par Suleiman Ier, en mémoire du sultan Selim Ier, en 926 (1520) [1]. La salle de prière est un carré de 24 m. 50 de côté, — au lieu de 21 m. 50 à la Bayézidié — sur lequel s'élève une coupole à pendentifs lisses, de proportions trapues (32 m. 50 de hauteur sous la clé).

Au nord et au sud, deux annexes renferment chacune quatre salles carrées

[1] *Ḥadiḳat-ul-djevami*. I, 14. — Les travaux auraient donc commencé dès l'avènement de Suleiman Ier. Ils furent terminés trois ans plus tard.

Gurlitt attribue à Sinan la construction de cette mosquée (*op. cit.*, p. 66 *a*). J'ignore où il a puisé cette indication, mais dans l'état actuel de nos connaissances, nous devons nous référer au *Teẓkeret-ul-bunian-y-ḳodja mi'mar Sinan* rédigé par le contemporain de l'architecte, le poète *Mousṭafa Sa'i*. Or, le livre publié à Stamboul en 1897, contient (p. 28 et suiv.) une liste complète des œuvres de Sinan dans laquelle ne figure point la mosquée du sultan Selim. On y trouve bien (p. 31, n° 64) une mosquée homonyme, mais il s'agit de celle d'Andrinople ainsi que le texte le spécifie. — Je citerai ce texte turc d'après l'édition de 1897 sous le sigle : *Teẓkeret-ul-bunian*.

1. — Chah Zadé Djami'i.

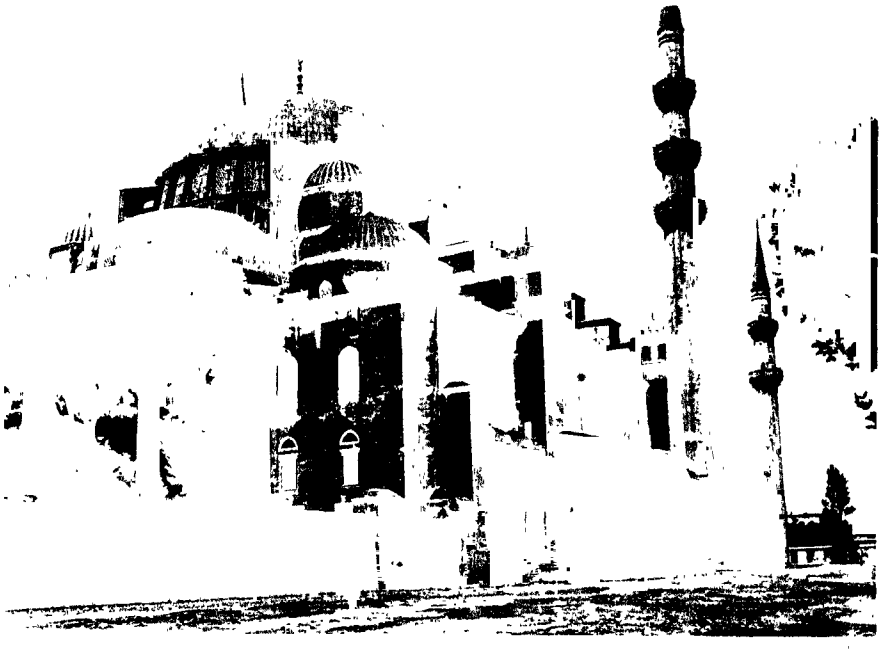

2. — Soultan Suleiman Djami'i.

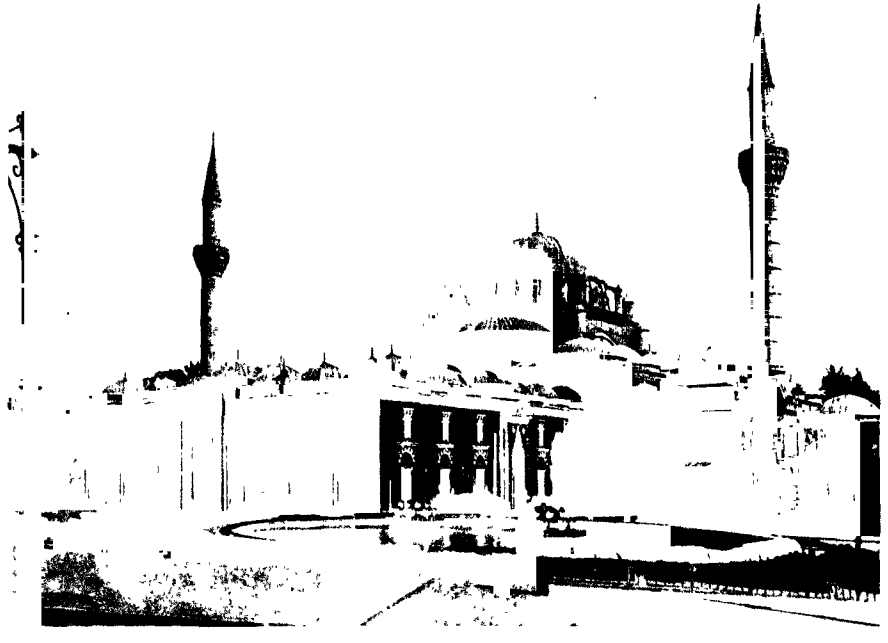

3. — Soultan Bayézid Djami i.

4. — Soultan Selim Djami'i.

s'ouvrant sur un couloir central, cruciforme, couvert de cinq coupoles. Ces annexes répondent à des médressés suivant la tradition anatolienne. La mosquée est précédée d'une cour carrée, d'une belle ordonnance polychrome.

A l'extérieur, l'ensemble, qui se dresse sur une terrasse dominant la Corne d'Or, produit un effet d'harmonieuse simplicité, encore que l'opposition

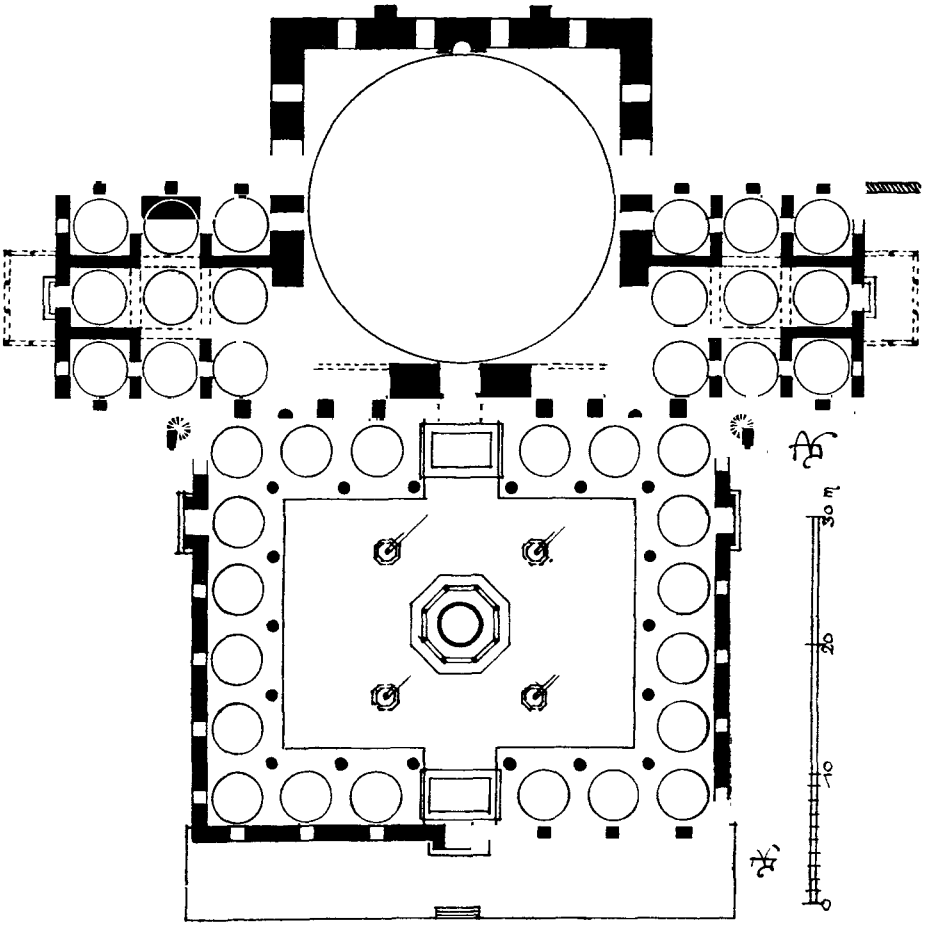

Fig. 8. — Soulṭan Selim Djami'i.

d'échelle entre la coupole centrale et les annexes soit un peu brutale. A l'intérieur, on notera des maladresses dans la distribution des baies qui font communiquer la salle de prière avec les médressés : il en résulte des inégalités choquantes entre les largeurs des trumeaux. Un tel défaut avait été en partie évité à Andrinople [1]. Au reste, il est fort difficile, dans l'état actuel de la salle, de

[1] Cf. Gurlitt, *Die Bauten Adrianopels*, ds. *Orientalisches Archiv*, I, 1910-1911, p. 57.

juger de sa valeur artistique : elle est une de celles que les barbouilleurs du XIXe siècle ont le plus copieusement maltraitée.

Type B.

Firouz Agha Djami'i (fig. 9 et pl. LXXIII, 1). — C'est l'exemple le plus simple et le plus ancien de ce type. Une salle carrée couverte d'une coupole aveugle et éclairée par deux étages de fenêtres est précédée d'un porche à 3 travées de coupoles. Firouz Agha, ḫazinédarbachi (trésorier), fonda cette mosquée en 896 (1491) [1]. Elle a été récemment reconstruite, mais les architectes de l'evḳaf ont conservé les dispositions anciennes du plan et reproduit certains détails typiques du décor, entre autres les alvéoles des pendentifs. La tribune, simple estrade reposant sur des poteaux de bois, n'est qu'un accessoire indépendant du gros œuvre.

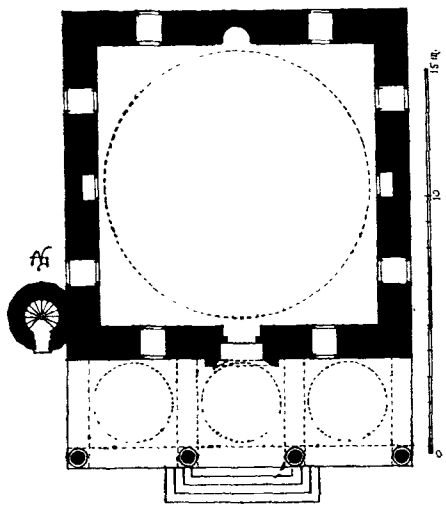

Fig. 9. — Firouz Agha Djami'i.

Djézéri Kassim Pacha Mesdjidi à Eyoub (921 = 1515) [2], est conçue suivant le même plan. Toutefois la porte ne correspond pas à l'axe du monument : elle s'ouvre dans la travée méridionale du porche.

Khaṣeki Khourrem Djami'i. — Construite par Sinan en 946 (1539) pour la sultane dont elle porte le nom [3], elle comprend aujourd'hui deux salles carrées contiguës, mais celle du nord est une adjonction du XVIIe siècle. Primitivement, la mosquée se limitait à la salle méridionale et au porche de 5 travées qui la précède.

La coupole repose sur 4 trompes hémisphériques dont les arcs de tête sont en carène et dont les demi-coupoles, en forme de coquille, retombent sur des

(1) *Ḥadiḳat-ul-djevami*, I, p. 155.
(2) *Ḥadiḳat-ul-djevami*, I, p. 280.
(3) *Ḥadiḳat-ul-djevami*, I, p. 101. — Cf. *Teẓkeret-ul-bunian*, p. 28, n° 3.

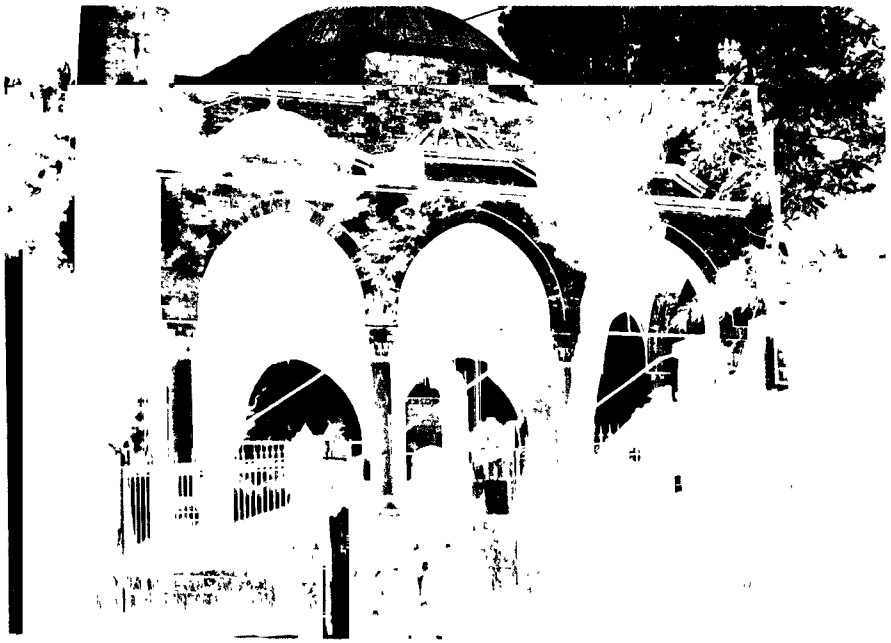

1. — Firouz Agha Djami'i.

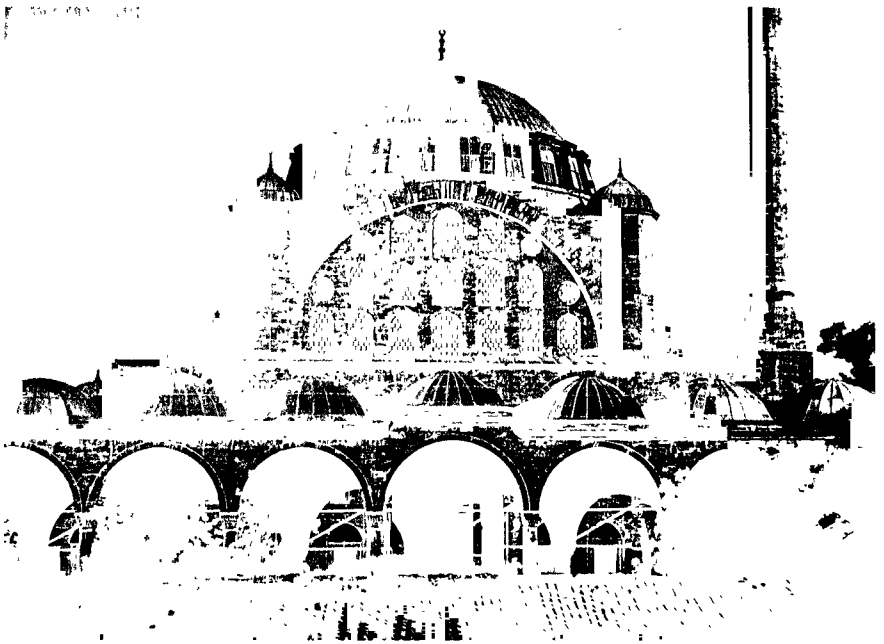

2. — Mihrimah Djami'i.

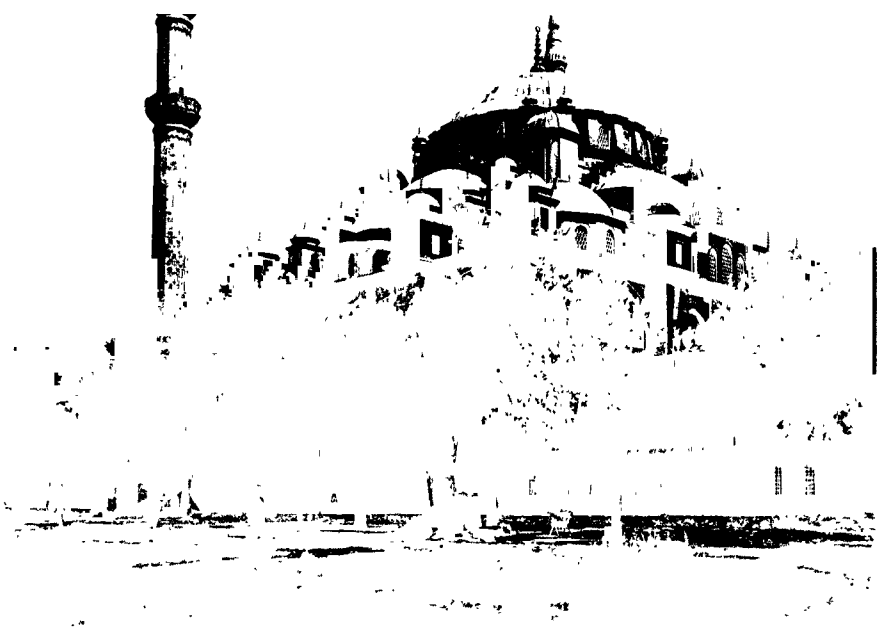

3. — Soultan Mehmed Djami'i.

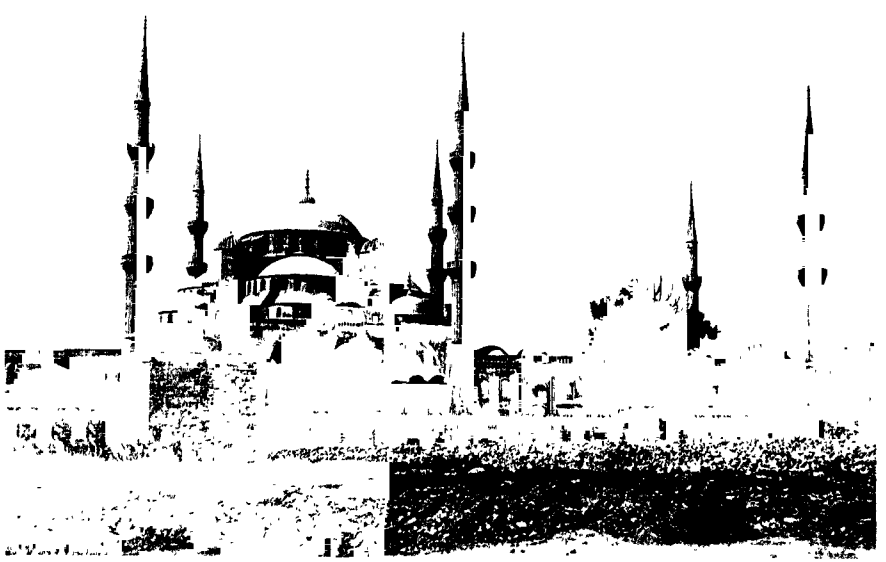

4. — Soultan Ahmed Djami'i.

encorbellements d'alvéoles. Les murs sont percés de fenêtres suivant le dispositif courant ; en outre, dans la coupole centrale, s'ouvrent 8 fenêtres en carène, au-dessous desquelles règne une corniche décorée de motifs géométriques et couronnée de dents de scie. Toute l'ornementation est en plâtre.

Tchinili Djami'i. — Fondation de la sultane Keusem Mahpeiker, épouse d'Aḥmed Ier, la mosquée fut achevée en 1050 (1640) [1]. Elle est attribuée à l'architecte Ḳodja Ḳassim. Une coupole aveugle sur pendentifs lisses couvre la salle de prière et retombe à l'extérieur sur un tambour dodécagonal. L'éclairage est assuré par des fenêtres percées à deux niveaux dans le mur. L'intérêt principal du monument réside dans sa décoration de faïence.

Mehmed Agha Djami'i (fig. 10) rentre dans la même catégorie que les précédentes. Le monument se limite, en effet, à une salle carrée, précédée d'un porche. La présence d'une abside contenant le miḥrab ne constitue qu'une différence secondaire, mais ce qu'il convient de noter, c'est la substitution aux pendentifs de trompes à 45 degrés qui répartissent les poussées sur des contreforts *intérieurs*, constitués par des colonnes engagées.

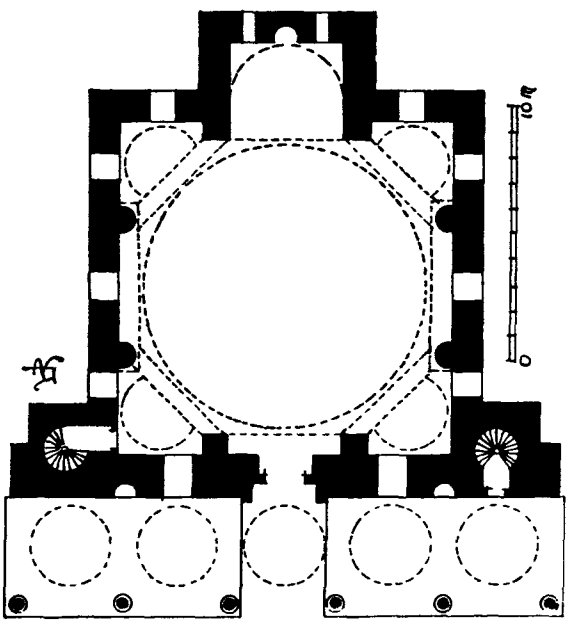

Fig. 10. — Meḥmed Agha Djami'i.

Ainsi que l'attestent des inscriptions, la mosquée fut construite en 993 (1585) par l'architecte Daoud Agha pour l'Agha de Dar us-Sa'adet (chef des eunuques) [2].

Nouri Oçmaniyé Dj. ; Laléli Dj. ; Validé Dj. — Je me borne à signaler ces édi-

(1) *Ḥadiḳat-ul-djevami*, II, p. 184.
(2) *Ḥadiḳat-ul-djevami*, I, p. 198. — Inscription.

fices qui datent, les deux premiers du XVIIIe siècle et le troisième du XIXe. Ils ne sont qu'une amplification, à grande échelle, du type précédent. On remarquera toutefois qu'à Nouri Oçmaniyé Dj., la salle est flanquée d'une abside demi-circulaire à l'est et, au nord-est et au sud-est, de deux ailes symétriques. La cour offre, en outre, une disposition polygonale singulière. Laléli Dj. possède une abside rectangulaire à l'est et 3 travées de coupoles précèdent, à l'ouest, la coupole centrale qui repose sur des trompes à 45 degrés, en sorte que la salle couvre un espace rectangulaire.

Malgré ces différences, on peut rattacher ces mosquées au type B. Elles ne présentent d'ailleurs qu'un bien faible intérêt archéologique. Le décor trahit l'importation de formes occidentales abâtardies ; dans le détail, se multiplient les combinaisons illogiques et de mauvais goût. Validé Djami'i d'A. Seraï n'est qu'une médiocre bâtisse où se heurtent des styles disparates : elle mérite à peine une mention.

Type C.

Soultan Bayézid Djami'i (fig. 11 ; pl. LXXII, 3 ; pl. LXXV, 3 ; pl. LXXVII, 3).

Commencée en 906 (1501), œuvre de Kémal ed-Dîn [1], elle est la première des mosquées de Stamboul où s'affirme nettement une inspiration byzantine. De même qu'à Sainte-Sophie, la coupole centrale et les deux demi-coupoles constituent une nef, bordée au nord et au sud par des bas côtés ; mais ici, ces bas côtés ne possèdent pas de tribunes et comprennent chacun quatre travées de coupoles égales qui s'ouvrent largement sur la nef par des arcades brisées.

Comme points d'appui, quatre piliers carrés, massifs et nus, s'élèvent aux angles du carré central ; suivant l'axe transverse, deux fûts de marbre antique, de proportion trapue, couronnés de lourds chapiteaux à alvéoles reçoivent la retombée des arcs brisés bandés entre la coupole et les bas côtés.

La coupole centrale, à pendentifs lisses, compte 20 fenêtres en plein cintre qui s'ouvrent dans la calotte circulaire au-dessus d'une corniche décorée de

[1] *Ḥadîkat-ul-djevami*, I, p. 14 et suiv. — Inscription. — C'est à tort qu'on a attribué la construction de cette mosquée à l'architecte Khaïr ed-Dîn.

deux rangs d'alvéoles. Les demi-coupoles, sur pendentifs lisses et sur plan rectangulaire[1], sont percées également d'une rangée de fenêtres en plein cintre.

Les deux annexes, au nord et au sud, peuvent recevoir des fidèles durant la prière, mais constituent avant tout des salles de *medressé*, suivant la tradition

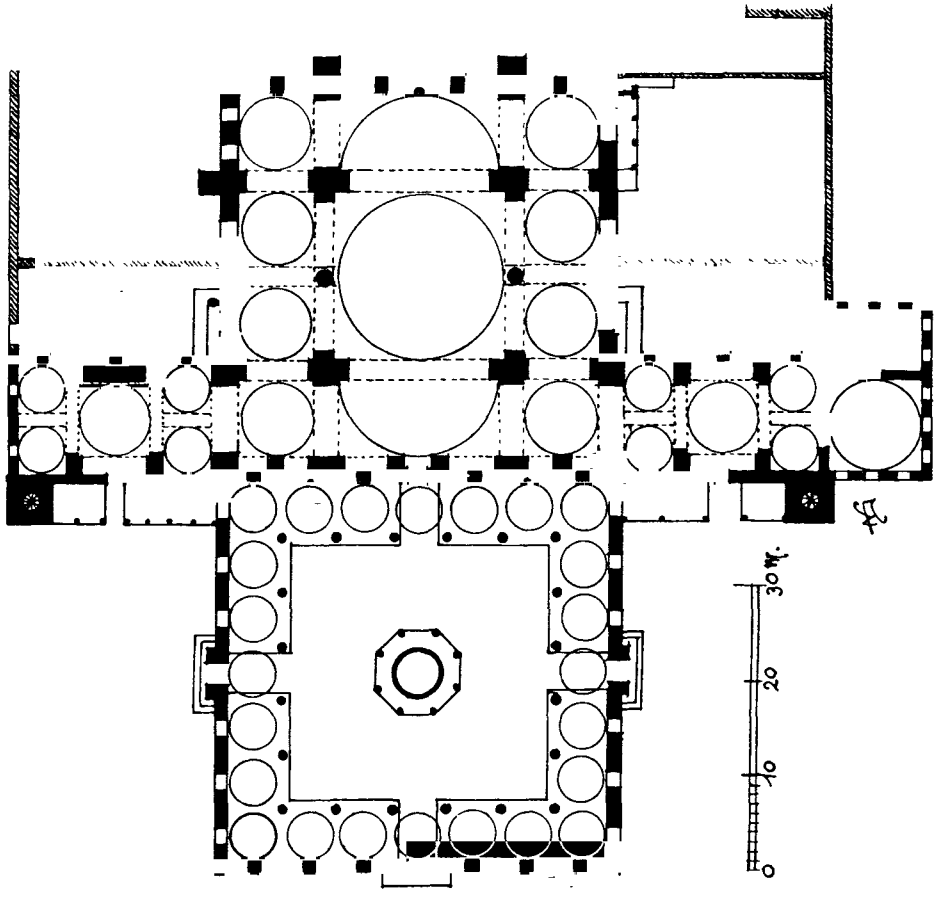

Fig. 11. — Soulṭan Bayézid Djami'i.

nettement affirmée dans les mosquées du type A. Chacune de ces annexes est voûtée d'une coupole sur alvéoles épaulée par des berceaux transversaux et par quatre coupoles plus petites sur tambour losangé (cf. fig. 33).

[1] On observera que le plan de naissance des demi-coupoles règne avec celui des arcades des bas côtés ; il est donc situé au-dessous du plan de naissance de la coupole centrale. Ainsi l'arc de tête des coupoles de butée est en contre-bas du formeret de la grande coupole. Il en résulte des difficultés de raccord qui disparaîtront dans les compositions ultérieures de même type.

La cour est d'une composition harmonieuse. Sur chaque face, s'ouvrent cinq arcades brisées; suivant les axes sont pratiquées trois portes extérieures, correspondant à des travées un peu plus larges que les autres et à des voûtes sur pendentifs alvéolés alors que les travées courantes sont couvertes de coupoles sur tambours losangés. Devant l'entrée de la salle de prière, la corniche de marbre blanc finement travaillée, qui règne à la même hauteur sur les quatre faces de la cour, se relève en un décrochement rectangulaire couronné de festons (Cf. pl. LXXVII, 3). Au droit de cette travée, le porche de marbre, avec ses alvéoles, ses stalactites et ses niches latérales est un des exemples les plus riches et les plus complets de ce motif traditionnel, étroitement apparenté à l'art seldjoukide et dont on retrouve à Constantinople des répliques nombreuses.

Les fûts des colonnes, de brèche verte, de marbre rouge et de granite, proviennent de divers monuments antiques et offrent des différences assez sensibles de diamètre; ce sont des monolithes aux tons puissants qui, avec les revêtements de marbre, les claveaux alternativement rouges et blancs ou noirs et blancs des arcades, composent un ensemble polychrome d'une rare distinction.

Soultan Suleiman Djami'i (fig. 12 ; pl. LXXII, 2 ; pl. LXXV, 4 ; pl. LXXVII, 2).

L'ampleur de l'édifice et la perfection du travail justifient la durée de la construction ; commencée en 957 (1550), elle ne fut achevée qu'en 964 (1557) [1]. Sinan reprit l'idée directrice qui avait guidé l'implantation de la mosquée de Bayézid et comme celle-ci, la Suleimaniyé dérive de Sainte-Sophie ; mais il suffira de comparer les plans de ces édifices pour distinguer de suite l'originalité de l'œuvre de Sinan.

La coupole centrale, à pendentifs lisses, mesure 26 m. 50 de diamètre et 53 m. sous la clé ; sa calotte est percée de 32 fenêtres. Les demi-coupoles se raccordent au rectangle de base par un système d'arcs et de trompes hémisphériques à 45 degrés, décorées d'alvéoles. Treize fenêtres dans chacune des demi-coupoles d'axe, sept fenêtres dans les trompes, des baies multiples s'ou-

[1] *Ḥadiḳat-ul-djevami*, I, p. 16 et suiv. — Inscription. — Cf. *Teẓkeret-ul-bunian*, p. 28 n° 1.

vrant dans les murs et les tympans répandent dans la vaste salle une abondante lumière.

Les bas côtés sont voûtés de coupoles, les unes sur trompes, les autres sur pendentifs alvéolés. Dans la longueur du carré central, ils s'ouvrent sur la nef par une arcade brisée flanquée de deux autres plus petites. Ces arcades retombent sur des fûts monolithes de marbre antique surmontés de chapiteaux à stalactites; à cette ordonnance correspondent, le long des murs du nord et du sud, des colonnes de marbre blanc.

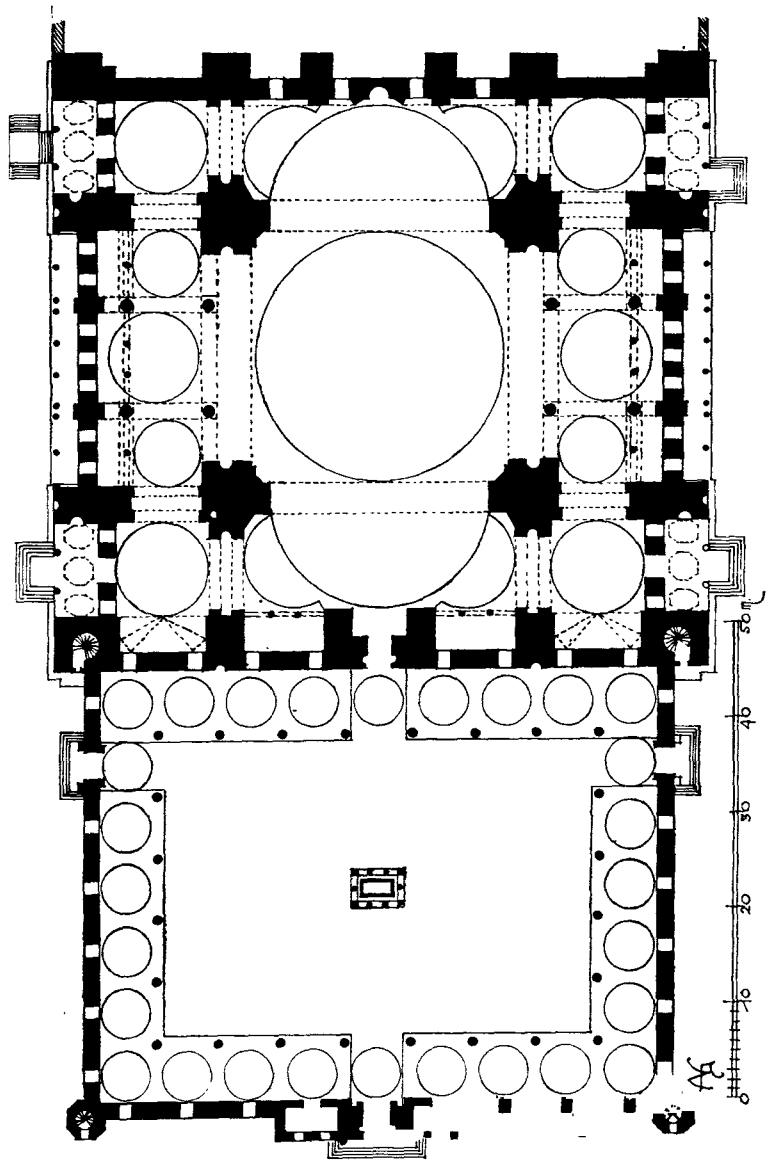

Fig. 12. — Soulṭan Suleiman Djami'i.

Les poussées des voûtes sont neutralisées, à l'est, par des contreforts extérieurs en talus; à l'ouest, les organes de butée se composent à l'intérieur de la mosquée avec les tribunes. Au nord et au sud, on retrouve le développement d'une ingénieuse disposition dont Chah Zadé Djami'i offre déjà l'ébauche.

Comme à Chah Zadé Dj., les contreforts, à cheval sur le mur extérieur, se trouvent, au dehors, incorporés aux porches et aux galeries et, dans la salle, limitent les tribunes latérales.

Les portes de la salle ne correspondent point à l'axe transverse comme à Chah Zadé Dj., mais sont reportées au droit des coupoles d'angle du nord-ouest et du sud-ouest. L'entrée principale, dans l'axe, fait communiquer le vaisseau avec une vaste cour rectangulaire à laquelle on accède, de l'esplanade qui entoure la mosquée, par 3 portes monumentales : celle de l'ouest, dans l'axe, s'ouvre dans une sorte de pylône flanqué de deux étages d'appartements. Au nord et au sud, des portes latérales correspondent à la dernière travée orientale des portiques correspondants : c'est la disposition adoptée déjà à Chah Zadé Dj., et qui sera désormais de règle dans toutes les grandes mosquées.

La cour comprend 7 travées à l'est et à l'ouest, 5 travées au nord et au sud. La face contiguë à la salle de prière est d'une ordonnance plus élevée que les trois autres. Sur la colonne d'angle retombent, à des hauteurs différentes, les arcades adjacentes du portique majeur et du portique mineur. Le centre de la cour est occupé par une fontaine de marbre, d'une échelle trop réduite ; aux angles, se dressent les quatre minarets.

Telles sont les dispositions générales de ce vaste édifice, trop souvent reproduit et décrit pour qu'il soit nécessaire d'y insister. J'aurai d'ailleurs l'occasion de donner plus loin quelques détails sur la technique et d'analyser le caractère monumental de la composition.

Ḳilidj 'Ali Pacha Djami'i (fig. 13 ; pl. LXXIV, 3).

Sinan la construisit en 988 Hg (1580 J.-C.), pour l'amiral Ḳilidj 'Ali Pacha [1]. Elle s'élevait alors au bord de la mer : aujourd'hui, elle est distante de près de 200 mètres du quai de Top Ḥané.

Le plan est bien équilibré, mais l'imitation de Sainte-Sophie y est beaucoup plus directe que dans les mosquées précédentes. La nef est flanquée de bas côtés, surmontés d'un étage de tribunes : elle se termine par une abside

[1] *Ḥadiḳat-ul-djevami*, II, p. 58. — Deux inscriptions. — Cf. *Teẕkeret-ul-bunian*, p. 29, n° 33.

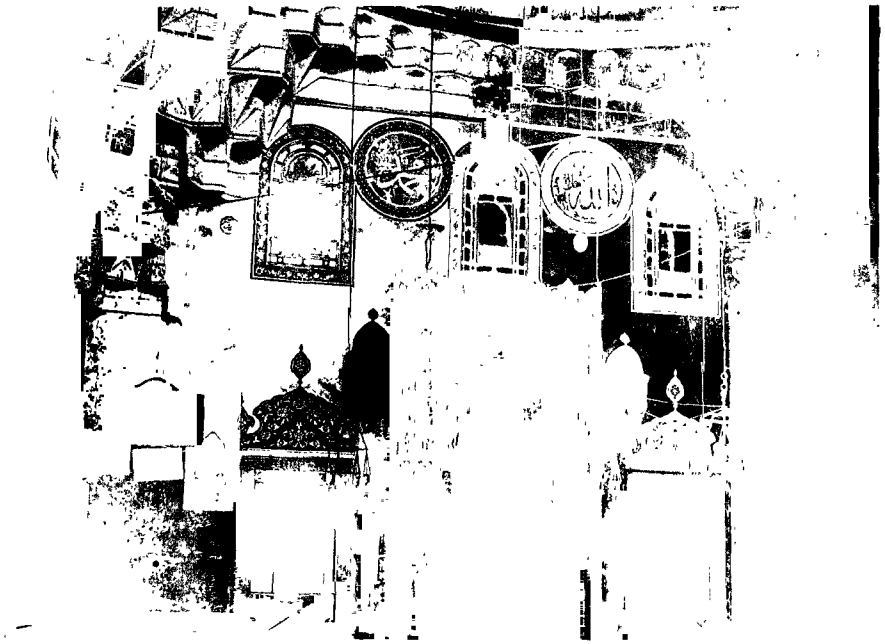

1. — 'Atik 'Ali Pacha Djami'i.

2. — Ahmed Pacha Djami'i.

3. — Kilidj 'Ali Pacha Djami'i.

4. — Eski 'Ali Pacha Djami'i.

renfermant le miḥrab. A ne considérer que les grandes lignes, on se croirait plutôt dans une église que dans une mosquée et de nombreux détails accentuent cette impression: les arcades superposées des bas côtés et des tribunes, les piliers circulaires montant de fond, les voûtes des bas côtés rappelant nos voûtes d'ogives, le pseudo-narthex, l'abside sont autant d'éléments qui évoquent le souvenir de sanctuaires byzantins, romans ou gothiques.

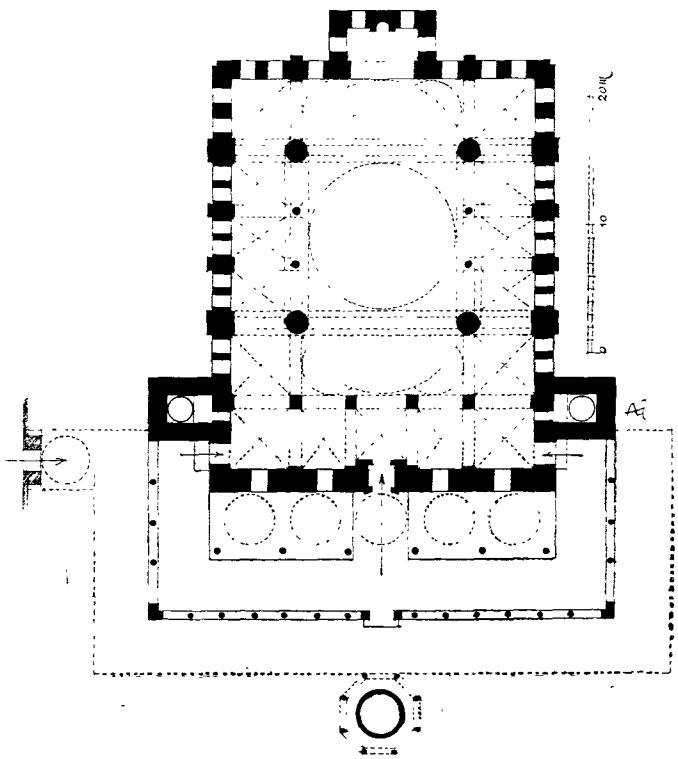

Fig. 13. — Ḳilidj 'Ali Pacha Djami'i.

Le porche d'entrée est d'un type singulier; la baie, en arc surbaissé, appareillée de claveaux polychromes, est surmontée d'un tympan triangulaire plan où se lit une longue inscription.

Le portique qui précède la mosquée comprend un *rewaḳ* à 5 travées de coupoles, sur colonnes à chapiteaux alvéolés, et un portique extérieur, plafonné, sur colonnes à chapiteaux losangés. Au nord et au sud, le portique extérieur se retourne d'équerre et vient s'appuyer aux soubassements des minarets. La très forte saillie d'un avant-toit continu protège les arcades brisées, closes d'une grille, qui s'ouvrent sur une cour exiguë, ombragée de platanes. Dans l'arcade axiale, une porte surbaissée, encadrée de marbre, donne accès au portique.

L'ensemble tout entier, voûtes et plafond, remonte-t-il à la fondation de l'édifice? On observera que l'ordonnance intérieure et l'ordonnance extérieure sont absolument indépendantes l'une de l'autre: aucune correspondance entre les axes des travées. D'autre part, au sud-est, il apparaît nettement qu'on a incor-

poré après coup au corps du minaret le chapiteau losangé qui reçoit la retombée de l'arc; d'ailleurs, la moulure cylindrique qui fait office de fût ne possède pas d'astragale. Ces constatations semblent bien prouver que le portique extérieur fut construit à une époque plus récente que le *rewak* attenant à la mosquée [1].

Type D.

S'il existe, entre les mosquées de ce type, des différences d'échelle, des variations notables dans l'arrangement des détails et dans le décor, les dispositions générales du plan et la répartition des voûtes restent semblables. Dans tous les cas, la coupole centrale, sur pendentifs lisses, retombe sur quatre piliers massifs : au-dessus des pendentifs, la calotte hémisphérique est percée de fenêtres égales. Suivant les deux axes de l'édifice, la coupole est épaulée par 4 demi-coupoles de même diamètre reposant sur des trompes sphériques. Les espaces carrés qui demeurent en dehors de ce vaisseau cruciforme, aux angles de la salle, sont couverts de coupoles. Outre les fenêtres de la calotte, des baies s'ouvrent également dans les demi-coupoles et, à différents niveaux, dans les murs extérieurs.

Dans chaque édifice, on retrouvera une répartition des contreforts analogue à celle qui a été observée à Soulṭan Suleiman Dj. : comme à la Suleimaniyé, sur trois des faces de la salle, ces contreforts se relient à des galeries extérieures et à des tribunes intérieures.

Les cours, où s'élèvent les fontaines aux ablutions, sont carrées ou rectangulaires, mais les mêmes ordonnances s'y répètent et toutes possèdent, également distribuées, les trois portes traditionnelles.

Chah Zadé Djami'i (fig. 14, pl. LXXII, 1 ; pl. LXXVII, 1 et 4).

Achevée en 955 (1548), c'est la première en date des œuvres importantes de Sinan [2]. La salle de prière mesure 38 m de côté, dans œuvre, le diamètre de

[1] Ce dispositif du double portique, ou plutôt d'un portique plafonné à large avant-toit, doublant le rewak, se retrouve dans de nombreuses mosquées. Dans tous les cas, il me semble, comme à Ḳilidj 'Ali Pacha Dj., être postérieur au reste de l'édifice.

[2] *Ḥadiḳat-ul-djevami*, I, p. 15. — Cf. *Teẕkeret-ul-bunian*, p. 28, n° 2.

la coupole 19 m., et la hauteur, sous la clé, 37 m. Comme particularités, on peut signaler les piliers du carré central, dont la section est un octogone irrégulier, et surtout les galeries latérales extérieures. Elles ne comprennent qu'un

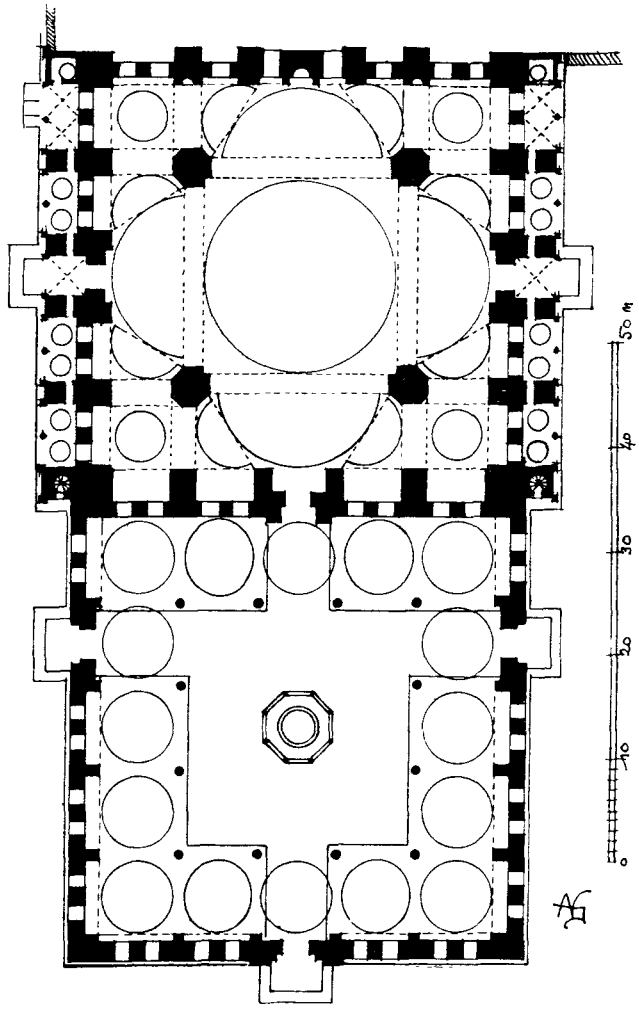

Fig. 14. — Chah Zadé Djami'i.

étage et flanquent les portails nord et sud de la mosquée qui s'ouvrent suivant l'axe transverse de la coupole (cf. pl. LXXII, 1 et LXXVII, 1).

La cour, carrée (pl. LXXVII, 4), ne compte sur chacune de ses faces que trois travées; à chaque travée correspondent dans le mur extérieur deux baies rectangulaires, s'ouvrant vers l'esplanade.

Soulṭan Ahmed Djami'i (fig. 15 ; pl. LXXIII, 4).

Fondée par le sultan Aḥmed Ier, elle fut achevée en 1026 (1616) sous la direction de l'architecte Meḥmed Agha[1]. La salle mesure 47 m. dans œuvre, non compris la largeur des tribunes ; la coupole atteint 23 m. 50 de diamètre, la hauteur à la clé est de 43 m.

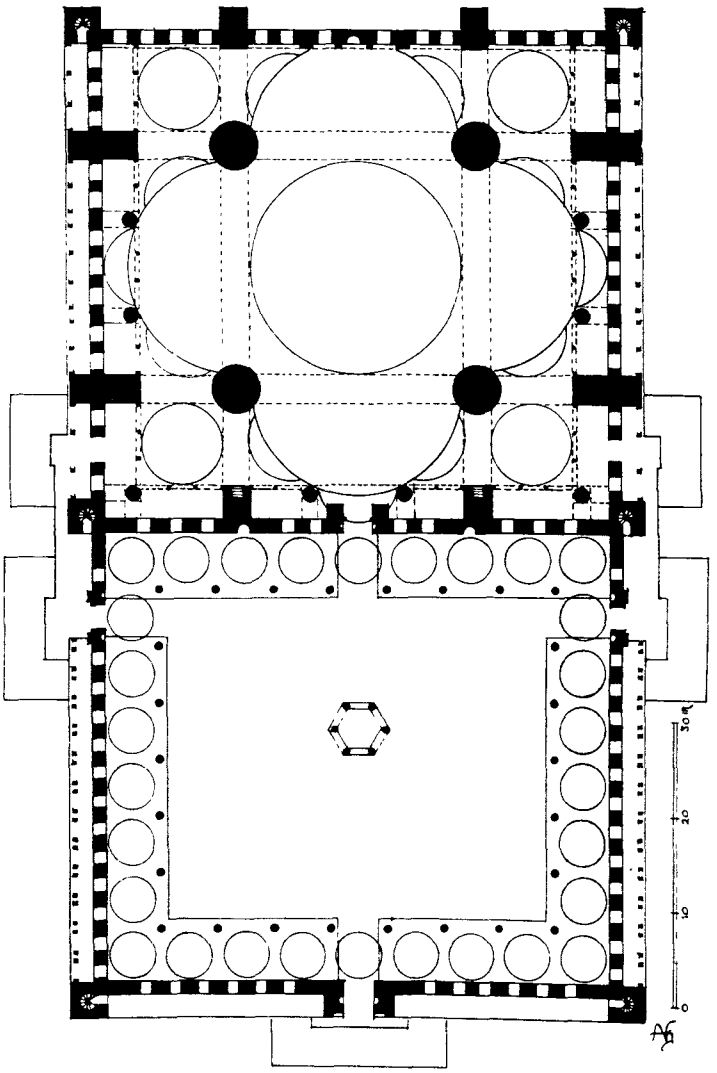

Fig. 15 — Soulṭan Ahmed Djami'i.

Les piliers d'angle du carré central sont constitués par d'énormes cylindres de 5 m. de diamètre. Les baies, multipliées à l'excès, répandent dans le vaisseau une lumière trop crue, maintenant qu'elles ont été dépouillées de leurs vitraux anciens. Les galeries latérales des façades nord et sud se répètent également sur les murs extérieurs de la cour.

La mosquée est célèbre par sa décoration de faïence et surtout par l'élégante silhouette de sa coupole et de ses six minarets.

[1] *Ḥadiḳat-ul-djevami*, I, p. 18.

Yéni Validé Djami'i (fig. 16 ; pl. LXXVI, 4).

Commencée en 1023 (1614), elle ne fut achevée qu'en 1074 (1663) [1]. Les architectes Daoud Agha, Dalguidj Aḥmed et Mousṭafa Agha en dirigèrent successivement les travaux. Dimensions de la coupole : 17 m. 50 de diamètre et 36 mètres de hauteur sous la clé. Largeur de la salle, dans œuvre, 41 m.

Les points d'appui de la coupole sont de section cruciforme et cantonnés de colonnettes. A l'ouest, les organes de butée sont décomposés en une série de piliers polygonaux et circulaires, réunis par des arcs aux murs extérieurs : la tribune qui règne sur cette face est comprise dans la largeur de ces arcs. Les tribunes du nord et du sud sont traitées comme des adjonctions légères et portées sur des arcades polychromes retombant sur de fines colonnettes de marbre.

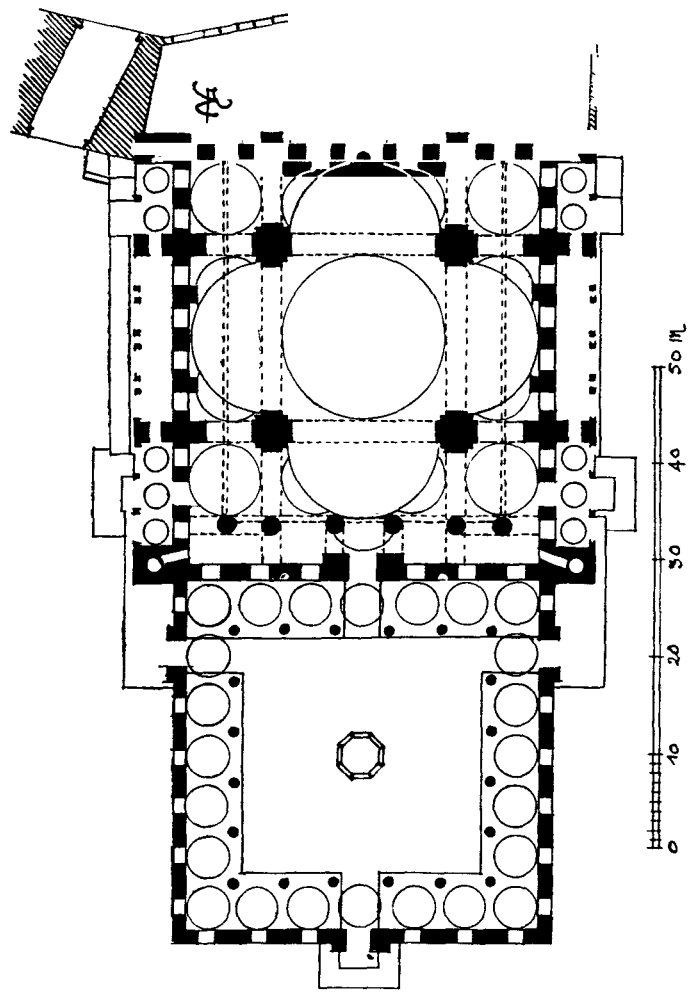

Fig. 16. — Yéni Validé Djami'i.

Les piliers d'angle du carré central sont revêtus, jusqu'aux deux tiers de leur hauteur, de carreaux de faïence. La même décoration se répète le long des murs.

[1] Malgré la longue interruption des travaux, au cours du XVIIe siècle, l'œuvre est parfaitement homogène : le plan initial n'a subi aucune modification notable.

A l'extérieur, les porches nord et sud, précédés de larges emmarchements, se composent habilement avec les deux étages des galeries adjacentes. La cour, carrée, comprend sur chaque face cinq travées d'arcs brisés retombant sur des colonnes de marbre.

Soultan Mehmed Djami'i (fig. 17 : pl. LXXIII, 3 : pl. LXVIII, 2).

Le sultan Mehmed II fonda en 867 (1463), sur l'emplacement de l'église

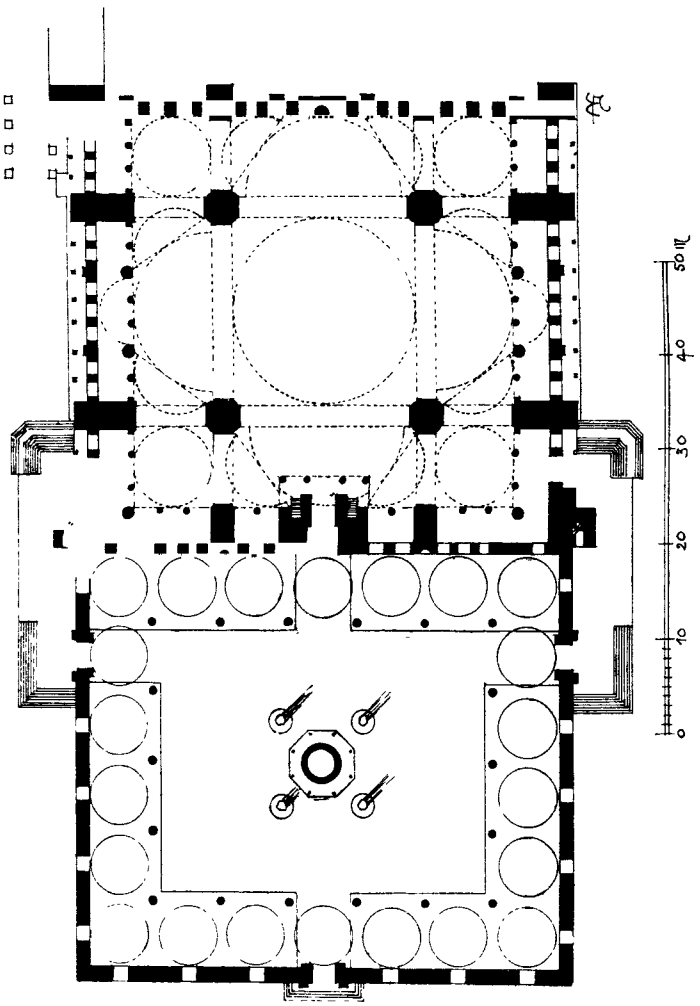

Fig. 17. — Soultan Mehmed Djami'i.

des Saints-Apôtres, une mosquée qui fut achevée huit ans plus tard, en 875

(1471), ainsi qu'en témoigne l'inscription de la porte d'entrée [1]. Selon certaines traditions, elle aurait été l'œuvre d'un grec du nom de Christodoulos ; d'autres attribuent la construction à un turc, Sinan ed-Dîn Yousouf.

Déjà endommagée en 1509 par les tremblements de terre, elle fut en partie détruite lors du violent séisme de 1766. Les travaux de restauration commencèrent en 1767, mais la mosquée ne fut rendue au culte qu'en 1771. Ces dates seules donnent à penser qu'il ne s'agit point d'une simple restauration, mais d'une reconstruction totale ; et l'examen de l'édifice semble bien confirmer en tous points cette hypothèse. Pas plus à l'intérieur qu'à l'extérieur, aucun détail, aucun profil ne peut être attribué à la construction du xve siècle. Dans le gros œuvre lui-même, des combinaisons hasardées, des arrangements incohérents et illogiques se datent avec certitude du xviiie siècle, et l'on ne saurait fournir aucune preuve que la restauration de 1767 ait conservé quoi que ce soit, ne serait-ce que les dispositions d'ensemble, de l'œuvre du xve siècle.

Il est plus probable qu'on abandonna le plan primitif et qu'on appliqua la formule utilisée déjà à Chah Zadé Dj., à Soulṭan Aḥmed Dj. et à Yéni Validé Dj.

Variante : Iskélé Djami'i de Skutari (fig. 18).

Cette fondation de la princesse Miḥrimah [2] remonte à 954 (1547). Pour obtenir une salle de prière barlongue, on utilisa un plan du type D en supprimant la demi-coupole de butée de la face ouest.

L'intérieur de la mosquée est d'un aspect simple et harmonieux. Chacun des deux points d'appui isolés est constitué par un faisceau de quatre colonnes, engagées dans un pilier carré et couronnées de chapiteaux alvéolés. La coupole centrale, sur penditifs lisses, est épaulée par trois demi-coupoles, dont les trompes, à 45 degrés, reposent sur des encorbellements d'alvéoles et de stalactites. Le long de la paroi ouest, règne une tribune comprise dans la largeur du soubassement des minarets.

A l'extérieur, un rewak voûté de cinq coupoles, s'entoure d'une galerie

[1] *Ḥadiḳat-ul-djevami*, I, p. 8. — La mosquée est désignée sous le nom de :

جامع فاتح سلطان محمد = *Djami' Fatiḥ (le victorieux) Soultan Meḥmed.* Communément on appelle *Fatiḥ* la mosquée elle-même et le quartier dont elle occupe le centre.

[2] *Ḥadiḳat-ul-djevami*, II, p. 186.

plafonnée, d'où se détache, dans l'axe de l'entrée, un pavillon de même hauteur abritant la fontaine aux ablutions. Le monument, d'une belle tenue, est mis

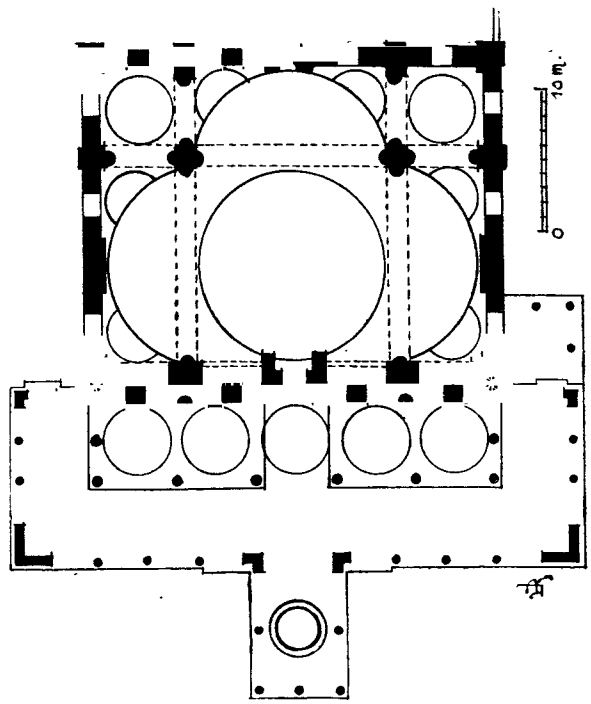

Fig. 18. — Iskélé Djami'i (Skutari).

en valeur par l'heureuse situation qu'il occupe sur une terrasse élevée, dominant le quai et l'échelle de Skutari.

Type E.

Zindjirli Kouyou Djami'i[1] (fig. 19).

L'édifice date de la fin du xve ou du début du xvie siècle. Six coupoles égales sur penditifs s'appuient sur les murs extérieurs et sur deux lourds piliers de section carrée flanqués de pilastres. Aucune ouverture n'est ménagée dans les coupoles qui s'accusent à l'extérieur suivant des tambours octogonaux. L'éclairage est assuré par des fenêtres percées dans les murs, à deux niveaux.

[1] Zindjirli Kouyou Djami'i = la mosquée *au puits à la chaîne*. Le puits existe encore aux environs de la mosquée. — *Ḥadiḳat-ul-djevami*, I, p. 119.

1. — Pialé Pacha Djami'i.

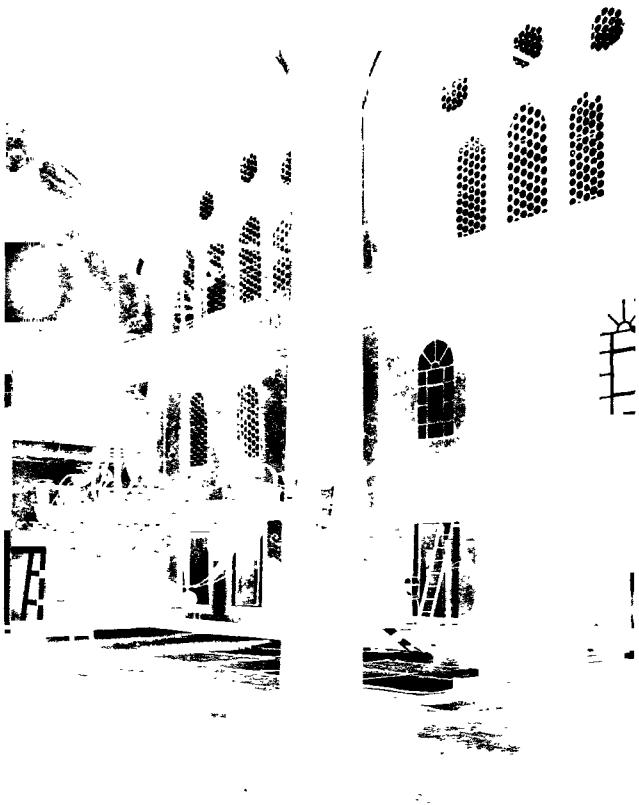

2. — Pialé Pacha Djami'i.

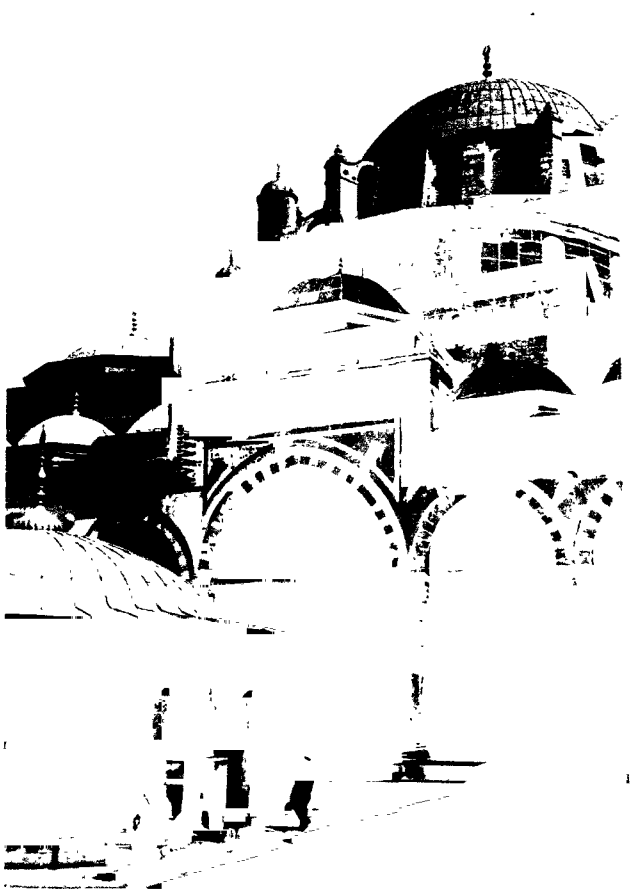

3. — Soultan Bayézid Djami'i.

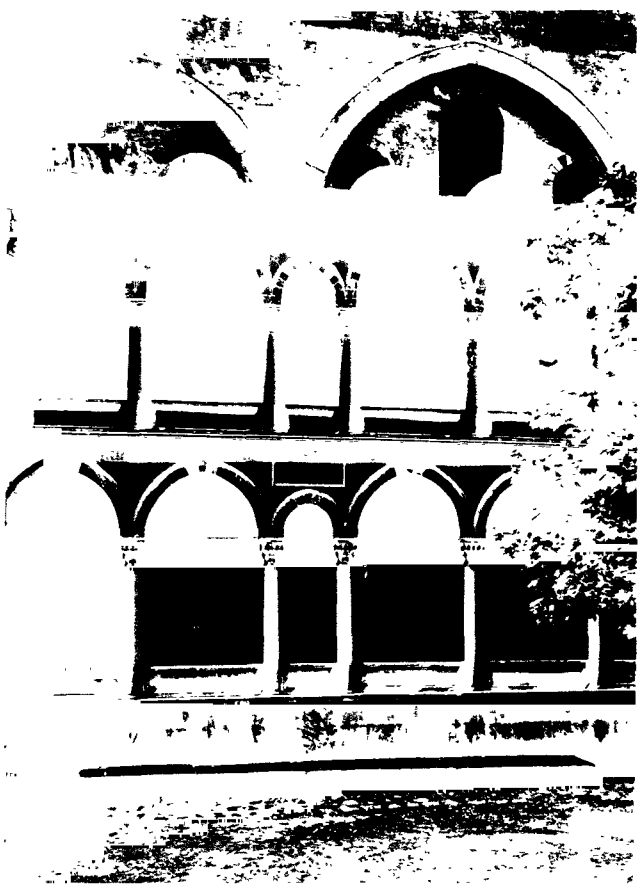

4. — Soultan Suleiman Djami'i.

La construction est des plus simples : les murs sont appareillés en assises alternées de pierre et de brique, sans moulure ni décoration. Des arcs de décharge brisés surmontent les linteaux des baies inférieures. A l'intérieur, murs et voûtes sont recouverts d'un affreux badigeon.

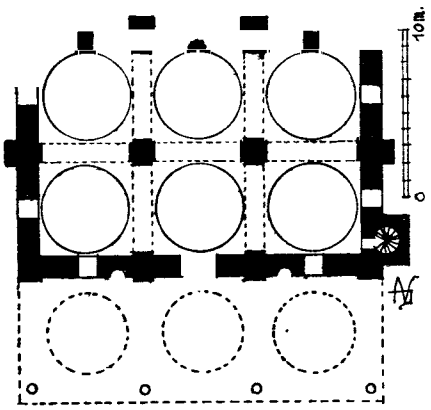

Fig. 19. — Zindjirli Kouyou Djami'i.

Le porche actuel, plafonné, est moderne ; mais la présence de deux miḥrabs de part et d'autre de l'entrée et les pilastres sur lesquels subsistent quelques assises de retombée de voûtes permettent de restituer un porche de trois travées. Il était composé sans doute de trois coupoles retombant sur 4 colonnes, suivant la disposition courante. Le minaret date d'une restauration récente.

Pialé Pacha Djami'i (fig. 20 ; pl. LXXV, 1 et 2 ; pl. LXXVIII, 3).

Elle est située au delà du faubourg de Ḳassim Pacha, dans un cadre pittoresque de platanes et de cyprès qui rappelle certains sites anatoliens. Son fondateur, le Kapoudan (*grand-amiral*) Pialé Pacha, qui mourut en 985, était originaire de Croatie. Il fut Beylerbey d'Algérie, épousa une fille du sultan et devint vizir. La mosquée remonte à 981 (1573) : en même temps, furent construits un medressé, un tekké, un turbé et une école primaire [1].

Six coupoles aveugles couvrent la salle qui est éclairée par de nombreuses fenêtres et des œils-de-bœuf. Les coupoles retombent sur deux colonnes, actuellement recouvertes d'une épaisse couche de peinture, mais qui doivent être des monolithes antiques. Le chapiteau, très simple, ne comporte qu'une échine et un tailloir.

Dans l'axe, est disposée une tribune portée sur 6 colonnettes, réunies par 3 berceaux à pénétrations. Au droit de cette tribune, s'élève l'unique minaret ; de part et d'autre, sont disposées les deux entrées, symétriques et précédées d'un

[1] *Ḥadiḳat-ul-djevami*, II, p. 25.

porche à 3 arcades brisées. Au nord et au sud, sont aménagées des tribunes portées sur des voûtes d'arêtes.

Une large frise de faïence, à inscriptions blanches sur fond bleu, règne autour de la salle. Le miḥrab est lui-même décoré de belles faïences dont les tons, outre le vert et le bleu, comprennent également le célèbre rouge-tomate, caractéristique de cette époque (pl. LXXVIII, 3).

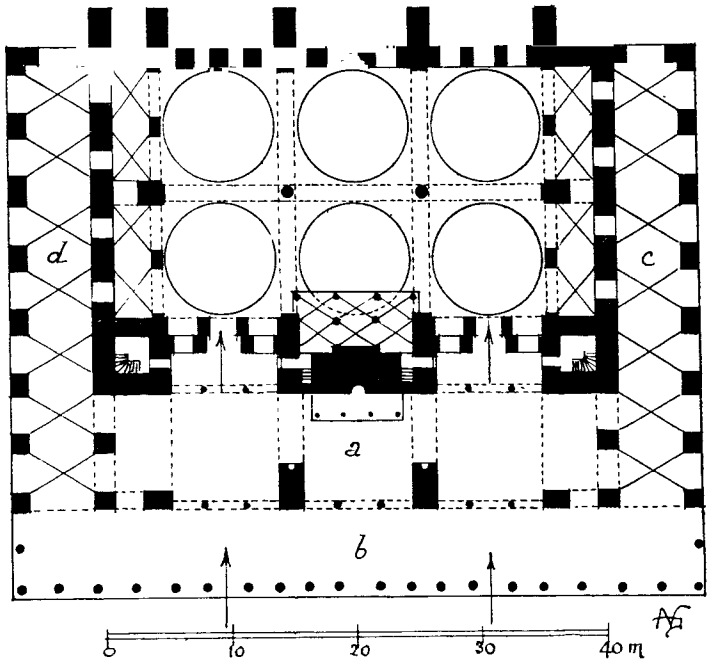

Fig. 20. — Pialé Pacha Djami'i.

La mosquée, à demi-abandonnée, est en assez mauvais état à l'intérieur. A l'extérieur elle a beaucoup plus souffert et les portiques de l'ouest sont complètement détruits. Il semble bien qu'au rewaḳ primitif *a* (fig. 20), on ait ajouté après coup le portique plafonné *b*, porté sur des colonnes à chapiteaux losangés. Les portiques nord et sud *c* et *d*, voûtés d'arêtes, appartiennent à la construction primitive. Au-dessus de ces portiques se développent des galeries couvertes d'appentis ; ceux-ci reposent sur de fines colonnettes, très rapprochées, dont les chapiteaux rappellent les formes corinthiennes.

Dans l'ensemble et dans le détail, cette mosquée abonde en dispositions singulières. Il est à souhaiter qu'elle soit sans tarder l'objet de mesures de préservation radicales.

Type F.

Comme dans le type précédent, la salle, barlongue, est plus large que profonde. Des points d'appui intérieurs, diversement combinés, s'élèvent entre la

coupole centrale et les bas côtés qui règnent au nord et au sud, le long des faces latérales, et parfois à l'ouest, du côté de l'entrée.

La coupole possède généralement une calotte du type courant, percée d'une rangée de fenêtres. Quant aux bas côtés, ils donnent lieu à des arrangements variables, soit qu'ils ne comprennent qu'un seul étage, soit qu'on y ait aménagé des tribunes. Dans tous les cas, leur hauteur totale est inférieure à celle de la coupole centrale qui domine toute la composition.

Pour éviter de multiplier les divisions, j'ai rangé les édifices de ce type en trois groupes, suivant la manière dont la coupole est disposée dans le rectangle : mais dans chaque groupe il existe d'un monument à l'autre d'ingénieuses variations.

Groupe *a* : *Coupole centrale sur pendentifs.*

Bali Pacha Djami'i. — Située dans la zone incendiée en 1917, cette mosquée est en ruine aujourd'hui. Elle figure dans la liste des œuvres de Sinan [1] et paraît avoir été construite vers le milieu du XVIe siècle, à la même époque que la mosquée d'Ibrahim Pacha à Silivri Ḳapou [2]. Les plans des deux édifices sont semblables et les dimensions à peu près égales. La seule différence de structure réside dans la coupole qui, construite sur pendentifs lisses à Bali Pacha Dj., est supportée à Ibrahim Pacha Dj. par quatre trompes d'angle.

Dans les deux cas, au nord et au sud, les massifs de butée de la coupole sont compris à l'intérieur de la salle et réunis par des berceaux. Trois alvéoles rectangulaires sont ainsi constitués et allongent la salle suivant l'axe transverse. Deux alvéoles analogues flanquent la porte d'entrée dans l'épaisseur du soubassement des minarets.

Mihrimah Djami'i (fig. 21 : pl. LXXIII, 2). — Elle fut fondée par Miḥrimah, fille de Suleiman et épouse de Rustem Pacha [3]. On ignore à quelle date précise Sinan en commença la construction [4] : ce fut sans doute après le mariage de la princesse, célébré en 1539. Cette mosquée, endommagée à diverses reprises

(1) *Teẓkeret-ul-bunian*, p. 28, n° 11.

(2) Une inscription, placée au-dessus de la porte donne comme date de fondation 910 (1504). Cf. *Ḥadiḳat-ul-djevami*, I, p. 64. Si l'indication fournie par le *Teẓkeret-ul-bunian* est exacte, cette inscription proviendrait d'un édifice antérieur.

(3) *Ḥadiḳat-ul-djevami*, I, p. 24 (sous la désignation de *Edirné Ḳapousou Djami'i*).

(4) *Teẓkeret-ul-bunian*, p. 28, n° 4.

par des tremblements de terre, notamment en 1894, fut l'objet, au début du XXe siècle, d'une importante restauration.

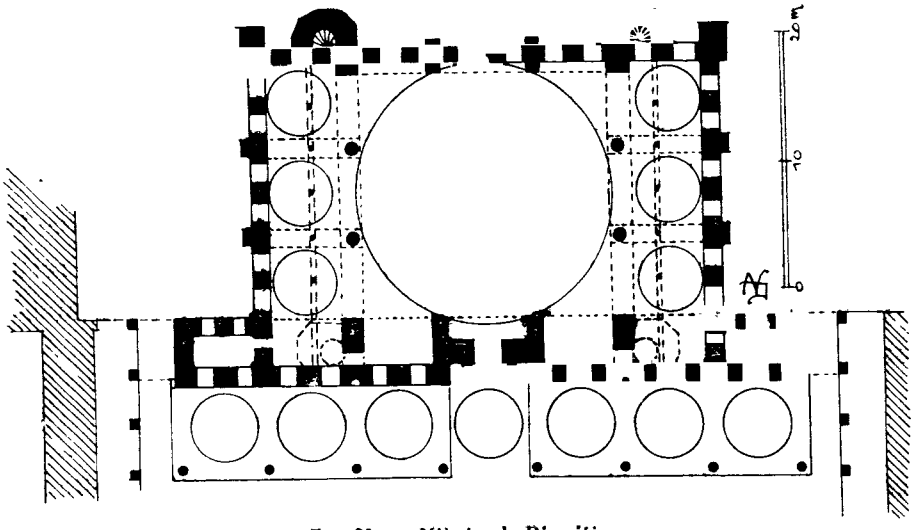

Fig. 21. — Miḥrimah Djami'i.

La coupole centrale, à pendentifs lisses, mesure 37 m. de hauteur sous la clé : on l'aperçoit de très loin, dominant les maisons voisines, le mur d'enceinte et les tours de la porte d'Andrinople. Au nord et au sud de la coupole règnent deux bas côtés, composés chacun de trois travées de coupoles et séparés du carré central par trois arcades brisées retombant sur des fûts de granite gris.

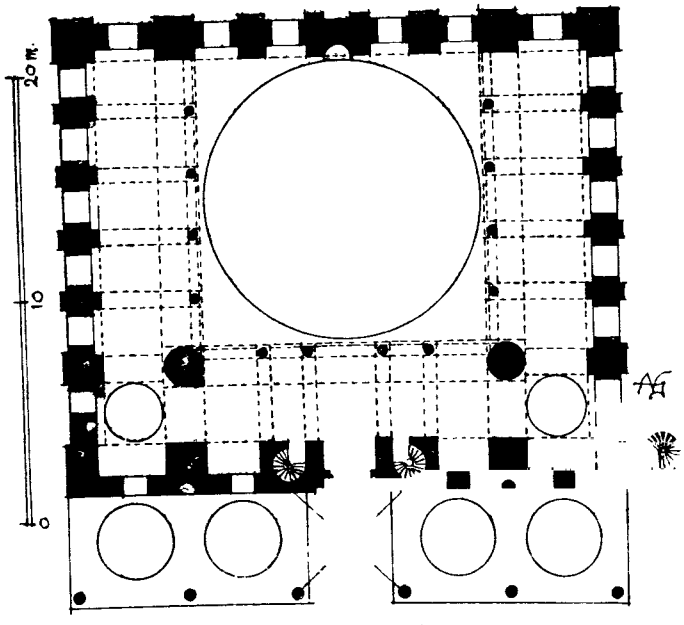

Fig. 22. — Zal Maḥmoud Pacha Djami'i.

Zal Mahmoud Pacha Djami'i, à Eyoub (fig. 22). — Elle fut bâtie par Sinan en 958

(1551)[1]. Sur les faces nord, sud et ouest, le carré de la coupole est limité par les bas côtés comprenant chacun 5 travées d'arcades brisées, retombant sur des colonnettes et supportant des tribunes, couvertes d'un plafond à voussures. La coupole, qui domine tout l'ensemble, ne possède pas d'ouvertures. L'éclairage est assuré par les nombreuses fenêtres percées dans les murs.

Groupe *b* : *Coupoles sur trompes à 45 degrés.*

Ibrahim Pacha Djami'i (fig. 23). — Voisin de la porte de Silivri, cet édifice fut élevé par Sinan en 958 (1551) pour le grand vizir de Suleiman, Ibrahim Pacha, dit Kadim[2]. J'ai noté ce qui le distinguait de Bali Pacha Dj. : les trompes d'angle hémisphériques décorées de coquilles et retombant sur des encorbellements alvéolés d'un élégant dessin.

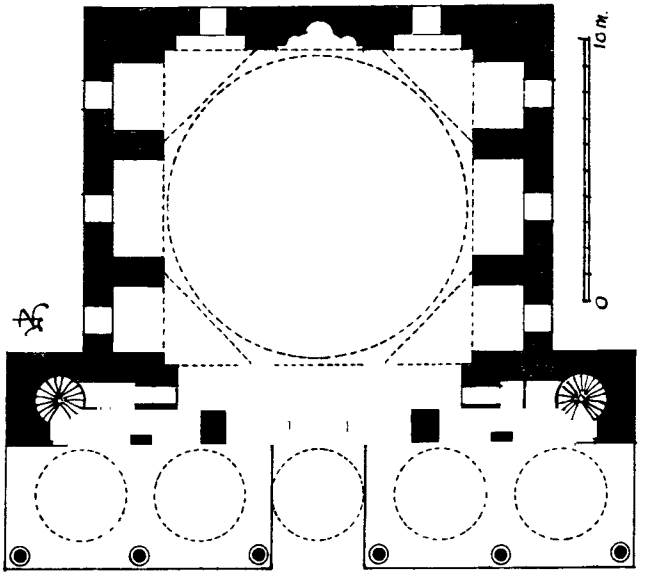

Fig. 23. — Ibrahim Pacha Djami'i.

Rustem Pacha Djami'i (fig. 24). — Fondée par le grand vizir Rustem Pacha, elle fut bâtie par Sinan vers la même époque que Mihrimah Dj. et reproduit les grandes lignes de son plan avec des dimensions plus modestes[3]. La salle de prière, située à six mètres au-dessus des rues voisines, repose sur un groupe important de magasins voûtés. On accède au niveau de la mosquée par deux escaliers aboutissant

[1] *Ḥadiat ul-djevami*, I, p. 253. — *Teẓkerek-ul-bunian*, p. 29, n° 24. — Il importe de relever l'erreur de Gurlitt qui en donne un plan sous la désignation erronée de *Silaḥi Meḥmed Pacha Dj.* (*op. cit.*, pl. CXXVI, 20 *a*). Il existe à Eyoub un *mesdjid* de *Silaḥi Meḥmed Bey* qui n'a rien de commun avec *Zal Mahmoud Pacha Dj.*

[2] *Ḥadiḳat-ul-djevami*, I, p. 29. — *Teẓkeret-ul-bunian*, p. 28, n° 10.

[3] *Ḥadiḳat-ul-djevami*, I, p. 115. — *Teẓkeret-ul-bunian*, p. 28, n° 8.

aux extrémités d'une cour oblongue sur laquelle s'ouvre un portique double.

Les points d'appui, entre la coupole et les bas côtés, sont constitués par des piliers octogonaux sur lesquels retombent les formerets de la coupole, disposés en octogone ; quatre trompes hémisphériques épaulent la coupole et complètent la couverture du carré central. Des colonnettes de marbre recoupent, en parties égales, les travées latérales ; elles reçoivent des arcs brisés qui sup-

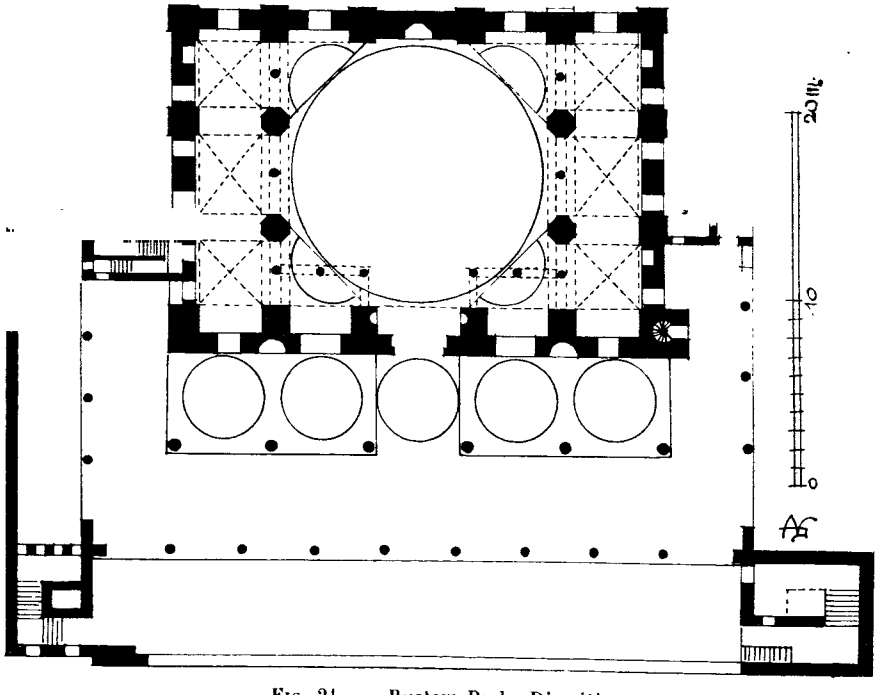

Fig. 24. — Rustem Pacha Djami'i.

portent les tribunes, couvertes chacune d'une voûte en arc de cloître flanquée de deux voûtes d'arêtes. Les bas côtés sont plafonnés. L'entrée est flanquée de part et d'autre de tribunes sur colonnettes et arcades, en saillie dans la salle.

On sait le grand intérêt qu'offrent, dans cette mosquée, les revêtements de faïence, répartis tant à l'intérieur de la salle que sous le rewak. Celui-ci, comprenant cinq travées de coupoles, est doublé d'un portique plafonné probablement postérieur.

Eski 'Ali Pacha Djami'i (pl. LXXIV, 4). — Elle fut construite en 994 Hg. (1586 J.-C.) par le grand vizir Messiḥ Meḥmed Pacha [1] : les bas côtés sont

[1] *Ḥadiḳat-ul-djevami*, I, p. 192.

largement ouverts vers l'extérieur et communiquent par de simples portes avec le carré de la coupole. Ils forment ainsi des porches de trois travées dont les arcades sont fermées de dalles découpées suivant des motifs géométriques. Une abside, en légère saillie à l'est, contient le mihrab.

Yeni Validé Djami'i (Skutari)[1]. — Le plan de cette mosquée, construite par Aḥmed III en 1120 (1708), rappelle celui de Rustem Pacha Dj. ; mais l'édifice est très inférieur, par les proportions et par la technique, à la célèbre mosquée de Stamboul. Il est précédé d'une cour carrée.

'Azab Ḳapou Djami'i (fig. 25), qui s'élève à la tête du Vieux Pont, sur la rive nord de la Corne d'Or, figure dans la liste des œuvres de Sinan [2] et remonte à 985 (1577) [3]. On y retrouve le principe appliqué à Zal Maḥmoud Pacha Dj. : une coupole entourée sur trois faces de bas côtés. Mais la coupole est supportée par des trompes à 45 degrés ; en outre, suivant les deux axes, quatre demi-coupoles viennent épauler la coupole centrale ; la demi-coupole de l'est couvre une abside rectangulaire contenant le mihrab. C'est, en somme, un système mixte où se combinent le dispositif de Rustem Pacha Dj. et celui de Chah Zadé Dj.

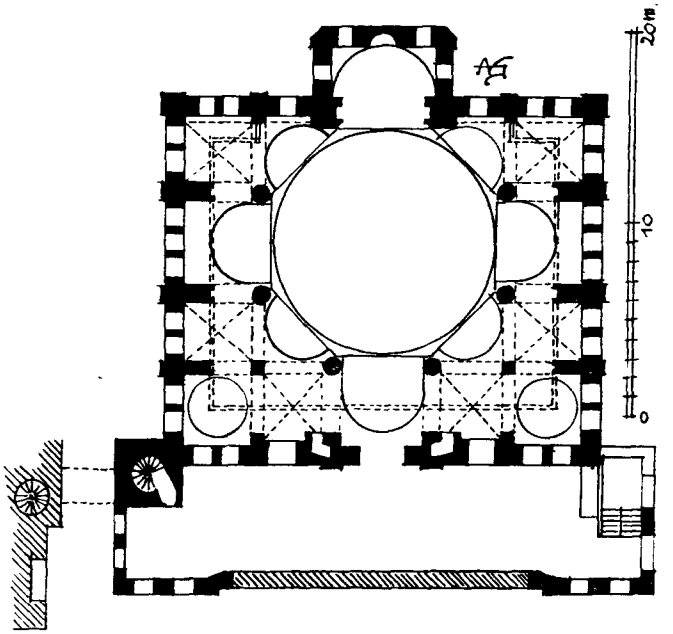

Fig. 25. — 'Azab Ḳapou Djami'i.

La salle de prière, actuellement abandonnée, s'élève au premier étage, au-dessus d'un groupe de magasins voûtés. Le minaret forme au nord-ouest un massif indépendant : une arcade, franchissant la rue, le réunit à la mosquée.

(1) *Ḥadiḳat-ul-djevami*, II, p. 187.

(2) *Teẓkeret-ul-bunian*, p. 29, n° 32, sous la désignation : محمد پاشا جامعى عنر بلر قيوسى

(3) *Ḥadiḳat-ul-djevami*, II, p. 37.

On retrouvera un plan absolument identique dans la GRANDE MOSQUÉE D'EYOUB ou EYOUB SOULTAN DJAMI'I. Selon la tradition [1], la fondation de la mosquée remonterait à Meḥmed II, mais il est bien certain que l'édifice actuel date du XVIIIe siècle : il abonde en détails de mauvais goût.

NICHANDJI MEḤMED PACHA DJAMI'I (fig. 26 ; pl. LXXVI, 3). — Elle fut fondée par le sixième vizir au divan, Nichandji Meḥmed Pacha, en 992 (1584) [2]. Elle peut apparaître, d'après le plan du rez-de-chaussée, comme constituant un type particulier. On observera, en effet, que les bas côtés sont divisés en compartiments par des murs intermédiaires ; mais ceux-ci ne s'élèvent point au-dessus du sol des tribunes qui forment une galerie continue autour du carré central. On est donc en présence d'une simple variante du type précédent.

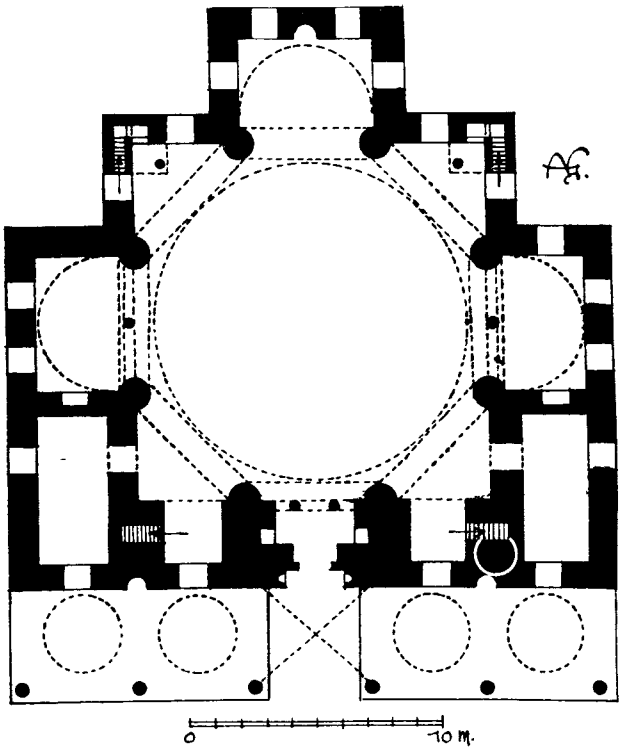

FIG. 26. — Nichandji Meḥmed Pacha Djami'i.

L'édifice, de proportions élégantes, est une composition très homogène, ingénieusement agencée ; on notera la curieuse disposition des chaires à prêcher, dans les angles nord-est et sud-est : on y accède par un escalier aménagé dans l'épaisseur du mur et débouchant dans l'embrasure de la fenêtre.

GROUPE *c* : *Coupole sur hexagone.*

Les points d'appui de la coupole à six pendentifs sont disposés aux sommets

[1] *Ḥadiḳat-ul-djevami*. II, p. 243 et suiv.

[2] *Ḥadiḳat-ul-djevami*. I, p. 211.

1. — Mourad Pacha Djami'i.

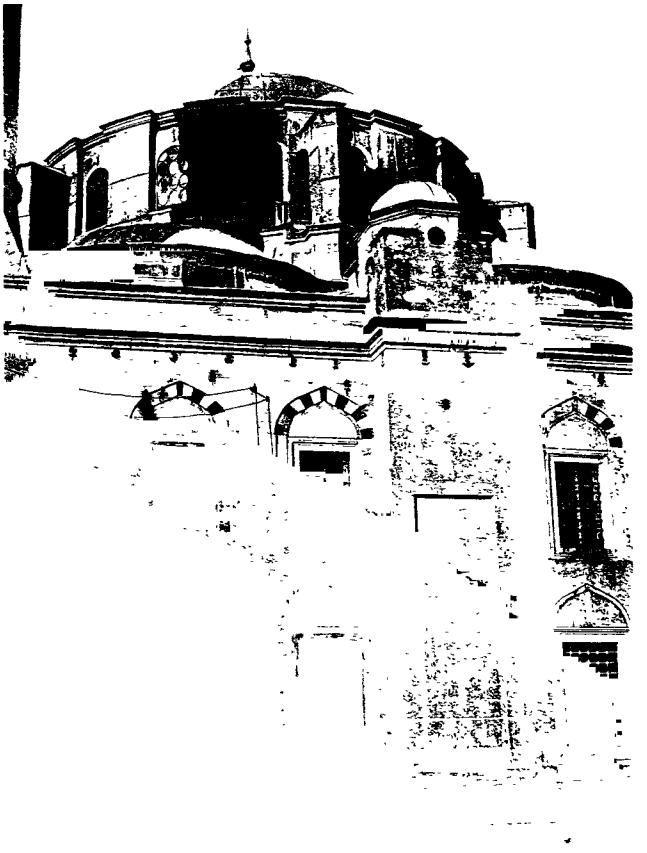

2. — Ahmed Pacha Djami'i.

3. — Nichandji Mehmed Pacha Djami'i.

4. — Yeni Validé Djami'i.

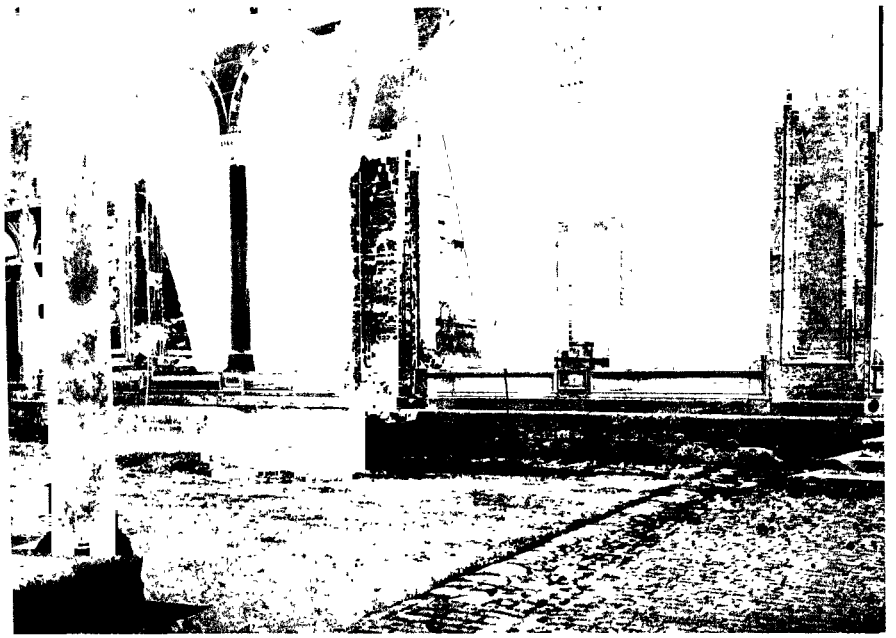

1. — Chah Zadé Djami'i.

2. — Soultan Suleiman Djami'i.

3. — Soultan Bayézid Djami'i.

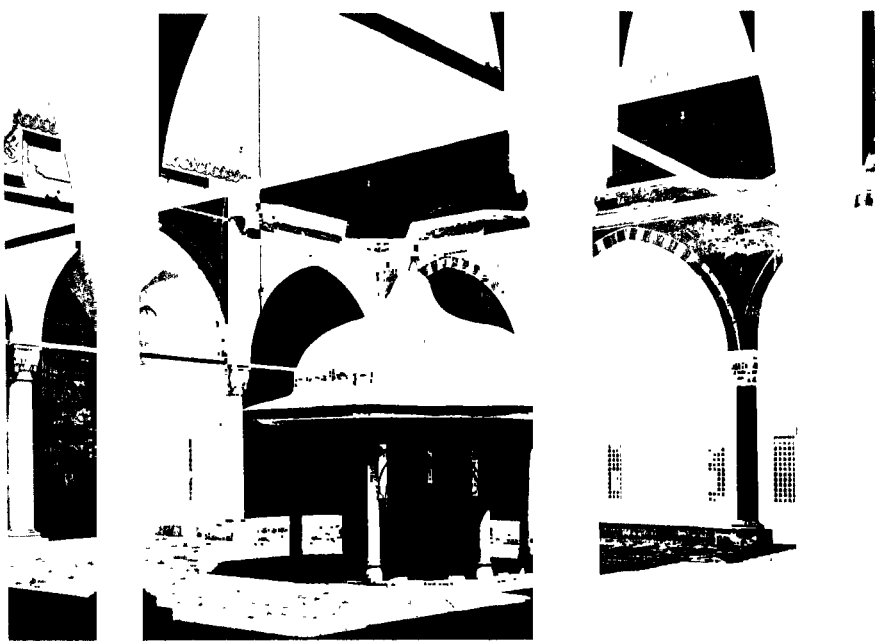

4. — Chah Zadé Djami'i.

d'un hexagone régulier, deux de ces sommets étant situés sur l'axe transverse de la salle. Pour couvrir les espaces triangulaires qui complètent le rectangle, on a utilisé quatre trompes hémisphériques; elles ont comme arcs de tête les formerets de la coupole et retombent, le long des murs, sur des encorbellements alvéolés et sur de petites trompes à 45°, décorées de stalactites.

Aḥmed Pacha Djami'i (fig. 27 : pl. LXXIV, 2, et LXXVI, 2). — Cette mosquée est une de celles où s'affirme le plus clairement l'ingénieuse habileté de

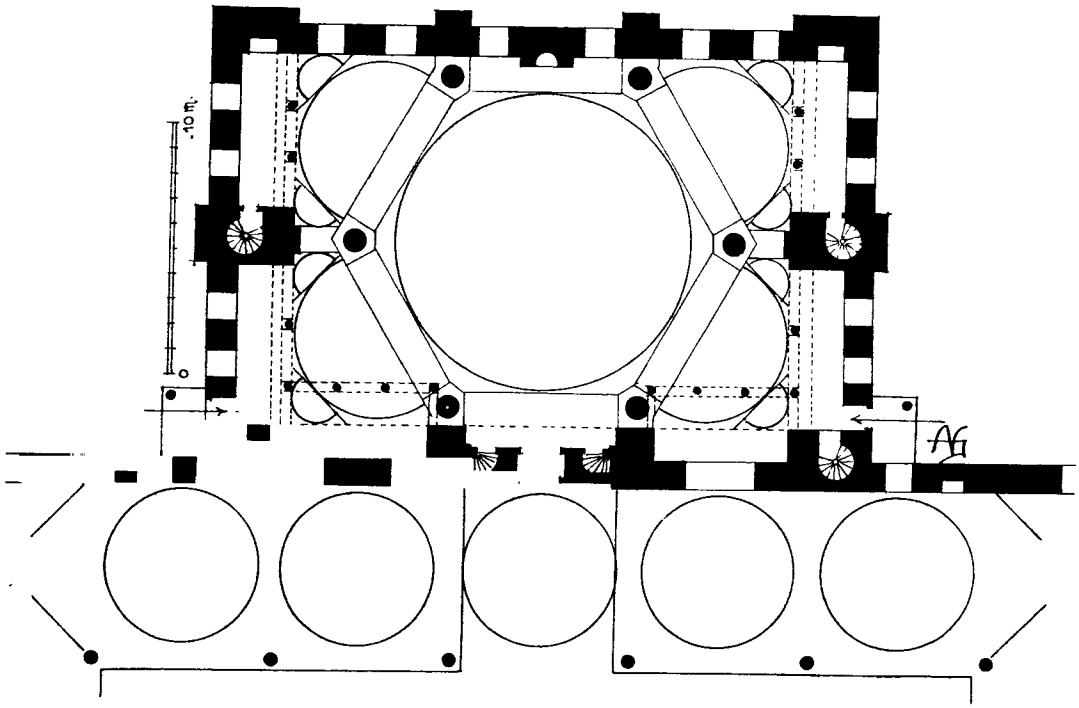

Fig. 27. — Aḥmed Pacha Djami'i.

Sinan. Elle fut construite en 962 (1555) pour Aḥmed Pacha, dit Ḳara Aḥmed [1], grand vizir de Suleiman Ier de 972 à 979. Restaurée avec goût, il y a quelques années, elle offre aujourd'hui le meilleur exemple de l'emploi de l'hexagone inscrit dans un rectangle. Elle est largement éclairée par les 18 fenètres de la coupole centrale, par celles qui s'ouvrent dans les quatre demi-coupoles de butée et aussi par deux larges baies en arc surbaissé percées, de part et d'autre de l'entrée, dans toute la hauteur du rewaḳ.

[1] *Ḥadiḳat-ul-djevami*, I, p. 141. — *Teẕkeret-ul-bunian*, p. 28, n° 7.

Six fûts antiques, placés aux sommets de l'hexagone et surmontés de chapiteaux alvéolés, reçoivent la retombée des formerets. Au nord et au sud, se développent deux travées de tribunes comprenant chacune trois arcades basses en carène, supportées par des colonnettes de marbre blanc à chapiteau losangé. Les voussoirs de marbre des arcs, chantournés, sont alternativement blancs et verts. Au premier étage, chaque travée est bandée d'un seul arc brisé et couverte d'une voûte en arc de cloître. Des tribunes plus basses que les précédentes flanquent la porte d'entrée ; elles sont constituées par un solivage, reposant sur des colonnettes de marbre et masqué par des panneaux de bois peint d'une extrême richesse. Sur un fond bleu se détachent des fleurs rouges et des arabesques dorées sur plâtre : c'est un des plus beaux exemples que possède Stamboul de la décoration peinte du XVIe siècle.

L'effet polychrome est complété par des revêtements de faïence discrètement répartis. Les peintures modernes témoignent d'un louable effort pour conserver à l'édifice tout son caractère, mais on eût gagné, je crois, à se montrer plus avare encore d'ornements et de couleur.

A l'extérieur, les façades latérales et postérieure offrent une répartition régulière de contreforts et de fenêtres rectangulaires, surmontées d'arcs de décharge en carène. A l'ouest, le medressé annexé à la mosquée forme devant le rewak une vaste cour rectangulaire entourée de portiques voûtés.

Ṣoukoullou Meḥmet Pacha Djami'i (fig. 28). — Elle fut construite par Sinan, en 979 (1572), pour le grand vizir Meḥmed Pacha [1]. Elle ne possède pas de bas côtés comme Aḥmed Pacha Dj. ; la coupole et les demi-coupoles de butée couvrent toute la salle. Les tribunes latérales, sur arcades brisées polychromes et colonnettes de marbre, sont indépendantes du gros œuvre ; de part et d'autre de l'entrée, elles se relient aux massifs du portail, du minaret et des escaliers d'accès aux tribunes.

Les pendentifs de la grande coupole sont revêtus de faïence, de même que la paroi orientale contenant le miḥrab. Sous le portique, à 7 travées de cou-

[1] *Ḥadiḳat-ul-djevami*, I, p. 193. — Cf. *Teẕkeret-ul-bunian*, p. 28, n° 9. La mosquée est appelée : محمد پاشا جامعی قادرغه لیمانی — Ṣouḳoullou Meḥmed Pacha Dj. est précisément située à *Kadirgha Limani*.

1. — Soultan Selim Djami'i.

2. — Soultan Mehmed Djami'i.

3. — Pialé Pacha Djami'i.

4. — Takkiédji Ibrahim Tchaouch Djami'i.

poles, un décor semblable surmonte les fenêtres rectangulaires : il ne semble pas avoir appartenu à la construction primitive.

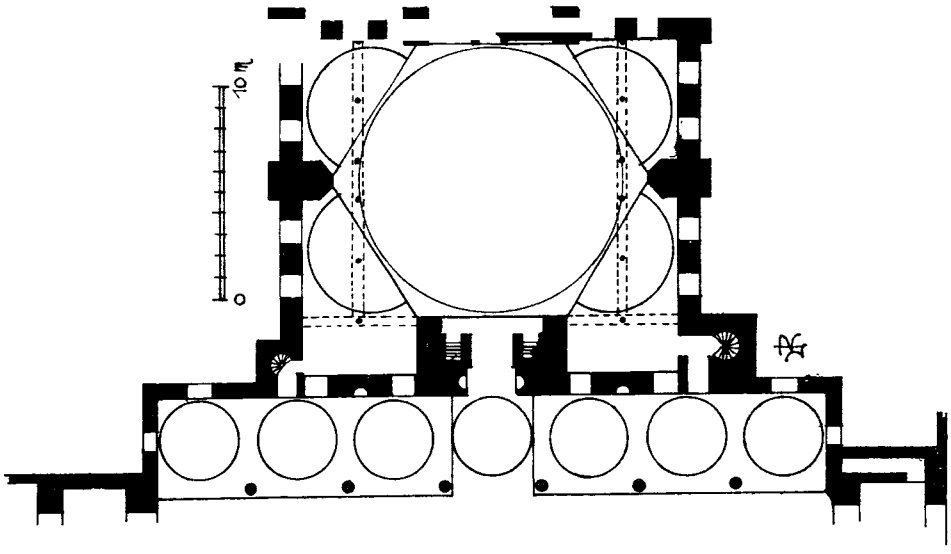

Fig. 28. — Ṣouḳoullou Meḥmed Pacha Djami'i.

La mosquée possède des dépendances immédiates, entre autres un important medressé.

'Atik Validé Djami'i, à Skutari. — Élevée vers la même époque que la mosquée précédente (991 = 1573), c'est une fondation de la sultane Nour Banou, épouse de Sélim II et mère de Mourad III [1].

On attribue la construction primitive à Daoud Agha. Elle fut certainement modifiée dans la suite. Les bas côtés nord et sud, voûtés chacun de 2 coupoles, paraissent avoir été ajoutés après coup, sans doute à l'époque où l'on doubla le rewaḳ d'un portique extérieur plafonné. Dans son état primitif, la mosquée devait reproduire, à quelques détails près, le plan d'Aḥmed Pacha Djami'i.

Djerrah Pacha Djami'i (fig. 29). — Cette mosquée, qui a servi pendant la guerre à abriter des réfugiés, est actuellement désaffectée. Le gros œuvre exigerait quelques mesures de protections urgentes; le portique, entièrement

[1] *Ḥadiḳat-ul-djevami*, II, p. 182.

ruiné, avait été l'objet, vers 1912, d'une tentative de restauration à peine amorcée.

L'édifice fut fondé en 1002 (1594) par le chirurgien Meḥmed Pacha qui devint grand vizir [1]. Il offre une application du principe de l'hexagone inscrit, avec un dispositif nouveau des trompes d'angle. Elles ont encore comme arc

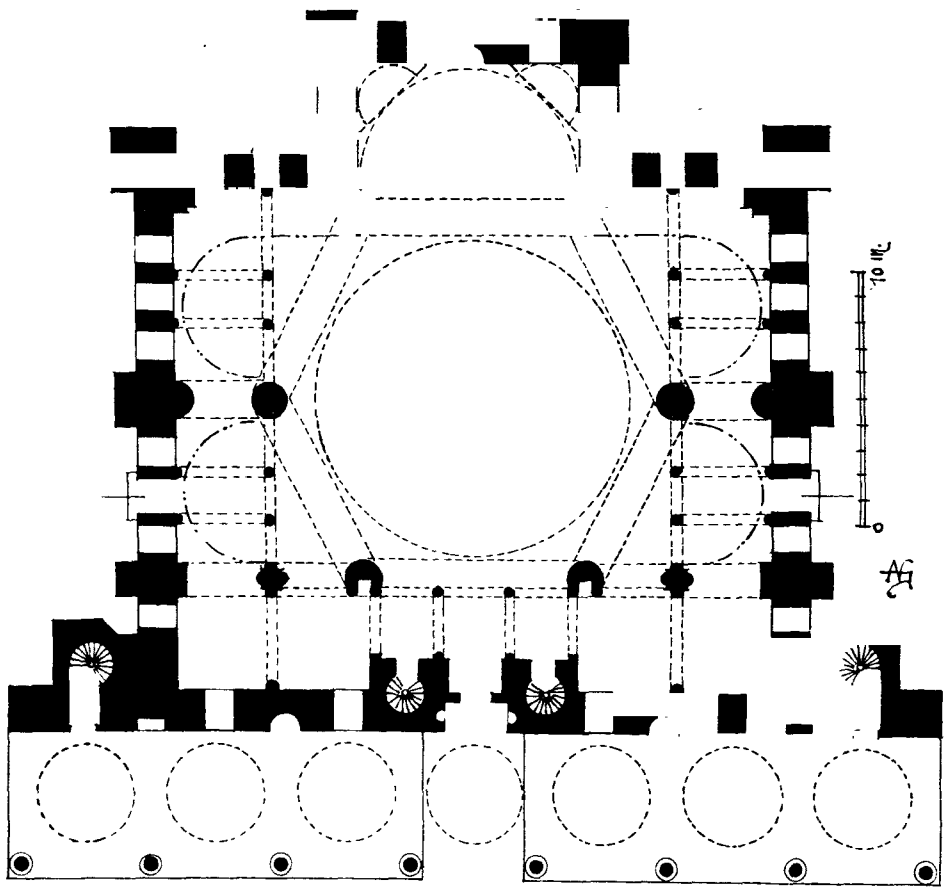

Fig. 29. — Djerraḥ Pacha Djami'i.

de tête le formeret de la coupole, mais l'axe de leur section plane, au lieu d'être perpendiculaire au côté de l'hexagone, est parallèle au long pan de la salle. Il en résulte que la trompe n'est plus simplement un quart de sphère, mais se compose d'un quart de sphère raccordé avec un demi-cylindre. Le procédé employé

[1] *Ḥadiḳat-ul-djevami*. I. p. 71.

est tel que pour un hexagone donné on peut augmenter sans limites la largeur de la salle. (Cf. inf. fig. 31.)

Les formerets retombent sur six piliers cylindriques de 1 m. 40 de diamètre, à facettes moulurées. La coupole est percée de 18 fenêtres plein cintre. Six fenêtres semblables s'ouvrent dans les demi-coupoles latérales, supportées par des pendentifs alvéolés.

Les tribunes reposent sur une ordonnance polychrome de colonnes de marbre et d'arcs en carène, aux voussoirs alternativement blancs et rouges ; le miḥrab est situé dans une abside rectangulaire.

De nombreuses fenêtres, se superposant à trois niveaux, éclairent la salle. A l'extérieur, elles forment des groupements ordonnés qui alternent avec de puissants contreforts.

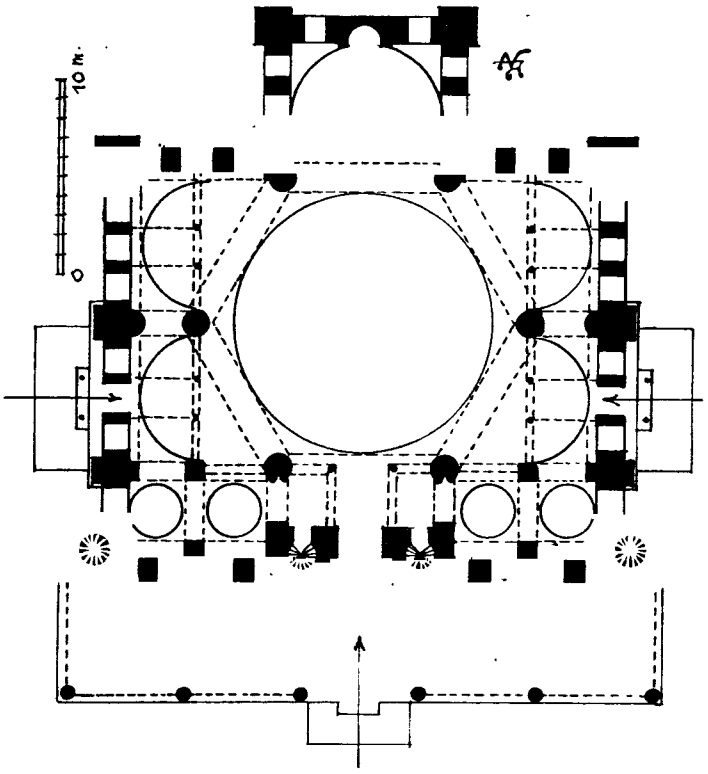

Fig. 30. — Ḥekim Oghlou 'Ali Pacha Djami'i.

Ḥekim Oghlou 'Ali Pacha (fig. 30). — Le grand vizir Ali Pacha, *le fils du médecin* (*Ḥekim Oghlou*), fonda cette mosquée en 1147 (1734)[1]. On peut la considérer comme une réplique de la précédente, tout au moins pour le tracé du plan, car ses détails sont d'un style moins ferme. Soigneusement entretenue, décorée de faïences d'une valeur secondaire, mais d'un effet agréable, elle produit, à l'intérieur, l'impression d'une œuvre claire, homogène et bien équilibrée. C'est la dernière en date des mosquées où se soient

(1) *Ḥadiḳat-ul-djevami*. I. p. 81.

conservées, exemptes de toute influence néfaste de l'Occident, les saines traditions de l'architecture turque.

III. — ÉVOLUTION DES TYPES MONUMENTAUX

A. — LE PLAN ET LE SYSTÈME DE VOUTES

Avant la prise de Constantinople, les Turcs avaient déjà construit, en Anatolie et en Thrace, de nombreux édifices. Ce qui nous est parvenu des mosquées d'Isnik, de Brousse et d'Andrinople, antérieures à 1453, atteste que les conquérants étaient en possession de formules particulières où l'on retrouve à la fois les traditions seldjoukides et la persistance de procédés byzantins. Tous ces monuments sont empreints d'une certaine gaucherie et les constructeurs paraissent avoir manqué d'imagination et de hardiesse. Quelques salles carrées ou rectangulaires, généralement couvertes de coupoles, se groupent en des compositions très simples. Des murs épais suffisent à assurer la stabilité des voûtes et il est exceptionnel qu'une combinaison ingénieuse marque le désir de trouver une solution plus élégante du problème délicat de la répartition des poussées.

Il semble bien que, durant la seconde moitié du xve siècle, les Turcs se soient bornés à reproduire, dans la nouvelle capitale, ces mêmes types monumentaux à peine modifiés. Toutes les mosquées de cette période que j'ai rangées plus haut dans le groupe A appellent une comparaison immédiate avec des édifices de Brousse, d'Isnik ou d'Andrinople. C'est ainsi que Maḥmoud Pacha Djami'i reproduit certaines des dispositions de la mosquée de Mourad Ier à Brousse [1]; de même, on peut constater de nombreuses analogies entre Mourad Pacha Djami'i, 'Atik 'Ali Pacha Djami'i et Daoud Pacha Djami'i d'une part et les mosquées suivantes d'autre part : la Mosquée Verte, la mosquée d'Ilderim Bayézid, la mosquée de Mourad II et la mosquée de Ḥamza Bey à Brousse [2], Nilufer Khatoun Imare et la mosquée anonyme voisine de la *Koimesis*, à Isnik [3] ; la mosquée de Kadim 'Ali et celle de Mourad II à Andrinople [4].

[1] Wilde, *Brussa*, p. 12 sq.

[2] Wilde, *Brussa*, p. 20, 50, 56.

[3] Gurlitt, *Die islamitischen Bauten von Isnik*, ds. *Orientalisches Archiv*, III (Berlin, 1922-13), p. 52, 53, 55.

[4] Gurlitt, *Die Bauten Adrianopels*, ds. *Orient. Archiv*, I, 1910-11, p. 53 et 55.

Dans tous ces édifices d'Anatolie et de Thrace, les calottes sphériques des coupoles sont généralement établies sur des trompes à 45 degrés ou sur un système d'encorbellements formé de triangles juxtaposés: un système analogue a été appliqué à Maḥmoud Pacha Dj. et à Mourad Pacha Dj. ; la trompe décorée d'alvéoles se retrouve à Daoud Pacha Dj. Quant à la coupole sur pendentifs, employée d'ailleurs par les Turcs avant 1453, elle fut, à Constantinople, d'un usage courant, mais aux pendentifs lisses de la construction byzantine, on substitua fréquemment les pendentifs décorés d'alvéoles, suivant la formule de l'art islamique.

Parmi les mosquées du groupe B, Firouz Agha Djami'i est la seule qui remonte au xve siècle. Coupole aveugle, pendentifs alvéolés, baies en carène, ordonnances du porche et du portail sont autant d'éléments importés, étrangers à l'architecture byzantine. Quant au plan — une salle carrée précédée d'un portique — il est trop simple pour être rattaché à telle école plutôt qu'à telle autre. Depuis des siècles, on savait, dans tout l'Orient, couvrir d'une coupole un plan carré et les Turcs ne firent qu'appliquer, en les modifiant à peine, des procédés traditionnels.

Ainsi, l'examen des mosquées bâties durant la seconde moitié du xve siècle conduit aux conclusions suivantes : les Turcs ne semblent point s'être inspirés, dès leur arrivée à Constantinople, des monuments de la capitale et ni Sainte-Sophie ni les productions plus récentes de l'art byzantin [1] n'exercèrent tout d'abord aucune influence notable sur leurs conceptions architecturales.

C'est seulement au xvie siècle que l'école turque, délaissant les formules précédentes, entrera dans la voie des innovations. La mosquée de Bayézid, bâtie en 906 (1501), est le premier en date des monuments de Stamboul qui dérive d'un prototype byzantin ; mais si les analogies avec Sainte-Sophie sont évidentes et profondes, l'œuvre du xvie siècle n'est point une simple réplique ; c'est une adaptation intelligente de la Grande Église à la destination de la Mosquée.

La nef de Sainte-Sophie, dans toute la longueur de la coupole centrale et des demi-coupoles axiales, est nettement séparée des bas côtés par les quatre piliers d'angle de la coupole et par les nombreux points d'appui intermédiaires.

[1] Cf. Ebersolt et Thiers, *les Églises de Constantinople*, Paris, 1913.

Cette répartition des pleins et des vides ne fut point dictée par les seules exigences de la stabilité : par sa destination, l'immense vaisseau, axé vers le sanctuaire, est la partie essentielle, dominante, de la composition. C'est là que se dérouleront les processions, lors des fêtes religieuses ou des cérémonies du couronnement, c'est là que se groupera la foule brillante des dignitaires de la cour impériale. Bas-côtés et tribunes ne seront que des accessoires, des dépendances de la nef. On sait avec quelle ampleur et quelle franchise Sainte-Sophie répond à ce programme [1].

Les monuments religieux de l'Islam imposent au constructeur des obligations d'un autre ordre. La mosquée n'est qu'une salle de réunion où s'assemblent les fidèles pour la prière en commun : ni cérémonies, ni étiquette, ni règles de préséance. Il importe seulement que, de tous les points de la salle, les assistants puissent entendre la voix de l'imam pour exécuter, en temps voulu, les gestes rituels. Tout en s'inspirant de Sainte-Sophie, l'architecte de Bayézid Dj. s'efforcera donc d'atténuer cette séparation entre la nef et les bas côtés accusée par la multiplication des points d'appui : en dehors des 4 piliers d'angle du carré central, il ne conservera, sur les faces du nord et du sud, qu'une colonne intermédiaire nécessaire pour soutenir les tympans correspondants, dominant les bas côtés. Aux extrémités est et ouest de la nef, il abandonnera le tracé demi-circulaire de Sainte-Sophie et substituera aux voûtes en cul-de-four deux demi-coupoles sur pendentifs et sur plan rectangulaire. Chacun des bas côtés sera voûté de quatre coupoles égales et l'emploi exclusif, dans le plan, de tracés rectilignes n'exigera que des solutions franches, au lieu des combinaisons bâtardes auxquelles donne lieu, à Sainte-Sophie, la liaison des hémicycles avec les collatéraux.

Ces efforts d'adaptation et de simplification ont abouti à une œuvre qui, malgré quelques maladresses, demeure logique et honnête et qui peut être considérée comme le schéma, l'esquisse un peu fruste d'un thème nouveau.

Sinan s'en inspirera, cinquante ans plus tard, en traçant pour la Suleimaniyé, le vaste plan que nous avons analysé plus haut (cf. fig. 12). Il suffit de le comparer à celui de Bayézid Dj. (fig. 11) pour mesurer toute l'étendue du progrès réalisé. L'ossature rigide s'est assouplie ; la répartition monotone des

[1] Cf. Ebersolt, *Sainte-Sophie de Constantinople*, Paris, 1910. — Sur les processions et les participations des empereurs au service liturgique ; cf. p. 8 et suiv. ; p. 14 et suiv.

pleins et des vides a fait place à un groupement harmonieux et nuancé des divers éléments, sans que disparaissent les liaisons nécessaires, clairement exprimées. Les exigences de la statique obligent le constructeur à donner aux points d'appui de la coupole une surface étendue ; mais cette surface, il la découpe, il multiplie les pilastres, les niches et les redans pour ramener le lourd pilier à l'échelle des parties voisines. Il n'est pas un détail qui n'atteste à la fois les qualités d'imagination et de subtilité de l'architecte ; toute déviation, tout décrochement d'un axe est la conséquence d'un raisonnement précis. Par exemple, la neutralisation de la poussée des voûtes exige l'emploi de contreforts : ces éléments indispensables conserveront leur forme parallépipédique sur la façade orientale qui donne sur le jardin des turbés et ne joue dans l'ensemble qu'un rôle secondaire ; par contre, les façades latérales, au nord et au sud, s'accommoderaient difficilement de formes aussi strictement utilitaires. Sinan répartit les massifs de butée de part et d'autre du mur de façade ; dans l'épaisseur des saillies ainsi constituées, il distribue, à l'intérieur de la salle, des tribunes et, à l'extérieur, deux étages de galeries. C'est là un dispositif dont on observe dans Chah Zadé Dj. une première ébauche et qui désormais trouvera son application dans la plupart des grandes mosquées.

Mais quelle que soit l'habileté avec laquelle l'artiste ait résolu le problème qu'il s'était posé, les divisions fondamentales du prototype, nef et bas côtés, subsistent dans la mosquée. Était-il possible d'aboutir à une solution meilleure en gardant la même formule ? Sinan lui-même semble y avoir renoncé : à Andrinople, dans Soulṭan Selim Dj., il adopte un plan tout à fait différent. Bien plus, lorsqu'il revient plus tard, exceptionnellement, au thème de Sainte-Sophie, avec Ḳilidj ʿAli Pacha Dj., il se borne à une imitation directe de l'œuvre byzantine. La mosquée possède une nef, des bas côtés et des tribunes et garde dans son ensemble le caractère d'une église. Elle paraît devoir ses dispositions singulières à un caprice de fondateur ou à une fantaisie de l'architecte.

On sait que Sainte-Sophie offre, dans la répartition des voûtes, une anomalie fondamentale. La coupole sur plan carré exerce sur chacune des faces des poussées égales qui devraient être neutralisées de manière identique sur les quatre faces, au lieu d'être contrebutées par un système mixte de culs-de-four et de formerets.

C'est là, d'ailleurs, la conséquence immédiate de la distribution interne et

de la prédominance de la nef sur les collatéraux : dans Sainte-Sophie s'accuse nettement, en plan comme en élévation, l'axe longitudinal. Sinan pressentait-il dès le début de sa carrière combien il serait difficile d'adapter ce plan à la destination de la mosquée ? Toujours est-il que pour la première en date des grandes mosquées qu'il éleva à Stamboul, il préféra à un plan *axé* un plan *centré*. Dans Chah Zadé Dj. et les édifices qui en dérivent, plus de bas côtés : des culs-de-four identiques, d'un diamètre égal au diamètre de la coupole, la contrebutent sur chacune de ses faces.

Ce dispositif rationnel, dont on pourrait faire remonter les origines lointaines jusqu'au τρίκογχον σῆμα[1], fut l'objet de multiples applications dans l'architecture byzantine. Encore faut-il reconnaître qu'il ne subsiste aucun monument antérieur à Chah Zadé Dj., où apparaissent, nettement exprimées, les caractéristiques de cette mosquée : et, en l'absence de tout renseignement précis sur la primitive Meḥmédiyé, il faut considérer Chah Zadé Dj. comme le prototype des grandes mosquées à plan cruciforme.

On sait quelle fut la fortune de ce plan, qu'on retrouve notamment à Yeni Validé Dj., à Soulṭan Aḥmed Dj. et à Soulṭan Meḥmed Dj. S'il offre sur le type de Sainte-Sophie l'avantage d'étendre la salle, d'un seul tenant, jusqu'aux murs extérieurs, il présente cependant un grave inconvénient. La stabilité de la coupole exige quatre points d'appui massifs qui encombrent la salle et diminuent sa surface. Déjà à Chah Zadé Dj., Sinan s'efforce d'alléger ces piliers et en abat les angles : à Soulṭan Ahmed Dj., Meḥmed Agha leur donne une section circulaire, mais la surface d'appui demeure considérable. Ce ne sont là que des palliatifs insuffisants. A la Selimiyé d'Andrinople, Sinan, adoptant une solution nouvelle, répartit les poussées de la coupole sur huit piliers établis le long des murs[2]. Rien ne subsiste des anomalies précédentes, des divisions inutiles héritées de l'église. Et l'architecte lui-même souscrivait par avance au jugement de la postérité en disant : « Chah Zadé Dj. est mon œuvre d'apprenti, la Suleimaniyé mon œuvre de compagnon, la Selimiyé mon œuvre de maître. »

Si la grande mosquée d'Andrinople est la plus vaste de celles où Sinan ait

[1] Cf. L. H. Vincent, *le Plan tréflé dans l'architecture byzantine*, ds. *Rev. Archéol.*, 1910, p. 82-111.

[2] Gurlitt, *Die Bauten Adrianopels*, *op. cit.*, fig. 13 et suiv.

abouti à une composition parfaite, ce n'est pas la seule. En des édifices de moindres dimensions, il avait, à Constantinople même, abordé le problème de front et l'avait résolu.

On remarquera que les musulmans, lorsqu'ils s'assemblent pour la prière, se rangent coude à coude, en longues files parallèles au mur de fond où s'ouvre le miḥrab. Ils tiennent d'autre part à s'éloigner le moins possible de ce mur en sorte que la salle rectangulaire, plus large que profonde est celle qui convient le mieux à la prière en commun. Les plus anciennes mosquées adoptèrent cette disposition barlongue pour le *liwan* principal, qu'il n'était point malaisé de couvrir de voûtes égales, reposant sur un quinconce de piliers ou de colonnes. A Constantinople, les mosquées de Zindjirli Ḳouyou et de Pialé Pacha dérivent d'une application de ce principe. Mais, lorsqu'il s'agit de ménager au centre de la composition un espace libre de tout point d'appui et de le couvrir d'une coupole montant de fond qui jouera dans l'effet monumental un rôle prépondérant, les difficultés surgissent. On peut considérer Iskélé Dj. de Skutari comme le résultat d'une tentative dans ce sens : l'architecte a obtenu une répartition des points d'appui qui satisfait aux exigences de la destination, mais la coupole centrale, inégalement contrebutée sur les quatre faces, est dans de mauvaises conditions d'équilibre. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le plan (fig. 18) pour comprendre l'illogisme fondamental d'un tel système statique.

Les mosquées du type F, où s'affirment les mêmes tendances, offrent des solutions diverses du problème : à Miḥrimah Dj. et à Rustem Pacha Dj. le carré central est flanqué au nord et au sud de bas côtés ; à Zal Maḥmoud Dj. d'Eyoub, il est bordé sur trois faces d'une sorte de collatéral ; à Aḥmed Pacha Dj., à Soukoullou Meḥmed Pacha Dj., à Aṭik Validé Dj. de Skutari, la coupole repose sur 6 points d'appui, distribués aux sommets d'un hexagone régulier.

C'est là le dispositif le plus ingénieux et le plus satisfaisant : la salle, même limitée à l'hexagone de base de la coupole, serait déjà plus large que profonde. En effet, sa largeur serait égale au diamètre du cercle circonscrit à l'hexagone et sa profondeur égale au diamètre du cercle inscrit (fig. 31) [1]. En outre, il

[1] Soit l'hexagone *a b c d e f*. En traçant de *g* comme centre un demi-cercle tangent au côté *c b* prolongé, on a ainsi le plan de la trompe à sa naissance : il faudra donc reculer le mur extérieur au moins jusqu'en *m n* et avoir soit un point d'appui isolé en *a* (Aḥmed

reste à couvrir les espaces triangulaires, demeurés en dehors de l'hexagone, au moyen de trompes hémisphériques ayant comme arcs de tête les arcs formerets de la coupole. Pour permettre le développement de ces trompes, on est conduit à repousser au delà des sommets nord et sud, les murs correspondants, ce qui augmente d'autant la largeur de la salle. L'adjonction de bas côtés ac-

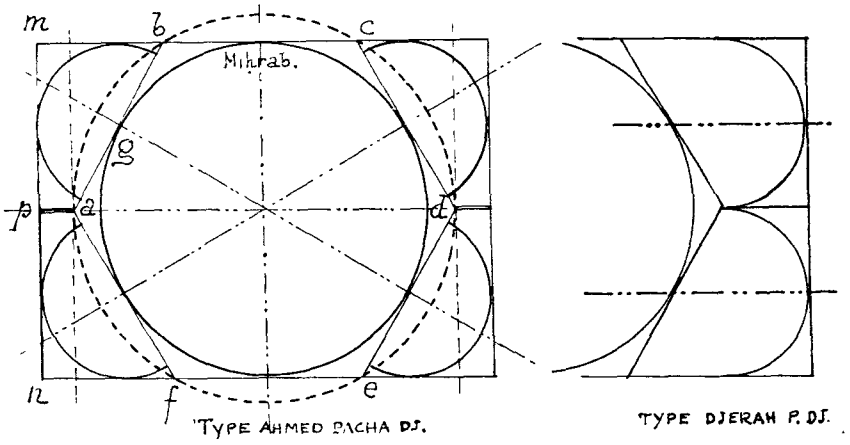

Fig. 31.

centuera encore la forme barlongue et on aboutira ainsi à un plan tel que celui d'Ahmed Pacha Dj. qui nous paraît être l'expression la plus éloquente de cette heureuse formule.

Quelle en est l'origine ?[1] Utch Cherefli Djami'i d'Andrinople, bâti de 1438 à 1440[2], répond à la même utilisation de l'hexagone, mais l'arrangement du détail est des plus sommaires. Il appartenait à Sinan d'exploiter le thème et de lui donner son entier développement. La même idée sera reprise à la fin du XVIe siècle dans Djerrah Pacha Dj. et, au XVIIIe siècle, dans Ḥekim Oghlou 'Ali Pacha Dj. : dans les deux cas, on retrouve une variante identique du type précédent (fig. 31) : les trompes d'angles se développent jusqu'aux murs extérieurs. L'axe de leur section plane, au lieu d'être perpendiculaire au côté de l'hexagone, est parallèle au long côté de la salle.

Pacha Dj.), soit un massif en *ap* (Soukoullou Mehmed Pacha Dj.).

(1) Les Byzantins ont utilisé le plan hexagonal. A Constantinople même, il apparaît dans *Balaban Agha Mesdjidi* qui est une construction byzantine. Cf. Gerlitt, *Die Baukunst Konstantinopels*, p. 42, fig. 94.

(2) Gerlitt, *Die Bauten Adrianopels*, *op. cit.* p. 51-53, fig. 5 et 6.

Dans le cours du XVIe siècle et des siècles suivants, à côté des types dont je viens d'étudier l'évolution, on observe la persistance du type B dont Firouz Agha Djami'i est l'exemple le plus ancien. Une telle composition est acceptable pour un édifice de dimensions réduites, mais sa valeur artistique ne saurait résulter que de la perfection des détails : tout l'intérêt de Khaṣeki Khourrem Dj. réside dans l'heureuse répartition de la décoration sculptée et Tchinili Djami'i, privée de ses revêtements de faïence, serait une construction banale. Cependant, l'école ottomane a étendu cette conception à des salles de grandes dimensions. Déjà Soulṭan Selim Dj. et son prototype, la mosquée de Bayézid à Andrinople, participent de cette formule, puisque les annexes du nord et du sud ne modifient en rien l'aspect de la salle de prière, carrée et couverte d'une coupole. Mais c'est surtout au XVIIIe et au XIXe siècles, avec Nouri Oçmaniyé Dj., Laléli, Dj., Validé Dj., que s'élèveront de vastes édifices conçus, suivant un principe analogue plus ou moins franchement exprimé.

Dans tous les cas, ces compositions manquent d'*échelle*, quelque soin qu'on ait pris de les charger d'une ornementation plus abondante qu'expressive, et nul artifice ne saurait masquer le défaut capital du plan : les poussées de la coupole, localisées aux angles du carré ou en des points isolés, sont neutralisées par un mur d'épaisseur constante.

Si l'architecture turque n'avait jamais exploité que d'aussi pauvres formules, elle n'offrirait pour l'historien de l'art qu'un intérêt des plus restreints, mais les exemples cités plus haut n'ont avec l'art turc que des liens assez lâches : ce sont des ensembles hybrides, où des motifs traditionnels de l'art islamique s'allient à des poncifs occidentaux d'une extrême banalité.

B. — LES FORMES STRUCTURALES

Les murs : matériaux et appareil. — On rencontre au XVe siècle des murs appareillés en pierre et brique ; à Mourad Pacha Dj., sur les façades latérales, des assises de calcaire de 0 m. 20 à 0 m. 22 de hauteur alternent avec des rangs de briques séparés par des joints épais (briques de 28 cm. × 4 cm. : joints de 3 cm.) (V. inf. fig. 32). Un appareil semblable fut employé dans de petites mosquées d'Eyoub, Djezeri Ḳassim Pacha Mesdjidi, Silaḥi Meḥmed Bey Mesd-

jidi, Kizil Mesdjid [1] et, à Stamboul même, à Zindjirli Ḳouyou Dj. Dès cette époque, ce procédé mixte est exceptionnel. Il ne sera utilisé que très rarement dans la suite, entre autres dans les façades latérales de Zal Maḥmoud Dj. d'Eyoub, à Ibrahim Pacha Dj., dans les dépendances de Ṣouḳoullou Meḥmed Pacha Dj., à Meḥmed Agha Dj. [2].

L'emploi de la pierre appareillée est de règle. Le calcaire provient en majeure partie des carrières de Makri Keui. La hauteur des assises est variable et les œuvres les plus soignées n'offrent point d'exemple d'appareil rigoureusement *isodome* : à la Suleimaniyé, on relève les cotes suivantes dans des assises superposées (cotes en millimètres) : 385, 350, 345, 330, 250, 345 ; et ailleurs : 325, 330, etc... Les pierres sont soigneusement parementées et les joints logiquement répartis par rapport aux moulures et aux décrochements.

Parfois les baies possèdent des encadrements de marbre de provenance antique [3] : dans les cours, les dallages, les claveaux des arcades et les revêtements des murs sont également de marbre.

Les points d'appui. — Les piliers massifs sont constitués de blocs de grand appareil. Les colonnes, d'un emploi fréquent, proviennent, pour la plupart, des monuments byzantins de la capitale : d'autres furent, selon la tradition, importées de contrées lointaines [4].

Ces fûts monolithes appartiennent à de nombreuses variétés de marbres et de granites. Leur remploi présentait dans la plupart des cas de réelles difficultés. Il était rare, en effet, qu'on disposât d'un nombre suffisant de fûts égaux en diamètre et en longueur. Pour utiliser, dans une ordonnance continue, des éléments disparates, on devait recourir à des artifices divers : généralement on modifiait le profil des bases ou on intercalait entre la base et le fût un tambour

[1] A Ḳizil Mesdjid — *le mesdjid rouge* — le minaret est entièrement en briques. L'édifice avait été fondé et bâti par Suleiman Tchelebi Kérémidji = fabricant de briques et de tuiles (*Ḥodikat-ul-djevami*, I, 278).

[2] Il ne s'agit ici que des parements visibles. Pour ceux qui devaient être revêtus d'un enduit, il est vraisemblable qu'on utilisa fréquemment un système mixte sans s'astreindre d'ailleurs à une répartition régulière. C'est ce qui apparaît à Piale Pacha Dj. là où l'enduit est tombé.

A Soultan Selim Dj., les encadrements des fenêtres rectangulaires sont d'un beau marbre rougeâtre, provenant probablement de monuments antiques.

[4] Ainsi, à la Suleimaniyé, les colonnes de la cour proviennent de l'Hippodrome : celles de l'intérieur furent en partie fournies par les palais de Sainte-Sophie. D'autres furent expédiées d'Alexandrette.

intermédiaire ; parfois, dans les portiques, on a fait varier les types des chapiteaux pour racheter la différence de hauteur des fûts. Dans tous les cas, des frettes de bronze, disposées à la base et au sommet, suivant la technique byzantine, sont destinées à éviter les fissures longitudinales [1].

Les arcs et les baies. — L'arc brisé est le plus fréquemment employé : il est de règle dans les formerets des coupoles, dans les doubleaux, dans les arcades des portiques et des tribunes. Il affecte des profils variables, plus ou moins aigus. Son tracé usuel paraît avoir été le tracé en tiers-point.

Sauf dans les arcs de tête des trompes sphériques l'arc en plein cintre n'est jamais un organe essentiel de structure [2]. Il est réservé aux baies de petites dimensions, notamment aux fenêtres des tambours.

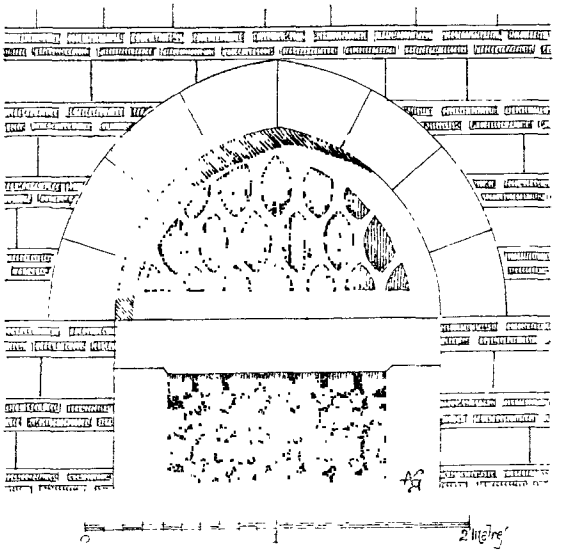

Fig. 32. — Fenêtre de Mourad Pacha Djami.

Les salles des mosquées sont éclairées d'un grand nombre de fenêtres s'ouvrant à divers niveaux. Les fenêtres inférieures sont presque toujours rectangulaires et un arc de décharge brisé est ménagé au-dessus du linteau monolithe (fig. 32). Les fenêtres supérieures sont généralement en carène. L'arc en carène apparaît également dans l'ordonnance de certaines tribunes [3]. L'arc en accolade, tel qu'on le rencontre dans la cour de Soukoullou Mehmet Pacha Dj., est exceptionnel.

Notons l'emploi de l'arc surbaissé dans les portes d'entrée des salles de prière, et dans les portails qui s'ouvrent dans le mur d'enceinte des esplanades.

[1] Cf. Choisy, *l'Art de bâtir chez les Byzantins*, p. 15.

[2] L'emploi de la trompe sphérique imposait un arc de tête en plein cintre. Mais il est caractéristique que *partout ailleurs* les constructeurs islamiques aient substitué l'arc brisé à l'arc continu. — Notons d'ailleurs que parfois la brisure est très peu accentuée. A Mihrimah Dj. et à Kilidj 'Ali Pacha Dj., certains arcs sont très voisins du plein cintre.

[3] A Ahmed Pacha Dj et dans les travées d'axe de Rustem Pacha Dj.

Les fenêtres, multipliées, sont d'ordinaire de petites dimensions : signalons cependant les grandes verrières qui occupent toute la hauteur des portiques de part et d'autre du portail, à Rustem Pacha Dj. (*baie rectangulaire*) et à Aḥmet Pacha Dj. (*arc surbaissé*). On rencontre aussi des œils-de-bœuf circulaires, notamment dans les tympans des formerets, et dans la paroi du miḥrab [1].

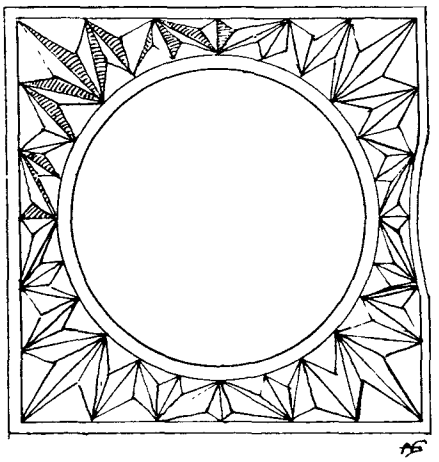

Fig. 33.

Les voutes. — Elles sont toujours appareillées en briques et recouvertes, à l'extrados, d'une chappe de mortier de terre sur laquelle s'appliquent des feuilles de plomb.

Tout en utilisant la coupole sur pendentifs des Byzantins, les constructeurs turcs ont employé des procédés importés d'Anatolie pour passer du carré au cercle, par exemple les juxtapositions des triangles se réunissant pour former une ceinture polygonale (fig. 33) [2]. Les alvéoles de grande échelle [3] remplissent le même rôle que les pendentifs lisses, mais sont d'une construction plus facile, puisqu'ils permettent de substituer à des claveaux rayonnants des assises horizontales, posées en encorbellement. L'adoption généralisée du penditif lisse fit abandonner, dès le XVIe siècle, ces méthodes

[1] Cf. par exemple pl. LXXIII, 2 et pl. LXXV, 2. — L'œil-de-bœuf prend place dans les surfaces triangulaires où on ne pouvait percer une baie du type courant. Il apporte en outre un élément de variété dans la répartition monotone des fenêtres égales.

[2] La figure 33 est la projection d'une coupole de Bayézid Dj., couvrant les salles de medressé; à Soulṭan Sélim Dj., le carré central, dans les vestibules des médressés, est voûté de la même manière. J'ai signalé précédemment un modèle plus simple encore cf. *sup.* fig. 5), dont on trouve l'application à Maḥmoud Pacha Dj. et à Mourad Pacha Dj. — De la figure 33, on rapprochera les tambours de la Mosquée Verte à Brousse, d'un dessin plus riche et plus complexe, mais où s'applique un principe analogue (cf. Parvillée, *Architecture et décoration turques au XVe siècle*, Paris, 1874). Dans la même ville, les mosquées d'Ilderim Bayézid, de Mourad II, de Ḥamza Bey, le turbé d'Ilderim Bayézid, celui du prince Djem offrent des arrangements de triangles plus ou moins complexes (cf. Wildi, *Brussa*, p. 24, 54, 58, 72, 76). — On pourrait faire à Andrinople des constatations semblables (cf. Gurlitt, *Die Bauten Adrianopels*, ds. *Orient. Archiv*, I, pl. II et p. 54, fig. 8).

[3] On les retrouve également en Anatolie et en Thrace. Cf. les monuments de Brousse, Isinik et Andrinople dans les ouvrages précédemment cités.

archaïques. L'emploi des trompes persista : elles sont en cul-de-four, avec un arc de tête en plein cintre [1], brisé ou en carène [2].

Le xve siècle semble n'avoir connu que des coupoles aveugles ou percées de rares ouvertures [3]. Au xvie siècle, on adopta, sauf quelques exceptions, le mode d'éclairage de Sainte-Sophie, mais en donnant à la calotte une section en plein cintre ou légèrement surhaussée. Les fenêtres percées dans cette calotte sont généralement en plein cintre. Leur nombre varie de 12 à 24 [4]. Comme à Sainte-Sophie, le tambour ne s'accuse qu'à l'extérieur ; organe important de butée, il comporte une série de contreforts et parfois d'arcs-boutants [5].

La voûte hémisphérique, sur pendentifs, sur trompes ou sur alvéoles *décoratifs*, est la plus commune dans les parties annexes, bas côtés et portiques de la mosquée. Cependant on y rencontre parfois des voûtes en arc de cloître [6], des voûtes d'arêtes [7], et même certains dispositifs particuliers qui ne sont pas sans analogies avec la voûte d'ogives [8].

(1) C'est le cas, dans les grandes mosquées, pour les trompes qui se substituent aux pendentifs dans les coupoles de butée.

(2) Daoud Pacha Dj. ; Khaṣeki Khourrem Dj.

(3) Les monuments du xve siècle qui possèdent des coupoles percées de fenêtres formant tambour à l'extérieur ont subi des restaurations importantes. C'est le cas, entre autres, d''Atik 'Ali Pacha Dj. Il est fort probable que la disposition actuelle de la voûte date de la restauration et que, primitivement, la coupole était aveugle. — Par contre, au xvie siècle, l'emploi du tambour est presque général : on peut citer comme des exceptions Pialé Pacha Dj., conçu d'ailleurs sur un plan singulier, et Zal Maḥmoud Pacha d'Eyoub.

(4) On compte généralement 24 ouvertures dans les grandes mosquées, de même qu'à Ḳilidj 'Ali Pacha Dj., Rustem Pacha Dj. Le tambour d'Ibrahim Pacha Dj. ne possède que 16 fenêtres ; celui de Meḥmed Agha Dj. 12 seulement.

(5) Ces arcs-boutants sont disposés généralement aux angles du carré, parfois symétriquement groupés par rapport à la diagonale.

(6) La voûte en arc de cloître sur plan barlong est employée notamment dans la travée d'axe du rewaḳ, quand celle-ci est plus large que les travées courantes du portique.

(7) Elles sont rares. Pialé Pacha Dj. en offre les plus nombreux exemples. On trouve à Eski 'Ali Pacha Dj. et dans les magasins du sous-sol d' 'Azab Ḳapou Dj. des voûtes d'arêtes exécutées suivant un type particulier. Les arêtiers sont des pierres d'appareil et les quartiers sont construits en briques, par tranches concentriques. Il semble qu'on ait voulu réduire au minimum l'emploi de cintres de bois.

(8) La maçonnerie étant recouverte d'un épais enduit, on ne peut se rendre compte du rôle que joue la moulure de section circulaire qui se développe sur l'arête et qui donne à la voûte son aspect d'ogive. Avant de conclure à quelque importation d'un élément caractéristique de l'Occident, il faudrait vérifier qu'il s'agit d'*arcs portant les quartiers* et non point d'un simple décor.

C. — LES ORDONNANCES

La modénature. — L'examen de quelques profils (fig. 34 et 35) fera saisir les caractéristiques de la modénature : abus des moulures à courbes multiples

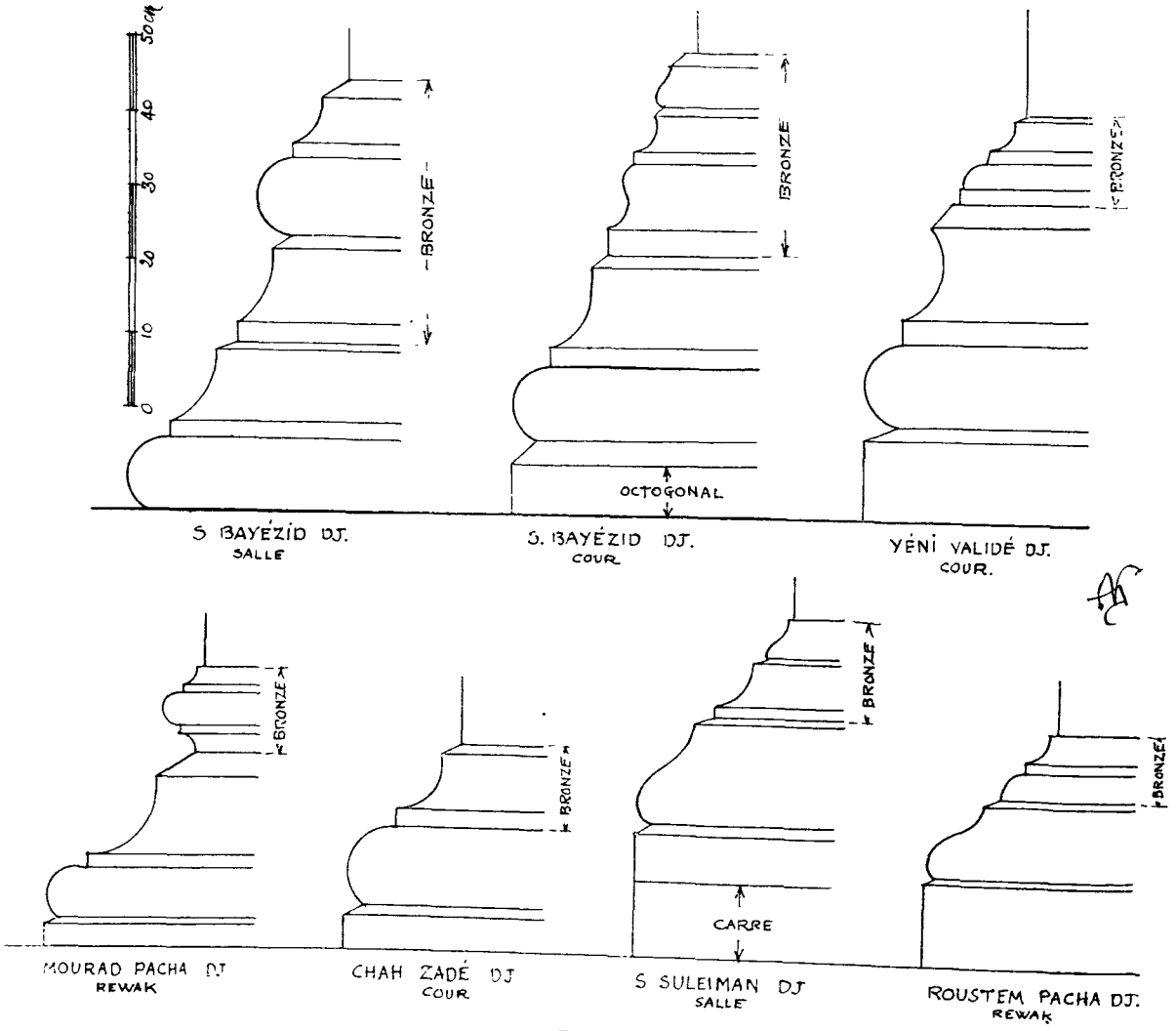

Fig. 34.

notamment de la doucine, défaut d'opposition entre les différents éléments, en somme insuffisance de vigueur et d'accent. On pourrait faire les mêmes remarques sur certaines consoles, dont le profil offre une succession de sinuosi-

tés, sans un angle vif : d'où une impression de mollesse et une fâcheuse

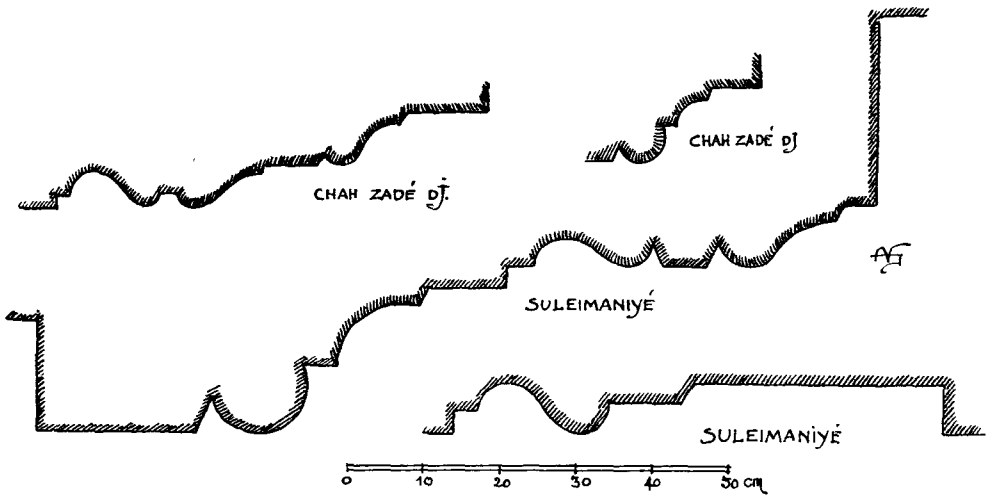

FIG. 35.

opposition d'échelle entre la moulure et l'élément qu'elle décore [1].

LES ORDRES. — Il convient de s'entendre sur le terme : il ne s'agit point ici de types canoniques, analogues aux ordres grecs, où s'imposent des proportions déterminées. Dans l'art islamique, on ne peut que distinguer divers groupes, d'après la forme du chapiteau. Ni les divisions, ni les termes qui furent proposés autrefois pour l'architecture ottomane ne paraissent acceptables [2] ni même commodes. En définitive, à Constantinople, les Turcs ont utilisé concurremment le chapiteau à alvéoles et stalactites qu'on retrouve dans tout le monde musulman et un chapiteau particulier, beaucoup plus simple, qu'on pourrait appeler *losangé* et qui, par une combinai-

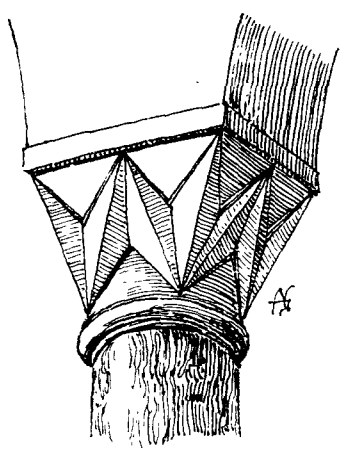

FIG. 36.

[1] Cf. par exemple, les consoles de la tribune principale de Soultan Bayézid Dj. qui flanque la porte d'entrée — A la Suleimaniyé, la corniche intérieure, au niveau des naissances, est décorée de modillons où ce défaut d'échelle est très sensible ; il est d'autant plus grave qu'il apparaît et se répète indéfiniment sur une des lignes principales de l'édifice.

[2] Cf. EDHEM PACHA et MONTANI EF., *l'Architecture ottomane* (Constantinople, 1873), p. 16-17. — Les *ordres ottomans* sont classés en *ordre échanfriné* (sic), *brèchiforme* et *crystal-*

son de triangles et de losanges juxtaposés, permet de passer du cercle de la colonne au carré du tailloir (fig. 36). Il est d'ailleurs d'une masse un peu lourde et ce défaut est encore accusé par l'indigence d'un décor strictement géométrique. Je n'en connais point d'exemple antérieur au XVIe siècle.

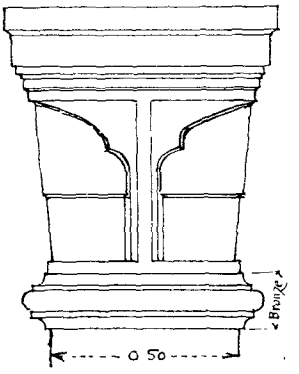

FIG. 37.

Je donne ci-contre (fig. 37) le croquis d'un chapiteau étrange et d'ailleurs disgracieux dont j'ai trouvé un seul exemple, dans le porche de Djezeri Ḳassim Pacha Mesdjidi à Eyoub.

LE PORTAIL. — Avec ses niches latérales, ses colonnettes d'angle, son décor d'alvéoles et de stalactites, sa porte en arc surbaissé aux claveaux polychromes, il répond à un type spécial, parmi les compositions analogues répandues à travers tout l'Orient islamique. Tel qu'il apparaît dans les grandes mosquées de Constantinople, il était déjà constitué, avec tous ses éléments essentiels, dans les monuments de Brousse, notamment à Yechil Djami'.

Exceptionnellement, la niche se réduit à un faible défoncement (Ḳilidj 'Ali Pacha Dj.) ; ailleurs, comme à Mourad Pacha Dj., on retrouve le type archaïque dont la forme rappelle la découpure et l'assemblage de pièces de bois [1].

D. — LE DÉCOR

LE DÉCOR PEINT. — Les murs et les voûtes de nombreuses mosquées ont été recouverts durant le XIXe siècle d'un effroyable décor polychrome : ce sont des fantaisies extravagantes, d'un dessin grossier, où se heurtent les tons les plus vulgaires : bouquets gigantesques, cartouches multiples, fausses architectures, tout cela zébré de rouge vif, de bleu, de vert, produit, dès le seuil, une impression très pénible. C'est là sans doute l'origine de tant de jugements sévères et un peu hâtifs sur les mosquées de Constantinople.

Il est impossible de se rendre compte du caractère de la décoration origi-

lisé. Le premier est un pilier carré surmonté d'un tailloir ; le second est caractérisé par notre chapiteau losangé, le troisième par un chapiteau à alvéoles et stalactites.

[1] Ce type est fréquent à Brousse (cf. WILDE, *Brussa*, fig. 27 à 29).

nale dont il ne subsiste nulle part aucune trace. On ne saurait affirmer que les restaurateurs actuels reproduisent très exactement les dispositions primitives du décor. Ils ont tout au moins le mérite de faire disparaître d'affreux barbouillages et d'y substituer une ornementation géométrique assez sobre. On peut souhaiter qu'ils se montrent plus réservés encore. Ils ne peuvent songer, en effet, à atteindre à la perfection des décorateurs du XVIe siècle : à défaut de peintures murales, nous possédons à Aḥmed Pacha Dj. et à Klidj 'Ali Pacha Dj. des plafonds de tribunes qui sont de véritables chefs-d'œuvre du genre, aussi bien par l'élégance du décor floral que par l'harmonie des couleurs.

Le décor sculpté. — Il se réduit à des combinaisons de formes géométriques. Les Turcs, sunnites, semblent avoir répudié tout ornement qui, même stylisé, eût rappelé l'imitation de la nature vivante.

L'alvéole prismatique et plus rarement la stalactite sont les éléments essentiels de ce décor, appliqué aux chapiteaux, aux pendentifs des coupoles, aux voussures et en général à tous les encorbellements. Parfois, dans les trompes et dans les calottes sont creusées des cannelures de grande échelle. Toute cette ornementation, traditionnelle et monotone, est répartie parcimonieusement : on peut supposer que la peinture venait tempérer cette froideur du décor des salles de prière.

Les revêtements. — L'opposition de couleur entre les fûts des colonnes, les revêtements de marbre, les claveaux des arcades, peut produire d'ailleurs un effet de polychromie : il trouve son expression la plus complète dans l'emploi du revêtement céramique dont on sait les applications célèbres en Anatolie, notamment à Koniah et à Brousse. Je n'entrerai pas dans le détail des procédés et des styles dont on peut suivre l'évolution à travers les mosquées de Constantinople. Des études récentes ont, sinon épuisé, du moins largement esquissé la question [1] ; et les décorations murales de Rustem Pacha Dj., de Ṣouḳoullou Meḥmet Pacha Dj., de Yeni Validé Dj., ont été, entre autres, fréquemment reproduites. Je me contente de publier ici (pl. LXXVIII, 3 et 4) deux fragments que je crois inédits : le miḥrab de Pialé Pacha Dj. et un panneau encore en place à Taḳkiedji Tchaouch Dj. qui date de la fin du XVIe siècle.

Vitraux. Travail du bois et du métal. — On trouve à Constantinople quel-

[1] Cf. G. Migeon et Armenag Bey Sakisian. — *La Céramique d'Asie Mineure et de Constantinople du XIVe au XVIIIe siècle*, ds. *Rev. Art ancien et moderne*, 1923.

ques exemples du mode de vitrail employé à travers tout le monde islamique : des fragments de verre coloré, aux tons vifs, réunis par des arabesques de plâtre. La surface des parties opaques est au moins égale à celle des parties transparentes, et ce système, acceptable au Caire et dans les pays de lumière éclatante, ne convient guère aux éclairages souvent grisâtres de Constantinople. Les Turcs lui ont substitué un dispositif différent, où l'armature de plâtre est réduite à des éléments si ténus qu'on croirait se trouver parfois en présence d'un bâti de fer. Les ornements, à base de combinaisons géométriques, sertissent des panneaux de verre légèrement colorés. On y peut constater toutefois, comme dans la modénature, un abus des courbes molles et sans accent; de même que dans la plupart des profils, le dessin de l'ornement du vitrail est souvent hors d'échelle avec les éléments voisins.

Les fenêtres possèdent généralement un double vitrail : celui qui est placé au nu de la paroi interne du mur est du type précédemment décrit. A l'extérieur, les baies sont munies de verres blancs, découpés suivant des figures géométriques régulières (cf. *sup.* fig. 32) et réunis par des filets de plâtre.

Dans les portes et les volets de bois on retrouve les assemblages de panneaux de petite échelle suivant les combinaisons polygonales universellement employées dans le monde musulman; comme partout ailleurs, on y utilise parfois l'opposition de couleurs d'essences diverses, mêlées dans certains cas à la nacre et à l'ivoire.

Dans les lustres de fer forgé et surtout dans les grilles de bronze s'affirment les qualités professionnelles des ouvriers du métal; mais là aussi, le dessin manque souvent de vigueur et d'échelle.

E. — L'EFFET MONUMENTAL

Les plus somptueux des édifices byzantins offraient, vus du dehors, un aspect assez pauvre et les façades de Sainte-Sophie ne laissaient guère deviner les splendeurs de l'immense vaisseau. La qualité des matériaux employés peut justifier, il est vrai, la simplification du décor extérieur; cependant, le constructeur avait la faculté de répartir les massifs et les vides suivant d'harmonieuses compositions et de tirer de la juxtaposition des volumes des effets de silhouette. Il semble n'avoir point connu de telles préoccupations et Sainte-

Sophie, même libérée des adjonctions parasites qui l'engoncent aujourd'hui, apparaîtrait encore comme un monument de lourdes proportions, comme une agglomération de masses puissantes aux longues faces rectilignes d'où émergeraient à peine, çà et là, les profils trapus des coupoles.

Les architectes musulmans, dans les mosquées de type anatolien élevées au xve siècle à Constantinople, se bornèrent à reproduire des formes traditionnelles et n'attachèrent tout d'abord que peu d'importance à l'aspect extérieur : la coupole enserrée dans un tambour polygonal percé de rares ouvertures, les murs nus, couronnés de maigres corniches et percés de baies disparates donnent à ces édifices un caractère utilitaire, sans grande séduction. Toutefois, dès le début, le choix des matériaux et leur mise en œuvre témoignent déjà d'un réel souci de perfection technique et le rewak, avec ses fûts de marbres antiques, cerclés de bronze, le riche portail et sa haute niche alvéolée, le minaret et sa galerie à stalactites viennent rompre heureusement la monotonie de l'ensemble.

Au xvie siècle, les constructeurs des mosquées, ne se bornent pas à s'inspirer du plan de certains édifices byzantins ; ils empruntent également des éléments essentiels de leur structure : la coupole centrale et son tambour, les coupoles de butée, les tympans demi-circulaires percés de multiples fenêtres. Mais chacun de ces éléments est l'objet d'une transformation, ses proportions sont modifiées et il est appelé à jouer un rôle important dans l'effet monumental.

Comparons la coupole de Sainte-Sophie avec celles des mosquées. Dans le projet primitif de l'église, la calotte était très surbaissée ; surélevée lors de la restauration dirigée par Isidore le Jeune, après la catastrophe de 558, c'est encore un segment de sphère, d'un angle au centre égal à 160 degrés. A la Suleimaniyé et dans la plupart des mosquées, la calotte est hémisphérique ; parfois, comme à Yeni Validé Dj., elle est nettement surhaussée. Il ne faut pas voir là le simple désir de réaliser de meilleures conditions statiques, mais la volonté de développer l'édifice en hauteur. Les coupoles secondaires elles-mêmes, celles des bas côtés, par exemple, sont plus élevées que ne l'exigeraient les nécessités de la construction. L'artiste, se rendant compte de la diminution de hauteur résultant du jeu de la perspective, a exagéré le développement vertical des tambours, ainsi qu'il apparaît nettement sur un relevé géométral. Le résultat final répond entièrement, dans les grandes mosquées, à un effort dans ce sens : la coupole centrale domine toute la composition ; les

demi-coupoles de butée et les coupoles basses s'étagent à divers niveaux et à divers plans mais leur groupement constitue une silhouette équilibrée dont l'effet pyramidal sera la caractéristique essentielle. Et pour atténuer l'impression de mollesse qui résulte de la multiplication des surfaces sphériques, les pignons se découpent en redans, les contreforts accusent vigoureusement leurs masses, des tourelles polygonales couronnent les piles du carré central ou s'étagent au sommet des murs de butée.

Mais toutes ces combinaisons tirent leur effet d'une opposition d'ombre et de lumière et ne modifient point le contour extérieur de la silhouette : et celle-ci, lorsqu'elle se découpe sur le ciel en une tache de valeur quasi-uniforme, offrirait un aspect un peu lourd et un peu terne si, du groupement complexe des courbes des coupoles, ne surgissaient, sveltes et aériens, les minarets.

Ils affectent, à Constantinople comme dans toute la Turquie, une forme singulière dont on peut retrouver l'origine dans les tours cylindriques et les minarets de la Perse, plutôt que dans les colonnes votives ou honorifiques de Byzance. Le minaret turc comprend, en général, un premier tambour cylindrique, reposant sur un soubassement carré ou polygonal et couronné par une plate-forme en encorbellement sur plusieurs rangs d'alvéoles et de stalactites. Au-dessus de cette plate-forme s'élève un second tambour, en retraite, couvert d'une toiture conique. Celle-ci se termine par un poinçon (*'alem* = علم) où figure le croissant symbolique. La galerie intermédiaire porte le nom de *chérèfé* (شرفه). Dans certains minarets de grande hauteur, on compte trois tambours et deux galeries. On ne trouve que rarement, attenant à des édifices très modestes, un minaret simplifié, bâti sur plan polygonal, et montant à plomb, du soubassement au sommet : il est percé à la partie supérieure d'une série d'ouvertures et couvert parfois d'une coupole. *Silaḥi Meḥmed Bey Mesdjidi* d'Eyoub[1] et *Mi'mar Sinan Mesdjidi* (fig. 38)[2], offrent des exemples de ce type.

Considérés isolément, les minarets des grandes mosquées sont des compositions habilement équilibrées, mais où se répète une formule monotone. Pour

[1] Cf. le minaret de Ḳaptan Sinan Mesdjidi, ds. Gurlitt, *Die Baukunst Konstantinopels*, p. 76, figure 149.

[2] Le mesdjid, situé dans le quartier incendié en 1907, a été complètement détruit. Il n'en subsiste que le minaret. Gurlitt avait relevé plan de l'édifice (*op. cit.*, fig. 147) ; il se composait de deux salles rectangulaires couvertes de toitures de tuile.

juger de leur valeur monumentale, il faut se rendre compte du rôle important qu'ils jouent dans l'effet général. Ils apportent à la silhouette l'élément vertical qui leur manquait, ils corrigent d'un trait hardi la mollesse et l'indécision des courbes des coupoles. Parfois, leurs fûts se répètent aux angles de la salle de prière et de la cour. Ils apparaissent alors comme des mâts gigantesques communiquant à tout l'ensemble une grâce aérienne et légère. Et cet effet s'accentue encore, lorsqu'aux nuits du ramazan les lumières scintillent aux balcons des chéréfés ; d'un minaret à l'autre des câbles sont tendus et les lampes qu'on y suspend s'assemblent en des inscriptions multicolores qui semblent tracées dans le ciel.

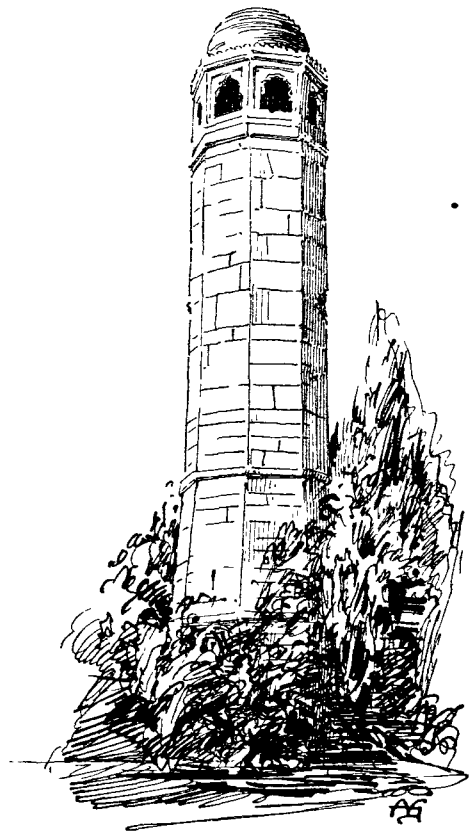

Fig. 38.

La recherche esthétique ne se limite point, d'ailleurs, à un effet de silhouette. On a vu précédemment avec quelle ingéniosité Sinan, à Chah Zadé Dj. et à la Suleimaniyé, avait réparti les massifs des contreforts pour les incorporer aux galeries et aux porches latéraux.

Ces portiques, sans destination précise dans le plan, modifient de la manière la plus heureuse le caractère des façades. Les murs nus et froids, avec la répétition monotone de leurs fenêtres, sont noyés dans une ombre puissante sur laquelle se détachent des colonnettes de marbre et d'élégantes arcades ; la saillie audacieuse des avant-toits couronne les ordonnances d'une horizontale énergiquement accusée, et tout cet ensemble, coloré et nuancé, d'une échelle volontairement réduite, met en valeur la hardiesse robuste des superstructures de l'édifice. Là aussi, la répartition des baies dans les tympans, l'arrangement des bandeaux et des corniches, l'accentuation par maints détails du jeu d'ombre et de lumière, témoignent d'un sens artistique délicat et subtil dont on retrouverait difficilement l'équivalent dans les édifices byzantins.

La mosquée groupe parfois autour d'elle divers bâtiments, écoles ou établissements d'assistance publique, qui sont ses dépendances immédiates. A Chah Zadé Dj., à la Suleimaniyé, à Soulṭan Meḥmed Dj., à Soulṭan Aḥmed Dj., les constructions occupent des surfaces étendues ; ailleurs, dans les grandes mosquées de Skutari, à Khaṣeki Khourrem Dj. de Stamboul, elles se répartissent sur des terrains irréguliers, plus ou moins exigus.

La Suleimaniyé est l'exemple le plus typique de ces compositions d'ensemble. Un vaste espace libre se développe autour de la mosquée et des turbés qui y sont annexés. Cette esplanade, plantée de platanes et de cyprès, est limitée par un mur continu percé d'ouvertures régulièrement espacées ; on y accède par des portails monumentaux. Contournant le péribole, une large chaussée dessert les différentes dépendances : écoles de théologie et de médecine, écoles primaires, hôpitaux, hospices, cantines pour les étudiants. Ainsi, l'esplanade, avec ses ombrages et ses gazons, entoure la mosquée d'une atmosphère de calme et de recueillement : au delà, c'est l'animation et la vie d'une petite ville universitaire et religieuse.

Cette composition logique et simple, ample et aérée, est rigoureusement dressée suivant des axes et des recoupements orthogonaux. L'architecte a su créer, autour de la mosquée, un cadre en harmonie avec elle. Ne limitant point son étude à l'édifice central, à l'agencement du plan et des façades, il a réuni, en un groupement équilibré, des constructions différentes d'échelle et de caractère et a tiré, de cette opposition même, un effet monumental.

On voit d'après ce qui précède que l'école turque de Constantinople ne saurait être considérée comme un simple prolongement de l'école byzantine. Durant le xve siècle, l'influence de Byzance n'est point perceptible ; lorsqu'elle s'affirme, au xvie siècle, on constate tout d'abord une adaptation des types de l'époque de Justinien à des programmes et à des besoins nouveaux, puis les formules établies évoluent à leur tour et le constructeur en arrive à des solutions rationnelles et ingénieuses — comme la salle rectangulaire plus large que profonde — qui n'ont plus avec les prototypes byzantins qu'un très lointain rapport. Au reste, dans la recherche de l'effet monumental apparaissent des préoccupations inconnues à Byzance : en même temps, des formes et des détails importés d'Anatolie, comme l'arc brisé, le décor à stalactites, le portail aux

niches alvéolées, se rattachent directement aux traditions de l'art islamique ; enfin, d'autres éléments, comme le chapiteau *losangé*, la fontaine et la galerie aux larges avant-toits, comme le minaret, sous l'aspect particulier qu'il revêt à Stamboul, sont des créations de l'art turc.

Ainsi, d'un amalgame d'éléments d'origines diverses, il est résulté des compositions homogènes qui constituent un groupe à part dans l'histoire de l'art musulman. Dans le détail, on peut noter des défaillances : froideur et pauvreté du décor sculpté — s'expliquant d'ailleurs par des raisons religieuses — défaut d'échelle de certains profils, insuffisance de couleur et d'accent dans la modénature. Les œuvres valent surtout par l'ensemble, par la franchise et la logique du plan, par le caractère monumental, si nettement accusé que la silhouette des mosquées s'inscrit dans la mémoire comme un des traits essentiels de la physionomie de Stamboul.

Je n'ai fait que de rares allusions aux architectes eux-mêmes, au sujet desquels on répète des légendes et des traditions suspectes [1].

En tout cas, une figure, celle de Sinan, domine de beaucoup toutes les autres et, quelle que soit la race d'où était issu l'artiste, une constatation s'impose : l'esprit qui se manifeste dans son œuvre n'est point sans analogie avec celui de la Renaissance occidentale. Je ne crois pas que Sinan ait tiré de son court séjour en Occident [2] un enseignement *direct*, mais il semble bien que son inspiration ait été guidée par des principes comparables à ceux de la Renaissance. Négligeant les productions du moyen âge byzantin, il a étudié, dans Sainte-Sophie, un édifice tout imprégné encore du génie antique. Il en a saisi le caractère d'ampleur et de hardiesse et il a adapté à un programme nouveau la formule exprimée dans la Grande Église. Avant lui, Kémal ed-Dîn, en construisant la mosquée de Bayézid, était d'ailleurs entré dans la même voie : comme nos maîtres de la Renaissance, les architectes turcs savaient, dès le XVIe siècle, s'inspirer du passé pour créer des œuvres modernes.

ALBERT GABRIEL.

(1) Une besogne de révision s'impose. Elle a été amorcée dernièrement par AḤMED REFIḲ dans son livre : *'Alimler ve ṣan'atkerler*, Stamvieboul, 1924. On y trouvera des études sur la de Mi'mar Sinan (p. 2-33), de Mi'mar Daoud (p. 59-81) et de Ḳodja Mim'ar Ḳasim (p. 207-228).

(2) Sinan accompagna Lutfi Pacha et Barbarossa Khaïr ed-Dîn, lors de l'expédition de Corfou et visita des villes italiennes (AḤMED REFIḲ, *op. cit.*, p. 22).

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Les Missions archéologiques de 1926 en Syrie. — Nos lecteurs ont déjà eu un aperçu des travaux archéologiques en cours par l'article de M. le docteur Contenau sur *le Congrès d'archéologie de Syrie-Palestine*. Nous leur apportons ici quelques renseignements complémentaires.

La cinquième campagne de fouilles a été menée ce printemps à Byblos par M. Maurice Dunand [1], qui avait collaboré, lors de la quatrième campagne, avec M. Pierre Montet. Au préalable, la République Libanaise avait exproprié le terrain qui devait permettre de dégager le sanctuaire aux statues colossales que M. Montet avait découvert. Les recherches ont également porté sur la nécropole. Un aperçu des découvertes devant être prochainement publié par M. Dunand dans *Syria*, nous n'y insisterons pas. M. Maurice Pillet, bien connu par ses travaux à Suse et à Karnak, a minutieusement relevé le plan du sanctuaire aux colosses.

La mission de M. Pillet comportait également une étude des réparations les plus urgentes à effectuer à la cathédrale de Tortose. Il a été ainsi amené à présenter sur ce monument, devant l'Académie des Inscriptions (séance du 3 décembre 1926), des conclusions qui n'ont pas toutes été admises par M. Camille Enlart. Notamment, M. Pillet explique l'ouverture faite dans un des piliers de la basilique comme étant celle d'une descente permettant l'évacuation de la garnison qui, en cas d'attaque de la ville, devait tenir cette église fortifiée, à la manière d'un donjon.

Aux environs de Tortose, à Amrit, M. Maurice Dunand a découvert un lot considérable de fragments de statues en calcaire qui paraissent se répartir du VIe au IVe siècle avant notre ère et sont, pour la plupart, sous l'influence directe de l'art chypriote.

Si l'on ajoute les heureuses trouvailles de M. Guigues dans les tombes creusées sur les contreforts de Liban, à l'est de Sidon — dont une pointe de flèche en bronze avec inscription phénicienne archaïque, — on voit quelle riche documentation fournit chaque année la région phénicienne. Aussi ne peut-on qu'approuver M. Virolleaud d'avoir décidé une sixième campagne à Byblos pour le printemps 1927.

On a vu par la publication, dans *Syria*, des premiers résultats obtenus par le comte du Mesnil du Buisson sur le site de Mishrifé, que l'intérieur de la Syrie se met décidément au diapason de la côte en ce qui concerne les trouvailles de haute époque. M. Virolleaud a également décidé, pour le printemps prochain, la reprise des fouilles de Mishrifé dont on peut beaucoup attendre.

L'automne 1926 a été marqué en Syrie par deux importantes missions. La première a été confiée au P. Poidebard et à M. Maurice Dunand qui porte ainsi sa remarquable activité sur des champs fort divers. Après l'exploration géographique de la vallée du Khabour par le P. Poidebard, il s'agissait d'aborder l'exploration archéologique. Dans l'antiquité cette région comptait de nombreuses installations agricoles

[1] Nous félicitons le jeune et actif archéologue de sa récente nomination comme Inspecteur du Service des antiquités de Syrie.

SYRIA

REVUE D'ART ORIENTAL ET D'ARCHÉOLOGIE

SYRIA

REVUE D'ART ORIENTAL ET D'ARCHÉOLOGIE

publiée sous le patronage
du Haut-Commissaire de la République française en Syrie

TOME VII

Avec de nombreuses figures et 78 planches hors texte.

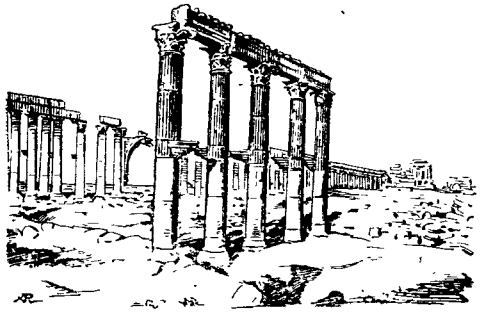

PARIS
LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER
13, RUE JACOB (VIe)

1926

La direction de la Revue *Syria* est assurée par MM. Edmond Pottier, membre de l'Institut, conservateur honoraire des Musées Nationaux, Gaston Migeon, directeur honoraire des Musées Nationaux, et René Dussaud, membre de l'Institut, conservateur adjoint au Musée du Louvre.

dont quelques-unes se sont élevées au rang de cité royale. A Araban, Layard, dès 1850, avait retrouvé des vestiges d'un palais analogue à celui de Ninive avec des taureaux ailés. Plus récemment le baron von Oppenheim a poursuivi des fouilles très fructueuses à Ras el-'Ain. Après une prospection méthodique nos archéologues ont entamé des recherches sur lesquelles nous n'avons pas encore de renseignements détaillés.

La seconde mission a été confiée aux RR. PP. Carrière et Barrois, du couvent de Saint-Étienne à Jérusalem, assistés de M. André Parrot que l'Académie des Inscriptions a désigné cette année, comme membre de l'École archéologique française de Jérusalem. La mission avait pour objectif d'entreprendre des fouilles dans le village de Nérab, au sud d'Alep, sur l'emplacement qui a fourni les deux belles stèles araméennes que conserve le Louvre et dont la magistrale publication est due à Clermont-Ganneau.

Les tranchées lancées à travers le tell de Nérab ont fourni un mobilier funéraire abondant, des bijoux, des figurines en terre cuite et en bronze, des jarres en grand nombre, des vases divers, des armes et, découverte précieuse, 25 tablettes gravées de caractères cunéiformes. Ce chiffre dépasse ce que toute la Palestine a fourni jusqu'à ce jour et, même si ces textes sont de simples contrats, on peut en espérer beaucoup pour l'histoire locale.

Il n'est pas surprenant que les découvertes, qui se multiplient d'année en année, suscitent de nombreuses publications. La *Bibliothèque archéologique et historique* du Service des Antiquités, qui supplée heureusement *Syria* pour les publications d'ensemble, compte déjà vingt et un ouvrages, les uns parus, les autres à paraître sous peu ou en préparation.

Édouard Naville (1844-1926). — L'éminent égyptologue genevois a trop touché à nos études pour que nous ne rendions pas un dernier hommage à sa belle carrière. Après avoir étudié à Londres, Bonn, Paris et Berlin, il enseigna longtemps l'égyptologie à Genève. Il se vit aussi confier en Égypte de grandes fouilles, notamment celles de Deir el-Bahari, en 1894, où il prit la suite des recherches de Mariette. Les questions bibliques l'ont toujours vivement intéressé ; il en discutait avec une véritable passion, ce qui n'allait pas sans danger (1). Retenons seulement qu'il a pensé retrouver le site de Pithom en 1883, qu'il a exploré, en 1886, la terre de Goshen et fouillé, en 1888, le temple d'Onias. Nos lecteurs se souviennent de la sûreté de son jugement sur le balsamaire en obsidienne, découvert dans la première tombe royale de Byblos (2), qu'il attribua immédiatement à la XIIe dynastie égyptienne. Presque en même temps, M. Clermont-Ganneau recevait une lettre de M. Violleaud lui annonçant qu'il venait de trouver « dans les cendres du sarcophage de Byblos une minuscule inscription hiéroglyphique en or, qui porte très distinctement le prénom du pharaon Amenemhait III, de la XIIe dynastie ». Ce cartouche s'adaptait exactement dans le couvercle du vase d'obsidienne sertie d'or (3).

En dehors de ses qualités de savant, Edouard Naville jouissait d'une haute situation morale internationale. L'Académie des Inscriptions l'avait nommé son correspondant dès 1893 et elle l'avait élu associé étranger en 1908. R. D.

(1) Voir notamment *la Découverte de la Loi sous le roi Josias*, Paris 1910.

(2) Lettre à M. Clermont-Ganneau publiée dans *Comptes rendus Acad. des Inscript.*, 1922, p. 148-149 ; voir NAVILLE, *le Vase à parfum de Byblos*, dans *Syria*, 1922, p. 291 et CLERMONT-GANNEAU, *Note additionnelle*, *ibid.*, p. 295.

(3) VIROLLEAUD, *Comptes rendus Acad.*, 1922, p. 147-148 et *Syria*, 1922, p. 234.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME SEPTIÈME

I. — Articles.

Pages.

Bassetière (Capitaine de la), La Nécropole de Cheikh Zenad (en collaboration avec Brossé et Pottier). 193

Léonce Brossé, Les Peintures de Marina, près de Tripoli. 30

— Voir de la Bassetière.

René Cagnat, M. Sentius Proculus de Beyrouth 67

G. Contenau (Dr), Le Congrès international d'archéologie de Syrie-Palestine. Avril 1926. 257

Franz Cumont, Une intaille provenant d'Émèse. 347

Charles Diehl, Un nouveau trésor d'argenterie syrienne. 105

Maurice Dunand, Sondages archéologiques effectués à Bostan-ech-Cheikh, près Saïda 1

— Note sur quelques objets provenant de Saïda 123

— Rapport sur une mission archéologique au Djebel Druze 326

René Dussaud, Samarie au temps d'Achab (2e article). 9

— Le sanctuaire phénicien de Byblos d'après Benjamin de Tudèle . . . 247

— L'Art syrien du deuxième millénaire avant notre ère 336

Albert Gabriel, Recherches archéologiques à Palmyre 71

Les Mosquées de Constantinople 353

Harald Ingholt, Un nouveau thiase à Palmyre 128

A. Kleinclausz, La Légende du protectorat de Charlemagne sur la Terre sainte 211

Raymond Koechlin, A propos de la céramique de Samarra 234

Mesnil du Buisson (Comte du), Les ruines d'el-Mishrifé, au nord-est de Homs . 289

Gabriel Millet, La scène pastorale de Doura et l'Annonce aux bergers. . . . 142

Edmond Pottier, La Nécropole de Cheikh Zenad (en collaboration avec de la Bassetière et Brossé) 193

Théodore Reinach, Une inscription métrique de Damas 209

Gaston Wiet, Notes d'épigraphie syro-musulmane. III, Inscription de la citadelle de Damas. 46, 152

II. — Comptes rendus.

Pages.

Annual of the American Schools of Oriental Research 102
Jean Babelon, Catalogue de la collection de Luynes, Monnaies Grecques (*R. D.*) . 179
René Basset, Mille et un contes, récits et légendes arabes, I (*Gaston Wiet*) . . . 181
R. Cagnat, Nouvelles inscriptions de Syrie 103
A. Causse, Les plus vieux chants de la Bible (*R. D.*). 278
G. Contenau (Dr), La Civilisation phénicienne (*R. D.*) 271
Ed. Cuq, Cautionnement mutuel et Solidarité. 282
O. M. Dalton, East Christian Art (*R. D.*) 96
Henri Gauthier, Dictionnaire des noms géographiques contenus dans les textes hiéroglyphiques (*R. D.*) 277
Hugo Gressmann, Byblos (*R. D.*) 183
Clément Huart, La Perse antique et la civilisation iranienne (*Ed. Pottier*). . . 94
Paul Karge, Rephaim, Die vorgeschichtliche Kultur Palaestinas und Phoeniziens (*R. D.*). 93
Alexander B.-W. Kennedy (Sir), Petra, its history and monuments (*R. D.*). . . 180
Henri Lammens, Le Calife Walid et le prétendu partage de la mosquée des Omayyades à Damas (*R. D.*) 103
D. D. Luckenbill, Azariah of Judah 183
R. A. S. Macalister, A Century of excavations in Palestine 178
Georges Marçais, Manuels d'art musulman, L'Architecture, I et II (*Gaston Migeon*). 279
Gaston Migeon, Les Arts musulmans (*R. D.*) 281
Ugo Monneret de Villard, Les couvents près de Sohag (Deyr el-Abiad et Deyr el-Ahmar) I (*Albert Gabriel*). 98
E. T. Richmond, The dome of the rock in Jerusalem (*Gaston Migeon*) 99
Gabriel Rousseau, Le Mausolée des princes Saadiens à Marrakech (Maroc) (*Gaston Migeon*) 280
G. Schumacher, voir Steuernagel.
Carl Steuernagel, Der 'Adschlun, nach den Aufzeichnungen von Dr. G. Schumacher (*R. D.*) 179
O. Tafrali, Le Trésor byzantin et roumain du monastère de Poutna 282
P. Thomsen, Palaestina-Syrien. Literatur des Jahres 1924. 282
K. Wulzinger et C. Watzinger, Damaskus, die islamische Stadt (*J. Sauvaget*) . 100

III. — Nouvelles archéologiques.

Le palais Azem à Damas, p. 104. — La bibliothèque de Max Van Berchem (G. Wiet), p. 184. — A propos de sainte Marine (R. P. Mouterde), p. 185. — Arrêté n° 190

nommant M. Virolleaud, directeur du Service des Antiquités (HENRY DE JOUVENEL). — Arrêté n° 207 portant règlement sur les antiquités en Syrie et au Liban (HENRY DE JOUVENEL). — Note sur une inscription grecque conservée à Damas (W. VOLLGRAFF), p. 283. — Les fouilles américaines de Beisan en 1925, p. 284. — Bandeau de front punique, p. 285. — Les Missions archéologiques de 1926 en Syrie, p. 420 (MAURICE DUNAND à Byblos; MAURICE PILLET à Byblos et à Tortose; MAURICE DUNAND à Amrit; EMILE GUIGUES dans le Liban; comte DU MESNIL DU BUISSON à Mishrifé; R. P. POIDEBARD et MAURICE DUNAND sur le Khabour; RR. PP. CARRIÈRE et BARROIS à Nérab, assistés de M. ANDRÉ PARROT).

Pages.

Nécrologie : GEORGES BÉNÉDITE, par R. D. 285
PAUL CASANOVA, — 286
Miss GERTRUDE BELL, — 287
BERNARD HAUSSOULLIER, par EDMOND POTTIER. 287
EDOUARD NAVILLE, par R. D. 421

TABLE DES MATIÈRES 422

Le Gérant : PAUL GEUTHNER.

6107-27. — Tours, Imprimerie ARRAULT et Cie.

Central Archaeological Library,
NEW DELHI. 34196

Call No. 705/ Syr.

Author—

Title— Syria, Tome-7

"A book that is shut is but a block"

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY
GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI.

Please help us to keep the book clean and moving.

S. B., 148. N. DELHI.